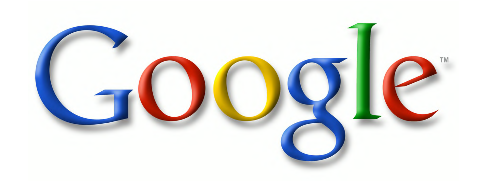



Stanford University Libraries
05 027 834 121


STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME

1907



BESANÇON
IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie
Grande-Rue, 87

1908





MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME

1907

BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

1908

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

HUITIÈME SÉRIE

DEUXIÈME VOLUME

1907



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie

Grande-Rue, 87

—

1908

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU DOUBS

1907

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Séance du 19 janvier 1907.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR ANT. MAGNIN.

Sont présents :

BUREAU : MM. le Dr ***Ant. Magnin***, président sortant ; ***Rouget***, vice-président ; ***Georges Gazier***, secrétaire ; ***Alf. Vaissier***, vice-secrétaire ; ***Fauquignon***, trésorier ; ***Kirchner*** et ***Maldiney***, archivistes.

MEMBRES : MM. ***Cellard***, Dr ***Girardot***.

M. le président Magnin prononce l'allocution suivante : « Dans la première séance de l'année a lieu réglementairement la transmission des pouvoirs du président, l'installation du nouveau bureau. Mais en l'absence de M. Leclerc, président de la Société pour l'année 1907, qu'un long voyage en Algérie retient pour un mois environ loin de nous, cette installation ne pourra se faire que dans la séance de février prochain. Je crois cependant devoir, dès aujourd'hui, souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues du bureau, particulièrement à M. Rouget qui a bien

vous acceptez de donner à notre Société l'appui de ses connaissances littéraires et scientifiques et le concours de son expérience d'administrateur.

« Je ne puis quitter les fonctions que la Société a bien voulu me confier en 1906, sans la remercier de sa trop grande bienveillance à mon égard, bienveillance que j'ai mise bien souvent à l'épreuve par mes nombreuses absences ; j'ai été suppléé, il est vrai, très obligeamment et avec la plus grande compétence, par mes dévoués collègues du bureau MM. Leclerc, Vaissier, Gazier ; je leur adresse personnellement l'expression de ma vive gratitude et les remerciements de la Société d'Emulation pour leur dévouement à notre association, dont ils ont déjà donné tant de preuves. »

M. G. Gazier se fait l'interprète des membres de la Société en adressant à M. le Dr Magnin leurs vives félicitations pour la haute marque d'estime que vient de lui donner l'Académie des Sciences en lui décernant, dans sa séance du 17 décembre dernier, le prix Saintour pour l'ensemble de ses travaux. M. Giard, rapporteur de la Commission chargée de décerner ce prix, après une énumération des publications de M. le Dr Magnin depuis plus de trente ans, rend hommage en ces termes aux travaux de notre savant confrère. « Ces travaux, disent-ils, ne sont pas seulement le résumé de patientes et consciencieuses observations, des documents d'une valeur inestimable pour la géographie botanique de l'Est et du Sud-Est de la France ; on y trouve partout des vues de philosophie naturelle d'une très haute portée sur la localisation des plantes disjointes, biaréales, etc... et ses causes ; sur les lois d'analogie et d'association et leur emploi dans les questions de géonémie, particulièrement dans l'exploration méthodique des stations ; sur la suppléance des facteurs éthologiques ; sur les rapports du sol avec la végétation ; sur les colonies végétales hétérotopiques et les associations mélangées ou myxocénies ». Le rapport de M. Giard continue par une étude particulière du bel ouvrage de M. le Dr Magnin sur les *Lacs du Jura* « travail qui ouvre des horizons nouveaux sur l'histoire passée et la transformation graduelle des flores lacustres ». « Votre

commission a pensé, conclut le rapport, que l'effort persévérant et désintéressé de M. Magnin a largement contribué aux progrès de la géographie botanique et mérite une haute récompense ». La Société d'Emulation du Doubs est heureuse et fière de ce témoignage rendu par des savants à la science et au labeur inlassable de son cher président.

M. le Dr Magnin fait part de la mort de M. Francey, ancien président de la Société : « M. Francey est décédé le 29 décembre 1906, à l'âge de 57 ans ; avocat distingué, ancien bâtonnier de l'Ordre, ancien conseiller municipal et adjoint de la ville de Besançon, conseiller général du Doubs, M. Francey s'intéressait à la Société d'Emulation, à laquelle il appartenait depuis 1884, bien que ses occupations ne lui permissent pas d'y être assidu : nous n'oublierons pas que, dans une période difficile, M. Francey voulut bien nous donner l'autorité de son nom, l'appui de sa situation pour nous aider à la franchir : il accepta en effet la vice-présidence en 1902, puis la présidence en 1903, et nous donna à la séance publique du 17 décembre de cette année, un brillant compte-rendu de nos travaux ».

M. Vaissier rend hommage à la mémoire de M. Victor Guillemin, membre de la Société depuis 1884, décédé le 17 décembre dernier « Artiste, écrivain correct et même auteur d'un recueil de poésies, nous l'avons surtout apprécié comme critique d'art. D'un caractère calme et réfléchi, d'un goût éclairé par ses connaissances spéciales, V. Guillemin s'est plu à consacrer ses loisirs à de patientes recherches pour des notices biographiques sur des artistes comtois contemporains C'est ainsi qu'il a écrit pour nos *Mémoires* une première étude sur le peintre Ferdinand Perron, qu'il tira de l'oubli, puis une autre sur un des rénovateurs de la peinture religieuse, le P. Hyacinthe Besson, des Frères prêcheurs. Enfin il nous donna une notice très développée sur la vie et les œuvres de l'éminent graveur Ferdinand Gaillard, et une étude sur la peinture anglaise.

» A l'Académie de Besançon, outre quelques pièces de vers et une étude sur Corot et l'école moderne du paysage, Victor Guillemin a présenté des notices sur le peintre et lithographe

Emile Vernier, sur le fécond et noble artiste Gérôme et sur le sculpteur bisontin Jean Petit.

» Tous l'estimaient et l'appréciaient pour son urbanité et sa courtoisie parfaite ».

M. A. Vaissier lit une étude intitulée : *Les Paniers*, à l'occasion du travail récemment publié sous ce titre par M. A. Rossat, professeur à Bâle. En Suisse on considérait jusqu'à ce jour comme une production originale une œuvre versifiée en patois jurassien intitulée : *Arrivée dans l'autre monde d'une dame habillée en paniers, par Ferdinand Raspieler, curé de Counoux, vallée de Délémont.* M. A. Rossat préparait une étude sur les diverses versions de ce poème très populaire en Suisse, quand la lecture d'un travail de M. Vaissier, publié dans nos *Mémoires* sur la Jacquemardade de Bizot, lui apprit qu'un imprimé anonyme en vers patois bisontins de l'œuvre qui l'intéressait se trouvait à la Bibliothèque de Besançon et qu'on l'attribuait également à Bizot. M. Rossat vint à Besançon copier ce texte et, tout en faisant quelques réserves sur l'attribution à Bizot, en fit la base de son excellent travail sur les diverses versions des *Paniers*.

M. Vaissier, recherchant ce qui a pu donner lieu, au XVIII[e] siècle, à une critique locale contre la mode envahissante des Paniers, a remarqué que les quinze pages de l'*Arrivée* en vers patois bisontins étaient reliés à la Bibliothèque de Besançon en même temps qu'un petit ouvrage anonyme imprimé à Nancy en 1734, et annoncé pour la vente à Besançon ; cet ouvrage est intitulé : *Entretiens d'un docteur en théologie avec deux dames de qualité sur les modes dans les vêtements ;* il porte en haut de la page du titre la mention manuscrite : *Humbert Lainé, missionnaire.* Cet Humbert est assurément l'éminent directeur de l'ancienne mission de Beaupré, *Pierre-Hubert Humbert*, auteur de nombreux écrits notamment des *Pensées sur les plus importantes vérités de la religion*. M. Vaissier incline à penser, d'après cette mention de nom du propriétaire de ce volume, que les missionnaires de Beaupré, voulant se divertir aux dépens des belles dames de qualité et en même temps faire œuvre de moralistes, ont dû rédiger cette satire sans doute en collaboration

avec quelques lettrés tels que Bizot : M. Vaissier comparant le texte bisontin et celui du curé Raspieler, montre que dans son adaptation, postérieure de deux ans, ce dernier n'a guère fait qu'ajouter à l'œuvre primitive des passages licencieux qui expliquent sa vogue quelque peu clandestine.

M. le D[r] Magnin lit une notice sur M. Georges Sire, correspondant de l'Institut, ancien directeur de l'Ecole d'horlogerie, puis essayeur de la garantie, membre d'honneur de notre Société, décédé au mois d'août dernier. La notice sur M. Georges Sire sera insérée dans les *Mémoires* de notre Société.

Le secrétaire communique à la Société une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique faisant connaître que le 45e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira à Montpellier, le mardi 2 avril ; la séance de clôture aura lieu le 6 avril.

Communication est également donnée d'une circulaire des professeurs du Museum d'histoire naturelle de Paris ouvrant une souscription destinée à élever une statue à l'illustre naturaliste et philosophe Lamarck, membre de l'Académie des Sciences, élève de Darwin.

Le Président, ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 16 février 1907

PRÉSIDENCE DE MM. MAGNIN, président sortant et LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. le D[r] *Ant. Magnin*, président sortant ; *Leclerc*, président élu pour 1907 ; *Rouget*, vice-président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

Membres : MM. *de Beauséjour*. Dr *Bourdin, Cellard*. Dr *Girardot, Lambert*, Dr *Ledoux*, Dr *Nargaud*, *Pidancet*, *de Truchi*.

M. Magnin cède le fauteuil de la présidence à M. Leclerc qui remercie la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en l'appelant à diriger ses travaux et se fait l'interprète de tous les membres de la Société en adressant à M. Magnin l'expression de leur plus sincère gratitude pour le zèle et le dévouement dont il a fait tant de fois preuve durant son année de présidence.

M. le Dr Magnin lit une notice sur M. Ch. Contejean, membre de la Société d'Emulation dont il fut un moment le vice-secrétaire depuis 1851. Ch. Contejean, né à Montbéliard en 1824, après avoir été pensionnaire Suard et avoir obtenu à la Faculté de Besançon le diplôme de docteur ès-sciences naturelles, devint en 1865 professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers, où il resta jusqu'en 1890. Géologue autant que botaniste, il a laissé des travaux importants sur les rapports du sol avec la végétation. On ne doit pas oublier d'autre part qu'il a fait don à l'Institut botanique de Besançon de son herbier d'une très haute valeur comprenant environ 12,000 espèces. Il a laissé également sa bibliothèque à M. Magnin qui l'a placée à l'Institut botanique. M. Contejean est mort à Paris, le 13 février 1907.

M. Magnin signale d'autre part la mort de M. Marcel Bertrand, membre de l'Académie des Sciences. membre honoraire de la Société d'Emulation, décédé à Paris, le 13 février 1907, sur lequel il donnera prochainement une notice à la Société d'Emulation.

M. Pidancet fait une communication sur l'ancienne coutume de Besançon et son commentateur Claude-François d'Orival, seigneur de Vorges. Celui-ci, avocat à Besançon, fit paraître en 1721 un petit ouvrage intitulé : *Commentaire sur les usages et coutumes de Besançon*. Dans cette étude il reproduisait avec des annotations fort étendues et très érudites le texte de la Coutume de Besançon sur les points de droit civil et de procédure civile où les Bisontins avaient une législation spéciale et ori-

ginale dans la Comté de Bourgogne. M. Pidancet étudie ce droit bisontin qui lui paraît dans son ensemble avoir été plutôt progressiste pour l'époque, surtout en ce qui concerne les successions, les retraits et la condition des personnes. La liberté existe pour les personnes et les biens à Besançon et dans la banlieue tandis que la mainmorte subsiste encore presque partout en Franche-Comté.

M. le Dr Magnin entretient la Société de la question d'Alesia. On sait que la question de l'emplacement de l'Alesia des ***Commentaires*** a préoccupé plusieurs membres de notre Société, notamment A. Castan, et donné lieu à de nombreuses communications dans nos ***Mémoires*** de 1855 à 1868 ; c'est la raison qui a décidé M. Magnin à entretenir la Société d'Emulation des recherches récentes faites par M. Bérard, député de l'Ain, recherches qui l'ont conduit à reprendre l'opinion formulée il y a déjà une cinquantaine d'années par Jacques Maissiat. D'après cette opinion, Alesia se trouverait à Izernore, petit bourg situé au nord de Nantua, dans le département de l'Ain. M. Magnin propose de confier à M. Vaissier l'examen de cette ancienne hypothèse ainsi rajeunie et de nous tenir au courant des discussions qu'elle soulève en ce moment.

M. Magnin rappelle ensuite les procédés qui ont été préconisés pour protéger les vignobles contre la grêle, particulièrement les canons et les fusées grélifuges. Jusqu'à ce jour les résultats obtenus ont été contradictoires ; des expériences faites méthodiquement en Italie, pendant ces quatre dernières années, sur de grandes surfaces, avec de nombreux appareils, ***n'auraient produit aucun effet utile*** d'après les conclusions de la Commission officielle présidée par le physicien Blaserna.

Le Président, A. LECLERC.

Le Secrétaire, GEORGES GAZIER.

Séance du 20 avril 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. ***Leclerc***, président ; ***Georges Gazier***, secrétaire; ***Vaissier***, vice-secrétaire ; ***Fauquignon***, trésorier ; ***Kirchner***, archiviste.

MEMBRES : MM. ***Bonnet***, Dr ***Bourdin***, ***Cellard***, ***Dayet***, Dr ***Ledoux***, ***Pidancet***, ***Thuriet***.

M. le président Leclerc fait part à la Société de la mort de M. Just Becquet, sculpteur bisontin, décédé à Paris le 25 février dernier. Une notice spéciale lui sera consacrée dans nos ***Mémoires***, mais M. Leclerc veut dire dès maintenant quel artiste supérieur était Becquet, digne élève de Rude, à qui ses confrères décernèrent en 1903 la grande médaille d'honneur du Salon. Becquet était membre honoraire de notre Société depuis 1901 et ne manquait jamais, au début de chaque année, de nous envoyer ses meilleurs vœux pour le développement de notre œuvre. Le président rappelle qu'au nom de la Société d'Emulation, et en l'absence du président indisposé, le secrétaire s'est fait l'interprète des regrets de nos confrères aux obsèques de Just Becquet.

M. Leclerc émet ensuite le vœu que des artistes entrent en plus grand nombre dans notre Société pour rendre compte des progrès des arts dans notre province, faisant connaître les œuvres de peinture, sculpture, art décoratif ou musique qui viennent chaque année ajouter au patrimoine artistique de la France et spécialement de la Franche-Comté.

Lecture est donnée par le secrétaire du testament d'Edouard Grenier et des termes par lesquels il a fait don à notre Société en 1901 d'une importante somme d'argent destinée à la fondation d'un prix triennal en faveur d'un jeune Comtois d'avenir.

Le testament est ainsi conçu : « Je donne et lègue à la Société d'Emulation du Doubs deux mille quatre cents francs de rente roumaine destinée à la fondation d'un prix que la Société décernera tous les trois ans à un jeune franc-comtois annonçant des dispositions pour les lettres, les sciences ou les arts, qui jouira de cette pension pendant trois années consécutives, afin de se perfectionner dans ses études à Paris ou ailleurs, suivant les directions de la Sóciété d'Emulation.

« En fondant ce prix je ne fais que réaliser un projet formé par mon frère et moi, et que devait exécuter le dernier survivant. Tout en regrettant que notre cher ami Castan ne soit plus là pour présider à la fondation de ce prix, je m'en rapporte complètement aux lumières du bureau directeur, et spécialement à mon neveu Jules Gauthier qui connaît mes intentions. Ce prix devra porter le nom de Jules et Edouard Grenier ou des frères Grenier. A cet effet, je lègue aussi à la même Société notre beau portrait fait par H. Lehmann, qui est à Baume, dans l'espoir qu'il défendra de l'oubli les deux frères fondateurs de ce prix triennal. dont les noms ne doivent jamais être séparés. »

Quelques membres demandent s'il n'y aurait pas lieu d'apporter certaines modifications au réglement de la pension Grenier élaboré par la Société dans sa séance du 16 janvier 1904. La Société nomme une commission composée de MM. Mairot, Thuriet, Vaissier, Bonnet, Dr Ledoux et G. Gazier pour examiner cette question et déposer un rapport à ce sujet à une prochaine séance.

M. le docteur Ledoux communique une page émue publiée dans la *Revue des Deux-Mondes* (1er février 1907), par M Alfred Mézières, de l'Académie française sur notre éminent bienfaiteur Edouard Grenier. M. Mézières rappelle ses poésies « toutes vibrantes d'émotion patriotique, de l'allure la plus fière et la plus noble, où retentit comme un écho des poésies vengeresses de Victor Hugo ». Il fait connaître aussi l'homme « dont le vrai domaine fut le sentiment » qui connut « toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour ».

M. Leclerc lit quelques extraits d'un drame historique en vers

intitulé *Diane de France* dont il est l'auteur. Dans ce poëme il montre en lutte l'amour et la politique et, tour à tour, dans cet épisode du siège de Metz de 1552, on entend ses héros, en des vers vibrants et de facture irréprochable, exalter les plus nobles sentiments de patriotisme ou nous émouvoir par la touchante peinture des passions les plus délicates.

La Société d'Emulation, de même que précédemment la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon et l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon, émet le vœu que tous les objets d'arts, tableaux, sculptures, meubles et ustensiles anciens, livres et manuscrits existant dans les établissements religieux des trois départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ne puissent sous aucun prétexte être affectés à une autre région. Ce vœu sera transmis à M. le Préfet du Doubs.

Est élu :

Membre résidant :

M. Frédéric Bataille, professeur honoraire de l'Université, homme de lettres, présenté par MM. le Dr Magnin et G. Gazier.

Le Président, A. Leclerc. — *Le Secrétaire,* Georges Gazier.

Séance du 15 mai 1907.

Présidence de M. A. Leclerc.

Sont présents :

Bureau : MM. *Leclerc*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Fauquignon*, trésorier ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. les docteurs *Baudin* et *Bourdin*, *Bonnet*, *Boutterin*, *Cellard*, Dr *Girardot*, Dr *Ledoux*, chanoine *Rossignot*, *Thuriet*.

Lecture est donnée d'une lettre de M. le Maire de Besançon annonçant une Exposition internationale des Sports populaires qui aura lieu à Paris de Juillet à Octobre 1907. La Société désigne notre confrère M. Montenoise pour la représenter à la réunion préparatoire que doit tenir la Municipalité de Besançon au sujet de cette Exposition.

M. Alfred Marquiset a fait hommage à la Société de son nouvel ouvrage sur la *Duchesse de Fallary*. M. le docteur Baudin accepte de faire dans une de nos prochaines séances un compte-rendu de ce livre.

M. Thuriet lit au nom de la Commission de la pension Edouard Grenier, désignée à la séance d'avril dernier, un rapport sur les modifications à apporter au réglement de cette pension élaboré par la Société dans la séance du 16 janvier 1904. Les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité par la Société, qui décide que le rapport de M. Thuriet sera imprimé à la suite des procès-verbaux, suivi du texte complet du réglement avec les modifications qui viennent d'y être faites.

M. Georges Gazier lit une étude sur trois documents de la Bibliothèque de Besançon qu'il a envoyés à l'*Exposition des portraits peints et dessinés du XIIIe au XVIIe siècle* ouverte à la Bibliothèque nationale d'avril à juin. Le premier est le fameux *Livre d'heures de Maximilien*, avec le portrait de l'empereur Maximilien : la partie conservée à Besançon et qui fait suite à celle dont s'enorgueillit la bibliothèque de Munich, illustrée par Albert Durer, a été ornée de dessins par les amis et disciples du maître de Nuremberg, par Altdorfer, Burgkmair, Hans Baldung Grien, et Hans Durer, le frère d'Albert. M. Gazier fait connaître comment ce volume précieux qui faisait jadis partie de la bibliothèque des Bénédictins de Saint-Vincent a été acheté à Salins par Ch. Weiss, bibliothécaire de Besançon, aux

héritiers de Dom Sterque, vers 1827. — Le deuxième volume envoyé à Paris (Bibliothèque de Besançon, *ms.* 1158) est un *Panégyrique de Charles Quint par Jean Voerthusius*, chanoine d'Utrecht. Ce manuscrit offert par l'auteur en 1561 au Cardinal de Granvelle, est orné sur le feuillet qui précède celui de la dédicace d'un très beau portrait de Charles Quint dessiné à la plume et daté de 1561. — Enfin le manuscrit 160 de notre Bibliothèque a été également jugé digne de figurer à cette remarquable exposition. C'est un *Office de la Vierge* écrit en 1648 par le célèbre calligraphe N. Jarry, l'écrivain de la *Guirlande de Julie*, en tête duquel se trouve une charmante miniature avec le portrait de Claude de Rébé, archevêque de Narbonne : cette miniature est attribuée à Louis Duguernier le Jeune.

M. Boutterin, inspecteur des bâtiments diocésains, donne lecture de notes très précises sur les églises du département du Doubs susceptibles d'être classées parmi les monuments historiques. Il signale d'abord la curieuse église du XVe siècle de Mouthier avec son beau clocher en pierre couronné d'une flèche flanquée de quatre clochetons, puis étudie successivement les églises de Vuillafans, Setpfontaines, Lizine, Cussey-sur-Lizon, La Chaux-Neuve, de la Rivière, d'Orchamps-Vennes, Morteau, Laval et Sancey-le-Grand, indiquant toutes les particularités curieuses au point de vue archéologique de ces édifices. M. Boutterin fait connaître les curiosités artistiques telles que chaires à prêcher, stalles, bénitiers, lutrins, etc.., que renferment ces diverses églises et illustre son intéressante et savante communication de belles photographies.

Le Président,
ANT. MAGNIN.

Le Secrétaire.
GEORGES GAZIER.

Séance du 22 octobre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, président ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES ; MM. le chanoine *Rossignot*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Ledoux*, *Savoye*, Dr *Vaissier*.

M. Leclerc rend compte du 6e Congrès de l'Association franc-comtoise qui s'est tenu à Belfort le 1er août dernier. Il fait connaître les principales communications historiques et scientifiques qui ont été faites à cette réunion des Sociétés savantes de Franche-Comté, et annonce que le 7e Congrès de l'Association franc-comtoise se tiendra l'an prochain à Salins sous la présidence de M. l'abbé Perrod, de Lons-le-Saunier. M. Feuvrier a été désigné comme secrétaire général de ce Congrès.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Dubail-Roy, secrétaire de la Société d'Emulation de Belfort, pour demander, au nom de cette Société, que les diverses sociétés savantes accordent une subvention pour la publication d'un « Bulletin » donnant *in extenso* le texte des communications faites au Congrès de l'Association franc-comtoise. Il sera répondu à cette requête que la Société d'Emulation du Doubs juge préférable le système adopté jusqu'à ce jour, système par lequel, à tour de rôle, les diverses sociétés savantes donnent un compte rendu analytique des travaux des Congrès, se réservant de publier dans leurs *Mémoires* celles des communications qui leur paraissent les plus intéressantes.

M. le docteur Bourdin lit la première partie d'une étude sur Jacques Prévost, peintre, sculpteur et graveur du XVIe siècle. Aucune étude d'ensemble n'avait été faite sur cet artiste com-

tois, à la fois peintre et sculpteur, graveur et architecte, dont l'œuvre principale, un triptyque sur bois représentant la *Mise au tombeau* avec portraits des donateurs sur les volets, se trouve dans l'église de Pesmes (Haute-Saône). La tradition fait naître Prévost à Pesmes. Il reçut ses premières leçons dans sa famille, dont tous les membres étaient peintres, puis il passa à Salins dans les ateliers de Claude Duchet et de Lafréri qui l'emmenèrent avec eux à Rome vers 1530. Là il grava nombre de planches ; 19 gravures seulement, dont la plupart sont conservées à la Bibliothèque de Besançon datées et signées de son monogramme, sont parvenues jusqu'à nous.

En même temps Prévost fréquenta à Rome les ateliers en renom et devint l'élève de Michel Ange. Rentré en France, on voit Prévost travailler en diverses villes, notamment à Langres, Dijon, Gray, Dole, Besançon On a de lui deux lettres agrémentées de dessins satiriques qui montrent que cet artiste était un digne contemporain du joyeux curé de Meudon. Il ne reste aujourd'hui de l'œuvre de Prévost que trois tableaux : deux se trouvent au Musée de Besançon et proviennent de la collection Granvelle, le troisième signé et daté de 1561 est le triptyque de Pesmes, la principale œuvre de celui que ses contemporains ont appelé le Michel Ange de la Franche-Comté.

M. Georges Gazier fait connaître une étude de M. Perdrizet, professeur à la Faculté de Nancy, étude parue dans la *Revue de l'Art ancien et moderne*, et où il est question d'un tableau du Musée de Besançon intitulé dans le catalogue sous le n° 184 : *Tableau satirique relatif aux querelles de la bulle Unigenitus.* M Perdrizet a démontré que cette peinture n'a aucun rapport avec les querelles du jansénisme au XVIIIe siècle et appartient du reste à la première moitié du XVIIe siècle. La femme accroupie sur un plateau que fait tourner un satyre n'est nullement la Vérité, mais une femme de mœurs légères en butte aux poursuites de ses adorateurs. Le tableau est une moralisation dirigée contre les femmes et n'est que la reproduction en peinture, avec quelques légers changements, d'une gravure italienne du XVIe siècle intitulée *La Chasse à la Chouette.* La Chouette est la femme galante, le satyre figure le diable, les oiseaux sont

des hommes de toutes les conditions et de tout âge qui se laissent prendre dans les pièges de la femme. Trois répliques de ce tableau sont connues : l'une d'elles est conservée au Musée de Calais.

M. Vaissier donne lecture de deux lettres de M. Revillout, professeur et conservateur du Musée du Louvre, relatives au taureau à trois cornes d'Avrigney conservé au Musée d'archéologie de Besançon.

Le Président, A. LECLERC. *Le Secrétaire*, GEORGES GAZIER.

Séance du 30 novembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, président ; Dr *Magnin* et *Rouget*, vice-présidents ; *Fauquignon*, trésorier ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, secrétaire-adjoint ; *Kirchner*, archiviste.

MEMBRES : MM. les docteurs *Baudin*, *Bourdin*, *Cornet*, *Ledoux*, *Roland* et *Vaissier* ; MM. *Bonnet*, *Savoye* et *Vernier*.

Le Comité qui se propose d'élever un monument à Besançon au sculpteur Just Becquet demande à la Société de lui accorder une subvention : une somme de cinquante francs est votée pour honorer la mémoire de ce grand artiste, membre honoraire de notre Société.

Dans un bulletin archéologique, M. Alfred Vaissier rend compte de plusieurs travaux exécutés pendant l'automne dernier soit au square Castan, soit au Musée, et du résultat de quelques fouilles.

Sur l'emplacement de l'ancienne abbaye Saint-Paul, où s'éle-

vait à l'époque romaine le palais du gouverneur de la province de Sequanie, des tronçons de colonnes ont été recueillis et groupés au Square archéologique comme uniques souvenirs du Palatium.

La cour du logis abbatial était précédée d'un portail décoré d'un écusson ovale, supporté par des palmes et des branches de roses. Les morceaux de cette bonne sculpture du commencement du XVIII[e] siècle, donnés par l'entrepreneur M. Micciollo, ont reçu une complète restitution dans la salle du Musée archéologique.

En creusant sous le trottoir de la Grande-Rue (n° 99, maison de M[lle] Bourdenet) on a extrait à deux mètres de profondeur l'extrémité triangulaire d'un sarcophage antique où figure dans un médaillon le buste d'une jeune femme.

Une certaine quantité de pierres, inscriptions pour la plupart des XVI[e] et XVII[e] siècles encombraient le vestibule du bâtiment des Halles, attendant depuis longtemps une place d'exposition propice. M. A. Vaissier a faittransporter ces intéressants débris au Square archéologique Castan, où leur assemblage, à l'entrée de la promenade, constitue une sorte de monument présentant, sur 2 mètres carrés de base un développement de plus de 12 mètres de surface d'exposition en bonne lumière. On a profité de cette circonstance pour une réparation urgente de la toiture de l'architrave qui surmonte les colonnes romaines.

La fréquentation prolongée des ruines de la place Saint-Jean était bien faite pour rappeler la mémoire des objections judicieuses faites, à la suite du Congrès archéologique de 1881, par un critique des plus autorisés sur leur attribution à un théâtre. En s'appuyant sur le caractère monumental du tronçon de la rampe très rapproché de l'axe de l'édifice, et par conséquent bien centré, sur une longueur d'au moins 12 mètres, M. Vaissier estime que jamais l'idée d'un creusage pour une *cavea* n'a pu être conçu par l'architecte très distingué qui a construit en face un véritable *podium* d'amphithéâtre. Si on se place à un point de vue moins classique que celui où se sont maintenus nos savants confrères, on se représente plutôt une vaste esplanade magnifiquement encadrée, qu'il était facile, au moyen d'ouvrages en charpente, d'aménager pour les spectacles, jeux de scènes

ou autres et pour des cérémonies publiques. En conséquence, on peut conserver au monument ruiné, malgré ses particularités singulières, l'appellation de théâtre romain de Vesontio.

M. le docteur Bourdin continue la lecture de son étude sur le peintre graveur J. Prévost par la description du triptyque de Pesmes (1561). Il représente une *Mise au tombeau* avec les portraits des donateurs Catherin Mayrot et Jehanne Lemoyne, sa femme, peints sur les volets. Au verso est reproduite une Annonciation traitée en claire grisaille A part quelques imperfections (disproportions dans les membres, raccourcis trop audacieux, etc.) cette composition, dans ses différentes parties, peut être considérée comme le chef-d'œuvre du maître comtois. De très bonnes reproductions photographiques dues au talent de notre confrère M. Dodivers accompagnent cette description et donnent une idée très nette de la valeur de l'œuvre de J. Prévost.

A propos du lieu de naissance de Prévost, M. Bourdin discute longuement les différentes hypothèses émises à ce sujet : on l'a fait naître successivement à Besançon, à Paris, à Angers, surtout à Gray et Dole, où ce peintre a travaillé de longues années et où il existait, comme à Pesmes, des familles portant ce même nom. Aucun fait certain ne vient confirmer cette hypothèse. Pesmes en revanche a pour elle sa tradition qui a contribué à la conservation de son beau tableau pendant la Révolution. De plus l'auteur présente une quittance de J. Prévost aux échevins de la ville de Pesmes, datée de 1565, c'est-à-dire quatre ans après l'exécution de son triptyque pour des travaux de minime importance exécutés à l'église. Il en conclut qu'à cette époque J. Prévost vivait retiré dans son pays natal, car on ne l'eût pas fait revenir lui, le grand artiste, le « Michel Ange de la Franche-Comté », pour « ravoustre une verrière du pourtal de l'Eglise ». Enfin M. Bourdin montre que les véritables protecteurs de cet artiste ont été ses deux compatriotes Catherin Mayrot, son ami d'enfance, et le cardinal de Givry, dont l'aïeule était une Granson « dame de Pesmes » et inhumée audit lieu. Quant aux autres, ils ne connurent J. Prévost que par l'intermédiaire des deux premiers, tels Hugues Marmier, l'homme de confiance de la famille de Givry, l'évêque d'Amon-

court, coadjuteur puis successeur du cardinal, le cardinal de Granvelle, propriétaire à Pesmes d'une maison qui porte aujourd'hui son nom, etc. Pour ces diverses raisons, M. le docteur Bourdin se range à l'avis de Perron, Suchaux, Castan, l'abbé Besson, enfin plus récemment M. Peschet, pour conclure que Jacques Prévost est bien effectivement originaire de Pesmes où la tradition le fait naître, et que cette petite ville est fière d'inscrire son nom à côté de celui des Gollut, des Mathieu, des Genty, etc. qui ont illustré ce pays.

La Société fixe au jeudi 19 décembre prochain la date de la séance publique dont elle arrête le programme.

Est réélu :

Membre résidant :

M. Ch. SANDOZ, négociant, ancien adjoint au maire, présenté par MM. le Dr Ledoux et Georges Gazier, membre résidant depuis 1880 mais démissionnaire en 1900.

Le Président, A. LECLERC. — *Le Secrétaire,* GEORGES GAZIER.

Séance du 18 décembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

BUREAU : MM. *Leclerc*, président ; *Rouget*, vice-président ; *Fauquignon*, trésorier ; *Georges Gazier*, secrétaire ; *Vaissier*, vice-secrétaire.

MEMBRES : MM. *Frédéric Bataille*, Dr *Bourdin*, *Cellard*, Dr *Nargaud*, *Pidancet*, *Thuriet*, *Vernier*.

M. le président Leclerc adresse un regret ému à la mémoire de M. Maurice Bretillot, membre de la Société d'Emulation du

Doubs depuis 1857. Si ses occupations nombreuses ne lui laissèrent pas le loisir de participer d'une façon active aux travaux de la Société, M. Bretillot ne cessa durant 50 ans de lui témoigner en toutes circonstances sa vive sympathie, se souvenant qu'il appartenait à une famille qui avait fourni l'un des fondateurs de notre compagnie, et que son père en fut jadis le président. M. Maurice Bretillot est mort à Besançon le 15 décembre dernier.

M. Georges Gazier lit une notice sur Jules Gauthier, archiviste du département de la Côte-d'Or, ancien archiviste du Doubs, mort à Dijon le 16 octobre 1905. Il rappelle notamment le rôle considérable qu'il joua dans la Société d'Emulation du Doubs dont il fut le président en 1899, le secrétaire décennal de 1902 à 1905 : membre de la Société depuis 1866, il y fit de très nombreuses communications qui ont été insérées dans nos *Mémoires* et qui intéressent toutes les branches de l'histoire, de la littérature et de l'art comtois. Il est décidé que cette notice avec le portrait de Jules Gauthier sera insérée dans le volume des *Mémoires* de la Société de 1906, actuellement en cours d'impression.

M. Frédéric Bataille présente un travail sur les champignons de la famille des astérosporées, sur les russules et les lactaires. Il indique les caractères généraux de ces cryptogames et fait connaître dans ses grandes lignes le plan de son ouvrage, dont la Société est heureuse de décider l'impression dans ses *Mémoires*,

La Société discute et vote le budget de 1908 dont le projet suivant est présenté par M. le trésorier Fauquignon, au nom du Conseil d'administration de la Société.

RECETTES.

1. Subvention du département du Doubs	300 fr.
2. — de la ville de Besançon.	400
3. Cotisations des membres résidants.	900
4. — — correspondants . . .	326
5. Droits de diplômes, recettes accidentelles . . .	40
6. Intérêts du capital en caisse et rentes	600
Total	2.566 fr.

DÉPENSES.

1. Impressions	2.000 fr.
2. Frais de bureau, chauffage, éclairage, etc. . . .	160
3. Frais de séance publique	70
4. Traitement et indemnité de recouvrements à l'agent	200
5. Crédit pour recherches scientifiques	136
Total.	2.566 fr.

Avant de procéder à l'élection du Bureau, M. le Président annonce qu'il a reçu la démission de M. Kirchner, archiviste de la Société, qui, après dix ans d'excellents services, préfère se retirer du bureau. M. Leclerc exprime le vif regret que cause à tous les membres de notre Société la détermination de notre confrère, qui s'est toujours acquitté de ses fonctions avec tant de conscience et de zèle. Il rappelle notamment la *Table générale récapitulative des Mémoires de la Société*, de 1841 à 1905, que vient de publier cette année M. Kirchner, et qui est appelée à rendre de si grands services aux érudits.

La Société nomme ensuite son bureau pour l'année 1908 qui est ainsi constitué :

Président annuel : M. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Besançon.

Premier vice-président : M. Adrien LECLERC, conseiller à la Cour d'appel de Besançon.

Deuxième vice-président : M. le docteur BOURDIN, médecin-major en retraite.

Vice-secrétaire : M. Alfred VAISSIER, conservateur du Musée archéologique.

Archiviste : M. MALDINEY.

La Société procède à l'élection de quatre membres honoraires, en remplacement de ceux décédés en ces dernières années. Elle désigne par acclamation :

M. Aug. POINTELIN, artiste-peintre.

M. Charles GRANDMOUGIN, homme de lettres.

M Eug. REVILLOUT, professeur et conservateur au musée du Louvre.

M. le général LANGLOIS, sénateur de Meurthe-et-Moselle.

Sont élus :

Membres résidants :

M. Léon DRUHEN, industriel, 8, avenue de Fontaine-Argent, présenté par MM. les docteurs Bourdin et Ledoux.

M. le docteur Maxime DRUHEN, présenté par MM. Cénay et docteur Ledoux.

Le Président,
A. LECLERC.

Le Secrétaire,
GEORGES GAZIER.

Séance publique du 19 décembre 1907.

PRÉSIDENCE DE M. A. LECLERC.

Sont présents :

Bureau : M. A. LECLERC, ayant à sa droite M. l'abbé ROSSIGNOT, président de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon, à sa gauche M. Maurice FORIEN, président de la Société des Amis des Beaux-Arts de Besançon, MM. ROUGET, docteurs BOURDIN et MAGNIN, Frédéric BATAILLE, M. Georges GAZIER, secrétaire, M. Alfred VAISSIER, vice-secrétaire.

Dans la salle remplie par une assistance nombreuse de dames en élégante toilette et d'invités, MM. CELLARD, FAUQUIGNON, KIRCHNER, LANIER, Henri MAIROT, MALDINEY, NECTOUX, PIDANCET, THURIET, membres de la Société, M. BAILLE, de la Société des Amis des Beaux-Arts, etc.., etc.

La séance ouverte à deux heures, est close après lecture des études suivantes :

1° *La Société d'Emulation du Doubs en 1907*, par M. A. Leclerc, président annuel ;

2° *Just Becquet, sculpteur bisontin*, par M. le Dr Limon, membre résidant ;

3° *Les singularités des empoisonnements par les champignons comestibles et vénéneux*, par M. le Dr Magnin, vice-président ;

4° *Un livre récent sur la cuisine comtoise*, par M. Georges Gazier, secrétaire décennal ;

5° *Sur la mort d'une jeune fille. — Post mortem. — Le Chêne aux abeilles*, sonnets par M. Frédéric Bataille, membre résidant.

FONDATION DES FRÈRES GRENIER

RAPPORT DE M. M. THURIET

au nom de la Commission du Legs Edouard Grenier

Séance du 15 mai 1907.

Notre Société, n'ayant eu connaissance que très récemment des termes du legs que lui a consacré M. Edouard Grenier avec la destination que vous savez, s'est demandée si le règlement de la pension des frères Grenier, tel qu'il a été élaboré par le bureau et adopté par la Société dans la séance du 16 janvier 1904, était en conformité avec les intentions exprimées par le testateur et s'il ne convenait pas d'apporter quelques modifications ou additions à ce règlement, soit pour le mettre plus en harmonie avec les volontés de M. Grenier, soit pour le compléter en fixant l'époque et les conditions précises de la délivrance de la pension.

A votre dernière séance, et pour répondre aux vœux de plusieurs sociétaires, vous avez nommé une commission à l'effet d'étudier les propositions qui pourraient être faites dans ce double but. J'ai l'honneur de vous faire connaître les conclusions auxquelles s'est arrêtée votre Commission.

Sur l'article premier du règlement. — La rédaction de cet article ajoute aux conditions imposées par le testateur, en exigeant que les candidats à la pension soient nés dans un des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône ou du Jura. Le texte de l'article premier permettrait d'exclure du concours un candidat appartenant à une famille franc-comtoise et habitant lui-même la Franche-Comté, mais qu'une circons-

tance fortuite aurait fait naître hors de notre province. Il y aurait là semble-t-il, une interprétation trop étroite des vues du fondateur qui dit dans son testament que le prix sera décerné « à un jeune franc-comtois ». La commission propose donc de supprimer dans l'article premier après les mots « au jeune franc-comtois » les mots « né dans un des trois départements du Doubs, de la Haute-Saône ou du Jura ».

Sur l'article 2. — Ce texte détermine les conditions d'âge que devront présenter les candidats; il fixe comme minimum 18 ans, comme maximum 23 ans. Il a paru à votre commission qu'il était inutile de fixer une limite minima et que d'autre part la limite maxima devait être reculée jusqu'à 25 ans, la mise en vigueur de la nouvelle loi militaire, qui rend le service de deux ans obligatoire pour tous, ayant pour effet de retarder d'une manière générale la fin des études. — La Commission est d'avis de substituer à l'art. 2 le texte suivant: « Pour être admis à concourir, les candidats devront être âgés de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année du concours et n'avoir qu'une médiocre fortune ».

Sur l'article 4. — Cet article fixe à 1800 fr. le chiffre de la pension qui sera payée par trimestre au candidat choisi. — Vous savez que la conversion des 2.400 fr. de rentes roumaines léguées par M. Grenier, en rente 3 % sur l'Etat français (conversion imposée par le décret d'autorisation) a eu pour effet de réduire au-dessous du chiffre de 1800 fr. le revenu du legs. Depuis le décès du testateur ce revenu est capitalisé et augmenté chaque année; dans deux ans, il atteindra approximativement 1800 fr. Votre commission a pensé qu'il convenait dès lors de fixer dès à présent la date à laquelle la fondation Grenier commencerait à fonctionner. Elle est tombée d'accord pour vous proposer celle du 1er octobre 1909 A cette date, les intérêts produits par le capital légué seront placés en rentes 3 % sur l'Etat français et l'ensemble des intérêts provenant du legs direct sera versé par trimestre au pensionné, soit qu'il n'atteigne pas tout à fait, soit qu'il dépasse légèrement 1800 fr. D'après les renseigne-

ments donnés par notre trésorier, en fixant le point de départ de la pension au 1er octobre 1909, on peut être certain que le chiffre se rapprochera très sensiblement de 1800 fr. et le faible écart qu'il pourrait présenter en moins ne serait pas une raison suffisante pour retarder d'un an encore l'exécution des volontés de M. Ed. Grenier.

La commission est aussi d'avis de faire disparaître de l'article 4 la clause suivante: « Si par une conversion ou autre évènement similaire, le chiffre de la rente était réduit, la pension sera suspendue jusqu'à reconstitution du capital ». Il nous a semblé qu'il y aurait de graves inconvénients à suspendre soit au cours, soit à l'expiration d'une période triennale le service de la pension. Une fondation de ce genre est perpétuelle; toute interruption dans son fonctionnemsnt pourrait compromettre sa reprise et porterait en tous cas atteinte au caractère de continuité que le testateur a entendu lui attribuer. Aussi pensons-nous qu'il serait plus sage de décider que, si les revenus du legs viennent à être diminués par l'effet d'une conversion, d'un impôt ou de toute autre cause, le chiffre de la pension sera réduit d'autant, sans que le service de la pension soit retardé ou interrompu.

Nous proposons de modifier l'art. 4 dans les termes suivants:

Art. 4. — La pension sera payée à partir du 1er octobre 1909. A cette date, les intérêts produits par le legs seront placés en rente 3 °/o sur l'Etat français; les revenus de l'ensemble du capital ainsi formé seront versés par trimestre au candidat choisi. Si par une conversion, impôt ou autre cause le chiffre de la rente était diminué, la pension serait réduite d'autant.

A l'article 5 qui détermine les pièces à fournir par les candidats nous proposons d'ajouter la disposition suivante:

« ....Les candidats devront adresser ces pièces au secrétariat de la Société d'Emulation avant le 1er juin de l'année où sera accordée la pension.

Sur l'article 7, il paraît utile de préciser que le jury devra statuer sur les candidatures dans le courant du mois de juillet.

D'autre part la commission estime qu'il serait bon d'adjoindre au jury tel qu'il est composé à l'article 7 les anciens présidents de la Société en résidence à Besançon.

L'art. 7 devrait donc être modifié de la façon suivante :

Art. 7. — Le jury statuera sur les candidatures dans le courant du mois de juillet. Il sera constitué par le bureau de la Société d'Emulation du Doubs : président, vice-présidents, secrétaire, vice-secrétaire, trésorier et archiviste auxquels seront adjoints 1° les anciens présidents en résidence à Besançon ; 2° un représentant de la famille Grenier choisi parmi les parents les plus proches de la ligne paternelle.

Enfin l'*art. 10* appellerait une modification similaire pour que son texte fût en harmonie avec l'art. 7 nouveau ; il devrait être ainsi rédigé :

Art. 10. — Le Conseil d'administration de la Société transformé en jury avec l'adjonction des anciens présidents et du représentant de la famille Grenier ....etc ».

Telles sont les conclusions que votre Commission prie le Bureau de bien vouloir soumettre à la ratification de l'assemblée.

Les conclusions de la Commission du legs Grenier ayant été ratifiées à l'unanimité par la Société dans sa séance du 15 mai 1907, le règlement de la pension Grenier est arrêté ainsi qu'il suit :

RÉGLEMENT DE LA PENSION DES FRÈRES GRENIER

Article premier. — Il est institué sous le titre de « Fondation des frères Grenier » une pension triennale qui sera donnée au concours au jeune franc-comtois qui donnera le plus d'espérance sérieuse dans la carrière des sciences, des lettres ou des arts.

Art. 2. — Pour être admis à concourir, les candidats devront

être âgés de moins de 25 ans au 1er janvier de l'année du concours et n'avoir qu'une médiocre fortune.

Art. 3. — Le concours sera annoncé trois mois d'avance par des insertions répétées dans les journaux de la province.

Art. 4. — La pension sera payée à partir du 1er octobre 1909. A cette date les intérêts produits par le legs seront placés en rente 3 °/o sur l'Etat français ; les revenus de l'ensemble du capital ainsi formé seront versés par trimestre au candidat choisi. Si par une conversion, impôt ou autre cause, le chiffre de la rente était diminué, la pension serait réduite d'autant.

Art. 5. — Les candidats fourniront comme pièces justificatives de leur demande leur extrait de naissance sur timbre, leur diplôme de bachelier ès-sciences ou ès-lettres, ou des certificats équivalents, soit sur le terrain pédagogique, soit sur le terrain artistique : certificats de professeur de dessin, peinture ou sculpture chez qui ils auront étudié. En outre ils produiront l'extrait d'impositions directes de leur père et mère. Ces pièces devront être adressées par les candidats au secrétariat de la Société d'Emulation avant le 1er juin de l'année où sera accordée la pension.

Art. 6. — En dehors de ces certificats, le Jury d'examen aura le droit de faire comparaître devant lui les candidats pour les interroger.

Art. 7. — Le Jury statuera sur les candidatures dans le courant de juillet. Il sera constitué par le bureau de la Société d'Emulation du Doubs : président, vice-présidents, secrétaire, vice-secrétaire, trésorier et archiviste auxquels seront adjoints 1° les anciens présidents en résidence à Besançon, 2° un représentant de la famille Grenier choisi parmi les parents les plus proches de la ligne paternelle.

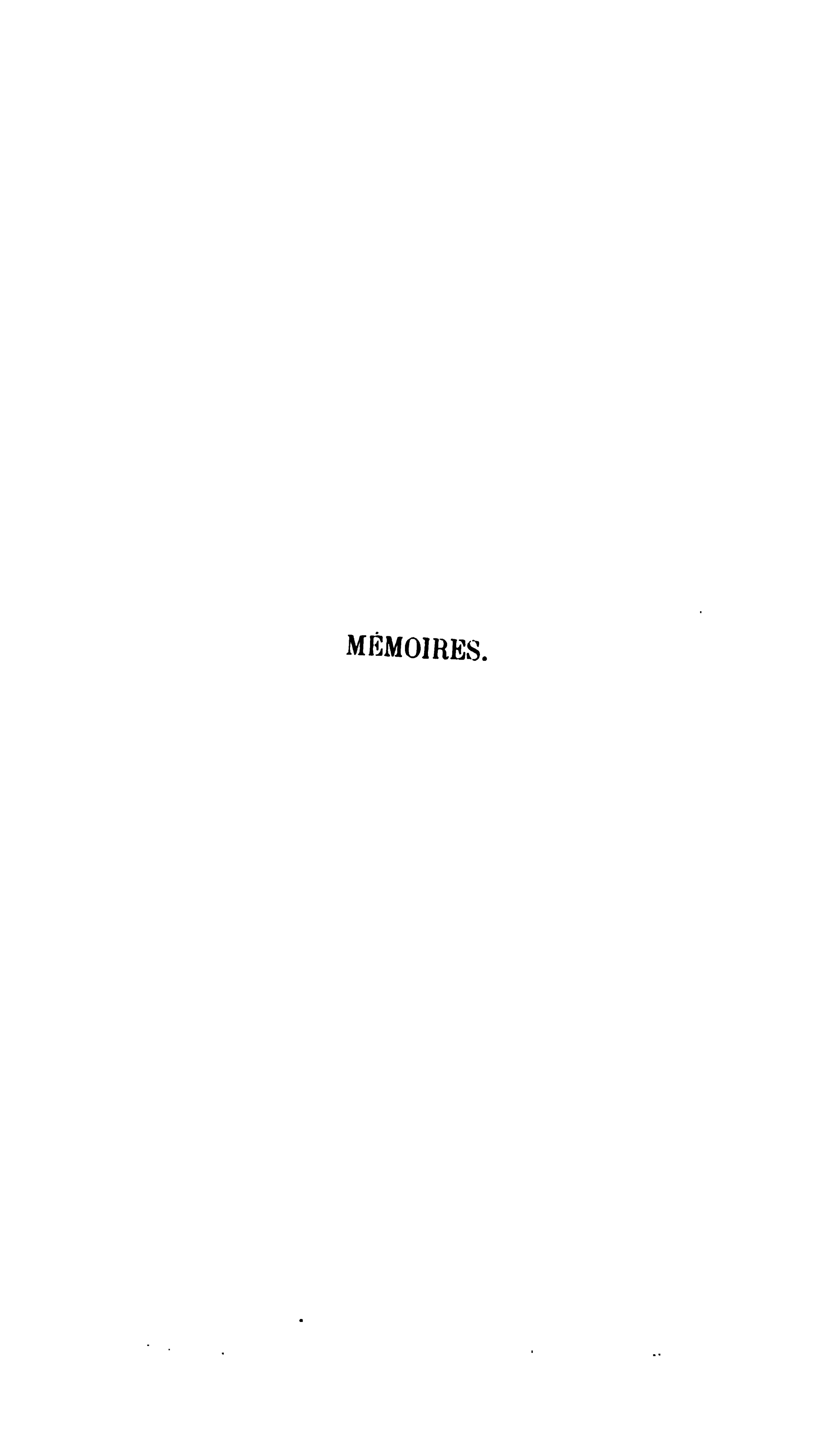
Art. 8. — Les membres du jury prendront individuellement l'engagement d'honneur de ne se décider dans leur choix que sur les mérites des candidats et sur les dossiers qu'ils présentent.

Art. 9. — La décision sera prise aux deux tiers des votants et l'épreuve durera jusqu'à ce que le quantième soit obtenu.

Art. 10. — Le Conseil d'administration de la Société transformé en jury avec l'adjonction des anciens présidents et du représentant de la famille Grenier, aura droit de surveillance et d'exclusion sur le pensionnaire Grenier qui se rendrait indigne par sa conduite, par sa paresse ou ses manquements professionnels, des bienfaits de la fondation.

Art. 11. — En cas de dissolution de la Société, la pension des frères Grenier subsistera telle qu'elle est constituée, mais remise des titres affectés à sa dotation sera faite aux parents ou groupe de parents les plus rapprochés de la ligne paternelle des héritiers Grenier qui pourvoiront à sa continuation.

Art. 12 — Il est entendu que le Conseil d'administration tiendra la Société au courant du choix, des travaux et des succès du titulaire de la pension Grenier.



MÉMOIRES.

LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DOUBS

EN 1907

Discours d'ouverture de la séance publique du jeudi 19 décembre

Par M. Adrien LECLERC

PRÉSIDENT ANNUEL

MESDAMES,
MESSIEURS,

Votre président annuel vient, selon l'usage, vous faire un compte rendu sommaire des travaux de notre Société en 1907, et rendre un dernier hommage à ceux de ses membres disparus dans le cours de cette année.

Les travaux et communications n'ont pas cessé d'être toujours aussi intéressants et utiles. Peut-être se sont-ils faits un peu plus rares qu'en certaines autres années. Le zèle bien connu des membres de notre chère Société fera, j'en suis intimement convaincu, disparaître bien vite cette constatation passagère.

Dans une courte allocution prononcée à l'une de nos séances mensuelles, et à propos de la perte de l'un de nos membres honoraires, je veux dire l'artiste regretté qu'était Just Becquet, votre président avait exprimé le vœu qu'à côté des intéressantes communications scientifiques et historiques faites par nos savants collègues, il se produisit en plus large proportion quelques travaux relatifs au mouvement et à l'état actuel des arts, peinture, sculpture, poésie, musique, architecture, en Franche-Comté,

en France, voire même aussi dans les autres pays. Il lui semblait que des travaux de ce genre ne seraient pas en désaccord avec le but poursuivi par notre société, dont l'un des postulats est, vous le savez, de concourir au progrès des arts; et comment y concourir plus activement qu'en se tenant au courant des tranformations qui s'opèrent dans cette branche de l'activité humaine. On ne peut pas se le dissimuler en effet: qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, il se produit dans toutes les choses de ce monde ce qu'on est convenu d'appeler « l'évolution ». Quelques personnes, surtout celles qui sont sur la pente descendante de la montagne de la vie, estiment parfois que sous certains rapports et en certains sujets, l'évolution se fait un peu prompte et rapide. Elles demanderaient, peut-être avec quelque raison, qu'en France on ménageât un peu plus les transitions, à l'exemple de certains peuples. D'autres au contraire, et parmi ces dernières, beaucoup de jeunes et un certain nombre d'impatients, pensent que l'évolution se fait trop lentement et désireraient voir s'opérer plus rapidement encore des transformations sociales, économiques, politiques, littéraires et artistiques. Qui a tort ou qui a raison dans cette manière de comprendre la marche des choses en ce monde? Ce n'est pas à moi qu'il appartient de le décider; qu'il me suffise de constater ce mouvement d'évolution. Personne ne songera à le contester dans l'art de la musique, par exemple, où la partie mélodique qui charmait tant nos pères et même ceux d'une génération encore plus rapprochée, a fait place à une orchestration plus savante, et j'oserai dire plus scientifiquement harmonieuse; en matière d'ornementation, où le modern-styl, l'art nouveau essaient de remplacer ce qu'on pourrait appeler le « classicisme décoratif »; — en matière de peinture, où l'un des bons écrivains d'une grande Revue (1)

(1) *Revue des Deux-Mondes* du 1er juin 1907: Les Salons de 1907 et l'orientation nouvelle du paysage, par M. Robert de la Sizeranne.

signalait récemment l'orientation nouvelle dans le paysage ; en matière théâtrale, où ce qui plaisait à la foule dans le siècle dernier n'est plus ce qui lui plait aujourd'hui. Je passe sous silence l'évolution dans les sciences, résultant des nouvelles découvertes qui se produisent de nos jours et qui donne un intérêt de plus en plus vif à ces graves problèmes que cherchent à résoudre ceux qui consciencieusement et sans parti pris, entreprennent de concilier les mystères de l'infini avec ces découvertes nouvelles.

Donc évolution partout : dans la science, dans les arts, dans la critique historique, etc... En matière scientifique comme en matière historique, elle nous est suffisamment signalée et de façon brillante par ceux de nos collègues qui font à ce sujet d'intéressantes communications ; en matière d'art, il serait à désirer que les communications fussent, je le répete, plus nombreuses et plus répétées et qu'en un mot, nous trouvions en plus larges proportions des collègues qui voulussent bien faire dans toutes les branches des arts, ce qu'a fait pour les peintres un de nos membres regrettés et disparus cette année, et dont je vous dirai quelques mots dans un instant.

Ceci dit, mesdames et messieurs, et en vous priant de m'excuser de cette trop longue digression, j'arrive à l'exposé sommaire des communications qui nous ont été faites dans le courant de cette année.

En matière historique, notre savant collègue, M. Vaissier, depuis si longtemps l'un des plus fidèles soutiens de notre Société, et que malgré tout, l'on trouve toujours sur la brèche, nous a lu une étude intitulée « les Paniers » à l'occasion d'un travail publié sous ce titre par M. Rossat, professeur à Bâle. L'on n'ignore pas que la mode des paniers, laquelle, croit-on, nous fut importée d'Angleterre vers 1718, a été la note dominante de la toilette des femmes au XVIIIe siècle. D'abord de proportions modestes, ils en arrivèrent bientôt à une exubérance de dimensions qui alla

jusqu'à quatre et même cinq mètres de tour. L'on comprend dès lors quelle énorme quantité d'étoffe il fallut employer pour recouvrir cette armature, et pour peu que cette étoffe fût somptueuse et que la robe fût garnie de rubans, de falbalas, et même de pierreries, on se rend compte des prix élevés qu'atteignaient quelques-uns de ces vêtements. On cite même le nom d'une dame de qualité (1) qui, n'ayant pas la somme suffisante pour payer l'un de ces vastes monuments, s'engagea à le solder au moyen d'une rente viagère de 600 livres. On s'explique dans ces conditions que cette mode provoquât la facile critique de quelques esprits mordants. C'est ce qui arriva bientôt en Suisse et aussi en Franche-Comté.

Il existe en Suisse, nous dit M. Vaissier, un poème très populaire, versifié en patois jurassien, et intitulé : « Arrivée dans l'autre monde d'une dame habillée en paniers », par Ferdinand Raspieler, curé de la vallée de Délémont. Jusqu'à ces derniers temps, on considérait cette œuvre comme une production originale, en Suisse, quand un travail de M. Vaissier publié dans nos mémoires sur la Jacquemardade de Bizot, apprit à M. Rossat qu'un imprimé anonyme de la même œuvre, en vers patois bisontins, se trouvait à la bibliothèque de Besançon et qu'on l'attribuait à Bizot. L'opuscule qui existe à notre bibliothèque a été relié en même temps qu'un petit ouvrage anonyme, imprimé à Nancy en 1734 et intitulé : « Entretiens d'un docteur en théologie avec deux dames de qualité sur les modes dans les vêtements ». Inutile de dire que tous deux sont une critique locale de la mode envahissante des paniers. D'après certaines indications recueillies par M. Vaissier, ce seraient les missionnaires de Beaupré, qui pour faire œuvre de moralistes en même temps que pour se divertir un peu aux dépens des belles dames de qualité, ont dû compo-

(1) Madame de Matignon.

ser cette satire en collaboration avec quelques lettrés tels que Bizot. En comparant le texte bisontin et celui de Raspieler, M. Vaissier montre que dans son adaptation, postérieure de deux ans, ce dernier n'a guère fait qu'ajouter à l'œuvre primitive certains passages un peu gaulois et qui expliquent sa vogue un peu clandestine.

Dans une autre communication, M. Vaissier, continuant l'examen des ruines et des fondations conservées depuis l'époque romaine au square Saint-Jean, et auxquelles il n'a jamais cessé de s'intéresser vivement, à l'exemple de nos regrettés et savants collègues Castan et Ducat, nous a fait connaître que lors du creusement d'une tranchée par la Compagnie du Gaz au contour de la rue du Mont Sainte-Marie, actuellement la rue Péclet, on avait constaté la présence d'une galerie spéciale, ouverte au flanc de l'égoût sur une longueur de cinq mètres et dans la direction des marches de l'escalier de la façade du monument qui occupait cet emplacement. En s'appuyant sur le caractère monumental du tronçon de la rampe, et en examinant le travail de l'architecte distingué qui a construit en face un véritable « podium » d'amphithéâtre, M. Vaissier pense qu'on peut conserver à l'édifice ruiné, malgré ses particularités singulières, l'appellation de théâtre romain de « Vesontio », que lui avaient contesté quelques érudits. M. Vaissier nous apprend en même temps que dans ce même square Saint-Jean, il a, au moyen des pierres portant des inscriptions, qui étaient déposées dans le vestibule du bâtiment des halles, constitué une sorte de monument qui permettra de lire en pleine lumière, les intéressantes inscriptions qui recouvrent ces pierres.

Enfin M. Vaissier a donné lecture de deux lettres de M. Révillout, relatives « au taureau à 3 cornes d'Avrigney », conservé au musée d'archéologie de Besançon, et à propos duquel ce savant, que notre Société vient d'élire membre d'honneur, se propose de faire un important travail.

Toujours en matière historique, mon prédécesseur à la

présidence, M. le docteur Magnin nous a entretenus de la question d'Alésia. Vous n'ignorez pas les nombreuses discussions qui se sont élevées à propos de l'emplacement de cette cité où a succombé l'indépendance des Gaules, et où Vercingétorix, terrassé par les divisions intestines des Gaulois entre eux et par la trahison de quelques-uns de leurs chefs. a dû se rendre à César On avait proposé d'abord deux ou trois emplacements : Alaise, en Franche-Comté, dans les environs d'Amancey, puis Alise Sainte-Reine dans la Côte-d'Or ; même Alais, dans le Gard ; aujourd'hui M. Bérard, député de l'Ain, reprenant une hypothèse émise par Jacques Maissiat, il y a quelque cinquante ans, voudrait placer cette ville à Izernore, petit bourg situé au nord de Nantua, département de l'Ain. L'on peut dire de la question que « sub judice lis est », aussi M. le docteur Magnin a-t-il proposé de renvoyer son examen au savant archéologue de notre Société, M. Vaissier.

Toujours au point de vue historique, M. Pidancet nous a fait une intéressante communication sur l'ancienne coutume de Besançon, et son commentateur Claude-François d'Orival, seigneur de Vorges. D'après cette coutume, les Bisontins avaient une législation spéciale et originale dans le comté de Bourgogne. M. Pidancet nous montre que ce droit bisontin, dans son ensemble. a été plutôt progressiste pour l'époque, et que la liberté, cette conquête si précieuse en tous temps, existait pour les personnes et les biens à Besançon et dans sa banlieue, alors qu'elle n'existait encore qu'à l'état d'embryon dans le reste de la Franche Comté.

Au point de vue artistique, nous avons eu plusieurs intéressantes communications. M. G. Gazier, notre érudit et laborieux secrétaire, et dont on se demande parfois comment il parvient à faire face, d'une façon si brillante, à ses multiples et nombreux travaux, nous a donné de précieux renseignements sur trois documents de la Bibliothèque de Besançon qu'il a envoyés à l'Exposition de portraits peints, ouverte à

la Bibliothèque nationale dans le cours de ces derniers mois.

Le premier est le fameux Livre d'heures de Maximilien, dont une partie appartient à la Bibliothèque de Munich et l'autre partie à notre Bibliothèque. Il a été convenu entre ces deux établissements que la partie qui manquait à l'un serait adressée en photographie à l'autre, de telle façon que chacun d'eux aurait un tout complet de cette merveilleuse œuvre d'art.

Le second volume est un Panégyrique de Charles-Quint, par Voerthusius, chanoine d'Utrecht. Ce manuscrit a été offert par l'auteur, en 1561, au cardinal de Granvelle.

Le troisième est un Office de la Vierge, écrit en 1648 par le célèbre calligraphe N. Jarry, l'écrivain de la « Guirlande de Julie ».

Ces manuscrits, ornés de fort jolis portraits de Charles-Quint et de Claude de Rébé, archevêque de Narbonne, sont parmi les plus précieux de notre remarquable Bibliothèque.

M. Gazier nous a fait connaître encore une étude de M. Perdrizet, professeur à la Faculté de Nancy, où il est question d'un tableau du Musée de Besançon, catalogué sous le n° 184, et intitulé: « Tableau satirique relatif aux querelles de la Bulle Unigenitus ». M. Perdrizet démontre que cette peinture n'a aucun rapport avec les querelles du jansénisme au XVIIe siècle. Elle n'est que la reproduction d'une gravure italienne du XVIe siècle, intitulée : « La chasse à la chouette ». La femme accroupie sur un plateau et que fait tourner un satyre, comme pour en montrer toutes les formes séduisantes, est non la Vérité, mais une femme galante en butte aux poursuites de ses admirateurs. Les hommes de toutes les conditions et de tous les âges qui, sous forme d'oiseaux, sont posés sur des branches autour d'elle, sont tous ceux qui se laissent prendre dans les pièges de l'éternel féminin.

Enfin M. Gazier nous a lu une étude fort complète sur J. Gauthier, l'archiviste bien connu, où il nous a retracé les travaux qu'a faits ce savant pour notre Société.

Au point de vue artistique en même temps qu'historique, M. Boutterin, inspecteur des bâtiments diocésains, nous a donné une étude fort complète sur les églises du département du Doubs qu'il importe de classer parmi les monuments historiques. Il a passé successivement en revue les églises de Mouthier, Vuillafans, Septfontaines, Cussey-sur-Lison, La Chaux-Neuve, La Rivière, Orchamps-Vennes, Morteau, Laval, Lizine et Sancey le-Grand, et nous a indiqué toutes les particularités importantes qu'il a remarquées dans ces édifices et qui sont de nature à les faire classer ainsi. Inutile de dire toute l'érudition artistique et historique dont il a fait preuve daus cet intéressant travail.

M. le docteur Bourdin nous a lu une étude sur « Jacques Prévost », peintre, sculpteur et graveur du XVIe siècle, dont l'œuvre principale est un triptyque en bois représentant la mise au tombeau, avec portraits des donateurs sur les volets et qui se trouve dans l'église de Pesmes (Haute-Saône). M. le docteur Bourdin, après avoir passé en revue les endroits divers qui sont donnés comme lieu de naissance à ce peintre, surnommé le Michel Ange de la Franche-Comté, estime que c'est Pesmes qui doit être vraiment considéré comme l'endroit où il est né. Notre savant collègue passe en revue ce qui reste des œuvres de ce peintre au Musée de Besançon La large érudition historique et artistique déployée dans cette étude nous l'a rendue également fort intéressante.

M. le docteur Ledoux nous a communiqué une page émue publiée par M. Alfred Mézières, de l'Académie française, sur l'éminent bienfaiteur de notre Société, Edouard Grenier. M. Mézières rappelle ses poésies, toutes vibrantes d'émotion patriotique. Il fait connaître aussi l'homme, dont le vrai domaine fut le sentiment, et qui connut toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour.

A propos du legs qu'ont fait les frères Grenier à notre Société, il a été décidé que ce serait au mois d'octobre 1909

que la somme de 1,800 francs allouée à un jeune Franc-Comtois pour compléter ses études scientifiques, littéraires ou artistiques, serait attribuée pour la première fois à un candidat.

Au point de vue scientifique, M. le docteur Magnin a entretenu la Société des procédés préconisés pour protéger les vignobles contre la grêle, particulièrement des canons et fusées grélifuges. Les résultats sont contradictoires et paraissent même avoir été peu probants en Italie, où des expériences ont été faites sur de vastes territoires et sur une grande échelle.

En dehors de ces travaux intéressants, votre président annuel a eu, je devrais dire la témérité, de faire quelques communications sur un sujet, qui s'écarte un peu de ceux traités dans nos réunions mensuelles, je veux dire les choses de l'Islam. Mon éminent prédécesseur à la présidence annuelle, a bien voulu vous signaler avec sa bienveillance et son indulgence habituelles, à la séance publique de l'an dernier, l'une de ces études sur la question marocaine. Une autre étude sur la condition de la femme musulmane dans nos possessions du nord de l'Afrique vous a été lue l'an dernier à cette même séance. Je vous rappelais, entre autres choses que l'évolution qu'un de nos plus illustres romanciers, Pierre Loti, signalait comme s'étant produite dans l'instruction des jeunes filles musulmanes de Stamboul, qui dans les riches familles, se tiennent maintenant au courant des productions littéraires de nos pays occidentaux, n'avait pas eu lieu encore dans celles de nos possessions nord-africaines et encore moins dans celles du Maroc, où les femmes sont toujours un peu considérées comme objets de plaisir ou comme bêtes de somme, selon les conditions sociales. J'ajoutais toutefois qu'en Algérie des jeunes musulmanes, et en certain nombre, reçoivent aujourd'hui une instruction professionnelle (ouvrières en dentelles, en tapis, etc.) et que des institutrices françaises, notamment en Kabylie, donnent une instruction primaire

aux fillettes que leurs parents consentent à envoyer dans nos écoles.

Il y avait, peut-être, je le répète, une certaine témérité et une certaine audace à essayer d'introduire dans nos réunions ces études qui s'écartent du genre habituel de nos travaux. Votre président a pensé toutefois qu'il lui serait peut-être accordé des circonstances atténuantes pour cette innovation, ayant constaté, dans un opuscule publié cette année par notre archiviste, M. Kirchner, — dont la Société regrette fort la récente décision de résigner ses fonctions qu'il remplissait avec tant de zèle et de conscience, — une liste des travaux analogues dûs à quelques explorateurs et lus à nos réunions. Il a pensé aussi trouver quelques excuses dans l'actualité du sujet, et dans cette légitime curiosité qu'on éprouve à connaître un pays dans lequel chacun peut avoir, à l'occasion des évènements qui s'y déroulent, des raisons toutes particulières et toutes de cœur pour s'y intéresser, et les habitants de Besançon n'oublieront pas de longtemps la touchante manifestation qui s'est produite dans votre patriotique cité, lorsqu'on y a ramené les restes de ce vaillant capitaine, un enfant de l'Alsace, tombé devant l'ennemi, à la tête de son escadron (1).

Le Congrès annuel des Sociétés savantes de la Franche-Comté s'est tenu cette année dans la ville de Belfort, et votre Président est allé représenter notre Société dans cette seule cité de l'Alsace qui nous ait été conservée en 1870. Des communications historiques, scientifiques et archéologiques fort intéressantes ont été faites dans les trois sections entre lesquelles s'est partagé le Congrès, et à la section historique, il a été lu une étude de notre dévoué secrétaire, M. Gazier, sur le séjour de Kléber dans la Franche-Comté.

A l'issue du banquet qui a suivi ces diverses lectures, des

---

(1) M. le capitaine Ihler.

toasts ont été portés notamment par le Président de la Société d'Emulation de Belfort, l'honorable M. Berger, sénateur, le Gouverneur de Belfort et les Présidents des Sociétés d'Emulation qui représentaient respectivement leurs Sociétés. Ces différents travaux paraîtront, selon l'usage, tout au moins dans leurs grandes lignes, dans un opuscule que publiera la Société organisatrice du Congrès.

Il a été décidé par l'assemblée que le prochain Congrès se tiendra en 1908 à Salins, sous la présidence de M. l'abbé Perrod, aumônier du Lycée de Lons-le-Saunier, connu par ses remarquables travaux historiques, et que M. Feuvrier en serait le secrétaire général.

Telles ont été les communications faites à notre Société en 1907. Elles seront, je n'en doute pas, aussi intéressantes et plus nombreuses encore dans le cours de l'année qui va venir.

En terminant, permettez-moi d'adresser un souvenir ému aux membres de notre Société disparus dans le cours de cette année. Nous avons perdu MM. Francey, Guillemin, Becquet, Contejean, et ces jours derniers M. Bretillot.

Francey était né le 19 octobre 1849 ; dès le début de sa carrière d'avocat, sa parole facile et brillante lui procura des succès au barreau de cette ville, et il devint facilement bâtonnier de l'ordre.

Je n'ai pas à dire ce que fut l'homme public ; d'autres voix l'ont dit plus éloquemment que je ne saurais le faire, lors de ses obsèques, et le même jour, le bâtonnier de l'ordre des avocats lui a décerné le titre de meilleur des confrères.

Membre de la Société d'Emulation depuis 1884, il en fut élu Président annuel pour l'année 1903, et l'allocution qu'il prononça à la séance publique de cette même année donna la mesure du charme de sa parole. Tous ceux qui ont eu avec lui des relations de service ou d'amitié se rappellent avec émotion cette affabilité et cette courtoisie exquise qu'il

apportait dans ses rapports avec tous, petits ou grands, et le souvenir qu'il laisse parmi ses concitoyens est celui d'un homme aimé et estimé de tous, et dont la parole, bien que souvent vigoureuse et énergique, n'a jamais volontairement blessé ceux dont il a toujours été un adversaire courtois et de bonne compagnie.

Victor Guillemin était, lui aussi, membre de notre Société depuis 1884 ; artiste, écrivain distingué, auteur d'un recueil de poésies, il a été en même temps fort apprécié comme critique d'art. C'est ainsi qu'il a écrit pour nos *Mémoires* une étude sur le peintre Ferdinand Perron, puis une autre sur le rénovateur de la peinture religieuse, le P. Hyacynthe Besson. Enfin il a donné une notice très développée sur la vie et les œuvres de l'éminent graveur Ferdinand Gaillard, et une étude sur les peintres anglais, réalisant ainsi, pour la peinture, ce modèle de critique d'art dont je demandais plus haut, pour toutes les branches des beaux-arts, des communications plus fréquentes dans nos réunions.

Victor Guillemin a fait pour l'Académie de Besançon des travaux que des orateurs plus autorisés que moi retraceront dans le sein de cette savante compagnie et dans lesquels il a également rempli ce rôle de critique d'art auquel l'avait préparé son goût si sûr et si éclairé par des connaissances étendues et spéciales. Tous ceux aussi qui l'ont connu, ont apprécié son urbanité et sa courtoisie parfaite, et je crois être l'interprète de tous en affirmant que sa mémoire restera aussi chère à sa ville natale qu'aux membres de notre société.

Just Becquet, qui était membre honoraire de notre Société depuis 1904, fut le grand artiste et le sculpteur éminent qui a laissé dans notre ville et dans notre musée des œuvres qui illustreront sa mémoire. Je laisse à un de nos excellents collègues qui a bien voulu se charger de le faire dans cette séance, le soin de vous détailler cette vie artistique et de vous donner l'énumération de ses œuvres. Qu'il me suffise

de dire que notre ville et notre Société, en perdant Just Becquet, ont perdu un homme d'un caractère élevé, et un artiste dans toute la belle acception du mot, et notre compagnie, comme sa grande sœur, l'Académie, s'est empressée d'apporter sa pierre pour l'érection du monument qu'on se propose de lui édifier dans notre ville.

Charles Contejean, membre correspondant de notre Société depuis 1851, était né à Montbéliard en 1824. Docteur ès-sciences de la Faculté de Besançon, professeur à la Faculté de Poitiers jusqu'en 1890, il était un géologue et un botaniste des plus distingués. Il a laissé de beaux travaux sur les rapports du sol avec la végétation, et a légué son herbier, qui ne contenait pas moins de 12,000 espèces de plantes à l'Institut botanique de Besançon, et sa bibliothèque à M. le docteur Magnin qui l'a également placée à l'Institut botanique.

M. Bretillot était membre de notre société depuis 1857, et son père en a été le Président en 1866. S'il n'a pas fourni de communications pour nos mémoires, il s'est toujours fort intéressé à nos travaux et à lui aussi nous adressons un adieu cordial et ému.

Enfin qu'il me soit permis en terminant de remercier la Municipalité de notre ville de l'honneur qu'elle vient de faire à l'un des membres honoraires de notre Société, M. le général Rolland, en faisant placer son portrait à côté de celui du général Marulaz dans l'un des salons de l'Hôtel de ville, et de perpétuer ainsi le souvenir des deux braves qui ont défendu la cité, l'un en 1815 et l'autre en 1870.

Notre Société a perdu en peu de temps trois de ses membres qui étaient, chacun dans leur genre, des hommes d'un goût éclairé et d'éminents artistes, je veux dire Bouchot, Becquet et Guillemin. Ils laissent un vide qui sera difficile à combler, mais qu'il ne faut pas pourtant désespérer de remplir. Aussi, renouvelons-nous en terminant, les prières et les adjurations qu'adressaient mes prédécesseurs à la

jeunesse studieuse et artistique, et aux hommes de
cité qui s'intéressent aux sciences et aux arts. Qu'ils
lent bien prendre part aux travaux d'une Société d
débuts remontent à 1840, dont la marche a été quel
difficile, mais qui a su vaincre jusqu'à présent tous l
tacles qui ont paru parfois en retarder le développ
En y adhérant, on est sûr d'y rencontrer des jouis
artistiques, littéraires et scientifiques tout au moins
valentes, si elles ne sont pas supérieures, à celles pro
par d'autres occupations plus modernes et plus passion
peut-être, mais en tout cas laissant moins de satisfa
l'esprit et moins de contentement au cœur.



JUST BECQUET

(1829 - 1907

JUST BECQUET

SCULPTEUR BISONTIN

Par M. le Dr LIMON

membre résidant

Séance publique du 19 décembre 1907.

[illegible] aura été pour notre Société d'Émulation [illegible] le deuil. Parmi les [illegible] de l'année [illegible] président [illegible] la carrière, [illegible] Just Becquet, sculpteur bisontin, a disparu [illegible] les regrets de tous, des [illegible] auxquels sa [illegible] et sympathique, des artistes auxquels sa belle [illegible] servir d'exemple, des amateurs d'art que [illegible] remplissait d'admiration pure. La [illegible] se devait à elle-même de rendre un dernier hommage, après tant d'autres déjà rendus, à ce grand [illegible] qu'elle s'enorgueillissait de compter parmi ses membres d'honneur.

*
* *

Just Becquet naquit à Besançon le 12 juillet 1829 (1). Son père, [illegible] dans la rue des Granges, appartenait à cette classe [illegible] de la petite bourgeoisie des villes, qui donna naissance à tant d'artistes. Une modeste aisance lui permit de donner à son fils une bonne et solide ins-

(1) Et non en 1831, comme un certain nombre de ses biographes l'écrivent à tort dans leurs notices.



JUST BECQUET

SCULPTEUR BISONTIN

Par M. le Dr LIMON

MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 19 décembre 1907.

---

s année encore aura été pour notre Société d'Emu- une année de deuil. Parmi les victimes de l'âpre dont notre président vient de retracer la carrière, rtout, Just Becquet, sculpteur bisontin, a disparu tant les regrets de tous, des Bisontins auxquels sa était si sympathique, des artistes auxquels sa belle re pouvait servir d'exemple, des amateurs d'art que emarquable talent remplissait d'admiration pure. La é d'Emulation se devait à elle même de rendre un r hommage, après tant d'autres déjà rendus, à ce grand enorgueillissait de compter parmi ses mem-

* * *

naquit à Besançon le 12 juillet 1829 (1). Son dans la rue des Granges, appartenait à cette ressante de la petite bourgeoisie des villes, issance à tant d'artistes. Une modeste aisance e donner à son fils une bonne et solide ins-

---

en 1831, comme un certain nombre de ses biographes tort dans leurs notices.



JUST BECQUET

(1829 - 1907

JUST BECQUET

SCULPTEUR BISONTIN

Par M. le Dr LIMON

membre résidant

Séance publique du 19 décembre 1907.

[illegible] encore aura été pour notre Société d'Ému[illegible] une année de deuil. Parmi les victimes de l'art [illegible] dont notre président vient de retracer la carrière, [illegible] surtout, Just Becquet, sculpteur bisontin, a emporté [illegible] les regrets de tous, des Bisontins auxquels sa [illegible] était si sympathique, des artistes auxquels sa belle carrière pouvait servir d'exemple, des amateurs d'art que [illegible] remarquable talent remplissait d'admiration pure. La Société d'Émulation se devait à elle même de rendre un dernier hommage, après tant d'autres déjà rendus, à ce grand [illegible] qu'elle s'enorgueillissait de compter parmi ses membres d'honneur.

* * *

Just Becquet naquit à Besançon le 12 juillet 1820 (1). Son [illegible], relieur dans la rue des Granges, appartenait à cette [illegible] et intéressante de la petite bourgeoisie des villes, [illegible] donné naissance à tant d'artistes. Une modeste aisance [illegible] permit de donner à son fils une bonne et solide ins-

(1) Et non en 1821, comme un certain nombre de ses biographes [illegible] à tort dans leurs notices.

Après le *Faune endormi* exposé en 1857, les salons annuels voient de Becquet un plâtre, un marbre ou un bronze, toujours remarqué du public, parfois louangé par la critique, et plus rarement acquis par l'Etat. C'est en 1859 un *Saint-Sébastien* en plâtre, qui fut repris plus tard dans ce marbre qu'on admire au Luxembourg ; le *Doubs*, en pierre (1861) qui orne la cascade de la place Granvelle, la *Bonne femme de Franche-Comté* du Musée de Besançon (1865), le *Vendangeur* (1868) et l'*Ismaël* (1870), plâtres qui valurent à leur auteur deux médailles d'honneur, la statue en marbre du *R. P. Ducoudray*, récompensée avec une reprise en marbre de l'*Ismaël* par la croix de la Légion d'honneur, en 1878. Puis viennent entre autres œuvres importantes, la statue en bronze du héros de Belfort, le *Colonel Denfert-Rochereau*, érigée à Montbéliard (1879), le *Faune jouant avec une panthère* du Musée de Tours (1880), une *Apologie de la vigne*, marbre qui décore les jardins du Luxembourg (1886), le buste de son maître *Rude* de la galerie des portraits du Louvre (1888), un *Faune avec une panthère*, conservé au Musée Galliéra (1896), la *Numismatique*, marbre commandé pour la Bibliothèque nationale, le beau marbre de *l'Abîme* (1901), la statue de *Victor Hugo*, de Besançon, le *Christ mort* et le *Joseph en Egypte* qui firent l'admiration de tous au salon de 1904, et que les suffrages unanimes du public et de la critique désignèrent pour la grande médaille d'honneur du Salon. Ses dernières œuvres, *Samson vainqueur du lion* (1905) et *Jean Misère à la porte du mauvais riche*, traitées avec la même vigueur que les autres, pouvaient laisser prévoir une vieillesse féconde et sans défaillances, quand la mort le surprit en pleine activité le 25 février 1907. Une brève maladie vint mettre un terme à cette belle carrière d'artiste. Suivant sa propre volonté, sa dépouille mortelle fut conduite à sa dernière demeure au pays natal qu'il aima tant, dans un coin obscur du petit cimetière de St-Ferjeux, loin de la vaste et brillante nécro-

pole demandant encore après sa mort la calme solitude qu'il avait cherchée toute sa vie.

*
* *

On trouverait en vain, dans l'histoire de l'art contemporain, une vie plus simple, un tempérament plus modeste et plus probe que ceux de J Becquet. Dès le début de sa carrière, il s'était fait de son art un idéal élevé qu'il suivit sans s'en écarter jusqu'à son dernier jour. Inaccessible aux contingences de la vie, il ne vécut que pour et par son œuvre.

De médiocre fortune, il se complut toute sa vie dans cette honorable médiocrité chère à l'homme pour lequel les suprêmes jouissances de la création artistique constituent le plus grand bonheur. Dédaigneux de la réclame et de l'arrivisme, il trouvait dans des commandes de l'Etat, d'ailleurs assez mal rétribuées, dans les rares monuments élevés par des souscriptions publiques, dans des bustes de contemporains plus rares encore, les revenus à peine suffisants pour couvrir les frais de son travail de statuaire et assurer une existence cependant frugale. Pendant près de trente ans, il dut même recourir à son beau talent de violoncelliste pour subvenir à une partie de ses besoins matériels ; on le vit longtemps en effet tenir son pupitre à l'orchestre du Théâtre français, demandant à l'archet du musicien les ressources que l'ébauchoir du sculpteur ne pouvait lui fournir.

Pour mieux se consacrer à son idéal, il se condamna de lui même à la vie solitaire. Jamais on ne le vit céder aux sollicitations mondaines qu'un artiste de sa notoriété n'est jamais sans recevoir. Sa modestie se contentait des succès que la supériorité de son talent lui avait valu auprès du grand public ; son absence totale d'ambition l'incitait à mépriser le soin d'une réputation qui se soutenait d'elle-même.

Son amour de la solitude l'avait fait émigrer loin du Paris bruyant et frivole, loin aussi des importuns qui aiment à

troubler la quiétude des ateliers. Tout au fond de ce quartier populeux et retiré de Vaugirard, il était allé planter sa sellette au milieu d'une cabane quelque peu rustique, isolée au bout d'un jardinet dont la maigre végétation égayait la monotonie des bâtiments de la grande ville. Aucun luxe, dans cette thébaïde où Becquet devait mûrir ses chefs-d'œuvre ; pas même cette ordonnance qui peut gêner les évolutions de l'artiste dans la fièvre de la création. Des plâtres, des moulages, des débris de glaise, pêle-mêle avec les outils de travail, de la poussière même et des toiles d'araignées témoins du mépris profond du maître de céans pour les raffinements du confort. C'est dans ce milieu fruste que le maître pétrit à belles mains la matière sans crainte des éclaboussures ; c'est là qu'il évolue, avec sa figure énergique et rude de vieux paysan comtois.

Il a véritablement grand air, avec sa physionomie mâle et intelligente, son regard profond, sa barbiche grisonnante et sa chevelure longue et broussailleuse. Imposante et noble aussi est son allure calme, que la blouse maculée de glaise, ou que le justaucorps de velours brun ceignent cette belle et large poitrine. D'un abord facile, le maître entretient avec simplicité le rare visiteur qui vient le surprendre dans sa solitude. Sa conversation, exempte d'amertume, roule sur ses œuvres, dont il aime à narrer la genèse, sur son maître vénéré, « Monsieur Rude » dont il évoque toujours le souvenir avec émotion, sur la sculpture et sur la musique qu'il cultive avec une égale passion. Il parle en philosophe content de son sort, à qui la vie toute imprégnée d'idéal, au dessus des ambitions malsaines n'apporta que douceurs et satisfactions élevées. Jamais un mot malsonnant à l'égard de ses confrères en art ; jamais un jugement injuste sur leur œuvre. Sa participation constante à tous les jurys des Salons montre bien la rare sympathie qui l'entourait dans ce milieu si irritable des artistes.

Et quand viennent les vacances, quand les mois canicu-

laires ont rendu l'air de l'atelier irrespirable, Becquet vient dans sa chère Comté se délasser de son labeur journalier, et retremper dans les vertes collines qui abritèrent son enfance son tempérament de vieux Comtois attaché au pays. Il abandonne sans regret ses études en cours, ses poudreuses maquettes de son atelier de Vaugirard, et s'en vient d'un œil attendri contempler ce paysage toujours aimé sous ses multiples aspects. de la colline de Chaudane se reflétant dans les eaux calmes du Doubs. Il aime à en fixer les lignes un peu rudes en d'innombrables études d'un pinceau flou et naïf tout à la fois. Il s'enthousiasme pour ce petit coin de terre, qu'il connaît sous tous ses aspects, et qu'il ne se lasse jamais d'admirer.

***

Ces qualités de simplicité, d'indépendance, de haute probité qui formaient le fond de son caractère, nous les retrouvons singulièrement développées dans son œuvre.

Il fit de la sculpture en toute sincérité d'âme, sans aucun souci des formules admises, sans se soumettre au goût du moment. Fils de ses œuvres dans toute la force de ce terme, il suivit aveuglément les inspirations de sa nature profondément artiste, en quoi il eut parfaitement raison, car il réussit ainsi à se créer une place à part, et bien originale dans le monde de la statuaire contemporaine.

Elève de Rude, il n'a pris de ce maître que ce que ce dernier a bien voulu lui laisser. L'illustre dijonnais, admirable chef d'école plus encore qu'artiste prestigieux, se gardait bien de façonner ses élèves à son image. Il se bornait à leur imposer la féroce discipline de son art impeccable, en laissant à chacun le libre épanchement de son tempérament propre. Il leur inculquait sa science profonde des formes, son souci aigu de l'exactitude des détails, la haine des à peu près. Il s'attachait, en un mot à donner

oubler la quiétude des ateliers. Tout au fond de ce quar
populeux et retiré de Vaugirard, il était allé plant
sellette au milieu d'une cabane quelque peu rustique.
au bout d'un jardinet dont la maigre végétation ég
monotonie des bâtiments de la grande ville. Auc
dans cette thébaïde où Becquet devait mûrir s
d'œuvre : pas même cette ordonnance qui peut
évolutions de l'artiste dans la fièvre de la créatio
tres, des moulages, des débris de glaise, pêle-m
outils de travail, de la poussière même et des
gnées témoins du mépris profond du maître
les raffinements du confort. C'est dans ce mi
le maître pétrit à belles mains la matière
éclaboussures ; c'est là qu'il évolue, avec sa
et rude de vieux paysan comtois.

Il a véritablement grand air, avec sa pl
intelligente, son regard profond, sa barb
sa chevelure longue et broussailleuse.
aussi est son allure calme, que la blous
ou que le justaucorps de velours brun
large poitrine. D'un abord facile, le maîtr
plicité le rare visiteur qui vient le sur
tude. Sa conversation, exempte d'am
œuvres, dont il aime à narrer la gené
néré, « Monsieur Rude » dont il évo
avec émotion, sur la sculpture et su
tive avec une égale passion. Il parle
de son sort, à qui la vie toute impr
des ambitions malsaines n'apporta
tions élevées. Jamais un mot ma
confrères en art ; jamais un j
œuvre. Sa participation constante
montre bien la rare sympathie
si irritable des artistes.

Et quand viennent les va

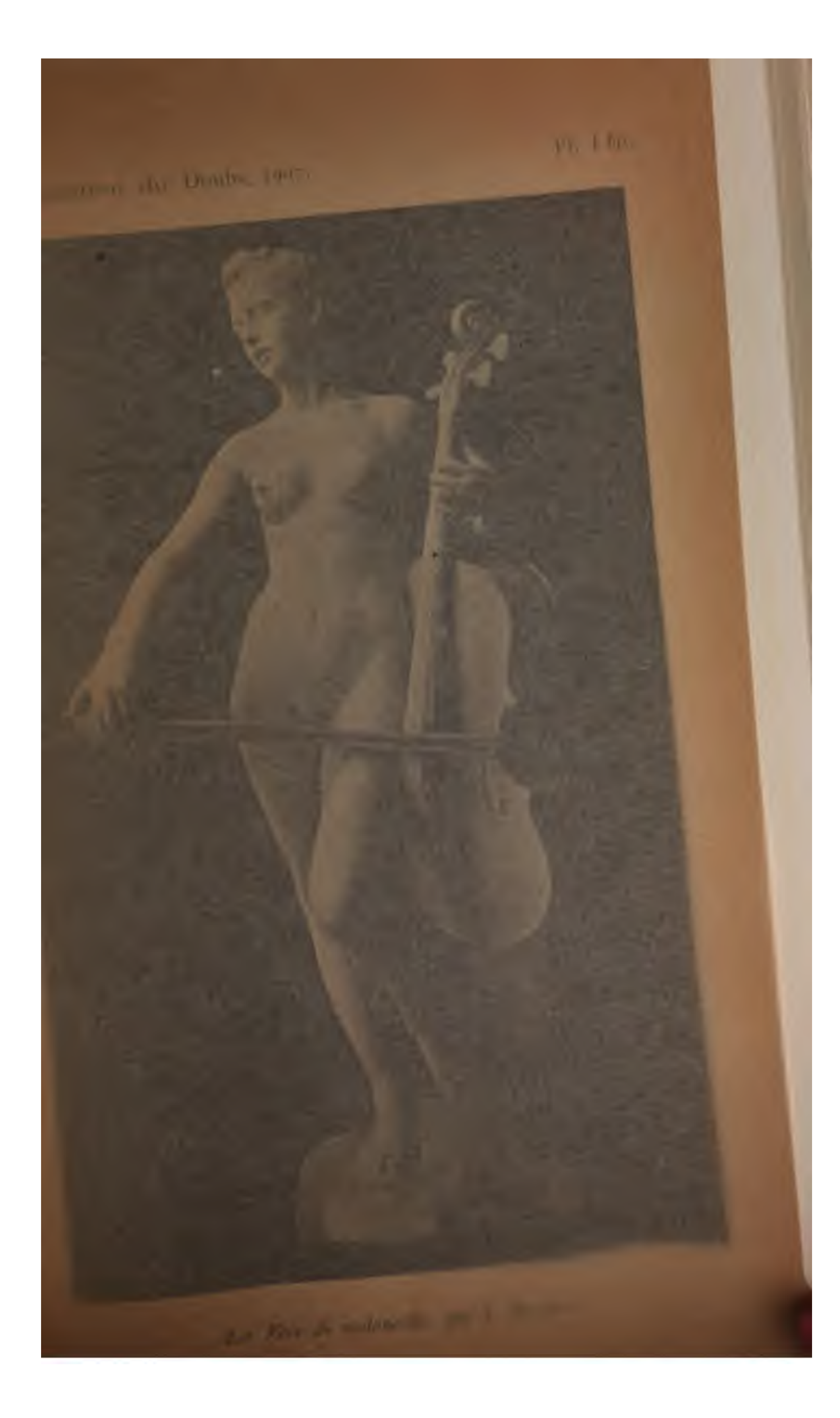
comtois observateur, s'il ne l'a point élevé vers les hauteurs d'un insaisissable idéal, l'a du moins orienté vers les horizons d'un réalisme raffiné et sincère. Ses sujets sont toujours simples, ses conceptions exemptes d'inutiles recherches et facilement intelligibles; mais l'exécution est si parfaite de vérité, si pure de goût, si sincère dans le détail que l'impression du chef-d'œuvre s'impose de soi-même avec force. Qu'il s'agisse du *Judas pendu* tourmenté par les affres de son horrible agonie, ou du *Christ mort*, dans la calme sérénité du tombeau, du *Joseph en Egypte*, dans sa pose hiératique, ou de la *Source* gracieuse et ingénue, l'indiscutable beauté de l'ensemble se dégage de l'harmonie parfaite des détails; sans aucun effort apparent, avec un naturel étonnant, les parties scrupuleusement observées et rendues avec une science consommée, se fondent en un tout harmonieux, toujours simple dans sa saisissante vérité.

A travers tous ces marbres si parfaits d'exécution, on perçoit l'âme calme et exempte d'inquiétudes du vieux sculpteur bisontin; on retrouve un reflet de cette vie limpide et sans tempêtes du laborieux anachorète du quartier Vaugirard. Sa nature si probe et si pondérée, en le préservant des excès où l'eut pu conduire un réalisme pris trop à la lettre, aidée de sa science profonde, a abouti à l'enfantement de tant d'œuvres belles dans leur simplicité, dont beaucoup résistant à l'épreuve du temps se classeront très certainement parmi les chefs-d'œuvre de notre époque.

⁂

L'artiste probe, l'homme bon et simple dort maintenant de son dernier sommeil dans l'agreste solitude du petit cimetière de St-Ferjeux. Un comité s'est formé sous la présidence de M. Grosjean, maire de Besançon, pour honorer sa mémoire qu'un monument doit perpétuer sur une

des places publiques de notre ville. On ne saur-
courager cette généreuse initiative, et faire d-
que la souscription ouverte permît de re-
hommage à la noble et modeste figure
disparu.



La Fée du violoncelle, par J. ...



La Voix du violoncelle, par J. Becquet

L'ŒUVRE DE J. BECQUET, SCULPTEUR BISONTIN

1853. *Femme d'Ornans*, buste en plâtre.
1859. *Saint-Sébastien*, statue en plâtre.
1861. *Le Doubs*, statue en pierre, à la ville de Besançon.
1864. *Le Christ sur la croix*, statue en plâtre.
1865. *Bonne femme de Franche-Comté*, buste en marbre, au Musée de Besançon.
1866. *Le jurisconsulte Prudhon*, buste en plâtre, bibliothèque de Besançon.
— *Vache de race franc-comtoise*, étude en plâtre.
— *Lion et crocodile*, terre cuite.
1868. *Vendangeur*, statue en plâtre.
1870. *Ismaël*, statue en plâtre.
1872. *Victor Cousin*, buste en marbre, à l'Ecole normale supérieure.
1874. *Lion*, terre cuite reproduite en bronze en 1877.
1875. *Une vache*, terre cuite.
1877. *Le R. P. Ducoudray*, statue en marbre.
1878. *Ismaël*, reproduction en marbre du plâtre de 1870, Musée du Luxembourg.
— *Joseph arrivé en Egypte*, statue en plâtre.
1879. *Mademoiselle Bébé et nounou*, bustes en terre cuite.
— *Le colonel Denfert-Rochereau*, statue en bronze, à Montbéliard.
1880. *Faune jouant avec une panthère*, statue en marbre, au Musée de Tours.
1881. *L'ingénieur Sommelier*, statue en bronze, à la ville d'Annecy.
1884. *Saint-Sébastien*. statue en marbre, au Musée du Luxembourg.
1885. *Psyché*.
1886. *Apologie de la vigne*, statue en marbre, au jardin des Tuileries.

1887. *Christ sur la croix*, bronze, au Musée de Saint-Brieuc.
— *Etude de lion*, bronze.
1888. *François Rude*, buste en plâtre, reproduit en marbre en 1891 pour la Galerie des portraits du Louvre.
— *Génisse* étude en plâtre.
1889. *Sœur Marthe*, bronze pour le Comité bisontin des femmes de France, façade de l'hôpital Saint-Jacques.
— *Judas*, statue en plâtre
— *Source*, statuette en marbre.
1890. *Masque*, étude en bronze.
1891. *La Seine à sa source*, statue en marbre.
1893. *La voix du violoncelle*, statue en marbre.
— *Monseigneur Ducellier*, archevêque de Besançon, buste en marbre.
— *Christ au tombeau*, plâtre teinté.
1896 *Faune jouant avec une panthère*, statue en bronze, acquise par la ville de Paris, au musée Galliéra.
1897. *La Numismatique*, statue en marbre commandée par l'Etat pour la Bibliothèque nationale.
— *Petite étude de génisse*, marbre exécuté pour la ville de Paris.
1898. *Portrait de M. A. L.*, buste.
— *Buste de M. Himly*, à la Sorbonne.
1899. *Un vieil étudiant.*
1900. *La Vierge de Saint Ferjeux*, statue en plâtre.
1901. *L'Abime*, statue en marbre.
1902. *L'apothéose de Victor Hugo*, statue en marbre, à la ville de Besançon.
— *Luc Breton, sculpteur bisontin*, buste en terre cuite.
1903. *L'éternelle victime*, statue en plâtre.
— *Saint-Ferréol, apôtre de la Franche-Comté* buste en terre cuite.
— *Vierge à N.-D. du Chêne.*
1904. *Christ au tombeau*, statue en marbre.
— *Joseph en Egypte*, statue en marbre, au Luxembourg.
1905. *Samson, vainqueur du lion*, marbre acquis par l'Etat.
— *Buste du sculpteur Desca.*
1906. *Jean misère à la porte du mauvais riche.*

1906. *Buste de Me Bartholo.*
1907. *La Tunique de Nessus* Inachevé).

Sans date et non exposés aux Salons :

La Bruyère, statue en pierre, à l'Hôtel de ville de Paris.
Le groupe des Beaux-Arts, à l'Hôtel de ville de Paris.
Buste de saint Jean, à la basilique de Saint-Jean, Besançon.
Figures du Tympan, et de la *Façade de la basilique de Saint-Ferjeux*, à Besançon.
Flore, statue en bronze, Fontaine-Flore, à Besançon
La danse, statue en pierre, au Casino des Bains salins de la Mouillère.
Buste de Galbrunner.
Buste de Bérard.

J. Becquet reçut tous les honneurs qui peuvent flatter l'amour-propre d'un artiste :

Médaillé aux salons de 1867 et 1870.
Médaille de 1re classe au salon de 1877.
Médaille d'argent à l'Exposition de 1878, et décoré de la Légion d'honneur.
Médaille d'argent à l'Exposition de 1889.
Officier de la Légion d'honneur 1898.
Médaille d'or à l'Exposition de 1900.
Grande médaille d'honneur du salon 1904.

UN LIVRE RÉCENT

SUR LA

CUISINE FRANC-COMTOISE

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance publique du 19 décembre 1907.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous venez d'entendre traiter avec beaucoup de compétence d'histoire, d'art et de science. Tout à l'heure vous serez sous le charme de délicates poésies, œuvre d'un poète singulièrement apprécié et estimé des connaisseurs, qui, comtois de pure race, a su se faire un nom célèbre même hors de sa province natale. Comment allez-vous donc juger celui qui à cette heure prétend vous parler de cuisine, sans avoir d'ailleurs sur ce point aucune connaissance particulière? Si encore, direz-vous, il savait assaisonner ce plat, étrange au milieu du menu que vous sert aujourd'hui la Société d'Emulation, d'un peu de sel attique! Mais hélas! c'est tout au plus s'il n'emploie pas un latin de cuisine, et encore seulement parce que la langue de Cicéron n'est plus de nos jours comme jadis celle des réunions littéraires.

Toutefois, avant de me condamner, Mesdames et Messieurs, laissez-moi vous expliquer par quelles raisons, bonnes ou mauvaises, je cherche à justifier mon audacieuse prétention. Tout d'abord vous êtes comtois et vous ne me démentirez pas, je l'espère, si je dis que l'une de vos qualités est d'être de fins gourmets qui ne méprisent pas absolument les plai-

sirs de la table. C'est du moins votre réputation bien établie et la dénomination même donnée aux sociétés de comtois hors de la province, dont le nom de « Gaudes » est celui d'un mets, plus ou moins national d'ailleurs, confirme la haute opinion qu'ont de vous sur ce point les étrangers à notre pays. Ensuite, et c'est là ma véritable excuse, je ne ferai guère qu'analyser, en vous en citant quelques extraits, un livre qui vient de paraître. *Les Menus propos de la cuisine comtoise, par une vieille maîtresse de maison* (1), sont un de ces rares ouvrages qu'on lit aujourd'hui jusqu'au bout avec le plus vif plaisir sans un instant de lassitude. L'auteur qui cache sous l'anonyme sa personnalité d'historien érudit et de littérateur distingué, a su en effet égayer son sujet parfois aride de piquantes observations, de spirituelles anecdotes, souvent aussi de souvenirs comtois du plus haut intérêt.

Il commence par nous exposer tous ses titres culinaires et croit nous convaincre de sa compétence parce qu'il aurait eu dans sa jeunesse une vieille cuisinière qui était un cordon bleu émérite, ou parce qu'un sien grand oncle, marquis dans l'armée de Condé, serait devenu dans les tristes jours de l'exil chef de bouche du duc de Wurtemberg. La vérité est que la vieille maîtresse de maison est par dessus tout une fine bouche au palais délicat, qui, pour elle-même et surtout pour ses hôtes, aime une table garnie de plats succulents ; ne réunissant autour d'elle que des gens de la meilleure compagnie, elle veut flatter leur goût en ne leur offrant que des mets savoureux et surtout apprêtés avec un art consommé. C'est ce qui l'a amené à mettre un peu elle-même, comme elle le dit, la main à la pâte, et à connaître ainsi toutes les précieuses recettes dont elle nous livre aujourd'hui le secret.

(1) Besançon, Jacquin, 1907, in-16. Cf. également un article signé Bastien Lepage dans la *Revue de Franche-Comté* (nº d'août septembre 1907) et le compte-rendu fait par M. L. Pingaud dans le *Bulletin de l'Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Besançon* (4e trimestre 1907).

Après ce préambule, l'auteur entre directement en matière. Son premier chapitre étudie les avantages et les inconvénients réciproques des divers ustensiles de cuisine. Je vous livre ses conclusions sans avoir l'intention de me prononcer en pareille matière. A t-il raison de soutenir comme indiscutable la supériorité des pots et casseroles de terre et de fonte sur les plats émaillés, nids à appendicites, ou sur ceux en cuivre d'un entretien si difficile? A vous, mesdames, de le dire et il est probable que sur ce point vos avis seront très partagés.

De même tout le monde n'est pas convaincu que l'antique pot au feu soit le plus délicieux des potages. Il est vrai que Molière l'a dit avant l'auteur, et demandait à sa servante Martine d'écorcher tant qu'elle voudrait dans son langage les noms et les verbes plutôt que de saler trop son pot. Personnellement peut être je serais de son avis, mais je me garderais bien de le dire, de crainte d'attirer sur moi les foudres des docteurs qui ont affirmé que le bouillon recélait de nombreux microbes et n'avait d'autre part aucune valeur nutritive ! La vieille maîtresse de maison leur affirme bien qu'ils ne savent ce qu'ils disent, mais cette brave dame est terriblement audacieuse et nous nous garderions bien, pour ne pas nous brouiller avec ces messieurs de la Faculté, de faire nôtres ses opinions sur ce point. N'ose-t-elle pas en effet écrire encore ces lignes révolutionnaires au premier chef à propos du régime lacté souvent imposé par les médecins aux malades - Que dire du parti pris des docteurs de proscrire notre joli vin rouge et d'appliquer à tous les malades indistinctement le régime du lait et des œufs? Ils vous disent à cela que le lait et les œufs sont des aliments complets. Laissez-moi donc tranquille! je l'ai subi pendant quinze jours, leur régime d'aliments complets et je m'en allais grand train au *Champ Brûlé*. Heureusement j'ai eu le bon sens de revenir à temps au régime de Tronchin, l'oracle et l'ami de ma grand'mère. Ce régime de Tronchin

consiste à affirmer que la nature se suffit presque toujours à elle seule ; qu'un médecin sage doit la retenir, quand elle est trop active et l'exciter quand elle s'endort ; mais que c'est elle seule qui guérit. J'ai planté là mon docteur et son régime, je me suis sauvé à la campagne où je me suis grisée de grand air, me levant dès l'aube pour faire de longues courses, pour tronchiner comme disaient nos aïeules

> Ayant mis ce jour-là, pour être plus agile
> Cotillon simple et souliers plats.

On m'avait naturellement interdit le bouillon, le poisson et le vin sous peine de tomber dans la bradypepsie, de la bradypepsie dans la dyspepsie... J'ai pris de l'excellent consommé à tous mes repas, je me suis gorgée de poisson à toutes les sauces, et j'ai arrosé tout cela de mon cher petit reginglet, de bouquet si frais et si discret, avec qui je fais si bon ménage, et dont trois doigts, que je m'appliquais pur au dessert, baronnaient si joliment dans mon verre. Quinze jours de ce régime là et j'étais méconnaissable. Je crois bien que mon pauvre docteur m'a gardé une dent de lait d'avoir guéri contre son ordonnance, mais j'aime mieux ça que d'en être morte ». On peut s'exprimer ainsi quand on est déjà arrivé, comme l'auteur de ce livre, à un âge respectable et que, toujours jeune de corps et d'esprit, on a gardé une excellente santé. Mais nous autres, pauvres mortels qui avons encore besoin des médecins, et qui savons d'autre part les miracles que leur science opère si souvent et tout particulièrement par ce régime lacté, nous nous refusons de parler d'eux avec cette ironie, qui, après tout, n'a pas si bien réussi à ce pauvre Molière mort après avoir à peine franchi la cinquantaine.

Les *Menus propos* après l'éloge du bouillon font celui de la panade, le plus authentiquement comtois des potages, paraît-il, et que nos seuls compatriotes ont su réussir dans la perfection. Il est vrai que si l'auteur accorde cette supé-

[illegible] il leur retire aussitôt [illegible] prétendaient avoir au sujet des Gaudes, [illegible] dans beaucoup de provinces [illegible] Franche-Comté et dont on savait faire [illegible] savoureuse que chez nous... [illegible] auraient préféré n'avoir [illegible] et la conserver dans ce mets [illegible] que sont les Gaudes, dont le nom, que l'on [illegible] des Romains, est plus réjouissant [illegible] devenu dans l'argot, synonyme de misère !

Suivent ensuite de précieuses recettes pour exécuter des sauces à s'en lécher les doigts, offrir des entrées exquises, pour préparer des poissons dignes de la table des dieux, accommoder de succulentes écrevisses, traiter des salmis de bécasse de façon à les rendre aussi appétissantes que celles qui faisaient donner à ce plat par les Goncourt l'épithète de fricots sublimes, ou pour présenter un rôti cuit à point. Le temps nous manque pour entrer à ce sujet dans de longs détails : contentons-nous de recommander aux ménagères la lecture de ces procédés culinaires grâce auxquels elles présenteront toujours à leurs invités des repas délicieux et feront ainsi qu'une aimable gaieté, résultant d'estomacs satisfaits, présidera toujours à leurs festins.

De tous ces chapitres, retenons seulement ici l'éloge de ce précieux compagnon de l'homme si injustement décrié qu'est le porc. La vieille maîtresse de maison adresse un souvenir ému à l'ancienne race des cochons comtois, à peu près disparue aujourd'hui, qui fournissait dans l'antiquité et au Moyen-âge des salaisons universellement réputées. Il salue ces animaux si utiles, « hauts sur pattes, de forme allongée, la robe blanche largement tachée de noir, les oreilles bien relevées, le museau rose et la queue en tire-bouchon serré », dont on faisait, par une habile [illegible] « avec un lard rosé, parfumé et qui se gonflait

à la cuisine, des cochons n'ayant que peu de graisse, mais la chair fumée, grenée, savoureuse ». Aujourd'hui, dit-il, on a transformé par des croisements avec des produits d'extrême Orient, la vieille race des gouris qu'avait si bien chantés dans la langue des dieux et Max Buchon, et Henri Bouchot et de nos jours Louis Duplain: on recherche une graisse excessive, mais la chair est dure, sans saveur, si bien que notre glorieuse renommée d'antan risque fort de n'être bientôt plus qu'un souvenir.

Puissions-nous du moins conserver à nos vignobles un peu de la réputation si grande qu'ils avaient jadis et qui, dès le temps d'Erasme, grand amateur de nos vins, valait à la Franche-Comté l'appellation de petite Bourgogne. L'auteur des *Menus propos* ne croit pas à notre décadence sur ce point et loue nos Tros-Chatels, d'une si agréable fraicheur, d'un bouquet si fin et si discret, notre Château-Chalon avec sa couleur d'or vert et son adorable goût de noisette Il ne recule même pas devant cette affirmation que beaucoup d'entre-vous contresigneront sans doute que nos « vins mousseux, quand ils sont de grandes années et artistement conduits, peuvent soutenir la comparaison avec le meilleur des Champagnes. »

En écoutant tous ces conseils pratiques de la maîtresse de maison nous flatterons sans doute les palais les plus difficiles. Est-ce à dire que nos dîners ainsi préparés auront toujours pour nos convives un charme indiscutable? Mais si cela était, nous ne verrions pas tant de personnes distinguées chercher d'honnêtes prétextes pour décliner des invitations à des repas cependant succulents ou ne s'y rendre qu'à regret. Ce fait vient de ce que nous ne nous asseyons avec un plaisir réel qu'à une table où nous nous sentons entourés de personnes sympathiques, intelligentes et de bonne éducation. Aussi l'auteur des *Menus propos* croit-il qu'il ne serait pas complet s'il ne nous parlait, et même longuement, du savoir-vivre à table.

Pour traiter de façon sérieuse cette matière, il a étudié tous les auteurs qui depuis le XVI[e] siècle ont codifié les principes *de la civilité puérile et honnête*, comme ils disaient. Et cette étude l'a amené à des constatations curieuses qui montrent comment à travers les temps, les goûts et les idées peuvent changer. C'est ainsi qu'autrefois il était de bon ton de couper son pain avec son couteau, tandis qu'aujourd'hui on doit le rompre avec ses doigts. En plein grand siècle, on avait encore des habitudes qui nous choqueraient fort aujourd'hui. Ainsi Courtin (1), dans son *Nouveau traité de la civilité française*, paru en 1671, déclare gravement qu'il faut essuyer votre cuillère quand vous la mettez au plat, car il y a, dit-il, des « gens si délicats qu'ils ne voudraient pas manger de potage où vous l'auriez mise après l'avoir portée à la bouche ». De même, dit-il, quand, après vous en être servis, vous passez votre cuillère ou votre fourchette à votre voisin, il est bon auparavant de l'essuyer avec votre serviette.

Il paraît qu'il y avait alors des gens qui se tenaient à table de façon bien grossière, car le bon Courtin croit devoir leur donner des conseils qui font sourire aujourd'hui. « Il n'y a rien de plus mal appris, dit-il, que de lécher ses doigts, son couteau, sa cuiller ou sa fourchette, ni rien de plus vilain que de nettoyer et essuyer avec les doigts son assiette et le fond de quelque plat ; ou ce qui est encore pis, de boire à même le reste du bouillon, de la sauce et du sirop, ou de le verser dans sa cuiller, c'est s'exposer à la dérision de toute la compagnie. Il faut quand on a les doigts gras ou

(1) Courtin, à la fin de son traité, reconnaît du reste que les règles qu'il donne ne sont pas immuables et pourront changer à l'avenir. Autrefois, dit-il, on pouvait cracher à terre devant des personnes de qualité et il suffisait de mettre le pied sur son crachat pour être civil ; on pouvait bailler en public sans choquer personne, etc. Aussi conclut-il sagement que l'usage peut changer mais qu'on sera toujours civil quand on sera modeste, et toujours modeste quand on sera humble.

son couteau, ou sa fourchette, etc., les essuyer à sa serviette et jamais à la nappe. »

Il est vrai que le grand roi lui-même, que l'on se figure toujours solennel et majestueux avec son impeccable perruque, était le premier à se permettre à table des facéties du plus mauvais goût. Saint Simon nous raconte, par exemple, qu'il s'amusait beaucoup à tourmenter, durant les repas, Mme de Thianges, qui était fort propre. « Le roi prenait plaisir, dit l'auteur des *Mémoires*, à lui faire mettre des cheveux dans du beurre et dans des tourtes et à lui faire d'autres vilenies pareilles. Elle se mettait à crier, à vomir et lui à rire de tout son cœur. » C'était, selon le duc de Luynes, un autre divertissement du monarque de jeter des boules de pain aux dames ; il permettait du reste qu'elles lui en jetassent toutes, et non seulement des boules, mais des pommes, des oranges, etc. « On prétend, ajoute le chroniqueur, que Mlle de Viautais, fille d'honneur de Madame la princesse de Conti, fille du roi, à qui le roi avait fait un peu de mal en lui jetant une boule, lui jeta une salade tout assaisonnée ! »

Les auteurs d'ouvrages de bienséance du XVIIe et XVIIIe siècles, en disant qu'on doit offrir aux invités de marque les morceaux de choix, indiquent quels sont ces morceaux de choix. A vous de juger si vous auriez voulu alors être la personne du festin à qui l'on voulût bien faire honneur. « La poitrine du chapon et de la poule, dit le P. de la Salle, passe pour le meilleur endroit ; on estime les cuisses meilleures que les ailes ; les cuisses aussi valent mieux dans les oiseaux qui volent en l'air. Ce qu'on estime le plus dans les poissons d'eau douce, c'est la tête et le morceau qui avoisine les ouïes » (1).

(1) Courtin, dans son *Nouveau traité de la civilité française*, si amusant et si curieux pour qui veut se rendre compte des usages mondains au XVIIe siècle, établit au sujet des meilleurs morceaux des volatiles une subtile distinction : « Pour ce qui est, dit-il, des viandes que nous appe-

Un usage curieux encore des derniers siècles était celui qui voulait que l'on prît ses repas le chapeau sur la tête. En entrant dans la salle à manger, on se découvrait pour le *Benedicite* puis on remettait sa coiffure. Cependant on devait saluer avec son chapeau toutes les fois qu'un voisin vous faisait une politesse. « Quand une personne de qualité vous parle, dit Courtin, il faut aussi se découvrir pour lui répondre... il faut observer la même civilité toutes les fois qu'on nous parlera, jusqu'à ce qu'on nous l'ait défendu, après quoi, il faut demeurer couvert, de peur de fatiguer par trop de respect. » Aujourd'hui on juge fort mal élevée une personne qui, même dans un restaurant public, reste la tête couverte. Cependant un dernier vestige de cet usage subsiste encore, au moins en province, car la capitale a fini par s'en délivrer. N'est-ce pas de là en effet que vient cette coutume pour les hommes, quand ils vont dîner en ville, d'entrer dans le salon pour saluer leurs hôtes, leur chapeau à la main, au lieu de le laisser au vestiaire. Il y a quelques années encore un invité à Paris aurait paru n'avoir qu'une éducation imparfaite s'il n'avait agi ainsi, et cependant quelle gêne souvent pour lui, au moment de passer dans la salle à manger, de trouver un coin dans le salon pour déposer ses hauts de forme ! Quel joli spectacle dans un salon luxueux que cet étalage de vilains chapeaux posés sur les meubles dorés, les pianos, les candélabres, coiffant parfois les plus belles œuvres d'art ! Paris s'est affranchi enfin de cette coutume importune, et personne ne regrettera certainement de voir la province suivre bientôt ce sage exemple.

---

lons volatiles et qui se servent rôties, la maxime constante des gens qui se connaissent en bons morceaux et qui raffinent sur la délicatesse des mets, est que de tous les oiseaux qui grattent la terre avec les pieds, à la réserve de la bécasse, les ailes sont toujours les plus délicates ; comme au contraire les cuisses sont les meilleures de tous ceux qui volent en l'air : et comme la perdrix ne s'élève pas fort haut, elle doit par conséquent être mise au nombre de ceux qui grattent la terre. »

A la fin de son livre, l'auteur des *Menus propos* se laisse aller à nous conter ses vieux souvenirs comtois dans un chapitre intitulé « les mardis de ma mère ». Sa mère, personne de la plus haute distinction, avait en effet l'habitude tous les premiers mardis du mois de réunir à sa table l'élite intellectuelle de Besançon, ses amis, et des hôtes de passage. Une société choisie était heureuse de s'y rencontrer à date fixe et ce devait être des soirées fort agréables si l'on en juge d'après les noms des convives ordinaires. C'était tout d'abord Charles Weiss, le spirituel bibliothécaire de Besançon, l'ami de Charles Nodier, à la conversation fort agréable. « Il y avait, dit notre auteur, peu de convives plus charmants : il penchait la tête comme un épi mûr ; ses yeux petits étaient perçants et parlants ; sa bouche mince et pincée comme prête à lancer le trait ; son nez pointu, affiné et fureteur, tout concourait en lui à souligner l'air fin et malicieux du masque. Il était plein de souvenirs qu'il contait à merveille, sans perdre un coup de dent, ni laisser échapper une des délicatesses du menu ; ayant toujours en réserve quelques anecdotes, ce qu'on peut appeler du bon XVIIIe siècle, il en mouvementait le récit d'une telle action qu'il lui arrivait, pour aiguiser le trait final, de se soulever de table en lançant un vif éclat de rire auquel toute la table faisait écho. » A côté l'on voyait Charles Lévêque, professeur de philosophie à la Faculté, qui attirait à ses cours une foule nombreuse que le talent du maître savait passionner sur les questions les plus ardues de l'esthétique et la métaphysique, et qui préparait déjà alors son livre de la science du beau qui devait le conduire à la Sorbonne et à l'Institut. L'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, était aussi l'un des assidus à ces réunions.

Parfois venaient à ces dîners des personnes de marque de passage dans la ville. Sainte-Beuve y fut en 1852 amené par Charles Weiss. « A l'annonce d'un pareil nom, on juge de notre surprise émerveillée ; mais lorsqu'il eut franchi la porte, l'impression fut pénible ; il était franchement laid : la figure

boursouflée, le crâne en pain de sucre, chauve et luisant ; de gros yeux à fleur de tête ; un nez et une bouche de sensuel et de gourmand, et puis il zézayait. Mais il avait à peine parlé que ses disgrâces se changeaient en séduction : sa conversation était pleine de verve, de saillies, de jets, de coquetteries exquises ; il ne procédait pas par grands aperçus, mais par petites touches et retouches, par des efforts heureux et qui aboutissaient à des vues lucides et perçantes. » X. Marmier, dont la réputation fut au moins aussi grande à cause de ses succès mondains que par suite de ses talents littéraires, vint aussi chez la mère de l'auteur des *Menus propos* ; de même on y voyait Edouard Grenier, le poète si délicat, dont la correspondance avec les plus grands écrivains de son temps, correspondance qui, suivant ses dernières volontés, vient d'entrer à la Bibliothèque de Besançon, sera un jour une source des plus précieuses pour l'histoire littéraire de la seconde moitié du XIXe siècle. Bref on n'admettait dans ces réunions que des esprits d'élite, et on ne s'étonne pas alors de constater que l'auteur des *Menus propos*, qui a grandi dans ce milieu choisi, soit devenu lui-même un de nos écrivains les plus fins et les plus distingués.

La *vieille maîtresse de maison* est un historien d'une franchise absolue qui ne craint pas d'aller jusqu'au bout de sa pensée, et de la dire sans ambages, dût son opinion ne pas plaire à autrui. Evidemment elle regrette le bon temps de sa jeunesse et elle est très choquée de bien des choses qu'elle constate aujourd'hui. Elle gémit sur les méfaits de la civilisation qui se sont manifestés à Besançon comme ailleurs : elle est exaspérée par exemple par l'enchevêtrement des fils du télégraphe et des trolleys qui ont déshonoré les lignes sévères de notre Hôtel de ville, son irritation est grande contre les usines qui ont recouvert avec leurs forêts de cheminées les vertes prairies des Prés-de-Vaux ; elle pleure sur le Doubs jadis si limpide, qui charrie maintenant des eaux couleur de suie. La substitution des

poêles au foyer dans la cuisine, l'invasion des méthodes parisiennes venant remplacer les méthodes comtoises, l'établissement des chemins de fer amenant la disparition des relais de poste qui étaient des auberges bien tenues, tout cela excite sa verve irritée. La pauvre dame trouve que les nouvelles générations sont loin à tous points de vue de valoir les anciennes. Nos jeunes filles même ne trouvent pas grâce devant elle et elle leur dit leur fait au milieu d'une apologie de baise main qui lui semble bien préférable à la vulgaire poignée de main : « De notre temps, dit-elle, l'idée ne nous venait pas de serrer la main aux plus intimes des amis de nos frères, tandis que aujourd'hui, il suffit à nos jeunes filles nouveau jeu d'avoir échangé une balle au tennis avec un petit monsieur quelconque mais chic, pour qu'elle en vienne à lui serrer la main en coup de pompe ».

Evidemment il y aurait bien des arguments à opposer à ce dénigrement du présent à l'avantage du passé. Mais ce serait tout le grave problème de la réalité du progrès et des bienfaits ou des crimes de la civilisation qu'il faudrait aborder. Donnons plutôt l'exemple d'une sage modération et, tout en affirmant que le meilleur temps de vivre pour un homme doit toujours être celui où il vit, concédons à la *vieille maîtresse de maison* qu'il y avait dans sa jeunesse beaucoup de belles et bonnes coutumes dont la disparition est des plus regrettables, mais que notre époque, malgré certaines apparences contraires, présente sur celles qui l'ont précédée de réels avantages, et qu'à tout prendre, on n'est ni plus heureux ni plus malheureux qu'autrefois. Soyons optimistes et disons dès à présent ce que nous dirons plus tard à nos petits enfants, à savoir que le début du xxe siècle, qui a remué tant d'idées et soulevé tant de problèmes, a rendu à l'humanité toute entière d'inappréciables services dont les effets lointains contribueront à l'amélioration matérielle et morale de l'espèce.

N'en remercions pas moins la *vieille maîtresse de maison* de nous avoir donné ce livre que seule peut-être elle pouvait écrire et qui restera comme un document précieux sur toute une époque disparue. Les *Menus propos* sont une causerie aimable et enjouée en même temps qu'érudite : l'auteur nous permet à la fois de faire d'excellents dîners et ensuite de passer en le lisant des soirées fort agréables. Combien d'ouvrages peuvent se vanter d'obtenir simultanément ce double résultat ! Lisez-le mesdames et messieurs, votre estomac et votre bon goût intellectuel me sauront gré de vous l'avoir signalé.

SONNETS

Par M. Frédéric BATAILLE

MEMBRE RÉSIDANT

Séance publique du 19 décembre 1907.

I

SUR LA MORT D'UNE JEUNE FILLE

A mon ami M. W.

Jeunesse, esprit, talent, vertu, grâce, beauté,
Elle avait tous les dons, elle avait tous les charmes.
Sa voix était douceur et son regard bonté,
Faits pour guérir les cœurs et pour sécher les larmes.

Son front calme était pur comme un lac des glaciers,
Sa bouche était candide et son âme sereine,
Et quand elle passait dans l'herbe des sentiers,
Les lys disaient : « C'est notre sœur et notre reine ! »

Elle n'est plus : la mort l'a fauchée en sa fleur :
L'enfant dort dans la tombe où repose la mère !
Le père maintenant est seul dans sa douleur.

La plaie est double, hélas ! rouverte et plus amère :
Il pleure d'avoir vu s'envoler sans retour
Sa dernière tendresse et son premier amour !

Saint-Claude, le 17 décembre 1907.

II

« POST MORTEM »

La mort a fait son œuvre et le cœur ne bat plus ;
La lumière est éteinte et la lampe épuisée ;
Le moteur est inerte en la machine usée
Et ses suprêmes mouvements sont révolus.

De la vie a cessé le flux et le reflux ;
Les sens sont abolis dans une chair glacée :
Plus de souffle, de voix, de regard, de pensée !
Le corps s'effondre et tombe en proie aux vers goulus.

La forme même rentre au creuset du mystère ;
L'être dissocié retourne aux éléments,
Dans l'espace et le temps dont il est tributaire.

Mais l'immortel flambeau passe aux mains des amants,
Et l'œil humain verra toujours les cieux cléments,
Féconder et bénir les amours de la terre.

Saint-Claude, le 7 avril 1907.

III

LE CHÊNE AUX ABEILLES (1)

A mon ami Louis Gevrey.

Sous le chêne géant, patriarche des bois,
Où les nymphes au clair de lune font leurs danses,
Où viennent les bergers dire leurs confidences,
Je vais souvent m'asseoir pour jouir de ses voix.

Car l'antique témoin parle et chante à la fois ;
Il a des mots profonds et de nobles cadences ;
Le vent sacré qui passe entre ses rameaux denses
Répète une épopée où chevauchent des rois.

Quand j'écoute au printemps, appuyé sur sa mousse,
Le bruit des siècles morts que son front vit finir,
J'entends à son sommet une chanson plus douce,

L'unisson fraternel, l'hymne de l'avenir
Harmonieusement rythmé par les abeilles
Qui vont cueillir la manne à ses feuilles vermeilles.

Saint-Claude, le 17 septembre 1907.

---

(1) Au printemps, les premières feuilles du chêne, d'une tendre couleur pourpre et or, sont couvertes d'une sorte de viscosité ou manne sucrée, que recherchent les abeilles. Dès le lever du soleil, les actives ouvrières y volent en foule, et l'on peut alors entendre sur l'arbre un murmure continu et cristallin d'une infinie douceur causé par leur bourdonnement.

LES EMPOISONNEMENTS
PAR LES CHAMPIGNONS
COMESTIBLES OU VÉNÉNEUX

Par M. le Dr Ant. MAGNIN
Doyen de la Faculté des Sciences
Membre résidant

Séance publique du 19 décembre 1907.

MESDAMES, MESSIEURS,

L'utilisation des Champignons dans l'alimentation est une des questions qui intéressent tout le monde, le riche et le pauvre, le savant et l'ignorant, le naturaliste, l'artiste et même le poète : les Champignons figurent, en effet, avec honneur, dans les dîners les plus somptueux; ils complètent l'ordinaire des familles plus modestes; ils constituent enfin entièrement, dans certaines contrées, le repas de l'ouvrier et des paysans qui n'ont que la peine de les cueillir dans les prés et dans les bois (1); d'autre part, leur organisation, leur développement et les particularités si curieuses de leur vie, ont suscité les recherches de nombreux mycologues; des artistes habiles se sont efforcés d'en reproduire fidèlement le port et le coloris; et des poètes, comme notre compatriote, M. Fréd. Bataille, n'ont pas dédaigné d'en étudier, en naturalistes, les caractères et les propriétés.

Mais si, tous, nous pouvons trouver dans les Champi-

---

(1) Sur l'alimentation exclusive par des Champignons, voy. plus loin, p. 49.

gnons, dans ces végétaux si abondamment répandus partout, sous les climats les plus divers, soit un objet d'étude scientifique ou artistique, soit une ressource gastronomique ou alimentaire, tous, nous sommes exposés, le savant comme l'ignorant, le riche comme le pauvre, à ressentir les effets funestes produits par plusieurs de ces végétaux ; et comme les empoisonnements deviennent de plus en plus fréquents, il m'a semblé intéressant et utile de résumer dans cette conférence ce que l'on sait sur ce sujet, en signalant particulièrement les cas singuliers qui semblent quelquefois inexplicables et contribuent à jeter le discrédit sur l'emploi culinaire des meilleurs de ces cryptogames (1).

Toutefois, avant de vous parler des empoisonnements par les Champignons, il me faut, pour la complète intelligence des faits que je vais exposer dans cette causerie, rappeler en quelques mots leur organisation générale.

Prenons pour exemple le Champignon le plus commun, le Champignon de couche, muni d'un anneau et à feuillets roses ; si on l'arrache avec soin, dans les prés, en enlevant délicatement la terre, on constate que le pied est adhérent à des filaments blancs, ramifiés, feutrés, rampant dans le sol ; ces filaments, le *blanc de champignon* des horticulteurs, constituent la plante véritable, l'appareil végétatif, le *thalle*, le *mycelium* des botanistes ; le

---

(1) L'étude des Champignons intéresse aussi d'une manière particulière les Bisontins et les Francs-comtois ; notre contrée est la patrie de botanistes distingués, très versés dans la science de ces végétaux, comme le regretté Dr Quélet (d'Hérimoncourt), MM. Patouillard (de Salins), Hétier (d'Arbois), ou des mycologues experts, parmi lesquels j'ai plaisir à citer : MM. Boyer (actuellement à Besançon), Grosjean (de Mézières), Bernard, L. et P. (de Montbéliard), et les autres représentants de la mycologie à la *Société d'Emulation* et à sa jeune sœur, la *Société d'Histoire naturelle du Doubs*, MM. Rivet, Hillier, Cattet, Blind Bernard, Amstutz, Ordinaire, Courtet, Vincent, Mlle Crétet, M. Grosperrin (l'auteur des beaux dessins illustrant cette conférence) ; en tête de cette phalange, il convient de placer M. Frédéric Bataille, l'éducateur et le poète bien connu, l'élève et le digne successeur de Quélet.

chapeau avec son pied n'est qu'une sorte de fruit, plus exactement un appareil reproducteur.

Ce chapeau porte, en effet, à sa partie inférieure, des lames rayonnantes qui, examinées au microscope, laissent voir une membrane en recouvrant les deux faces; c'est l'*hymenium* formé de cellules dont certaines portent de petits corps arrondis, ou *spores*; ces sortes de grains tombent à terre, germent et reproduisent les filaments du mycelium, qui bourgeonne en certains points pour donner naissance à de nouveaux chapeaux.

Tous les Champignons n'ont pas cette organisation.

Dans les *Morilles*, par exemple, le mycelium souterrain produit hors de terre un pied blanchâtre qui se renfle à son sommet en une masse conique ou ovoïde, noire, brune ou jaunâtre suivant les espèces, creusée d'alvéoles ou parcourue par des crêtes anastomosées; ces alvéoles sont aussi tapissées par un hymenium dont les cellules fertiles contiennent les spores au lieu de les porter à leur extrémité.

Dans la *Truffe*, sorte de tubercule croissant complètement dans le sol, les cellules fertiles sont contenues dans l'intérieur même du Champignon.

On voit déjà, par ces exemples que les Champignons diffèrent complètement des autres plantes par l'absence de tige, de feuilles, de fleurs; ils s'en éloignent encore par leur structure, ne renfermant jamais de vaisseaux, c'est-à-dire de ces canaux par où s'écoule la sève, comme cela se voit si nettement sur la vigne en pleurs, au printemps.

Enfin, les Champignons ne renferment jamais de *chlorophylle*, c'est-à-dire cette substance *verte* qui existe dans toutes les plantes, sauf les parasites comme la Cuscute, les Orobanches (la coloration *verte* de quelques Champignons est due à une autre substance très différente). Or, c'est grâce à la chlorophylle que les plantes ordinaires peuvent utiliser les substances minérales contenues dans la terre et

transformer en matière vivante ; le Champignon, dépourvu de chlorophylle, est obligé de se nourrir avec des aliments déjà préparés par d'autres êtres vivants, et c'est pourquoi il vit en *parasite* sur d'autres plantes ou sur des animaux, ou bien se nourrit des produits de leur décomposition : c'est la raison de la fréquence des Champignons sur les fumiers ou dans les parties des jardins et des champs qui ont reçu une fumure ou des dépôts de matières organiques, enfin dans les bois, où ils se développent grâce aux produits de la décomposition des racines, des feuilles, des rameaux tombés sur le sol.

M. Bertillon a exposé d'une façon très originale les caractères de ces êtres singuliers dans un article dont la reproduction de quelques lignes pourra vous intéresser (1).

« Je voudrais d'abord donner au lecteur une idée sommaire du Champignon et lui dire, par exemple : le Champignon est une plante vivant sans chlorophylle, inhabile à séparer et à s'approprier le carbone de l'acide carbonique de l'air, recherchant l'ombre plutôt que la lumière, pouvant naître, prospérer et fructifier en pleine nuit ; ayant, comme les animaux, absolument besoin d'emprunter tout ou partie de son alimentation aux combinaisons tertiaires déjà formées par les organismes vivants et de l'oxygène à l'air ambiant, exhalant de l'acide carbonique, souvent de l'hydrogène libre ou oxydé (eau), et dont les principes constituants, pauvres en carbone, sont très riches en azote et en combinaisons quaternaires, par suite dont les tissus, s'ils sont frais, sont pour les animaux un aliment presque aussi riche et aussi réparateur que la viande, et s'ils sont pourris, ont toutes les horribles exhalaisons des charognes et sont pour les végétaux un excellent fumier. Mais par cette caractéristique, je détruis le premier trait de ma définition ! Ce n'est plus une plante, car tous ces attributs sont destructifs de l'idée de végétal !

---

(1) Art. **Champignons**, dans *Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales* de DECHAMBRE, t. 15, 1874, p. 114 à 224.

chapeau avec son pied n'est qu'une sorte de fruit, plus exactement un appareil reproducteur.

Ce chapeau porte, en effet, à sa partie inférieure, des lames rayonnantes qui, examinées au microscope, laissent voir une membrane en recouvrant les deux faces; c'est l'*hymenium* formé de cellules dont certaines portent de petits corps arrondis, ou *spores;* ces sortes de grains tombent à terre, germent et reproduisent les filaments du mycelium, qui bourgeonne en certains points pour donner naissance à de nouveaux chapeaux.

Tous les Champignons n'ont pas cette organisation.

Dans les *Morilles*, par exemple, le mycelium souterrain produit hors de terre un pied blanchâtre qui se renfle à son sommet en une masse conique ou ovoïde, noire, brune ou jaunâtre suivant les espèces, creusée d'alvéoles ou parcourue par des crêtes anastomosées; ces alvéoles sont aussi tapissées par un hymenium dont les cellules fertiles contiennent les spores au lieu de les porter à leur extrémité.

Dans la *Truffe*, sorte de tubercule croissant complètement dans le sol, les cellules fertiles sont contenues dans l'intérieur même du Champignon.

On voit déjà, par ces exemples que les Champignons diffèrent complètement des autres plantes par l'absence de tige, de feuilles, de fleurs ; ils s'en éloignent encore par leur structure, ne renfermant jamais de vaisseaux, c'est-à-dire de ces canaux par où s'écoule la sève, comme cela se voit si nettement sur la vigne en pleurs, au printemps.

Enfin, les Champignons ne renferment jamais de *chlorophylle*, c'est-à-dire cette substance *verte* qui existe dans toutes les plantes, sauf les parasites comme la Cuscute, les Orobanches (la coloration *verte* de quelques Champignons est due à une autre substance très différente). Or, c'est grâce à la chlorophylle que les plantes ordinaires peuvent utiliser les substances minérales contenues dans la terre et

» Dirais-je donc : le Champignon est un animal immobile et passif, sans ombre de système nerveux, ayant comme élément anatomique la cellule creuse du végétal constituée par la cellulose et pompant sa nourriture par osmose au moyen d'un fin chevelu (mycelium) qui pénètre le substratum nourricier sur lequel il est fiché, avec du sucre (ou autres composés organiques tertiaires), faisant de l'albumine (ou autres composés quaternaires azotés) ; se reproduisant par des spores issues d'un ensemble d'appareils très voisins de ceux des Algues (je ne nomme pas les ***Lichens***, qui ont perdu leur individualité et ne paraissent plus aujourd'hui être que des appareils complexes et monstrueux d'exploitation parasitaire de certaines Algues par certains Champignons !) La seconde définition est donc également destructive de sa base ! Un tel être ne saurait être un animal.

» Quelles sont donc ces innombrables formes vivantes que nous ne pouvons appeler ni animales ni végétales et qui, avec un organisme de végétal, semblent se nourrir et respirer comme des animaux ? Ce sont les CHAMPIGNONS ! ce sont les dévorants et les destructeurs de la matière organique dont la création est la meilleure caractéristique, physiologique et chimique du règne végétal. Si donc on leur applique l'adage du gourmet, de si haute portée en histoire naturelle . « Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es », la seule réponse qu'ils puissent faire : « Nous mangeons les vivants et les morts, tout ce qui vit ou a vécu », les ferait membres du règne animal, d'où les proscrivent pourtant et l'anatomie et l'adage linnéen : « *Animalia*... sentiunt », mais dont les rapproche singulièrement la chimie et, jusqu'à un certain point, la physiologie. Et à ce sujet, j'attirerai l'attention sur une brillante faculté qui ne se rencontre que chez les animaux et chez les Champignons et jamais, que je sache, chez les végétaux : celle d'émettre de la lumière.

» Ainsi, ni végétaux ni animaux, mais Champignons ! »

Nous pouvons maintenant aborder l'objet même de cette conférence, l'utilisation alimentaire des Champignons et les accidents auxquels elle peut donner lieu.

Leur utilisation dans l'alimentation est une conséquence de leur richesse en substances pouvant être assimilées par l'homme et aussi de la présence dans leurs tissus de principes aromatiques ou sapides qui en font des condiments très agréables et fort recherchés des gourmets.

Les gros Champignons charnus contiennent, en effet, des substances nutritives, — matières albuminoïdes, matières grasses, matières non azotées (sucres, dextrines, etc.) — en quantité telle qu'elles en font un aliment plus riche en azote que la pomme de terre, le pain, les haricots et les autres légumes, presque aussi riche que les œufs ; les chimistes y ont trouvé une proportion de 8 grammes d'azote pour 100 parties de Champignons desséchés à 100°, tandis que la pomme de terre n'en contient que 1 gr. 27, le pain 1,66, les haricots 4,25 (1) ; c'est donc une sorte de viande végétale (2), mais ayant quelques-uns des inconvénients de la viande, comme on le verra plus loin ; ajoutons cependant que ces substances ne paraissent pas toutes entièrement assimilables, qu'elles ne possèdent qu'une digestibilité ordinairement médiocre et que les chiffres donnés plus haut leur attribuent, en conséquence, une valeur alimentaire exagérée ; les Champignons constituent néanmoins, d'après les travaux les plus récents, un aliment nourrissant, supérieur aux légumes verts pour l'estomac sain, à suc gastrique nor-

(1) Voy. Note additionnelle A.

(2) Les Champignons peuvent constituer à eux seuls l'alimentation complète de l'homme, au moins pendant quelque temps. « Le Dr Letellier, à diverses reprises, s'est assujetti à ne manger que des Champignons, principalement des cèpes : 300 grammes, avec un peu de sel et un verre d'eau, lui ont suffi chaque fois pour rester 24 h. sans éprouver la faim. Willdenow, pendant des semaines entières, n'a vécu que de Champignons et de pain grossier, tout en jouissant d'une excellente santé. Schwägrichen, professeur de botanique à Leipzig, durant un été passé aux environs de Nuremberg, se conforma au régime alimentaire des paysans, pain noir, eau pure, champignons crus (Bolets, Clavaires), sans en éprouver aucune influence nuisible sur sa santé. » (Persoon, J. Moyen, cités par Dr V. Gillot, 1900, p. 15).

mal, mais indigeste pris en grandes quantités et pour les estomacs délicats.

Souvent, c'est moins pour leur richesse en principes nutritifs, pour leur valeur alimentaire, en un mot, que pour d'autres de leurs propriétés, — arôme délicat, saveur agréable, — que les Champignons sont recherchés (1).

Les mycophiles ou amateurs de Champignons, comme Roques (2), les gastronomes comme Brillat-Savarin (3), ont décrit, en des pages étincelantes de verve, les joies éprouvées par le mycologue à la recherche de ses plantes préférées, et par le mycophage ou le gourmet, savourant un plat qu'il a voulu souvent cuisiner de ses propres mains.

Voici le tableau pittoresque dessiné par Roques d'une chasse aux Champignons :

« Paris renferme un assez grand nombre d'amateurs qui attendent impatiemment le mois d'avril pour aller à la récolte des morilles. M. Nisot, ancien chef de bureau au ministère des finances, doit obtenir ici une mention honorable, car il nous gratifie tous les ans d'un panier de ces champignons qu'il va cueillir lui-même, après la rosée du matin, dans les bois de Ville-d'Avray, dans le parc de Saint-Cloud ou le long des petits fossés du bois de Boulogne. Il a bien voulu nous associer quelquefois à ses excursions, nous pouvons dire qu'il est admirable dans ce genre de recherches. En effet, personne n'a mieux étudié que lui le sol et les lieux où se plaisent les morilles. Dans sa marche savante et mesurée, il va flairant autour des ormes,

---

(1) Comme autre emploi curieux des Champignons, on peut citer le *Polyporus suaveolens*, très recherché par les jeunes gens de Laponie, qui ne connaissent pas de parfum plus agréable lorsqu'ils vont faire la cour à leurs maîtresses. O Vénus! s'écrie Linné, « toi à qui suffisent à peine, dans d'autres pays, les diamants, l'or, la pourpre, les concerts, les spectacles, ici tu es satisfaite d'un simple Champignon ! » Cf. ROQUES, *Hist. des Champignons*, 1832, p. 50.

(2) J. ROQUES, *Histoire des Champignons comestibles et vénéneux* 1 vol. in-4°, Paris, 1832.

(3) BRILLAT-SAVARIN, *Physiologie du goût*.

portant le nez au vent; bientôt il s'arrête, cherche de l'œil, et saisit d'une main avide le cryptogame caché sous l'herbe ou dans les broussailles. Nous avons été témoin de ses transports; mais comment les exprimer? Le chasseur qui vient d'étendre, raide mort, un énorme sanglier, la terreur des campagnes, sent moins vivement le prix de sa victoire (1). »

Dans une allocution prononcée récemment à une réunion des mycologues dijonnais, M. le recteur Boirac n'est pas moins enthousiaste :

« Les Champignons, dit-il, ont par eux-mêmes quelque chose d'attirant; ils ont l'attrait du mystère et du danger. Dans l'ordre gastronomique, ils font un mets des plus savoureux ; mais aussi, mais surtout, leur recherche est un plaisir vraiment incomparable, comme le plaisir de la chasse.

» Et encore la chasse est un plaisir aristocratique; il y faut chien, permis, poudre; la chasse aux Champignons n'exige que de bonnes jambes.

» Ce gibier, lui aussi, a d'ailleurs ses ruses ; il se cache derrière les vieux troncs, (sous la mousse, dans la profondeur des halliers); il faut, pour l'atteindre, le flair, la passion, l'expérience et l'habitude (2). »

Cette joie du chasseur n'est rien en comparaison des jouissances éprouvées par le gourmet savourant un plat de morilles ou de truffes.

A propos d'une savante préparation culinaire de son invention, Roques, déjà cité, rend compte en ces termes du résultat de son expérience :

« Je me rappelle que j'ai offert, en 1830, cette combinaison gastronomique à MM F.-L. Martel, Mac Carty et Lirou de Saint-Hilaire, qui étaient venus me visiter à Versailles. Pendant que deux de ces honorables convives parlaient de ce ragoût en termes flatteurs, le silence de M. Martel était bien autrement expressif.

---

(1) ROQUES, *op. cit.*, p. 40

(2) *Bull. Soc mycol. de France*, 1907, 1re fasc., p. XXVIII XXX.

quemment mangées par les limaces : enfin le noircissement d'un objet d'argent ou d'étain, d'un oignon blanc, de mie de pain, peut se produire avec les espèces comestibles et manquer avec les plus vénéneuses ; notre ami Veulliot, mycologue lyonnais, a fait à ce sujet des recherches très bien conduites et absolument concluantes (1) ; et cependant l'épreuve de la cuiller d'argent a fait tout récemment encore des victimes. Dans un empoisonnement par l'*Entolome livide*, survenu l'année dernière à Delémont et décrit par le docteur Butignot, cette épreuve avait été faite et avait donné des résultats négatifs (2).

L'expérimentation avec des animaux supérieurs peut cependant donner des indications d'une certaine valeur ; d'après les traités de mycologie on aurait, en effet, constaté que les bœufs, les vaches, les chevaux, les sangliers, les cerfs, etc., mangent les bons Champignons et rejettent les espèces nuisibles à l'homme ; de même les volailles se trouvent très bien des espèces comestibles et succombent si elles absorbent des Champignons vénéneux (3) ; une expérience faite récemment par une institutrice de Besançon, Mlle Crétet, est, à ce point de vue, très démonstrative ; ayant donné à des poules des Amanites toxiques, notamment de l'A. phalloïde, mélangées à des Champignons comestibles, elle a vu ces volatiles manger les bons Champignons et ne pas toucher aux autres ; l'expérience a été répétée plusieurs fois avec le même succès (4).

Mais il n'est pas toujours légitime de conclure de l'animal à l'homme ; on sait que des plantes ou des fruits nuisibles pour les uns sont impunément mangés par les autres ; il en est ainsi des fruits de la Belladone, inoffensifs pour les Grives, du Persil, funeste aux Perroquets, etc.

---

(1) Voy. Note additionnelle B.
(2) *Soc. mycol. de France*, 1906, p. 279.
(3) Cf. Dr Gautier, *Les Champignons*, 1883, p. 126.
(4) Voy. *Soc. d'Hist. natur. du Doubs*, 1906.

On trouve dans les auteurs de nombreux exemples des effets déplorables des préjugés populaires ; en voici un bien caractéristique relevé dans un article récent du docteur X. Gillot (1).

En 1904, un empoisonnement dû à l'*Amanite phalloïde* mélangé (par mégarde) avec le Meunier (*Clitopilus prunulus*) et des Russules vert-de-gris, survenait dans la famille d'un nommé Simon, rémouleur, à Orlon (Saône-et-Loire) et causait la mort d'un de ses membres. « Or Simon, qui est de longue date amateur de Champignons et qui se prétendait connaisseur, avait bien remarqué que ces Amanites « avaient mauvaise façon » et avait hésité à les cueillir ; mais en voyant leurs lamelles attaquées par les limaces, il avait été rassuré, sur l'affirmation d'un de ses voisins, Philippe Bonnotte, « vieux ramasseur de Champignons ». qui lui avait dit : « Si vous voyez les Champignons mangés par les bêtes, n'hésitez pas, c'est qu'on peut les manger. » Les époux Simon ont donc été victimes de ces préjugés surannés qui ne peuvent être déracinés dans l'esprit crédule du peuple que par un enseignement sérieux et scientifique donné principalement dans les campagnes par l'instituteur, et surtout au moyen des tableaux scolaires. »

Le Dr Gauthier (2) dit avec raison qu'il ne faut pas se fier aux connaissances empiriques des vendeurs de Champignons ; il cite des marchands qui ont succombé victimes des Champignons qu'ils vendaient depuis vingt ans, et une herboriste, célèbre par ses connaissances infaillibles, morte empoisonnée aussi par les Champignons qu'elle croyait si bien connaître.

Les préjugés populaires sont du reste aussi faux à l'égard des propriétés malfaisantes que des propriétés comestibles

(1) GILLOT dans *Bull. Soc. mycol. de France*, t. XXI, 1er fasc., 1905, p. 59.

(2) Dr GAUTIER, *op. cit.*, p. 130 (note).

des Champignons ; le changement de couleur de la chair, la coloration bleue, indiqués comme caractéristiques des espèces vénéneuses, existent chez le *Bolet bleuissant*, qui est très bon et très délicat ; et contrairement à l'opinion commune, les Amanites toxiques, comme l'*A. phalloïde*, sont aussi dangereuses à l'état jeune qu'à l'état adulte (1).

Seule la connaissance parfaite des espèces peut donc permettre d'affirmer qu'un Champignon est bon ou mauvais.

Peut-on y arriver sans être mycologue de profession ?

Les Champignons vénéneux sont heureusement en petit nombre et ils appartiennent, pour la plupart, à des groupes qu'on peut facilement reconnaître.

Les recherches des Drs Gillot père et fils (2) ont montré que sur 1,570 espèces de gros Champignons croissant en France, 200 sont connues comestibles, 123 réputées malfaisantes, sur lesquelles 37 seules sont véritablement vénéneuses ou toxiques.

De plus, les Champignons réellement toxiques, c'est-à-dire capables de donner la mort, appartiennent presque exclusivement à un groupe, en général facile à déterminer, les Amanites : 80 °/₀ des empoisonnements (mortels) sont dus à des espèces de ce genre.

On reconnait aisément les Amanites à la volve qui les entoure complètement dans le jeune âge et qui laisse des débris plus ou moins apparents sur la plante adulte, gaîne à la base du pied, écailles sur le chapeau ; ce genre renferme les espèces extrêmement dangereuses, *A. phalloïde, panthère, Fausse-Oronge*, les Volvaires, qui en diffèrent par les feuillets roses (et dont le pied est dépourvu d'anneau) ; il a été l'objet d'une étude consciencieuse de M. Frédéric Bataille,

---

(1) Cf. Dr X. Gillot. L'empoisonnement par les Champignons *Soc. d'Hist. natur d'Autun*, 16 déc. 1900 ; tir. à p., p. 6.

(2) *Etude médicale sur l'empoisonnement par les Champignons*, par le Dr V. Gillot. Lyon, Plan, 1900, 1 vol. in-8°, 356 p. (Thèse de Lyon, 21 juillet 1900, n° 173) et nombreuses publications du Dr X. Gillot.

première partie d'un travail sur les Champignons du Doubs, dont la publication est vivement désirée (1).

Les autres principaux genres renfermant des espèces dangereuses sont particulièrement :

Les *Lactaires*, reconnaissables au lait blanc ou coloré qu'elles contiennent ;

Les *Russules*, caractérisées par leurs lames égales, distantes et leurs vives couleurs ;

Les *Bolets*, garnis de tubes, au lieu de lames, à la face inférieure du chapeau.

Et parmi les espèces vénéneuses appartenant à des genres moins importants ou moins facilement caractérisés, l'*Entolome livide*, le *Tricholome tigré*, etc. (2).

Ce sont ces groupes qu'il importe surtout de bien connaître ; pour les espèces comestibles, on se bornera aussi aux vulgaires, comme le *Tricholome de St-Georges*, le *Psalliote des champs*, le *Clitocybe nebuleux*, le *Cèpe* ordinaire, la plupart des *Clavaires*, bien qu'elles soient souvent indigestes et même purgatives (3), toutes les *Morilles* etc., espèces dont il ne faut pas sortir, à moins que par l'observation et une étude spéciale on n'arrive à en connaître, avec certitude, un plus grand nombre.

Les empoisonnements provoqués par les Champignons de ces différents groupes ont du reste des caractères bien distincts.

Dans les empoisonnements par les *Amanites toxiques*, (*A. phalloïde*, *A. citrine*, *A. mappa*), les accidents sur-

---

(1) Luc. Quélet et Fréd. Bataille. Flore monographique des Amanites et des Lépiotes, Paris, Masson, 1902, in-12, 88 p. — Une suite, due à M. Bataille, doit paraître prochainement dans les Mém. de la *Soc. d'Emul. du Doubs* (1908).

(2) Ceci n'est qu'une simple indication très sommaire, à compléter dans nos cours de l'Institut botanique.

(3) Voy Drs V. et X. Gillot, Empoisonnement par les Champignons (*Bull. Soc. mycol. France*, t. XVIII, 1er fasc., p 44). Tir. à part, 1902, p 12.

viennent tardivement, quelquefois douze heures et plus après le repas, alors qu'il est impossible d'empêcher la généralisation de l'intoxication ; le poison spécial, extrêmement actif, la Phalline, altère rapidement le sang et détermine ordinairement ou très fréquemment la mort.

L'empoisonnement par la *Fausse-Oronge*, dû à un alcaloïde particulier, la Muscarine, qui provoque des accidents précoces, une heure ou deux après l'ingestion, n'est mortel qu'à des doses considérables ; il en est de même du poison drastique des Lactaires et des Russules qui détermine des accidents d'inflammation gastro intestinale plus ou moins graves, mais sans issue funeste, à moins que la quantité absorbée n'ait été considérable et que l'organisme ne soit déjà très affaibli par d'autres maladies ou une mauvaise constitution.

Un caractère général de ces poisons est leur grande solubilité dans l'eau, notamment dans l'eau vinaigrée et l'eau salée : le procédé Gérard, qui permet de manger indistinctement tous les Champignons, est basé sur cette particularité (1) ; notons encore que la dessication, — d'après les recherches d'un de nos compatriotes et anciens élèves de la Faculté, M. le Dr Cordier (2), — atténue la toxicité des Amanites et enlève leurs propriétés malfaisantes aux Lactaires, aux Russules, aux Bolets et probablement à la plupart des autres Champignons plus ou moins dangereux.

Comment ces empoisonnements peuvent-ils se produire ? A quelles circonstances peut-on les attribuer ?

C'est, d'abord, l'emploi des caractères empiriques énumérés plus haut et dont nous avons cité des exemples typiques, qu'il faut incriminer. Puis la confusion que l'amateur de Champignons peut faire entre des espèces ayant

(1) Voy. Additions, note C.
(2) Dr Ch. CORDIER. Essai sur la toxicité de quelques Champignons avant et après leur dessication. Lyon, Rey, 1899, 8°, 92 p.

quelque ressemblance; on a vu, par exemple, des personnes récolter l'*Amanite phalloïde* pour le Psalliote des champs, d'autres pour l'Am. rougeâtre ou pour le *Lepiota naucina*, etc.; l'Entolome livide (le Perfide de Quélet, l'Empoisonneur du département de Saône-et-Loire) (1) a été souvent pris pour d'autres Champignons qui sont comestibles; il en est ainsi du Tricholome tigré, confondu avec le T. terreux; le Pleurote de l'olivier, pris pour la Chanterelle, etc. (2).

Cette confusion est facilitée par des variations singulières dans les caractères de certaines espèces qui leur donnent quelque ressemblance avec des formes comestibles, du moins pour l'observateur superficiel.

C'est ainsi que la variété jaunâtre, décolorée sans taches, de la Fausse-Oronge, peut être confondue avec l'Oronge vraie; que l'*A. phalloïde*, ordinairement d'un vert plus ou moins foncé, « revêt souvent la blancheur de la plus pure innocence », suivant l'expression de M. Rolland, dans son intéressante note sur les empoisonnements par les champignons (3); mais « il ne faut pas, dit-il, se laisser prendre à ces dehors hypocrites. Déterrez le Champignon avec soin et vous verrez alors la base caractéristique du brigand, c'est-à-dire les débris de la volve ».

Cette question de la distinction des espèces comestibles et vénéneuses se trouve compliquée par l'observation de cas bizarres, et quelquefois inexplicables.

Il y a d'abord une série de Champignons à qualités incertaines, mal déterminées, peut-être variables? indiqués comme comestibles par les uns, considérés comme suspects ou vénéneux par d'autres

Tels sont, par exemple parmi ceux qui ont été l'objet

---

(1) Voy. *Soc. mycol. France*, 1906, p. 170, 279; pr. verb., p. LXIV, LXV, etc.

(2) *Soc. mycol. Fr.*, 1906, 4e fasc., p. 272.

(3) L. ROLLAND. Conférence sur les Champignons qui tuent (Ann. de l'Assoc. des Natur. de Levallois-Perret), 6 av. 1902; tir. à p., p. 11.

de notes et d'expériences dans ces dernières années : l'Amanite jonquille, le Tricholome savoneux, le Psalliote à épiderme jaune, l'Hebelome échaudé, la Chanterelle orangée, etc., pour lesquelles je suis contraint de renvoyer au *Bull. de la Soc. mycol. de France* et aux renseignements que je donne dans les cours faits en hiver à l'Institut botanique (1).

Mais une des particularités les plus curieuses, est l'*immunité* dont certaines personnes jouissent et qui leur permet de manger sans danger les espèces les plus toxiques.

Le cas de la Fausse-Oronge est le plus anciennement connu ; on sait qu'elle est mangée impunément en Russie et dans d'autres contrées ; mais, même en France, où elle cause chaque année des empoisonnements, on connait des personnes qui la consomment sans en être incommodées ; Bulliard, au commencement du siècle dernier, en rapporte déjà des observations ; le pharmacien Bonjean, un érudit botaniste de Chambéry, aimait à en faire l'expérience en public ; plus récemment, des faits semblables ont été constatés par M. Peltereau (Epinal, 1888), Luc. Magnin (1903, 1906), etc. (2)

L'Am. phalloïde, la plus toxique des Amanites, est citée comme mangée sans accidents par une marchande de Champignons (3) ?

L'Amanite citrine, voisine et aussi dangereuse, n'a pas indisposé une des cinq personnes qui en avaient mangé, dans un cas d'empoisonnement où les quatre autres ont succombé (4)

Cette immunité spéciale a été constatée pour d'autres espèces encore et chez d'autres personnes ; rappelons à ce propos que le naturaliste Bory de Saint-Vincent mangeait toute

(1) Voy. Additions, note D.
(2) Voy. Additions, note E.
(3) Bull. Soc. *mycol. France*, 1888, p. XXXVIII ; 1906, p. 277.
(4) [illegible], dans *Soc. mycol. Fr.*, 1891, p. 54.

espèce de Champignons et qu'il n'en a jamais été incommodé (1).

Les accidents qu'on a vu survenir à la suite de la consommation de Champignons *certainement comestibles* sont autrement inquiétants.

Des personnes ont éprouvé des malaises, des indispositions plus ou moins graves après avoir mangé le Champignon de couche, le Mousseron, le Clitopilus prunulus, le Tricholome terreux, l'Hydne sinué, la Fistuline, etc. (2)

Mais le plus intéressant, à cause de la nature délicieuse du Champignon incriminé et des discussions auxquelles il a donné lieu, est l'empoisonnement par les Morilles.

Le mycologue lyonnais Ch. Veulliot en a observé un cas remarquable, en 1888, dans l'Yonne, où la Morille ordinaire, consommée, il est vrai, en grande quantité, a indisposé assez fortement une famille de trois personnes (3); l'année dernière, M. Guirot, pharmacien à Vincennes, a éprouvé les symptômes d'un véritable empoisonnement après avoir mangé la Morille ordinaire et la Morille conique fraîchement récoltées dans le bois avoisinant son domicile (4).

A ce sujet, M. Boudier a rappelé que plusieurs cas d'empoisonnements, même mortels, ont été constatés aussi en Suisse et en Allemagne, à la suite de l'ingestion d'une Morille, le *Gyromitra esculenta* (5).

On a donné diverses explications de ces faits singuliers.

C'est d'abord la théorie de la *variation des propriétés alimentaires* ou *vénéneuses* des Champignons, suivant la con-

---

(1) Cf. ROQUES, *Op. cit.*, p. 169. — Sur les faits d'*accoutumance*, de *mithridatisation*, etc., voy. Dr V. GILLOT, *Op. cit*, p. 71-72.

(2) Voy. Additions, note F.

(3) Voy. VEULLIOT. Empoisonnement par des Morilles (*Revue mycologiq.* de C. Roumeguère, 1889, t. XI, p. 9); observations de PLANCHON, id.; de V. GILLOT, *op. cit.*, p. 201.

(4) GUIROT dans *Soc. mycol. de France*, 1906, p. LXXII, XC.

(5) BOUDIER, observations, *eod. loco.*

trée, le climat, la station, le sol, le voisinage d'autres Champignons; la toxicité des espèces vénéneuses pouvant diminuer ou disparaître, le Champignon inoffensif pouvant, de son côté, acquérir accidentellement des propriétés nuisibles; ces modifications sont très hypothétiques, bien qu'on trouve d'autres exemples de variations analogues dans le règne végétal et dans le règne animal ; on sait, par exemple, que la richesse de la Digitale en principe actif varie avec la station, le développement de la plante, et que les thons, fort bons sur nos côtes de France, deviennent des poissons des plus toxiques aux Antilles; cette hypothèse expliquerait la vénénosité variable de la Fausse-Oronge suivant la saison et les localités (1)?

Une cause moins hypothétique et pouvant expliquer plusieurs cas d'empoisonnement par des espèces comestibles se trouve dans les altérations que l'âge fait subir à la chair des Champignons ; vous vous rappelez qu'elle est, comme la viande, très riche en azote ; comme la viande, elle peut se décomposer et donner naissance à des substances toxiques, analogues aux ptomaïnes de la viande gâtée et qu'on a nommées *cryptomaïnes;* pour M. L. Planchon, pour M. Boudier, c'est une altération de cette nature qui a causé les empoisonnements par les Morilles (2) ; notons cependant qu'on peut faire intervenir la présence accidentelle de l'*acide helvellique*, qui rend quelquefois les Helvelles, Champignons très voisins des Morilles, susceptibles de causer des accidents (3).

Mais une des particularités les plus curieuses est certainement, à côté des faits d'immunité et de tolérance spéciales cités plus haut, la susceptibilité exagérée, la prédisposition à l'empoisonnement, manifestées par certaines

(1) Cf. Traités de matière médicale : Dr V. GILLOT, *op. cit.*, p. 29, 30, 70
(2) Cf. V. GILLOT, *op. cit.*, p. 31, 205.
(3) Voy. Observ. de CORDIER, Ant. MAGNIN, etc. dans *Soc. mycol. de France*, 3 mai 1906, p. LXXII ; 6 déc. 1906, p. XC.

personnes : elles ne digèrent pas les Champignons en général, ou certaines espèces, comme d'autres ne digèrent pas tel ou tel aliment et sont indisposées par les fraises, les moules, les écrevisses, etc. « Je connais, dit M. L. Magnin, un estomac auquel la digestion du *Tricholoma terreum* est particulièrement pénible, bien qu'il s'accommode le plus facilement du monde de Champignons tout aussi coriaces, sinon davantage. Si l'on est affligé d'un estomac rébarbatif à la mycophagie, le mieux est de s'abstenir (1). »

Enfin, comme autre particularité curieuse, il me reste à signaler les empoisonnements par *suggestion* ; les auteurs en citent quelques cas (2), mais j'en puis apporter plusieurs plus récents et qui ont eu Besançon pour théâtre ; il s'agit de trois amateurs, dont deux mycologues, de notre ville, MM. X., Y., Z., qui ont ressenti plusieurs fois divers accidents, crampes d'estomac, faiblesse, insomnie, etc., après avoir mangé des Champignons qu'ils avaient cru reconnaître d'abord comme espèces comestibles, mais qu'ils avaient soupçonné plus tard, dans le cours de la digestion, peut-être suspects ; la crainte de s'être trompés, l'angoisse d'être sous l'imminence d'un empoisonnement, leur en faisaient éprouver tous les symptomes (3).

Malgré leur rareté et leur caractère tout à fait accidentel et malgré les explications rassurantes qu'on en a donné, les indispositions ou légers empoisonnements provoqués par des Champignons ordinairement inoffensifs ou par des espèces excellentes comme la Morille, ont jeté le discrédit sur l'ensemble de ces végétaux sans exception et expliquent pourquoi certains esprits grincheux et timorés aient pu proscrire entièrement leur usage dans l'alimentation. Ch. Veulliot, précisément à propos de l'empoisonnement par la

---

(1) Voy. *Soc. mycol. de France*, t. XXII, 4e fasc., 1906, p. 277.
(2) Voy. *Soc. mycol. Fr.*, 1906, p. 227.
(3) Voy. *Soc. Hist. natur. du Doubs*, nov. 1907 (M. Grosperrin).

Morille qu'il venait d'observer, m'écrivait ces considérations pleines de justesse : « Un seul accident causé par les champignons attire l'attention et conduit à des commentaires exagérés, passionnés et même malveillants pour ces estimables cryptogames; il y a des malfaiteurs partout, mais il ne faut pas en exagérer le nombre, il faut seulement se mettre en garde contre ceux que l'on pourrait rencontrer; et pour les accidents provoqués par ceux qui ont bonne apparence et dont la réputation est excellente, ils ne sont qu'une très rare exception et ne doivent pas nous empêcher d'utiliser ces précieuses et délicieuses ressources gastronomiques (1). »

Cette proscription absolue des Champignons, nous l'entendons souvent exprimée par cet aphorisme humouristique : « *Les meilleurs ne valent rien* » ; je l'ai retrouvé aussi sous une forme différente, mais peu courtoise pour la partie la plus aimable de cet auditoire : « ***Les femmes, c'est comme les Champignons, les meilleures ne valent rien !*** » J'ai trop bonne opinion, Mesdames, et de vous et des Champignons pour m'attarder à démontrer la fausseté de l'accusation et l'inexactitude de la comparaison ; mais j'ai voulu en rechercher l'origine et j'ai trouvé d'abord que Gavarni l'avait appliqué non à la femme, mais à l'homme. Dans une de ses spirituelles pochades représentant un ivrogne et sa femme en veine de confidences, on lit. en guise de légende : « Les champignons, ma biche, c'est comme les hommes ; rien ne ressemble aux bons comme les mauvais ! » On a attribué aussi à saint François de Salles une boutade analogue ; mais ici encore, il ne s'agit pas de la femme, mais des ***potirons*** ; on lit, en effet, dans l'***Introduction à la vie dévote*** : « Je vous dis des danses, Philothée, comme les médecins disent des Potirons et des Champignons... les meilleurs n'en valent rien. »

---

(1) Voy Ant. MAGNIN. Notice sur le mycologue lyonnais Ch. VEULLIOT, Lyon, 1891, p. 8. (*Soc. botanique de Lyon*, t. XVII, 1890, p. 279).

Eh ! mon Dieu, tout bien considéré, cette comparaison, si on la généralise à l'espèce humaine et à l'ensemble des Champignons, a bien un fond de vérité. De même que chez l'homme le meilleur sommeillent les instincts grossiers des races inférieures, que l'éducation, la volonté ne parviennent pas toujours à maîtriser, de même les meilleurs Champignons renferment des substances qui peuvent, dans certaines circonstances, devenir dangereuses ; mais, s'il y a des graines de malfaiteurs partout, ce n'est pas une raison pour devenir misanthropes ou misomycètes ; c'est un avertissement pour bien choisir ses amis et ne récolter que les Champignons dont on est sûr ; n'ayant eu à souffrir ni des uns ni des autres, on n'aura pas, dans un moment de désillusion, un motif de s'écrier :

« *Des hommes et des champignons, les meilleurs ne valent rien !* »

ADDITIONS

NOTE A. **Composition chimique des champignons.**

Voici la composition chimique d'un *Champignon de couche* et d'un *Cèpe* d'après PETERMANN, KŒNIG, WOLF.

	CH. DE COUCHE		CÈPE	
	Frais	desséché	Frais	desséché
Eau	89.38	9.25	94.20	0.4[illegible]
Matières albuminoïdes	5.31	45.58	3.85	22 8[illegible]
— grasses	0.44	3.80	0 8	1.9[illegible]
— nutrit. non azotées (sucres, dextrines, etc.)	3.02	25 81	0.48	62. »
— minérales	1.14	9.78	0.61	6 55
Cellulose	0.71	5.78	0.67	6.22
	100 »	100 »	100 »	100 »

La richesse en substances azotées est évidemment remarquable; mais les chimistes et les physiologistes ne sont pas d'accord sur les proportions exactes de ces substances et leur rôle alimentaire.

D'après SCHLOSSBERGER et DÖPPING, 100 gr. des champignons suivants, desséchés à 100°, renferment en azote :

Chanterelle	3gr22	Bolet comestible	4gr7
Russule	4 25	Agaric des champs	7 26
Lactaire délicieux	4 68		

Le même *Agaricus camp.* contiendrait 3 gr. 51 d'azote pour 100 dans le chapeau, 2 gr. 1 dans les lames, 0 gr. 34 dans le [illegible] soit 2 gr. 0 en moyenne, d'après LEFORT.

[illegible] *de couche* en donnerait 4 gr. 68 d'après PAYEN, [illegible] d'après BARTILLON, etc.

La quantité assimilable de ces substances, notamment des matières azotées, par conséquent le pouvoir alimentaire des Champignons seraient *faibles* et dûs plutôt aux substances hydrocarbonées (subst. grasses, sucres, glycogène, etc.), qu'à la quantité d'azote assimilable ; en effet, pour remplacer les 138 gr. d'aliments azotés de la ration journalière de l'homme, il faudrait 5 kil. 700 d'Agaric champêtre, 26 kil 300 de Chanterelle, 9 kil. 900 de Cèpes ; d'après les recherches de Mœrner sur l'assimilabilité de ces substances fongiques, la quantité d'albumine contenue dans un œuf de poule serait représentée par 280 gr. de *Psalliota campestris* (Champignon de couche), 730 gr. de *Lactarius deliciosus*, 1,300 gr. de Chanterelle, et l'équivalent nutritif d'un kilogr. de viande de boucherie correspondrait à 9 kil. 300 de Champignons de couche, etc. — Voy. les thèses de Charbonnel (1898), V. Gillot (1900), etc.

Note B. **Recherches de Veulliot sur les procédés empiriques.**

A propos des procédés empiriques, tels que l'épreuve par la pièce d'argent, l'oignon, le persil, la moelle de sureau, qui noirciraient ou changeraient de couleur sous l'influence de Champignons vénéneux mis en contact ou cuits avec eux, Veulliot, mycologue lyonnais [1], a institué une série d'expériences faites avec soin pour rechercher ce qui se passait exactement dans ces conditions.

Ses expériences ont porté sur 34 espèces de Champignons, 11 vénéneux (*Amanita muscaria*, *A. mappa*, *A. phalloides*, *Entoloma lividum*, *Hebeloma fastibile*, *H. crustuliniforme*, *Hypholoma fasciculare*, *H. sublateritium*, *Russula fragilis*, *Panus stipticus*, *Boletus luridus*, etc.), 21 comestibles, 4 suspects (*Collybia dryophila*, *Lactarius vellereus*, *L. scrobiculatus*, *Boletus granulatus*) ; elles ont été répétées avec l'argent, l'oignon, la moelle de sureau ; pour l'argent, l'effet produit a été *nul*, aussi bien pour les espèces vénéneuses ou suspectes que pour les comestibles ; l'argent resté en contact avec les Champignons

1. Ant. Magnin. Ch. Veulliot, mycologue lyonnais ; notice avec portrait. Lyon, 1890.

soumis à la cuisson, quels qu'ils soient, en sort même *plus brillant*; cette particularité suffit seule à expliquer les empoisonnements causés par ce moyen d'épreuve.

L'oignon est *sensible* à l'action des diverses substances avec lesquelles on le fait cuire; sa partie intérieure se colore plus ou moins, mais cette coloration varie, aussi bien avec les Champignons comestibles qu'avec les vénéneux et suivant l'âge du Champignon ou la partie soumise à l'épreuve (pied, chapeau, lames, tubes).

La moelle de sureau est *également sensible* au suc de Champignons comestibles ou vénéneux, mais la coloration se manifeste sur les parties extérieures; elle varie du reste suivant les espèces et ne peut donner aucune indication pour reconnaître les bons et les mauvais Champignons. (Cf. *Soc. botan. Lyon*, Bull. trim., 1886, n° 1, séance du 5 janvier, p. 1-7).

NOTE C. **Le procédé Gérard.**

Voici le procédé Gérard tel qu'il le décrit lui-même:

« Pour chaque 500 grammes de champignons coupés en morceaux d'assez médiocre grandeur, en quatre pour les moyens, en huit pour les plus gros, il faut un litre d'eau acidulée par trois cuillerées de vinaigre ou deux cuillerées de sel gris, si on n'a pas autre chose; dans le cas où l'on n'aurait que de l'eau à sa disposition, il faut la renouveler une ou deux fois. On laisse les champignons macérer pendant deux heures, puis on les lave à grande eau; ils sont alors mis dans de l'eau froide qu'on porte à l'ébullition et, après un quart d'heure, ou mieux encore une demi-heure, on les retire, on les lave, on les ressuie et on les apprête, soit comme un mets spécial, et ils comportent les mêmes assaisonnements que les autres, soit comme condiments (F. GÉRARD, *Journal des connaissances médicales pratiques*, 1851. — *Académie de médecine*, 1852. — *Revue scientifique et industrielle*, 1854, etc.) ».

Par son procédé, Gérard montra « qu'il est possible de rendre inoffensifs les champignons les plus dangereux » ce dont le remercia la Commission, mais celle-ci ne crut pas opportun de donner la publicité aux résultats obtenus. « On pensa qu'il ne serait peut-être pas sans danger de dire à tous qu'avec

certaines précautions, on pouvait manger toutes les espèces de champignons ». (Cl. FLANDIN, *Traité des poisons*, t III, 1853).

Sans vulgariser cet emploi, il faut néanmoins apprendre aux populations qu'il n'existe qu'un moyen de prophylaxie des empoisonnements en cas de doute sur la valeur des champignons récoltés : c'est *l'ébullition* prolongée et surtout le *rejet* absolu de toute l'eau de l'ébullition. (Extrait de Dr V. GILLOT, thèse, 1900, p. 325).

NOTE D. **Les Champignons suspects ou douteux et l'enseignement de la mycologie**

On se préoccupe beaucoup actuellement des moyens d'empêcher les empoisonnements de plus en plus fréquents produits par les Champignons ; parmi ces moyens, on a indiqué, avec raison, l'utilité d'un enseignement de la mycologie dans les Facultés et Ecoles de médecine et de pharmacie, dans les Ecoles normales d'instituteurs, la diffusion des tableaux de M. Dumée, de MM Mazimann et Plassard, des tableaux scolaires de M. Grosjean. etc.

L'Institut botanique de l'Université de Besançon s'efforce, de son côté, depuis plusieurs années, de répandre dans le public des connaissances théoriques et pratiques sur les Champignons.

Son directeur qui, dès 1878, avait inauguré à Lyon des conférences publiques sur les Champignons comestibles ou vénéneux (1), a continué à Besancon, depuis son arrivée (1884), l'étude de ces végétaux dans ses cours de la Faculté des sciences et de l'Ecole de médecine ; en 1886, il organisait, avec Quélet, Mougeot et Paillot, la 2e Session de la *Société mycologique de France* (2).

(1) Voy. *Courrier de Lyon*, du 1er janvier 1879 ; Notices et travaux, 1888, p. 49. Plusieurs des auditeurs de ces conférences devinrent des mycologues distingués ; je rappelle particulièrement Ch. VEULLIOT († à Lyon, en 1890), à qui Saccardo a dédié le *Nectria Veulliotiana* (Michelia. II, 325 et ma notice de 1890) ; PÉTEAUX, professeur à l'Ecole vétérinaire († a Maiche en 1896), dont le souvenir est consacré par le *Crepidotus Peteauxi* de Quélet (Afas, 1884 ; *Enchiridion*, 1886, p. 108) ; puis le Dr PERROUD († 1889), CORNEVIN († 1897), CONVERT († 1901), le Dr Ph. RIEL (*Morchella Rieli* Boudier), etc.

(2) Voy. *Bull. Soc. mycolog. Fr.*, t. III, 1er fasc., 1887, p. 231 ; la session dura du 12 au 14 juin 1886.

Mais c'est surtout depuis la Session tenue dans le Jura et à Besançon, en octobre 1901, par la Société mycologique, depuis les excursions et les expositions de Champignons organisées à cette occasion, que le public bisontin s'est intéressé de plus en plus à cette étude. Chaque année, une ou deux (quelquefois trois) expositions de Champignons ont lieu à l'Institut botanique, avec l'aide des mycolognes de la *Société d'histoire naturelle du Doubs* (1), et tous les deux ans le cours public de Botanique générale (ou une partie de ce cours) a pour objet ce groupe de végétaux (2).

Le rôle initiateur de Besançon a été reconnu tout récemment par les organisateurs des *fêtes mycologiques* de Lyon, en octobre 1907, ainsi qu'on peut le lire dans les discours et conférences de leur organisateur, M. Prothière, président de la Société des Sciences naturelles de Tarare (Voy. Journaux de Lyon du 25 au 29 octobre 1907).

Dernièrement enfin, la question des Champignons douteux, suspects ou de propriétés mal connues est revenue devant la *Société d'Histoire naturelle du Doubs* : M. Courtet a proposé de faire des expériences sur la comestibilité de ces espèces (Séance du 25 nov. 1907) et nous avons indiqué l'utilité de la création d'un *Office mycologique à Besançon*, avec le concours des mycologues bisontins (Séance du 11 nov. 1907) ; ces projets, mis à l'étude, pourront être exécutés dans le courant de l'année 1908.

En attendant, voici, à titre d'exemples, quelques renseignements sur les Champignons douteux puisés dans les dernières [illegible] du *Bull. de la Soc. mycol. de France* (S. M. Fr.) ou la Société d'*Hist. nat. du Doubs* (S. H. N. D.).

[illegible] *Junquillea* : comestible (L. Magnin) ; accidents [illegible] ; peut être confondu avec *A. Citrina ?* ; voy. [illegible] p. 227.

[illegible] *xanthoderma* : comestible (R. Maire), accidents [illegible] ; voy. S. M. Fr., 1906, p. 167, XLV ; — Cf. *Ps.* [illegible] et plus bas, note F (Observ. de Veulliot.)

---

(1) [illegible] plus haut, p. 45.

(2) [illegible] *Soc. mycol. de Fr.*, 1906, t. XXII, 2e fasc.,

Cantharellus aurantiacus : S. M. Fr., 1906, p. LXIII ; — *Pleurotus olearius* : S. M. Fr., 1906, 4e fasc. p. 472 ; etc.

Hebeloma crustuliniforme ; Stropharia Coronilla ; Mycena pura ; Lepiota helveola, etc. (S. M. Fr., 1906, p. 167) ; etc

Comestibilité des *Tricholoma saponaceum* (S M. Fr., 1907, 1er fasc., p. XXIII), — *Mycena pura* (id., 1906, p. XLV), – *Clitocybe aurantiaca* (id.).– *Cortinarius torvus, Hygrophorus agathosmus, H. eburneus* (id., 1906, p. LXXI) ; — *Tricholoma humile, Gyromitra gigas, G. esculenta* (Courtet, S. H. N. D., mai 1907) ; — *Hygrophorus agathosmus, Tricholoma saponaceum, Clitocybe nebularis, Cl cerussata* (Courtet, Ordinaire, S. H. N. D., 25 nov , 9 déc. 1907) ; *Entoloma madidum* (Hillier, S. H. N. D., 9 déc. 1907) ; etc.

Empoisonnements (accidents variables ?) par *Tricholoma terreum* (voy. plus ht), — *Clitocybe dealbata* (Bernard, S. M. Fr., 1906, p. XLV), – *Gyromitra esculenta* (S. M. Fr., 1906, 3e fasc., p. LXXII), — *Tricholoma tigrinum* (Courtet, S. H. N. D., 25 nov. 1907), — *Entoloma lividum* (Hétier, S. M. Fr., 1902, C. R. session, p. XXXIII ; Barbier, Gillot, S. M. Fr., 1906, p 166, 170 ; Hillier, S. H. N. D., 9 déc. 1907) ; etc.

NOTE E. **Les qualités alimentaires ou vénéneuses de la Fausse-Oronge.**

Les propriétés alimentaires ou vénéneuses de la Fausse-Oronge ont donné lieu à plusieurs intéressantes communications de Ch. Veulliot à la *Soc. bot. de Lyon* ; elles complètent ce que nous avons dit plus haut, p. 60.

Dans le t. IX, 1881, p. 258, MM. Boullu et Veulliot rappellent que ce champignon serait mangé sans inconvénient dans quelques contrées ; mais un peu plus loin, p. 291, Ch. Veulliot apporte des faits probants de comestibilité consignés dans la note suivante :

« *L'Amanita muscaria*, qui passe généralement pour vénéneuse, est mangée dans certains pays, en Russie notamment. En Savoie même, elle est considérée, dans quelques localités, comme alimentaire. Un juge du tribunal d'Annecy, M. Cottard, m'a déclaré l'avoir mangée et vu manger, sans qu'elle eût subi aucune préparation, aucun traitement ayant pour but d'enlever

le principe vénéneux. Il fut cependant témoin, un jour, d'un accident causé par la Fausse-Oronge, à la suite d'un repas auquel plusieurs convives avaient pris part. Un seul d'entre eux fut sérieusement malade ; les autres n'éprouvèrent aucun mal. M. Dumont, pharmacien à Bonneville et botaniste distingué, fit, à ce sujet, une communication à l'Académie des Sciences.

M. Boullu a cité plusieurs fois certains faits qu'il tenait du célèbre docteur Léveillé et se rapportant à la passion des habitants du Kamschatka soit pour la Fausse-Oronge elle-même, soit pour une liqueur spéciale qu'on en obtient et qui se vend à un prix très élevé.

Si cette espèce est comestible en certaines régions, nous devons la considérer comme dangereuse dans le Lyonnais et dans le reste de la France, attendu qu'elle a causé et cause encore chaque année des accidents qui ne peuvent être rapportés à une autre espèce... »

M. Magnin donne ensuite lecture d'une lettre adressée dernièrement à M. Veulliot par M. Cottard, dans laquelle ce dernier confirme les faits énoncés ci-dessus et donne des détails intéressants sur l'usage de la Fausse-Oronge dont il a été témoin et auquel il a pris part. — (Extr. des *Mém. de la Soc. botan. de Lyon*, t. IX).

NOTE F. **Empoisonnement par des Champignons comestibles.**

On trouvera des renseignements sur les accidents qu'on a quelquefois observés à la suite de l'usage alimentaire des meilleurs Champignons dans ROQUES, *op. cit.*, p. 43, 98, 116 ; — Dr V. GILLOT, thèse citée, p. 31, 205, 245 ; — *Revue mycolog.*, t. XI, 1889, p. 9 ; — *Soc. mycol. de France*, 1906, 3 mai, p. LXXII ; 6 déc., p. XC, etc. Deux cas de ces empoisonnements singuliers ont été décrits avec tant d'humour et d'esprit par notre ami Ch. Veulliot que nous n'hésitons pas à reproduire la lettre dans laquelle il les signalait à notre ami commun, Viviand-Morel, directeur du *Lyon Horticole;* le numéro où elle a paru est du reste très rare, introuvable, et nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur permettre de savourer ce délicieux morceau.

Lyon, le 28 octobre 1879.

MONSIEUR ET CHER COLLÈGUE,

« Les meilleurs ne valent rien », dit un proverbe ; n'allez pas croire que je veux parler des hommes en général ; je ne vous entretiendrai dans cette lettre que des champignons en particulier. Vous m'avez demandé à une époque de communiquer quelques notes sur les cryptogames, objets de mes études ; j'ai trouvé une bonne occasion pour vous donner toute satisfaction.

Il s'agit d'un empoisonnement causé par les champignons ; l'accident n'a pas été suivi de mort, mais d'une souffrance très vive et d'une grande fatigue.

S'empoisonner avec une espèce vénéneuse est chose commune et chaque année les journaux enregistrent des faits de cette nature ; mais empoisonner autrui avec une espèce comestible est chose plus rare, et le fait mérite d'être signalé ; je ne suis pas la victime, mais je suis le coupable.

Le mois dernier, une dame de mon voisinage est venue me consulter sur les qualités d'un champignon qui lui avait été donné ; elle apportait trois sujets cueillis la veille dans une commune du département de l'Isère ; au premier coup d'œil, je reconnus l'Agaric boule de neige (*Agaricus arvensis*) ; on l'avait récolté à quelques pas d'une habitation ombragée par de grands arbres.

Je déclarai que l'espèce était parfaitement comestible, qu'elle avait généralement une saveur très agréable et qu'on pouvait même la manger crue. Mon conseil fut immédiatement suivi et la personne mangea en ma présence un de ces Agarics de dimension moyenne (le chapeau seulement) ; elle rentra chez elle et quelques heures après, elle mangea encore un fragment de chapeau. D'après ce que j'ai vu et ses déclarations, elle avait consommé environ 30 grammes du champignon. Quelques jours après, l'ayant rencontrée, je fus très surpris d'apprendre qu'elle avait été empoisonnée. Voici ce qui s'était passé : 4 à 5 heures après l'absorption, elle s'était sentie pâlir ; un grand malaise se déclara ; elle vomit et en même temps elle ressentit

une vive brûlure dans l'estomac; cette inflammation dura 2 3 jours; elle la combattit avec du lait. La première nuit fut très mauvaise; elle ne dormit presque pas, tourmentée par de fortes coliques. Quatre à cinq jours après, le mal avait cessé, mais elle se sentait encore très fatiguée ?

Etait-ce une simple indigestion ? je ne le crois pas ; le vomissement, l'inflammation et les coliques me paraissent plutôt caractériser un empoisonnement. La victime m'a déclaré jouir d'une excellente santé, digérer parfaitement et n'avoir jamais la moindre indisposition.

Que faut-il conclure de ce qui précède ? Les champignons comestibles pourraient-ils, dans certains cas, produire l'empoisonnement ? Je m'explique maintenant pourquoi certaines espèces sont indiquées comme suspectes, c'est-à-dire comestibles suivant les uns, vénéneuses suivant les autres.

Dans le Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales, le docteur Bertillon dit que le suc *cru* de l'Amanite rougeâtre et de l'Amanite engaînée est vénéneux, et cependant ces deux espèces sont comestibles ; on les vend même sur certains marchés ; la cuisson détruit donc le principe toxique.

Mais les champignons cuits eux-mêmes peuvent être nuisibles. M. THERRY, notre collègue, a, l'année dernière, empoisonné lui et les siens avec la Langue de bœuf (*Fistulina hepatica*). Il me semblait, dit-il, au moment de la crise, que j'allais m'envoler ; la Fistuline avait donc produit une espèce d'ivresse et ce n'était pas une simple indigestion. L'indisposition produisit les effets ordinaires; elle n'eut rien de grave, mais elle ne peut être attribuée qu'à un principe malfaisant d'une nature particulière ; M. Therry a pensé que les sujets accommodés étaient peut-être un peu vieux ; mais cela ne suffirait pas pour expliquer les effets produits ; 6 à 7 personnes ont été malades, et M. Therry ne s'est pas trompé sur l'espèce qu'il connaît bien et qu'on rencontre fréquemment, — lui, mycologue, qui fait une étude spéciale des champignons, les recherche, les analyse et les peint avec succès.

Dans son petit Traité sur les Champignons, M. Morel raconte qu'un individu s'était empoisonné avec une espèce qu'il cueillait depuis longues années, à la même époque, au même en-

droit. « Je croyais la bien connaître, disait la victime, et Dieu sait les bons repas que j'avais fait avec cette espèce ; cependant combien j'ai souffert pendant plusieurs jours ! » Faut-il admettre que des champignons vénéneux très semblables s'étaient introduits parmi les autres ? L'amateur les avait-il confondus ?

En ce qui me concerne, n'ai-je pas pris une mauvaise espèce pour l'*arvensis*, espèce excellente ? Je ne le crois pas ; la seule erreur que j'aurais pu commettre, c'est de confondre l'*arvensis* avec le *campestris*, que tout le monde connaît et mange sous le nom de champignon de couche ; cette dernière espèce est commune, on la cueille en abondance dans les prés ; cette année surtout, on a pu en récolter de grandes quantités.

Je ne conclus pas en disant qu'il faut s'abstenir des champignons comestibles pas plus qu'il ne faut renoncer aux chemins de fer et aux voitures publiques à cause des accidents qui se produisent fréquemment. Je vous engage seulement à ne pas venir me demander avis lorsque vous aurez quelque champignon à manger. Il y a peu de temps que je m'avise de donner à cet égard des consultations et il faut avouer que pour mon début je ne suis pas heureux.

Si mon début est aussi triste,
Dieu sait ce que sera la fin !
Mais ne voulant grossir la liste
Où figure maint malandrin,
Ne croyez pas que je persiste,
A poursuivre même chemin.
Sais-je, après tout, quel sera mon destin
D'honnête homme aisément, on devient un coquin ;
Tel qui commence en botaniste
Finit un jour en assassin.

C'est probablement ainsi que je finirai pour peu que je continue à donner des consultations ; encore un ou deux succès comme celui-là et vous me verrez emmener par deux gendarmes. Ce que j'entrevois de plus clair, à la fin de mes études mycologiques, et pour mes vieux jours, c'est un casier judiciaire.

Je ferai mes efforts cependant pour y arriver le plus tard

...spérance que je vous prie de me

...teur,

VEULLIOT.

...e champignon, auteur du méfait.
...urs : c'est l'espèce à feuillets plus
...ituellement sous le nom de mous-
...es prés, le long des haies, au bord
...dinaire avec l'*Agaricus campestris*
...uel il ressemble tellement qu'on
...ment ; elle a des feuillets d'un rose
...un beau blanc, lisse, se *maculant*
...*piderme* ; le pied se tache également
... enfin l'anneau est replié et paraît

...ersonne m'a déclaré depuis, qu'elle
... a quinze ans, par le même cham-
... cette époque elle avait conservé
... l'espèce, n'ayant consenti à en
...ion et ma déclaration formelles. »
...re, n° 11, p. 283.)

———

Veulliot m'écrivait à la même
...es lignes, plus haut, p. 64.
...us reproduite, donne une idée
...sprit du mycologue lyonnais et
... donné dans ma notice de 1890.

ANT. M.



Portrait présumé de Jacques Prévost
(1561)
représentant Joseph d'Arimathie *dans le triptyque de Pesmes*

Cliché de M. Ju

JACQUES PRÉVOST

PEINTRE-SCULPTEUR & GRAVEUR FRANC-COMTOIS

au XVI[e] siècle

Par le Docteur E. BOURDIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 30 novembre 1907.

L'œuvre de Jacques Prévost n'a pas encore été étudiée dans son ensemble. Certains auteurs nous ont parlé du peintre, du graveur ; d'autres nous ont fait connaître le sculpteur, ou bien, comme M. Lechevallier-Chevignard, nous ont laissé entrevoir un artiste facétieux et railleur, tout imbu de la sensuelle philosophie du XVI[e] siècle, vivant au jour le jour, sans souci du lendemain et confiant dans l'avenir et dans son pinceau.

D'autre part, de nombreuses et parfois grossières erreurs se sont glissées sur la question de son lieu de naissance.

Si, en effet, il est généralement admis que la Franche Comté soit son pays d'origine, les avis diffèrent étrangement quand il s'agit de désigner d'une façon exacte le lieu où il est né.

Plusieurs villes se disputent cet honneur et ce point peut demeurer encore assez longtemps dans l'incertitude, grâce au manque de documents positifs à cet égard et à la tenue assez irrégulière des registres paroissiaux de l'époque.

La plupart des écrivains, en effet, le font naître à Gray, d'autres à Dole et quelques-uns même à Besançon ou à Paris.

Cette manière de voir est contraire à la tradition qui regarde Jacques Prévost comme originaire de Pesmes (1), où se trouve encore le morceau capital de son œuvre, ce fameux triptyque, la *Mise au Tombeau*, dont la signature et la date (1561) fixent le point de départ et le début de notre vieille école comtoise (2)

En ce qui concerne la ville de Gray, l'erreur initiale provient du chanoine Jean Tabourot (3) qui vivait à Langres en même temps que Jacques Prévost. Mariette l'a répétée textuellement dans les commentaires qu'il a écrits en marge de l'ouvrage de P. Orlandi, l'*Abecedario Pittorico* (4) ; il est loin pourtant, comme nous le verrons, d'être absolument catégorique et son affirmation prête à l'équivoque.

Depuis, sur la foi de cette note ambiguë, les biographes de Jacques Prévost ont reproduit la même affirmation et continué à le faire naître à Gray, sans pousser plus loin leurs investigations et sans chercher à mettre au point ni élucider cette question (5).

La ville de Dole également, par la plume autorisée d'un

---

(1) Pesmes (Haute-Saône), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Gray.

(2) D'après MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, le triptyque de Pesmes est le premier tableau signé et daté que nous possédions en Franche-Comté : *L'Eglise paroissiale de Pesmes*. Caen, H. Delesque, imp., 1894.

(3) Jean Tabourot, chanoine et official de Langres, oncle du poète Etienne Tabourot, mort en 1595.

(4) *L'Abecedario Pittorico*, in-4°, Bologna, 1719, par P. ORLANDI. — Cet ouvrage a été commenté et annoté à la main par Jean Mariette savant iconophile du XVIIIe siècle

(5) Cette erreur est reproduite dans un grand nombre d'articles ayant trait à Jacques Prévost, notamment dans le *Magasin pittoresque*, année 1857, page 315 : Jacques Prévost, peintre et graveur sous François Ier et Henri II, par LECHEVALLIER-CHEVIGNARD ; — dans le *Bulletin de la Société d'Emulation du Doubs*, année 1868 : Le peintre Jacques Prévost, par LANCRENON ; — Dans la *Revue Franc-Comtoise*, mai 1884 : Un peintre graveur franc-comtois au XVIe siècle, par H. BOUCHOT ; — enfin dans le *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, par [illegible] et AUFRAY, Paris, 1885. Librairie Renouard

de ses anciens bibliothécaires, M. Pallu, a revendiqué aussi l'honneur d'avoir donné naissance à notre vieux maître comtois.

Ces inexactitudes, parfois intéressées, proviennent de ce fait qu'à Gray et à Dole il y eut au XVIe siècle, comme à Pesmes du reste, des familles de ce nom, dont la plupart des membres se livraient à la peinture.

Ces familles ont certainement une origine commune dont Gray parait avoir été le berceau primitif. Il s'agit donc de savoir à laquelle de ces trois branches, celle de Gray, de Dole ou de Pesmes, a appartenu Jacques Prévost.

Je mentionnerai également pour mémoire l'avis du Père Dunand qui, dans sa *Statistique de la Franche-Comté,* fait sans raison aucune naître Jacques Prévost à Besançon (1).

Ajoutons encore que la ville de Poitiers réclame Jacques Prévost comme un de ses enfants, sous le prétexte que deux de ses protecteurs, le cardinal de Givry et Jehan d'Amoncourt furent tous deux évêques de Poitiers !

Enfin, si nous ouvrons le dictionnaire de Larousse, nous y lisons, en même temps qu'un grand nombre d'autres erreurs ayant trait à notre peintre, qu'il serait Parisien de naissance ! (1510-1590) (2).

A toutes ces opinions si contraires à la tradition qui veut, comme je l'ai dit, que Jacques Prévost soit né à Pesmes, il convient d'opposer l'avis non moins autorisé d'érudits et de savants qui, sans parti pris, se rallient franchement à cette manière de voir.

C'est d'abord Perron, l'ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Besançon, puis Suchaux, l'auteur du *Dictionnaire historique des communes de la Haute-*

---

(1) *Statistique de la Franche-Comté,* IIIe vol. Manuscrit du père Dunand.

(2) *Dictionnaire universel du XIXe siècle.* 13e vol., par P. Larousse. Article Prévost, Jacques.

Saône, l'abbé Besson, l'historien de la ville de Gray, et enfin notre ancien collègue Castan, dont l'autorité en matière historique est indiscutable et hors de doute.

Ajoutons, pour terminer cette nomenclature, que M. Perchet dans son ouvrage, *Le culte à Pesmes*, pose également le problème, mais sans le résoudre complètement (1).

Cette divergence d'opinions plus ou moins autorisées sur la question du lieu de naissance de Jacques Prévost, et d'autre part la dispersion des rares notices concernant notre artiste, éparses dans un grand nombre d'ouvrages, nous ont engagé à vous présenter un travail d'ensemble sur son œuvre, qui présente un réel intérêt dans le développement des arts en Franche-Comté à l'époque de la Renaissance.

Nous rechercherons aussi, malgré le petit nombre et la pauvreté des documents, s'il ne serait pas possible de dégager la vérité sur le lieu de naissance du peintre comtois et de donner ainsi une solution définitive à ce point spécial de l'histoire artistique de notre pays.

LES DÉBUTS DE JACQUES PRÉVOST

Jacques Prévost, comme la plupart des artistes de son époque, fut à la fois graveur et peintre, sculpteur et architecte. Comme eux aussi, il fut pauvre et miséreux, confondu avec la masse des artisans vulgaires, *les chaussetiers, les bonnetiers*, etc... et obligé, pour gagner sa vie, de faire non seulement des gravures et des tableaux, mais encore de broyer lui-même ses couleurs, d'apprêter ses panneaux et même de les encadrer (2).

---

(1) *Le Culte à Pesmes.* Notes historiques, par E. Perchet. Imprimerie et lithographie Roux, à Gray.

(2) Les comptes des bâtiments du Roi nous révèlent que François Clouet, peintre du roi, portraitiste officiel, a été appliqué aux besognes les plus diverses : décoration de bannières ou de voitures, moulages après décès,

Il faut se rappeler en effet que c'est par le crayon d'abord, le burin ensuite, que nos anciens peintres débutaient dans la carrière artistique pour arriver plus tard à l'honneur de tenir le pinceau, quand la protection d'un grand seigneur venait les sortir de misère et leur permettait de suivre leur vocation.

Il fallait donc être non seulement un artiste de valeur mais appartenir *aux gens de mestier* pour obtenir le visa tant recherché des maîtres jurés.

Le moindre défaut d'une toile légèrement plissée, un bois qui gondolait, des couleurs douteuses, faisaient rejeter impitoyablement la matière première. En revanche, pas de travaux hâtifs, pas de production exagérée. Tout était étudié longuement et minutieusement dans ses moindres détails par ces artisans en passe de devenir artistes, à la fois peintres et enlumineurs, imagiers et sculpteurs. Aussi, la postérité restera-t-elle longtemps encore en admiration devant ces œuvres d'un fini accompli et d'une conservation parfaite.

Il fallait d'autre part pour donner à ces artistes pauvres et besoigneux les moyens de vivre et de produire, que de hauts personnages entrassent en scène et les prissent sous leur protection.

Ce ne fut malheureusement pas le cas général en France, dans le cours du XIVe et du XVe siècle, d'où cette glorification, exagérée jusqu'à l'apothéose, des primitifs étrangers au détriment des nôtres. C'est ce que naguère notre ami H. Bouchot a si bien su mettre en relief dans son exposition des *primitifs français* (1) et dans les commentaires dont il l'a fait suivre (2).

---

confection, arrangement du mannequin royal et organisation des obsèques à la mort de Henri II, contrôle des monnaies, etc .. (Extrait de la *Gazette des Beaux-Arts*, de juillet 1907, sous la signature de François Courboin.

(1) L'exposition des *primitifs français*, au pavillon de Marsan, eut lieu du 11 avril au 14 juillet 1904.

(2) *Catalogue de l'exposition des Primitifs français* (Peinture,

Ce fut alors, comme on se le rappelle, pour le monde artistique une véritable révélation, dont notre amour-propre national ne put que s'enorgueillir.

La différence entre Philippe dans les Flandres, protecteur né des arts et Louis XI en France, aux vues étroites et mesquines, explique suffisamment les raisons qui ont fait reléguer nos artistes nationaux au second plan, en méconnaissant leur talent et, souvent, en entravant l'essor de leur génie.

Aussi devons-nous conserver toute notre admiration pour ceux qui, à l'encontre des idées admises, ont su dépister les vrais artistes et les encourager de leur protection.

Le puissant appui qu'ils apportèrent ainsi aux productions somptuaires fut le signal d'une véritable renaissance du mouvement artistique dans notre pays. « Les ducs d'Anjou, de Berry et d'Orléans, dit M. de Laborde, forment dans la cour de France et parallèlement à la cour des ducs de Bourgogne comme une auréole éclatante dont il est bien difficile de détourner les yeux (1). »

Jean Goujon, Bernard Palissy trouvèrent leur « Mécène », dans le connétable de Montmorency (2) : Philibert Delorme rencontra le cardinal du Bellay (3). Quant à notre pauvre Jacques Prévost, après avoir promené son crayon et son burin de Pesmes à Dole et de Dole à Salins, *portraicturé*,

---

Paris, 1904, in-8°, par H. Bouchot, J.-J. Guiffrey, Léopold Delisle, Frantz Marcou, H. Martin et Paul Vitry.

Exposition des Primitifs français, Paris, Lévy, édit., 1904, in-folio, 100 planches, par H. BOUCHOT.

(1) *Les ducs de Bourgogne*, par DELABORDE, tome III, page 1.

(2) Le connétable de Montmorency fut le protecteur de Jean Goujon et de Bernard Palissy qui avaient embrassé la Réforme et étaient en butte aux persécutions religieuses. Il fit décorer son château d'Ecouen de superbes faïences et terres cuites par Bernard Palissy, pour lequel il obtint plus tard le titre « d'inventeur des rustiques figulines du Roy et de la Reyne mère ».

(3) C'est le cardinal du Bellay qui fit venir Delorme à Paris et l'introduisit à la cour de Henri II.

chemin faisant, des vierges et des saints (1), redoré des cierges d'église et des *bastons à pourter le poille* (2), il fût resté pour toujours un inconnu et un oublié, si la haute protection du cardinal de Givry (3) d'abord et de Jehan d'Amoncourt (4), son coadjuteur, puis de son ami d'enfance, Catherin Mayrot, n'était venue le sortir de misère et faire du petit artisan de Pesmes l'artiste dont nous admirons encore aujourd'hui l'œuvre capitale et qui fut un des inspirateurs de notre école primitive comtoise.

LES DESSINS ET LES LETTRES DE JACQUES PRÉVOST

L'art, qui a le grand privilège de refléter la société et ses mœurs, reflète bien davantage encore le tempérament et les passions de celui qui s'y livre. La plume ou le pinceau, le crayon ou le burin n'évoquent pas seulement l'histoire d'une époque : ils caractérisent aussi l'artiste, en traduisant fidèlement sa pensée et ses aspirations.

---

(1) Il existait autrefois dans notre province un grand nombre de tableaux sur bois avec volets qui étaient de la main de Jacques ou de Jean Prévost, son parent.

(2) Extrait d'une quittance qui se trouve dans les Archives communales de Pesmes et qui est signée J. Prévost, 1565.

(3) Le cardinal de Givry était le fils de Philippe de Longwy, seigneur de Gevrey ou Givry (Jura) et petit-fils d'Henriette Grandson, dame de Pesmes qui fut inhumée dans l'église de Pesmes. C'était donc un compatriote de Jacques Prévost, ce qui explique la protection que lui a accordée ce prélat. Il fut successivement chanoine, archidiacre et enfin évêque de Mâcon, par la démission d'Etienne de Longwy, son oncle qui occupait ce poste. Il passa de là, à l'évêché de Langres, puis à ceux d'Amiens et de Poitiers, où il mourut en 1561 et fut remplacé par un de ses amis, son ancien coadjuteur, Jehan d'Amoncourt.

(4) Jehan d'Amoncourt était d'origine bourguignonne, compatriote aussi de Jacques Prévost qu'il avait connu à Dijon où ce peintre avait travaillé comme l'indique sa correspondance et à Langres chez le cardinal de Givry, dont il était le vicaire général et qu'il remplaça plus tard (1561) à l'évêché de Poitiers.

Les lettres de Jacques Prévost, qu'accompagnent quelques dessins humoristiques, sont encore plus significatives à cet égard Elles nous font entrer en effet dans la vie intérieure de notre peintre, en nous initiant à son état d'âme et en nous faisant connaître ses pensées les plus intimes.

Dans ces lignes, où l'homme se livre tout entier, sans arrière pensée et sans crainte d'une publication posthume, on devine l'histoire vécue d'un artiste parcourant une à une toutes les étapes de la pauvreté avant d'arriver au bien-être d'abord et à la notoriété ensuite.

M. Lechevallier-Chevignard (1), ancien professeur à l'Ecole des Arts décoratifs, a eu la bonne fortune de rencontrer trois dessins inédits de Jacques Prévost, dont deux illustraient des lettres qu'il adressait à un de ses amis, à Dijon

Nous avons pensé que dans une étude d'ensemble de l'œuvre de Jacques Prévost, il était intéressant de reproduire ces lettres et ces dessins que nous empruntons au Magasin Pittoresque et dont notre ancien confrère, le peintre Lancrenon, a déjà parlé autrefois à la Société d'Emulation du Doubs, dans une notice consacrée à notre artiste franc-comtois, à propos d'un achat fait par notre musée d'un de ses tableaux (2).

Une main maladroite a malheureusement émargé ces pages et détruit une partie de la correspondance dont les fragments conservés font regretter. davantage encore, la perte de ceux qui ont disparu.

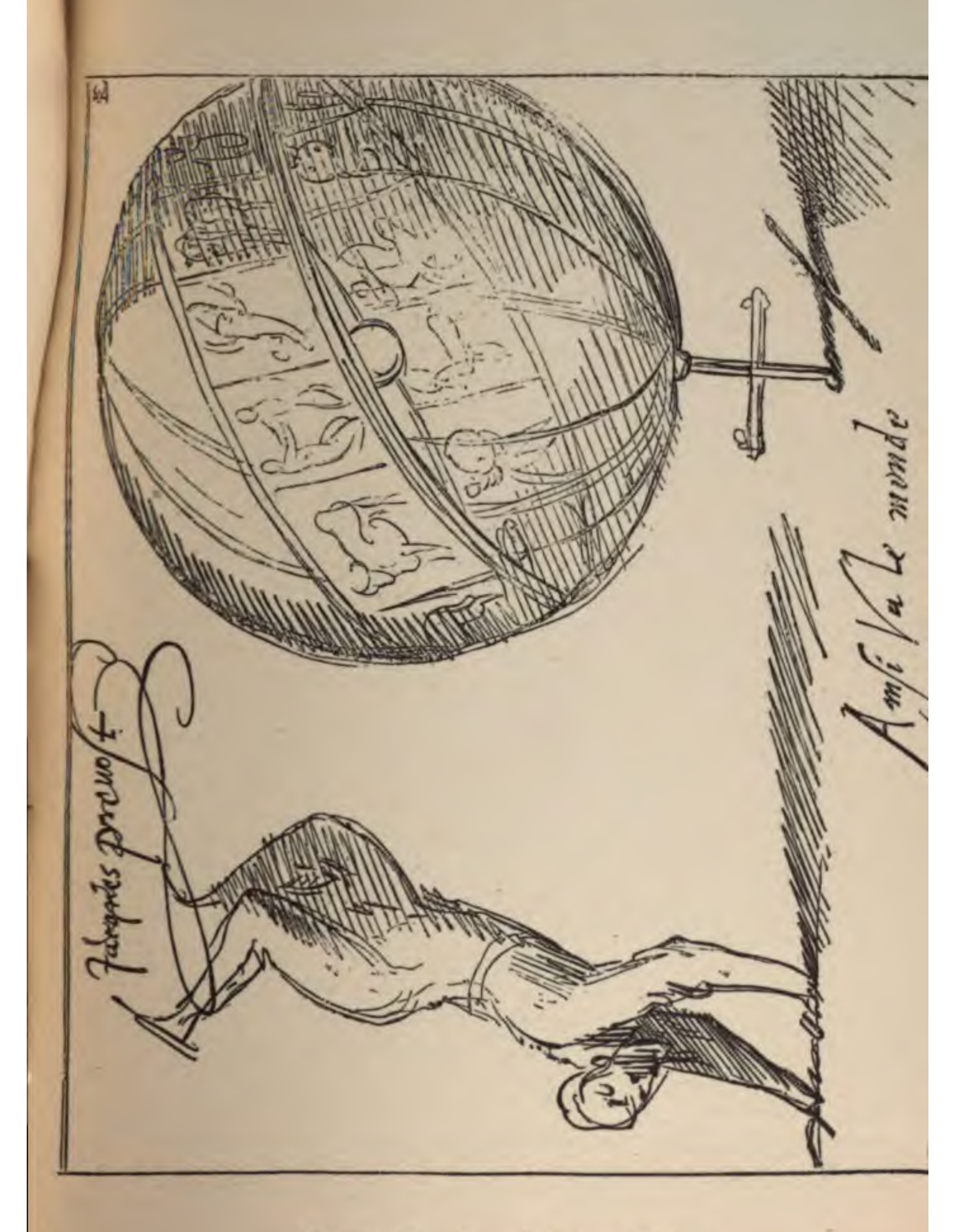
Malgré cela, ces quelques lignes sont d'une importance capitale. Elles nous font connaître l'homme en nous le montrant sous des couleurs vraiment bien séduisantes.

Les croquis à la plume qu'accompagnent ces lettres

---

(1) Le *Magasin pittoresque*. année 1857. Jacques Prévost, peintre et graveur sous François Ier et Henri II, par LECHEVALLIER-CHEVIGNARD, p. 315.

(2) *La Société d'Emulation du Doubs en 1868*. Notice sur le peintre franc-comtois Jacques Prévost, par LANCRENON.



Croquis à la plume de Jacques Prévost

d'après le Magasin pittoresque (année 1857)

sont finement enlevés et leur donnent un charme de plus.

Voici dans leur intégralité ces lignes qui nous transportent au siècle de Rabelais, siècle sensuel et facétieux, satirique et railleur.

Première lettre. — « ...... escrire encoyre ung faictz de mes vaillances. Cest que moy estant couché, me voient envyronné de soyes et de brodures, de toutes pars, jusques au coussins dessoubs ma teste ouvrez de soye, nestoye à mon ayse. Ains plus tôt me désiroye en ma chambre philosophalle, laquelle est tendue de cette clère toille que aregnes a accoutumer me filler. Et pour abrévier le conte, le dict seigneur a continuer de bien en myeulx sa bénivolance jusques a maintenant avec lequel jay tousiours manger, en sorte je suis bien sou. Et quant à la besoingne, je l'ai achevée et posée à son très grand contentement, et bien au grez du Révérendissime cardinal de Gyvry, lequel l'a visitée par plusieurs foys et pour ce que mes prospéritez vous seront aultant felix et agréable comme à moy-mesme, pour l'inséparable conjonction de notre admytié, vous veux encoyre raconter de mes faictz et gestes. — C'est que moy estant en la maison episcopalle dudict cardinal de Gyvry, monsieur de Simoney y arriva pour quelque affaire, qui est l'ung de ses maistres d'hostelz, me dict et ainsi le commanda à monsieur le promoteur concierge de ladicte maison, et aussi ne me fut reffuser, car ainsi le vouloit ledict seigneur cardinal, et luy estant arrivé en sa dicte maison à Langres et avoir veu ce que je faict pour luy, en a heu tel contentement que le pris raisonnable que j'ay demandez, et en tel espèce, m'a esté accorder, sans y faire difficulté quelconque ».

« Ainsi, monsieur, vous voyez comme celluy qui régit fortune me faict obtenir la bénivolance de deux groz personnages, qui m'a rendu aussi fier qu'un asne qui a la queue coupée. Monsieur, est-ce que vous pourroye escripre de mes haulx et glorieux faictz, et pour le surplus, je vous suplie advoir tousiours en recommandation ung de vos amys. Jacques Prévost (1) ».

---

(1) Cette lettre a dû être écrite comme le fait remarquer M. Lechevallier-Chevignard, dans son article du *Magasin pittoresque*, entre les années

Deuxième lettre. — Dans cette seconde lettre, Jacques Prévost écrit probablement au même ami et lui dit combien il regrette d'avoir quitté Dijon :

« . . .. attendu la venue de monsieur vostre frère qui a esté cy tost de retour à Dijon .... ».

Il demande ensuite :

« ....Cy la cheminée fume fort et lequel de voz deux esgume le pot.... ». « Au surplus, vous mescriprés ung petit mot comme maistre... c'est gouverner despuis que sa bride est rompue.. . » « Combien de livres de chandoilles illa consumer à besoingner, car je seroye marry cy prenoit les matieres trop à cueur, attendu la coquelluche qui la naguères tourmenter ».

« Monsieur, il ne tiendra qua vous et de cela je vous en prie mavertir combien de cayers de papier vous avez gatez depuis mon despartement de Dijon, car je prophetize, en escripvant, que vous et moy, ensamble maitre Jean, avons aultant faict l'ung comme l'aultre ».

Que de philosophie dans ces quelques lignes arrivées jusqu'à nous !

Notre pauvre artiste franc-comtois, à l'instar de quelque « truand mal entripaillé » de Rabelais, se prélassant dans la *soye* et faisant *chère lie*, paraît tout honteux de l'hospitalité quasi-princière qu'il reçoit chez son protecteur, le haut et puissant cardinal de Givry.

Il se trouve mal à l'aise dans ce grand lit à courtines où *jusqu'aux coussins dessoubz sa teste sont ouvrez de soye*... Aussi est-ce avec un regret non dissimulé qu'il pense à la *clère toille* que seules *les aregnes* avaient coutume de filer pour tapisser sa chambre *philosophalle*, cette pauvre chambre où tout manquait, sauf la jeunesse et la

---

1555 et 1561 ; c'est-à-dire au moment où l'évêque d'Amoncourt avait déjà remplacé dans son siège le cardinal de Givry, mort en 1561, puisque J. Prévost parle de ses deux protecteurs et qu'il crayonne leurs portraits sur la même feuille.

gaieté et qu'il regrette, comme plus tard le savetier de notre bon Lafontaine regrettera, avec ses chansons perdues, sa bonne humeur et sa joie envolées pour toujours.

Maintenant il est repu : on le paie royalement et il mange *à son sou !* On l'entoure, on est plein de prévenances pour lui et la fierté qu'il éprouve de la protection de ces deux *gros* personnages, le cardinal de Givry et l'évêque d'Amoncourt est semblable à celle, dit-il malicieusement, que doit éprouver un âne *qui aurait la queue coupée !*

Pour Jacques Prévost en effet, c'est *le monde renversé*, vieux cliché dont les caricaturistes de tous les temps et notamment ceux des XIVe et XVe siècles avaient déjà abusé, en nous montrant tantôt un lièvre emportant un chasseur au bout de son fusil, tantôt un bœuf conduisant la charrue !

Aussi, notre peintre ne manque-t-il pas dans sa lettre, après avoir crayonné les portraits de ses deux protecteurs, le cardinal et l'évêque, dont les mains reposent sur un cartouche signé de son nom, d'esquisser une mappemonde mal équilibrée sur la pointe d'une croix et à côté d'elle, un homme marchant sur les mains.

Ainsi va le monde, écrit-il philosophiquement, en guise de devise, au bas de son dessin : *le monde renversé*, où chacun marche les pieds en l'air et la tête en bas et où de pauvres diables comme lui sont princièrement traités, contrairement à tous les usages et surtout à tout ce qu'il avait éprouvé lui-même auparavant.

Je vous laisse à penser ce que dirait aujourd'hui, à l'aurore du XXe siècle, notre pauvre Jacques Prévost, si déjà, dès le milieu du XVIe, *tout marchait à l'envers !*

La deuxième lettre dont quelques lambeaux de phrases seulement nous sont parvenus, est écrite sur un ton plus familier encore et adressée probablement au même personnage.

Jacques Prévost s'y montre inquiet de la santé et de

la conduite du fils de son correspondant dont malheureusement le nom a disparu.

Comment s'est-il comporté demande-t-il, depuis que *sa bride est rompue* et combien *de livres de chandoilles* a-t-il usé *à besoigner* (1).

Puis il s'informe *cy la cheminée fume fort*, et il tient à connaître quel est celui des deux qui *esgume le pot* depuis qu'il a quitté Dijon.

Tout cela démontre amplement que le pauvre hère qu'était notre peintre comtois n'avait pas toujours été à l'abri du besoin, comme tant d'artistes du reste, et que, lorsqu'il habitait Dijon, il avait dû souvent déposer son pinceau, pour aller à son tour *esgumer le pot* et empêcher *la cheminée de fumer*.

Sa lettre est, comme la première, agrémentée de quelques traits de plume. Ici, c'est un lion courroucé, symbole peut-être de son état d'âme et de ses sentiments irrités, malgré le luxe apparent dont il est entouré.

Il est penaud, *comme un âne qui a la queue coupée*, suivant son expression, de se voir si adulé et si bien traité, mais il est furieux aussi, comme un lion enfermé dans sa cage, d'avoir perdu sa liberté et de ne pouvoir comme autrefois *esgumer le pot* lui-même, c'est-à-dire vivre à sa guise.

A ces dessins satiriques et moqueurs qui illustrent sa correspondance, tout en en rendant le texte plus clair, il convient d'ajouter le portrait du cardinal de Givry.

C'est un très beau dessin, fort habilement exécuté et que M. Lechevallier-Chevignard a relevé au cabinet des estampes (2).

Le cardinal y est représenté à mi-corps, porteur d'une

---

(1) Il n'y a pas lieu de s'étonner de rencontrer, sous la plume d'un contemporain de Rabelais, ce mot employé généralement dans un sens érotique.

(2) Nous l'empruntons au *Magasin pittoresque* qui l'a publié en 1857, p. 317.



Le Cardinal de Givry

d'après le dessin de J. Prévost conservé à la Bibliothèque Nationale

très longue barbe, la tête recouverte de la barette cardinalice. Les traits sont nettement accusés, le regard est doux et l'ensemble de la physionomie donne l'impression de la bienveillance et de la bonté.

En marge de ce dessin est inscrite la mention : CLAUDE DE LONGVY, CARD. DE GIVRY, ÉVÊQ. DE LENG, 1560.

Castan relève encore, comme ayant existé autrefois dans la galerie des Gauthiot d'Ancier à Besançon, un album de dessins de Jacques Prévost exécutés d'après la bosse (1). Il est signalé, en effet, dans l'inventaire dressé à la mort de Gauthiot par sa veuve, pour ses biens de Besançon et de Gray, dans les termes suivants : *Ung libvre faict par maistre Jacques Prévost, où sont despainct plusieurs corps et testes, le tout faict après le reliefz, taxé quattre francs* (2).

J. Gauthier parle également de ces dessins dans son *Annuaire* du département du Doubs pour l'année 1892.

Malheureusement, il n'en reste pas trace aujourd'hui et nous sommes obligés de nous contenter de ceux que nous devons aux investigations de M. Laurent-Chevignard.

Quoi qu'il en soit, les dessins de Jacques Prévost présentent, malgré leur petit nombre et avec le texte qui les accompagne, un réel et puissant intérêt.

Quoi de plus suggestif, en effet, que ces lettres ! Elles nous font connaître un Jacques Prévost ignoré, sceptique et gouailleur, ne perdant pas un coup de dent à la table bien servie du cardinal, tout en raillant le luxe dans lequel il se débat, étonné qu'il est surtout de s'y rencontrer.

Ne croirait-on pas lire un chapitre inédit de son contemporain le curé de Meudon, illustré par un crayon spirituel et railleur ?

(1) La Société d'Emulation du Doubs, année 1879. *La table sculptée de l'Hôtel de Ville de Besançon et le mobilier de la famille Gauthiot d'Ancier*, par A. CASTAN, page 70.

(2) Le franc de notre province valait alors 13 sous et 4 deniers de France. Mais il y a lieu de tenir compte de la valeur de l'argent au XVIe siècle qui était au moins dix fois plus grande qu'aujourd'hui.

LES GRAVURES DE JACQUES PRÉVOST

Il existait à Pesmes, à la fin du xv[e] siècle et au commencement du xvi[e], une famille Prévost, dans laquelle la peinture était en quelque sorte héréditaire et dont la plupart de ses membres tinrent honorablement le pinceau.

Dans son intéressant et érudit ouvrage *La Franche Comté*, H. Bouchot a relevé le fait. En quelques lignes, il effleure la magnificence et la grandeur du château de Pesmes, à l'époque des Labaume-Montrevel, qui venaient, dit-il, « y quérir le soulagement aux anémies des palais royaux » et autour de qui, « une très rudimentaire et naïve pépinière d'artistes se forma, dont les noms modestes sont égarés pour nous. Il y eut ce Jacques Prévost légendaire, à la fois peintre et graveur, qui laissa dans l'église de Pesmes, une œuvre encore aperçue et de très vieux peintres flamands, qui, près de cinquante années auparavant, avaient dessiné sur vélin les fêtes du mariage entre Jean de La Baume et Bonne de Neuchâtel, En ce temps-là Pesmes avait sa cour et son grand château (1). »

Si les archives municipales et les registres paroissiaux de cette petite ville, sont muets sur la naissance de notre artiste, il n'en est pas moins vraisemblable, comme nous le verrons plus loin, qu'il devait appartenir à cette famille de peintres et que c'est auprès des siens qu'il reçut ses premières leçons (2).

Il est probable aussi que c'est à ses dispositions heureuses pour les Beaux-Arts, qu'il dût son départ de Pesmes, ce qui lui permit d'aller chercher au loin des maîtres dignes de lui et de son précoce talent.

---

(1) H. Bouchot. *La Franche-Comté*. Illustrations par Eugène Sadoux. Edition nouvelle, Paris, 1904, p. 448.

(2) E. Perchet. *Loc. cit.*, page 202.

C'est à Salins qu'il débuta dans l'art de manier le burin, chez Claude Duchet (1) qu'il suivit à Rome par la suite et chez son neveu Antoine Lafreri, l'éditeur de cartes de géographie et d'estampes si recherchées encore aujourd'hui (2) ; mais ce n'est que de longues années après qu'il devint l'ami et l'émule de Jean Duvet, de Langres, *le maître à la Licorne* (3).

Ses premières estampes portent le millésime de 1535 et il en est arrivé dix-neuf jusqu'à nous, toutes de la plus insigne rareté.

Il est inexact d'autre part, comme cela a été dit à maintes reprises, que Jacques Prévost ait renoncé à la gravure à partir de 1538, pour se consacrer entièrement à la peinture. Ses plus belles productions dans ce genre, une *Vénus*, une *Cybèle* et enfin une *Charité Romaine*, portent la date de 1547. Elles dénotent à ce moment, un artiste déjà sûr de lui et se faisant le graveur de ses propres tableaux.

Cette erreur provient aussi de ce que, pendant ce laps de

---

(1) Claude Duchet, graveur et éditeur d'estampes, né à Salins au commencement du XVIe siècle et mort à Rome en 1585. On a de lui un atlas très considérable. *In-fol. max.*

(2) Lafreri Antoine, graveur et imprimeur, né à Salins ou à Orgelet (Jura), en 1512. Il s'établit à Rome auprès de son oncle Claude Duchet, comme marchand d'estampes et de cartes géographiques. Rentré en France après s'être brouillé avec son parent, il ne tarda pas à revenir en Italie, et mourut à Rome en 1577. Ses principales publications sont : *Suovetaurilia*, Rome, 1553. — *Speculum Romanœ magtidunis*, 118 planches (1554-1573). — *Jupiter foudroyant les géants*, d'après Raphaël. — *La naissance d'Adonis*, d'après Salnati, etc... Toutes ces gravures sont encore recherchées des amateurs. Le Dr Roland de Besançon en possède une épreuve dans sa collection et moi-même j'ai pu m'en procurer une également dans une vente publique. Elle porte en marge : *Ant. Lafreri Seqvanis formis expressa Romœ*, avec le monogramme FG, ce qui indique que Lafreri n'en a été que l'éditeur.

(3) Duvet, Jean, dit le *maître à la Licorne*, graveur, né à Langres en 1845. Il fut orfèvre de François Ier. Son surnom lui vient de ce qu'il mettait souvent une licorne comme motif de décoration dans ses estampes. On ne connait pas la date de sa mort ; mais il vivait encore en 1561.

temps, nous ne savons rien sur l'existence de notre artiste. qui s'oubliait en Italie dans les délices de la nouvelle *Capoue* artistique (1).

Rome, en effet, conviait alors le monde entier à venir s'inspirer au mouvement prodigieux de sa Renaissance et en s'y rendant, Jacques Prévost ne faisait, en somme, que suivre l'exemple de ses devanciers.

Les Michelin de Vesoul, les Mignot, les Jehan d'Arbois, avaient, dès le siècle précédent, ouvert dans notre pays cette longue liste de pèlerinages artistiques au delà des Alpes, tout en sachant sauvegarder, comme l'a démontré H. Bouchot, leur individualité propre et leur caractère particulier.

Quelques-uns même, comme Goudimel et Boissard, bisontins tous deux, y passèrent presque toute leur vie. Le premier, en effet, avait ouvert à Rome une école de musique qui devint rapidement célèbre et par laquelle passèrent presque tous les grands maîtres de l'époque. Quant à Boissard, le célèbre antiquaire, il s'appliquait à dessiner toutes les choses anciennes qu'il rencontrait et compulsait les notes qui lui permirent de publier plus tard le premier travail d'ensemble qui ait été fait sur les antiquités romaines (2).

Jacques Prévost n'échappa pas à la règle et c'est auprès des grands maîtres, les protégés de Jules II et de Léon X,

---

(1) C'est vers 1530 ou 1535, que Claude Duchet se rendit à Rome et c'est précisément à partir de ce moment-là, que l'on n'entendit plus parler de Jacques Prévost, qui avait suivi son maître, dans l'espoir d'aller étudier sur place les chefs-d'œuvre de la Renaissance italienne. Ce serait donc une erreur d'admettre sans preuves contraires, que Jacques Prévost ait pu être l'élève de Raphaël, mort en 1520. Aussi, pensons-nous que c'est auprès de Michel-Ange qu'il travailla et la diversité de son talent. apte à tous les genres, explique l'épithète flatteuse de *Michel-Ange de la Franche-Comté* dont l'avaient qualifié ses contemporains.

(2). Goudimel, célèbre compositeur de musique, né à Besançon en 1520, et Boissard, antiquaire, né à Besançon en 1528, et mort à Metz en 1602. Tous deux appartenaient à la Religion réformée.

qu'il vint assouplir son talent naissant et puiser l'inspiration.

Toutes ses gravures sont signées et datées, ou simplement marquées de son monogramme, resté longtemps indéchiffrable.

Marolles, dans son catalogue de 1666, l'attribue à un graveur, du nom de *Perjeconter*. sur lequel du reste, il n'a jamais pu fournir aucune donnée sérieuse. P Orlandi marche sur ses traces et répète de confiance la même inexactitude. Nous en dirons autant de M. Gauthier qui, dans son annuaire du département du Doubs pour l'année 1892, se fait l'interprète d'une erreur analogue en attribuant les premières gravures, celles datées de 1535 à 1537, au graveur Perruzi Sanesse, dont le chiffre a une certaine ressemblance avec celui de Jacques Prévost. Seul Mariette a su faire la lumière et rendre à notre graveur franc-comtois la propriété d'un monogramme qui lui appartenait bien réellement

Dans ses annotations manuscrites à l'ouvrage de P. Orlandi, il a démontré que ce chiffre ne pouvait être que celui de Jacques Prévost et Robert Dumesnil qui relève cette particularité s'estime « heureux, dit-il, d'être appelé le premier à transmettre au monde artistique par la voie de l'impression cette vérité historique (1). »

Pourquoi faut-il que la note manuscrite de Mariette qui éclaire d'un jour tout nouveau la question du monogramme et la tranche d'une façon définitive, la complique au contraire sur le lieu de naissance de l'artiste et cela, sur une simple affirmation sans contrôle.

Voici d'après Robert Dumesnil, le catalogue explicatif complet des dix-neuf estampes connues de Jacques Prévost.

---

(1) *Le peintre-graveur français* ou *Catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'Ecole française*, ouvrage faisant suite au peintre-graveur de M. Bartsch, par A. P. F. Robert-Dumesnil, Paris, 1850.

son passage à Rome dans les ateliers en renom, sinon, il faut bien admettre que c'est auprès de Michel-Ange et non de Raphaël, mort depuis plusieurs années, que notre compatriote alla s'inspirer et travailler.

Le génie du maître, à la fois peintre et sculpteur, ingénieur et architecte, illuminait alors l'univers entier. Ses travaux gigantesques, à la chapelle sixtine notamment, avaient révolutionné l'art au point d'obliger Raphaël lui-même, peu de temps avant sa mort, à changer sa manière et à s'incliner devant le caractère audacieux et génial de son illustre adversaire.

D'autre part, nous venons de voir que Michel-Ange fréquentait chez Lafreri et que c'est à son influence heureuse que Jacques Prévost dut d'échanger son burin contre le pinceau.

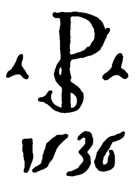
Aussi, pensons-nous que c'est auprès de cet esprit universel que notre peintre puisa, avec l'amour du vrai et le sentiment du beau, cette science particulière apte à tous les genres et à tous les milieux et qu'il put assouplir son intelligence précoce et son talent naissant aux manifestations de l'art, sous ses formes les plus variées.

Comme son illustre maître, Jacques Prévost s'essaya en effet dans tous les genres : nous l'avons connu graveur et sculpteur, il nous reste à étudier le peintre, dont l'art ne fut pas inférieur à la réputation.

Du reste, les hautes amitiés dont il fut entouré, la notoriété dont il jouit pendant sa vie et la facture magistrale de quelques-unes de ses œuvres, arrivées jusqu'à nous prouvent surabondamment que cette réputation n'était pas usurpée et qu'il tint brillamment sa place dans le concert artistique de la Renaissance en Franche-Comté.

Nous savons enfin que Jacques Prévost est né à l'extrême fin du xve siècle, ou dans les premières années du xvie, sans pouvoir mieux préciser la date de sa naissance. Il est donc bien difficile d'admettre, qu'âgé de ving

vient la lumière et il est paré du collier de l'ordre de Saint-Michel. Ses cheveux sont plats et sa barbe frisant est peu fournie. Sa tête est recouverte d'une toque empanachée que surmonte une couronne radiale. De la main droite qui ne se voit qu'en partie, il tient sa masse d'armes sur laquelle il s'appuie. En haut, sont à gauche, le casque royal, et, à l'opposite, le chiffre du maître sous lequel est le millésime 1536 en cette forme :



On lit dans la marge : FRANCISCUS GALLORUM REX CHRISTIANISSIMUS.

Haut. : 438 millim. dont 16 de marge. — Larg. : 300 millim.

4 à 7. — Les termes d'après Polidore de Caldara

(Suite de quatre estampes dont voici les dimensions réduites).

Haut. : 258 à 270 millim. — Larg. : 185 à 190 millim.

4. *Deux termes sur une même planche L'un à gauche, tient une draperie de la main droite et a l'autre posée sur sa hanche. Sa tête est de profil. L'autre, vu de face, a les bras croisés sur sa poitrine. Dans une tablette, au milieu du bas, est le monogramme du graveur et l'année 1535.*

5. *Deux autres sur une même planche. Celui de gauche est vu de profil et tourné vers la droite. Il a la tête couronnée de pampres. L'autre qui est de droite, a le corps de face, mais la tête retournée à gauche est de profil. Il est sur un terme basé sur une énorme griffe d'aigle. Dans une tablette, à la droite du bas, est le chiffre et l'année 1535.*

6. *Deux hommes supportent des architraves. Celui à gauche,*

« Elle est

teau jeté

cheveux

cachant

rière les

mains s

d'une

serpe

droit

tête, et il

s reins. L'autr

bras élevés sur

l'arbre au lieu

l'artiste et l'anné

architrave. Celle

a main ; l'autre

son visage et la droite

roite du bas est le

es d'architecture de l'ordre
de leurs proportions.

voit le monogramme du maître

e de 1535

Fenin.

: 163 millim.

tées de 1537

: 128 millim.

du Palais Baldassini.

: 108 millim.

Eglise Sainte-Agnès

ampl Antonin et Faustine

és du

Il est certain, en effet, que notre peintre, dont la v fut longue et entièrement consacrée à l'art, dut produi beaucoup d'œuvres et laisser un nombre considérable d tableaux. Leur disparition est une grande perte pour notr art provincial à ses origines et ne rend que plus précieuse les rares épaves parvenues jusqu'à nous.

Ces tableaux, souvent accompagnés des portraits des donateurs, avec devises, inscriptions, armoiries, etc., étaient plus particulièrement désignés à la fureur ignorante des destructeurs. C'était souvent tout un chapitre de notre histoire locale qui disparaissait avec eux.

Le triptyque de Pesmes n'a dû sa conservation, du reste, qu'à la signature du peintre, considéré comme enfant de Pesmes, pendant que dans la même chapelle où il était exposé, on bouchardait aveuglément tout ce qui pouvait rappeler, de près ou de loin, le souvenir de la famille Mayrot, sa fondatrice (1).

---

(1) Le vandalisme révolutionnaire s'est exercé tout particulièrement dans cette église de Pesmes, si curieuse et si intéressante, mais les habitants n'en sont pas complètement responsables. Une partie des dégâts est due au passage de bataillons se rendant aux armées et à l'installation à l'intérieur de l'église de dépôts de fourrages. Parmi les destructions les plus regrettables, il convient de citer notamment celle du tombeau de Labaume, dû au ciseau de Luc-Breton, qui se trouvait dans la chapelle seigneuriale et dont il ne reste pas trace aujourd'hui. Nous ne le connaissons que par l'aquarelle de Chazerand qui se trouve à la bibliothèque de Besançon et la réduction en terre cuite de notre musée, n° 902 du catalogue. Ajoutons encore la dévastation de la chapelle d'Andelot. On boucharda les inscriptions, on brisa les prie-Dieu en pierre de Sampans ainsi que les statues qui n'avaient pas été enlevées. On ne respecta pas même les médaillons avec figures empruntées aux dieux de l'Olympe et qui formaient un revêtement des plus élégants aux murs de cette chapelle, si nous en jugeons par ce qui reste aujourd'hui et qui heureusement est classé comme monument historique. En 1814, l'église dut encore servir de magasin à fourrages et, en 1870, les allemands, à plusieurs reprises, y enfermèrent des centaines de prisonniers provenant des débris de l'armée de Bourbaki. La chapelle du Saint-Sépulcre, où se trouve le tableau de Jacques Prévost, servit alors de water-closet à nos malheureux soldats.

L'abbé Derriey (1) qui fut curé de Pesmes avant, pendant et après la Révolution et dont l'orthodoxie s'est accommodée de tous les régimes, a eu une influence heureuse sur la conservation d'objets de valeur qui furent plus tard rendus au culte, à l'époque du Concordat.

Il avait sur ses concitoyens une grande influence, étant lui-même à la tête du mouvement révolutionnaire comme président de la société montagnarde de Pesmes (2) et orateur écouté au club et dans les réunions publiques. Il en usa heureusement pour arrêter le bras destructeur de ses amis politiques, en leur faisant comprendre l'intérêt majeur qu'il y avait à la conservation de l'œuvre d'un compatriote qui ne pouvait que faire honneur à son pays natal (3).

Parmi les œuvres disparues de Jacques Prévost, dont la relation plus ou moins succincte est arrivée jusqu'à nous, il convient de citer notamment :

I. **Les fresques** qui décoraient l'intérieur du palais du cardinal de Givry, à Langres, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement et qui ont disparu avec le palais lui-même.

---

(1) Antoine-Laurent Derriey, prêtre familier de Pesmes avant la révolution, fut élu curé en remplacement de M. Belle qui avait refusé de prêter le serment prescrit par la loi du 27 novembre 1790. Il eut pour vicaire un ancien carme du nom de Lavayte. Quand les églises furent fermées, l'abbé Derriey se mit à la tête du mouvement révolutionnaire. Ici, son rôle est peu connu. Ce qu'il y a de certain, c'est que grâce à lui, un certain nombre d'objets d'art de l'église furent soustraits au vandalisme de la foule, pour faire retour ensuite à l'église. Après le concordat, l'ancien curé M. Belle, vint reprendre possession de sa cure, pendant que l'abbé Derriey reprenait ses anciennes fonctions de greffier de la mairie de Pesmes. A la mort de M. Belle (1814), l'abbé Derriey administra de nouveau la paroisse jusqu'à l'arrivée de son successeur et lui servit ensuite de vicaire jusqu'au moment où il mourut lui-même, le 16 avril 1839.

(2) *Règlement de la Société montagnarde de Pesmes.* DERRIEY, *président ;* JEANNOT, *secrétaire.* Besançon, Imprimerie de la V[ve] Simard, 1793. Collection du D[r] BOURDIN.

(3) Journal inédit de M. Odile, ancien magistrat.

II. **Le Trépassement de la Vierge.** — Ce tableau, si l'on en croit le dictionnaire de Larousse, était sur cuivre et daté de 1550. « Quelques têtes et notamment celle de la Vierge, nous dit l'auteur de l'article, témoignent d'un grand talent d'observation et d'un instinct véritable du portrait (1) ».

Nous trouvons dans ce même dictionnaire que ce tableau existerait encore aujourd'hui. C'est une erreur. Il a disparu, pendant la Révolution, de l'église St-Mamert où il se trouvait, ainsi qu'un grand nombre d'autres œuvres d'art. Dans son *Histoire de Langres*, M. Migneret n'en fait pas mention. De plus, il y a lieu de penser qu'il s'agit ici d'un grand tableau sur bois, analogue à ceux que nous connaissons de Jacques Prévost et non pas d'une simple petite peinture sur cuivre, qui eût passée inaperçue au milieu des œuvres de grande dimension qui décoraient la cathédrale.

III. **Le Jugement dernier.** — Grand triptyque sur bois, avec portraits des donateurs peints sur les volets.

Ce tableau avait été commandé à Jacques Prévost par Hugues Marmier (2), président au parlement de Dole, pour décorer le maitre-autel de l'église collégiale de cette ville. Il aurait été exécuté vers 1550.

Dunod de Charnage, dans son *Nobiliaire du Comté de Bourgogne*, nous en donne une courte description, tout au moins en ce qui concerne les parties latérales, mais sans parler du panneau central dont heureusement il reste encore aujourd'hui un fragment important, en admettant que l'attribution en soit exacte. « Hugues Marmier, dit-il,

(1) *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, par P. Larousse. Article Prévost Jacques. — De grandes erreurs se sont glissées dans cet article, où deux peintres du même nom sont confondus, au point de faire naitre Jacques Prévost à Paris !

(2) Hugues Marmier, président au parlement de Dole, était originaire de Gray, où, après sa mort, on transporta son corps pour l'inhumer dans le caveau de ses ancêtres. Il existe encore aujourd'hui dans la Haute-Saône, des représentants de cette famille.

t sa femme Anne de Poligny étaient peints sur les volets. On y voyait encore en perspective les portraits de cinq hommes de lettres, ses amis, qu'il appelait ordinairement à sa table (1) ».

Le tableau du retable représentait le *Jugement dernier*. C'était, comme nous le savons, le sujet préféré des artistes de la Renaissance depuis que Michel Ange, en 1541, avait magistralement reproduit ce drame final de l'humanité. Aussi, faut il reconnaître que le fait seul d'avoir eu l'audace d'essayer un pareil sujet après le grand Florentin indique, chez Jacques Prévost, un artiste sûr de lui et heureux de donner à sa patrie une traduction des merveilleuses figures de la chapelle sixtine.

Au commencement du XVIIIe siècle, ce tableau fut donné à la chapelle de l'hôpital général, soit parce qu'il était déjà en mauvais état, soit par suite de modifications apportées dans la décoration intérieure de l'église (2).

Le fragment qui subsiste aujourd'hui se trouve de nouveau dans l'église de Dole, dans une des chapelles latérales, la troisième du côté de l'épître. Il mesure exactement 1^m^ 15 de longueur sur 0^m^50 seulement de hauteur.

Pendant longtemps ce fragment du triptyque de Jacques Prévost est resté ignoré. Ce n'est qu'au cours du XIXe siècle que l'attribution en a été faite et qu'il a été considéré comme étant bien réellement une partie du tableau dû à la générosité de Hugues Marmier.

D'autre part, comme nous le fait remarquer l'érudit bibliothécaire de la ville de Dole, M. Feuvrier, à l'obligeance de qui nous tenons ces détails, la hauteur de ce panneau (0^m^50) paraît bien peu importante pour un retable et on

(1) *Nobiliaire du Comté de Bourgogne*, par DUNOD DE CHARNAGE, page 624.

(2) Cet hôpital a été fondé en 1698, sous l'intendance de Desmarets de Vaubourg. Note communiquée par M. Feuvrier, professeur au collège de Dole et conservateur du Musée.

ne voit pas d'autre part les raisons qui auraient obligé l'hôpital à s'en dessaisir pour le rendre à l'église paroissiale.

Ces critiques ont leur valeur, mais il n'en est pas moins admis que le tableau actuel de l'église de Dole est bien réellement un fragment de l'ancien triptyque commandé par Hugues Marmier et M. J. Gauthier, bon juge en la matière, n'hésite pas à l'attribuer à Jacques Prévost.

Pour nous, nous pensons que cette peinture, quoique inférieure à celle de Pesmes, est bien de la main de Prévost, sans pouvoir affirmer pourtant qu'elle provienne du triptyque commandé par l'ancien président au parlement.

Nous y retrouvons, en effet, les mêmes teintes que dans la *Mise au Tombeau* de l'église de Pesmes et le fond jaune rappelle à s'y méprendre celui de la *Sainte Famille* du musée de Besançon, signé Prévost. Enfin l'ensemble de la composition accuse très nettement la manière de notre peintre comtois et on ne peut regretter qu'une chose, c'est que le fragment que possède l'église de Dole ne soit pas assez important pour nous donner une idée complète de cette œuvre intéressante.

IV Le triptyque de l'église de Gray était également un tableau sur bois destiné, comme celui de Dole, à décorer le maître autel. Nous n'avons malheureusement aucun document sur lui, sinon qu'il a été commandé à Jacques Prévost par ce même Hugues Marmier qui était originaire de Gray. Nous savons aussi qu'il fut exécuté à peu près en même temps que le précédent, vers 1550, au moment où de grandes réparations et transformations avaient lieu dans l'église de Gray.

Dans leur *Histoire de la ville de Gray*, MM. Catin et Besson ne le mentionnent pas, ni M. Godard dans la nouvelle édition qu'il a publiée de cet ouvrage. Nous n'avons trouvé aucun document qui puisse nous éclairer à son



Intérieur de l'ancienne Chapelle Picard

à Montmirey-la-Ville (Jura)

d'après une aquarelle du Vte Chiflet (1856)

Cliché de M. Bonam[e]

sujet, sinon que sa disparition remonterait à l'époque révolutionnaire (1).

V. Dans l'église de Montmirey-la-Ville (Jura), on voyait encore, il y a une cinquantaine d'années, un tableau sur bois, la *Présentation de la Vierge au temple*, avec volets représentant certains membres de la famille Picard (2).

---

(1) Renseignements fournis à l'auteur par M. le chanoine Louvot, curé de Gray.

(2) Les Picard étaient notaires de père en fils et occupaient une très grande situation dans toute la région. Claude, le beau-père de Catherine Mayrot, était seigneur de Montmirey-le-Château et notaire à Montmirey-la-Ville. Il fut enterré à Pointre, paroisse qui englobait alors un certain nombre de villages voisins. Son fils Etienne se maria en 1570 et mourut en 1615. Il fut enterré dans l'église de Montmirey-la-Ville. C'est alors que sa veuve, la fille de Catherin Mayrot de Pesmes, eut l'idée de construire comme l'avait fait son père, une chapelle (1620), où elle fut enterrée elle-même en 1630, aux côtés de son mari. Ce ne serait que plus tard, au dire de M. Feuvrier, que son fils l'aurait décorée d'un triptyque conforme à celui de son aïeul à Pesmes et où, sur un des panneaux, il est représenté avec sa famille, tandis que sur l'autre seraient peints son père et sa mère, née Catherine Mayrot.

Ces renseignements sont extraits des ***Mémoires de la Société d'Emulation du Jura***, année 1901, où M Feuvrier, professeur au Collège de l'Arc et archiviste de la ville de Dole, a publié une étude très intéressante et très documentée, sous ce titre : ***Feuillets de garde : Les Mairot.***

Actuellement, la famille Picard proprement dite est éteinte, car il ne reste personne de ce nom. Le dernier qui le portait, Claude-François-Joseph, fils de Claude-Joseph (dernier seigneur de Champagnolot), et de Madeleine Nélaton, émigra pendant la Révolution et rejoignit l'armée de Condé, dont il n'est jamais revenu. La descendance mâle est donc éteinte avec lui.

Ses sœurs, Thérèse-Angélique et Françoise-Charlotte Picard, restées au pays, se marièrent après la révolution. La première épousa le lieutenant-général André Poncet, né à Pesmes en 1755, mort à Montmirey-le-Château en 1837 et inhumé dans son pays natal, où il repose à côté d'un de ses fils, mort après lui. La seconde épousa Charles-Denis Ryard, ancien émigré.

Il ne reste plus aucun des enfants des deux dames Poncet et Ryard, nées Picard.

Aujourd'hui cette famille n'est représentée que par ses petits-enfants et arrières petits-enfants.

En première ligne, Mme Perrin, née Ryard, qui habite à Montmirey-

C'était au XVIe siècle, une des familles les plus considérables de la région. Elle avait sa sépulture dans une des chapelles de l'église, dont le nom, comme celui de la chapelle de l'église de Pesmes, était emprunté au sujet du tableau qui la décorait. On la connait encore aujourd'hui, malgré sa moderne reconstruction, sous le vocable de *Chapelle de la Présentation*.

« Il y avait, nous dit Rousset dans le *Dictionnaire des communes du Jura*, un joli retable sur bois dans la chapelle de gauche, du style de la Renaissance et les tombes de la famille Picard (1) ».

Armand Marquiset avait déjà remarqué, en 1840, ces deux volets qui fermaient le retable et pour lesquels il regrettait alors, « que l'administration ne fit pas quelques légers sacrifices pour les sauver d'une ruine prochaine (2) ».

Le vœu de l'ancien sous-préfet de Dole est aujourd'hui en partie exaucé, car au moment de la démolition de l'ancienne église (1860) les volets ont été déposés au musée de Dole, où ils figurent au catalogue sous les numéros 152 et 153, tandis que le panneau central, qui n'avait au-

---

la-Ville, l'antique maison des Picard et qui a le droit de priorité sur les autres membres de la famille, car son père Louis-Marie Ryard fils de Ch.-Denis et sa nièce Thérèse-Josephe-Félicie Poncet, fille du général, étaient cousins-germains ; elle se trouve donc être la petite-fille des deux dames Ryard et Poncet, nées Picard. Enfin, la famille est représentée dans l'autre branche par M. Gustave Poncet, petit-fils du général et de Thérèse-Angélique Picard.

Les arrières petits-enfants sont :

1° Du côté Perrin-Ryard : M. Louis Perrin, avocat à Tunis ; M. Georges Perrin, qui réside à Madagascar et Mme Chevrey (Marie), née Perrin, leur sœur.

2° Du côté Poncet : Mme Larger, fille de M. Charles Poncet, ancien magistrat décédé, et Mlle Marguerite Poncet, fille de M. Gustave Poncet.

(1) ROUSSET. *Dictionnaire des communes du Jura*, 1856.

(2) A. MARQUISET. *Statistique de l'arrondissement de Dole*, 2e vol., page 266.

cun intérêt historique et auquel on n'attachait alors qu'une minime importance artistique, était laissé à Montmirey-la-Ville [1].

Qu'est-il devenu? Nos recherches sur ce point ne nous ont donné que de vagues résultats.

A part quelques pierres tombales dont les inscriptions, en partie effacées et noircies par le temps, deviennent chaque jour de plus en plus illisibles, il ne reste rien de l'ancienne chapelle Picard qui puisse en rappeler l'origine et la grandeur. L'autel est moderne, l'ornementation est sans style et les murs, badigeonnés ou peints, n'ont pour ornement qu'une terre cuite polychromée, au modelé assez fin, mais dont les couleurs sont criardes [2]. Rien ne rappelle donc plus aux générations actuelles le souvenir d'une famille qui a illustré le pays et en a été la bienfaitrice pendant plusieurs siècles.

La Révolution qui eût pu exercer des représailles contre

---

(1) Ces volets mesurent 1 m. 25 de hauteur et 0 m. 65 de largeur. Ils ont été donnés au musée de Dole par la famille qui n'avait pu obtenir satisfaction pour la reconstruction intégrale de la chapelle Picard, malgré une promesse de 5,000 francs, faite par acte notarié, comme quote-part dans l'ensemble des frais. Une copie de ces volets avait été faite pour la nouvelle chapelle où ils ne furent jamais placés. Ils furent rachetés par M. Ch. Poncet, ancien magistrat à Dole et se trouvent actuellement entre les mains de sa fille Mme Larger, ainsi que l'écusson sculpté aux armes des Picard. D'autre part, le vicomte Chifflet avait fait, en 1856, alors qu'il était déjà question de démolir l'ancienne église, une aquarelle très intéressante représentant l'intérieur de la chapelle de la Présentation, dont il fit présent à M. Ryard, ancien officier et que possède aujourd'hui sa fille Mme Perrin-Ryard, de Montmirey-la-Ville.

(2) La terre cuite qui orne aujourd'hui la chapelle Picard, a un pendant dans la chapelle qui lui fait face, dite « chapelle de la Vierge ». Toutes deux seraient l'œuvre du vicomte Chifflet, artiste de talent, qui devait les offrir au comte de Chambord pour décorer sa chapelle de Frohsdorf ! Inachevées à la mort du vicomte Chifflet survenue en 1879, elles devinrent la propriété de son neveu M. Picot d'Aligny, qui, à l'occasion du mariage de sa fille, les fit placer, après toutefois les avoir fait restaurer et malheureusement enluminer, dans les chapelles où elles sont aujourd'hui.

cette famille, dont le chef avait émigré pour rejoindre l'armée de Condé, ne peut être accusée ici d'un pareil vandalisme. C'est en 1860, en effet, qu'eut lieu la démolition de l'ancienne église et de ses annexes, sans que les réclamations des familles intéressées à la conservation de la chapelle de leurs ancêtres aient été écoutées en haut lieu et le concours pécuniaire qu'elles apportaient à cette œuvre de souvenir familial accepté (1).

Le panneau central du triptyque, quitta à ce moment le retable de la chapelle de la Présentation. Fut-il utilisé, comme d'aucuns le prétendent, comme bannière dans les processions? Il est plus simple d'admettre que, poussiéreux et considéré comme sans valeur, il soit allé échouer dans quelque misérable grenier de l'église ou de la mairie.

Et maintenant, ce triptyque est-il bien de la main de Prévost?

« Dans l'église de Montmirey-la-Ville, nous dit Pallu, on voyait encore il n'y a pas longtemps un tableau sur bois, avec volets représentant la famille Picard. Nous croyons pouvoir affirmer que ces peintures étaient de *Jacques* ou de *Jean* Prévost (2) ».

Ce Jean Prévost était de Dole, beaucoup plus jeune que son homonyme et les deux hypothèses de Pallu sont admissibles, suivant la date que l'on veut bien attribuer au tableau.

D'après la plupart des historiens, la fondation de cette chapelle par Catherine Mayrot, veuve de Noble Etienne Picard, remonterait à 1620, c'est à-dire à une époque où

---

(1) Les familles Ryard et Poncet avaient en effet offert une somme de 5.000 francs par acte notarié pour aider à la reconstruction de l'ancienne chapelle Picard. Elles retirèrent cette promesse devant le refus de l'autorité départementale et offrirent les volets au musée de Dole. Pendant ce temps, copie en avait été prise, c'est celle qu'a achetée M. Ch. Poncet, mais les représentants actuels de la famille Picard ont perdu tous leurs droits par suite de la démolition de l'ancienne église.

(2) L'*Album Dolois*, année 1843, n° 38.

Jacques Prévost, né dans les premières années du XVIe siècle, était mort déjà depuis un certain temps. De son côté, Mme Perrin, descendante de la famille Picard, possède des documents qui sembleraient indiquer que cette chapelle appartenait à sa famille avant 1620.

D'autre part, les volets du musée de Dole représenteraient, d'après M. Feuvrier, les deux Etienne Picard, père et fils, avec leurs femmes et leurs enfants. Ils n'ont donc pu être exécutés qu'au commencement du XVIIe siècle, à moins qu'il n'y ait erreur dans la désignation des personnes et qu'il s'agisse ici de deux frères Picard. Ce sont en effet des personnages à peu près du même âge qui sont représentés sur ces volets et il faut bien admettre que leur costume et surtout le genre de l'encadrement du triptyque se rapprochent davantage du style de la Renaissance, que de celui du XVIIe siècle Il est facile de s'en rendre compte du reste par la très intéressante aquarelle du vicomte Chifflet que possède Mme Perrin de Montmirey-la-Ville et que nous sommes heureux de reproduire dans cette notice (1).

Ajoutons enfin que les peintures du musée de Dole, quoique inférieures au tableau de Pesmes, accusent franchement la manière de Jacques Prévost. Si elles ont été exécutées par son parent et homonyme Jean Prévost, qui a dû travailler longtemps sous ses ordres, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elles rappellent, dans leurs grandes lignes, l'œuvre de la chapelle Mayrot qui en avait inspiré l'idée et qui a dû servir de modèle.

Il est donc assez difficile dans ces conditions, de déterminer d'une façon exacte quel est l'auteur du triptyque de Montmirey-la-Ville et nous sommes enclins à nous ran-

---

(1) Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour remercier bien vivement Mme Perrin, de la faveur qu'elle nous a accordée, en nous autorisant à reproduire l'aquarelle de M. Chifflet, représentant la chapelle de ses ancêtres et qui restera un document historique des plus intéressants.

ger à l'avis de M. Feuvrier quand il nous dit : « En 162O Catherine Mayrot à l'exemple de Catherin son père, fonda dait en l'église de Montmirey, une petite chapelle dans laquelle, en 1630, elle allait reposer aux côtés de son mari. Plus tard, son fils Etienne la décorait d'un triptyque où *l'artiste inconnu* représenta sur le panneau central une Présentation de la Vierge et, dans les deux volets, les portraits des deux Etienne Picard, de leurs femmes et de leurs enfants (1) ».

Quoiqu'il en soit, on peut affirmer que si le triptyque de Montmirey-la-Ville n'est pas de la main de Jacques Prévost, il est de son école et que, dans ce cas, il est dû très probablement au pinceau de ce Jean Prévost de Dole, dont nous parle Pallu et qui eut, comme son parent, une réelle réputation en Franche-Comté.

VI. **Une Judith.** -- Peinture sur bois ayant fait partie de la collection du cardinal Granvelle. Ce tableau a disparu, mais on ne sait pas à quelle époque (2).

Des différentes œuvres picturales de Jacques Prévost que je viens de citer, il ne reste rien, si on en excepte le fragment du triptyque de Dole et les volets de celui de Montmirey-la-Ville dont l'attribution reste douteuse. Ces derniers sont conservés, l'un à l'église collégiale de Dole, les autres au musée de la ville. En ce qui concerne les tableaux disparus, nous sommes obligés de nous en rapporter aux relations vagues et bien incomplètes des contemporains.

D'autre part, il est bien certain qu'à côté de ces œuvres de Jacques Prévost qu'on peut appeler capitales, puisqu'elles ont laissé trace de leur passage dans notre pays et que le souvenir en est parvenu jusqu'à nous, il devait en exister une

---

(1) J. FEUVRIER. *Loc. cit.*, page 176.

(2) *Annuaire du département du Doubs*, 1892, par J. GAUTHIER, archiviste.



La Sainte-Famille

(*Musée de Besançon* — N° 390)

Cliché de M. Dou

quantité d'autres de ce même peintre, qui a beaucoup produit comme nous le savons déjà, mais sur lesquelles nous n'avons aucune donnée, ni le moindre renseignement.

Parmi les œuvres arrivées intactes jusqu'à nous malgré le temps et les révolutions, on ne peut citer sûrement que les deux petits tableaux du musée de Besançon et le triptyque de l'église de Pesmes. Nous avons pensé qu'il était intéressant d'en donner des reproductions que nous devons à l'obligeance et au talent de notre distingué collègue M. Dodivers.

Une sainte famille. — N° 390 du catalogue du musée de Besançon. — « Petit tableau sur bois de 42 cent. de hauteur et 31 cent. de largeur ».

Castan le présente en ces termes dans son *Histoire et description des musées de Besançon* (1) : « Sur un fond peint en jaune, la Vierge, assise très bas, tient l'enfant Jésus endormi sur ses genoux : une auréole de rayons entoure sa tête. Vis-à-vis, saint Joseph, les bras croisés sur la poitrine, contemple le divin Enfant ». *Signé :* PRÉVOST.

Ce tableau a été acquis en 1868 pour la somme de 400 fr. La conservation en est bonne, mais les parties principales sont seules achevées. L'expression des têtes, notamment celle de la Vierge, est gracieuse et a toute la finesse d'une miniature. Cette dernière ne présente pourtant pas ce caractère de divinité que l'on admire tant dans les œuvres similaires des grands peintres de la Renaissance. Ici c'est plutôt un portrait, genre dans lequel excellait Jacques Prévost, qui a le mérite de la représentation exacte de la nature. Le fond d'or, sur lequel les têtes se détachent, les fait ressortir davantage et en accentue les contours. L'enfant repose plein d'abandon sur les ge-

---

(1) *Histoire et description des musées de la ville de Besançon*, par A. CASTAN. Monographie extraite de l'*Inventaire des richesses d'art en France*, Province. *Monuments civils*, tome V, n° 3.

noux de sa mère qui a pour lui une tendresse attentive. Saint Joseph contemple avec calme ce touchant tableau d'amour maternel et sa tête est pleine de noblesse et de dignité.

Ce sujet a été bien souvent traité par les peintres des différentes écoles et se compose généralement des mêmes personnages, groupés avec plus ou moins de variété. Jacques Prévost a su éviter la banalité et plus encore la copie. C'est une œuvre bien personnelle qui, tout en se rattachant aux *Saintes Familles*, si nombreuses à cette époque, a pourtant son cachet particulier et l'empreinte du maître franc-comtois.

En somme, ce petit tableau, peint sur bois, fait honneur à notre musée, malgré les imperfections de détails que des artistes compétents ou des censeurs sévères pourraient y relever. L'ensemble est naturel et gracieux, et les trois personnages présentent une scène de noble simplicité sans dégénérer en triviale naïveté.

La Vierge tenant l'enfant Jésus. — N° 391 du catalogue du musée de Besançon. « Petit tableau sur bois de 48 cent. de hauteur et 37 cent. de largeur. Figures en demi grandeur naturelle ».

« La Vierge, nous dit Castan, est représentée assise et à mi-jambes, tournée de trois quarts à droite ; elle tient dans ses bras l'enfant Jésus, qu'elle presse contre son sein (1) »

Ce tableau a été légué, en 1694, par l'abbé J.-B. Boisot, aux bénédictins de Besançon et provient donc de l'ancienne galerie du palais Granvelle (2).

---

(1) A. Castan. *Loc. cit.*

(2) Extrait du testament de Jean-Baptiste Boisot et exécution de ce testament en 1694 et 1695 :

« ... *Item*, Je donne et lègue aux Révérends Pères bénédictins de Besançon... et afin de donner le moyen auxdits religieux d'orner ladite salle, Je veux et entends que tous mes bustes de marbre et de bronze y soient placés avec les tableaux suivants, savoir le portrait du chancelier



La Vierge tenant l'Enfant Jésus

(*Musée de Besançon.* — N° 391).

Cliché de M. Dodivers.

Il porte au verso une inscription qui reproduit l'article qui le concerne dans l'inventaire de cette fameuse galerie, dressé en 1607.

« Une Notre-Dame, avec son enffant de la main de Prévost, d'haulteur d'un pied onze polces, large d'un pied cinq polces et demy.... moulure noire. N° 129 ».

Le chiffre de 15 pistoles, qu'on relève dans un coin du tableau, indique probablement la somme qui a été remise à Jacques Prévost pour son travail, ce qui représente aujourd'hui environ 300 francs de notre monnaie, sans tenir compte de la diminution de la valeur de l'argent (1).

Cette peinture nous montre comme la précédente, un Jacques Prévost encore tout imprégné des leçons des grands maîtres italiens. Sa composition, si répandue à l'époque de la Renaissance, fait honneur à son pinceau et ce qui la distingue et lui donne un cachet d'originalité, c'est l'harmonie du coloris et l'expression tendre et gracieuse des figures.

La tête de la Vierge, notamment, se rapproche ici davantage des compositions de Raphaël. Ce n'est plus un portrait comme on a l'habitude d'en rencontrer dans les œuvres du maître comtois, c'est une vierge idéale dont les traits sont de pure imagination et pourtant c'est bien l'expression naturelle de la femme qui est rendue avec un enfant dans les bras.

---

de Granvelle de la main du Titien, celui du cardinal son fils, deux autres portraits qu'on dit être ceux de l'ambassadeur Renard et de sa femme, de la main d'Olbein, une vierge sur du bois, de la main de Léonard, *une autre aussi sur du bois, de la main de Jacques Prévost*, un saint Hierosme de la main de l'Espagnolet, une Vierge avec un petit Jésus et un St-Joseph (les mots *de Raphaël* ont été ajoutés après coup en marge), un crucifix aussy sur du bois, une perspective aussy sur du bois... est... »

« Testament passé par devant Jean Colin, notaire royal, audit Besançon, le 27 novembre 1694. »

Manuscrit de la Bibliothèque de Besançon.

(1) La pistole d'Espagne ou *doublo de oro* valait approximativement vingt francs et quelques centimes de notre monnaie.

L'enfant Jésus a une tête de chérubin qui n'exclut ni la naïveté, ni la candeur. Il a de plus un sourire des plus naturels.

Ce sujet est bien traité et donne une idée très nette du talent de notre vieux maître comtois.

La conservation en est bonne et aucun repeint malheureux n'est venu en altérer l'expression, ni enlever son caractère [illegible] toute de grâce et de [illegible].

[illegible] musée, ont dû [illegible] Jacques Prévost, [illegible] cardinal de [illegible] Pesmes, [illegible]

LE TABLEAU À VOLETS DE L'ÉGLISE DE PESMES

[illegible] Jacques [illegible] dans [illegible] caractère, [illegible] [illegible]

vertes d'un enduit pendant la révolution, pour en effacer les traces? C'est peu probable, car on n'y trouve aucune trace de repeint. Forment-elles d'autre part, réellement des mots, une phrase, une devise?... Quoi qu'il en soit, ces lignes sont absolument illisibles et demeurent une énigme que les Chartistes eux-mêmes n'ont pu déchiffrer.

Le tryptique porte la date de 1561. C'est, comme nous l'avons déjà dit, le premier tableau signé et daté que nous possédions en Franche-Comté. Aussi marque-t-il le début de notre école comtoise et a-t-il, suivant le mot heureux de MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, « toute la valeur d'un incunable ».

Il avait été commandé par noble Catherin Mayrot (1) pour servir de retable au maitre-autel de la chapelle qu'il avait fondée en 1554, dans l'église de Pesmes, et qui,

---

(1 Les Mayrot ou Mairot, sont originaires de Pesmes, au baillage d'Amont. Catherin qu'il ne faut pas confondre avec le médecin, portant le même prénom, était un des cinq fils de Philippe Mayrot, seigneur de Chaumercenne et de Philiberte Champenois de Dole

Né au commencement du XVIe siècle, fils de marchand et marchand lui-même, il épousa en premières noces Yves Millet de Fondremand dont il eut deux enfants : Philippe et Marguerite. Veuf, il se remaria en 1530, avec Jehanne Le Moyne, fille d'Etienne, seigneur de Mutigney, dont il eut neuf enfants, parmi lesquels Catherine qui devint plus tard la femme de Noble Etienne Picard, de Montmirey-la-Ville.

Catherin Mayrot obtint, en 1544, des lettres d'anoblissement datées de Spire (6 mai 1544). Ses armes étaient *de gueules à la fasce ondée d'argent* et sa devise : *Quebrar, antesque desplegar*. A partir de ce moment c'est un petit seigneur. Il a sa maison sur la place à l'endroit où se trouve actuellement la Mairie. Il fait partie du conseil des échevins (1560-1565), et quand la famille La Baume édifie cette chapelle merveilleuse qui existe encore aujourd'hui, Catherin Mayrot veut en édifier une également, plus modeste assurément, mais à laquelle le retable, dû au pinceau de son compatriote et ami Jacques Prévost, donne un éclat tout particulier.

Il mourut en 1573 et fut enterré dans sa chapelle.

La plupart de ces renseignements sont tirés des *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, année 1901, où M. Feuvrier, professeur au collège de Dole, a publié une monographie très détaillée de la famille Mayrot.

jusqu'à la Révolution est restée la propriété de ce famille. Après la pose du tableau, cette chapelle pril nom de chapelle du Saint-Sépulcre, qu'elle conserve enc aujourd'hui.

Labbey-de Billy signale ce tryptique comme très i ressant et capable de retenir « l'attention des curieu « Catherin Mayrot et Jehanne Lemoine, écrit-il, sont pe sur les volets du retable de l'autel de leur chapelle Pesmes. C'est un original de Prévost, disciple de Rap d'Urbin. Ce tableau fixe l'attention des curieux (1) ».

D'autre part, voici la description qu'en donne J. B. I nier, dans son *Essai historique de l'arrondissement de G*

« Au bas de l'église, en sortant, à main gauche, est cée la chapelle du sépulcre, ainsi nommée du tableau y est placé.

« Ce tableau est peint sur bois et divisé en trois parl celle du fond qui forme le tableau principal, représ le Christ que l'on descend au tombeau. Les figures en bien et le coloris très frais. A chaque côté de ce tabl deux autres de même hauteur y sont joints et représent celui de gauche un homme à genoux et priant et celu droite, une femme en même posture. Ce qui m'a si gulièrement surpris, *c'est la ressemblance de ces deux personnages avec le tableau que j'avais vu à Aix* et que me montra comme ayant été peint par le roi René représentant, lui et sa femme, dans la même posture celui de Pesmes. Le tableau porte dans un coin la de 1561 et est signé Jacobus Prévost. Il mériterait q en prît plus de soin qu'on ne le fait. La chapelle tire nom du sujet qu'elle représente (2). »

---

(1) *Histoire de l'Université du Comté de Bourgogne*, par Nic Antoine Labbey-de-Billy, Besançon, 1814, tome Ier.

(2) *Essais historiques et voyages pittoresques dans l'arrondisse de Gray*, [illegible], par J.-B. Dornier, pages 73 et 74, Gray, imprir [illegible]

De la courte description de J.-B. Dornier il faut retenir cette ressemblance, qui l'a frappé et qui existe bien réellement, entre la pose des personnages du tryptique de Pesmes et celle de ceux du tableau d'Aix. Ce dernier était à cette époque attribué au roi René et n'est autre que le fameux *Buisson ardent* de Nicolas Froment, une des pièces capitales de l'Exposition des Primitifs français, organisée en 1904, au pavillon de Marsan, par notre compatriote H. Bouchot (1).

Cette remarquable production du xvᵉ siècle, longtemps attribuée à Van Eyck, fut, comme on le sait aujourd'hui, grâce aux savantes recherches de l'abbé Requin, commandé par le roi René à Nicolas Froment d'Uzès.

Or, comme le fait remarquer J.-B. Dornier, il est absolument exact que la pose et même la forme des vêtements des personnages peints sur les volets du triptyque de Pesmes ont une grande analogie avec celles du tableau d'Aix, peint un siècle plus tôt.

Il y a donc lieu de se demander comment Jacques Prévost a pu donner, dans sa composition, une traduction aussi fidèle de l'œuvre de Nicolas Froment, en un mot, où et comment il a pu s'en inspirer.

Il est certain, en effet, que notre peintre comtois avait eu l'occasion d'admirer le triptyque d'Aix et l'hypothèse d'un séjour en Provence, lorsqu'il se rendait à Rome ou en revenait, n'a rien que de très naturel quand on saura qu'une branche de la famille Mayrot avait quitté la Franche-Comté pour aller s'installer à Aix.

Nous en avons la preuve dans ce passage que nous relevons dans l'*Histoire de l'Université de Bourgogne*, de Labbey-de-Billy : « Philippe Mayrot, seigneur de Chaumercenne, dis-

(1) *Le Buisson ardent*, nº 78 du Catalogue de l'exposition des *Primitifs français*, au pavillon de Marsan, Paris, 1904. Ce catalogue a été rédigé par les soins de MM. H. Bouchot, Léopold Delisle, Frantz Marcou, H. Martin et Paul Vitry

tributeur : il était fils de Pierre Mayrot, trésorier général du comté de Bourgogne et petit-fils de Philibert Mayrot, que Gollut, page 254, place dans la liste des chevaliers de Saint-Georges. Suivant une enquête faite au parlement d'Aix en 1646, *il existait dans le ressort de ce parlement*, une branche de la famille Mayrot jouissant des titres et distinctions de la noblesse, *ayant une origine commune avec les Mayrot de Franche-Comté* et sortant du cousin germain de Philibert Mayrot (1). »

Le séjour de Jacques Prévost à Aix, s'explique donc facilement dans ces conditions. Il est certain, que c'est en rendant visite aux Mayrot d'Aix, cousins de ceux de Franche-Comté dont il était l'ami, que notre peintre s'est inspiré de la merveilleuse composition de Nicolas Froment et que le croquis qu'il en prit à cette époque lui revint en mémoire lorsqu'il eut à placer, sur les volets du triptyque de Pesmes, les portraits de Catherin Mayrot et de Jehanne Lemoyne, sa femme.

La pose de personnages en prières était, il est vrai, à peu près classique, dans les tableaux à volets du XVI[e] siècle, mais une telle similitude n'est pas le fait du hasard et ne peut s'expliquer que par un voyage de Jacques Prévost à Aix, hypothèse bien naturelle par suite de la présence dans cette ville des cousins de Catherin Mayrot de Pesmes.

Jacques Prévost avait donc vu le *Buisson ardent* et il en avait rapporté, dans sa propre composition, certains détails de mise en scène et plus particulièrement la pose des personnages qui font face au panneau central et qui prient agenouillés devant le Christ mort.

Les parties accessoires des volets diffèrent en revanche totalement de celles du tableau d'Aix.

Dans celui-ci, le roi René est présenté par trois saints dont un est Saint-Maurice et la reine Jehanne de Laval est accom-

(1) LABBEY-DE-BILLY. *Loc. cit.*, 1[er] vol., p. 262.

LE TRIPTYQUE DE PESMES



Portrait de Catheryn Mairot
(volet de gauche)



Portrait de Jehanne Lemoyne
(volet de droite)

Eglise paroissiale de Pesmes. Cliche de M. Dodivers.

pagnée également de saints qui sont : Saint-Jean, Sainte-Agnès et Saint-Nicolas (1).

Dans le tableau de Pesmes, au contraire, Catherin Mayrot prie dans un paysage du Calvaire qui fait suite à celui où se déroule la scène du panneau central et où, dans le lointain, apparaît la ville de Jérusalem Sur le volet de droite. où est représentée Jehanne Le Moyne, on reconnait facilement l'hôtellerie d'Emmaüs, devant laquelle le Christ harangue ses disciples.

Voici du reste la description très détaillée de ces volets, qu'en donnent MM. J. Gauthier et G. de Beauséjour, dans leur étude sur l'église paroissiale de Pesmes et à laquelle je me reprocherais d'ajouter le moindre détail.

« Le paysage du Calvaire se continue dans les deux volets latéraux, ombragé de maigres oliviers. A gauche, apparaît Jérusalem derrière un massif où se creuse le tombeau visité par les saintes femmes ; en se rapprochant du premier plan, les mêmes, reconnaissables à leurs robes et aux vases d'aromates. Sur le volet de droite, dans des roches basaltiques, l'hôtellerie d'Emmaüs surgit comme un château fort, relié par un pont-levis à un chemin ; on y aperçoit le Christ se manifestant aux disciples. Plus bas, les mêmes disciples, vêtus en pèlerins, coiffés de bonnets phrygiens, rencontrent le Sauveur et cheminent avec lui sans le reconnaitre.

» Traités en claire grisaille avec de sobres rehauts de brun, de rouge, de bleu, de jaune ou de vert, ces divers sujets ne sont que l'accessoire, le raccord des portraits des deux donateurs, homme et femme, se faisant face aux côtés de l'Ensevelissement.

» A gauche, agenouillé, mains jointes, devant une petite table à draperie rouge armoriée (de gueules à la fasce d'argent), soutenant un psautier ouvert, un homme de soixante

(1) Ces renseignements sont dûs à l'obligeance de M. le Conservateur du musée d'Aix.

ans. Ses épaules disparaissent sous l'ample col de fourrure d'une longue robe de drap noir, à manches collantes, laissant dépasser un col et des poignets de fine toile. Surmontée d'un bonnet noir prolongé en couvre-nuque, la tête est vivante ; complètement rasée à la réserve de quelques poils grisonnants au niveau de l'oreille, la figure est vulgaire, mais intelligente. Le modelé fin des joues, du menton et du nez, l'expression des yeux et des lèvres minces, donnent à ce bourgeois enrichi l'empreinte d'une volonté et d'une énergie peu communes. Sa main, courte et grasse, porte à l'index un anneau d'or à rubis chatoyant.

La main blanche et effilée de la dame qui fait face à Catherin Mairot, Jehanne Le Moyne, fille d'un conseiller au parlement de Dole, est d'excellente facture D'un âge mûr, la dame à la figure pleine, au cou plissé, porte la dure empreinte de la cinquantaine. Vêtue d'une longue robe de velours noir dont la jupe fendue par derrière est doublée d'une soyeuse fourrure. elle porte un corsage ajusté, à manches collantes. compliquées sur l'avant-bras d'un parement de fourrure formant cloche et pendant jusqu'à mi-jambe. Sur le devant de la jupe est comme une garniture de soie rouge, sorte de cordelière ou patenôtre, alternative de bouffants et d'annelets resserrés. C'est d'une gorgerette à revers de toile empesée qu'émerge la tête de Jeanne Le Moyne, dont la chevelure disparaît sous une cape de linon noir, découvrant le front, puis tombant au bas du dos. Quatre bagues d'or passées à l'index, à l'annulaire et à l'auriculaire de la main gauche sertissent une perle, un rubis, une topaze et une table de diamant; une croix en diamants, composée de quatre croisettes avec pendants de trois perles serties d'or, est suspendue à une chaîne de même métal dont les mailles et les tortils font le tour du col et viennent tomber jusqu'au milieu de la poitrine, rehaussant ce costume quasi monacal. Les traits fortement accusés de la dame, manquent de distinction, son regard est plus doux que vif. Devant elle, un prie-Dieu

Grâce au talent d'un de nos compatriotes, M. Julien, nous avons pu donner en tête de cette notice le portrait présumé de Jacques Prévost, représenté sous les traits de Joseph d'Arimathie, un des plus remarquables personnages du tableau.

La figure principale, le Christ mort, frappe surtout par le ton des couleurs. Les chairs sont jaunâtres et affaissées, les bras tombent sans vie, aucun muscle n'est contracté ; tout le corps, que soulève péniblement un des disciples, est dans l'abandon de la mort. Il y a de la pesanteur et de l'affaissement dans cette masse inerte d'où la vie vient de s'échapper avec le dernier souffle. On ne pouvait mieux rendre l'image de la mort après de longues et pénibles souffrances : l'illusion est complète et on reste en admiration devant la vérité qui se dégage de cette œuvre puissante, où la mort est rendue avec une tonalité parfaite et une expression sans égale.

Au second plan, la figure de la Vierge qui s'évanouit dans les bras des saintes femmes qui l'assistent n'est pas moins remarquable.

Toutes les souffrances physiques et morales se lisent sur ce visage pâle et amaigri, aux joues fortement creusées et sillonnées de rides précoces.

Les yeux, quoique à demi-fermés, reflètent encore pourtant la force d'âme et l'énergie qui soutiennent son courage. C'est, en un mot, l'expression de la douleur la plus vive, unie à la résignation et à la soumission à une volonté supérieure, que l'artiste a su rendre avec une grande vérité.

Des autres personnages, il n'y a rien de particulier à signaler, sinon qu'ils sont groupés avec art et que ce sont

---

ter l'âge et la personnalité que nous devinons dans la correspondance de l'artiste. En se représentant lui-même, Prévost n'eût obéi qu'à un usage répandu, auquel, d'après la tradition, il avait sacrifié lui-même en représentant, dans un tableau peint pour l'église de Dole, plusieurs lettrés, ses contemporains »

J. Gauthier et G. de Beauséjour. *Loc. cit.*, page 35.

des portraits bien étudiés. La douleur qui se lit sur tous les visages est bien rendue et reste en harmonie avec la scène si triste de l'ensevelissement.

Quelques audacieux raccourcis pourraient faire douter de la valeur du dessinateur, mais ne s'expliquent-ils pas naturellement par l'étroitesse du panneau pour une composition aussi vaste ! Ce que l'on pourrait reprocher surtout à cette œuvre, c'est une certaine disproportion dans les membres, qui sont généralement trop gros et trop longs. C'est là une anatomie de convention qui ne répond pas à la réalité.

C'est pour cette même raison que, dans un ciel trop bas, où volent de gracieux petits anges, aux visages empourprés, on voit leurs ailes frôler de trop près les têtes des principaux personnages. Ils étalent innocemment toutes les poésies de la nudité et de la chair, offrant ainsi à la vue un groupe du plus gracieux effet, qui gagnerait beaucoup à être vu de plus haut et de plus loin (1).

En résumé, l'ensemble de cette composition manque d'air et d'étendue, les acteurs de la scène de l'ensevelissement se débattent dans un champ trop restreint et c'est la critique la plus sérieuse que l'on puisse adresser à cette œuvre du maître Comtois.

En refermant les volets du triptyque, on se trouve en présence d'une peinture en grisaille claire, représentant l'*Annonciation*, dont la tonalité est parfaite et l'ensemble plein de vie et de mouvement.

Ce sujet, comme le précédent, a été traité bien souvent par les peintres de toutes les écoles et de tous les temps ;

---

(1) Il y a quelques années, une personne de Pesmes que M. Jules Gauthier décore du titre de « Mère de Conférence », n'a pas craint d'user du grattoir et de l'ongle, pour corriger la nudité de ces petits anges, dont sa sotte pudeur s'était alarmée. Les traces de ce grattage sont très visibles sur la reproduction que nous donnons de cette œuvre, d'après le cliché de M. Dodivers. Le vandalisme sera toujours l'arme inconsciente de tous les préjugés et de toutes les superstitions.

aussi Jacques Prévost a-t-il été bien inspiré en reproduisant une composition dans laquelle un peintre de sa valeur pouvait donner la mesure de tout son savoir-faire et de son grand talent.

Ici, la Vierge est représentée à genoux sur les marches d'un autel où elle vient de déposer son livre de prières. Une colombe plane sur sa tête qu'elle incline légèrement.

La pose est naturelle et gracieuse. Son visage, un peu confus à la nouvelle que lui apporte le messager céleste, exprime bien ce qui se passe dans son âme. C'est une joie profonde unie à une douce résignation, c'est le ravissement et l'extase à l'ouie de l'harmonie divine.

L'air de candeur qui se dégage de ses traits, la pudique surprise et la grâce qui se lisent sur son visage, les battements de son cœur que l'on devine sous la main gauche qui cherche à les réprimer font bien de la modeste habitante de Bethléem cette vierge idéale et mystique dont la physionomie s'est transmise à travers les âges.

Ici, c'est la grâce qui séduit, la grâce encore plus que la beauté : on la retrouve non seulement dans les traits de la Vierge, mais aussi dans son attitude, dans ses gestes, voire même dans les plis des draperies de sa longue robe et de son manteau, en un mot, dans toute cette composition, qui restera à bon droit le chef-d'œuvre de Jacques Prévost.

L'ange, aux ailes à demi-ployées, s'incline gracieusement vers la Vierge, qui écoute ravie les paroles mystiques qu'il prononce. Ses cheveux sont épars, la pose est naturelle et sans contrainte sous les plis bien étudiés de sa longue robe trainante et sauf la tête, qui est trop petite, il n'y a rien à reprocher à ce panneau.

Un groupe de têtes enfantines complète cette scène vraiment très suggestive. Dans un tournoiement de blanches formes ailées, ces figures souriantes entourent la Vierge d'une large auréole vivante et animée et rappellent, par le jeu

LE TRIPTYQUE DE PESMES



L'Annonciation

(verso des volets)

aroissiale de Pesmes. Cliché de M. Dodivers.

des physionomies et l'harmonie des traits, les anges de la *Mise au Tombeau* : le dessin est en outre d'une correction parfaite.

L'ensemble de ce tableau est d'un très grand effet. Il y a plus d'air et d'espace que dans la scène principale et nombre de connaisseurs admirent davantage cette grisaille aux tons clairs et lumineux (1).

D'autre part, il faut reconnaître aussi que les caractères en sont peut-être mieux rendus et que le sujet de l'*Annonciation* plait davantage que celui si triste et si désolant de la *Mise au Tombeau*. Ici, c'est l'annonce d'une bonne et joyeuse nouvelle ; là, c'est la constatation du néant, la disparition de l'Homme-Dieu, la mort, en un mot, dans toute son horreur.

Ce contraste a certainement été voulu par l'artiste et après le sentiment d'angoisse et de tristesse qu'inspire la vue du premier tableau, on quitte l'œuvre de Jacques Prévost sur une note souriante et gaie que procure la scène de l'*Annonciation*, lorsqu'on referme les volets du triptyque (2).

---

(1) On a prétendu que cette peinture en grisaille, ne serait pas de la main de Jacques Prévost car elle est plus soignée que la scène principale. C'est pourtant bien la même facture que dans la *Mise au Tombeau*, avec les mêmes incorrections de dessin, mais aussi avec le même sens artistique et la même expression dans les caractères qui sont bien rendus. Enfin les têtes d'anges qui couronnent les deux tableaux ont de tels points de ressemblance qu'il est impossible de douter qu'ils ne soient dûs au même pinceau.

(2) M. Castan, signale comme existants au palais archi-épiscopal de Besançon, deux panneaux de Jacques Prévost, ayant servi de volets à un triptyque. Ces panneaux, traités en grisailles légèrement colorées, représenteraient comme ceux de Pesmes, d'une part la Vierge en prières et de l'autre, l'ange porteur du divin message. — *Besançon et ses environs*, par A. Castan Nouvelle édition, par L. Pingaud, p. 196.

Aidé de M. Gazier, notre savant Conservateur de la Bibliothèque municipale, nous avons parcouru en vain toutes les salles de l'archevêché, sans trouver trace de ces panneaux cités par Castan.

LE PAYS D'ORIGINE DE JACQUES PRÉVOST

Plusieurs villes, comme je le disais au commencement de cette étude, se disputent l'honneur d'avoir donné naissance au peintre-graveur Jacques Prévost.

Ses biographes le font naître tantôt à Gray ou à Dole, tantôt à Besançon ou à Paris, voire même à Poitiers où il n'a probablement jamais séjourné, tandis qu'une tradition constante, qui s'est transmise à travers les âges, veut qu'il soit originaire de Pesmes (Haute Saône).

Nous allons donc examiner rapidement ces différentes opinions et essayer à notre tour, à défaut de pièces justificatives, mais simplement, par tout ce que nous savons de notre peintre comtois, de démontrer qu'il est bien effectivement né à Pesmes et de donner si possible, à ce petit problème, une solution définitive.

J'éliminerai d'abord les villes de Besançon, de Paris et de Poitiers, qui n'ont réellement aucune raison sérieuse à faire valoir, pour revendiquer l'honneur de compter Jacques Prévost au nombre de leurs concitoyens.

Pour Besançon, l'erreur a été commise par le père Dunand, qui, dans sa *Statistique de Franche-Comté*, a eu la malencontreuse idée d'écrire cette phrase : *Jacques Prévost* DE BESANÇON, *qu'on a appelé le Michel-Ange de la Franche-Comté* (1).

Cette assertion qui n'a du reste jamais été répétée par aucun de ceux qui ont eu à s'occuper de notre peintre comtois, n'est basée sur aucune preuve, ni aucun témoignage. Elle ne traduit certainement, dans la pensée de son auteur, que le séjour plus ou moins prolongé dans notre

---

(1) *Statistique de la Franche-Comté*. Manuscrit du père DUNAND, IIIe volume.

ville de Jacques Prévost, occupé à travailler pour le cardinal de Granvelle et dont deux des œuvres que possède actuellement notre musée ont figuré, avec honneur, dans la merveilleuse collection de ce grand ami des arts.

Aussi, ne retiendrons-nous du passage de Dunand que cette appellation élogieuse de *Michel-Ange de la Franche-Comté*, qui nous fait connaître l'estime et la considération dont jouissait le peintre auprès de ses contemporains qui voyaient en lui le représentant, dans notre pays, du plus grand génie artistique du XVIe siècle.

Dans le Dictionnaire encyclopédique de Larousse, où les erreurs au sujet de Jacques Prévost sont nombreuses, on lit avec stupéfaction que ce peintre graveur serait né à Paris en 1510 et qu'il y serait mort en 1590 (1) !...

L'auteur de l'article se demande même, si Jacques Prévost et Nicolas Prévost, « dont les comptes royaux font pourtant des individualités distinctes » ne seraient pas un seul et même peintre, *Jacques-Nicolas Prévost*, signant indifféremment ses œuvres, tantôt du prénom de *Jacques*, tantôt de celui de *Nicolas !*

Une telle assertion ne peut être prise au sérieux. D'après Mariette, le savant iconophile du XVIIIe siècle, Nicolas Prévost serait né à Paris en 1606 ou en 1610, c'est-à-dire un siècle plus tard que celui dont nous nous occupons. Pour d'autres et parmi lesquels il convient de citer M. Georges Duplessis, il y a bien eu un Nicolas Prévost, d'origine parisienne et contemporain de l'artiste comtois, mais dont le monogramme *NP* est entièrement différent du sien et dont on ne connaît que quelques planches, avec cette mention : *par Nicolas Prévost, rue Montorgueil, au chef sainct Denis* (2).

---

(1) *Dictionnaire universel du XIXe siècle*, par P. LAROUSSE, 13e volume.

(2) Les estampes de Nicolas Prévost, sont des gravures sur bois et reproduisent toutes des sujets religieux, empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament : *Le déluge* ; *Les sept œuvres de la miséricorde ; La création*

Ce détail cadre mal, dans tous les cas, avec la misère bien connue de notre pauvre hère comtois qui n'eut jamais *pignon sur rue* et dont les uniques ressources étaient à la merci de la générosité plus ou moins grande de ses protecteurs et de ses amis.

Enfin les estampes de Nicolas Prévost étaient sur bois. Elles se rapprochent davantage, nous dit M. Georges Duplessis « de l'imagerie que de l'art proprement dit et rappellent, par leur composition et leur dessin quelque peu grossier, les tapisseries si fort en vogue sous Charles IX (1). »

Ces renseignements suffisent pour séparer nettement les deux personnalités de Jacques et de Nicolas Prévost et l'article du dictionnaire de Larousse contient, du reste, tellement d'autres erreurs au sujet de notre compatriote qu'il nous paraît inutile d'insister davantage.

Il y est dit, entre autres, que l'on ne connaît de Jacques Prévost qu'*un seul tableau sur cuivre qui existerait encore aujourd'hui à Langres*: le *Trépassement de la Vierge*.

Il y a là presque autant d'erreurs que de mots et l'idée bizarre de faire naître Jacques Prévost à Paris doit être considérée comme une allégation sans fondement et une confusion des plus regrettables avec un de ses homonymes, qui n'eut ni son talent, ni sa réputation.

Parmi les opinions les plus singulières qui aient surgi au sujet du lieu de naissance de Jacques Prévost, il faut citer encore celle qui fait de lui un Poitevin d'origine, sieur de Graize !

M. Lèdre, conservateur de la bibliothèque de Poitiers, s'appuie sur ce fait, c'est que les deux prélats protecteurs de Jacques Prévost et crayonnés par lui dans les lettres publiées

---

du Mo[illegible]le : *Histoire de l'image Notre-Dame de Liesse, qui fut apportée de Paradis par les anges*, etc... D'autre part, on n'est pas absolument fixe sur l'attribution du monogramme *NP* dans lequel quelques auteurs voient celui de Nicolas Poussin.

(1) Georges Duplessis. *Loc. cit.*, page 12

par M. Laurent-Chevignard, ont été tous deux évêques de Poitiers (1) !

En ce qui concerne le cardinal de Givry, nous savons qu'il fût d'abord évêque de Macon où il succéda à son oncle, puis évêque de Langres et enfin d'Amiens et de Poitiers. Dans ce dernier poste, il ne résida que très peu de temps et y mourut en 1561.

A cette même date, Jacques Prévost signait son triptyque de Pesmes, ce qui prouve bien qu'il n'avait pas accompagné son protecteur dans sa nouvelle résidence. De plus, nous savons déjà qu'en quittant Langres il vint à Besançon travailler sous les ordres du cardinal de Granvelle et y resta plusieurs années.

Quant à Jehan d'Amoncourt, qui succéda au cardinal de Givry dans son évêché de Poitiers, il était d'origine bourguignonne et fut pendant de longues années, à Langres notamment, le coadjuteur et l'ami de celui qu'il était appelé à remplacer plus tard.

C'est donc à Langres qu'il connut Jacques Prévost, pendant que ce dernier travaillait à la décoration de l'église Saint Mamert et du palais archi-épiscopal et la genèse des dessins que nous avons reproduits et auxquels fait allusion M. Lèdre s'explique très naturellement, sans qu'il soit besoin de faire naître notre peintre à Poitiers.

Comme tous les artistes, Jacques Prévost a promené un peu partout son pinceau et son burin et, eût-il résidé à Poitiers, comme il a résidé dans tant d'autres villes, à Rome, à Langres, à Gray ou à Besançon etc.., nous ne voyons pas la relation qui pourrait exister entre ces faits et l'attribution de son lieu de naissance.

L'opinion la plus accréditée parmi ceux qui ont eu l'occasion d'étudier Jacques Prévost est celle qui le fait naître à Gray, au commencement du XVIe siècle.

---

(1) *Histoire de la ville de Gray*. Edition de M. GODARD, page 721.

Cette manière de voir, comme j'ai déjà eu occasion de le dire au début de cette notice, est basée sur une simple note dénuée de tout caractère historique et écrite à la main, au revers d'un des dessins de l'artiste, par le chanoine Tabourot.

D'autre part, ce qui paraissait donner une certaine apparence d'authenticité à cette allégation, c'est que son auteur était un contemporain de Jacques Prévost, habitant en même temps que lui la ville de Langres où il faisait partie du chapitre de la cathédrale. Il vivait donc dans l'entourage immédiat du cardinal de Givry et de Jehan d'Amoncourt son vicaire général, c'est-à-dire dans les meilleures conditions pour bien connaître Jacques Prévost, l'artiste franc-comtois leur protégé.

Cette note, retrouvée par Mariette, a été reproduite par lui en marge d'un des exemplaires de l'*Abecedario Pittorico* de P. Orlandi. Elle disait textuellement : « Jacques Prévost, dit de Gray, *probablement* du nom de sa patrie, a peint le *Trépassement de la Vierge* dans l'église Saint-Mamert, à Langres [1]. »

Depuis cette époque, et sur la foi de cette simple annotation manuscrite, la plupart des écrivains, sans chercher à contrôler si cette assertion était fondée, ont continué à désigner Gray comme pays d'origine de Jacques Prévost [2].

Le plus autorisé d'entre eux, Robert Dumesnil, dans son *Peintre-graveur français* [3], qui fait suite au *Peintre-graveur* de Bartsch, prolonge encore l'incertitude à cet égard en laissant planer un doute sur le lieu de naissance du

---

(1) P. Orlandi. *Loc. cit.*

(2) Parmi ces auteurs, il faut citer notamment MM. Lechevallier-Chevignard, J. Gauthier, Lancrenon et enfin plus récemment MM. Godard et Jourdy qui ont reproduit la note de M. Gauthier.

(3) *Le Peintre-Graveur français*, ou catalogue raisonné des estampes gravées par les peintres et les dessinateurs de l'École française ; ouvrage faisant suite au *Peintre-Graveur* de M. Bartsch, par Robert-Dumesnil, Paris, 1850.

peintre franc-comtois, qui *vraisemblablement*, dit-il, doit être de la ville de Gray.

M. Godard lui-même, le savant historien de la ville de Gray, qui a continué et complété l'œuvre de MM. Gatin et Besson, n'avait pas hésité, dans la nouvelle édition de 1892, de faire de Jacques Prévost un Graylois d'origine probable.

Il reconnaît aujourd'hui très loyalement cette erreur que lui a fait commettre M. J. Gauthier et qu'après lui M. Jourdy a répétée dans son *Annuaire de l'arrondissement de Gray* pour l'année 1902.

M. Godard admet donc que Jacques Prévost a dû naître à Pesmes et que l'opinion très répandue qui le regarde comme originaire de Gray provient probablement du séjour prolongé qu'il fit dans cette ville (1).

Mariette n'est du reste rien que moins affirmatif lui-même puisqu'il écrit : « Jacques Prévost, de Gray, PROBABLEMENT du nom de sa patrie. » Cet adverbe dubitatif prête à l'équivoque et laisse dans tous les cas subsister une incertitude qui prouve bien que cet auteur n'a pas cherché à vérifier l'assertion du chanoine Tabourot et que, d'autre part, n'étant pas intéressé directement à la question, il lui importait peu de connaître si Jacques Prévost était de Gray ou d'une autre localité de la province. Pour le savant iconophyle du XVIIIe siècle, il lui suffisait, en effet, de savoir que Jacques Prévost était d'origine comtoise Il en a été de même pour la plupart de ceux qui ont eu à s'occuper de ses travaux.

Quant à la note du chanoine Tabourot, que rien ne vient confirmer, est-elle aussi rigoureusement exacte qu'elle le paraît et veut-elle réellement dire que Jacques Prévost soit né dans l'enceinte même de la ville de Gray ?

Nous savons tous que lorsqu'il s'agit d'assigner un pays d'origine à un homme d'une notoriété connue, on désigne le plus souvent la ville la plus importante du voisinage, qui

(1) Lettre particulière de M Godard à l'auteur.

seule est connue du grand public. Est-ce que Desault, par exemple, le célèbre chirurgien du XVIIIe siècle n'est pas pour tout le monde de Lure, quoique né à Magny-Vernois? Qui se souviendra dans quelques années, en dehors de ses amis personnels, qu'Henri Bouchot est né à Gouille? A l'heure actuelle, ne dit-on pas déjà Henri Bouchot, de Besançon !

Je pourrais multiplier les exemples. Ils prouveraient que l'assertion du chanoine Tabourot ne doit pas être prise à la lettre. Pour lui, Jacques Prévost était de Gray, c'est-à-dire de la région de Gray, mais non pas absolument de la ville elle-même.

Cette erreur provient aussi de ce qu'une famille de peintres portant le nom de Prévost était installée à Gray dès la fin du XVe siècle, mais aucun de ses membres ne portait le prénom de Jacques. Nous trouvons d'autre part, à la même époque, à Dole et à Pesmes, des familles de ce nom également et où chacun était peintre de père en fils.

Ajoutons enfin, pour être complet, que Jacques Prévost a travaillé longtemps à Gray, où il a eu un atelier, et que c'est en quittant cette ville qu'il s'est rendu à Langres, où l'a connu le chanoine Tabourot (1).

De plus, les registres paroissiaux de Gray, relativement bien tenus, comme ceux d'une ville d'une certaine importance, ne donnent aucun renseignement sur la naissance d'un Jacques Prévost à la fin du XVe siècle, ni au commencement du XVIe, car les plus anciens que l'on ait pu retrouver ne remontent qu'à l'année 1598.

Ce furent, en effet, les conciles de Rouen, en 1581, et de Bordeaux, en 1588, qui obligèrent les membres du clergé à tenir régulièrement ces registres, aussi n'est-il pas éton-

(1) Jacques Prévost ou un de ses homonymes, a réparé, en 1586, d'après M. Godard, les verrières de l'église de Gray. Dans tous les cas, il refit le gonfanon ou grande bannière en 1559.

nant qu'avant cette époque on y constate de grandes erreurs et de regrettables lacunes (1).

Il n'en est pas moins vrai que dans ceux de Gray, M. J. Gauthier a relevé un certain nombre de Prévost, sans qu'il y soit autrement question de celui qui nous occupe.

Voici la nomenclature qu'il nous en donne dans un de ses *Annuaires* du département du Doubs (2) :

« 1° Prévost, Bernardin, peintre-verrier, né à Gray en 1599, mort après 1664, auteur des vitraux de l'Eglise, des écussons, etc...

» 2° Prévost, Philibert, peintre, fils du précédent.

» 3° Prévost, Bernardin, peintre, frère de Philibert, mort avant 1636.

» 4° Prévost, Jean, peintre, frère des deux derniers. » C'est probablement celui que nous retrouverons plus tard à Dole.

Parmi les autres personnes portant ce nom, nous ne connaissons plus qu'un Jean Prévost, dont nous venons de parler, mais qui quitta Gray pour s'établir à Dole, où il a trois enfants, Jean, Philiberte et Catherine, et enfin quelques-uns encore qui habitent Pesmes dans le cours du XVIe et du XVIIe siècles.

En examinant les dates connues de naissance de ces nombreux Prévost qui ont habité notre région, il est certain que Bernardin, né à Gray en 1599, est le père de Philibert, de Bernardin et de Jean. Tous se livrent à la peinture.

Jacques Prévost né à la fin du XVe siéle ou au commen-

---

(1) Avant le XVIe siècle, les notes concernant les naissances, mariages, décès, etc .., se rencontraient plutôt dans les livrets de famille qui se transmettaient de génération en génération, mais qui malheureusement ont disparu pour la plupart.

(2) Année 1892.

cement du XVIe, ne peut donc être, si une parenté existe bien réellement entre eux, qu'un frère ou un cousin de Bernardin, né à peu près à la même date, en 1599. Il serait donc l'oncle ou le cousin issu de germain de Jean Prévost de Dole et d'un autre Jean Prévost de Pesmes, qui mourut au commencement du XVIIe siècle (1).

De ces multiples renseignements, on peut conclure que le berceau d'origine de la famille Prévost paraît bien être la ville de Gray, ce qui expliquerait jusqu'à un certain point l'erreur que nous signalons, mais que, pendant que la branche principale continuait à habiter cette ville, deux autres familles du même nom allaient s'installer à Dole et à Pesmes, y faire souche et que c'est dans ces deux dernières qu'il faut rechercher la véritable origine de Jacques Prévost.

On aurait donc tort de voir dans la note du chanoine Tabourot, *Jacques Prévost de Gray*, autre chose qu'une affirmation d'ordre général, un cliché banal, que Mariette nous a transmis textuellement et que les différents écrivains qui ont eu à s'occuper de Jacques Prévost ont reproduit littéralement sans contrôle et sans vérification.

Ils ont en cela une excuse, c'est que les Prévost sont bien, selon toute probabilité, originaires de Gray, mais ils ont oublié qu'ils s'étaient dispersés ensuite dans notre province, notamment à Dole et à Pesmes, donnant naissance à d'autres Prévost, peintres également et que c'est là qu'il faut rechercher la véritable origine du maître comtois.

Le problème se restreint. Jacques Prévost n'étant ni de Gray, ni de Besançon, pas plus que de Paris ou de Poitiers, il s'agit de savoir si, contrairement à la tradition qui le fait naître à Pesmes, l'hypothèse de sa naissance

---

(1). J. GAUTHIER. *Loc. cit.*

à Dole, dont Pallu s'est fait autrefois l'érudit champion, présente une certaine valeur historique.

Dans un article paru dans l'*Album dolois*, en 1843, l'ancien bibliothécaire de la ville de Dole, énumère un certain nombre de raisons, qui, d'après lui, militeraient en faveur de la naissance de Jacques Prévost à Dole.

Il estime entre autres que le fait d'avoir exécuté des tableaux pour Hugues Marmier, président au parlement de Dole, vient à l'appui de sa thèse et fait pencher la balance en sa faveur!

Nous ferons remarquer que, dans ce cas, la ville de Gray aurait autant de titres que celle de Dole à réclamer Prévost comme un des siens, puisque Hugues Marmier était originaire de Gray, et que des deux tableaux qu'il commanda à Jacques Prévost, l'un était destiné à l'église de sa ville natale et l'autre à celle de Dole, où il ne faisait que résider.

Pallu s'appuie ensuite sur l'autorité de Labbey-de-Billy et de J.-B. Dornier qui, dans leurs ouvrages, n'attachent pourtant aucune importance à la question. Ils font naître Jacques Prévost à Dole, sans plus de preuves que ceux qui le font naître dans toute autre ville de la province.

Ne pouvant d'autre part apporter aucun acte authentique qui eût tranché la question d'une façon définitive, puisque les plus anciens registres de naissance à Dole ne remontent pas avant 1546, Pallu présente trois autres pièces qu'il regarde comme capitales.

Ce sont les extraits de naissance de Jean, Catherine et Philiberte Prévost, enfants de Jean Prévost, peintre, qui avait quitté Gray, pour venir s'installer à Dole. Ces actes portent respectivement les dates de 1576, 1577 et 1578 (1).

---

(1) Voici à titre de document, les trois extraits de baptême, relevés par Pallu, dans les registres paroissiaux de Dole :

1° *Baptême de Jean Prévost* : « Septimà die Juannuarii 1576, *Johannes*,

Ils prouvent ce que personne n'a jamais mis en doute, qu'il existait à Dole au commencement du XVIe siècle une famille Prévost, mais ils ne prouvent rien de plus et il faut une bonne volonté bien surprenante pour y voir autre chose.

Jean Prévost le père était certainement, nous dit Pallu, le frère de Jacques !... C'est là une hypothèse possible mais que rien ne vient démontrer et, fût-elle exacte, il ne s'en suivrait pas que ce dernier soit de Dole, puisque nous savons déjà que Jean Prévost, père de Jean, de Catherine et de Philiberte, était lui-même originaire de Gray.

De toutes les preuves apportées par Pallu, à l'appui de sa thèse, la plus curieuse, sans contredit, est celle qui s'appuie sur la notoriété des témoins de la naissance des enfants de Jean Prévost et la qualité de leurs parrains.

Ces personnages étaient illustres, nous dit Pallu, très honorablement classés parmi les meilleures familles de la région, ce qui démontre amplement que Jean Prévost jouissait d'une certaine renommée, qu'il appartenait lui-même à une bonne famille et enfin, conclusion inattendue, qu'elle doit compter certainement Jacques parmi ses membres !...

Toutes ces preuves ne sont, comme on le voit, que bien peu convaincantes et elles font plus d'honneur au talent et à l'imagination de Pallu, qu'à son raisonnement.

Elles ne prouvent qu'une chose, comme nous le dit Perron, l'ancien professeur de philosophie à la Faculté des lettres de

---

filius Johannis Prévost, pictoris, et Isabella Georget Bisuntinensis. Patrinus Dominus Johannès Bernard, jurium doctor de Dola. Matrina domicella Antonia Grenier cujus vices jessit domicella Johanna Poly.

2° *Baptême de Catherine Prévost.* — *Catharina* filia Johannis Prévost, pictoris et Isabella Georget, ejus uxoris, decimà quartà die mensis martia 1577, baptistata fuit. Patrinus Johannès Duchamp. Matrina Catharina Jacquot.

3° *Baptême de Philiberte Prévost.* — *Philiberta* fillia Johannis Prévost, pictoris et Isabella Georget, ejux uxoris nonà die mensis junii 1578, baptistata fuit. Patrinus Johannes Flamand, auri fabri. Matrina Philiberta Camus.

Besançon, dans sa réponse à Pallu, « c'est qu'un Jean Prévost a eu l'honneur d'habiter Dole et d'y faire des enfants, nommés Jean, Catherine et Philiberte, mais elles ne prouvent que cela et qu'est-ce que cela prouve ? (1) »...

Ajoutons enfin qu'aucun des historiens de la ville de Dole n'a jamais fait mention de Jacques Prévost parmi les illustrations de cette ville et que dans l'ouvrage si complet de Marquiset il n'en est nullement question, pas plus du reste que dans le *Dictionnaire historique et statistique des communes du Jura* de A. Rousset (2) ou dans l'*Histoire de Dole* publiée plus récemment par M. E. Puffeney (3).

En revanche, un certain nombre d'écrivains, et non des moindres, n'ont pas hésité à reconnaître que Jacques Prévost était bien originaire de Pesmes et parmi eux il convient de citer notamment Perron, Suchaux, Castan et Besson, et plus récemment encore M. Perchet.

C'est l'article de Perron paru dans le *Franc-Comtois* de l'année 1841 (4), qui déchaîna la polémique dont nous venons de parler, entre cet auteur et l'ancien bibliothécaire de la ville de Dole.

« La chapelle fondée par une des anciennes familles du pays, celle des Mairot, écrivait-il, est décorée principalement par un tableau sur bois qui se ferme comme une armoire et qui est l'œuvre de Prévost, élève de Raphaël et *originaire de Pesmes* : il représente l'*Embaumement du Christ.* »

Ce n'est que deux ans après, en 1843, que Pallu chercha à réfuter, avec les arguments plus ou moins spécieux que nous avons examinés, l'affirmation de Perron.

La réponse cette fois, ne se fit pas attendre.

---

(1) *Le Franc-Comtois*, 25 mars 1843.

(2) *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté*, classées par départements, par A. Rousset.

(3) *Histoire de Dole*, par E. Puffeney, bibliothécaire de la Ville. Besançon, 1882.

(4) *Le Franc-Comtois*, année 1841, n° 118.

Dans un article étincelant de verve et d'humour, l'ancien professeur de philosophie détruisit facilement le système échafaudé par son habile contradicteur et lui fit toucher du doigt, non sans malice peut-être, le défaut de son raisonnement et la fragilité de ses conclusions (1).

Dans la *Galerie biographique de la Haute-Saône*, M. L. Suchaux n'hésite pas non plus à déclarer que Jacques Pré-

---

(1) La réponse de Perron, mérite d'être reproduite *in extenso*, car elle met très bien la question au point.

« L'*Album dolois* du 19 mars, contient un article fort érudit. ce qui n'est pas étonnant puisqu'il est signé Pallu et qui a pour but de prouver que le peintre distingué Jacques Prévost, l'auteur du beau tableau qui se trouve à Pesmes, dans la chapelle du Saint-Sépulcre, n'est point originaire de Pesmes. comme nous l'avons prétendu, mais appartient à la ville de Dole.

» Nous attachons peu d'importance à ce que nos célébrités franc-comtoises soient de telle localité plutôt que de telle autre, pourvu qu'elles appartiennent à la province et que nos voisins n'aient aucun titre spécieux pour nous les enlever, cela nous suffit. Cependant la vérité historique a aussi des droits, et, quand une petite ville a eu le bonheur de donner naissance à quelque illustration, nous croyons qu'elle aurait tort de s'en laisser ravir la gloire. Les habitants de Pesmes ne sont pas indifférents sur ce point, quoiqu'ils aient de beaux noms à citer, tels que ceux de *Gentil*, de *Gollut*, de *Mathieu*, etc... Ils tiennent aussi à celui de Jacques Prévost et ils ne comprennent pas comment la ville de Dole qui est si riche en célébrités de toutes sortes, viendrait, pareille à ces richards insatiables, leur enlever leur héritage.

» Les raisons du savant avocat de la ville de Dole leur paraissent peu convaincantes. On leur cite des actes de naissance qui prouvent très bien qu'un *Jean Prévost* a eu l'honneur d'habiter Dole et d'y faire des enfants nommés Jean, Philiberte et Catherine, mais qui ne prouvent que cela ; or, qu'est-ce que cela prouve ?

» Avec une pareille argumentation, les érudits, qui d'ici à quelques siècles, succéderont à M. Pallu dans cette Bibliothèque doloise, si largement accrue par son zèle infatigable pourront prouver que les trois quarts des célébrités de notre province n'ont jamais appartenu à la Franche-Comté, puisque toutes ont habité Paris, s'y sont mariées et y ont eu des enfants enregistrés à l'état-civil de cette capitale. Ainsi, les deux Cuvier, Jouffroy, Droz, Victor Hugo, Nodier, Pouillet et tant d'autres nous seront confisqués au profit de Paris ; notre province n'aura pour ainsi dire aucun titre de gloire aux yeux de la postérité.

» La famille Mairot, vieille famille parlementaire, était de Pesmes, bien qu'elle habitât Dole : Jacques Prévost qui peignit ce beau tableau à sa

vost soit né à Pesmes et que suivant une autre tradition qui s'est également conservée dans ce pays jusqu'à nos jours « il aurait reçu les leçons de Michel-Ange (1). »

Notre ancien et érudit collègue A. Castan partage la même manière de voir quand il dit dans sa notice consacrée à Jacques Prévost, à propos de la description des chefs-d'œuvre qui provenaient du palais Granvelle : « Jacques Prévost, *né à Pesmes* (*Haute-Saône*), au commencement du XVIe siècle, fut à la fois peintre et graveur ; on croit qu'il avait eu pour maître Michel-Ange. Les églises de Langres possédaient plusieurs de ses tableaux, qui ont péri pendant la Révolution ; mais l'église de Pesmes conserve de lui une Descente de croix qui porte le millésime de 1561 (2). »

Il est vrai d'ajouter que dans d'autres ouvrages Castan, en parlant de Prévost, écrit selon l'usage, *Jacques Prévost de Gray*. C'est là, comme nous le savons, une appellation générale sous laquelle on désignait le plus souvent notre artiste, mais qui ne détruit en rien l'affirmation citée plus haut. Pour Castan, Jacques Prévost est bien né à Pesmes, comme il l'a écrit dans les notes biographiques qu'il a publiées sur cet artiste.

Voici, d'autre part, comment M. Perchet, dans son ouvrage, *Le Culte à Pesmes*, s'exprime au sujet du lieu de naissance du maître comtois :

« Le *Magasin Pittoresque* (année 1857) a consacré une longue et intéressante étude à Jacques Prévost, peintre et

---

dévotion, était également de Pesmes, quoiqu'il ait pu demeurer quelque temps à Dole, comme il avait passé des années à Rome, près de Raphaël. Les habitants de Pesmes, laisseront à la ville de Dole son *Jean Prévost* avec *Catherine* et *Philiberte*, pourvu qu'elle leur laisse le peintre célèbre qu'une tradition constante a placé au nombre de leurs ancêtres. ».

Le Franc-Comtois, 25 mars 1843.

(1) *Galerie biographique de la Haute-Saône*. Suppl., art Prévost, Jacques, Vesoul, 1864.

(2) *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, par A. CASTAN, Paris, 1867.

preuve morale aussi importante quand on n'a pas à lui opposer des arguments formels et décisifs. Or, c'est précisément le cas des villes intéressées plus ou moins à la question du lieu de naissance de Jacques Prévost, dont les raisons invoquées à l'appui de leur thèse ne sont que des prétextes habilement présentés.

Dans les archives de Pesmes il existe une pièce fort intéressante que M. de Beauséjour y a découvert autrefois et qui a été reproduite par M. Perchet dans son ouvrage : *Le Culte à Pesmes*. C'est une quittance portant la signature de Jacques Prévost, donnée aux échevins de la ville à l'occasion de différents travaux de peinture exécutés dans l'église paroissiale.

Cet acte est daté de 1565. Il a donc été exécuté quatre ans après l'exécution du triptyque de la chapelle Mayrot qui porte le millésime de 1561.

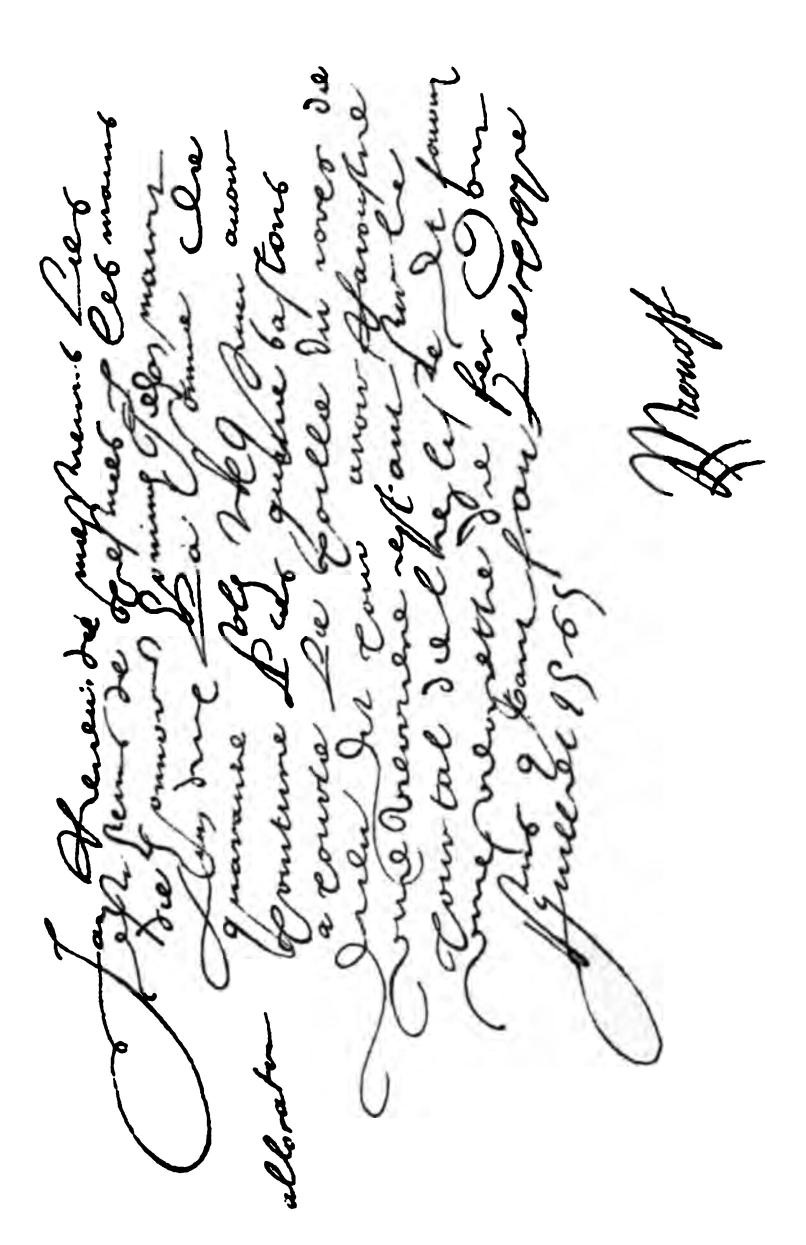
Cet écart dans les dates a pour nous une grande importance, comme nous allons le voir, et voici, dans son intégralité, cette pièce extraite des archives de Pesmes :

« Jay receu de messieurs les eschevins de Pesmes, par les
» mains de honorable homme Jehan Mayrot l'un deulx la
» somme de quarante solz tournois et ce pour avoir poincturé les quatre bastons a pourter le poille du corps de
» Dieu et pour avoir ravoustre une verriere estant sur le
» pourtal de leglise et fourny une vergette de fer. Dont suis
» contant, fait le XXII juillet 1565.

» (*Signé*) : J. PREVOST. »

Cette pièce que nous reproduisons d'après le *fac-simile* qui figure dans l'ouvrage de M. Perchet, est pour nous un point essentiel et capital, en raison de la date (1565), qu'on y relève (1).

(1) La ville de Gray possède également une quittance signée de Jacques Prévost, mais datée de 1559, époque a laquelle il travaillait à l'église de Gray, avant de venir à Pesmes exécuter la commande de Catherin Mayrot



Fac-similé de l'écriture de Jacques Prévost

(Archives municipales de Pesmes)

Qu'eût fait Jacques Prévost, en effet, à Pesmes en 1565, quatre ans après avoir terminé son grand tableau, sinon d'y vivre au milieu des siens, en se préparant à terminer dans son pays natal, il était alors presque septuagénaire, sa longue vie de travail que le hasard des commandes et les caprices de l'art avaient rendue si errante et si mouvementée !

D'autre part, l'aurait-on fait revenir à Pesmes, lui, le grand artiste admiré de ses contemporains afin de réparer, pour quelques *solz tournois* (1), les verrières du portail de l'église ou repeindre les colonnes du dais !

Non, il était sur place, vivant retiré au milieu de ses concitoyens et s'occupant encore, lorsqu'il en trouvait l'occasion, des quelques travaux de peinture qu'on était heureux de lui confier.

On peut objecter également que, pour l'auteur de la *Mise au Tombeau*, c'était là une besogne bien inférieure et peut-être même avilissante ! Mais ce serait bien mal connaître le XVI[e] siècle, où les plus grands artistes ont été avant tout d'habiles artisans, et surtout bien mal connaître Jacques Prévost, chez qui la simplicité et la bonhomie égalaient le talent. Ne l'avons-nous pas connu logé princièrement chez le cardinal de Givry et regretter pourtant la *clère* toile, qu'*aregnes* avaient coutume de filer dans sa pauvre chambre d'artiste? Rappelons-nous aussi ses regrets, malgré le luxe

---

(1561) et de s'y fixer ensuite définitivement, puisque nous l'y retrouvons en 1565.

« A maistre Jacques Prévost, la somme de trante gros pour avoir par luy racoutré le confanon de l'esglize et aultres services par lui faict à lad. ville comme appart par mandement quietence, cy rendu pour 2 fr. » (Signé) : « Jacques Prévost », 1559. — GODARD. *Loc. cit.*, page 721.

(1) Le sol valait douze deniers comtois ou huit deniers de France. Quant au gros, dont il est question dans la quittance de Gray, il valait en Franche-Comté, un sol, un denier et un tiers. Mais il ne faut pas perdre de vue comme le fait remarquer Castan que le pouvoir de l'argent était dix fois plus grand dans la seconde moitié du XVI[e] siècle qu'à l'époque actuelle.

qui l'entoure, de ne plus pouvoir ***esgumer le pot*** lui-même et nous ne nous étonnerons plus qu'il ait encore utilisé son vieux pinceau à ***pointurer les bastons à pourter le poille*** et ***à ravoustre les verrières du pourtal de l'église*** de Pesmes.

D'autre part, on ne peut mettre en doute l'authenticité de cette quittance qui est bien de la main de Jacques Prévost.

C'est la même écriture, le même style, la même orthographe que dans les lettres publiées par M. Laurent-Chevignard. On peut ajouter aussi qu'il s'y trouve la même pensée. Jacques Prévost est toujours satisfait de ce que l'on peut faire pour lui et il prend soin de le dire.

Dont je suis content, écrit-il ici, après avoir signé la quittance qu'il remet aux échevins de Pesmes. C'est une formule, il est vrai, employée souvent en pareille circonstance, mais ne nous rappelle-t-elle pas cette même satisfaction qu'il éprouvait déjà lorsqu'il écrivait à son ami de Dijon et qu'il lui racontait combien il était touché d'avoir obtenu les faveurs d'aussi grands personnages que le cardinal de Givry et l'évêque d'Amoncourt et combien il était heureux de s'asseoir à leur table si bien servie.

Il n'y a pas d'erreur possible : la quittance qui se trouve aux archives de Pesmes est bien de la même main que celle qui a écrit les deux lettres que nous connaissons et elle complète l'idée que nous nous faisons de notre grand artiste, en nous le montrant sous le même jour et sous le même aspect.

L'élève de Michel-Ange ne croyait pas se déshonorer, ni avilir son art en réparant les verrières de l'église de Pesmes, comme il avait déjà remis à neuf celles de l'église de Gray quelques années auparavant, pas plus qu'il ne comptait passer à la postérité en peignant le ***Trépassement de la Vierge*** ou la ***Mise au Tombeau !***

A tous ces arguments qui tendent à démontrer que Jacques Prévost est bien effectivement né à Pesmes, il en est un

autre qui n'a jamais été signalé et qui n'est pourtant pas sans valeur.

Nous avons vu dans le cours de cette étude que notre compatriote avait entretenu des relations avec un grand nombre de hauts personnages qui l'honoraient de leur amitié et lui faisaient des commandes de tableaux ; mais quels furent ses véritables protecteurs ? Tous étaient de Pesmes ou en relations suivies avec ses habitants.

C'est d'abord le cardinal de Givry (1), fils de Jeanne de Vienne dont la mère était une Granson, *dame de Pesmes* (2), et dont les restes furent inhumés dans le caveau de ses ancêtres à l'église de Pesmes.

C'est ensuite Jehan d'Amoncourt, successeur, à l'évêché de Poitiers, du cardinal de Givry dont il avait été longtemps le vicaire général à Langres ; c'est là qu'il avait vu Jacques Prévost à l'œuvre et avait su l'apprécier à sa juste valeur.

C'est aussi le cardinal de Granvelle qui possédait à Pesmes une maison qui porte encore aujourd'hui son nom et qui était en relations suivies avec les puissants seigneurs du lieu (3).

C'est enfin noble Catherin Mayrot de Pesmes, un ami

---

(1) Claude de Longwy, plus connu sous le nom de cardinal de Givry, était fils de Philippe de Longwy, seigneur de Gevrey ou Givry ; celui-ci avait pour mère Jeanne de Vienne, fille de Jean de Vienne et d'Henriette de Granson, dame de Pesmes, inhumée en l'église de cette ville, dans la chapelle de ses ancêtres. Prévost et le cardinal étaient donc compatriotes, ce qui explique la sollicitude toute paternelle du cardinal pour l'artiste. ». E. PERCHET. *Loc. cit.*, page 203.

(2) Jeanne de Vienne, mère du cardinal de Givry, n'était autre que la fille d'Henriette Granson, fille de Jean de Grandson, seigneur de Pesmes et de Catherine de Neufchatel. En mourant elle laissa un testament que signale Rousset dans son *Dictionnaire du Jura* où, parmi les clauses, elle donne à sa fille, la dame de Gevrey mère du cardinal), ses deux courroies d'or, sa croix et ses deux boucles aussi d'or.

(3) François de la Baume, seigneur de Pesmes à cette époque, était le frère de Claude de La Baume, archevêque de Besançon.

d'enfance de Jacques Prévost qui lui commande ce fameux retable pour la chapelle qu'il venait de fonder et continue au peintre les faveurs que tous ses compatriotes lui accordaient si largement.

Ajoutons qu'une des filles de Catherin Mayrot, agit de la même façon avec un Prévost que l'on n'a pu encore identifier et orne sa chapelle de Montmirey-la-Ville d'un triptyque analogue à celui de Pesmes, avec portraits des donateurs sur les volets.

On peut objecter que d'autres personnages employèrent Jacques Prévost à des travaux de peinture, notamment Hugues Marmier de Gray, président au parlement de Dole, qui décora comme nous le savons, les chapelles des églises de ces deux villes de retables importants exécutés par le maître comtois.

L'explication en sera très simple, quand on saura que Hugues Marmier, avant d'entrer au parlement de Dole, avait été l'homme de confiance de la famille de Givry et par conséquent l'ami du protecteur de Jacques Prévost, le cardinal de Givry (1).

On voit donc par là, que les véritables *Mécènes* de Jacques Prévost, ceux qui l'encouragèrent et le protégèrent sans interruption pendant toute sa carrière. furent ses deux compatriotes, le cardinal de Givry et Catherin Mayrot et que, d'autre part, ceux qui s'intéressèrent plus ou moins à lui le connurent par l'intermédiaire de ces deux personnages ou en raison de leurs relations avec les habitants de Pesmes.

Je sais bien que tous ces arguments ne remplacent pas la pièce importante, capitale, qui fait défaut à Pesmes comme à Gray ou à Dole, l'acte de naissance ou de baptême qui, supprimant toute discussion, trancherait la question d'une façon absolue et définitive. Mais il faut reconnaître qu'ils forment un faisceau serré de preuves morales

---

(1) Ch. Godard. *Loc. cit.*

et de témoignages non suspects qui viennent corroborer puissamment l'opinion de ceux qui, sans parti pris, font naître Jacques Prévost à Pesmes, se conformant ainsi à une tradition séculaire qui a grandement aidé à la conservation de son beau tableau, pendant l'époque troublée de la Révolution.

Aussi, la petite ville de Pesmes, est-elle fière de compter Jacques Prévost au nombre de ses enfants et tout a été prévu pour mettre aujourd'hui son œuvre à l'abri des accidents ou de la malveillance.

A la demande du conseil municipal, l'église a été classée comme monument historique, par décret ministériel du 2 mars 1903 (1).

Ajoutons enfin que les clefs de la chapelle Mayrot, dont le curé-doyen a la garde. ne sont confiées qu'à bon escient.

On voit par là que les habitants de Pesmes, comme le disait Perron, ne sont pas indifférents et sur la possession de leur triptyque et sur le lieu de naissance de son auteur, qu'ils placent à côté de *Gentil*, de *Gollut*, de *Mathieu*, etc., dont les noms sont inscrits sur les places publiques

La personnalité de Jacques Prévost, qui fut à la fois peintre et sculpteur, graveur et architecte, le premier artiste

---

(1) « Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

» Vu la loi du 30 mars 1887, pour la conservation des monuments historiques et objets ayant un intérêt historique ou artistique,

» Vu l'avis de la commission des monuments historiques, en date du 19 décembre 1902,

» Vu la délibération du Conseil municipal de Pesmes, en date du 12 septembre 1903,

» Sur la proposition du directeur des Beaux-Arts,

» Arrête :

» Article premier. — L'église de Pesmes (Haute-Saône), est classée parmi les monuments historiques.

» Paris, le 2 mars 1903.

» *Signé :* J. CHAUMIÉ ».

en Franche-Comté qui ait signé ses œuvres, est assez grande pour mériter cet hommage posthume.

Il fut, comme le rappelait naguère notre regretté ami Henri Bouchot, avec les Courtois, les Jehan d'Arbois, les Michelin de Vesoul, le précurseur de nos grands maîtres modernes.

Ce sont, en effet, ces illustres devanciers, si oubliés aujourd'hui, qui semèrent dans notre pays « les atavismes inéluctables », pour me servir du mot de Bouchot, d'où sont sortis toutes les illustrations artistiques modernes qui honorent grandement la Franche-Comté (1).

Jacques Prévost, en un mot, fut un initiateur et un maître; il fut, pour la peinture, ce que Jacques Lulier, un autre franc-comtois, fut pour la sculpture à l'époque de la Renaissance.

« Tous deux, écrivait Jules Gauthier, sont arrivés à ce succès, d'obtenir de leur vivant même les suffrages et les encouragements des plus éclairés de leurs contemporains. Tous deux ont réalisé dans la Franche-Comté, leur pays, un progrès et une conquête enviables, en y faisant pénétrer la tradition et les procédés des maîtres, peintres ou sculpteurs, dont la gloire domine le XVIe siècle (2). »

Un pays doit toujours être fier de ceux qui, à un titre quelconque, ont aidé à sa réputation et à sa gloire. Aussi, nous estimons-nous heureux, d'avoir fait revivre un instant cette figure, quelque peu oubliée, de notre vieux maître comtois, celui que ses contemporains ont appelé avec raison le *Michel-Ange de la Franche-Comté.*

---

(1) Discours prononcé par Henri Bouchot le 30 juin 1906, à l'ouverture de l'Exposition des Arts rétrospectifs en Franche-Comté.

(2) *Bulletin de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon*, année 1890.

LISTE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CONSULTÉS

L. GOLLUT. — *Recherches et mémoires du pays des Séquanais et de la Franche-Comté de Bourgogne*, Dole, 1592.

DUNAND. — *Statistique de la Franche-Comté*, Manuscrit du père Dunand (3e volume).

DUNOD DE CHARNAGE. — *Nobiliaire du comté de Bourgogne.*

P. ORLANDI. — *Abecedario pittorico*, in-4o, Bologna, 1719.

LABBEY-DE-BILLY. — *Histoire de l'Université de Bourgogne*, Besançon, 1814.

S. MIGNERET. — *Précis de l'Histoire de Langres*, Langres, 1835.

J.-B. DORNIER. — *Essai historique et Voyages pittoresques dans l'arrondissement de Gray*, Gray, 1836.

A. MARQUISET. — *Statistique de l'arrondissement de Dole*, Besançon, 1840.

ROBERT-DUMESNIL. — *Le Peintre-Graveur français*, Paris, 1850.

ROUSSET. — *Dictionnaire des communes du Jura*, 1856.

LECHEVALIER-CHEVIGNARD. — *Jacques Prévost, peintre et graveur sous François Ier et Henri II.* « Magasin pittoresque », année 1857.

G. DUPLESSIS. — *Histoire de la Gravure en France*, Paris, 1861.

A. CASTAN. — *Monographie du Palais Granvelle à Besançon*, Besançon, 1867.

Histoire et description des Musées de la Ville de Besançon, Paris, 1889.

Besançon et ses environs. Nouvelle édition complétée par L. PINGAUD, Besançon, 1900.

L. SUCHAUX. — *Galerie biographique de la Haute-Saône*, Vesoul, 1864.

E. PERCHET. — *Le Culte à Pesmes*, Gray, 1892.
Recherches sur Pesmes. Gray, 1896.

H. BOUCHOT. — *Un peintre-graveur à l'époque de la Renaissance*. « Revue franc-comtoise », 1884.
La Franche-Comté. Edition nouvelle, Paris, 1904.

E. PUFFENEY. — *Histoire de Dole*, Besançon, 1882.

J. FEUVRIER. — *Les Mairot. Feuillets de garde*. Mémoires de la Société d'Emulation du Jura, année 1901.

G. COINDRE. — *Mon vieux Besançon* (1er vol.), Besançon, 1900.

J. GAUTHIER et G. DE BEAUSÉJOUR. — *L'Eglise paroissiale de Pesmes*, Caen, 1894.

CH. GODARD. — *Histoire de Gray par Gatin et Besson*. Nouvelle édition mise à jour par M. GODARD, Gray, 1892.

FLORE MONOGRAPHIQUE

DES ASTÉROSPORÉS

LACTAIRES & RUSSULES

Par M. Frédéric BATAILLE

MEMBRE RÉSIDANT

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE NATURELLE DU DOUBS

Séance du 18 décembre 1907.

LES ASTÉROSPORÉS

Caractères généraux

Les **Astérosporés** forment une série importante et particulièrement distincte de champignons terrestres, charnus et putrescents, à hyménophore *polyphyllé* et *pédiculé*, nettement caractérisés par la *structure cellulaire* et *homogène* de leur chair. Celle-ci, en effet, n'est *jamais fibreuse* ou *fibrilleuse*, même dans le stipe, mais partout composée de *cellules courtes*, plus ou moins *arrondies*, formant une *trame vésiculaire* qui la rend facilement *séparable dans tous les sens*, plus ou moins *fragile* ou *friable*, parfois grenue ou grumeleuse. Suivant que ces cellules sont petites ou grandes, serrées ou non, la consistance du tissu est tantôt compacte, dure ou ferme, tantôt spongieuse, tendre ou molle, parfois caséeuse ou céracée. A l'extérieur, la trame cellulaire étant plus serrée, ils sont ordinairement plus rigides ou plus durs à la surface, tandis que l'intérieur, plus tendre, se décompose plus rapidement et devient souvent creux de bonne heure dans le stipe. Les lamelles, également homogènes et continues avec la chair, comme le stipe, sont un peu épaissies à leur base et présentent la même consistance fragile, tendre ou céracée.

Un deuxième caractère de ces champignons est dans la présence, à travers les mailles du tissu cellulaire, de fins *vaisseaux tubuleux* ou *réservoirs distincts* (vaisseaux *laticifères :* du latin *latex*, suc), pourvus d'un *suc propre*, parfois coloré, souvent très acide et rendant la chair âcre ou poivrée. Dans ce dernier cas, comme les autres acides, ce suc colore en rouge le papier bleu de tournesol. Lorsqu'il est assez abondant, il découle de la chair brisée ou des lamelles bles-

sées sous la forme de *gouttes* ordinairement *blanches* : il prend alors le nom de *lait*. C'est sur cette dernière propriété que se base la division des Astérosporés en deux genres : le genre **Lactarius** (*Lactaire :* du latin *lac*, *lactis*, lait), qui comprend les espèces à *lait découlant* de la chair, et le genre **Russula** (*Russule :* du latin *russus*, roux, par allusion à la couleur *rouge* de plusieurs espèces), qui comprend celles dont le *suc raréfié* et *incolore* reste *résorbé* dans la chair, *sans s'écouler* au dehors à la blessure.

Enfin un troisième caractère des Astérosporés (du latin *aster*, astre, étoile, et *spora*, spore, semence), celui qui leur a valu ce nom, donné par Quélet, est tiré de la forme de leurs spores, qui sont plus ou moins globuleuses, *échinulées* ou *aculéolées*, hérissées de pointes, ce qui les fait paraître *etoilées*.

Caractères particuliers

Chapeau. Ordinairement convexe au début, le *chapeau* (*hyménophore* ou *péridium*) se déprime bientôt au milieu, puis se creuse le plus souvent en forme de coupe ou d'entonnoir. Chez les Lactaires, il est parfois ombiliqué dès la naissance, d'autres fois mamelonné, ce qui est rare chez les Russules. La marge, plus ou moins incurvée, est souvent enroulée, surtout chez les Lactaires. Lorsque le chapeau est très mince au bord, celui-ci devient souvent strié ou sillonné avec l'âge et parfois comme chagriné par de petits tubercules : cela s'observe principalement chez les Russules.

L'épiderme ou cuticule, tantôt sec, tantôt visqueux, est généralement glabre, pruineux ou farineux chez les Russules, quelquefois tomenteux, velouté, pubescent ou même laineux chez les Lactaires. Ordinairement continu et adhérent à la chair chez ces derniers, il forme parfois, surtout chez les Russules, un tissu assez distinct et pouvant se séparer sous la forme d'une pellicule membraneuse.

Le chapeau présente les couleurs les plus variées, souvent très vives, depuis les plus éclatantes jusqu'aux plus sombres, en passant par la gamme des nuances intermédiaires ; mais les rouges, les pourpres et les violets sont plus rares chez les Lactaires.

Ces colorations ne sont pas toujours fixes, et dans un grand nombre d'espèces, dites *décolorantes*, ce changement peut les faire confondre avec d'autres : c'est ce qui arrive principalement chez les Russules. La matière colorante, localisée dans la cuticule, se dissout souvent dans l'eau : c'est ainsi que certaines Russules rouges ou violettes teignent en rose ou en rouge l'eau dans laquelle on les laisse plongées.

Les dimensions du chapeau sont très variables. Dans quelques petites espèces, il n'a guère que 1 à 4 centimètres de diamètre ; dans le plus grand nombre, il va de 5 à 10 centimètres ; dans les espèces massives, il atteint de 10 à 20 centimètres et même davantage. Sa taille peut d'ailleurs varier considérablement dans la même espèce, suivant la nature du sol et surtout suivant les conditions atmosphériques, ce qui est un fait général chez la plupart des champignons supérieurs. Les espèces à chair dure surtout ne prennent bien leur développement normal que par l'humidité.

Plus ou moins épais au milieu, le chapeau présente souvent en dessous la forme turbinée, surtout chez les Lactaires. Son épaisseur varie aussi suivant les espèces : dans les plus petites, elle n'est que de 2 à 4 millimètres, dans les moyennes de 5 à 10 millimètres ; elle peut atteindre 2 et même 3 centimètres chez les plus grandes.

Hyménium : lamelles et spores. L'hyménium des Astérosporés est formé, comme celui des autres Polyphyllés, par les *lamelles* ou *feuillets* rayonnant autour du stipe sur la face inférieure du chapeau. Ces lamelles sont garnies de *basides tétraspores*, claviformes, mêlées à des cystides plus allongées. Les spores, insérées chacune sur un

court stérigmate qu'elles emportent parfois en se détachant à la maturité, sont généralement blanches, jaunâtres, jaunes ou ocracées, donnant le plus souvent leur couleur aux lamelles sur le champignon adulte. Ordinairement globuleuses, elles sont parfois aussi un peu ellipsoïdes ou ovoïdes. Leur surface, comme on l'a vu plus haut, est généralement échinulée ou aculéolée, parfois simplement grenelée ou verruqueuse, rarement à peu près lisse. Quant à leurs dimensions, elles varient de 6 à 14 µ de diamètre ou de longueur ; la plupart ont un diamètre moyen de 8 à 10 µ. Plus ou moins opaques, elles sont souvent ocellées autour d'un noyau central, et parfois comme éclairées par de petites gouttelettes translucides.

Les lamelles, amincies sur l'arête, s'épaississent plus ou moins sur la chair qu'elles prolongent. Adnées au stipe ou un peu décurrentes chez les Lactaires, elles sont parfois sinuées ou libres chez quelques Russules. Elles sont tantôt minces, serrées et nombreuses, tantôt épaisses, espacées et plus rares. Chez les Lactaires, plus rarement chez les Russules, elles sont inégales ; dans ce cas, les plus grandes, celles qui atteignent le stipe, sont suivies par de plus courtes (*lamellules*, *demi-feuillets*), formant une série décroissante en longueur, de telle sorte qu'un demi-feuillet est toujours mitoyen entre deux grandes lamelles ou entre deux lamellules égales ; d'où il suit qu'elles sont souvent plus nombreuses et plus serrées vers leur extrémité que vers le stipe. Certaines espèces les ont simples, d'autres les ont bifurquées ou fourchues, parfois même rameuses ou dichotomes. On les voit parfois aussi réunies sur la chair, à leur base, par un réseau de veines transversales. Chez quelques Russules, elles sont au début couvertes sur l'arête de gouttelettes limpides : on les dit alors *larmoyantes*. Leur coloration est généralement celle des spores, variant du blanc aux différentes nuances du crème, du jaune ou de l'ocre ; elles sont parfois aussi teintées d'orangé ou d'incarnat.

Stipe. Le *stipe* (*pédicule* ou *pied*), ordinairement vertical et central, quelquefois plus ou moins excentrique, exceptionnellement latéral, est généralement cylindrique dans sa plus grande longueur. On le trouve aussi souvent épaissi ou aminci en bas, parfois dilaté au sommet. Epais plutôt que grêle, il est souvent court et sa hauteur dépasse rarement le diamètre du chapeau Sec, glabre ou pruineux. il est aussi visqueux, pubescent ou tomenteux, surtout chez les Lactaires. La surface en est ordinairement lisse, mais chez certaines Russules elle est comme striée, ridée ou réticulée par de fines veines. Enfin plusieurs Lactaires la montrent *scrobiculée*, c'est-à-dire tachetée par de petites fossettes colorées et peu profondes. La substance intérieure, moins résistante que la surface, est souvent spongieuse et se détruit même promptement dans certaines espèces, ce qui rend le stipe creux et très fragile. Enfin celui-ci présente souvent la coloration du chapeau chez les Lactaires; il est ordinairement moins coloré chez les Russules, le plus souvent blanc.

Chair. La chair des Astérosporés est de consistance souvent différente, suivant les espèces: dure, ferme ou grenue chez les unes, elle est tendre ou molle chez les autres. Il arrive aussi souvent que, ferme au début, elle s'amollit de bonne heure à la fin. Ordinairement blanche à la cassure, surtout chez les Russules, elle est parfois jaune, orangée ou roussâtre. surtout chez les Lactaires. Elle peut aussi prendre des colorations plus ou moins prononcées au contact de l'air, comme on l'observe chez un certain nombre de Lactaires et dans les Russules du groupe de *nigricans*, ainsi que dans quelques autres. Sous la cuticule du chapeau, elle présente quelquefois la teinte de celui-ci ou une coloration qui n'est pas celle du dedans.

La saveur, douce et agréable dans un assez grand nombre de Russules, est âcre ou poivrée dans les autres, ainsi que dans la plupart des Lactaires. Même quand le lait est doux

chez ces derniers, elle laisse généralement après la mastication un arrière-goût âpre, plus ou moins amarescent et désagréable, qui ne disparaît pas toujours entièrement à la cuisson. Il est aussi à remarquer que l'âcreté de la chair est sensible surtout dans le jeune âge et qu'elle s'atténue généralement à la fin, sous l'influence des causes atmosphériques qui en hâtent la décomposition.

L'odeur, à peu près nulle ou peu prononcée dans beaucoup d'espèces, est plus ou moins pénétrante dans les autres : tantôt aromatique ou balsamique, tantôt vireuse, nauséeuse ou fétide, elle persiste parfois après la dessication.

Lait. C'est dans les champignons jeunes ou nouvellement adultes que le lait est le plus abondant, surtout dans le chapeau, dans les lamelles et au sommet du stipe. Quand la plante vieillit, il disparaît plus ou moins sous l'influence de l'air qui le dessèche.

Généralement blanc ou blanc crème, rarement orangé ou rouge, il change parfois de couleur au contact de l'air, devenant violacé, rouge, rosé, jaune, brun ou gris, et colorant des mêmes teintes la chair et les lamelles brisées. Il est plus ou moins abondant suivant les espèces ; dans quelques-unes, il est comme séreux ou aqueux, à peine coloré.

Rarement doux, il est le plus souvent très acerbe, âcre, poivré ou caustique. L'eau bouillante a la propriété de dissoudre en grande partie ses principes âcres et corrosifs : il en est de même de l'eau étendue de vinaigre, dans laquelle on conserve parfois les Lactaires à chair poivrée.

Habitat, saison Les Lactaires et les Russules sont surtout sylvicoles ; mais on en trouve aussi dans les prés et dans les bruyères. Un certain nombre ne croissent que sous les conifères ; quelques-uns se rencontrent seulement dans les bois de hêtre, d'autres dans les forêts ombragées, et plusieurs affectionnent un sol très humide ou tourbeux. Ce n'est qu'exceptionnellement que certaines espèces poussent au pied des troncs ou dans les creux des souches. Il en est

enfin qui sont plus particulièrement calcicoles ou silicicoles. Ces champignons paraissent dès le commencement de l'été et se montrent jusqu'à la fin de l'automne.

Nomenclature. Pour les anciens mycologues, les Astérosporés rentraient, comme tous les champignons à lamelles, dans le vaste genre *Agaricus*. Micheli et Scopoli distinguèrent les Lactaires en les appelant des *Agarici lactescentes ;* Hoffmann, dans son *Nomenclator fungorum* (1789-90), en fit les *Lactiflui*. Le terme de *Lactifluus* fut maintenu par Persoon pour les désigner dans son *Synopsis fungorum* (1801) ; mais ce dernier mycologue les avait d'abord nommés *Lactarii* dans son *Dispositionis methodicæ fungorum tentamen* (1797). Fries, après en avoir fait les *Galorrhei* adopta ce nom de *Lactarius* et c'est celui-ci qui a prévalu (1). Quant au mot *Russula*, il se trouve pour la première fois dans Scopoli, mais c'est Persoon qui, le premier, l'a appliqué aux champignons de ce genre.

Détermination des espèces. Si la seule présence ou la seule absence du lait dans le champignon jeune suffit à faire distinguer un Lactaire d'une Russule, il est beaucoup plus difficile d'arriver, dans chaque genre, et principalement dans le second, à la détermination exacte des espèces. Cette difficulté est d'autant plus grande que les caractères différentiateurs des espèces voisines et même des groupes voisins sont moins nombreux et parfois moins fixes. C'est afin d'éviter les tâtonnements et surtout les erreurs, que nous avons établi, pour chaque genre, une *Clé dichotomique des espèces*. Procédant *analytiquement* et par *éliminations* ou *choix successifs* basés sur des caractères *multiples* ou *constants*, elle permettra aux mycophiles d'arriver à des déterminations

---

(1) A propos des sous-genres ou sections friésiennes du genre *Agaricus*, nous ferons remarquer que c'est le Dr Quélet qui, le premier, dans ses *Champignons du Jura et des Vosges*, en a fait des Genres distincts. Depuis cette publication de notre grand mycologue, la division des *Agarics* en genres distincts a été définitivement consacrée.

exactes, qu'ils pourront toujours facilement vérifier d'après les diagnoses données dans la partie systématique. Ces diagnoses, pour les nombreuses espèces que nous connaissons, ont été faites, non seulement sur celles de Fries, dans ses *Hymenomycetes Europæi*, sur celles de Secrétan, dans sa *Mycographie suisse*, et sur celles de Quélet, si lumineuses et si précises, dans son admirable *Flore mycologique*, mais encore d'après nos observations et nos notes personnelles. Quant à celles que nous n'avons pas vues, nous les avons étudiées avec soin dans les descriptions et les figures données par leurs auteurs. A la pratique, on verra que notre Guide analytique, s'il s'écarte à dessein de la voie purement systématique, n'en est pas moins établi sur un terrain solide : le chemin, pour être parfois le plus long, n'en est pas le moins sûr. Mais, pour s'en servir utilement, il importe de bien observer et distinguer les caractères spécifiques sur des individus sains et bien venus, à savoir :

1° La *forme*, la *consistance* et les *colorations*, parfois successives, *du chapeau* et *du stipe* aux différents âges du champignon ;

2° La *nature de leur cuticule*, suivant qu'elle est sèche ou visqueuse par l'humidité, glabre ou non, lisse ou ridée et parfois sillonnée, continue ou gercée-aréolée, etc. ;

3° La *coloration des lamelles*, souvent variable avec l'âge ; leur *forme* et leur *mode d'insertion*, suivant qu'elles sont égales ou inégales, simples ou fourchues, larges ou étroites, épaisses ou minces, espacées ou serrées, adnées ou décurrentes, sinuées ou libres, etc.

4° La *couleur des spores*, en faisant tomber celles-ci en couche *visible* sur une plaquette de verre ; leur *forme* et leurs *dimensions*, quand on les observe au microscope, bien que ce dernier caractère soit rarement distinctif des espèces ;

5° Enfin les *colorations*, parfois successives, la *saveur* et *l'odeur de la chair* et *du lait*.

Alimentation. Les Lactaires et les Russules fournissent

à l'alimentation un assez grand nombre d'espèces. Parmi les Russules comestibles, quelques-unes, anciennement connues, sont assez recherchées et méritent de l'être : ce sont principalement les *R. virescens* (Verdeau, Bise verte), *cyanoxantha* (Charbonnier), *heterophylla* (Bisotte). *integra* (Bise rouge, Rougeotte) et *palumbina* (Palomet) Les autres Russules à chair douce sont pour la plupart comestibles ; nous en avons mangé plusieurs de saveur agréable : *alutacea*, *xerampelina*, *rosea*, *roseipes*, *lilacea*, *amœna*, *violeipes*, *citrina*, Quél., *graminicolor*, *decolorans*, *azurea*, *chamæleontina*, ainsi que *lepida*, *aurata* et *delica* (Préval), ces trois dernières un peu acerbes. Les *Lactarius deliciosus*, *sanguifluus* et *vinosus* sont également consommés en différentes régions et, quoiqu'ils n'aient rien de bien délicat, très appréciés dans le Midi. Le *L. piperatus* (Auburon) est mangé surtout dans le Nord, en même temps que les *L. vellereus* et *velutinus*, avec lesquels il est généralement confondu. Nous avons mangé également les *L. controversus* et *turpis*, avec quelques autres. Le *L. lactifluus* (Vachotte) est un comestible à chair douce, mais peu agréable à la cuisson ; l'abondance de son lait le rend rafraîchissant quand il est mangé cru Du reste, la plupart des Lactaires comestibles sont peu délicats et doivent subir une cuisson préalable pour perdre les principes âcres de leur chair.

Les espèces que nous venons de nommer sont parfois communes et abondantes. Leur chair est d'une conservation facile, soit par la dessication, soit par le procédé Appert, et elle pourrait devenir une précieuse ressource dans les régions boisées. Quant aux espèces nuisibles, elles sont plutôt drastiques et corrosives que réellement toxiques.

Préparations culinaires. Les Lactaires et les Russules peuvent être préparés comme le champignon de couche, soit cuits en plat et simplement assaisonnés, soit dans la sauce des ragoûts. Ils sont très appétissants servis avec une sauce poulette ou à la crème. Ceux à chair ferme étant

très longs à être bien cuits, il sera bon de les faire *blanchir* à l'eau bouillante avant de les préparer. La plupart des espèces peuvent être également préparées en les rôtissant en tranches minces sur le gril, avec simple assaisonnement au beurre et au sel, puis addition de poivre pour les espèces douces. On les conserve aussi dans le vinaigre, pour être servis avec les viandes bouillies en guise de condiment.

Nous donnons ci-dessous, pour les Russules à chair douce, *Verdeau*, *Charbonnier*, *Bisotte* et autres, deux recettes de notre invention, qui donnent un plat excellent, très parfumé et pouvant être servi sur les meilleures tables. Ces recettes conviennent également pour la préparation des autres champignons à chair ferme.

Fricassée de Russules à la comtoise. Prenez du bon lard fumé, mi-gras mi-maigre, coupez-le en petits morceaux et faites-le fondre dans la casserole, en y ajoutant un bel oignon un peu haché ; faites roussir l'oignon jusqu'au brun doré ; noyez dans un demi-litre d'eau ; jettez-y vos champignons épluchés, lavés et coupés en fins morceaux ; ajoutez poivre, sel et muscade, avec deux ou trois cuillerées de vin blanc vieux ; couvrez, puis faites cuire à petit feu jusqu'à complète réduction du liquide. A ce moment, ajoutez du bon beurre avec un hachis très léger de fines herbes ; enfin faites cuire à feu vif dans la casserole découverte, sans rien laisser brûler et en remuant souvent, jusqu'à ce que vos champignons aient pris un bel aspect de rôti ; puis servez chaud.

Omelette brouillée aux Russules à la comtoise. Hachez fin trois cuillerées de champignons déjà préparés suivant la recette précédente ; mettez-les dans la poêle ; quand ils sont réchauffés à feu vif, jetez-y six jaunes et trois blancs d'œuf fouettés ensemble, remuez vivement et servez avant que l'omelette soit durcie.

———

Genre **Lactarius**, Persoon.

Lactaires

Chair laissant *couler* à la cassure un *suc* ou *lait coloré*, ordinairement blanc. Chapeau d'abord convexe, parfois mamelonné ; marge souvent enroulée ou très incurvée au début, rarement striée ; cuticule sèche ou visqueuse, tantôt glabre, tantôt tomenteuse ou pubescente. Stipe ordinairement lisse, parfois visqueux, tomenteux ou pubescent. Lamelles *adnées* ou *décurrentes*, alternées de *plus courtes*.

Classification des Lactaires

Quélet a très heureusement basé la classification des Lactaires sur la nature de la cuticule du chapeau, selon qu'elle est *visqueuse* ou *sèche*, *glabre* ou *non*.

Sa première section, celle des **Glutinosi**, comprend les espèces à cuticule *visqueuse*. Les espèces à cuticule *sèche* forment deux autres sections : les **Velutini**, à cuticule *veloutée*, *tomenteuse*, *pubescente* ou *floconneuse*, et les **Pruinosi**, à cuticule *glabre* ou *pruineuse*. Il divise ensuite les Glutinosi en trois groupements : les **Versatiles**, à cuticule glabre, *non zonée ;* les **Zonarii**, à cuticule *zonée*, et les **Barbati**, à cuticule *tomenteuse* ou *laineuse*. Des Velutini, il forme deux groupements, selon que la cuticule est plus ou moins pruineuse, veloutée ou floconneuse ; enfin il partage les Pruinosi en **Cyathiformi**, à chapeau *en coupe*, et en **Umbonati**, à chapeau d'abord *mamelonné*.

La classification de Fries est moins rigoureusement systématique. Elle comprend quatre tribus : les **Piperites**, espèces à lait âcre et blanc, avec les lamelles non ou à peine changeantes ; les **Dapetes**, à lait coloré ; les **Russulariæ**, à lamelles changeantes, avec le lait doux ou âcre, et les **Pleuropodes**, à stipe excentrique ou latéral. Dans cette classification, un assez grand nombre d'espèces, possédant des caractères communs à deux ou plusieurs groupes, pourraient être placées indifféremment dans l'une ou l'autre tribu.

Notre classification maintient les grandes divisions de Quélet; quant aux autres subdivisions et groupements, nous les avons basés sur la nature de la cuticule, sur les colorations du lait, sur celles du chapeau, sur la saveur et l'odeur de la chair.

Tableau synoptique

Section I. GLUTINOSI, *Quél.*

A. Velati Cuticule *voilée*	*a.* **Lanati** : marge *laineuse.* *b.* **Tomentosi** : marge *tomenteuse, veloutée* ou *pubescente.*
B. Glabrati Cuticule *glabre*	*a.* **Cruenti** : lait *orangé* ou *rouge.* *b.* **Lactosi.** Lait *blanc, crème* ou *séreux* — * Lait *changeant* de couleur à l'air. ** Lait *ne changeant pas* de couleur à l'air.

Section II. VELUTINI, *Quél.*

A. Albati Chapeau *blanc*	*a.* **Compacti** : chapeau à chair *épaisse.* *b.* **Tenuiores** : chapeau à chair *mince.*
B. Colorati Chapeau *coloré*	*a.* Lait et chair *ne rougissant pas.* *b.* Lait et chair *rougissant* à l'air.

Section III. PRUINOSI, *Quél.*

A. Albati Chapeau *blanc*	*a.* Chair *rougissant* à l'air. *b.* Chair *ne rougissant* pas.
B. Colorati Chapeau *coloré*	*a.* **Acri** Lait *âcre.* — * Lait *non coloré* à l'air. ** Lait *coloré* à l'air. *b* **Subdulci.** Lait *doux* ou peu acide. — * **Inolentes** : chair *inodore.* ** **Olentes** : chair *aromatique* ou *puante.*

Clé dichotomique des espèces.

1 — Lait *orangé rouge sanguin* ou *rouge vineux*, puis *verdissant* comme le reste du champignon 2
— Lait d'abord *blanc, blanc crème* ou *séreux aqueux* . . 4

2 — Lait *orangé*. . . . . **L. deliciosus**, *Lin.*
— Lait *rouge sanguin* ou *rouge vineux* 3

3 — Lamelles *orangé rosé* . . . . . **L. sanguifluus**, *Paul.*
— Lamelles *améthyste* . . . . . . **L. vinosus**, *Barla.*

4 — Lait et chair *blancs* ou *crème*, puis *violets, lilacins, rouges* ou *rosés* au contact de l'air 5
— Lait et chair *ne réunissant pas ces caractères* 16

5 — Chair devenant *violette* ou *lilacine* à l'air 6
— Chair devenant *rouge* ou *rose safrané* à l'air 9

6 — Chapeau et stipe *latéraux* et *secs* . . **L. Hometi**, *Gil.*
— Chapeau et stipe *non latéraux* et *visqueux*. 7

7 — Chapeau *gris* ou *gris lilacin*, parfois un peu zoné ; stipe *blanchâtre* ou *grisâtre* . . . . **L. uvidus**, *Fr.*
— Chapeau et stipe *crème citrin* ou *jaune pâle* 8

8 — Chapeau à marge *glabre* . . . . . **L. flavidus**, *Boud.*
— Chapeau à marge *tomenteuse* . . . . **L. aspideus**, *Fr.*

9 — Stipe et chapeau *orange feu* . . **L. flammeolus**, *Poll.*
— Stipe et chapeau *autrement colorés* 10

10 — Stipe *paille ;* chapeau *visqueux* par l'humidité . . . 11
— Stipe *autrement coloré ;* chapeau *non visqueux*. . . 12

11 — Lamelles *crème*, puis *jaune incarnat*. . **L. acris**, *Bolt.*
— Lamelles *blanchâtres*, puis *rouges*. . **L. luridus**, *Pers.*

12 — Lamelles *blanches*, ainsi que le reste du champignon; chapeau et stipe *glabres* . . . . **L. argematus**, *Fr.*
— Lamelles devenant *jaune ocré* ou *jaune incarnat* . . 13

13 — Chapeau et stipe *glabres* et *blanchâtres*, connés à la base; lait et chair doux . **L. connatus**, *Bres.* et *Schultz.*
— Chapeau *velouté-pruineux*, sec, ordinairement coloré; lait et chair doux ou tardivement *âcres* 14

14 — Chapeau *ridé-sillonné*, bistre noirâtre, à *mamelon pointu*; stipe à base *laineuse*; lait *doux*. . . . **L. lignyotus**, *Fr.*
— Chapeau *lisse* ou *non mamelonné*; lait *âcre* 15

15 — Lamelles *blanches*, puis *jaune incarnat*. **L. azonites**, *Bul.*
— Lamelles *crème jonquille*, puis *jaune ocré*. **L. picinus**, *Fr.*

16 — Chapeau *olivâtre* ou *brun olive*, puis *vert noir*· cuticule *visqueuse* et *tomenteuse*; marge *ocracée* . . **L. turpis**, *Fr.*
— Chapeau *autrement coloré* ou *sec* ou *glabre*. 17

17 — Chair devenant à l'air *brunâtre*, *brun cendré*, *gris verdâtre*, *grise* ou *cendrée*, ainsi que les lamelles à la blessure; lait *âcre*. 18
— Chair *autrement colorée* ou à lait *doux*. 23

18 — Chapeau *châtain*, sec; lamelles *fauve orangé*; chair *jaunâtre*, puis brunissant à l'air . . . **L. capsicum**, *Schulz.*
— Chapeau, lamelles ou chair *d'autres couleurs*. . . . 19

19 — Chapeau *sec* et *floconneux*, bistre ou olive, puis fuligineux; chair *vineuse* sous la cuticule. **L. umbrinus**, *Paul.*
— Chapeau *visqueux* par l'humidité, *non floconneux*; chair *non vineuse* sous la cuticule. 20

20 — Chapeau *gris* ou *gris incarnat*, devenant *soyeux* par le sec; stipe *non visqueux*. . . . . **L. vietus**, *Fr.*
— Chapeau *autrement coloré*; stipe *visqueux*. 21

21 — Chapeau *vert olive*, à bord *ocracé ;* chair devenant *gris brunâtre* . . . . **L. fluens**, *Boud.*
— Chapeau *vert*, *olivâtre* ou *gris verdâtre*, parfois taché, à bord *non ocracé* ; chair devenant *gris verdâtre*. . . . 22

22 — Chapeau *tacheté* de *brun noir*. . . . **L. blennius**, *Fr.*
— Chapeau *vert clair*, *non tacheté*. . **L. viridis**, *Schrad.*

23 — Chapeau *vert pomme* cendré, *sec* . . **L. viridis**, *Paul.*
— Chapeau *autrement coloré* 24

24 — Chapeau *visqueux* et *blanc*, souvent *marbré-zoné* de *purpurin sanguin* ; chair *zonée* ; lamelles *rosées*. . . . 25
— Chapeau *sec* ou *autrement coloré*, ou chair *non zonée*, ou lamelles *non rosées*. 26

25 — Chapeau à stipe *non latéral*. . **L. controversus**, *Pers.*
— Chapeau à stipe *latéral*. . . . . . **L. lateripes**, *Desm.*

26 — Chapeau à marge *laineuse* au début ; lait *blanc*. . . 27
— Chapeau à marge *non laineuse* ou lait *jaunissant*. . 28

27 — Lamelles *blanches* ou *blanc rosé*. **L. torminosus**, *Schæf.*
— Lamelles *paille* . . . . **L. silicioides**, *Fr.*

28 — Chapeau *blanc*, *sec* et *dur* ; lamelles *fourchues* . . 29
— Chapeau *coloré* ou *visqueux* ou *tendre*, ou espèces à lamelles *non fourchues* 32

29 — Chapeau et stipe *tomenteux-veloutés* ; chair *pâlissant* à la cuisson ; lamelles *épaisses* et *espacées*, peu fourchues . 30
— Chapeau et stipe *glabres* ; chair *vert bleuâtre* à la cuisson ; lamelles *serrées* et *dichotomes* 31

30 — Lait *aussitôt poivré* . . . . **L. vellereus**, *Fr.*
— Lait *d'abord doux* . . . . **L. velutinus**, *Bert.*

31 — Lamelles *arquées-décurrentes*. . . **L. piperatus**, *Scop.*
— Lamelles *adnées-horizontales*. **L. pergamenus**, *Swartz.*

32 — Chapeau *visqueux* par l'humidité, à marge *laineuse* ou *tomenteuse*; lait *blanc*, puis *sulfurin*. 33
— Chapeau *sec* ou *glabre*, ou lait *non jaunissant*. . . 34

33 — Marge *laineuse*; stipe *velu* en bas. **L. scrobiculatus,** *Scop.*
— Marge *tomenteuse* ; stipe *velouté*. . . **L. resimus,** *Fr.*

34 — Lait *blanc*, puis *jaunissant* à l'air; stipe *sec*. . . . 35
— Lait *non jaunissant* ou stipe *humide-visqueux* . . . 37

35 — Chair *incarnat clair*; chapeau *sec*, *incarnat briqueté* ainsi que le stipe . . . . **L. rubescens,** *Bres.*
— Chair *blanche*, chapeau *incarnat fauve* ou *orangé* . 36

36 — Chapeau *visqueux*; stipe *blanc*, puis *incarnat fauve*; lait *tardivement* âcre, devenant *sulfurin*. **L. theiogalus,** *Bul.*
— Chapeau *sec* ; stipe *blanc*; lait *aussitôt* poivré, prenant une teinte *jaune doré*. . . . . . . **L. chrysorrheus,** *Fr.*

37 — Chapeau *sec*, d'abord *blanc*, avec la cuticule soyeuse ou *veloutée-pubescente*. 38
— Chapeau *coloré* ou *visqueux* ou *glabre*. 39

38 — Lamelles *crème rosé*; stipe central. **L. pubescens** *Fr.*
— Lamelles *blanches*; stipe excentrique. **L. obliquus,** *Fr.*

39 — Chair devenant *cendrée* à l'air; chapeau *visqueux*, roux jaune pâle ; lait doux . . . . **L. musteus,** *Fr.*
— Chair *ne devenant pas cendrée* à l'air 40

40 — Chapeau *visqueux*, d'un fauve orangé, *ponctué*, à marge *striée* ; lait *doux* . . . . **L. cremor,** *Fr.*
— Chapeau *sec* ou *lisse*, ou à lait *âcre*. 41

41 — Chapeau *très mince*, d'abord *mamelonné*, à cuticule *ruguleuse* ou *striée*, un peu *visqueuse* ; lait *âcre* 42
— Chapeau *charnu* ou *lisse* ou *sec*, ou lait *doux*. . . . 43

42 — Lamelles *serrées* : chapeau opaque. **L. cupularis,** *Bul.*
— Lamelles *espacées*; chapeau translucide. **L. jecorinus,** *Fr.*

— Chapeau *jaune orangé*, ou *brun* puis *briqueté*, visqueux, *lisse*, à bordure *pubescente* et *blanche* 44
— Chapeau *autrement coloré* ou *non lisse* ou *glabre* . . 45

— Chapeau *orangé safrané*, à bord *jaune* ; lamelles *jaunes*, puis *souci* . . . . **L. tithymalinus**, *Scop.*
— Chapeau *brun*, puis *briqueté* ; lamelles *blanches*, puis *jonquille* . . . . **L. fascinans**, *Fr.*

— Chapeau *blanc*, *citrin*, *jaune*, *fauve briqueté*, *brique orangé* ou *safrané*, plus ou moins *visqueux* ; lait *âcre*. 46
— Chapeau *autrement coloré* ou *sec*, ou lait *doux*. . . 49

— Stipe d'abord *blanc*, ainsi que la chair au début . . 47
— Stipe *jaune*, *fauve briqueté*, *orangé* ou *roux orangé* ; chair ordinairement *concolore*, ainsi que le chapeau . . 48

— Lamelles *simples* ; spores *blanchâtres*. **L. zonarius**, *Bul.*
— Lamelles *fourchues* ; spores *jaunâtres*. **L. insulsus**, *Fr.*

— Chapeau *mamelonné* et *non zoné*, couleur brique orangé; chair *inodore*. . . . . **L. aurantiacus**, *Fl dan.*
— Chapeau *non mamelonné* et *zoné-taché*, fauve briqueté ; chair *odorante* . . . . **L. maliodorus**, *Boud.*

— Chapeau *aréolé-floconneux* à la fin ou *rugueux-tomenteux*, à marge *veloutée* ; stipe *blanchâtre* ou *grisonnant* ; lamelles *jaunes* ; lait *âcre* 50
— Chapeau *glabre* ou stipe *autrement coloré* 52

— Lamelles *serrées* ; chapeau *rugueux-tomenteux*, non zoné, *visqueux* par l'humidité . . . . **L. crampylus**, *Otto.*
— Lamelles *espacées et épaisses* ; chapeau *sec*, zoné, devenant *aréolé-floconneux* ; stipe à base ocracée 51

— Chapeau *gris de plomb lilacin*. . . . **L. flexuosus**, *Fr.*
— Chapeau *rose violeté* . . . . . . **L. roseozonatus**, *Fr.*

52 — Chapeau ***visqueux*** ou ***lubrifié***, souvent *zoné*, mais non ***mamelonné*** ; lait *âcre* ; odeur faible ou nulle 53
— Chapeau ***non visqueux*** ou ***non zoné*** ou ***mamelonné***, ou espèces à lait ***doux*** ; chair parfois odorante 57

53 — Lamelles ***crème incarnat***, puis ocracées, ***espacées*** ; chapeau ***zoné*** et ***humide-lubrifié*** . . . . . **L. pyrogalus**, *Bul.*
Lamelles d'abord ***blanches*** ; chapeau ***visqueux*** 54

54 — Stipe ***plein*** ; chapeau *zoné* et ***roux cendré*** ou ***brunâtre*** ; chair blanche ; lamelles ***serrées***. . . . **L. circellatus**, *Fr.*
— Stipe devenant ***creux*** de bonne heure ; chapeau ***autrement coloré***, ordinairement ***non zoné*** 55

55 — Chapeau ***incarnat briqueté*** ou ***bai clair*** ; stipe ***pruineux*** ; lamelles devenant ***jonquille*** ou ***buis***. . . **L. hysginus**, *Fr.*
— Chapeau ***autrement coloré*** ; stipe ***glabre***, humide ; lamelles devenant ***crème pâle*** ou ***crème ocracé*** 56

56 — Chair ***blanche***, aussitôt âcre. . . . . . **L. trivialis**, *Fr.*
— Chair *crème*, tardivement âcre . . . **L. pallidus**, *Pers.*

57 — Chapeau ***violacé*** ou ***orné de courts aiguillons*** 58
— Chapeau ***autrement coloré*** ou ***sans aiguillons*** 59

58 — Chapeau violacé, ***sans aiguillons*** . **L. lilacinus**, *Lasch.*
— Chapeau ***orné d'aiguillons*** . . . . **L. spinosulus**, *Quél.*

59 — Stipe ***zoné de rouge*** au sommet . **L. rubrocinctus**, *Fr.*
— Stipe ***non zoné de rouge***. 60

60 — Stipe et chair ***blancs*** ou ***blanchâtres*** : chapeau ***non mamelonné*** et ***glabre*** ; lait ***âcre*** 61
— Stipe ou chair ***colorés***, ou chapeau ***mamelonné*** ou ***duveté***, ou espèces à lait ***doux***. 62

61 — Lamelles ***blanches***, larges. . . . . **L. capsicoides**, *Fr.*
— Lamelles ***jaunâtres***, étroites. **L. prægnantissimus**, *Vail.*

62 — Chapeau *brun roux* ou *incarnat briqueté* ; chair *blanche* ou *crème* ; lait *très poivré* 63
— Chapeau ou chair *autrement colorés*, ou espèces à lait *doux* ou légèrement acide 64

63 — Lamelles devenant *ocre fauve* . . . . . **L. rufus**, *Scop.*
— Lamelles devenant *incarnat rosé* . **L. decipiens**, *Quél.*

64 — Chapeau *soyeux* ou *duveté*, mamelonné ; lait *âcre* . 65
— Chapeau *glabre* ou espèces à lait *doux*. 66

65 — Stipe *pubescent* et *pâle* . . . . . . **L. mammosus**, *Fr.*
— Stipe *glabre* et *blanc rosé* . . . . . **L. impolitus**, *Fr.*

66 — Chapeau finement *duveté-floconneux* ou *tomenteux-grenelé* ; stipe *velouté* ou *pubescent* ; chair *odorante* ; espèces à lait *doux* ou à peine acerbe. 67
— Chapeau ou stipe *glabre*. 68

67 — Chair *jaunâtre*, à odeur de *résine* . . . **L. helvus**, *Fr.*
— Chair *blanche*, à odeur de *cannelle*. **L. glyciosmus**, *Fr.*

68 — Chair *blanche* ou *crème*, puis *brunissant* à l'air, ainsi que les lamelles à la blessure, *aromatique* ou *puante-fétide* au froissement ; lait *abondant*, doux. 69
— Chair et lamelles *ne brunissant pas* et présentant ordinairement *d'autres colorations* à la cassure 70

69 — Chapeau et chair *durs*, devenant *puants-fétides* par le froissement . . . . **L. lactifluus**, *Schæf.*
— Chapeau et chair devenant *flasques* et *tendres*, à odeur *aromatique* . . . . **L. ichoratus**, *Batsch.*

70 — Chapeau très peu visqueux, incarnat cuivré, pâlissant, à *fine grisaille soyeuse* et *innée* ; lait épais, *blanc crème*, doux ; odeur *douceâtre-puante* . . . . **L. quietus**, *Fr.*
— Chapeau non visqueux, *sans grisaille soyeuse* . . . 71

71 — Chair ***aromatique***, à odeur ***persistante;*** lait doux. . 72
— Chair ***inodore*** , lait doux ou un peu âcre 74

72 — Lait ***séreux***, stipe à base ***poilue***. **L. serifluus**, *De Cand.*
— Lait ***blanc***; stipe ***glabre***. 73

73 — Chapeau ***non mamelonné*** ; stipe ***brun rouge*** ou ***brun briqueté*** ; spore ***jaunâtre*** . . . . . . **L. camphoratus**, *Bul.*
— Chapeau ***mamelonné***; stipe ***brun chocolat*** ou ***roux grisonnant***; spore ***blanchâtre*** . . . . **L. cimicarius**, *Batsch.*

74 — Chapeau ***brun*** ou ***bistré***, à bord ***roux bistre pâle***; stipe ***subconcolore***; lait doux . . . . **L. obnubilis**, *Lasch.*
— Chapeau et stipe ***cannelle briqueté*** ou ***fauve orangé***, parfois ***blonds***; lait amarescent ou un peu âcre 75

75 — Stipe ***subfistuleux***; chapeau ***ténu*** et ***ridé-strié*** au bord; lamelles ***flasques*** . . . . **L. tabidus**, *Fr.*
— Stipe ***plein-spongieux***; chapeau ***charnu***, ordinairement lisse; lamelles ***fragiles***. 76

76 — Chapeau poli, ***cannelle briqueté***; lamelles tournant à l'***incarnat roux*** . . . . **L. subdulcis**, *Pers.*
— Chapeau lubrifié, ***fauve orangé*** ou ***jaune briqueté***; lamelles tournant au ***jaune souci*** . . . . . **L. mitissimus**, *Fr.*

Classification et description des espèces.

Section I. **GLUTINOSI**, *Quél.*

Chapeau *glutineux, visqueux* ou *humide-lubrifié.*

A. Velati.

Chapeau *laineux, pubescent, velouté* ou *tomenteux*, au moins sur la marge et au début.

a. Lanati.

Chapeau à marge *laineuse.*

1. **L. torminosus**, *Schæf.* . . . . **L. coliqueux** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (4-12), charnu, peu visqueux, ***incarnat rosé*** et ***zoné***, parfois ***blanc*** et non zoné ; marge d'abord enroulée, ***laineuse*** et ***blanche.*** Stipe farci, puis creux, dur, égal, glabrescent, blanc et ***rosé***, rarement taché. Lamelles adnées-décurrentes, minces, parfois fourchues vers le stipe, blanchâtre crème. Chair fragile, blanche, inodore ; lait ***blanc*** et âcre. Spore subsphérique (8-9 µ), échinulée, ocellée, blanche. — Prés moussus, bois, bruyères, sous les bouleaux.

2. **L. cilicioides**, *Fr.* . . . . **L. cilicioïde** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-15), charnu, ***tomenteux***, blanc, puis ***jaune incarnat brunâtre***, non zoné ; marge d'abord enroulée, ***laineuse*** et ***blanche.*** Stipe plein, pruineux et soyeux, blanc incarnat, ***jaunissant***, non taché. Lamelles adnées-décurrentes, minces, serrées, fourchues, blanches et ***jaunissant.*** Chair molle, blanche, puis ***jaune*** ; lait ***blanc***, âcre. Spore subellipsoïde (8-10 × 6-7 µ). — Dans les bois, surtout de pins et de bouleaux.

3. **L. scrobiculatus**, *Schæf* . . . . . . **L. scrobiculé** (V).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en coupe (8-15), blanc

crème, puis ***jaunissant***, zoné ; marge d'abord enroulée et *laineuse*. Stipe épais, ***creux***, blanc crème, taché de fossettes jaunâtres, à ***base poilue***. Lamelles adnées-décurrentes, peu serrées, blanc-crème. Chair ferme, puis molle, blanchâtre, ***jaunissant*** à la cassure ; lait peu abondant, blanc, très vite ***sulfurin*** à l'air ; odeur faible, agréable. Spore subellipsoïde (11 × 9µ), finement aculéolée, citrine. — Bois, surtout de conifères montagneux.

b. Tomentosi.

Chapeau ***tomenteux***, ***velouté*** ou ***pubescent***, au moins sur la marge et au début.

4. **L. resimus**, *Fr*. . . . . **L. camard** (?)

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (10-15), épais, glabre, blanchâtre pâle, non zoné ; marge d'abord enroulée, ***tomenteuse*** et ***blanche***. Stipe obèse, creux, ***velouté***, blanchâtre, non ou peu taché. Lamelles décurrentes et blanchâtres. Lait âcre, blanc, puis ***sulfurin*** à l'air. Spore subellipsoïde (8-10 × 6-7µ). — Forêts moussues des montagnes. Affine à **scrobiculatus**.

5. **L. aspideus**, *Fr*. . . . . **L. aspic** (?)

Chapeau convexe, puis un peu déprimé (5-9), charnu, blanchâtre, puis ***paille***, à marge mince, enroulée, ***tomenteuse*** et ***blanchâtre***, puis glabre. Stipe blanc, puis ***paille***, visqueux comme le chapeau. Lamelles adnées, blanches, puis ***paille***, Chair et lait âcres, blancs, puis ***lilacins*** à l'air. Spore subsphérique (9 × 10µ), blanche. — Lieux humides, saulaies. Très voisin de **flavidus**.

6. **L. controversus**, *Pers*. . . . . **L. renversé** (C).

Chapeau convexe, puis en entonnoir (10-30), épais, dur, fragile, ***blanc***, ordinairement marbré-zoné de ***rouge sanguin*** ou ***vineux***, avec la marge enroulée et ***veloutée***, puis nue. Stipe épais, plein, court, parfois excentrique, dur, glabre, blanc. Lamelles adnées-décurrentes, minces et serrées, simples, blanches, puis ***incarnat rosé***. Chair dure, cassante, blanche, avec des ***zones concentriques*** sous la cuticule ; lait blanc et âcre ; odeur acide, vireuse. Spore subsphérique (6 × 8µ), aculéolée-grenelée, ocellée et blanc rosé. — Prés et bois, sous les peupliers et sous les trembles.

6 *a*. **L. lateripes,** *Desm*. . . . . L. pied latéral (C).

Chapeau et stipe *latéraux*, avec les caractères du précédent. Forme déviée par la poussée au pied d'un tronc, d'une racine.

7. **L. turpis,** *Fr*. . . . . L. sale (C).

Chapeau convexe-plan, puis en coupe (10-30), épais, *tomenteux* et *olivâtre*, puis *brun olive* et *vert noir*, souvent taché ; marge enroulée, *veloutée* et *ocracée* ; cuticule adnée. Stipe plein, puis creux, épais et court, lisse, parfois taché de fossettes, plus ou moins visqueux par l'humidité, pâle olivâtre, brun olive ou verdâtre. Lamelles adnées-décurrentes, blanc crème, puis paille, *brunissant* à la blessure. Chair compacte, dure, blanche, *brunissant* plus ou moins au contact de l'air, âcre comme le lait, inodore. Spore globuleuse (8-9 µ) échinulée, ocellée, blanche. — Dans les bois sablonneux, surtout sous les bouleaux.

8. **L. crampylus**, *Otto* . . . . L. rôti (?).

Chapeau convexe, ombiliqué (5-8), charnu et ferme, *rugueux*, *tomenteux*, non zoné, *fuligineux rouge* ; bord *velouté*. Stipe plein, *cendré*. Lamelles serrées, *jaunes*. Lait blanc, âcre. — Forêts.

9. **L. fascinans,** *Fr*. . . . . L. fascinant (?).

Chapeau convexe, puis en coupe (5-9), mince, non zoné, *brun*, puis *briqueté*, à marge enroulée, *pubescente* et *blanche*. Stipe creux, fragile, crème ou paille, à base *pubescente*. Lamelles adnées, rameuses, blanches, puis jaunes. Chair tendre, blanche ; lait blanc, tardivement *poivré*. — Prés et bruyères siliceux.

10. **L. tithymalinus**, *Scop*. . . . . L. tithymale (S).

Chapeau convexe, souvent mamelonné, puis cyathiforme (4-7), charnu, *jaune* au bord, *safrané orangé* au milieu, souvent zoné ou tacheté, avec une fine bordure *pubescente* et *blanche*. Stipe plein, puis creux, ferme, pubescent-pruineux, *jaune*, puis *orangé*, avec la base cotonneuse et blanche. Lamelles décurrentes, fourchues et étroites, *jaunes*, puis *souci*. Chair blanche, puis *jaune safran*, balsamique, vireuse ; lait blanc, âcre. Spore (9 µ) jaune. — Forêts de conifères des montagnes, sous les mélèzes.

B. Glabrati.

Chapeau *entièrement glabre.*

a. Cruenti.

Lait *orangé, rouge sanguin* ou *rouge vineux.*

11. **L. deliciosus**, *Lin* . . . . **L. délicieux** (C).

Chapeau convexe-plan, ombiliqué, puis en coupe (4-15), charnu, *zoné*, couleur *aurore* ou *orangé* clair, puis *verdissant* comme le reste du champignon, même en dedans; marge enroulée. Stipe farci, puis *creux*, dur, fragile, pruineux, *concolore*, parfois taché d'orangé. Lamelles arquées-décurrentes, souvent bifurquées, assez serrées, peu larges, *crème orangé*. Chair dure et fragile, blanche, rapidement *orangée*, âcre; lait peu découlant, *orangé*, doux, puis âcre; odeur douce. Spore globuleuse (8-10µ), échinulée, blanc incarnat. — Bois de conifères, surtout gramineux.

11 *a*. **L. lamelliporus**, *Barla* . . . . **L. lamellipore** (C).

Lusus *polyporé* du précédent, produit par l'*Hypomyces lateritius*, incrustant et soudant les lamelles entre elles.

12. **L. sanguifluus**, *Paul* . . . . **L. sanguin** (C).

Chapeau convexe, puis en coupe (4-9), charnu, peu zoné, *incarnat orangé* ou *aurore*, puis *taché* de *vert*; marge enroulée. Stipe dur, *plein*, aminci en bas, finement ridé et pruineux, crème, puis *rouge orangé*, parfois taché de fossettes, enfin verdoyant. Lamelles adnées, étroites, minces, crème, puis *orangé rosé*, verdissant à la blessure. Chair dure, fragile, *blanche*, pointillée de *rouge sanguin* à la surface, puis *verdissant*, âcre-amère; lait peu abondant, *rouge sanguin* ou *vineux*, un peu poivré; odeur de poire. Spore globuleuse (8-10µ), échinulée, citrine. — Conifères.

12 *a*. **L. vinosus**, *Barla* . . . . **L. vineux** (C).

Chapeau convexe, puis en coupe (6-15), charnu, *orangé rougeâtre* ou *vineux*, zoné; marge d'abord enroulée. Stipe épais, court, plein, puis creux, *rouge vineux*. Lamelles adnées-arquées, étroites, minces, serrées, *améthyste* ou *lie de vin*. Chair et lait

violacé vineux, doux, puis âcres, *verdissant* à la fin. Spore subsphérique (9-11 µ), granulée, ocellée. et blanche. — Surtout sous les pins maritimes du littoral méditerranéen.

b. Lactosi.

Lait d'abord *blanc, blanchâtre* ou *blanc crème*.

* Lait *changeant de couleur* à l'air.

13. **L. acris**, *Bolt* . . . . **L. âcre** (V).

Chapeau convexe, puis déprimé, irrégulier (5-9), ferme, peu visqueux, *blanchâtre*, *gris*, *bistre*, *fuligineux*. Stipe souvent excentrique, *aminci* en bas, plein, puis creux, fragile, glabre, *paille*, à sommet blanc Lamelles adnées, fourchues, minces, crème, puis *jaune incarnat*. Chair et lait blancs, vite *rose rouge* à l'air, âcres. Spore subsphérique (8-11 µ), échinulée, pâle. — Forêts.

13 *a*. **L. luridus**, *Pers*. . . . . **L. livide** (V).

Chapeau convexe-plan (5-9, charnu, un peu zoné, *cendré roux*; marge infléchie. Stipe *égal*, creux et *paille*. Lamelles subdécurrentes, minces, étroites et blanchâtres, puis *rougissant*. Chair et lait blancs, *rougissant* à l'air, âcres. — Lieux moussus.

14. **L. uvidus**, *Fr* . . . . **L. humide** (V).

Chapeau convexe, puis déprimé (3-8), mince, *grisâtre*, nuancé de *lilacin*, parfois subzoné; marge ténue, d'abord enroulée. Stipe spongieux, puis creux, *visqueux*, d'un *gris* clair ou *blanchâtre*. Lamelles adnées-décurrentes, minces, *blanches*, se tachant de *violacé* à la blessure. Chair tendre, molle, humide, blanche, *violacée* à l'air. inodore, tardivement âcre ; lait blanc, puis *violacé* à l'air, âcre. Spore ellipsoïde-sphérique (10-11 × 8-9 µ), échinulée, blanc crème. — Bois argilocalcaires, prés moussus et ombragés.

14 *a*. **L. flavidus**, *Boud*. . . . . . . **L. jaune citrin** (V).

Chapeau convexe, puis un peu déprimé (4-8), charnu, *crème citrin* ou *paille ;* marge amincie et incurvée. Stipe plein, puis creux, assez allongé, parfois atténué en haut, *visqueux*, souvent taché de fossettes jaunâtres sur fond *blanc crème pâlissant*. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, *blanc crème pâlissant*, se

tachant de *violet* à la blessure. Chair ferme, fragile et blanc crème, puis *violette* à l'air, inodore, douce, puis âcre ; lait blanc, puis *violet* à l'air, doux, tardivement poivré. Spore subsphérique (8-10μ), échinulée, ocellée, blanc crème. — Bois argilocalcaires.

15. **L. theiogalus**, *Bul.* . . . . **L. à lait sulfurin** (S).

Chapeau convexe-plan, déprimé ou en coupe (4-8), mince, peu visqueux, *incarnat fauve* ou *fauve orangé*, ordinairement *zoné*, parfois marbré de blanc; marge mince, incurvée et pruineuse. Stipe plein, puis creux, pruineux, blanc, puis taché ou teinté d'*incarnat* ou d'*aurore*, velouté à la base. Lamelles adnées-arquées, minces, *étroites*, blanc crème, puis crème ocré. Chair ferme, blanche, *sulfurine* à l'air, douce, tardivement poivrée, inodore; lait blanc, puis *sulfurin* à l'air, doux, puis âcre. Spore subellipsoïde (8-9 X 7μ), échinulée, pâle. — Bois variés, surtout siliceux.

16. **L. blennius**, *Fr.* . . . . **L. muqueux** (S).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé ou en coupe (4-9), peu charnu, *gris verdâtre* ou *olivâtre*, avec des *taches sombres*, disposées en cercle ; marge d'abord enroulée, plus claire. Stipe spongieux, puis creux, *visqueux* par l'humidité, glabre, *blanc grisâtre* ou *gris olivâtre*. Lamelles adnées-arquées, minces, serrées, *blanches*, se tachant de *gris vert* à la blessure. Chair tendre, fragile, blanche, puis *gris vert* à l'air, inodore, tardivement âcre ; lait blanc, puis *cendré verdâtre* à l'air, âcre. Spore subellipsoïde (7-9 X 5-6μ), échinulée, blanche. — Bois de hêtres.

16 *a*. **L. viridis**, *Schrad* . . . . **L. vert** (S).

Chapeau d'un *vert clair*, un peu teinté d'olivâtre, mais *non taché*, à chair mince. — Habitat et autres caractères du type.

17. **L. fluens**, *Boud.* . . . . **L. découlant** (S).

Chapeau convexe, puis étendu (5-10), charnu, finement chagriné, non ou peu zoné, *olivacé brun*, à bord *ocracé* pâle. Stipe inégal, plein, *ocracé olive*, peu *visqueux*. Lamelles adnées, *ocracées*, puis ocre cendré. Chair ferme, blanche, *brun cendré* à l'air, inodore ; lait *abondant*, blanc, *brunissant* à l'air, doux, puis âcre. Spore ovoïde (10-11 X 7-8μ), échinulée, blanche. — Bois : hêtres.

18. **L. vietus,** *Fr.* . . . . **L. flasque** (S).

Chapeau convexe, mamelonné, puis ombiliqué (3-7), mince, *gris* ou *gris incarnat*, non zoné, humide-visqueux, montrant par le sec une *grisaille soyeuse*. Stipe spongieux, puis creux, *sec*, glabre, *grisâtre*, concolore. Lamelles adnées-décurrentes, minces, serrées, flasques, blanchâtres, puis ocre clair, tachées de *gris* à la blessure. Chair molle, humide, blanchâtre, puis *grise* à l'air, inodore ; lait blanc, *gris* à l'air, doux, puis *âcre*. Spore subsphérique (10 × 8-9μ), échinulée, blanche. — Bois humides.

19. **L. musteus,** *Fr.* . . . . **L. juteux** (?).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, non zoné, *jaune* au bord, *rougeâtre* au milieu. Stipe spongieux, mou, court, *gris rougeâtre*, concolore. Lamelles adnées, minces, serrées, blanches, se tachant de *gris* à la blessure. Chair blanche, *grise* à l'air, odorante ; lait maigre, blanchâtre, *gris* à l'air, *doux*. — Bois.

** Lait *ne changeant pas* à l'air.

20. **L. cupularis,** *Bul.* . . . . **L. petite coupe** (C).

Chapeau *ténu*, convexe-plan ou déprimé (1-6), avec un *mamelon pointu*, humide-visqueux, *strié* par le sec, *olive* au centre, *aurore clair* ou *rosé* au bord, puis jaunissant. Stipe farci, puis creux, grêle, crème aurore ou orangé, pâlissant. Lamelles adnées, minces, *serrées*, étroites, blanches, puis citrines, avec un reflet incarnat orangé. Chair molle, crème, puis concolore, odorante par la dessication ; lait blanc et âcre. Spore (8μ) blanc citrin. — Dans les bois humides : saules, aunes, bouleaux.

20 *a*. **L. jecorinus,** *Fr.* . . . . . **L. couleur de foie** (C).

Chapeau convexe-mamelonné, puis déprimé (1-3), ténu, *translucide* et *ruguleux*, pruineux, *incarnat olive*, avec la marge striée. Stipe grêle et creux, fragile, crème, ocre. Lamelles subdécurrentes et *espacées*, pâles, à la fin d'un jaune rosé. Lait blanc et âcre. — Bois sablonneux et marécageux.

21. **L. aurantiacus,** *Fl. dan.* . . . . **L. orangé** (S).

Chapeau *mamelonné*, puis convexe-plan et parfois déprimé

(3-6), charnu, peu visqueux, glabre et non zoné, *brique orangé*. Stipe grêle, plein, puis creux, *concolore*. Lamelles adnées-décurrentes, minces et serrées, étroites, crème aurore. Chair ferme, puis molle, crème aurore; odeur faible, agréable; lait blanc, crème pâle à l'air, tardivement *âcre*. Spore subellipsoïde (9-10 × 8µ), aculéolée, blanc citrin. — Sapins des montagnes.

22. **L. zonarius**, *Bul.* . . . . **L. zoné** (V).

Chapeau convexe, puis plan (5-8), ombiliqué, charnu, ferme, lisse, *blanc citrin* ou *crème citrin*, ordinairement un peu zoné de *fauve ocracé*; marge enroulée et nue. Stipe court, *plein*, dur, lisse, *blanc*, un peu *pâle* à la fin, non taché. Lamelles adnées, un peu décurrentes, *simples*, minces, serrées, peu larges, blanchâtres, puis *crème pâle*, à reflet incarnat. Chair *compacte*, *blanche*, non zonée, âcre; lait *blanc*, âcre; odeur faible. Spore ronde (8 × 9µ), échinulée, *blanchâtre*. — Bois et clairières.

22*a*. **L. insulsus**, *Fr*. . . . . **L. insipide** (V).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (5-15), souvent festonné, difforme, charnu, *citrin paille*, avec des *zones fauve safrané*; marge d'abord enroulée. Stipe épais, parfois excentrique, court, dur, plein, puis *creux*, glabre, *blanc*, pâlissant, souvent orné de *fossettes* pâles. Lamelles subdécurrentes, fourchues, souvent crispées et anastomosées, blanc citrin, jaunissant, à teinte *incarnate*. Chair ferme, puis molle, blanche, *jaunissant*, un peu zonée à la surface, à odeur douceâtre de melon; lait blanc, poivré. Spore subsphérique (11-13µ), aculéolée, *crème citrin*. — Prés secs, bruyères, bois, surtout sur le calcaire.

23 **L. mallodorus**, *Boud*. . . **L. à odeur de pomme** (?).

Chapeau en entonnoir (4-7), un peu visqueux par l'humidité, *ocracé fauve* ou *fauve briqueté*, orné de *taches concentriques plus sombres*. Stipe court, assez épais, creux à la fin, rugueux, parfois taché, *concolore*. Lamelles subdécurrentes, jaunâtres, puis *concolores*. Chair grenue, *ocracé* pâle, à odeur de *pomme cuite* au four; lait blanc, *âcre*. Spore ovoïde-arrondie (8-10µ), verruqueuse, *blanche*. — Bois argilosableux (Loir-et-Cher).

24. **L. pyrogalus**, *Bul.* . . . . L. à lait brûlant (V).

Chapeau convexe, puis un peu déprimé (5-9), charnu, ***lubrifié***, ***humide*** plutôt que visqueux, lisse et luisant par le sec, avec un fin feutrage inné, plus ou moins zoné, ***gris*** livide, ***gris*** olivâtre ou ***gris*** clair, parfois ocre bistré. Stipe plein, creux à la fin, glabre, ***blanc grisâtre***, puis gris pâle. Lamelles adnées, ***espacées*** et simples, ***crème pale incarnat***, puis ***ocracées***. Chair ferme, puis spongieuse, ***grisâtre*** sous la cuticule ***adnée***, inodore ; lait blanc et poivré. Spore ellipsoïde-sphérique (8-9 × 7 8µ), couleur ***paille***. — Forêts ombragées, surtout sous les hêtres.

25. **L. circellatus**, *Fr.* . . . . L. cerclé (V).

Chapeau convexe-plan (6-9), ombiliqué, charnu, zoné, ***roux cendré*** ou ***brunâtre***. Stipe ***ferme***, aminci en bas, glabre, blanchâtre, puis ***paille*** Lamelles adnées, horizontales, minces, ***serrées***, étroites ***blanchâtres***, puis ***blanc paille***. Chair ferme, grenue, blanche, obscure sous la cuticule ***séparable*** ; lait abondant, blanc, âcre. Spore ronde (10µ), échinulée, pâle. — Bois siliceux.

26. **L. hysgimus**, *Fr.* . . . . L. rougeâtre (S).

Chapeau convexe-plan (6-12), ombiliqué, charnu, rigide, finement ridé, souvent zoné et tacheté, ***bai clair*** ou ***incarnat briqueté*** ; marge ténue, étroitement enroulée. Stipe long, parfois gonflé, farci, bientôt creux, pruineux, jaunâtre, ocre incarnat, souvent ***taché*** de ***rose***. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, rameuses, ***blanches***, puis ***jonquille*** ou ***couleur de buis***. Chair blanche, puis crème ; lait blanc, tardivement âcre. Spore ellipsoïde (10 × 7-8µ), blanc citrin. – Bois gramineux de conifères.

27. **L. trivialis**, *Fr.* . . . . L. trivial (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (6-10), charnu et lisse, ***gris plombé*** ou ***gris lilacin***, pâlissant, ***paille rougeâtre*** ; marge mince, d'abord enroulée, grisâtre. Stipe ventru ou gonflé, ***creux***, souvent lacuneux ou sillonné en bas, humide ou visqueux, paille grisâtre, puis pâle. Lamelles adnées et uncinées, minces, serrées, parfois fourchues, ***blanches***, puis crème ocracé. Chair fragile, blanche, puis blanc pâle, âcre ; odeur faible,

douceâtre ; lait blanc, âcre. Spore ovoïde (9-10 × 7-8µ), échinulée, ocellée, blanc pâle. — Bruyères humides, conifères.

28. **L. pallidus**, *Pers.* . . . . **L. pâle** (C).

Chapeau convexe-plan, ombiliqué, puis en coupe (6-12), charnu, ridé-chagriné, non zoné, *crème roussâtre*, *ocre incarnat* ou *café au lait* pâle, puis plus foncé ; marge largement enroulée au début. Stipe égal, épais, farci, bientôt creux, fragile, humide ou visqueux, crème ocracé, concolore ; base blanchâtre, villeuse. Lamelles adnées-arquées, puis subdécurrentes, parfois rameuses, *blanches*, puis crème ocré, concolores. Chair ferme, fragile, puis molle, *blanc crème*, puis *concolore*, douce, lentement âcre ; odeur faible, douce ; lait blanc, doux, puis âcre. Spore ellipsoïde (10-11 × 9µ), *blanche*, fortement aculéolée. — Bois de hêtres.

29. **L. cremor**, *Fr.* . . . . **L. crème** (?).

Chapeau convexe-mamelonné, puis plan (5-6), souvent excentrique, mince, *fauve orangé*, un peu *ponctué ;* marge *striée*. Stipe *creux*, fragile, concolore. Lamelles adnées, simples, jaune fauve. Chair blanchâtre, fauve en haut ; lait blanchâtre, *doux*. — Bois.

30. **L. quietus**, *Fr.* . . . . **L. tranquille** (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (5-8), charnu, peu visqueux, *incarnat cuivré*, pâlissant, avec une *fine grisaille innée* et *soyeuse*, faiblement zoné. Stipe plein, spongieux, égal, allongé, glabre, incarnat clair, puis *rougeâtre* ou *brun purpurin*. Lamelles adnées, puis un peu décurrentes, bifides, d'un blanc crème, puis *incarnat roussâtre*. Chair tendre, blanche, puis *rougeâtre ;* odeur *douceâtre-puante*, fugace ; lait *blanc crème*, épais, *doux*. Spore ronde (9-11 µ), aculéolée, *blanche*. — Bois, hêtres.

Section II. **VELUTINI**, *Quél.*

Chapeau *tomenteux, pubescent, velouté* ou *floconneux.*

A. ALBATI.

Chapeau *blanc*, au moins au début.

a. Compacti.

Chapeau à *chair épaisse.*

31. **L. vellereus**, *Fr.* . . . . **L. villeux** (C).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en coupe (10-20), épais, dur, *tomenteux*, finement alvéolé par le sec (à la loupe), non zoné, *blanc*, parfois taché d'ocre ; marge largement enroulée au début. Stipe gros, court, plein, *dur*, finement *velouté*, blanc, puis ocré. Lamelles adnées-décurrentes, *épaisses*, *espacées*, étroites, peu fourchues, blanc crème puis *crème ocré*. Chair *dure*, cassante, blanc pâle, *crème citrin* à l'air, âcre-poivrée ; odeur aigre ; lait peu abondant, blanc, *très poivré*, rougissant *immédiatement* le papier bleu de tournesol. Spore ovoïde-sphérique (9-10 × 8µ), presque *lisse*, guttulée, blanche. — Bois ombragés.

31 *a*. **L. velutinus**, *Bert.* . . . . **L. velouté** (C).

Chapeau et stipe comme au précédent, de même consistance. Lamelles plus serrées, alternées de courtes en avant. Chair blanche, puis crème pâle, *fauve roussâtre* à l'air. Lait *doux*, tardivement *âpre-salé*, ne rougissant pas d'abord le papier de tournesol. Spore globuleuse (8-9µ), lisse. — Bois ombragés.

31 *b*. **L. Hometi**, *Gil.* . . . . **L. d'Homet** (V).

Chapeau convexe, puis étalé, *spatuliforme* (4-6), charnu, tomenteux, blanchâtre, puis livide pâle, à marge enroulée. Stipe *latéral*, épais, court, plein, ferme, concolore. Lamelles décurrentes, assez serrées, parfois un peu fourchues *pâles*, se tachant de *violet* à la blessure. Chair ferme, blanc pâle ; lait âcre, blanc, rapidement *violacé* à l'air. Spore ovoïde globuleuse (8-9µ), à peine chagrinée. — Sur les vieilles souches.

b. Tenuiores.

Chapeau à chair mince.

32. **L. pubescens,** *Schrad.* . . . . . . **L. pubescent** (S).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (4-6), *blanchâtre*, puis *incarnat*, parfois jaunâtre, non zoné, lisse, brillant : marge *villeuse* ou *pubescente*. Stipe plein, puis creux, aminci en bas, *pubescent*, pruineux, *incarnat*, puis blanc. Lamelles adnées serrées, *simples*, étroites, *crème incarnat*. Chair élastique, blanchâtre, un peu incarnate sous la cuticule, inodore, très âcre ; lait blanc, âcre. Spore subsphérique (7-8 × 6µ) anguleuse-échinulée, ocellée, blanche. — Dans les bois et les prés moussus, dans les tourbières et sous les sapins.

33. **L. obliquus,** *Fr.* . . . . **L. oblique** (?).

Chapeau convexe-plan ou déprimé, *oblique*, lobé, mince, *blanc*, jaunissant et zoné de gris, *drapé-soyeux*. Stipe excentrique, courbé en bas, farci, puis creux, blanc, à base cotonneuse. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, étroites, *blanches*. Chair molle, odorante ; lait blanc. — Cespiteux au pied des hêtres.

B. Colorati.

Chapeau *coloré* dès la naissance.

a. Lait et chair *ne rougissant* pas à l'air,

34. **L. glyciosmus,** *Fr.* . . . . **L. sent bon** (C).

Chapeau convexe, *mamelonné*, puis plan, déprimé ou en coupe (2-6), mince, *gris lilacin* ou *gris rosâtre*, pâlissant, vêtu d'un *fin duvet floconneux*. Stipe plein, grêle, finement pubescent, villeux, blanchâtre, pâlissant, à base blanche. Lamelles arquées, subdécurrentes, minces, serrées, étroites, crème jaunâtre, puis incarnat ocracé. Chair tendre, blanchâtre, puis crème rosâtre, douce, acerbe, à odeur de *cannelle* ; lait blanc, *doux*, puis acide. Spore ronde (8-9µ), aculéolée, blanc citrin. — Bois humides.

35. **L. helvus,** *Fr.* . . . . **L. brunâtre** (S).

Chapeau convexe-plan ou déprimé (7-12), parfois mamelonné,

charnu, soyeux, puis finement *floconneux-grenelé*, parfois gercé, ***ocracé incarnat***, puis café au lait. Stipe égal, farci, puis creux, ***concolore***, pruineux, à base pubescente, blanche. Lamelles décurrentes et minces, serrées, blanc pâle, puis ocre incarnat. Chair fragile, *jaunâtre*, un peu acerbe ; odeur de ***résine*** (Quélet), de ***Trigonella fœnum-græcum*** (Bresadola) ; lait peu abondant, blanchâtre, séreux, ***doux***. Spore subellipsoïde ($8\text{-}10 \times 6\text{-}8\mu$), échinulée, citrine. — Forêts de conifères humides, tourbières.

36. **L. mammosus**, *Fr.* . . . . **L. mamelonné** [illegible]

Chapeau convexe (3-6), charnu, couvert d'un ***duvet apprimé***, parfois zoné, ***gris chamois***, à ***mamelon élevé***, ***pointu*** ; marge d'abord enroulée, pubescente, blanche. Stipe plein, puis creux, ***pubescent***, crème ou paille. Lamelles adnées, décurrentes, serrées, blanc roussâtre ou incarnates. Chair tendre, blanc roussâtre ; lait blanc, doux, puis *âcre*. — Bois de pins, de bouleaux.

37. **L. impolitus**, *Fr.* . . . . **L. rude** [illegible]

Chapeau convexe-mamelonné, puis déprimé, charnu, [illegible] *paille*. Stipe plein, puis creux, rude, ***blanc rosé***. Lamelles [illegible] rées, ***paille*** Chair *paille* ; lait blanc, *âcre*. — Trembles.

38. **L lilacinus**, *Lasch.* . . . . **L.** [illegible]

Chapeau convexe-plan (4-6), *mamelonné*, mince, [illegible] *lilacin*, pâlissant, ***tomenteux***, à la fin crevassé, [illegible] plein, puis creux, crème incarnat ou ocracé, à [illegible] *neux* et *blanc*. Lamelles adnées, décurrentes, [illegible] jaune incarnat. Chair fragile, blanc crème ; lait [illegible] *âcre*. Spore ronde ($7\text{-}10\mu$), échinulée, blanc citrin. — [illegible]

38 *a*. **L. spinosulus**, *Quél.* . . . . **L** [illegible]

Chapeau convexe, mince, avec un ***mamelon pointu*** [illegible] mé (2-4), orné de *petits aiguillons* (1/2 mm), [illegible] ***incarnat briqueté***, teinté de rose lilacin. Stipe [illegible] chagriné, *concolore*. Lamelles décurrentes, [illegible] carnat, puis *jonquille*. Chair plus claire ; lait [illegible] *poivré*. — Bois humides et siliceux : aunes [illegible]

39. **L. rufus**, *Scop.* . . . . **L. roux** V.

Chapeau convexe-plan, ***mamelonné***, puis en coupe (5-9), charnu, *pubescent ou soyeux*, bientôt ***glabre***, luisant, ***roux brun*** ou ***châtain briqueté***, pâlissant; marge amincie, d'abord enroulée, finement tomenteuse, plus claire. Stipe subégal, plein, glabre ou pruineux, ***incarnat clair*** ou ***roux incarnat***, à base pubescente, ***blanche***. Lamelles adnées, puis décurrentes, serrées, ***crème*** *ocre*, puis ***ocre fauve***. Chair ferme, cassante, blanche, ***jaunâtre*** à la surface, âcre-brûlante ; lait blanc, ***très poivré***. Spore subsphérique (8-10µ), verruqueuse, ***blanche***. — Conifères, tourbières.

40. **L. decipiens**. *Quél.* . . . . **L. trompeur** (S.

Chapeau convexe, puis cyathiforme (3-5), ***incarnat brique***, humide, puis *pubérulent*. Stype grêle, pruineux, ridé en haut, incarnat roussâtre. Lamelles adnées, étroites, serrées, crème, puis *incarnat rosé*. Chair fragile, ***crème***; lait blanc, *poivré*. Spore (8-9µ), aculéolée, *blanche*. — Bois siliceux, herbeux ; conifères.

41. **L. flexuosus**. *Fr.* . . . . **L. flexueux** (C.

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, zoné, pubescent, puis finement *aréolé-floconneux*, d'un ***gris de plomb*** ou *lilacin* ; marge d'abord enroulée, ***veloutée***, blanchâtre. Stipe épais, plein, ferme, souvent orné de fossettes, finement *pubescent*, blanc au sommet, *gris*, à base ***ocracée***. Lamelles arquées, *épaisses* et ***espacées***, rameuses, jaunâtres, puis ***souci clair***. Chair dure, grenue, blanche ; lait blanc, ***très âcre***. Spore arrondie (8µ), granulée, jaune. — Bois herbeux, ombragés : pins, hêtres.

42. **L. umbrinus**, *Paul.* . . . . **L. noirâtre** (?).

Chapeau convexe, puis ombiliqué ou en coupe (5-8), assez mince, *floconneux*, aréolé, moutonné, ***bistre*** ou ***olive***, *fuligineux*. Stipe obconique, très court, plein, dur, blanc en haut, gris clair, concolore, à base jaunâtre. Lamelles subdécurrentes, serrées, étroites, bifides vers le stipe, fragiles, jaunâtres, *gris* [illegible] à la blessure. Chair ferme, blanche, *vineuse* à la surface, [illegible] à l'air ; lait blanc, âcre. – Conifères.

b. Lait et chair *rougissant* à l'air.

43. **L. lignyotus**, *Fr.* . . . . **L. enfumé** (V).

Chapeau convexe-plan (4-8), pruineux-velouté, *ridé-sillonné* et *bistre noirâtre*, avec un *mamelon pointu*. Stipe spongieux, puis mou en dedans, allongé, pruineux-tomenteux et *concolore*, rétréci et *plissé-cannelé* au sommet. Lamelles adnées, serrées, *blanc de neige*, puis jaune incarnat. Chair floconneuse, blanche, puis *rougissant* à l'air, avec le lait blanc, peu abondant, *doux*, de saveur agréable. Spore (10µ) fortement aculéolée, jaunâtre. — Dans les sapinières moussues des montagnes.

44. **L. azonites**, *Bul.* . . . . **L. non zoné** (S).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-9), souvent flexueux ou difforme, charnu, *pruineux-velouté*, lisse, doux au toucher, blanc sale, gris, gris bistre ou fuligineux, parfois teinté d'ocracé. Stipe ferme, puis spongieux, souvent ondulé et ruguleux, pruineux, *blanc* ou *blanchâtre*, puis ocracé ou fuligineux. Lamelles adnées et peu serrées, parfois fourchues ou veinées, *blanches*, puis *ocre incarnat*. Chair ferme, élastique, puis tendre, blanche, *rose safrané* à l'air ; lait blanc et doux, tardivement *âcre* ; odeur un peu acide. Spore globuleuse (11-13µ), très aculéolée, jaunâtre. — Prés moussus, clairières, orée des bois.

44 *a*. **L. picinus**, *Fr.* . . . . . . **L. couleur de poix** (S).

Chapeau convexe-plan, mamelonné, puis déprimé (4-8), velouté, pruineux, lisse, *bistre* ou *brun noir*. Stipe plein, spongieux, puis creux, *fuligineux* pâle ou *gris bistré*, à base cotonneuse, blanche. Lamelles adnées, serrées, *jaunâtres*, puis *jaune ocracé*. Chair ferme, blanche, *jaunâtre* au bord, *rougissant* à l'air ; lait blanc, âcre. Spore (8-10µ) jaunâtre. — Bois de conifères.

SECTION III. PRUINOSI, *Quél.*

Chapeau *glabre* ou *pruineux.*

A. CANDIDI.

Chapeau *blanc* ou *blanchâtre.*

a. Chair *rougissant* à l'air.

45. **L. argematus,** *Fr.* . . . . **L. brillanté** (S).
Chapeau convexe-plan ou déprimé (3-4), mince, dur, pruineux, *blanc* puis terni ; marge d'abord enroulée. Stipe plein, puis creux, dur, subégal, court, glabre, *blanc.* Lamelles adnées, serrées, étroites, *blanc de lait.* Chair ferme, blanche, *rosée* à l'air, enfin *incarnat briqueté,* inodore ; lait peu abondant, blanc, tardivement *âcre.* Spore subsphérique (10µ), très aculéolée, *blanche.* — Sapinières herbeuses. Affine à **azonites.**

45 *a.* **L. connatus,** *Bres.* et *Schulz.* . . . **L. conné** (S).
Chapeau orbiculaire, irrégulier (2-4), *blanchâtre.* Stipe cylindrique, parfois excentrique, court, plein, blanchâtre, *conné* à d'autres. Lamelles adnées, *jaunâtres.* Chair ferme et crème, *rougissant* à l'air, inodore, *douce* ; saveur agréable. Spore globuleuse (8-9µ), échinulée, *pâle.* – Cespiteux : bois (Slavonie).

b. Chair *ne rougissant pas* à l'air.

46. **L. piperatus,** *Scop.* . . . . **L. poivré** (C).
Chapeau convexe-plan, ombiliqué, puis en entonnoir (6-20), régulier, charnu, *dur,* glabre, lisse ou ridé, *blanc,* parfois un peu ocracé par le sec. Stipe plein, *dur,* épais, aminci en bas, lisse ou légèrement ridé, pruineux, *blanc.* Lamelles adnées, puis décurrentes, étroites, *serrées* et *dichotomes,* blanches ou crème, puis *paille.* Chair compacte, *dure,* cassante, blanche, puis blanc crème à l'air et parfois teintée de vert cendré clair, *très poivrée,* devenant *vert bleuâtre* à la cuisson ; odeur acide-vireuse, surtout à la cuisson ; lait *abondant* et blanc, souvent

vert bleuâtre en séchant, *très poivré*. Spore ellipsoïde, globuleuse (9-10 × 8μ), *lisse*, guttulée, blanche. — Bois ombragés.

46 *a*. **L. pergamenus**, *Swartz*. . . . . **L. parcheminé** (C). Chapeau (5-10) mince, *ridé-ruguleux*. Stipe long. Lamelles adnées, horizontales. Autres caractères et habitat du type.

B. FUCATI.

Chapeau *coloré* dès la naissance.

a. Acres.

Chair *très âcre* ou *poivrée*.

* Lait *non changeant*.

47. **L. viridis**, *Paul*. . . . . **L. vert** (C). Chapeau convexe, ombiliqué, puis déprimé (10-12), glabre, non zoné, *vert pomme* cendré. Stipe épais, aminci en bas, devenant creux, *blanc verdâtre* ou *bistre*. Lamelles décurrentes, serrées, *blanches*. Chair ferme, blanche; lait blanc, *âcre*. — Bois.

48. **L. capsicoides**, *Fr*. . . . . **L. capsicoïde** (?). Chapeau convexe, flexueux, compact, glabre, non zoné, *incarnat*; bord replié. Stipe épais, court, plein, *blanchâtre*. Lamelles larges, serrées, *blanchâtres*. Lait blanc, *âcre*. — Bois feuillés.

49. **L. prægnantissimus**, *Vail*. . . . . **L. plein** (?). Chapeau *jaune roux* très pâle, glabre. Stipe plein, aminci en bas, *blanc*. Lamelles étroites, serrées, *crème ocracé* à la fin. Chair et lait blancs, *âcres*. — Bois des environs de Paris.

** Lait *changeant de couleur* à l'air.

50. **L. capsicum**, *Schulz*. . . . . **L. cassette** (?). Chapeau convexe (8), *châtain*; marge étroitement enroulée. Stipe épais, plein, ferme, *blanchâtre*, rayé de fauve roussâtre.

Lamelles adnées-décurrentes, serrées, *fauve orangé* Chair jaunâtre, *brune* à l'air; lait blanc, *âcre*. — Trembles (Hongrie).

51. **L. chrysorrheus**, *Fr*. . . . . . . **L. à lait doré** (S).
Chapeau convexe, ombiliqué, puis en entonnoir (5-20), charnu, sec, *incarnat fauve*, zoné, à pruinosité blanche, puis plus foncé. Stipe égal, plein, puis creux, lisse, *blanc*. Lamelles décurrentes, minces, serrées, *jaunissant*. Chair ferme et blanche, *jaunissant*; lait blanc, *jaune doré* à l'air, aussitôt *très âcre*. Spore ronde (7 µ). – Dans les forêts de hêtres et de pins. C'est, suivant Quélet, une simple variété de **theiogalus**.

52. **L. rubescens**, *Bres*. . . . . . . **L. rouge brique** (?).
Chapeau convexe, à peine mamelonné, puis en coupe (3-5), peu charnu, glabre, lisse ou ruguleux, *incarnat briqueté*, pâlissant; marge d'abord enroulée, blanchâtre et pruineuse. Stipe plein, puis creux, pruineux, *concolore*, blanc-tomenteux en bas. Lamelles adnées-décurrentes, serrées, blanc crème, puis *incarnat roussâtre*. Chair ferme, fragile, incarnat blanchâtre, *jaune sulfurin* à l'air; lait blanc, *jaunissant*, doux, puis *âcre*; odeur acide de pêche, fugace à la dessiccation. Spore globuleuse (7-8µ), échinulée, *blanche*. — Bois siliceux, châtaigniers.

53. **L. flammeolus**, *Poll*. . . . . **L. flamméole** (?).
Chapeau convexe, mamelonné, puis déprimé (2-3), mince et *orange feu*. Stipe grêle, fistuleux, *safrané*. Lamelles et chair jaunissant; lait *rougissant* à l'air, tardivement *âcre*.— Dans les Alpes-Maritimes. Affine à **sanguifluus** par son lait.

b. Subdulces.

Lait *doux* ou *légèrement acide*.

*** Inolentes**

Chair *inodore*; chapeau d'abord *mamelonné*.

54. **L. subdulcis**, *Pers*. . . . . **L. doux** (C).
Chapeau convexe-plan, finement mamelonné, puis déprimé ou en coupe (3-8), peu épais, lisse, *cannelle briqueté*. Stipe

égal, *plein*, spongieux, puis creux, fragile, ***incarnat briqueté.*** Lamelles adnées-arquées, ***fragiles***, crème incarnat, puis ***roussâtre*** pâle. Chair tendre, ***incarnat*** clair, ***inodore***, douce, puis amarescente; lait blanc, doux, puis acide-amer. Spore ovoïde (8-10 × 6-7 µ), grenelée, ***blanc crème.*** — Bois, surtout feuillés.

54 *a*. **L. mitissimus**, *Fr*. . . . . **L. très doux** (C).

Chapeau ***brique*** clair, plus ou moins ***orangé*** ou ***jaune fauve***, ***lubrifié*** par l'humidité, puis brillant. Stipe ***jaune orangé***. Lamelles devenant ***crème souci***; spore ***jaunâtre***. Chair et lait doux, puis un peu âcres. Autres caractères du type. — Bois

54 *b*. **L. tabidus**, *Fr*. . . . . **L. ramolli** (C).

Chapeau convexe-plan, finement mamelonné, puis en coupe (2-4), ***mince***, incarnat briqueté ou aurore, puis blondissant, souvent ***ridé-chagriné***, à marge ***ténue*** et ***striée*** par transparence en temps humide. Stipe grêle, farci, ***subfistuleux***, incarnat ou briqueté pâle. Lamelles adnées, ***étroites***, ***flasques***, peu serrées, crème, puis incarnat pâle. Chair tendre, fragile, roux clair, douce, puis un peu âcre; lait peu abondant, blanc, douceâtre, puis un peu piquant. Spore subsphérique (8-9 µ), échinulée-grenelée, ocellée, pâle. — Bois humides : saules, aunes.

55. **L. obnubilis**, *Lasch*. . . . . **L. nébuleux** (?).

Chapeau convexe, finement mamelonné, puis ombiliqué ou déprimé (1-3), mince, lisse, ***roux bistre*** au bord, ***brun***, ***bistré*** ou ***bai*** au milieu. Stipe farci, puis creux, court, souvent ruguleux-chagriné, ***roux fuligineux***. Lamelles adnées-arquées, serrées, ***étroites***, ocre pâle, puis ocracé roussâtre. Chair grumeleuse, rousse, amarescente; lait blanchâtre, doux. Spore globuleuse (8-9 µ), grenelée, blanc pâle. — Bois humides : pins.

56. **L. rubrocinctus**, *Fr*. . . . . **L. à ceinture rouge** (?).

Chapeau convexe-plan, charnu, rude, ***fauve pâlissant***. Stipe plein, lisse, ***paille***, ***zoné*** de ***rouge*** au sommet. Lamelles adnées, serrées, ***paille***. Chair molle, concolore, douce, nauséeuse; lait peu abondant, blanc. — Au Jardin botanique d'Upsal.

** **Olentes**

Chair *aromatique* ou *puante*; chapeau *non* ou peu *mamelonné*.

57. **L. camphoratus,** *Bul.* . . . . **L. camphré** (?).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé ou en coupe (3-6), charnu, mince, parfois subzoné, souvent ridé ou chagriné, *brun briqueté* ou *bai bistre*. Stipe grêle ou spongieux, onduleux, *brun rouge* ou *briqueté*. Lamelles arquées-décurrentes et serrées, crème incarnat, puis *roussâtre*. Chair *rousse*, douce ; odeur persistante de *mélilot bleu*; lait *blanc*, doux. Spore globuleuse (8-9µ), échinulée, *jaunâtre*. — Forêts sablonneuses, conifères.

57 *a*. **L. serifluus,** *De Cand.* . . . . **L. à lait séreux** (?).

Chapeau convexe-plan ou déprimé (4-7), parfois un peu mamelonné, mince, non zoné, souvent ridé ou chagriné, *brun fauve* ou *bai brun* clair ; marge incurvée, parfois cannelée. Stipe spongieux, *concolore* clair ; base souvent *hérissée de poils fauves*. Lamelles adnées, décurrentes par un court filet, *fauve souci* ou *fauve roux*. Chair fragile, *roux fauve*, douce ; odeur persistante de *mélilot*; lait *aqueux-séreux*, doux. Spore globuleuse (8-10µ), aculéolée, ocellée, *pâle*. — Bois, surtout humides.

58. **L. cimicarius,** *Batsch* . . . . **L. punais** (?).

Chapeau convexe-plan, finement mamelonné, puis déprimé ou en coupe (2-4), mince, sec, fragile, lisse ou ruguleux, *bai* ou *roux brun*, plus ou moins briqueté, pâlissant ; marge incurvée. Stipe plein, subégal, assez grêle, *brun rouge* ou *brun chocolat*, souvent à *pruine grise*. Lamelles adnées-arquées, puis décurrentes, serrées minces, *étroites* (2-3^{mm}), crème incarnat, puis incarnat fauve, incarnat ocracé. Chair fragile, *roussâtre*, douce, puis un peu âpre ; odeur aromatique particulière, persistante par la dessication (*Fenu grec*) ; lait *blanc*, doux, puis un peu acerbe. Spore globuleuse (9 × 8µ), aculéolée, *blanchâtre*. — Dans les bois herbeux, secs ou rocailleux ; bruyères.

59. **L. ichoratus,** *Batsch* . . . . **L. purulent** (?).

Chapeau convexe, puis plan (5-6), ombiliqué, parfois déjeté,

mince, sec, ***lisse***, rigide, puis ***flasque***, nankin clair, fauve briqueté, souvent brun au milieu ou zoné de roux. Stipe plein, dur, puis ***tendre***, jaune incarnat ou fauve, puis roux. Lamelles adnées et étroites, crème nankin. Chair crème, ***brunissant*** à l'air, bientôt ***molle***, aromatique, sapide; lait ***abondant***, blanc, doux. Spore ellipsoïde (8-10×6-7 μ), échinulée, crème. — Hêtres.

60. **L. lactifluus**. *Schæf*. . . . . **L. vachotte** (C).

Chapeau convexe-plan, déprimé ou en coupe (5-12), ***épais***, sec, ***dur***, nankin fauve, brun fauve, mordoré, parfois jaune ou brun, safrané, souvent plus foncé au milieu. Stipe épais et plein, ***dur***, pruineux, jaune clair, fauve nankin, souci safrané, clair en haut. Lamelles adnées, subdécurrentes, minces, crème, puis ocre pâle, ***brunissant*** à la blessure. Chair ***compacte***, blanche, ***brunissant*** à l'air, douce, ***fétide-puante*** par le froissement; lait ***abondant***, blanc, ***brunissant*** à l'air, doux. Spore globuleuse (10 μ), échinulée, ocellée, pâle. — Bois ombragés.

Genre **Russula**, Persoon.

Lactaires

Chair *sans lait* ou à *suc incolore* et *non découlant*. Chapeau d'abord convexe; marge droite ou peu incurvée, rarement enroulée, tantôt unie, tantôt striée-sillonnée à la fin; cuticule sèche ou visqueuse, glabre ou pruineuse, parfois séparable. Stipe glabre ou pruineux, sec, souvent ridé-veiné ou strié. Lamelles adnées-atténuées ou décurrentes, libres ou sinuées, simples ou fourchues, rarement inégales.

Classification des Russules

Secrétan a partagé les Russules en deux sections, d'après la couleur des lamelles: les *Russules à feuillets blancs* et les *Russules à feuillets jaunes*.

Fries base ses divisions du genre Russula non sur la couleur des lamelles, mais sur leur égalité ou leur diversité, ainsi que sur l'épaisseur de la chair et la forme superficielle du chapeau. Il distingue d'abord les espèces dont le chapeau est compact et *lisse* de celles dont le chapeau devient *strié* à la fin. Des premières il fait trois séries: les **Compactæ**, à lamelles *inégales*; les **Furcatæ**, à lamelles *fourchues*, et les **Rigidæ**, à lamelles *mêlées* de fourchues et d'inégales. Des secondes il forme deux séries: les **Heterophyllæ**, à lamelles *inégales* ou *fourchues*, et les **Fragiles**, à lamelles *égales*.

Le Dr Quélet partage les Russules en deux sections correspondant à celles de Secrétan: les **Leucosporæ** ou Russules à *spores blanches*, et les **Xanthosporæ**, ou Russules à *spores jaunes*. Puis, faisant intervenir, comme *caractère de groupe*, la *saveur* de la chair, il forme des divisions secondaires bien délimitées et qui permettent, pratiquement, une distribution plus facile et plus caractérisée des espèces. Dans la première section, sous la dénomination de **Portentosæ**, il maintient à part

les espèces de la série des Compactæ de Fries, comprenant les *R. nigricans* et *delica*, avec leurs variétés, ainsi que *mustelina*. Des autres espèces à spores blanches, il forme trois séries : les **Sapidæ**, à chaire *douce* ; les **Ingratæ**, à chair *âcre*, parfois nauséeuse, avec le chapeau *paille*. *ocracé*, *bistre* ou *olive*, et les **Piperinæ**, à chair *âcre* ou *poivrée*, avec le chapeau *violet*, *pourpre* ou *rouge*. Des Russules à spores jaunes, il forme trois séries : les **Versicolores**, à chair *douce*, avec le chapeau *ample* et *compact ;* les **Tenellæ**, espèces *grêles* à chair *douce*, *tendre* et *fragile*, et les **Insidiosæ**, espèces à chair *âcre*.

Récemment enfin, M. Maurice Barbier a divisé les Russules en une douzaine de groupements formés chacun *autour d'une espèce type* (1). Ce mycologue a, du reste, heureusement indiqué l'affinité bien connue des *R. nigricans* et *adusta* avec les Lactaires, en disant qu'elles ont des « tendances lactarioides. » Il ajoute là-dessus : « Si l'on met à part ces espèces, toutes les autres s'enchevêtrent à tel point que, seul, le caractère de la couleur des spores reste à employer pratiquement pour faire une coupe dans le reste du genre. »

Tout en conservant les deux grandes sections de Quélet, nous avons, comme lui, tenu compte de la saveur de la chair, ainsi que de l'épaisseur, de la consistance, de la taille et de la couleur du chapeau, mais aussi, dans la première, de la *nature de la cuticule*, selon que celle-ci est *sèche* ou *visqueuse*.

Les Leucosporæ forment d'abord deux sous-sections : les **Lactarioides** et les **Repandæ**, que distinguent entre elles l'*épaisseur* et la *forme de la marge* du chapeau, l'*égalité* ou l'*inégalité* des lamelles, ainsi que la *nature* plus ou moins *succulente* de la chair, qui noircit parfois à l'air. Les Lactarioides comprennent deux groupes : les **Nigricantes**, à chair *noircissante*. et les **Plorantes**, à lamelles *larmoyantes*. La seconde sous-section est divisée en deux séries : les **Siccæ** et les **Viscidæ**. Le caractère de la cuticule *sèche*, dans certaines espèces, est rendu très sensible lorsque le chapeau est *tomenteux* sur la marge, *pruineux*, *farineux*, *floconneux*, *granuleux*, ou *gercé-*

---

(1) *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Saône-et-Loire.* Juillet-Août 1907.

aréolé : c'est ce qui arrive pour les ***R. mustelina, virescens, cutefracta, lepida, aurora, lactea, incarnata, galochroa, insignis*** et ***serotina***, dont la cuticule, d'aspect mat, ne présente pas de viscosité. Même les espèces à chapeau un peu humide au début, telles que ***furcata, citrina*** (Gil.), ***graminicolor*** et ***azurea***, présentent une surface d'apparence drapée ou satinée, parfois granulée, bien différente de la cuticule lisse et luisante des espèces à chapeau visqueux. Seules, les ***R. rubra*** et ***Linnæi***, à cuticule polie, quoique sèche, semblent se rapprocher des Viscidæ. Les Siccæ forment à leur tour deux groupes : les **Firmæ**, à chair ***dure*** ou ***ferme***, ordinairement épaisse, et les **Teneræ**, comprenant quelques espèces ***grêles*** ou à chair ***tendre***. Quant aux Viscidæ, elles forment deux groupements : les **Dulces**, à chair ***douce***, et les **Piperatæ**, à chair ***âcre*** ou ***poivrée***. Celles-ci enfin comprennent les **Amœnæ** et les **Inamœnæ**, classées d'après la couleur du chapeau et aussi l'odeur de la chair.

Les Xanthosporæ sont divisées en deux séries : les **Gratæ** et les **Ingratæ**, basées sur la saveur de la chair. Les Gratæ comprennent deux groupements : les **Compactæ** (***Versicolores***, Quél.), et les **Tenuiores** (*Tenellæ*, Quél.), qui se distinguent par l'épaisseur et la taille du chapeau, autant que par la consistance de la chair. Les Tenuiores enfin sont subdivisées en deux groupes : les **Purpuratæ** et les **Pallidæ**, caractérisées par la couleur du chapeau.

Nous ferons remarquer, en outre, que certaines espèces ou variétés, rangées par Quélet et maintenues par nous, d'après leurs affinités, parmi les Xanthosporæ, pourraient très bien, si l'on ne s'en rapportait qu'à la couleur des spores, être placées dans la première section : il en est ainsi des ***R. integra, substyptica, melliolens, fusca, ochracea, puellaris, leprosa, citrina*** (Quél.) et ***violeipes***, dont les spores d'un ***blanc*** à peine pâle les rapprochent des ***R. virescens, graminicolor, ochroleuca, depallens, expallens, sanguinea, Linnœi, atrorubens, incarnata, lepida, aurora*** et ***serotina***. De même les ***R. Barlæ, decolorans, lateritia, veternosa*** et ***olivascens*** présentent aussi des spores d'un ***crème pâle*** peu prononcé. C'est là, on le voit, une des grandes difficultés qu'on rencontre dans la détermination méthodique des Russules. Etant données, en outre, quelques espèces intermé-

diaires marquant une transition d'un groupe au groupe voisin, on s'expliquera l'impossibilité d'une classification rigoureusement systématique, partant de la couleur seule des spores. Les affinités des principaux groupes sont d'ailleurs basées, le plus souvent, sur des caractères si variés et si peu différenciés, qu'on peut hésiter parfois à rattacher telle espèce à l'un plutôt qu'à l'autre.

Par les observations que nous venons de présenter, on comprendra mieux l'utilité d'une *Clé dichotomique* permettant à l'observateur d'arriver, indirectement sans doute et souvent lentement, mais avec le plus de certitude possible, à la détermination des espèces.

Supposons, par exemple, que nous ayons devant les yeux la *Russule verdoyante*, excellent comestible que l'on peut confondre avec la *Russule fourchue*, espèce réputée dangereuse. Voici les nos de notre Clé que, sans hésitation, nous choisirons successivement pour arriver à sa détermination :

1. Lamelles *non rouges*.
2. Chair *ne rougissant pas* à l'air.
5. Chapeau *ni blanc, ni bistre, ni noir*.
7. Chair *douce*.
48. Chair et stipe *non gris*.
52. Chapeau *non violacé lilacin*.
54. Stipe *non violacé lilacin*.
57. Chapeau adulte *verdâtre* ou *vert de gris* ; cuticule *gercée-aréolée, furfuracée* ou *granulée*.
58. Chapeau *non azuré*.
59. Chapeau *épais*, farineux, puis *aréolé*, furfuracé ; stipe *épais* ; lamelles *libres* . . . . . **R. virescens**, *Schæf.*

Tableau synoptique

Section I. LEUCOSPORÆ, *Quél.*

- A. Lactarioides. Marge *enroulée, charnue* et *lisse*; lamelles *inégales* et *simples*.
  - *a* **Nigricantes**: chair *noircissant;* lamelles *non larmoyantes.*
  - *b.* **Plorantes**: chair *ne noircissant pas*: lamelles *larmoyantes.*
- B. Repandæ. Marge *droite* ou *peu incurvée*, parfois *mince* et *striée sillonnée*; lamelles *égales* ou *fourchues*, parfois *réunies par des veines.*
  - *a.* **Siccæ**. Chapeau *sec*; marge souvent *unie.*
    - *a.* **Teneræ**: chair *tendre* ou *élastique*, parfois *ténue.*
    - *b.* **Firmæ**: chair *ferme* ou *dure*, souvent *compacte.*
  - *b.* **Viscidæ**. Chapeau *visqueux* ou *lubrifié*; marge souvent *striée*
    - * **Piperatæ** — chair *poivrée.*
      - *f.* **Amœnæ**: chapeau *violet, rouge* ou *blanc*; chair *non nauséeuse.*
      - *ff.* **Inamœnæ**: chapeau *autrement coloré*; chair souvent *nauséeuse.*
    - ** **Dulces**: chair *douce.*

Section II. XANTHOSPORÆ, *Quél.*

- A. Gratæ. Chair *douce.*
  - *a.* **Compactæ**: chapeau *ample* ou *épais*, ou espèces à chair *ferme.*
  - *b.* **Tenuiores**. Chapeau *mince* ou *petit*; chair *tendre.*
    - * **Pallidæ**: chapeau *pâle* ou *jaune*, parfois bistre ou olive.
    - ** **Purpuratæ**: chapeau *violet, rouge* ou *orangé.*
- B. Ingratæ: chair *âcre* ou *poivrée.*

Clé dichotomique des espèces

---

1 — Lamelles *rouges* . . . **R. cruentata,** *Quél.* et *Schulz.*
— Lamelles *non rouges* 2

2 — Chair *rougissant* à l'air 3
— Chair *ne rougissant pas* à l'air 5

3 — Chapeau *rose* ou *rouge* au milieu. **R. Duportii,** *Phil.*
— Chapeau d'abord *blanc*; chair *noire* à la fin 4

4 — Lamelles *espacées* et *blanc crème*. . **R. nigricans,** *Bul.*
— Lamelles *serrées* et *blanchâtres* . . **R. densifolia,** *Sec.*

5 — Chapeau *blanc, bistre* ou *noir; chair noircissant* . . 6
— Chapeau ou chair *autrement colorés* 7

6 — Chapeau *noircissant* . . . . **R. adusta,** *Bul.*
— Chapeau restant *blanc* . . . . . . **R. semicrema,** *Fr.*

7 — Chair *âcre, poivrée* ou *acerbe-styptique* 8
— Chair *douce* ou à peine acide 48

8 — Chapeau et stipe *purpurins, lilacins. violets, violet* foncé, *violet* bistre, *violet* olive, puis souvent décolorés; stipe *lisse*, souvent pruineux-farineux 9
— Chapeau ou stipe *autrement coloré,* ou stipe *ridé*. . . 11

9 — Lamelles *blanches* . . . . **R. Queletii,** *Fr.*
— Lamelles *crème sulfurin* ou *jaunes* 10

10 — Spore *blanc crème* . . . . **R. depallens,** *Gil.*
— Spore *jaune ocracé* . . . . **R. drymeia,** *Cooke.*

11 — Spores *blanches* ou *blanc crème* 12
— Spores *jaunâtres, jaunes* ou *ocracées* 39

12 — Chapeau *blanc* ou *crème pâle,* avec la marge *enroulée* et *charnue,* lisse ; lamelles *adnées-décurrentes, inégales, blanches* et *larmoyantes* 13
— Chapeau *autrement coloré* ou à marge *non enroulée,* ou lamelles *non décurrentes* ou *colorées* 14

13 — Lamelles et stipe *blancs* ; spore *grenelée* **R. delica,** *Fr.*
— Lamelles et sommet du stipe d'un *blanc* légèrement *azuré verdâtre ;* spore *échinulée.* **R. chloroides,** *Kromb.*

14 — Chair *bistre* ou *cendrée* sous la cuticule *épaisse* ; chapeau *brun olive, bistre* ou *cendré.* 15
— Chair ou chapeau d'une autre couleur 16

15 — Chapeau à marge *unie,* avec le stipe blanc, puis *cendré.* **R. livescens,** *Batsch.*
— Chapeau à marge *striée* ; stipe *blanc.* . **R. sororia,** *Fr.*

16 — Chair à *odeur nauséeuse* ou *d'amandes amères,* quand le champignon vieillit ; chapeau *gris ocré, chamois* ou *ocracé,* au moins au bord, parfois *fuligineux* au milieu ; marge très mince et *sillonnée-chagrinée* 17
— Chair *inodore* ou d'une *odeur différente,* ou chapeau *autrement coloré* ou à marge *lisse* 19

17 — Chair *crème ocracé* sous la cuticule ; chapeau *fuligineux* ou *gris bistre* au milieu ; lamelles *égales* et *blanches* ; odeur nauséeuse. . . . . **R. pectinata,** *Bul.*
— Chair ou chapeau *autrement colorés ;* lamelles *inégales* ou *fourchues,* souvent *larmoyantes ;* odeur plus ou moins prononcée, un peu d'amandes amères 18

18 — Stipe *épais,* devenant *pâle ;* lamelles *sinuées-libres* ; odeur *forte* à la fin. . . . . **R. fœtens,** *Fr.*
— Stipe *peu épais, blanc ;* lamelles *adnées ;* odeur *faible* et agréable d'amandes amères . . . . **R. subfœtens,** *Smit.*

19 — Chapeau ***rose carné***, puis ***ocracé*** au bord et ***finement ponctué-granulé*** . . . . **R. elegans, *Bres.***
— Chapeau ***autrement coloré*** ou ***non ponctué*** 20

20 — Chapeau ***paille ocracé***, à marge finement ***striée***; stipe, lamelles et chair devenant ***concolores*** . . . **R. fellea, *Fr.***
— Chapeau, stipe, lamelles ou chair ***d'une autre couleur***, ou chapeau à marge ***lisse*** 21

21 — Chapeau ***sulfurin, citrin verdoyant, citrin*** ou ***jonquille***, au moins au milieu, à marge ***lisse***. 22
— Chapeau ***autrement coloré*** ou à marge ***striée*** 24

22 — Stipe et lamelles ***citrins*** . . **R. flavovirens, *Bom.* et *R.***
— Stipe et lamelles ***blancs*** 23

23 — Chapeau ***jaune***; stipe devenant ***gris***. **R. ochroleuca, *Pers.***
— Chapeau ***jaune***, à bord ***blanc***, avec le stipe ***blanchâtre***. **R. Raoultii, *Quél.***

24 — Chapeau ***violet*** ou ***lilacin***, au moins en partie et au début, parfois teinté d'olive, de jaune, de bistre ou de blanc; chair ***mince*** et ***blanche***; stipe ***blanc***. 25
— Chapeau ***autrement coloré*** ou à chair plus ou moins ***épaisse*** ou ***rouge*** sous la cuticule. 26

25 — Stipe ***pubescent***; chapeau ***sec***, à ***pruine blanche***, avec la marge ***unie***. . . . . **R. serotina, *Quél.***
— Stipe ***ridé-strié***; chapeau ***visqueux***, avec le bord ***strié*** à la fin. . . . . **R. violacea, *Quél.***

26 — Lamelles ***adnées-décurrentes***, devenant ***crème paille***; chapeau ***rouge sanguin*** ou ***rouge violet***, à cuticule ***lubrifiée***; chair ***âcre-salée***, blanche en dedans, ***rouge*** sous la cuticule ***très adhérente***. . . . . **R. sanguinea, *Bul.***
— Lamelles ***non décurrentes*** ou ***non jaunissantes***. . . . 27

27 — Chapeau ***dur*** et ***sec***, souvent pruineux, avec la cuticule ***adnée*** et la marge ***unie*** 28
— Chapeau ***non dur*** ou ***visqueux*** ou à cuticule ***séparable***, à marge souvent striée-sillonnée à la fin. 31

28 — Chair ***très poivrée***; chapeau ***poli***, rouge, puis décoloré et crème ocracé par endroits, lamelles ***adnées***; odeur vireuse . . . . **R. rubra**, *De Cand.*
— Chair ***douce***, puis ***acerbe-acrescente*** après un instant de mastication; chapeau ***pruineux***; lamelles ***sinuées***. . . . 29

29 — Chapeau ***crème*** ou ***crème ocracé***, puis ***incarnat doré*** au bord; stipe ridé. . . . . **R. aurora**, *Kromb.*
— Chapeau ***autrement coloré***. 30

30 — Chapeau d'abord ***rouge*** ou ***carminé***. . . **R. lepida**, *Fr.*
— Chapeau ***blanc de lait*** . . . . **R. alba**, *Quél.*

31 — Lamelles ***blanches***, parfois ***tachées*** de jaune par le sec; chapeau ***rose***, ***rouge*** ou ***blanc***, rarement pâle 32
— Lamelles ***entièrement jaunâtres*** ou ***jaunes*** 37

32 — Chapeau à cuticule ***séparable***; lamelles ***simples***; chair caséeuse ou molle. 33
— Chapeau à cuticule ***adhérente***; lamelles en partie ***bifides***; chair ferme 36

33 — Chair *ferme-caséeuse*, assez ***épaisse*** (7-10^{mm}), blanche, puis *jaunâtre*, souvent ***rose rouge*** sous la cuticule; stipe lisse, souvent teinté de ***rose rouge***; lamelles ***peu serrées***, ordinairement ***libres***. . . . . **R. emetica**, *Schæf.*
— Chair ***tendre-molle*** et ***mince*** (3-5^{mm}), ***blanche*** sous la cuticule, ***très*** *fragile*; stipe ***blanc*** 34

34 — Lamelles ***libres*** et ***espacées*** . . . . . . **R. fallax**, *Fr.*
— Lamelles ***adnées*** et ***serrées***, ventrues 35

35 — Chapeau ***rose rouge*** ou ***rose***. . . . . **R. fragilis**, *Pers.*
— Chapeau ***blanc***. . . . . **R. nivea**, *Pers.*

36 — Lamelles et chair *blanches* . . . . . **R. rosacea,** ***Pers.***
— Lamelles et chair blanches, puis *tachées* de *sulfurin doré* par le sec ou à la blessure. . . . **R. sardonia,** ***Fr.***

37 — Chair *blanche*, rouge sous la cuticule, *poivrée*; chapeau *mince*, d'un *violet noir*, parfois *rouge sanguin* au bord. **R. atrorubens,** ***Quél.***
— Chair *jaunissant* avec l'âge, *peu âcre*. 38

38 — Chapeau *purpurin foncé* ou *rouge violet*, plus foncé au centre, *non décolorant*, d'un *bleu améthyste* à la cuisson; chair *inodore ;* spore blanche. . . . . . . **R. Clusii,** ***Fr.***
— Chapeau *pâle*, puis *purpurin rougeâtre*, enfin *jaunissant* comme le stipe *sur* et *sous* la cuticule; chair *parfumée*; spore blanc crème . . . . **R. substyptica,** ***Pers.***

39 — Chair *ocracée* ou *citrine* sous la cuticule 40
— Chair *autrement colorée* sous la cuticule 41

40 — Chapeau *rouge orangé* ou *orangé doré*, à marge *citrine* ; lamelles à *bordure citrine*. . . . . . . **R. aurata,** ***With.***
— Chapeau *nankin*, puis plus foncé au milieu, à marge *sillonnée ;* lamelles *crème*. . . . **R. ochracea,** ***Alb.*** et *S.*

41 — Chair *violette* sous la cuticule, *très poivrée*, à odeur *douce ;* chapeau *bai foncé*, légèrement purpuracé; bord *uni*; lamelles *sinuées* . . . . **R. badia,** ***Quél.***
— Chair *non violette* sous la cuticule. 42

42 — Lamelles *libres*, veinées, d'abord *blanches* ; chapeau *blanchâtre* ou *jaunâtre*; chair tendre. **R. adulterina,** ***Fr.***
— Lamelles *adnées*; chapeau *autrement coloré*. 43

43 — Chapeau *dur* et *épais*, rouge incarnat, puis orangé doré, pâlissant et *tacheté* de *brun* ou de *roux purpurin*; chair très poivrée. . . . . **R. maculata,** ***Quél.***
— Chapeau *ni dur ni tacheté*, assez mince 44

44 — Lamelles d'abord ***blanc crème*** ou ***jaunes***, puis ***jaune nankin*** ou ***safranées***; chair souvent ***peu âcre*** 45

— Lamelles d'abord ***blanches***, puis ***crème jonquille***; chair douce, puis ***poivrée***. 47

45 — Stipe ***gris*** à la fin; chapeau ***rose purpurin grisâtre***, sillonné-chagriné; chair peu âcre . . . **R. nauseosa**, *Pers.*

— Stipe ***non gris*** à la fin; chapeau ***pourpre*** foncé, ***pourpre*** brun ou ***bai violacé***; chair âcre 46

46 — Lamelles d'abord ***blanc crème***; chapeau ***pourpre foncé*** ou ***pourpre brun***, pâlissant, avec le bord ***sillonné-chagriné***. **R. nitida**, *Pers.*

— Lamelles d'abord ***jonquille***; chapeau ***lisse*** et ***bai violet***, teinté de ***purpurin*** ou ***d'olive***. . . . **R. purpurea**, *Schæf.*

47 — Chapeau ***rosé*** ou ***incarnat***, puis ***crème*** ou ***jaune*** au milieu, à cuticule ***adnée*** . . . . **R. veternosa**, *Fr.*

— Chapeau ***rouge vif***, sanguin ou coquelicot, ***non décoloré***, à cuticule ***séparable*** . . . . **R. rubicunda**, *Quél.*

48 — Chair ***gris bleuâtre*** ou devenant ***grise*** ou ***gris noir*** à l'air, ou stipe devenant ***gris*** en bas. 49

— Chair et stipe ***autrement colorés***. 52

49 — Chapeau ***blanc violeté*** ou ***rouge vineux***, puis souvent décoloré; stipe devenant ***gris*** en bas, même en dedans. 50

— Chapeau ***autrement coloré***, à chair ***gris bleuâtre*** ou devenant à l'air ***grise*** et ***marbrée de noir*** 51

50 — Chapeau ***violet*** ou ***blanc violacé***, puis ***décoloré***, bistré, grisâtre, enfin ***blanchâtre*** ou ***paille***. . . **R. depallens**, *Pers.*

— Chapeau ***rouge vineux***, non décoloré. **R. vinosa**, *Quél.*

51 — Chapeau nacarat, rapidement ***jaune d'œuf***; chair ***blanche***, puis ***gris noir*** à l'air. . . . . **R. decolorans**, *Fr.*

— Chapeau ***bistre***, ***olivâtre*** ou ***cendré***, puis souvent ocracé; chair ***gris bleuâtre***. . . . . **R. ravida**, *Fr.*

52 — Stipe *lisse* ou *farineux*, d'un *violet lilacin* ou *rose lilacin* ; chapeau *concolore* ; lamelles *jaunissant* 53
— Stipe *ridé* ou espèces *autrement colorées* ou présentant des lamelles *blanches*. 54

53 — Chair *jaunissant* . . . . **R. purpurata**, *Bres.*
— Chair *blanche* . . . . **R. amœna**, *Quél.*

54 — Chapeau *citrin* ; stipe *violacé*. . . **R. violeipes**, *Quél.*
— Chapeau ou stipe *autrement coloré*. 55

55 — Chapeau *violacé*, *violet sombre*, *violet ardoisé*, *lilacin* ou *lilacin rosé*, visqueux, parfois *verdissant* avec l'âge ; lamelles *sinuées* ou *libres*, toujours *blanches* ; stipe *ridé* ; chair blanche, *lilas violacé* sous la cuticule 56
— Chapeau *autrement coloré* ou lamelles *adnées* ou *non blanches*, ou chair *non lilacine* sous la cuticule. 57

56 — Chapeau *ridé-veiné*, à la fin *verdissant*, avec le bord *uni* ; chair *épaisse*. . . . . **R. cyanoxantha**, *Schæf.*
— Chapeau *lisse* et *non verdissant*, avec la marge *sillonnée* à la fin, chair *mince* . . . . **R. lilacea**, *Quél.*

57 — Chapeau adulte *verdâtre*, *vert de gris* ou *azuré pâle*, cuticule *gercée-aréolée*, *floconneuse*, *furfuracée* ou *granulée* ; lamelles, stipe et chair *blancs* ou *blanc crème* 58
— Chapeau adulte *nu* et *lisse* ou *autrement coloré*, ou lamelles *jaunissant* plus ou moins. 60

58 — Chapeau *azuré pâle*, finement *granulé* ; lamelles *égales*. **R. azurea**, *Bres.*
— Chapeau *blanc de lait*, puis *verdâtre* 59

59 — Chapeau *épais*, farineux, puis *aréolé*, furfuracé ; stipe *épais* ; lamelles *libres*. . . . . **R. virescens**, *Schæf.*
— Chapeau *mince*, moucheté de *fins flocons blancs* ; stipe *aminci* en bas ; lamelles *adnées-décurrentes* et *serrées*. **R. galochroa**, *Fr.*

60 — Chapeau *gercé-granulé* au bord, *rose purpurin* ou *incarnat purpurin*, avec le centre *lisse* et *bistré*; lamelles, stipe et chair *blancs* . . . . **R. cutefracta**, *Cooke*.
— Chapeau *non granulé* ou lamelles *colorées*. 61

61 — Chapeau *rose*, pâlissant, *ponctué-granulé* de *rouge noir*; chair *blanche*; lamelles *blanc pâle*. . . **R. punctata**, *Gil.*
— Chapeau *non ponctué-granulé* de *rouge noir*, ou espèce à chair *jaunissant* 62

62 — Chapeau *bistre*, orné au bord de *petits flocons sulfurins* et fugaces; stipe *rose rouge* en bas . . **R. insignis**, *Quél.*
— Chapeau ou stipe *autrement coloré*. 63

63 — Chapeau *pruineux* ou *farineux*, uni, puis *gercé-aréolé* par le sec, *blanc*, parfois teinté de *rose incarnat*, puis *pâlissant* ou *décoloré*; stipe *lisse* et blanc; chair *compacte* ou *grenue*; lamelles larges, blanc crème 64
— Chapeau *visqueux* ou *lisse* ou *autrement coloré*. ou espèces à stipe *ridé-strié*. 65

64 — Lamelles *libres*, épaisses, espacées, fourchues; chapeau *blanc*, puis crème ocracé. . . . . **L. lactea**, *Pers.*
— Lamelles *adnées*, bifurquées; chapeau blanc, teinté de *rose incarnat*, puis décoloré . . . . . **B. incarnata**, *Quél.*

65 — Lamelles *adnées-décurrentes* et *blanches*, souvent *fourchues*; chair *ferme, blanche*, parfois *un peu acide*; chapeau *jamais rouge*. 66
— Lamelles *non décurrentes* ou *colorées*. 68

66 — Chapeau *jaune citrin* . . . . **R. citrina**, *Gil.*
— Chapeau *autrement coloré* 67

67 — Lamelles assez *espacées* ou *épaisses*; chapeau mat, enfin satiné, *vert olive* ou *brun olive*, parfois *brun*, souvent lavé de *jaune* ou de *fauve* . . . . **R. furcata**, *Pers.*
— Lamelles *serrées, minces, étroites*; chapeau lisse, *gris clair, lilacin*, souvent teinté d'*olivâtre* ou *verdoyant*; chair *roussâtre pâle* à la cuisson . . . . **R. heterophylla**, *Fr.*

— Chapeau *vert*, mais *non jaunissant* ; lamelles blanches, puis *crème* ; chair *mince* et *tendre*. 69
68 — Chapeau *non vert* ou *jaunissant*, ou espèces à lamelles *jaunissant* ; chair parfois *épaisse* et *ferme* 70

— Chapeau *petit* (2-3), *vert clair*, à bord *blanc* ; lamelles *sinuées*. . . . . **R. smaragdina**, *Quél.*
69 — Chapeau *moyen* (5-7), *vert pré*, à centre *bistré* ; lamelles *adnées*, connées deux à deux . . **R. graminicolor**, *Sec.*

— Chapeau *brun ocracé* ou *brun jaune* ; lamelles *sinuées*, *veinées* à la base ; spores *blanches* ou *blanc crème* ; chair
70 *ferme* ; stipe ridé, blanc ou blanc de lait. 71
— Chapeau *autrement coloré* ou à lamelles *adnées*, ou espèces à spores *jaunes* ou *ocracées*. 73

— Chapeau *visqueux* ; marge *sillonnée* à la fin ; chair blanc crème et parfumée ; lamelles prenant à la fin une couleur
71 *jaune de cire* ou *crème ocracé* . . . . **R. fusca**, *Quél.*
— Chapeau *sec*, à bord *uni* ; chair blanche, *ocracée* à la surface ; lamelles *blanc crème* . . . . . . **R. mustelina**, *Fr.*

— Lamelles, spores et chair *blanches* ; chapeau *noir purpurin*, *rouge incarnat*, *rose incarnat* ou *rose clair*, puis
72 parfois *jaunâtre* ou *blanc*, au moins au milieu 73
— Lamelles ou spores plus ou moins *colorées*. 77

73 — Chapeau *veiné-ruguleux*, non décoloré **R. vesca**, *Bres.*
— Chapeau *lisse*. 74

74 — Chapeau à la fin *décoloré*, au moins au milieu . . . 75
— Chapeau *non décoloré*. 76

— Chapeau décoloré *au milieu* ; stipe *blanc*, rarement rosé, ridé-strié ; lamelles serrées, *blanches*. . **R. 1**[illegible] *f.*
75 — Chapeau *partout* décoloré ; stipe *rosé* ; la[illegible] *sant* à la dessication . . . **R. purpurina**, [illegible]

76 — Chapeau ***noir purpurin***, charnu. **R. atropurpurea**, *Kromb.*
— Chapeau ***rose clair***, mince. . . . **R. carnicolor**, *Bres.*

77 — Chair étant ou devenant ***jaune ocracé*** 78
— Chair ne ***jaunissant pas*** 81

78 — Chapeau ***petit*** (2-4), ***mince***, à bord ***translucide***; stipe ***blanc***; lamelles d'abord ***blanches***; chair ***acidule*** 79
— Chapeau ***large*** (6 12), ***charnu***; stipe souvent ***rosé***; lamelles d'abord ***blanc crème*** ou ***jaunâtres***; chair ***douce*** . 80

79 — Chapeau ***purpurin grisâtre***, puis ***paille*** ou ***olive***, avec le milieu bistré . . . . **R. puellaris**, *Fr.*
— Chapeau ***rouge***, avec le milieu brun, orné de ***flocons blancs*** et fugaces . . . . **R. leprosa**, *Bres.*

80 — Stipe ***ridé-réticulé*** . . . . **R. rhytipus**, *Sec.*
— Stipe ***lisse*** 81

81 — Lamelles ***jaune de cire***, puis ***sulfurines***; chapeau ***satiné***, puis ***poudreux-gercé***, rougeâtre rosé ou ocracé, brouillé d'olive pâle. . . . . **R. olivacea**, *Schæf.*
— Lamelles ***blanc crème***, puis ***abricot***; chapeau mat, souvent ***pointillé-aréolé***, purpurin lilacin, à centre bai ou noirâtre, puis ocré ou olive. . . . . **R. xerampelina**, *Schæf.*

82 — Stipe ***lisse***; chapeau ***charnu***; chair ***dure*** ou ***ferme***; lamelles d'abord ***blanc crème***, puis un peu jaunes. . . . 83
— Stipe ***ridé*** ou chapeau ***mince***, ou espèces à chair ***tendre*** ou ***molle*** 86

83 — Chapeau ***ample*** (10-18), ordinairement teinté de ***rouge*** en partie, parfois olive; lamelles ***larges*** et ***épaisses***, devenant ***jaune d'œuf***; stipe ***épais*** (2-4), blanc, ordinairement ***rosé*** en partie ou ***rouge*** 84
— Chapeau ***moyen*** (5-9), ***olivâtre*** ou ***jaune*** ou ***citrin***; lamelles ***peu larges*** et ***peu épaisses***, devenant ***crème jonquille***; stipe ***peu épais*** (1 1/2) et ***blanc*** 85

84 — Chapeau *rose rouge* ou *rouge foncé*, souvent taché d'olive, de jaune, de bistre, parfois tout olive ; stipe souvent *rosé* en partie ; chair *blanche* . . . . . **R. alutacea,** *Schæf.*
— Chapeau *rouge sombre*, à centre *rouge noir ;* stipe *rouge* ; chair *rouge* sous la cuticule . . . . . **R. erythropus,** *Fr.*

85 — Chapeau *olivâtre*, puis *ocracé* ou *jonquille* au milieu. **R. olivascens,** *Fr.*
— Chapeau *citrin* ou *jaune* . . . . **R. citrina,** *Quél.*

86 — Lamelles *sinuées-libres ;* chapeau *large* (6-12) et *charnu ;* chair *parfumée*. 87
— Lamelles *adnées* ou chapeau *moins large* ou *mince*. . 89

87 — Chapeau *jaune orangé*, puis *rose incarnat* ; lamelles devenant *jaune safran* ; chair *ferme*, douce. **R. Barlæ,** *Quél.*
— Chapeau ou lamelles *d'une autre couleur*. 88

88 — Chapeau *bai* ou *brun* et *olive*. . . . . **R. integra,** *Lin.*
— Chapeau *rose rouge* ou *sanguin* . **R. melliolens,** *Quél.*

89 — Chair *élastique*, *lilacine* sous la cuticule *séparable* ; chapeau *azurin lilacin* ou *gris perle*, nuancé de rose, de jaune, d'olive, puis *verdoyant* . . . . **R. palumbina,** *Quél.*
— Chair *non lilacine* sous la cuticule, ou espèces à chapeau *autrement coloré* ou à chair *tendre-fragile*. 90

90 — Lamelles un peu *décurrentes*, crème paille ; chapeau *large* (9-12), *charnu* et *sec*, lisse, ferme, rouge sanguin ou rouge violacé, à chair *rouge* sous la cuticule *adnée ;* stipe *ridé* et *rouge*, rarement blanc. . . . . . **R. Linnæi,** *Fr.*
— Lamelles *non décurrentes ;* chapeau moins large (5-7), *mince*, souvent visqueux ou strié-sillonné sur la marge ; chair *tendre* ou *molle*. 91

91 — Stipe *gris cendré* à la fin . . . . . Voir l'accolade 45
— Stipe *non gris* à la fin. 92

92 — Chapeau *lilacin* ou *rose lilacin*. 93
— Chapeau *autrement coloré*. 94

93 — Chapeau *visqueux*, à la fin *strié*; stipe *ridé*; lamelles *sinuées*; chair *inodore*. . . . . **R. Turci**, *Bres.*
— Chapeau *farineux* et *uni*; stipe *lisse*; lamelles *adnées*; chair un peu parfumée. . . . . . **R. amethystina**, *Quél.*

94 — Chapeau *rouge* ou *rouge orangé*, parfois jaunissant rapidement, au moins en partie. 95
— Chapeau *autrement coloré*, visqueux, avec la chair et le stipe blancs ou blanchâtres. 97

95 — Chapeau *vite jaune*; stipe *blanc*; chair *molle*, blanche sous la cuticule séparable; lamelles *libres* et *serrées*, devenant *souci* . . . . **R. chamæleontina**, *Fr.*
— Chapeau *non décoloré*, au moins au bord 96

96 — Chapeau *jaunissant* au centre; stipe souvent *rosé* de côté; lamelles *libres*. . . . . **R. roseipes**, *Sec.*
— Chapeau *non jaunissant*, finement *pulvérulent*; stipe *blanc*; lamelles *adnées*. . . . . **R. lateritia**, *Quél.*

97 — Chapeau *brun fauve* ou *bai fauve*. **R. xanthophæa**, *Boud.*
— Chapeau *autrement coloré* 98

98 — Stipe *ridé-strié* et *gonflé*; chapeau (5-7) uni, *blanchâtre*, *paille*, *verdâtre* ou *olivâtre*; lamelles *larges*, épaisses; chair très molle . . . . **R. mollis**, *Quél.*
— Stipe *lisse* ou *grêle*; chapeau (2-4) *jaune*; lamelles *étroites*, réunies par des veines 99

99 — Lamelles *adnées* et *serrées*; chapeau *uni* sur la marge; odeur faible . . . . **R. lutea**, *Huds.*
— Lamelles *libres* et *espacées*; chapeau *sillonné-tuberculeux* au bord; odeur désagréable. . . **R. vitellina**, *Pers.*

Classification et description des espèces.

Section I. LEUCOSPORÆ, *Quél.*

Spores *blanches* ou *blanc crème*; lamelles *blanches* ou un peu *jaunâtres*.

A. Lactarioides.

Chapeau *compact*, à marge *enroulée, charnue* et *lisse*, souvent *tomenteuse*; lamelles *inégales* et *simples*, parfois *larmoyantes*; chair ordinairement *grenue*, plus ou moins *succulente*, souvent *noircissant* avec l'âge.

a. Nigricantes.

Chair *noircissant* avec l'âge; lamelles *non larmoyantes*.

1. **R. nigricans**, *Bul.* . . . . **R. noircissante** (?).

Chapeau convexe, puis ombiliqué et concave (10-20), dur, un peu visqueux en naissant, tomenteux à la loupe, puis glabrescent, rude, *blanchâtre*, puis *gris*, *bistre* et *noir*, parfois bistre olive ou brun noir. Stipe gros (2-5), égal, plein, dur, lisse, *blanc*, puis gris bistre, noircissant. Lamelles sinuées, larges en avant, *épaisses* et *espacées*, rigides, très fragiles, *blanc crème*, *rougissant* à la blessure, puis brunâtres. Chair dure, très grenue, cassante, succulente, blanchâtre, *rougissant* à l'air, enfin *noircissant*, insipide, puis âcre. Spore globuleuse (7-9 μ), grenelée, ocellée. — Bois, surtout feuillés.

1 *a*. **R. densifolia**, *Sec.* . . . . **R. à lamelles serrées** (?).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé en entonnoir (7-9), un peu visqueux en naissant, ferme, *doux* au toucher, *blanc*, puis taché de *gris bistre*, enfin *noircissant*; marge élastique, villeuse, blanche. Stipe peu épais (1 2), court, plein, dur, prui-

neux, *blanc*, enfin concolore. Lamelles adnées, uncinées-décurrentes, étroites, peu épaisses, ***serrées***, fragiles, ***blanches***, se tachant de ***gris*** au toucher, puis ***blanc sale*** et noircissant. Chair ferme, blanche, ***rosée*** à l'air, puis grise, ***noircissant***, un peu odorante, douce, puis acide. Spore globuleuse (7-9 µ), grenelée-échinulée, ocellée. — Bois herbeux, sous les chênes.

1 *b*. **R. adusta**, *Pers*. . . . . **R. brûlée** (!).

Chapeau convexe-plan, puis en entonnoir (8-15), glabre et *blanc*, puis gris fuligineux, ***noircissant***. Stipe court et gros (3-5), plein, dur, *blanc*, puis concolore. Lamelles ***adnées-décurrentes***, peu épaisses, ***serrées***, étroites, ***blanches***, puis ***blanchâtre sale***, noircissant. Chair dure, cassante, non succulente, blanche, puis ***gris bistre*** et ***noircissant***, inodore et insipide. Spore ronde (8 µ), grenelée-acculéolée, ocellée. — Bois, sapins.

1 *c*. **R. semicrema**, *Fr*. . . . . . . **R. moitié crème** (?).

Chapeau ***toujours blanc***, ferme, lisse; marge glabre. Stipe épais (4-5), plein, dur, blanc, ***noircissant***. Lamelles ***décurrentes***, minces, ***serrées***, ***blanches***. Chair ***blanche*** dans le chapeau, ***noircissant*** dans le stipe. — Dans les bois, parmi les feuilles.

2. **R. Duportii**, *Phill*. . . . . **R. de Duport** (?).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-6), sec, ferme et lisse, *rougeâtre* ou ***rose***, à marge ***bleuâtre***. Stipe court et spongieux, finement strié, glabre et *blanc*. Lamelles sinuées, larges, ***espacées*** et *blanches*. Chair ***roux brun*** à l'air; odeur d'écrevisse. Spore ronde (9 µ), grenelée. — Bois : Angleterre.

b. Plorantes.

Chair *non noircissante*; lamelles ***larmoyantes***.

· 3. **R. delica**, *Fr*. . . . . **R. sans lait** (C).

Chapeau convexe, ombiliqué, puis en coupe (5-9), dur, *blanc*, parfois tacheté de bistre ocré, finement tomenteux sur la marge blanche. Stipe peu épais (1-2), très court, plein, dur, pruineux-tomenteux et *blanc*. Lamelles adnées, un peu décurrentes, étroites, serrées, ***blanches***. Chair dure, grenue, blanche

ou blanc glauque, devenant *rosâtre* à l'air, douce, puis *âcre*, à odeur agréable de fruits ou d'orange. Spore subglobuleuse (7-8×6-7μ), *grenelée*, subocellée. — Bois, surtout ombragés.

3*a*. **R. chloroides,** *Kromb.* . . . **R. blanc verdâtre** (C).

Chapeau convexe-plan, puis en entonnoir (9-15), épais, dur, subtilement pubescent, puis glabre, *blanc crème*, puis légèrement *ocracé*. Stipe épais (2-4), court, plein, dur, pruineux et blanc, puis *concolore*, souvent *blanc verdâtre* au sommet. Lamelles adnées, puis décurrentes, peu serrées, *blanches*, à reflet *bleuâtre verdoyant*. Chair ferme, grenue, blanche, *pâlissant* à l'air, douce, puis *âcre*; odeur vireuse, un peu de radis. Spore subglobuleuse (9-10μ), *échinulée*. — Bois ombragés.

A. Repandæ.

Chapeau à marge *droite* ou *peu incurvée*, parfois mince et striée-sillonnée; lamelles généralement *égales*, parfois *fourchues* ou *réunies par des veines*; chair *non noircissante*.

a. Siccæ.

Chapeau *sec*, parfois un peu humide, à cuticule *pruineuse*, *farineuse*, *granuleuse*, *furfuracée* ou *floconneuse*, souvent *gercée-aréolée*, rarement glabre et polie, avec la marge ordinairement *lisse*, parfois tomenteuse.

* Firmæ.

Chair *dure* ou *ferme*, assez *épaisse*; chapeau *non petit*.

4. **R. rubra,** *De Cand.* . . . . **R. rouge** (S).

Chapeau convexe-plan (6-9), charnu, sec, *dur*, fragile, *poli*, *rouge*, plus foncé au milieu, puis plus ou moins *décoloré* et *crème ocracé* par endroits, parfois gercé-aréolé, *lisse* sur le bord. Stipe épais, plein, *dur*, à peu près lisse, *blanc*, ordinairement panaché de *rose rouge*. Lamelles *adnées*, parfois bifurquées ou mêlées de quelques-unes plus courtes, assez larges, *blanc crème*, souvent bordées de *rouge rosé* en avant. Chair *compacte* et *grenue*, blanche, *rouge* sous la cuticule adnée;

saveur ***brûlante*** ; odeur vireuse (buis, laudanum). Spore arrondie (8-9µ), finement échinulée, blanche. — Bois arénacés.

5. **R. lepida**, *Fr.* . . . . R. jolie (C).

Chapeau convexe, parfois plan (5-8), charnu, ***très dur***, sec, ***pruineux*** ou ***farineux***, d'un ***rouge purpurin*** ou ***rouge carminé***, souvent décoloré ou crème ocracé au milieu, crevassé par le sec, ***uni*** au bord, à cuticule adnée. Stipe plein, ***très dur***, ordinairement court et égal, pruineux, lisse ou un peu ridé, blanc, souvent teinté de ***rose rouge*** d'un côté, surtout en bas. Lamelles ***sinuées-adnées***, souvent fourchues, serrées, étroites, blanc crème, puis ***crème jaunâtre***, parfois bordées en avant de ***rose rouge***. Chaire ***dure***. grenue, cassante, blanche, rougie par la teinture de tournesol, douce, puis ***acerbe-âcre*** ; odeur ***alcaline*** et ***très forte*** à la cuisson. Cuticule du chapeau teignant l'eau en ***rose*** ou en ***rose rouge***, surtout à la cuisson. Spore ronde (8-9µ), échinulée, blanc crème. — Bois : chênes, hêtres.

5 *a*. **R. alba**, *Quél.* . . . . R. blanche (C).

Chapeau ***blanc de lait***, parfois teinté de ***rose incarnat***, pruineux. Stipe farineux, ***blanc*** pur. Caractères du type. — Bois.

5 *b*. **R. aurora**, *Kromb.* . . . . R. aurore (C).

Chapeau convexe, puis plan, parfois déprimé (6-12), charnu, très ferme, sec, ***pruineux*** et ***blanc crème***, puis ***crème ocracé***, ensuite ***incarnat doré*** ou ***pâle orangé***, crème pâle au centre ; bord ***uni***. Stipe plein et ferme, subégal, ridé, ***blanc***, rarement teinté d'incarnat pâle. Lamelles ***sinuées-adnées***, atténuées en arrière, serrées, fourchues et blanches, devenant ***crème pâle***, parfois denticulées sur l'arête et bordées en avant d'incarnat pâle. Chair très ferme, blanche, douce, puis ***acerbe-âcre*** après un instant de mastication ; odeur faible. Spore arrondie (8-9µ), échinulée, blanc crème, puis ***pâle jaunâtre***. — Bois ombragés siliceux.

6. **R. Linnæi**, *Fr* . . . . R. de Linnée (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (8-12), épais, ***glabre***, sec, ***poli***, d'un ***rouge sanguin*** ou ***rouge rose***, jamais décoloré, à bord ***uni*** ; cuticule adnée. Stipe plein, ferme, court, épais (2-3) au

milieu, ***ridé-réticulé***, ***rouge sanguin***, rarement blanc. Lamelles ***adnées-décurrentes***, assez épaisses, fourchues en arrière, blanches, puis ***crème paille***. Chair compacte et ferme, blanche, inodore et ***douce***. Spore ellipsoïde-sphérique (8-9μ), blanc crème. — Bois. Quélet en fait une variété de **sanguinea**.

7. **R. incarnata**, *Quél.* . . . . **R. incarnate** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, sec, ***farineux***, puis aréolé, ***blanc***, teinté de ***rose incarnat***, enfin ***blanchâtre*** ou ***café au lait***; bord ***uni***. Stipe plein, ferme, pruineux, ***blanc de neige***. Lamelles ***adnées***, larges, bifurquées, rigides et blanc crème. Chair grenue, blanche, ***très sapide***. Spore : 9μ. — Pins.

8. **R. lactea**, *Pers.* . . . . **R. lactée** (C).

Chapeau convexe-plan (6-9), épais, sec, pruineux, ***blanc***, puis finement gercé et ***crème ocracé***; bord ***uni***. Stipe ventru (2-4), plein, ferme, pruineux, blanc de neige en haut, blanc crème en bas. Lamelles ***libres***, larges, épaisses, espacées, fourchues, blanc crème. Chair compacte, blanche, ***très sapide***. Spore (9μ) ocellée. — Dans les bois siliceux, surtout des montagnes.

9. **R. virescens**, *Schæf.* . . . . **R. verdoyante** (C).

Chapeau subglobuleux, puis convexe-plan et un peu déprimé ou en coupe (6-12), charnu, assez épais, ferme, sec, ***blanc de lait*** ou ***blanc crème***, puis ***vert pâle*** ou ***vert de gris***; cuticule épaisse, ***farineuse***, devenant ***gercée-aréolée***, ***furfuracée***, ***verruqueuse*** ou ***granulée***, avec la marge ***unie***. Stipe plein et ferme, rigide, puis spongieux, épais (2-3), pruineux et blanc ou blanc crème. Lamelles libres ou adnées, épaisses, peu fourchues, blanc de lait, puis blanc crème. Chair ferme, blanche, ***très sapide***, inodore. Spore globuleuse (9-10μ), légèrement granulée ocellée, blanc de lait. — Bois ombragés et secs.

10. **R. galochroa**, *Fr.* . . . . **R. blanc de lait** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (5-6), mince, ***blanc de lait***, puis ***verdâtre grisonnant***, moucheté de ***flocons blancs***; bord uni ou striolé. Stipe et chair fermes, blancs. Lamelles adnées, serrées, étroites, blanches. — Bois. Affine à **heterophylla**.

11. R. **cutefracta**, *Cooke*. . . . . **R. gercée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis un peu déprimé (7-10), charnu, ferme, *rouge purpurin* ou *rose purpurin*, à centre *gris bistre* et uni, avec le bord finement *aréolé-verruqueux*, *granulé*, laissant voir la chair entre les gerçures. Stipe ferme, assez épais, souvent atténué en bas, lisse, blanc ou teinté de rose. Lamelles *adnées*, atténuées vers le stipe, parfois décurrentes à la fin, fourchues ou réunies par des veines, *blanches*, pâlissant par la dessication. Chair ferme et blanche, *rose rouge* sous la cuticule, *douce*. Spore blanche. — Bois, prés ombragés.

12. R. **mustelina**, *Fr*. . . . . . . **R. couleur belette** (C).

Chapeau convexe-bossu, puis déprimé (8-15), ferme et sec, *chamois nankin* ou *jaune brun*, plus foncé au centre ; bord *uni*, finement *tomenteux*. Stipe épais, plein, ridé, glabre et blanc, pâlissant. Lamelles *sinuées*, serrées, *réunies par des veines*, blanches, puis blanc crème. Chair ferme et blanche, *ocracée* sous la cuticule, *douce*. Spore ellipsoïde (8-9μ), un peu grenelée, ocellée, blanche. — Bois des montagnes siliceuses.

13. R. **furcata**, *Pers*. . . . . **R. fourchue** (S).

Chapeau convexe-plan, puis un peu déprimé (7-12) charnu, ferme, humide en naissant, vite sec, finement *villeux*, mat, puis satiné, *vert olive* ou *jaune olive*, parfois *brun olive* ou *brunâtre*, ordinairement teinté ou lavé de *jaune* ou de *fauve*, à bord souvent uni. Stipe plein, ferme, épais (1 1/2-3), parfois court, dilaté au sommet, atténué en bas, légèrement strié-réticulé, blanc. Lamelles *adnées* ou un peu *décurrentes*, *fourchues*, peu serrées à la fin, *blanches* ou *blanc glauque*, parfois se tachant de brun. Chair *ferme*, blanche, souvent *jaunâtre* sous la cuticule, légèrement acide. Spore subellipsoïde (8×6-7μ), peu pointillée, ocellée-guttulée, *blanche*. — Bois ombragés.

14 R. **citrina**, *Gil*. . . . . **R. citrine** (?).

Chapeau convexe ou un peu déprimé (5-10), charnu, humide en naissant, lisse, *jaune citrin*, puis parfois ocracé pâle ou légèrement verdâtre, à marge un peu ridée-tuberculeuse à la fin.

Stipe plein, égal ou aminci en bas, ridé-strié, blanc. Lamelles *atténuées* vers le stipe ou un peu *décurrentes*, plus larges en avant, *fourchues, blanches*. Chair blanche, *pâle* sous la cuticule un peu séparable, inodore, à peine acide. — Bois. Cette Russule paraît une variété jaune de la précédente.

**Teneræ

Chair *tendre* ou élastique, *mince;* chapeau parfois *petit.*

15. **R. graminicolor**, *Sec.* . . . . Chapeau vert pré (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé ou en coupe (5-9), peu charnu, humide, *vert pré* ou *vert clair*, à centre *plus foncé*, un peu *bistré brun ;* marge *striée-rugueuse* plus claire; cuticule séparable jusqu'au milieu. Stipe ferme, puis spongieux, égal ou atténué en bas, ridé, glabre, blanc. Lamelles *adnées*, atténuées vers le stipe, *connées deux à deux*, non fourchues en avant, blanches, puis *crème*, parfois tachetées de *bistre* à la fin. Chair *tendre*, fragile, blanche, inodore, *douce*. Spore ellipsoïde (8-10×7μ), légèrement aculéolée, *crème*, à reflet citrin. — Dans les bois arénacés, surtout de conifères.

16. **R. azurea**, *Bres.* . . . . R. azurée (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (4-6), charnu, ténu au bord, humide, bientôt sec, lisse, puis finement *granulé*, *bleuâtre pâle ;* marge un peu striolée à la fin, parfois lilacine. Stipe plein, spongieux, puis creux, un peu épaissi à la base, glabre, ridé et blanc. Lamelles atténuées-adnées, *égales*, bifides, blanches, puis blanc de lait. Chair *blanche* sous la cuticule séparable, *sapide*. Spore subglobuleuse (8-9μ), échinulée et *blanche*. — Forêts sablonneuses : conifères, hêtres.

17. **R. insignis**, *Quél.* . . . . R. insigne (?).

Chapeau convexe, puis en coupe (3-4), mince, *sillonné* jusqu'au disque, *grisâtre* ou *bistré*, orné sur le bord de *petits flocons sulfurins*, fugaces. Stipe court, grêle, pruineux, blanchâtre, à base *rouge clair*. Lamelles étroites, blanc crème. Chair blanc crème, *douce*. — Bois feuillés. Affine à **pectinata**.

18. **R. serotina**, *Quél.* . . . . **R. tardive** (S).

Chapeau globuleux, puis plan, mince et ***petit*** (2-3), ***violet, lilacin, bistre*** ou ***olive***, sous une ***pruine floconneuse blanche***; marge ***unie***, d'un ***bleu lilacin*** tendre, à fine bordure blanche. Stipe ***très fluet***, spongieux, ***pubescent***, blanc. Lamelles adnées, serrées, blanches, se tachant de ***jaune***. Chair tenace-élastique, blanche, ***poivrée***. Spore ovoïde-sphérique (7µ), aculéolée et blanc citrin. — Dans les vieilles souches : saule, tremble.

b. Viscidæ.

Chapeau ***visqueux*** ou ***lubrifié***, à cuticule ***glabre*** et ***lisse***, souvent luisante, avec la marge souvent ***striée-sillonnée***.

*** Piperatæ.**

Chair ***poivrée*** ou ***âcre***.

f. *Amœnæ.*

Chapeau *violet*, ***purpurin, rouge*** ou ***rose***, parfois décoloré ou ***blanc;*** odeur ***non désagréable***.

19. **R. violacea**, *Quél.* . . . . **R. violacée** (V).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-5), ***mince***, visqueux, ***violet, lilacin***, souvent brouillé ou taché de ***vert***, d'***olive*** ou d'***ocracé***, même de blanc ; marge bientôt striée, avec une étroite bordure blanche. Stipe spongieux, puis creux-lacuneux, fragile, petit, striolé, pruineux, ***blanc***. Lamelles ***adnées***, minces, ***serrées, blanches***. Chair molle, fragile, ***blanche*** sous la cuticule ***séparable, très poivrée***; odeur de laudanum. Spore sphérique (8-9µ), aculéolée. — Dans les bois humides, ombragés.

20. **R. Queletii**, *Fr.* . . . . **R. de Quélet** (?).

Chapeau convexe-plan (3-8), ***charnu*** et ferme, puis mou, visqueux, luisant, ***bistre violet obscur*** au milieu, parfois varié de bistre olive, décoloré à la fin, avec la marge ***violette*** ou ***lilacine, pruineuse***, parfois un peu striée à la fin. Stipe plein, ferme, puis spongieux-mou, ***lisse, farineux, rose violet***, puis décoloré. La-

melles atténuées-adnées, souvent fourchues, d'un *blanc de cire*, puis crème bistré, *larmoyantes* au début, se tachant par le sec de bleu azuré cendré ou d'olive clair. Chair ferme, puis molle, *blanche*. *rouge purpurin* sous la cuticule, *très poivrée*, à peu près inodore. Spore globuleuse (9μ), échinulée, *blanche*. — Dans les forêts de conifères herbeuses ou moussues.

20 *a*. **R. expallens**, *Gil*. . . . . . . **R. pâlissante** (?).
Chapeau et stipe comme au précédent, puis *très décolorés* à la fin, devenant verdâtres, olive jaunâtre ou blanchâtres, au moins en partie. Lamelles *crème jaunâtre*, puis *sulfurin pâle*. Chair *crème*, rouge sous la cuticule adnée, *jaune* à la cuisson. Spore subsphérique (8-9μ), aculéolée, ocellée, *blanc* pâle. Autres caractères du type. — Forêts de conifères arénacées.

21. **R. sanguinea**, *Bul*. . . . . **R. sanguine** (C).
Chapeau convexe, souvent bossu ou mamelonné, puis plan ou déprimé (5-9), charnu jusqu'au bord, *humide-lubrifié*, plus ou moins chagriné ou rugueux, *rouge sanguin* vif, parfois *sanguin violacé* obscur, plus clair sur le bord *non strié*. Stipe plein et ferme, puis spongieux, ordinairement rétréci en haut, *rose rouge* clair, rarement blanc, finement *ridé-strié*. Lamelles *atténuées-décurrentes*, serrées, étroites, rarement fourchues, souvent réu nies par des nervures, blanches, puis *crème paille*. Chair ferme, puis caséeuse, blanche, *rouge* sous la cuticule *adnée*, inodore, douce puis *salée* et *âcre*. Spore subglobuleuse (8-10μ), aculéolée, *blanc crème*. — Bois humides de pins.

22. **R. emetica**, *Schæf* . . . . **R. émétique** (V).
Chapeau convexe-plan (5-10), *charnu*, peu visqueux, parfois ruguleux, *rouge rosé*, *rose* ou *blanc*, rarement crème ocracé; marge lisse, puis sillonnée et chagrinée. Stipe rigide, plein, *ferme*, spongieux-élastique, glabre, blanc ou teinté de *rose*. Lamelles adnées ou libres, *égales* et *peu serrées*, larges, *blanches*. Chair *ferme*, puis spongieuse, succulente, blanche, jaunâtre à la fin, *rose rouge* sous la cuticule *séparable*, aromatique au froissement, *très poivrée*. Spore subglobuleuse (8μ), grenelée, ocellée. — Bois humides, près des souches pourries.

22 *a*. **R. fallax**, *Fr*. . . . . **R. trompeuse** (V).
Chapeau plus petit (4-6), ***mince***, d'un ***rougeâtre*** sale, varié au centre de verdâtre, de jaune. Stipe et chair ***mous***, ***blancs***, ***très fragiles***. Lamelles ***libres***, ***espacées***, blanchâtre ou blanc pâle. Avec les autres caractères du type. — Bois humides.

23. **R. Clusii**, *Fr*. . . . . **R. de Clusius** (?).
Chapeau hémisphérique, puis convexe-plan, enfin déprimé ou en coupe (5-9), *charnu*, ferme, visqueux, un peu ridé-rugueux, *rouge sang*, à disque *rouge violet foncé*, presque noir, prenant une teinte *bleu améthyste* à la cuisson ; marge mince, souvent jaunâtre au début, lisse, à peine striée à la fin. Stipe plein, ferme, puis spongieux-caséeux, subégal, court, pruineux en haut, un peu strié-ruguleux, *blanc*, parfois rose au milieu ; base *ocracée*. Lamelles ***sinuées-libres***, atténuées vers le stipe, élargies en avant, *simples*, *égales*, assez serrées, blanc de lait, puis *blanc crème* ou *blanc paille*. Chair ferme, puis spongieuse-caséeuse, d'un blanc de lait, un peu jaunâtre à la surface du chapeau, surtout avec l'âge, *rouge violacé* sous la cuticule ; saveur douce, puis un peu *piquante* dans le jeune âge ; odeur faible, agréable. Spore subglobuleuse (0-9 μ), grenelée, ocellée, *blanche*. — Bois argilosableux : chênes, châtaigniers, sapins. Cette espèce, qu'on trouve dans les bois des environs de Paris, est affine à la précédente et paraît identique à **purpurea**, *Gil*.

24. **R. rosacea**, *Per*. . . . . **R. rosacée**, (V).
Chapeau convexe-plan ou à peine déprimé (4-7), plus ou moins flexueux, difforme, charnu, *ferme*, visqueux, lisse, puis *sillonné* sur le bord mince, *rose rouge* pâle, puis *blanc par places*, rarement blanc paille ; cuticule ***adnée***. Stipe ferme, spongieux, puis creux, souvent excentrique, dilaté en haut, pruineux, blanc ou un peu rosé. Lamelles ***adnées***, assez larges, ***bifides*** en arrière, *blanches*. Chair ferme et blanche, rose rouge sous la cuticule, ***très poivrée***. Spore subglobuleuse (8-9 μ), grenelée, ocellée. — Bois, surtout de conifères gramineux.

24*a*. **R. sardonia**, *Fr*. . . . . **R. sardoine** (V).
Lamelles ***larmoyantes*** au début par l'humidité, blanches,

puis *tachées* par le sec de *sulfurin doré*, ainsi que le stipe et la chair *blessés*. Autres caractères du type. — Bois.

25. **R. fragilis**, *Pers*. . . . . **R. fragile** (V).

Chapeau convexe, parfois mamelonné, puis plan ou déprimé (3-5), souvent inégal, *très mince*, peu visqueux, *rouge rosé* ou *rose*, puis décoloré ; marge *striée* et souvent chagrinée à la fin. Stipe égal, assez grêle, *spongieux-mou*, puis creux, *très fragile*, pruineux, striolé, *blanc*. Lamelles *adnées*, ventrues, ténues, *serrées* et *blanches*. Chair tendre, molle, très fragile, *blanche* sous la cuticule ténue et *séparable*, aromatique au froissement, *très poivrée*, douce par l'ébullition. Spore subsphérique (7-9 μ), échinulée, ocellée. — Dans les bois variés.

25 *a*. **R. nivea**, *Pers*. . . . . **R. blanc de neige** (V).

Chapeau *tout blanc*. Autres caractères et habitat du type.

26. **R. atrorubens**, *Quél*. . . . . **R. noir rouge** (S).

Chapeau convexe, puis plan (4-7), mince, peu visqueux, *violet noir* ou *noir* au milieu, à bord *rouge sang*, parfois entièrement violet noir ; marge luisante par le sec, lisse, parfois chagrinée-cannelée à la fin. Stipe plein, un peu atténué en haut, ridé, pruineux, blanc, rarement taché de rouge. Lamelles *adnées*, étroites, serrées, *égales*, finement floconneuses-dentelées sur l'arête, blanches, tournant au *jaune de cire*. Chair fragile et *blanche*, *rouge* sous la cuticule ténue et séparable, à peu près inodore, *âcre-poivrée*. Cuticule teignant l'eau en *rose violacé*. Spore ellipsoïde-sphérique (8-10 μ), échinulée, ocellée, blanche, à léger reflet citrin. — Dans les forêts argilosableuses.

ff. *Inamœnæ*.

Chapeau *jaune*, *citrin*, *paille*, *ocracé* ou *sulfurin*, au moins en partie, rarement gris, bistre, fuligineux ou brun olive ; odeur souvent *nauséeuse*.

27. **R. ochroleuca**, *Pers*. . . . . . . **R. blanc ocracé** (S).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (3-9), charnu et

lubrifié, lisse, *jaune citrin* ou paille, puis pâle blanchâtre; marge ordinairement unie. Stipe plein, ferme, puis spongieux-mou, finement ridé-réticulé, glabre, blanc, puis légèrement *cendré*, parfois épaissi en bas. Lamelles *sinuées* ou *libres*, ventrues en avant, peu serrées, larges, presque toutes égales, fragiles, blanches, puis *jaunâtres*. Chair tendre et fragile, blanche, un peu jaunâtre sous la cuticule adnée et ténue; saveur *âcre*; odeur faible et agréable de fruits. Spore ovoïde-sphérique (9-11 μ), aculéolée, *blanche*. — Forêts arénacées.

27 *a*. **R Raoultii**, *Fr*. . . . . **R. de Raoult** (S).
Chapeau convexe-plan (4-5), peu épais, puis lubrifié, *blanc*, avec le disque *citrin* ou *paille*. Stipe petit, tendre, ridé-rayé, *blanchâtre* Lamelles *atténuées-adnées*, minces, assez serrées, *blanches*. Chair un peu molle, blanche, tardivement *âcre*. Spore subglobuleuse (9 μ), grenelée. ocellée – Sapinières, sur le grès.

28. **R flavovirens**, *Bom*. et *R*.. **R. jaune verdoyant** (S).
Chapeau convexe-plan (3-5), peu charnu, visqueux, *jaune sulfurin* ou *citrin verdoyant*, parfois un peu chagriné-rugueux au bord. Stipe plein, petit, lisse, *concolore*. Lamelles adnées, égales ou un peu bifurquées, minces, serrées, assez étroites, *concolores*. Chair ferme, blanc crème, inodore, *âcre-brûlante*. Spore ronde (9 μ), grenelée, ocellée, *blanche*. — Pins arénacés.

29. **R. fellea**, *Fr*. . . . . **R. fielleuse** (V).
Chapeau convexe-plan (3-6), peu charnu et ferme, visqueux, *paille ocracé*, plus foncé au milieu; marge mince et *striée*. Stipe plein, *dur*, spongieux, puis creux, peu épais, égal ou rétréci en haut, glabre, blanc, puis teinté de *jaune* ou *paille*. Lamelles adnées, minces, serrées, étroites, un peu élargies en avant, quelques-unes bifurquées, blanc pâle, puis *concolores*, couvertes au début sur l'arête de *gouttelettes limpides*, à la fin souvent tachetées de jaune. Chair ferme, blanchâtre, puis *pâlissant, très poivrée* et *inodore*. Spore sphérique (9μ), granulée, ocellée. — Dans les forêts sablonneuses : hêtres et sapins.

30. **R. elegans**, *Bres*. . . . . **R. élégante** (S).
Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (3-5), mince, vis-

queux, *rose carné* clair, puis *ocracé* sur le bord, *ponctué-chagriné ;* marge *striée-tuberculeuse* à la fin. Stipe plein, spongieux, puis creux-lacuneux, petit, blanc, à base épaissie et ocrée à la fin. Lamelles atténuées-adnées ou un peu arrondies, très serrées, égales, rarement fourchues, blanchâtres, puis *ocre orangé.* Chair blanche, puis *ocracée*; saveur *âcre.* Spore globuleuse (8-10µ), échinulée, blanc pâle. — Bois de conifères. Tyrol.

31. **R. pectinata,** *Bul.* . . . . R. pectinée (S).

Chapeau convexe, puis déprimé ou en coupe (5-8), charnu, rigide, visqueux, puis sec, *ocracé, croûte de pain, chamois pâle* au bord, *fuligineux bistré* au milieu ; marge *cannelée-chagrinée.* Stipe plein, spongieux, court, *striolé* et *blanc.* Lamelles atténuées-adnées, puis libres, étroites, distinctes, *simples* et *blanches,* non larmoyantes. Chair blanche, *crème ocré* sous la cuticule adnée ; saveur *poivrée* et odeur *nauséeuse.* Spore subglobuleuse (8-9µ), grenelée, ocellée. — Bois, surtout herbeux.

32. **R. fœtens,** *Pers.* . . . . R. fétide (S).

Chapeau *globuleux,* puis plan ou un peu déprimé (8-15), assez mince, *visqueux-glutineux* en naissant, *paille brunâtre* ou *ocre grisâtre,* puis plus clair, *ocracé* ; marge ténue, très incurvée, puis plane et *cannelée,* souvent chagrinée. Stipe souvent ventru, gros (2-4), spongieux, puis *caverneux,* fragile, à peu près lisse, blanchâtre, pâlissant, puis paille. Lamelles sinuées-adnées ou libres, inégales ou bifurquées, réunies par des nervures, couvertes au début de *gouttelettes* sur l'arête, blanchâtres ou blanc crème, puis paille. Chair fragile, humide, blanche, puis ocracée, *âcre-poivrée;* odeur forte *sui generis,* un peu d'*amandes amères.* Spore globuleuse (8-10µ), muriquée-aculéolée. — Prés, bruyères et bois, surtout gramineux.

32 *a.* **R. subfœtens,** *Smith.* . . . . . R. subfétide (S).

Chapeau convexe, puis plan ou un peu déprimé (4-7), peu charnu, visqueux, *dur, rigide,* d'un *blanc jaunâtre,* puis *ocracé,* surtout au milieu, à bord ténu, translucide et *sillonné-chagriné.* Stipe subégal ou un peu aminci en bas, peu épais ($8\text{-}12^{mm}$), dur, plein, à la fin creux-caverneux, à peu près lisse, *blanc.*

Lamelles adnées, minces, espacées, étroites, quelques-unes bifides en arrière, *blanches*, jaunissant en séchant. Chair croquante sous la dent, blanche, *très poivrée*; odeur faible d'*amandes amères*, développée à la dessication. Spore subsphérique (8μ), grenelée, échinulée, ocellée. — Forêts ombragées.

33. **R. livescens**, *Batsch* . . . . **R. livide** (V).

Chapeau convexe, puis déprimé (7-12), épais, peu visqueux, *bistre*, *brun olive* ou *cendré*, parfois nuancé de roussâtre, à marge mince et *lisse*. Stipe ferme et plein, spongieux, puis caverneux, épais, finement rayé, glabre, blanc, puis *cendré*, parfois roussâtre en bas. Lamelles libres, bifurquées, épaisses, *blanches*, puis pâle grisâtre. Chair fragile, tendre, blanche, *cendrée* ou *bistrée* sous la cuticule *épaisse*; douce, puis *poivrée*, à odeur vireuse. Spore (10μ) grenelée. — Conifères.

33 *a*. **R. sororia**, *Fr*. . . . . **R. sœur** (V).

Chapeau à marge *striée*. Stipe *blanc*. Lamelles inégales, peu serrées, réunies-veinées. Caractères du type. — Pins.

***Dulces.**

Chair *douce*, parfois légèrement piquante.

34. **R. heterophylla**, *Fr*. . . . . . . **R. hétérophylle** (C).

Chapeau convexe, puis en coupe (5-8), charnu, lubrifié, *lisse*, *gris clair*, souvent teinté de *lilacin*, d'*olivâtre*, *verdoyant*, pâlissant; cuticule ténue et séparable au bord. Stipe plein et ferme, court, aminci en bas, glabre, finement ridé, blanc. Lamelles *adnées-décurrentes*, *très étroites* vers le stipe, *minces*, *serrées* et *blanches*, souvent bifides. Chair *ferme*, blanche, *pâle roussâtre* à la cuisson, douce; odeur faible, agréable. Spore oblongue, (7-8 × 6μ), finement échinulée, ocellée. — Dans les forêts sablonneuses et dans les prés moussus ombragés.

35. **R. cyanoxantha**, *Schæf*. . . . . . **R. bleu jaune** (C).

Chapeau convexe-plan, puis creusé en coupe (6-15), épais et ferme, visqueux-glutineux, *veiné-ridé*, d'un *rose lilacin* ou *pur-*

purin violacé au bord, ***ardoisé, violet sombre, bleu violacé*** au milieu, puis ***verdissant***, parfois ocracé au centre. Stipe subégal, plein, épais (1 1/2-3), allongé, élastique sous la pression des doigts, ***ridé*** et ***blanc***, parfois teinté de lilacin. Lamelles ***sinuées-adnées***, fourchues, assez larges, ***blanches***. Chair ferme, tenace, lourde, humide, blanche, ***rose lilas*** ou ***violacée*** sous la cuticule, ***blanchâtre*** à la cuisson, inodore, douce. Spore ellipsoïde-sphérique (9-10 × 8µ), grenelée. — Bois ombragés.

36. **R. lilacea**, *Quél*. . . . . **R. lilacée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (4-8), mince et ***lissé***, visqueux, ***lilacin*** ou ***violacé***, souvent ***brun lilacin*** au début, décoloré à la cuisson; marge ténue, légèrement sillonnée-chagrinée à la fin, ***blanchâtre*** ou plus claire. Stipe subégal, spongieux, cortiqué, fragile, finement ridé-strié, pruineux en haut, ***blanc***, parfois rosé en bas. Lamelles ***sinuées-libres***, ventrues, simples, parfois bifides vers le stipe, ***blanches***, puis blanc de lait. Chair tendre, blanche, ***violette*** sous la cuticule séparable, blanchâtre à la cuisson, douce ou un peu acidule; odeur faible de pomme. Spore subsphérique (8-9µ), finement aculéolée, subocellée. — Forêts arénacées, ombragées : chênes, châtaigniers.

36 *a*. **R. carnicolor**, *Bres* . . . . **R. carnée** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-4), mince, visqueux, ***rose incarnat***, avec le centre brunâtre, puis concolore ; marge ténue, à la fin striée-chagrinée. Stipe ***égal***, farci-spongieux, puis creux-lacuneux, pruineux, finement ***ridé, blanc***, parfois un peu rosé en bas. Lamelles ***arrondies-sinuées***, bifides, ***espacées*** et ***blanches***. Chair blanche, douce, à odeur agréable. Spore globuleuse (6-8µ), échinulée. — Bois sablonneux et champêtres.

37. **R. rosea**, *Schæf*. . . . . **R. rose** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (5-9), charnu, mince au bord, un peu visqueux, ***rose incarnat*** ou ***rose clair***, puis roussâtre, avec le centre ***crème*** ou ***blanc***. Stipe ferme, puis spongieux, tendre, fusiforme, parfois excentrique, ***dilaté*** au sommet, ***ridé-strié***, pruineux, blanc, rarement rosé. Lamelles ***sinuées***, plus ou moins fourchues, atténuées vers le stipe, élar-

gies en avant, ***minces, serrées, molles, blanches***. Chair ferme, puis tendre-spongieuse, ***blanche*** sous la cuticule ténue séparable ; inodore, douce, puis légèrement acerbe après un instant de mastication. Spore globuleuse (7-8µ), finement aculéolée, ocellée. — Dans les forêts sablonneuses, surtout ombragées.

38. **R. vesca** (Fr.), *Bres*. . . . . . . **R. alimentaire** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (6-9), charnu, ferme, visqueux, mince au bord, finement ***veiné-ridé***, luisant par le sec, ***rouge incarnat*** ou ***rouge brun***, plus foncé au centre, puis un peu pâlissant Stipe plein, ferme, puis spongieux, assez épais en bas (1 1/2-2 1/2), ***ridé-strié***, blanc, parfois teinté en bas de rose incarnat. Lamelles adnées, égales, fourchues vers le stipe, assez épaisses, serrées et larges en avant, ***larmoyantes*** en temps humide, ***blanches***, puis souvent ***tachées de pâle***. Chair ferme, caséeuse, blanche, un peu rosée sous la cuticule séparable au bord, douce, sapide ; odeur faible, agréable. Spore arrondie (8-10µ), un peu échinulée. — Bois et prés ombragés.

39. **R. atropurpurea**, *Kromb*. . . . **R. noir purpurin** (?).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (5-9), charnu, visqueux par l'humidité, puis sec, brillant, ***noir purpurin*** ; marge ***unie***. Stipe cylindrique, plein, ferme, ***blanc***. Lamelles entières, larges, épaisses, souvent fourchues, ***blanches***. Chair ferme, blanche, douce. — Forêts d'Allemagne. Fries la rapproche d'**emetica**.

40. **R. cruentata**, *Quél.* et *Schulz*. . . **R. saignante** (?).

Chapeau convexe-plan ou déprimé (4-8), mince, glutineux, ***ocracé*** au milieu, à bord ***rouge*** et strié-tuberculeux à la fin. Stipe plein, lisse, blanc jaunâtre. Lamelles atténuées-adnées, convexes en avant, flexueuses, ***rouges***. Chair spongieuse, crème, ***rouge*** à la marge du chapeau, inodore. Spore globuleuse (6-8µ), échinulée, blanche. — Dans les forêts : Slavonie.

41. **R. purpurina**, *Quél.* et *Schulz* . . . . . **R. rosée** (?).

Chapeau arrondi, puis convexe-plan, parfois déprimé (4-7), charnu, lubrifié par l'humidité, lisse, ***rosé***, puis ***décoloré, jau-***

nâtre ou *blanc pâle*. Stipe plein, spongieux, *rose*, au moins en bas, rarement blanc. Lamelles *arrondies* vers le stipe, assez larges, *égales*, non fourchues, *blanches*, jaunissant à la dessication. Chair fragile, blanche, souvent *rose* sous la cuticule séparable, inodore, douce. Spore globuleuse, un peu oblongue (4-8μ), finement verruqueuse, blanche. — Bois : Slavonie.

42. **R. depallens**, *Pers*. . . . . **R. décolorée** (C).

Chapeau convexe, puis ondulé-difforme (5-9), charnu, ferme, un peu visqueux, *blanc violeté*, puis très vite *décoloré*, grisâtre ou bistre, enfin *blanchâtre* ou *pâle* ; cuticule ténue et adnée ; bord à la fin striolé. Stipe plein, ferme, blanc, puis *flasque* et *grisâtre*, surtout en bas. Lamelles adnées, serrées, fourchues, fragiles, blanc glauque, puis *paille*. Chair blanche, puis *grise* dans le stipe, succulente, douce; odeur de pomme. Spore (8-10μ) *blanc paille*. — Orée des bois, prés, bruyères.

42 *a*. **R. vinosa**, *Quél*. . . . . **R. vineuse** (C).

Chapeau *purpurin vineux*, souvent à bord excorié et teinté de bai. Autres caractères du type. — Forêts ombragées.

43. **R punctata**. *Gil*. . . . . **R. ponctuée** (?).

Chapeau convexe-plan (5-6), charnu, visqueux, *rosé*, plus foncé au milieu, *pâlissant* avec l'âge et *ponctué-chagriné* de *rouge noirâtre ;* marge mince et striée à la fin. Stipe plein, *rosé*, atténué et blanchâtre à la base. Lamelles adnées, convexes, *blanc jaunâtre* comme la spore, souvent rosées en avant. Chair blanche, *rouge* sous la cuticule, inodore, douce. — Bois.

44. **R. smaragdina**, *Quél*. . . . . **R. émeraude** (C).

Chapeau convexe-plan, puis concave (2-4), mince, visqueux, légèrement zoné, *vert clair*, à bord *blanc*. Stipe grêle, fragile, pruineux, blanc. Lamelles *sinuées*, étroites, serrées, blanches, puis prenant une teinte *crème*. Chair tendre, blanche, douce. Spore (9μ) grenelée, blanche. — Bois arénacés, gramineux.

SECTION II. XANTHOSPORÆ, *Quél.* (1).

Spores *jaunâtres*, *citrines*, *jaunes* ou *ocracées*, rarement blanc crème ; lamelles *jaunes* ou *ocracées*, au moins à la fin.

A. GRATÆ.

Chair *douce*, sapide, rarement acidule, exceptionnellement *styptique* après un instant de mastication (2).

a. Compactæ.

Chapeau *charnu*, *épais* ou *ferme*, souvent *ample*.

45. **R. olivacea**, *Schæf.* . . . . **R. olivacée** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (8-12), épais, *satiné*, puis *gercé-pulvérulent*, rougeâtre rosé ou ocracé, plus ou moins brouillé d'*olive pâle*; bord uni. Stipe ventru, ferme, spongieux, *lisse*, *blanc crème*, souvent lavé de *rose*. Lamelles adnées, larges, serrées, parfois fourchues, *jaune de cire*, puis *sulfurines*. Chair ferme, puis tendre, blanche, puis *jaunissant*, douce. Spore (10µ) aculéolée, citrine. — Forêts de sapins.

46. **R. rhytipus**, *Sec* . . . . **R. pied ridé** (?).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (10-18), charnu et sec, *olive* et *brun pourpre* au milieu, avec le bord *jaunâtre* et un peu strié à la fin. Stipe plein, épais, *ridé-réticulé*, rose grisâtre. Lamelles adnées, larges, fourchues en arrière, minces, serrées, fragiles, *blanches*, bordées de *jaune* et pointillées de jaune brun. Chair *jaune*, blanchâtre vers les lamelles, *fétide*. Paraît olivacea vieillie (Quélet). — Chênes.

---

(1) Les *R. melliolens*, *substyptica*, *fusca*, *citrina* (Quél.), *puellaris*, *leprosa*, à spores d'un *blanc à peine pâle*, sont maintenues dans cette section en raison de leurs affinités.

(2) Les *R. integra*, *melliolens* et *substyptica* sont plus ou moins *styptiques* après un instant de mastication.

47. **R. xerampelina**, *Schæf.* . . . R. **feuille de vigne** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (6-12), charnu et ferme, un peu visqueux, puis sec et mat, *finement pointillé-aréolé* par le sec, *purpurin* ou *lilacin*, avec le centre *bai* ou *noirâtre*, puis ocracé ou olivâtre. Stipe ferme, spongieux, glabre, *lisse*, *blanc* ou *incarnat rosé*, épaissi en bas. Lamelles adnées, fourchues, épaisses, assez larges, *blanc crème*, enfin *abricot*. Chair compacte et blanche, devenant crème ocracé, sapide, odorante. Spore subsphérique (8-10μ), échinulée, ocellée, jaune. — Bois frais et sablonneux, surtout de conifères.

47 *a*. **R. purpurata**, *Bres.* . . . . R. **pourprée** (C).

Chapeau large, *purpurin lilacin*, ainsi que le stipe. Chair *jaunissant*. Spore ronde (9-10μ), échinulée, jaune. — Conifères.

47 *b*. **R. alutacea**, *Pers.* . . . . R. **alutacée** (C).

Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (10-18), charnu et rigide, peu visqueux, bientôt sec, *purpurin* ou *rouge sanguin* sur l'adulte, taché d'*olive*, de *vert* ou de *bistre*, parfois entièrement olivâtre, avec la marge mince, à la fin striée-tuberculeuse. Stipe *épais*, plein, ferme, *lisse* et *blanc*, ordinairement *rosé* en haut ou de côté, parfois jaunâtre à la base. Lamelles d'abord *libres*, égales, *épaisses* et *larges*, peu serrées, *crème*, puis *jaune d'œuf*. Chair ferme, molle avec l'âge, *blanche* sous la cuticule, inodore, douce, à saveur de noisette. Spore sphérique (9-10μ), aculéolée, ocellée. — Bois.

47 *c*. **R. erythrepus**, *Fr.* . . . . R. **pied rouge** (C).

Chapeau *rouge sombre*, à centre *rouge noir*. Stipe *concolore*. Lamelles libres, arrondies vers le stipe. Chair *rouge* sous la cuticule. Autres caractères du type. — Pins humides.

47 *d*. **R. olivascens**, *Fr.* . . . . R. **olivâtre** (C).

Chapeau campanulé, puis plan (6-10), peu épais, rigide, *olivâtre*, puis *ocracé* ou *jonquille* au milieu, uni au bord. Stipe plein, ferme, *lisse* et *blanc*. Lamelles atténuées-libres, serrées, rarement fourchues, *blanc crème*, puis *jonquille*. Chaire dure, blanche, sapide. Spore (8-9μ) *jaunâtre*. — Bois sableux.

47 *e*. **R. citrina**, *Quél*. . . . . **R. citrine** (C).

Chapeau campanulé, puis plan (4-9), charnu et rigide, visqueux, *citrin* ou *jaune*, parfois taché ou nuancé d'*olive*, uni. Stipe ferme, puis spongieux, subégal, *lisse*, *blanc*. Lamelles atténuées-libres, assez épaisses, blanc crème, puis *pâle jaunâtre*. Chair ferme et blanche, douce, inodore. Spore sphérique (7-9μ), granulée, d'un *blanc* à peine pâle. — Bois arénacés.

47 *f*. **R. violeipes**, *Quél*. . . . . **R. pied violet** (C).

Stipe blanc ou blanc citrin, puis teinté de *lilacin*. Caractères et habitat de **citrina**, dont il n'est qu'une forme. Ces deux dernières variétés affinent plutôt à **amœna**.

48. **R. amœna**, *Quél*. . . . . **R. amène** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé (4-8), peu charnu et ferme, *pulvérulent* et *violet lilacin*, souvent nuancé d'olivâtre, avec la marge unie, améthyste ou azurée. Stipe plein et ferme, dilaté au sommet, *farineux*, *rose lilacin* ou *violacé*, parfois décoloré à la fin par endroits. Lamelles adnées et serrées, souvent fourchues et rameuses, *blanc crème*, parfois bordées de *violacé* en avant. Spore subglobuleuse (9-10μ), granulée, jaunâtre. — Bois sablonneux ou arides, surtout de conifères.

49. **R. palumbina**, *Quél*. . . . . **R. gorge de pigeon** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (6 7), un peu visqueux, lisse, *gris lilacin* ou *gris perle azuré*, nuancé de *rose*, de *jaune* ou d'*olive*, puis *verdoyant*; bord uni ou un peu sillonné à la fin. Stipe plein, ferme, *ridé-strié* et *blanc*. Lamelles adnées, parfois en partie fourchues, larges en avant, *blanc crème*, prenant une teinte *chair d'abricot*. Chair ferme, élastique, molle à la fin, blanche, *lilacine* ou *gris lilas* sous la cuticule ténue et séparable, douce et inodore. Spore subellipsoïde (7-8×6μ), échinulée, crème citrin. — Bois secs, sapins.

50. **R. integra**, *Quél*. . . . . **R. entière** (C).

Chapeau convexe-plan (8-12), charnu, visqueux, *bai* ou *brun* et *olive*, puis décoloré; marge devenant sillonnée-chagrinée. Stipe épais, dilaté en haut, souvent ventru, spongieux, puis

mou, fragile, ***ridé-strié*** et ***blanc***. Lamelles ***libres***, ***larges***, réunies par des veines, blanc de lait, puis ***farineuses*** et ***crème ocré***. Chair ferme, puis tendre, blanche, douce, un peu acerbe après un instant de mastication ; odeur agréable, rappelant celle du miel. Spore ellipsoïde-globuleuse (9-10×8µ), aculéolée, ***crème***, un peu ocracée. — Forêts ombragées de la plaine.

50 *a*. **R. mellliolens** *Quél*. . . . **R. à odeur de miel** (C).

Chapeau ***rouge sanguin***, puis taché parfois d'ocre ou d'olivâtre. Lamelles fragiles, ***blanc crème***, souvent ***blanches***, puis tachées d'ocre vers l'arête. Chair crème, douce ; odeur de ***pain d'épice***, de ***miel***, d'***orchis***, surtout d'*Herminium monorchis*. Spore sphérique (10µ), aculéolée, ***blanc crème*** ou légèrement ocracée. Autres caractères du type — Bois argilocalcaires.

50 *b*. **R. substyptica**, *Pers*. . . . . . . **R. styptique** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (8-13), charnu, visqueux, d'abord ferme et ***jaunâtre***, tournant au ***rose purpurin***, plus ou moins foncé, puis ***mou***, ***décoloré*** et ***jaunissant*** ; marge à la fin sillonnée-chagrinée. Stipe épais (1 1/2-3), dilaté au sommet, ferme, puis spongieux-mou, ***ridé-strié*** et ***blanc***, se tachant d'ocracé au toucher, ***jaunissant*** avec l'âge. Lamelles ***sinuées-libres***, égales, ***larges***, peu serrées sur l'adulte, réunies à la base par des veines, fragiles, infléchies à la fin, blanc crème, puis crème ocré, tachées d'ocracé au toucher. Chair ferme, puis ***molle***, blanche, puis ***jaune ocracé*** sous la cuticule séparable, douce, puis ***styptique***, très ***parfumée*** Spore ovoïde-sphérique (8-11µ), grenelée, ***blanc crème***. — Forêts.

50 *c*. **R. fusca**, *Quél*. . . . . **R. brune** (C).

Chapeau convexe, puis déprimé en coupe (6-8), charnu, visqueux, ***brun ocracé***, tacheté, plus foncé au centre ; marge brièvement sillonnée avec l'âge Stipe plein, rigide, glabre, puis finement ridé, blanc de lait. Lamelles sinuées, uncinées, bifurquées, veinées à la base, blanc de lait, puis ***crème ocre*** ou ***jaune de cire***. Chair ***ferme***, blanc crème, douce, ***parfumée***. Spore ellipsoïde (9µ), blanc crème. — Conifères : montagnes.

51. **R. Barlae**, *Quél*. . . . . **R. de Barla** (C).

Chapeau convexe-plan, puis en coupe (6-9), compact, un peu

visqueux, ***jaune abricot*** ou ***nankin clair***, **teinté d'*orangé***, passant au ***rose incarnat***, **souvent gercé, à bord lisse. Stipe** dur, spongieux, ridé-striolé, pruineux et soyeux, blanc crème, puis rayé-bistré. **Lamelles *sinuées-libres*, crème, puis *jaune safrané***, à reflet ***rosé incarnat*. Chair ferme, blanche sous la cuticule** séparable ; odeur de ***mélilot***, de ***mousse de Corse*** (Barla). Spore (9µ) grenelée, crème jaune. — Bois : région subalpine.

52. **R. decolorans** *Fr*. . . . . **R. décolorante** (C).
Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (5-10), charnu et visqueux, ***orangé*** ou ***nacarat***, passant vite au ***jaune d'œuf***, à marge mince, un peu striée à la fin. Stipe ferme, puis spongieux, égal ou ventru, assez épais, ridé et ***blanc***, puis ***mou*** et ***gris***. Lamelles sinuées-adnées ou libres, souvent géminées, minces, fragiles, blanc crème, puis ***crème jonquille***. Chair d'abord ferme, blanc crème, succulente, bientôt tendre et ***grise***, marbrée de ***gris noir***, douce, puis légèrement acerbe, inodore Spore globuleuse (7-9µ), aculéolée, ocellée, crème jonquille. — Bois humides, tourbeux, surtout de conifères montagneux.

b. Tenuiores.

Chapeau *mince*, ordinairement ***petit***; chair ***tendre*** ou ***molle***.

***Pallidæ.**

Chapeau ***blanchâtre***, ***paille***, ***citrin***, ***jaune*** ou ***olivâtre***, parfois bistré, cendré ou brun ocracé.

53. **R. xantophæa**, *Boud*. . . . . **R. jaune brun** (?).
Chapeau convexe, puis déprimé au centre (4-5), ***brun fauve*** ou ***bai fauve***, avec la marge ***ocracé fauve*** et ***striée-sillonnée***, chagrinée. Stipe subégal, farci, puis creux, striolé, ***blanchâtre***. Lamelles adnées, non décurrentes, larges, réunies par des veines, ***ocracées***. Chair blanchâtre, à peine acide; odeur ***nauséeuse*** faible de **pectinata**. Spore ovoïde (10-13 × 8-10µ), finement verruqueuse, ocracée. — Forêts argilosableuses.

54. **R. ravida**, *Fr*. . . . . **R. gris jaune** (?).
Chapeau convexe-plan ou déprimé (3-7), peu épais, ondulé,

souvent lobé, visqueux, *mou, bistré, olivâtre* ou *cendré*, avec le centre *bistre* ou *noir*, puis fuligineux ou ocracé; marge *lisse*. Stipe assez long, tendre, spongieux, pruineux, finement strié, blanc ou paille. Lamelles libres, minces et serrées, assez larges, *crème jonquille*. Chair molle et *gris bleuâtre*, douce, inodore. — Bois ombragés et gramineux, conifères.

55. **R. mollis**, *Quél.* . . . . **R. molle** (C).

Chapeau convexe-plan (5-7), mince, *mou*, visqueux, *blanchâtre, paille, verdâtre* ou *olivâtre*, à bord *uni*. Stipe spongieux, *mou, gonflé*, strié-ridé, pruineux, *blanc*. Lamelles bifurquées, *larges, épaisses*, molles, *blanc de lait*, puis crème jonquille. Chair *molle*, blanche sous la cuticule ténue et séparable, faiblement odorante, douce, à peine acide. Spore ellipsoïde-sphérique 8-9μ), aculéolée, citrine. — Bois ombragés arénacés.

56. **R. lutea**, *Huds.* . . . . **R. jaune** (C).

Chapeau convexe, puis excavé (2-5), très mince, visqueux, *rigide*, mat, *jonquille citrin*, avec le milieu *jaune d'œuf;* marge unie, parfois un peu striée à la fin. Stipe dilaté au sommet, court, spongieux, puis caverneux, dur extérieurement, fragile, lisse et blanc. Lamelles *atténuées-adnées*, minces, assez serrées, réunies par des veines, crème, puis *jonquille doré* ou *jaune brillant*. Chair tendre, très fragile, croquante, blanche sous la cuticule ténue et séparable, *inodore*, douce Spore ellipsoïde (9×7-8μ), aculéolée, jonquille. — Forêts.

56 *a*. **R. vitellina**, *Pers.* . . . . **R. jaune d'œuf** (C).

Chapeau *strié-tuberculeux*, d'un *jaune d'œuf*. Lamelles *libres, espacées*, crème incarnat, puis *safranées*. Odeur *désagréable*. Autres caractères du type. — Conifères : montagnes.

****Purpuratæ**.

Chapeau *violacé, lilacin, purpurin, rouge* ou *incarnat orangé*, au moins à la naissance du champignon.

57. **R. chamæleontina**, *Fr.* . . . . **R. caméléon** (C).

Chapeau convexe-plan ou un peu déprimé (3-4), mince et vis-

queux, ***rouge orangé*** clair, passant très vite au ***jonquille***; marge ténue, lisse, un peu striolée à la fin. Stipe cylindrique, grêle, tendre, spongieux, puis creux, fragile, striolé, pruineux, ***blanc***. Lamelles ***sinuées-libres***, parfois uncinées, simples ou bifurquées vers le stipe, minces, ***serrées***, larges en avant, crème, puis ***souci***. Chair ***molle***, fragile, ***blanche*** sous la cuticule ténue et séparable, douce; odeur aromatique par le froissement. Spore globuleuse (7-8μ), à pointes serrées et courtes, crème ocré. — Dans les bois de toutes essences.

58. **R. puellaris**, *Fr.* . . . . **R. mignonne** (?).

Chapeau convexe, puis plan ou un peu déprimé (2-4), très mince, lubrifié-visqueux, ***purpurin grisâtre***, bistré au centre, puis ***jaunissant*** ou ***olive pâle***; marge ***translucide***, striée-chagrinée à la fin. Stipe assez grêle, tendre et spongieux, puis creux, fragile, ruguleux, blanc, puis taché ou teinté de ***jaune*** en bas. Lamelles atténuées-adnées, minces, serrées, ***blanches***, puis ***paille***, tachées de jaune. Chair tendre, d'un blanc hyalin, puis ***pâle ocré***, au moins à la base du stipe, inodore, douce, puis légèrement acide. Spore subglobuleuse (8×6μ), échinulée, *blanc citrin*. — Dans les bois humides, feuillés ou aiguillés.

58. *a*. **R. leprosa**, *Bres.* . . . . **R. lépreuse** (?).

Chapeau ***rouge***, à centre ***brun***, parsemé de ***flocons blancs*** et fugaces. Stipe ***jaunâtre paille***, couvert au début de ***fibrilles blanches***. Lamelles ***libres***, arrondies vers le stipe. Chair ***ocrée***. Autres caractères du type. — Lieux herbeux, sous les aunes.

59. **R. roseipes**, *Sec.* . . . . **R. pied rosé** (C).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-6), mince, peu visqueux, bientôt sec, ***incarnat orangé*** ou rouge orangé clair, pâlissant et ***jaune*** au milieu; marge brièvement striée et un peu chagrinée à la fin. Stipe subégal et assez grêle, farci-spongieux, puis creux-lacuneux, pruineux, blanc, ordinairement taché ou teinté de ***rose*** d'un côté, surtout au soleil. Lamelles ***libres***, arrondies vers le stipe, souvent fourchues en arrière, ténues, ***crème pâle***, puis ***jaune abricot***, souvent avec une bordure ***rose***. Chair tendre, blanche, puis crème, rose sous la cuticule, douce, sa-

pide, légèrement parfumée. Spore subglobuleuse (8-9μ), finement échinulée, jonquille clair. — Bois sablonneux : chênes, hêtres, châtaigniers, pins sylvestres.

60. **R. lateritia**, *Quél.* . . . . **R. briquetée** (C).
Chapeau convexe, puis concave (3-5), mince, ***purpurin briqueté*** ou ***brique orangé***, finement ***pulvérulent;*** marge ***cannelée***. Stipe grêle, dilaté au sommet, ridé, pruineux, ***blanc*** Lamelles ***adnées*** et ténues, fragiles, ***ocracées***, puis ***dorées***. Chair tendre, blanc crème, ***rosée*** sous la cuticule, douce, sapide et inodore. Spore ellipsoïde-sphérique (8-10μ), finement aculéolée et ocellée, crème citrin. — Forêts arides, surtout de conifères.

61. **R. amethystina**, *Quél.* . . . . **R. améthyste** (C).
Chapeau convexe-plan, puis un peu excavé (4-5), peu charnu, ***farineux*** et ***rose lilacin***, puis parfois taché de jaune paille ou olivâtre ; bord ***uni***. Stipe ferme, aminci en bas, pruineux, ***blanc***. Lamelles ***adnées, jonquille***, puis ***primevère***. Chair tendre, blanche, douce et parfumée. Spore subellipsoïde (8-9μ), finement aculéolée, ocellée, jaune. — Bois arénacés, conifères.

62. **R. Turci**, *Bres.* . . . . **R. de Turco** (C).
Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (3-5), mince, visqueux, ***incarnat violacé*** ou ***purpurin lilacin***, obscur au centre, pâlissant à la fin, ***finement aréolé*** sur l'adulte, à marge ténue et ***striée*** avec l'âge. Stipe atténué en haut, plein, puis creux-lacuneux, fragile, ruguleux et blanc. Lamelles ***libres***, arrondies vers le stipe, égales, assez serrées, réunies par des veines, jaunâtres, puis ocracées. Chair blanchâtre, inodore, douce. Spore ronde (8-9μ), échinulée, ocracée. — Conifères.

B. Ingratæ.

Chair plus ou moins ***âcre*** ou ***poivrée***.

63. **R. drimeia**, *Cooke* . . . . **R. âcre** (?).
Chapeau convexe, puis déprimé (5-10), charnu et ferme, à peine visqueux, ***purpurin ;*** marge incurvée, lisse Stipe plein et

ferme, égal, cylindrique, *concolore*. Lamelles atténuées, adnées, assez serrées, fourchues, *jaune sulfurin*. Chair *poivrée*. Spore *jaune ocre*. — Mélèzes : Angleterre. Affine à **expallens**.

64. **R. nitida**, *Pers*. . . . . **R. brillante** (S).

Chapeau convexe-plan, puis déprimé (3-6), *mince*, visqueux, rigide, d'un *pourpre foncé* ou *pourpre brun*, brillant par le sec, tournant au rougeâtre pâle, à marge *sillonnée-chagrinée*. Stipe spongieux, *rigide*, finement ridé, pruineux, *blanc*. Lamelles adnées, minces, serrées, égales, *blanc crème*, puis *jaune safrané*. Chair tendre et fragile, *blanche*, douce, puis *poivrée ;* odeur vireuse. Spore ellipsoïde-sphérique (8-10µ), échinulée, ocellée, jonquille. — Dans les bois de chênes et de hêtres.

64 *a*. **R. purpurea**, *Schæf*. . . . . . . **R. purpurine** (S).

Chapeau *lisse*, *bai violet*, teinté de *purpurin* ou d'*olive*. Stipe grêle, pruineux et blanc, parfois rosé en bas. Lamelles *jaunes*, puis *safranées*. Chair tendre, douce, puis un peu *âcre*. Autres caractères du type. — Bois de conifères : montagnes.

65. **R. badia**, *Quél*. . . . . **R. baie** (S).

Chapeau convexe-plan, puis un peu concave (6-8), charnu, visqueux, *bai foncé*, légèrement *purpuracé*, parfois pâlissant au centre, à bord uni ou un peu rugueux-chagriné. Stipe spongieux, assez ferme, fragile, souvent dilaté en haut, finement ridé, *blanc*, parfois rosé en bas. Lamelles *sinuées-libres*, minces et serrées, égales, souvent fourchues en arrière, *jaunes*, puis *jaune ocracé*. Chair élastique puis molle, blanche, *violette* sous la cuticule séparable au bord, douce, puis *très poivrée ;* odeur douce, agréable. Spore globuleuse (10-11 µ), aculéolée, ocellée, jaune. — Dans les bois de conifères des montagnes.

66. **R. nauseosa**, *Pers*. . . . . **R. nauséeuse** (S).

Chapeau convexe, parfois bossu, puis en coupe (3-5), mince, tendre, visqueux, rose *purpurin grisâtre*, souvent varié de *bistre* ou d'*olive*, puis blanchâtre ou paille au milieu ; marge ténue et *sillonnée-chagrinée*. Stipe spongieux, *tendre*, fragile, ridé, glabre, *blanc*, à la fin tournant au *grisâtre*. Lamelles *adnées*, égales,

ventrues, peu serrées, fragiles, *crème citrin*, puis *jaune nankin*. Chair *molle*, fragile, *blanche* sous la cuticule séparable, douce, puis *un peu âcre*; odeur vireuse. Spore subglobuleuse (8-10µ), grenelée-échinulée, jaune. — Conifères.

67. **R. rubicunda,** *Quél.* . . . . **R. rubiconde** (S).

Chapeau convexe-plan (6-9), peu charnu et visqueux, *rouge vif*, *rouge sanguin* ou *coquelicot*, plus clair au bord et parfois au centre, lisse ou un peu chagriné. Stipe rigide, spongieux, puis creux, fragile, soyeux, finement ridé-réticulé, *blanc* pur, puis taché de jaune par le froissement Lamelles adnées et fourchues, parfois anastomosées-veinées, larges en avant, fragiles, *blanches*, puis *crème jonquille*. Chair tendre et légère, blanche, un peu *rouge* sous la cuticule ténue et séparable au bord, douce, puis *âcre poivrée*; odeur vireuse de pomme trop mûre; cuticule colorant très vite l'eau en rose. Spore globuleuse (8µ). grenelée, ocellée, jaunâtre. — Bois argilosableux.

68. **R. veternosa**, *Fr.* . . . . **R. languissante** (S).

Chapeau convexe, puis plan ou déprimé (5-8), peu charnu, visqueux, lisse, *rosé* ou *rose clair*, parfois *incarnat*, rapidement *pâli* et *crème jonquille* au milieu; marge unie et très mince. Stipe tendre, spongieux, puis creux, lisse, fragile, d'un blanc d'ivoire. Lamelles adnées, atténuées en arrière, simples, *blanches*, puis jaune clair. Chair *molle*, fragile, *blanche* sous la cuticule adnée, *âcre*, vireuse. Spore subglobuleuse (10-11 × 8-10µ), aculéolée, citrine. — Bois herbeux, bruyères.

69. **R. maculata,** *Quél.* . . . . **R. maculée** (C).

Chapeau convexe-plan (5-9), épais, *dur*, visqueux, *rouge incarnat*, pâle ou *orangé*, puis *décoloré-jaunissant*, parfois *blanchissant*, surtout au centre, avec de *petites taches roux purpurin* ou *brunes*; marge unie. Stipe plein, *dur*, poli, *strié-réticulé* et blanc, rarement rosé, enfin taché de roux ou de bistre. Lamelles atténuées-adnées, bifurquées, rameuses, *crème jaune*, puis jaune abricot, jaune aurore. Chair *dure*, puis spongieuse, fragile, blanche, douce, puis *très poivrée*, exhalant au froisse-

ment une odeur de rose ou de pomme. Spore subglobuleuse (9-11 μ), échinulée, citrine. — Bois secs, rocailleux.

70. **R. aurata**, *With.* . . . . **R.** dorée (C).

Chapeau convexe-plan ou déprimé (5-8), charnu, mince au bord, *rigide*, visqueux par l'humidité, *rouge orangé* ou *rouge fauve doré*, pâlissant, lisse ; marge *citrine*, rarement un peu cannelée. Stipe égal ou épaissi en bas, ferme, spongieux, fragile, à peine striolé, blanc, ordinairement *lavé de citrin* à la base. Lamelles sinuées-libres, égales, parfois bifurquées en arrière, souvent réunies par des veines, peu serrées, larges en avant, *blanc crème*, puis crème pâle, à *bordure jaune citrin*. Chair *ferme*, très fragile, blanche, *jaune citrin* sous la cuticule adnée au milieu, inodore, douce, puis un peu *âcre*. Spore sphérique (8-10μ), échinulée, ocellée, pâle. — Forêts.

71. **R. ochracea**, *A. et S.* . . . . **R. ocracée** (S).

Chapeau convexe, puis plan ou en coupe (4 7), mince, *mou*, un peu visqueux, *nankin* ou *fauve ocracé*, puis plus foncé au centre ; marge *sillonnée*. Stipe égal ou épaissi en bas, ferme, puis tendre, spongieux, lisse, puis strié, blanc en haut, teinté d'ocracé en bas. Lamelles adnées, à peine sinuées, horizontales, égales, simples, serrées, larges en avant et *blanc crème*, puis ocrées en séchant. Chair tendre, puis *molle*, blanche, un peu ocracée sous la cuticule adnée, douce, puis *âcre*. Spore ronde (9-10μ), grenelée, ocellée, pâle. — Bois arénacés, pins.

72. **R. adulterina**, *Fr* . . . . **R. adultérine** (?).

Chapeau difforme, *blanc* ou *jaunâtre* sale, à marge lisse. Lamelles *blanches*, puis *ocracées*. Chair fragile, blanche, douce, puis tardivement *âcre*. Présente les caractères spécifiques d'**integra**, dont Fries en fait une variété. — Bois de pins.

Liste alphabétique des espèces et variétés.

Genre Lactarius.

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pages.
—	—	—	—
lactifluus	Schæffer	*Icon* : t. 5	205
lamelliporus	Barla	*Champ. Nice*, p. 35, t. 19, f. 6-9	188
lateripes	Desmazières	*Cat. Omis* : p. 21	187
lignyotus	Fries	*Hym.* : p. 434 ; *Ic.* : t. 171, f. 2.	199
lilacinus.	Lasch	*Linn.* III, n° 78	197
luridus	Persoon	*Syn.* : p. 436	189
maliodorus	Boudier	*S. myc.* (1900) : p. 195, pl. 8.	192
mammosus	Fries	*Hym.* : p. 434 ; *Ic.* : t 170, f. 2	197
mitissimus	Id	*Hym. Eur.* : p. 437	203
musteus	Id.	— — p. 425	191
obliquus	Id.	— — p. 438	196
obnubilis	Lasch	*Linn* : n° 71	203
pallidus	Persoon	*Syn.* : p. 431	194
pergamenus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 430	201
picinus	Id.	— – p. 435	199
piperatus	Scapoli	*Carn.* : p. 449	200
prœgnantissimus.	Vaillant	*Bot* : n° 9	201
pubescens	Schrader	*Spic.* : p. 112	196
pyrogalus	Bulliard	t. 529, f. 1	193
quietus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 431	194
resimus	Id.	*Hym.* : p 422 ; *Ic.* : t. 169, f. 1.	186
roseozonatus	Id.	— p. 427 ; *Ic.* : t. 169, f. 3.	200
rubescens	Bresadola	*Fung. Trid.* : p. 84, t. 92	202
rubrocinctus	Fries	*Hym Eur.* : p. 435	203
rufus	Scopoli	*Carn* , II : p. 441	198
sanguifluus	Paulet	*Champ.* : t. 81, f. 3-5	188
scrobiculatus	Scopoli	*Carn.*, II : p. 450	185
serifluus	De Candolle	*Fl. fr.*, VI : p. 45	204
spinosulus	Quélet	*Fl. myc.* : p 364 ; *Soc. sc. nat. Rouen* (1879) : n° 48, t. 3, f. 10.	197
subdulcis	Persoon	*Syn.* : p. 334	202
tabidus	Fries	*Hym. Eur.* : p. 438	203
theiogalus.	Bulliard	t. 567, f. 2	190
tithymalinus	Scopoli.	*Carn.*, II. : p. 452	187
torminosus	Schœffer.	*Icon.* : t. 12	185
trivialis	Fries	*Hym. Eur.* : p. 426	193
turpis	Weinmann	*Syl.* II : p. 85	187
umbrinus	Paulet	*Champ.* : t 69, f. 1-2	198
uvidus	Fries	*Hym. Eur* : p. 426	189
vellereus	Fries	— — p. 430	195
velutinus	Bertillon	*Dict. encycl.* de Dechambre.	195
vietus	Fries	*Hym.* : p. 432 ; *Ic.* : t. 170, f. 1.	191

Genre **Russula.**

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pages.
—	—	—	—
lactifluus.......	Schæffer...........	*Icon* : t. 5..............	205
lamelliporus....	Barla...........	*Champ. Nice*. p. 35. t. 19. f. 6-9	188
lateripes.......	Desmazières......	*Cat. Omis* : p. 21........	187
lignyotus........	Fries............	*Hym.* : p. 434 ; *Ic.* : t. 171. f. 2.	199
lilacinus........	Lasch...........	*Linn.* III. n° 78...........	197
luridus.........	Persoon........	*Syn.* : p. 436..............	189
maliodorus......	Boudier..........	*S. myc.* (1900) : p. 195, pl. 8.	192
mammosus.....	Fries............	*Hym.* : p. 434 ; *Ic.* : t 170, f. 2	197
mitissimus.....	Id	*Hym. Eur.* : p. 437.......	208
musteus.......	Id.	— — p. 425........	191
obliquus........	Id.	— — p. 438.......	196
obnubilis........	Lasch...........	*Linn* : n° 71............	203
pallidus..........	Persoon.........	*Syn.* : p. 431............	194
pergamenus.....	Fries...........	*Hym. Eur.* : p. 430.......	201
picinus.........	Id.	— — p. 435.......	199
piperatus........	Scapoli..........	*Carn.* : p. 449.............	200
prægnantissimus.	Vaillant.........	*Bot* : n° 9.............	201
pubescens.......	Schrader........	*Spic.* : p. 112.............	196
pyrogalus........	Bulliard.........	t. 529, f. 1...............	193
quietus..........	Fries............	*Hym. Eur* : p. 431.......	194
resimus.........	Id.	*Hym.* : p. 422 ; *Ic.* : t. 169, f. 1.	186
roseozonatus....	Id.	— p. 427 ; *Ic.* : t. 169, f. 3.	200
rubescens.......	Bresadola........	*Fung. Trid.* : p. 84, t. 92...	202
rubrocinctus.....	Fries...........	*Hym. Eur.* : p. 435.......	203
rufus............	Scopoli..........	*Carn*, II : p. 441.........	198
sanguifluus......	Paulet...........	*Champ.* : t. 81, f. 3-5......	188
scrobiculatus....	Scopoli..........	*Carn.*, II : p. 450.........	185
serifluus........	De Candolle.....	*Fl. fr.*, VI : p. 45..........	204
spinosulus......	Quélet..........	*Fl. myc.* : p 364 ; *Soc. sc. nat. Rouen* (1879) : n° 48, t. 3, f. 10.	197
subdulcis........	Persoon..........	*Syn.* : p. 334.............	202
tabidus.........	Fries..........	*Hym. Eur.* : p. 438.......	203
theiogalus.......	Bulliard........	t. 567, f. 2..............	190
tithymalinus.....	Scopoli.........	*Carn.*, II. : p. 452.......	187
torminosus......	Schœffer........	*Icon.* : t. 12...............	185
trivialis.........	Fries...........	*Hym. Eur.* : p. 426........	193
turpis...........	Weinmann......	*Syl.* II : p. 85.............	187
umbrinus.......	Paulet..........	*Champ.* : t 69, f. 1-2......	198
uvidus..........	Fries..........	*Hym. Eur* : p. 426........	189
vellereus........	Fries............	— — p. 430.....	195
velutinus.......	Bertillon.........	*Dict. encycl.* de Dechambre.	195
vietus...........	Fries...........	*Hym.* : p. 432 ; *Ic.* : t. 170, f. 1.	191

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pages.
vinosus	Barla	*Tab. Champ.* : t. 4, f. 24	188
viridis	Paulet	*Champ.* : t. 69, f. 3-4	201
viridis	Schrader	*Spic.* : p. 123	190
zonarius	Bulliard	t. 104	192

GENRE **Russula.**

adulterina	Fries	*Hym. Eur.* ; p. 451	250
adusta	Persoon	*Obs. myc.*, II : p. 50	224
alba	Quélet	*Fl. myc.* : p. 350	226
alutacea	Persoon	*Obs. myc*, I : n° 107	241
amethystina	Quélet	*As. fr.* (1897) : t. 26, f. 13	247
amœna	Id.	*Fl. myc.* : p. 341 ; *As. fr.* (1880) : t. 3, f. 10	242
atropurpurea	Krombholtz	*Schw.* : t. 64, f. 5-6	238
atrorubens	Quélet	*As. fr.* (1897) : t. 26, f. 12	233
aurata	Withering	*An.* IV	250
aurora	Krombholz	*Schw.* : t. 66, f. 4-7	226
azurea	Bresadola	*Fung. Trid.*, I : p. 20, t. 24.	229
badia	Quélet	*Fl. myc.* : p. 339 ; *As. fr.* (1880) : t. 8, f. 9	248
Barlæ	Id.	*Fl. myc.* : p. 340 ; *As. fr.* (1883) : t. 6, f. 12	243
carnicolor	Bresadola	*Fung. Trid*, II : p. 23, t. 128.	237
chamæleontina	Fries	*Hym. Eur.* : p. 455	245
chloroides	Krombholz	*Schw.* : VIII, p. 7, t. 56, f. 8-9.	225
citrina	Quélet	*Fl. myc.* : p. 342	242
citrina	Gillet	*Tabl. anal.* : p. 47	228
Clusii	Fries	*Hym. Eur.* : p. 449	232
cruentata	Quélet et Schulzer	*Hedw.* (1885) : p 140	238
cutefracta	Cooke	*Illustr. Syst. ind.* : VII, p. 4.	228
cyanoxantha	Schæffer	*Icon.* : t. 93	236
decolorans	Fries	*Hym. Eur.* : p. 451	244
delica	Id.	— — p. 440	224
densifolia	Secretan	*Myc. suisse* : I, n° 481	223
depallens	Persoon	*Syn.* : p. 440	239
drimeia	Cooke	*Grevil.* : X, p. 46	247
Duportii	Phillips	in Cooke, *Ill.* : p. 5, t. 1042.	224
elegans	Bresadola	*Fung. Trid.* : I, p. 21, t. 55.	234
emetica	Schæf	*Icon.* : t. 15, f. 4-6	231
erythropus	Fries	*Hym. Eur* : p. 453, n° 42	241

NOMS ADOPTÉS	AUTEURS	RÉFÉRENCES AUX AUTEURS	Pag.
—	—	—	—
expallens	Gillet	***Tab. anal.*** : p. 49.	231
fallax	Fries	***Hym. Eur.*** : p. 449	232
fellea	Id.	***Hym.***: p. 447; ***Ic.***: t. 173, f. 2.	234
flavovirens	Bommer et Rousseau	Lambotte : ***Sup.***, p. 53	234
fœtens	Persoon	***Syn.*** : n° 356	235
fragilis	Id.	— n° 347	233
furcata	Id.	— n° 363	228
fusca	Quélet	***Fl. myc.*** : p. 340 ; ***As. fr.*** (1886) : t. 9, f. 5	243
galochroa	Fries	***Hym. Eur.*** : p. 447	227
graminicolor	Secretan	***Myc. suisse*** : I, n° 518	229
heterophylla	Fries	***Hym. Eur.*** : p. 446	236
incarnata	Quélet	***Fl. myc.*** : p. 349	227
insignis	Id.	— p. 347	229
integra	Linnée	***Fl. Suec.*** : n° 1230	242
lactea	Persoon	***Syn.*** : p. 439	227
lateritia	Quélet	***Fl. myc.*** : p. 336 ; ***As. fr.*** (1885) : t. 12, f. 11	217
lepida	Friès	***Hym Eur.*** : p. 445	226
leprosa	Bresadola	***Fung. Trid.*** I : p. 58, t. 65.	246
lilacea	Quélet	***Fl myc.*** : p. 348 ; ***Soc. bot.*** (1876) : p. 330, t. 2, f. 8	237
Linnæi	Fries	***Hym. Eur.*** : p. 444	226
livescens	Batsch	***El. Fung.*** : f. 67	236
lutea	Hudson	***Fl. angl.***, Ed. II : p. 611	245
maculata	Quélet	***Fl. myc.*** : p. 338 ; ***Soc. bot.*** (1877) : p. 323, t. 5, f. 8	249
melliolens	Id.	***As. fr.*** (1897) : 21° sup., p. 4.	243
mollis	Id.	***Fl. myc.*** : p. 337 ; ***As. fr.*** (1882) : t. 11, f. 13	245
mustelina	Fries	***Hym. Eur.*** : p. 441	228
nauseosa	Persoon	***Syn.*** : n° 362	348
nigricans	Bulliard	t. 579, f. 2	223
nitida	Persoon	***Syn.*** : n° 357	248
nivea	Id.	— n° 342	233
ochracea	Albertini et Schweinitz.	***Consp.*** : n° 625	250
ochroleuca	Persoon	***Syn.*** : n° 355	233
olivacea	Schæffer	***Icon.*** : t. 204	240
olivascens	Fries	***Hym. Eur.***: p. 441	241
palumbina	Quélet	***Fl. myc.*** : p. 340 ; ***As. fr.*** (1882) : t. 11, f. 11	242
pectinata	Bulliard	t. 509, f. IV	235

Genre **Russula.**

SYNONYMES	NOMS ADOPTÉS
—	—
æruginascens, Quél. (*Enchir.*, p. 137)............	mollis.
æruginea, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 449; *Ic.* t. 173, f. 3).	graminicolor
albidolutescens, Gil	citrina, *Quél* ?
alboniger, Otto (Kromb. : p. 27, t 78, f. 16, 17)...	adusta.
albovirescens, J. Bauh. (*Hist.* pl. II)..............	virescens.
alutacea roseipes, Sec (*Myc.* I, n° 483)...........	roseipes.
atropurpurea, Pellet. (Cost et D., *Fl.*, p. 294)....	erythropus ?
aurantiicolor, Kromb. (t. 66, f. 8-11)t.............	aurata.
aureus. Kromb. (t. 68, f. 1-4)......................	sardonia ?
bifidus, Bul. (t. 26, 509, f. M)....................	virescens.
cærulea, Pers. (*Syn.*, n° 359)......................	palumbina.
Cerise pâle, Paul. (t. 74, f. 3).....................	veternosa.
consobrina, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 447)................	livescens.
cupreus, Kromb, (t. 66, f. 1-3)......................	nitida.
cyanoxanthum, Paul. (t. 76, f. 2-3)..................	palumbina.
depalleus, Roze et Rich. (t. 44, f. 1-4).............	ochroleuca.
elephantina, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 440)...............	chloroides.
esculentus, Pers. (*Syn.*, n° 350)....................	aurata.
esculentus Sec. *Myc.*, n° 484).......................	alutacea, *var.*
fragilis, Sec. (*Myc.*, n° 524).......................	fallax.
fragilis violascens, Sec. (*Myc.*, n° 525)............	violacea.
Gorge de pigeon, Paul. (t. 76, f. 2-3)...............	palumbina.
grisea, Pers. (*Syn.*, n° 358)........................	—
Lactarius chloroides, Kromb. (t. 56, f. 8-9)........	chloroides.
lacteus, A. et S. (*Schw. Consp.*).....................	galochroa.
lividus, Pers (*Syn.*, p. 446)........................	heterophylla.
luteoalbum, Paul (t. 76, f. 4)........................	ochroleuca.
luteoviolascens, Kromb. (t. 65, f. 12-13)...........	depallens.
nigricans, Otto (Kromb., t. 70, f. 7-11)............	adusta.
ochraceus, Sec. (*Myc.*, n° 500)......................	ravida.
ochraceus unicolor, Sec. (*Myc.*, n° 499)............	ochracea.
ochroleucus, A et S. (p. 213).........................	pectinata.
persicinus, Kromb. (t. 65, f. 18-19).................	veternosa.
piperatus, Bul. (t. 292)...............................	foetens
pseudoemeticus. Sec. (*Myc.*, n° 495)................	adulterina.
pulcherrimus, Sec. (*Myc.*, n° 506)..................	rubra.
purpurea, Gil. (*Tab. anal.*, p. 47).................	Clusius ?
purpureofuliginosus, Sec. (*Myc.*, n° 497)...........	nauseosa ?
risigallinus, Batsch (f. 72)..........................	vitellina.
rosacea, Kromb. (t. 64, f. 19-20).....................	lepida.

Table alphabétique des synonymes.

Genre Lactarius.

Synonymes	Noms adoptés
acris, Bul. (t. 200)	piperatus.
acris, Bul. (t. 538	controversus.
albidoroseus, Gmel *Milchb.*, n° 9)	lateripes.
argematus, Sec. (*Myc.* I, n° 476	aspideus.
curtipes, Sec. (*Myc.* I. n° 443)	umbrinus.
cyathula, Fr (*Hym. Eur.*, p. 433)	cupularis.
deliciosifolius. Sec. (*Myc.* I. n° 437 C)	—
dulcis, Bul. t. 224, f. A)	subdulcis.
dyemogalus, Bul (t. 594)	lactifluus.
flexuosus, Pers (*Syn.*, p. 430)	zonarius.
fuliginosus. Fr. (*Hym. Eur.*, p. 434)	azonites.
fuscus, Rol	acris.
helvus, Bres. (*Fung. Trid.*, t. 39	lilacinus (ex *Quél.*).
helvus, Kromb. (t. 39, f. 1-4)	lactifluus.
Listeri. Sow. (t. 104)	vellereus.
lividorubescens, Sec. (*Myc.* I, n° 474)	uvidus.
necator. Bul. (t. 529. f. 2)	torminosus.
necator. Pers. (*Syn.*, p. 435)	turpis.
obscuratus, Lasch. (*Linn.*, n° 71)	obnubilis.
oedematopus, Scop (p. 453)	lactifluus.
Persoonii. Kromb. t. 40, f. 20-22)	picinus.
plumbeus, Quél. (*Fl. myc.*, p. 354	turpis.
Pornensis, Rol	tithymalinus.
rubescens, Schæf. t. 73, f. 1)	subdulcis.
subumbonatus, Lindgr. (*Bot. nov.*, 1845)	rubescens.
testaceus, A. et S. (n° 616	lactifluus.
testaceus, Kromb. (t. 40, f. 5-7)	quietus.
torminosum, Paul (t. 22bis)	rufus.
utilis, Weinm. (*Ross.*, p. 43)	pallidus.
uvidus. Quél. (*Fl. myc.*, p. 352	flavidus.
vietus, Sec. (*Myc.*, I, n° 442)	musteus.
vietus, Kromb. (t. 14, f. 15-16)	hysginus ?
violascens, Quél. (*Fl myc.*, p 352)	uvidus.
volemus, Fr. (*Hym. Eur.*, p. 435	lactifluus.
zonarius, Sow. t. 203)	circellatus.

Krombholtz............ *Natura getreue Albidungen und Beschreibungen Schwæmme*. Pragues, 1831-47.

Lasch................ *in Linnæa* : ein Jurnal für die Botanik in ihrem ganzen Umfange. Halle, 1826-66.

Linnée................ *Flora suecica*. Stockholm, 1755.

Paulet................ *Traité des Champignons*. Paris, 1793.

Persoon............... *Observationes mycologicæ*. Lipsiæ, 1796
Synopsis fungorum. Gœtting, 1801.

Phillips.............. in *Illustrations of the British fungi*, de Cooke. London, 1880-90.

Pollini................ *Flora Veronensis*. Veronæ, 1823-23, et *variis*.

Quélet.. .... *Flore mycologique de la France et des pays limitrophes*. Paris, 1888.
Enchiridion fungorum. Lutetiæ, 1886.
Suppléments à la *Flore mycologique*, dans le *Bulletin de l'Association française pour l'avancement des sciences*.

Schæffer............... *Fungorum qui in Bavaria et circa Ratisbonam nascumtur Icones*. Erlangæ, 1772-74.

Schrader.............. *Spicilegium floræ Germanicæ*. Hannover. 1794.

Schulzer.............. in *Hedwigia* : ein notizblatt fur Kryptogamische studien. Dresde, 1885.

Scopoli................ *Flora Carniolica*. Vindobonæ, 1772.

Secretan............... *Mycographie suisse*. Genève, 1833.

Vaillant................ *Botanicon parisiense*. Leyde. 1727.

Weinmann............ *Hymeno* et *Gasteromycetes in imperio Possico observati*. Petropoli, 1836.

Withering............. *Botanical arrangement of british plants*. London, 1796.

Index explicatif.

---

1. La *majuscule entre parenthèses*, après le nom français d'une esp indique sa *qualité* au point de vue alimentaire : (C) = *comesti* (V) = *vénéneux* ; (S) = *suspect*. — Le (?) est placé après les n d'espèces dont la qualité est *inconnue*.
2. Les *variétés* sont indiquées par le numéro de l'*espèce*, suivi d *lettre italique* Dans la table, elles sont *en italiques*
3. Les *mots en italiques*, dans une diagnose, indiquent des caract *importants*, surtout *spécifiques*.
4. Les *chiffres entre parenthèses* indiquent *en centimètres le dian moyen* du chapeau ou l'*épaisseur moyenne* du stipe. Devai lettre grecque µ (*mu*), ils expriment *en millièmes de millin* (1 µ = 0mm,001) les *dimensions moyennes* de la spore, *longue épaisseur*, séparées par le signe × quand elle n'est pas sphéri
5. Les *noms abrégés* des auteurs suivant le nom d'une espèce ou (variété, sont reproduits *en toutes lettres* dans la *table alphabét*

Errata.

Page 176, section des **PRUINOSI**, lire CANDIDI, au liet ALBATI ; FUCATI au lieu de COLORATI ; **Acres**, au lieu de **A** Subdulces au lieu de **Subdulci**.

Page 208, ligne 33, au lieu de lire *Linnœi*, lire : *Linnæi*.

Page 211, accolade 10, au lieu de **drymeia**, lire : **drimei**

Addendum

Page 198, après le n° 41, ajouter :

41 *a*. **L. roseozonatus**, *Fr*.. . . . . **L. zoné de rose**

Chapeau *rose* ou d'un *rose violeté*, marqué de zones foncées. Autres caractères et habitat de l'espèce type.

LE DOCTEUR J. CORNET

(1859-1908)

Par le Docteur BOURDIN

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 22 février 1908.

Lors de la dernière réunion de la Société d'Emulation, M. le Président nous faisait part en termes émus de la mort inattendue et soudaine d'un de ses plus anciens membres, M. le docteur Cornet, enlevé dans la force de l'âge à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

Le docteur Cornet faisait partie de notre Société depuis 1887 et sans être un assidu de nos réunions mensuelles, absorbé qu'il était par les multiples devoirs de sa profession, il n'en était pas moins un lecteur attentif de nos *Mémoires*, dont il s'était procuré la collection complète. Vous avez pu le voir encore à la séance de décembre, quoique fatigué et malade depuis longtemps déjà, venir applaudir à vos communications et témoigner ainsi par sa présence de l'intérêt qu'il apportait à vos travaux.

Aussi, son souvenir doit-il être conservé parmi nous et c'est au nom d'une amitié, vieille déjà de quarante ans, que j'ai réclamé le douloureux privilège de venir une dernière fois vous parler de lui. Tous du reste, vous l'avez bien connu et apprécié à sa juste valeur et vous savez combien sa mort a laissé dans notre ville d'unanimes et poignants regrets.

Il faut, en effet, avoir assisté à ses funérailles pour se rendre compte de la profonde émotion qui étreignait le

cœur des deux mille personnes qui suivaient son convoi funèbre, dans lequel la Société d'Emulation était représentée officiellement par son Président et à titre privé par un grand nombre de ses membres. Le cercueil disparaissait sous l'amoncellement des fleurs et des couronnes, faible témoignage d'affection et de reconnaissance envers cet homme de bien.

Le docteur Cornet naquit à Avrigney (Haute-Saône), le 10 septembre 1859. Ses débuts à l'école primaire firent présager pour lui un bel avenir, que ne démentirent point ses succès scolaires, tant au petit séminaire de Marnay, où ses parents l'avaient placé d'abord pour le conserver plus près d'eux, que plus tard à l'Institution des Frères de Marie, à Besançon, où il vint terminer ses études classiques.

Ce temps est déjà loin et pourtant il me semble que c'est hier que nous récitions ensemble les premières déclinaisons latines ; que c'est hier, qu'assis à la même table, en face de MM. Boucher et Pingaud, qui occupent encore aujourd'hui leur chaire à la Faculté des Lettres de Besançon, nous éprouvions les émotions si vives du baccalauréat !

N'est-ce pas hier aussi que nous suivions les cours de notre vieille Ecole de Médecine, où les Coutenot, les Druhen, les Bruchon... pour ne parler que des disparus, nous donnaient, avec les premières notions de l'art médical, le haut exemple des vertus professionnelles, et que plus tard encore, dans ce bruyant mais studieux Quartier latin, nous vivions porte à porte, mettant en commun nos joies comme nos peines, nos rêves d'avenir et nos espérances, parfois aussi nos déceptions !

A cette époque, les étudiants franc-comtois s'étaient groupés et formaient une vaste association, sans statuts et sans règlement il est vrai, mais à laquelle une origine et des aspirations communes donnaient une base solide, que les amitiés de collège, les plus tenaces et les moins décevantes de toutes, entretenaient jalousement. Pas un examen n'é-

tait passé par l'un de nous sans que la corporation n'y assistât en entier, pour aller fêter ensuite dans quelque taverne à bon marché le succès du candidat ou le consoler parfois d'une remise à trois mois. Cornet, qui pendant un an nous avait quittés pour aller à Lyon faire son service militaire, fut reçu à bras ouverts dans ce cénacle provincial, où il nous apportait, avec sa gaieté et son entrain, son esprit prime-sautier et sa verve franc-comtoise.

Mais l'époque des examens de doctorat approchait; notre ami les passa rapidement, préparé qu'il y était de longue date par ses études antérieures faites à Besançon. N'oublions pas, en effet, que lauréat de l'Ecole de Médecine en 1880, il avait été nommé prosecteur l'année suivante, apportant ainsi sa collaboration journalière au professeur Bruchon, pour lequel il conserva, ainsi que les nombreuses générations d'étudiants qui suivirent les cours de ce maître distingué, une grande vénération et un culte tout particulier.

Intelligent et travailleur, le docteur Cornet aurait pu alors aborder les grands concours, mais il avait hâte de revenir dans sa chère Comté, rendre à son père et à sa mère l'aide bienfaisante qu'il recevait d'eux depuis longtemps déjà et entourer leur vieillesse de son filial dévouement.

Il prit pour sujet de sa thèse inaugurale une étude sur les anévrismes de l'artère pulmonaire, sur lesquels le professeur Damaschino qui avait bien voulu en accepter la présidence, venait de faire à l'Académie de Médecine de remarquables communications.

Les nombreuses observations qu'il avait recueillies lui-même dans les hôpitaux, et son exposé clair et méthodique, rendirent son travail très intéressant et contribuèrent pour une large part à la vulgarisation de cet important sujet.

Il décrivit avec une grande exactitude l'historique et l'anatomie pathologique de cette lésion, pour en arriver au diagnostic différentiel, puis au pronostic et enfin au traitement.

Les éloges bien mérités qu'il reçut du jury à cette occasion

et la mention particulière que l'on décerna à son travail, ne furent que l'expression de la vérité et le digne couronnement de ses études médicales.

Singulière destinée ou sombre pressentiment de l'avenir! Ce jeune étudiant qui s'était adonné à la recherche des causes des hémorrhagies foudroyantes, succombait lui-même quelques vingt-cinq ans plus tard, au cours d'une nuit tragique, à la rupture d'un vaisseau sanguin!

Le docteur Cornet revint ensuite à Besançon, où, dans ce vaste quartier des Chaprais encore en construction, il allait trouver un aliment à son inlassable activité.

Là, Messieurs, vous l'avez tous vu à l'œuvre, apportant nuit et jour à chacun le secours de son art, et qui plus est son affabilité et son extrême obligeance. Il possédait en effet au plus haut point, ce don particulier de plaire et de se faire aimer, qui en peu de temps devait lui conquérir tous les suffrages et lui gagner toutes les sympathies. Je n'ajoutera qu'un mot, le docteur Cornet eut autant d'amis que de clients c'est je crois, le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui.

Il suffit du reste de se rappeler sa belle conduite pendan les épidémies meurtrières de fièvre typhoïde qui désolaien alors, à intervalles plus ou moins rapprochés, la ville d Besançon et plus particulièrement le quartier qu'il habitail

A cette époque et en l'absence de toute prophylaxie sé rieuse, les progrès de cette redoutable affection étaient di ficiles à enrayer et ses retours offensifs presque impossible à éviter. Je n'ai pas à faire ici l'éloge du corps médic bisontin, mais il faut reconnaître que c'est à son initiative e aux efforts individuels et collectifs de tous ses membres, qu l'on put faire face à la situation. Le docteur Cornet fut d ceux-là: oublieux de tout repos, ignorant la fatigue, prêt tout appel, quand il s'agissait d'aller porter secours à so semblable et faire œuvre de bienfaisance et d'humanité.

Victime lui-même certain jour de son dévouement, il con tracta auprès d'un de ses jeunes malades une angine diphté

ritique qui, pendant plusieurs jours, mit sa vie en danger. Ce ne fut là pour lui qu'un épisode de sa carrière médicale, qu'il contait parfois avec cette bonhomie souriante qui le caractérisait, prêt à s'exposer à de nouveaux dangers, avec la même insouciance, ou plutôt avec la même abnégation et la même sereine philosophie.

Il était soutenu, il est vrai, dans cette lutte journalière, par l'admirable femme qui, depuis 1885 était la compagne dévouée de sa vie et par l'amour de ses deux chères filles, les anges de ce foyer si cruellement éprouvé aujourd'hui, dont elles étaient la joie et l'orgueil, et sur lesquelles reposaient tous ses espoirs et toutes ses consolations.

Aussitôt installé à Besançon, le docteur Cornet se faisait inscrire dans les différentes associations scientifiques ou philanthropiques de notre ville.

Membre de la Société de Médecine de Besançon, il fut appelé à la présider, en 1902, par ses confrères qui tenaient à rendre hommage à sa compétence et à sa notoriété. Membre également de la Société des Médecins du Doubs, dont le but principal est de venir en aide à ceux de ses membres que le malheur a touchés, il en fut pendant de longues années le trésorier fidèle et dévoué, apportant ainsi sa contribution personnelle à secourir sous le voile de l'anonymat toutes les infortunes médicales. Médecin du bureau de bienfaisance et du service de nuit, il fut dans son quartier la providence des pauvres et des malheureux qui béniront sa mémoire.

Mais les âmes les mieux trempées et les constitutions les plus robustes ne peuvent résister bien longtemps à un surmenage aussi intensif. Jeune encore, le docteur Cornet devait éprouver les symptômes d'une défaillance prématurée.

Pendant trois années, il lutta avec un courage surhumain, profitant des moments d'accalmie que lui laissaient ses souffrances pour accourir au chevet de ses malades, malgré

la tendre sollicitude de son entourage et l'insistance ses meilleurs amis, qui auraient voulu lui voir prendre repos bien gagné. Deux jours encore avant sa mort, je vu donner une consultation à un malade, auquel il n'a pu se résoudre à consigner sa porte !

Tel fut le docteur Cornet. Sa disparition causera un gr vide dans la ville de Besançon, parmi ses clients, ses c frères et ses amis.

La Société d'Emulation y perd un de ses plus anci membres auquel elle devait cette parole de souvenir.

Ce qui vous manquera, à vous, messieurs, c'est le c frère aimable et souriant ; aux malades, le médecin dév qui avait toujours une parole de consolation quand son t tement était resté impuissant ; à sa chère famille, l'affec sans bornes et le bras sur lequel elle était en droit compter ; à moi, le plus sûr et le plus ancien de mes a d'enfance, dont j'ai tenu à vous parler encore une f maintenant qu'est refermée pour toujours la tombe seule pouvait nous séparer.

EDOUARD GRENIER

Par M. Alfred MÉZIÈRES, de l'Académie française

Par M. le Dr LEDOUX
Membre résidant

Séance du 20 avril 1907.

Il n'est point d'éloge écouté avec plus de reconnaissance et de sympathie que celui qui rappelle l'ami dont la mort a séparé. Ce sentiment se double de celui de la gratitude chez les membres de la Société d'Emulation du Doubs quand on évoque devant eux la mémoire des frères Grenier qui ont si dignement honoré la Franche-Comté, ont voulu la servir encore après eux par des encouragements généreux à sa jeunesse studieuse, qui ont légué à notre compagnie un inappréciable gage de leur confiance en lui remettant le soin de choisir les plus dignes parmi les candidats à la pension qu'ils ont fondée.

Ses bénéficiaires voudront connaître leurs bienfaiteurs. Ils apprécieront l'œuvre du peintre sur ses tableaux, nombreux au Musée de Besançon, celle du poète dans ses chants que la jeunesse aimera toujours parce qu'ils traduisent toutes ses aspirations. Ils estimeront la haute valeur des caractères de Jules et d'Edouard dans leurs biographies signées de MM. Gaston Coindre et Charles Baille (1). Mais sans doute il est bon de prévenir dès aujourd'hui contre tout soupçon

(1) *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, tome IX de la 7e série, 1905, p. 177 et 217, avec, p. 238, une lettre d'Edouard sur son frère Jules.

de partialité ceux qui, plus tard, pourraient être inclinés à une méfiance sur le jugement de compatriotes des deux frères baumois. Recueillons donc pieusement les souvenirs d'autres contemporains, les dépositions d'autres témoins, les opinions d'autres critiques. Certes de nouveaux portraits ne sauront être plus fidèlement ressemblants que ceux peints sous la lumière du pays natal, dans le cadre de la maison familiale où se plaisaient tant les Grenier, par des observateurs patients et séduits par le charme de leurs modèles. Une comparaison ne pourra qu'empêcher de suspecter une flatterie et permettra seulement, peut-être, de renforcer une nuance, d'accentuer un trait sur ces belles figures si exactement conservées par MM. Baille et Coindre.

M. Alfred Mézières apporte un nouveau document à ceux qui voudront pénétrer dans l'intimité de l'esprit et du cœur d'Edouard Grenier. Après l'hommage qu'au lendemain du décès, avec la compétence et l'autorité dont il est investi, il avait décerné aux éminentes qualités de son ancien ami (1), M. Mézières n'oublie pas et vient nous parler à nouveau (2) de la grande place occupée par notre concitoyen dans le monde des lettres françaises de la seconde moitié du XIXe siècle, de la légitimité de l'affection, de l'admiration, des regrets de tous ceux qui l'ont approché, qui, ravis, ont entendu ses poëmes, et l'ont suivi dans ses envolées vers l'idéal auquel il demandait consolation de souffrances patriotiques en de tristes jours. M. Mézières explique les raisons du renoncement à la carrière diplomatique, malgré ses promesses de succès, de celui qui a préféré vouer sa vie au culte de la pensée pure et de tendres sentiments, dans leurs élégances et leurs délicatesses les plus exquises.

Nos successeurs à la Société d'Emulation et les pension-

(1) Journal *Le Temps*, n° du 14 décembre 1901.

(2) *Au Temps passé : un coin de la Société parisienne sous le second Empire*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er février 1907.

naires Grenier remercieront avec nous M Mézières d'avoir hautement proclamé une fois de plus le lyrisme du poëte et d'avoir ajouté une précieuse contribution à son histoire.

« Un autre poète, délicat et charmant, Edouard Grenier, appartenait également à notre Société. S'il avait eu plus de persévérance, plus de suite dans les idées, en un mot plus d'ambition (1), il avait reçu de la nature les plus beaux dons perfectionnés encore par une excellente éducation. Originaire de Baume-les-Dames, en Franche-Comté, où il conservait avec un soin pieux la maison paternelle, il avait commencé par être attaché d'ambassade en Allemagne pendant que Lamartine dirigeait les affaires étrangères. Elevé dans les idées du plus pur libéralisme, indépendant par caractère et par situation de fortune, il abandonna volontairement la diplomatie pour ne pas servir le gouvernement impérial. A ce moment et plus tard il aurait pu peut-être jouer dans l'opposition un rôle politique. Mais il était trop artiste, trop occupé de la musique et du charme des vers pour parler le langage un peu rude des militants. Et cependant, je me rappelle quelques pièces de lui, toutes vibrantes d'émotion patriotique, de l'allure la plus fière et la plus noble. où retentit comme un écho des poésies vengeresses de Victor Hugo. Au fond, personne ne jugeait l'Empire plus sévèrement que lui Mais il aimait mieux en détourner ses regards, se consoler de vivre sous un tel régime en se réfugiant dans le monde de la pensée et de la poésie.

» Même, parmi les sujets historiques, quelle carrière ouverte à une imagination aussi ardente que la sienne : la Pologne sacrifiée et non résignée, l'Italie frémissante ! Sous l'impression des événements contemporains, il arriva à Edouard Grenier de ne pouvoir contenir l'indignation ou la pitié dont il était assailli. Il les exprima alors dans une langue forte et

(1) L'auteur ne veut-il pas dire que le défaut d'ambition a seul empêché Grenier de conquérir un renom plus retentissant ?

sobre Il semble toutefois que son vrai domaine fut le sentiment, toutes les nuances, toutes les délicatesses de l'amitié et de l'amour. Il était de ces natures tendres qui ont un besoin constant d'affection. Ses relations avec le fils de Mme Amable Tastu, avec les deux Chazal, continuaient dans l'âge mûr et jusque dans la vieillesse l'étroite intimité du collège. Surtout, il aimait la société des femmes. L'extrême distinction de ses manières, l'élégance de sa tenue, sa belle figure encadrée d'une barbe fine lui valurent quelques conquêtes. En véritable chevalier, il ne s'en vantait pas, il n'en parlait jamais. Mais le jeu de ses regards, l'épanouissement et le rayonnement de sa physionomie trahissaient les joies profondes de sa vie intérieure. Sans qu'il m'eût fait aucune confidence, je l'ai toujours connu amoureux. Il l'était encore au moment de mourir. »

LES PANIERS

POÈME COMIQUE EN PATOIS DE BESANÇON

ET

SA TRADUCTION EN PATOIS JURASSIEN

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 19 janvier 1907.

Il n'y a pas lieu de s'excuser du sujet un peu futile de cette communication. La connaissance procurée à d'anciens textes reproduisant fidèlement le vieux langage patois d'une localité n'intéresse pas la linguistique seulement. Ainsi, n'avons-nous pas à chercher bien loin pour avoir la preuve que cette publicité est apte à rendre un autre genre de service.

Il y a trois ans, la Société d'Emulation accueillait avec faveur la réédition du texte rarissime, en patois bisontin, de l'humoristique poème de Jean-Louis Bizot, *La Jacquemardade.*

Dans le même temps, par une singulière rencontre, M. le professeur Arthur Rossat, de Bâle, très expert appréciateur de ce genre de document, entreprenait une étude critique des diverses versions d'une production non seulement analogue, mais possédant, dans l'entourage du chercheur, une vague réputation d'origine bisontine. Il s'agissait, en effet, de l'*Arrivée dans l'autre monde d'une dame habillée en paniers*, de cette satire sur le luxe des femmes et la mode des paniers, poème en patois que, sur la foi du patriarche de notre biblio-

graphie franc-comtoise, Charles Weiss, nous avions attribué, peut-être trop légèrement, à Bizot lui-même.

M. Rossat connaissait au moins trois versions manuscrites d'une œuvre sur *les Paniers*, versifiées en patois jurassien et attribuées à un *curé de Courroux* (Suisse), nommé Ferdinand Raspieler. Un seul de ces manuscrits porte dans son titre la mention : « *traduit d'un imprimé en patois de Besançon* ». Malgré cette indication isolée, on admettait, à peu près communément en Suisse, que l'œuvre était une production originale, « et l'on considérait l'allégation du » curé de Courroux comme une supercherie littéraire, » comme si l'auteur, en tant que prêtre, n'avait pas osé » prendre toute entière sur lui la responsabilité des crudités » et des obscénités de langage de son poëme et avait, de » cette manière, essayé de donner le change. » Il n'en serait pas moins vrai, toujours au dire de M. Rossat, que « l'œuvre » était connue dans tout le Jura catholique, et si bien entrée » dans l'âme du peuple qu'elle faisait en quelque sorte » partie de la tradition nationale et qu'à ce titre on pourrait » l'appeler un poème populaire » (1).

A Besançon, nous ignorions aussi bien le fait de la traduction que son succès extraordinaire, dans une région si voisine de la nôtre, et l'on peut encore s'y étonner d'une telle célébrité en faveur d'une production demeurée pendant plus d'un siècle à l'état de livrets manuscrits disséminés, pièces assez rares du reste, puisque M. Xavier Kohler, de Porrentruy, n'en put utiliser que deux exemplaires, l'un de 688 vers, l'autre de 752 vers, dont il fit, sans grande méthode, un amalgame pour une première impression en 1849, sous les auspices de la Société jurassienne d'émulation.

En octobre 1903, l'attention de M. Rossat fut appelée sur

---

(1) Arthur Rossat. *Les Paniers*, introduction. — *Archives suisses des traductions populaires* (Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde. Zurich, 1903-1906).

la publication de la Société d'émulation du Doubs, concernant le conseiller Bizot présenté comme l'auteur de l'*Arrivée*, imprimée à Besançon.

C'était une découverte pour M. le professeur Rossat qui, aussitôt, accourut dans notre ville, prit copie des précieuses 16 pages de l'édition unique (peut-être aussi l'unique exemplaire), mise en vente vraisemblablement en 1735, *chez Jean-Claude Bogillot, imprimeur-libraire, Grande-Rue, proche le Pont, à l'Image de Saint-Augustin, Avec permission*, et se procura ainsi la base essentielle qui lui manquait pour son étude aujourd'hui terminée. Cette publication de 300 pages, intitulée : *Les Paniers, poëme en patois bisontin, traduit en patois jurassien par Ferdinand Raspieler, curé de Courroux*, comprend, en premier lieu, le texte bisontin attribué à Bizot ; chacun des vers est numéroté comme le sont ceux d'un classique; à mi-page, on lit une traduction soignée en français, le tout accompagné de notes savantes et judicieuses.

Et d'abord : Cette satire est-elle bien l'œuvre de Bizot se demande M Rossat ? Divers indices et des différences notables entre ce patois et celui de la « Jacquemardade » l'en font presque douter : « Je ne parle pas, dit-il, de « nombreuses différences orthographiques... Un auteur « peut toujours modifier sa transcription phonétique Mais « il y a d'autres divergences plus graves. — Je n'ai pas « ajoute-t-il, à discuter ici cette question ; je me borne à « signaler en passant ces singularités qui m'ont frappé, et « je laisse à de plus compétents que moi le soin de les approfondir. »

Nous enregistrons avec d'autant plus d'empressement les doutes exprimés par le critique que nous les avons parfois partagés. Les différences indiquées nous paraissent de peu de conséquence ; les exigences de la mesure du vers, de la rime surtout, et aussi les variations fréquentes de l'usage suffiraient à les excuser. Quant à d'autres indices réservés, il ne faut pas perdre de vue qu'après dix-huit

années l'auteur de la Jacquemardade avait pu améliorer son langage d'emprunt. Les doutes n'en subsistent pas moins.

Passons à la deuxième partie de l'étude de M. Rossat. Elle consiste dans la reproduction du texte de la plus courte version de l'œuvre de Raspieler (557 vers), par suite d'une expurgation faite par l'auteur lui-même. La pièce manuscrite proviendrait d'un neveu du curé de Courroux.

Avec la traduction en français, la transcription phonétique du texte patois au moyen de caractères spéciaux, ainsi qu'un glossaire pour l'explication des termes les plus obscurs, complètent la présentation de ce document où il n'est nullement question, au titre, de l'imprimé bisontin.

Il n'en est pas de même pour un exemplaire de 1736 (754 vers), écrit et daté en entier de la main de l'auteur-*traducteur*. Aussi, est-ce avec raison que M. Rossat y reconnaît le manuscrit *princeps* et en fait l'objet d'une troisième partie de son travail [1].

Cet allongement de plus de 200 vers se répartit, d'un bout à l'autre de l'œuvre, le plus souvent dans de longues tirades où l'auteur, s'abandonnant à sa verve de premier jet, s'amuse à développer et à remanier son adaptation d'une façon plus ou moins heureuse, s'imaginant, sans doute, améliorer ou mieux faire gouter sa rédaction ; mais il ne fait que mieux mettre en lumière la sobriété relative et la qualité supérieure de l'éducation de son modèle. C'est ainsi que le curé de Courroux après avoir semé de sentencieuses citations latines sacrées ou profanes, satisfaisant à peu près à la rime et à la raison, sinon à la mesure, se complait à des propos orduriers et même obscènes. Grâce au numérotage de référence avec le texte bisontin, il est facile de

(1) Titre du manuscrit de 1736 : *Arrivée d'une Dame en l'autre monde Habillée en Paniers. Traduit d'un imprimé en patois de Besançon en patois du Cornat, vallée de Délémont.* (Le Cornat est un quartier de Courroux.)

faire la part du traducteur, laquelle, toutefois, est loin d'être indifférente au point de vue philologique. On y trouve un abondant vocabulaire et des tournures pittoresques d'un idiome très particulier.

Mais on conviendra sans peine que ce qu'on reproche à l'adaptation Raspieler a dû contribuer pour une grande part à son succès prolongé dans la région jurassienne.

Par une fortune très diverse, le texte bisontin, modestement imprimé, *avec permission*, en 1735, se trouve être aujourd'hui, d'après l'avis de Ch. Nodier « la plus rare des productions franc comtoises », bientôt oubliée et sans histoire, puisque le doute même vient à planer sur le nom de son auteur.

Bizot, alors âgé de 33 ans, n'avait nulle raison d'afficher son nom sur le titre d'une pièce de fantaisie qu'on ne devait guère attribuer à d'autres que lui ; il fit de même pour la *Jacquemardade*, et alors, c'est par une réserve de modestie qu'en conscience dans sa jolie exclamation (vers 612), il regrette la disparition des trois auteurs des Noëls patois :

O Roussel, Gautie, Père Proûe,
Que vouz êtes bin moë trou toûe !

La *Jacquemardade* ainsi que l'*Arrivée* valaient bien, dans un autre genre, les naïfs récits des Noëls.

Mais que conclure de cet anonymat ?

La recherche vaine de quelque renseignement décisif nous autorise à recueillir, au moins en passant, le fait matériel qui a pu offrir l'occasion d'une critique locale à l'endroit des *Paniers*.

Les quinze pages issues de l'humble presse du libraire bisontin Bogillot sont jointes, par la reliure, à un ouvrage d'édification, de 172 pages, dont voici le titre :

Entretiens d'un docteur en théologie avec deux dames de qualité sur les modes dans les vêtements, mêlés de réflexions

utiles aux dames, aux filles chrétiennes et aux confesseurs qui les dirigent. — Imprimé à Nancy et se vendent (sic) *à Besançon, chez Jean-Claude Bogillot, imprimeur libraire, Grande-Rue, à St-Augustin. — MDCCXXXIV. Avec approbation.*

Courtois et patient, l'auteur de ces Entretiens avec une marquise et une comtesse, réalise amplement ce que son titre a promis : il répond à toutes les objections que lui opposent avec acharnement ses interlocutrices. Après leur avoir démontré que les parures exagérées sont l'apanage des orgueilleux et des débauchés, voués aux châtiments de l'Enfer, il finit par les convertir.

Le chapitre des *Paniers* est surtout intéressant. Le panier y est condamné comme un vêtement superflu, ridicule, indiscret, honteux, impudique, scandaleux et blessant la bienséance, surtout chez de vraies chrétiennes.

« J'en appelle, mesdames, à votre propre jugement.... » (p. 87) Examinez en effet la contenance, la différente situation et l'attitude d'une dame chargée de l'équipage pompeux d'un panier à la mode : est-elle dans une rue : vous » voyez ce panier prendre différentes figures à chaque personne qui l'approche de trop près ; on la presse tantôt » d'un côté, tantôt il est repoussé de l'autre, et balançant » ainsi de tous côtés, vous diriez voir une cloche, dont madame est elle-même le battant. Voyez-la en chaise ou en » carrosse avec ce bizarre accoutrement de grands cercles » et de voiles enflés ; ne dirait-on pas que c'est un paon » bouffi de son plumage hérissé ? Entre-t-elle dans une église : » une porte d'une médiocre grandeur ne lui suffit pas. Quelle » attention pour ajuster son panier dans une situation propre » à le faire passer ? Le tourner, le retourner, le détourner, » le contourner ? Elle ne prend pas garde qu'elle donne la » scène à toute l'assemblée..... Vous dites, madame la marquise, qu'une femme qui est sans panier ressemble à une » flûte ; mais faites-vous attention à ce que dit le public de

» celles qui en portent. Les uns disent qu'elles ressemblent » à des tours ou à des moulins à vent..... Si un jeune homme » se trouve placé au milieu de deux dames à panier, et qu'il » les promène; voilà, dit-on, qui ressemble à ces mulets » d'Auvergne qui portent des paniers pendants de chaque » côté.

» Est-il rien de plus contraire à toutes sortes de bien- » séances. Les personnes du sexe sont obligées cependant » à une grande réserve dans leur extérieur pour ne pas » blesser la modestie.

» Les inconvénients qui naissent des paniers, pour peu » que les personnes qui les portent fassent d'attention sur » elles-mêmes quand elles marchent, quand elles sont assises, » quand elles sont élevées, quand elles s'agitent, quand elles » se baissent, quand elles montent ou qu'elles descendent, » sont capables de faire rougir les moins délicats sur l'article » de la pudeur.

» On dit de ce vêtement superflu qu'il est le Voile de » l'incontinence, l'Enseigne de la volupté, le Pavillon de » l'impudicité, l'Etendart de la prostitution..... (p 106) Vous » trouvez donc, madame, qu'il n'y a point d'indécence pour » vous de ressembler par votre vêtement aux filles prosti- » tuées? Et vous trouvez qu'il est séant à une dame de qua- » lité d'autoriser un habit que les filles les plus décriées ont » inventé pour s'épargner la honte de leur crime ».

N'est-ce pas à cette source des *Entretiens* que l'auteur du poème bisontin est allé puiser ses inspirations? Quand la dame au panier se présente à l'étroite porte du ciel et devant saint Pierre, elle, qui ne peut passer par une porte cochère :

Aivo son attelaige elle fut bin de reste (115)
On lai presse, on lai tire, et maugra tout ce qui
Lai daime et las haibits demourint toujou qui,
Le fa tout sas cinq cens; le se clienne et se courbe,

Le pousse aifin d'entra; main toujou d'y daitourbe;
On lai vire et revire, en long et de traiva,
Mais aivoue tout celai, ne le put pas entra.
Le vait, le vint, enfin sas pies s'aimbairaissan
Dans son peinie de seicle, le faisait ne glissade ;
Aipré quoi tout d'in cou, le vous fit ne roulade,
Dans doues troues tirreboüillis le chut, poffe en enfa,

l'enfer, que Raspieler appelle le *Palais de Pluton* bien qu'il ajoute sentencieusement plus loin quand la dame éprouve ce *qu'on lui a tant prédit.*

Horrendum est incidere in manus Domini.

Les descriptions suivantes sont tout à fait conformes à celles des *Entretiens*, sur ces habits *inventés par Vénus:*

Te riro de las voë quand l'entrant dans n'Eglise, (199)
Ça n'ot pas pou lieus ne petteute entreprise.
Dansças haibits le sont coume das tounevant,
Renfla coume das touots (tours) pu larges que das vant.
Coume de grousse clouches, en ças haibits aiffrou, (201)
Le semblan in baittant que pangoille desou.
. . . .
In Gachon l'autre jou, menant de ças Donzelle (215)
Proumenant su lou bret dou de ças Gaulemelle
Ressembla de ças ânes ou de ças grand mulet,
Que pouettant das penie que pendant çai qu'ai lai.

Ce que Raspieler traduit ainsi :

Ces juenes fouille au cu entre doue demoizelles,
Quain ait (quand à) les pormennant en l'entou de lai velle,
Ressembyan de ces ajnes de ces mulets tchairgie
Que portant schu le do ça [de] là des pennie.

Dans le poème bisontin les démons énumérant les avantages du panier diront :

L'ant jaubla (1) des haibi's que nous proufitant bin;
Qu'on appelle Penie ou bin Vertugadin :
L'ant inventa st'haibit pou bin bécou d'usaige
Pou celles que sont peutte, ou que ne sont pas saige,
Las airanchies (déhanchées), las canches (boiteuses) et las bous-
[sues aitout
Las coë (corps) tout de traiva; lou penie couvre tout.
Quand las Feille se sont laisie gata lai teille, (191)
Le se las affublan pou caichie lieus marveille,
Elle pouttan desou souvent de grou paiquet;
Elle n'en disant ran, se mouquant di caquet,
Le sont finnes, ste moude ot in couvre malice.

Et Raspieler dans un langage plus grossier :

Quïain les Féyes se sont laischie empyi lait painse
N'en quïain mentre in pennie pot coitchie louëre dainse.
Compaignons ait mariaj, prente bin vos nivé (niveaux)
Vo porrin vos tchairgie de lai vaitche et di vé!

Ces quelques citations de comparaison suffisent; Raspieler est par trop scabreux.

Qu'une croisade édifiante et plus générale se fût organisée ailleurs contre la mode envahissante des paniers, nous n'avons pas à nous en occuper. Quoi qu'il en soit les *Entretiens* du docteur en théologie eurent chez nous un singulier écho Nous ne connaissons rien de leur auteur, si ce n'est qu'il se fait imprimer à Nancy, et, suivant l'annonce, ses exemplaires se vendent à Besançon. L'état de celui que nous avons entre les mains, et le fait de sa jonction avec le poème bisontin de l'*Arrivée*, présente en outre une annotation manuscrite intéressante. Tout en haut de la marge du titre, on lit une suscription composée de trois mots et tracée jadis d'une main très ferme. Serait-ce l'indication du nom de l'au-

---

(1) Jabler, du *jable* des tonneaux, allusion aux cercles des paniers.

teur ou tout simplement une adresse pour l'envoi de l'ouvrage? Il serait encore plus simple d'y voir un *ex libris* écrit par le propriétaire du livre. Dans ce cas, nous n'avons aucune hésitation à reconnaître la personnalité désignée :



HUMBERT LAINÉ (*sic*) MISSIONNAIRE,

l'auteur si connu en Franche-Comté, surtout par l'ouvrage nombreuses fois édité, intitulé : ***Pensées sur les plus importantes vérités de la religion***, lequel, ***missionnaire***, fils *aîné* d'une famille de cultivateurs avait un frère également dans les ordres et qui portait le même prénom de *Pierre*.

« HUMBERT, *Pierre Hubert* (1), pieux et savant ecclésias-
» tique, né en Franche-Comté, à Vanclans, près de Nods,
» Doubs) en 1686, consacra sa vie entière à l'instruction des
» habitants de la campagne. Nommé supérieur de la maison
» des Minimes du diocèse, (à Beaupré près de Besançon), il
» s'occupa d'y faire fleurir les bonnes études, et il la rendit
» le modèle de tous les établissements de ce genre. Il mourut
» à Beaupré en 1779, à l'âge de 92 ans, sans avoir connu au-
» cune des infirmités de la vieillesse. C'était un homme d'un
» rare mérite Son abord était si agréable qu'avant de l'en-
» tendre parler on se sentait déjà disposé en sa faveur ; il a
» publié plusieurs ouvrages, la plupart ascétiques, et qui ont
» eu un grand succès... »

Non moins sympathique, l'abbé Bergier, dans son Histoire de la mission de Beaupré, entre dans de plus grands détails sur la vie laborieuse de ce prêtre éminent, « orateur distingué » et écrivain d'une simplicité et d'une solidité admirable et » qui réunissait dans sa personne plusieurs genres de talent. » Témoin son goût pour la poésie où il mettait à profit sa grande facilité.

Ayons garde de ne pas oublier ici qu'il est l'auteur d'un

---

(1) Ch. WEISS. *Bibliographie universelle*, Michaud.

recueil de Noëls très estimables en patois de Vanclans, son village.

Cueillons surtout, comme une rustique fleur, cette jolie anecdote racontée par son biographe.

Il était d'usage à Beaupré de souhaiter la fête du directeur. Un jour, qui était celui de la saint Hubert, à un retard subit d'une mission, les collègues du père Humbert pris au dépourvu « et n'ayant ni fleurs, ni compliments de préparés, » se risquèrent néanmoins et dirent très agréablement à leur » supérieur qu'ils se présenteraient une autre année, avec » un bouquet et surtout un beau compliment. Cette circons» tance amusa beaucoup le Père Humbert, qui en profita, » afin de récréer ses confrères, pour lire pendant le diner » l'allocution suivante : »

Que vous etes emprêta pou fare in maichant vers :
Pairé! L'ot prou asie lou jou de saint Hubert.
Pou aipliqua vos rimmes, l'iot be large et prou plaisse,
L'eta chaissou; rimma, en palant de sas chaisse.

Voiqui, sans tant songie, et sans tant lantarné,
In quaitrin tout trouva, et vitement tourné;
Croites-me, ploquez qui les vers et la rimmure
Que vous n'ententes ran, non pu qu'ai laï mesure.

Au reste, lou bouquet que vous m'etes proumis,
C'ot tout juste lou ret que lai montaigne fit;
Pou das gens de raison, ès vous lai tête fole?
Croites-vous qui senteusse in bouquet en pairoule ?

Mai muse, té vé vitte, te t'aichauffe trop tot,
Té juene, bellement, ne te romp pas lou co;
Consarve ton houneu; ce sas messieurs n'ont pas
Di cœu pou ste fois cy, l'an airant n'autre anna.

Si jamais il fallait enlever à Jean Louis Bizot (et ce sera difficile) la paternité de l'*Arrivée* bisontine, l'agréable bou-

tade du père Humbert, avec son allusion, comme dans le *Sermon sur la Pénitence* de la crèche franc-comtoise, pourrait indiquer, dans la recherche, une piste nouvelle : *Grand Saint Humba, lou pailron de tous las chaissou !...*

Assurément il serait trop aventureux de mettre ici directement en cause l'auteur des Noëls de Vanclans. Mais à côté du Père Humbert, un groupe de jeunes ou vieux missionnaires, très au courant des moyens de succès auprès des gens des campagnes, ayant l'occasion de se divertir aux dépens des belles dames à paniers, ont dû applaudir à l'idée d'une composition frappante et amusante, destinée à un vulgaire auditoire. Telle que cette conception a pu se réaliser, de pièces et de morceaux, avec la collaboration présumable d'un spécialiste du genre, de Bizot en particulier, l'œuvre anonyme devait, sans obstacle, arriver à l'impression.

Il n'en fut pas de même à l'endroit de l'*adaptation* presque simultanée, mais malpropre, du curé de Courroux. Celle-ci demeura, pendant plus d'un siècle, en manuscrit, jusqu'au jour où la critique philologique s'en empara, à juste titre, pour lui accorder une valeur relative mais certaine.

En terminant cette communication qui n'a nullement trait à cet office, nous devons, le laissant à des plus experts, remercier M. Rossat d'avoir remis en lumière le poème bisontin, puis de s'être attelé, avec une consciencieuse et patiente méthode, à la publication de trois textes complets et annotés, de trois traductions fidèles et d'une transcription phonétique excellente, pour former un ensemble des plus intéressants à consulter.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

1907

Fouilles à l'Abbaye Saint-Paul ; dans la Grande-Rue.
Travaux au Square archéologique Castan.
Considérations sur le Théâtre romain de Vesontio.

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 30 novembre 1907.

I

A L'ABBAYE SAINT-PAUL

En arrière et au flanc de l'ancienne église Saint-Paul, des fouilles ont été pratiquées pour la construction de l'Usine électrique. Les bâtiments de la vieille Abbaye qui a laissé son nom à tout un quartier ont disparu ; à travers leurs fondations, aussi bien que dans les espaces libres environnants. l'entrecroisement de nombreux murs de divers âges n'a pas permis de distinguer ceux qui avaient pu appartenir aux dépendances du Palais du gouverneur de la province de Séquanie. La pierre dite de *vergenne* y abondait, comme elle constitue, du reste, la majeure partie des assises inférieures de l'église qui a succédé au *Palatium*. A deux mètres de profondeur, dans le magma de déblais anciens, on a extrait des tronçons de colonnes de 0,60c et de 0,30c de diamètre qu'on a transportés au square archéologique comme uniques souvenirs du monument antique.

La cour de l'Abbaye Saint-Paul était précédée d'un por-

tail (1) orné d'un fronton sculpté en pierres de diverses épaisseurs. Au centre un cartouche ovale et sans armoiries surplombait au milieu de palmes d'un beau jet, surmontées de branches de roses gracieusement disposées. Tous les morceaux de cette décoration, très appréciée des gens de goût, ont été bienveillamment concédés par l'entrepreneur M. Micciolo. Une complète restitution a été faite de cette sculpture dans la salle du Musée archéologique.

De la même provenance du logis abbatial ont été recueillis des bois sculptés, appliques de portes ou de boiseries, où l'on remarque encore des roses. On rattacherait volontiers ces ouvrages de luxe, d'après leur style, à la longue commande de l'abbé J.-B.-Joseph-Hyacinthe de Beauffremont (1683-1733) lequel, au dire de Don Grappin « voyait » cependant d'un œil tranquille tout ce qui pouvait donner » des craintes à son chapitre pour borner sa sollicitude à » la continuation de son château de Sçey-sur-Saône, le plus » beau monument de ses richesses et de son bon goût ».

II

DANS LA GRANDE-RUE

Au pied d'une maison de la Grande-Rue, nº 99, et à 2 mètres de profondeur, sous le trottoir, des terrassiers ont extrait une pierre de vergenne sculptée et un fer de cheval gallo-romain muni de quatre de ses clous. La pierre de forme triangulaire, écornée d'un bout, présente, inscrit dans une moulure, un médaillon où figure le buste d'une jeune femme ; des banderolles flottent de chaque côté. Une entaille carrément évidée, sous le lit de pose, est un indice suffisant pour reconnaitre dans ce débris, rejeté jadis comme

---

(1) Voir une figure l'ensemble dans le *Vieux Besançon* de M. Coindre, t. II, p. 617.

impropre à la bâtisse, l'un des tympans d'un couvercle de sarcophage, pièce de grande dimension convertie en moëllons. On a retenu pour le musée cette sculpture dont l'exécution large et sobre révèle une origine romaine de la bonne époque.

III

AU SQUARE ARCHÉOLOGIQUE CASTAN

A l'entrée du square on a construit, sur de solides fondations, une sorte de monument composé de l'assemblage d'inscriptions et de débris de sculptures des XVIe et XVIIe siècles qui encombraient, sans pouvoir être facilement consultés, le vestibule du bâtiment des musées. Sur une étroite portion de sol de 2 mètres carrés, on a pu obtenir, sous une bonne lumière, une surface d'exposition présentant, sur les quatre côtés et en élévation, un développement de 12 mètres carrés. (Voir ci-après la notice concernant ce groupe).

IV

AU THÉATRE ROMAIN

La Compagnie du Gaz faisait dernièrement pratiquer une tranchée dans la rue qui longe le côté oriental du square archéologique de la place Saint-Jean, pour contourner ensuite la rue du Mont-Sainte-Marie ; c'était, autrement dire, à travers l'emplacement de ce que nous appelons le *Théâtre romain*.

Ne fût-ce qu'en souvenir des mémorables travaux d'Auguste Castan et d'Alfred Ducat, la surveillance de ce creusage de peu de profondeur, il est vrai, mais assez étendu, n'était pas à négliger, d'autant mieux qu'il devait cotoyer celui de 1875, où nos deux confrères eurent la surprise de

voir apparaître, au pied de la maison Alviset, l'extrémité orientale de la façade de l'édifice antique.

Cette importante reconnaissance avait enfin permis à nos persévérants explorateurs de déterminer la corde de l'arc et, par suite, l'axe même du monument hémicirculaire. En outre, elle les avait amenés à découvrir en droite ligne, quelques jours après, dans une seconde surprise, un tronçon d'escalier réduit à cinq marches comprises, sur une longueur de 4m50, dans le prolongement et l'épaisseur de la façade (1).

Avec la collaboration gracieuse de l'ingénieur de la Compagnie, M. Colin, les relevés de l'architecte Ducat ont été confirmées dans la fouille nouvelle, soit pour des murs en relation avec l'axe du monument, soit pour les massifs blocages qui épaulaient cette branche du fer à cheval.

En arrière de la façade, sur un point que les creusages antérieurs n'avaient pas atteint, M. Colin remarqua deux murs se rencontrant à angle droit, et dans ce réduit, où la sonde pénétrait sans difficulté, se trouvait intacte la sépulture d'un enfant ainsi que beaucoup d'autres ossements humains. Ce point est à peu près au milieu de l'entrée de la rue du Mont-Sainte-Marie, à environ deux mètres de cette sorte d'étroit canal indiqué sur le plan publié en 1875 (2). Ces sépultures, en y comprenant les ossements semés jusque contre les maisons modernes et à travers d'anciens murs, sont donc fort anciennes et bien antérieures à celles du petit cimetière privilégié du pourtour de l'église Saint-Jean-Baptiste. Elles révèlent un long état d'abandon des lieux au voisinage du

(1) Sous la conduite du Directeur des eaux, une visite souterraine nous a permis de constater la remarquable conservation d'un superbe morceau de 4 mètres de longueur de cette portion de façade dans une galerie spéciale, sorte d'impasse sur le flanc de l'égout, construite il y a 30 ans, dans un intérêt archéologique digne d'éloge. Une canalisation interposée ne permet malheureusement pas de mettre en communication avec la rampe des escaliers ce très curieux reste de la façade.

(2) Aug. Castan : *Mém. de la Société d'Emulation du Doubs*, 6e série, t. 10, p. 304.

monument antique bouleversé; ce que confirmait encore la rencontre, sous le milieu de la rue, à 15 ou 20 mètres plus bas, de deux superbes blocs de *vergenne*, laissés jadis sur place en raison de leur dimension.

Ces diverses constatations seraient de minime importance si elles n'avaient rappelé l'attention sur les deux *Mémoires* de Castan en faisant un retour sur le passé. à propos de ce passage où il est dit, relativement à la rampe d'escalier de la façade et à son prolongement. « Quant à son extrémité occidentale, la maison actuelle qui la recouvre ne nous permettait pas d'en essayer le dégagement. »

Quelque intérêt que puissent présenter des indications futures, l'examen sérieux des vestiges de la place Saint-Jean convaincra l'observateur que ce tronçon de rampe, quelque réduit qu'il soit, constitue à lui seul, et en sa place, un élément essentiel pour connaître la destination du monument. L'étendue, aussi bien que le décousu inévitable d'une ruine bouleversée par des constructions postérieures, laisse souvent les visiteurs dans l'embarras pour en saisir l'ensemble. C'est dans cette vue, après un silence trop prolongé, à la suite des observations émises il y a 15 ans, par un savant et très fin appréciateur, qu'il n'est pas inutile de revenir à l'étude de la question.

Cinq après la publication du deuxième Mémoire de Castan et la tenue d'un Congrès archéologique à Besançon, feu J. de Laurière émettait ce sentiment, dans la chronique du *Bulletin monumental* en 1881 (p. 115) : « Le monument présente des dispositions tellement différentes de celles qui caractérisaient les théâtres romains, qu'il conseillait de n'en accepter l'attribution qu'avec la plus grande réserve. »

Les dispositions étranges signalées n'avaient pas échappé à Castan. Aussi disait-il volontiers :— Si nous n'avons pas affaire à la ruine d'un théâtre, qu'on veuille bien me dire ce qu'on peut y voir à la place? — Dès le principe, il écarta l'hypothèse d'un amphithéâtre, la découverte postérieure de la façade lui

donna raison. C'est alors que, s'appuyant sur des témoignages matériels d'un inachèvement et de l'abandon d'un plan primitif, il vit dans la partie centrale de l'hémicycle une place toute désignée pour les rangées de degrés d'une *cavea* qui n'aurait pas été creusée. Pour lui, l'escalier compris dans la façade était une entrée sur la scène.

Le critique, estimant ces hypothèses comme trop aventureuses, formula, à leur endroit, des objections matérielles contre lesquelles il n'y a rien à opposer.

Qui ne s'accorderait avec lui, au sujet de la plus belle partie de l'édifice, de l'estrade curviligne qui supporte les colonnes. Ce haut soubassement a absolument « l'aspect d'un » *podium d'amphithéâtre* tel qu'on peut en voir aux arènes » de Nîmes et d'Arles, tout à fait inusité dans les théâtres » romains.

» En ce qui concerne les escaliers de la façade on e » rechercherait en vain de semblables dans aucun des » théâtres connus, même dans les théâtres construits sur » un terrain formant une déclivité, à l'endroit où s'élève » *proscenium*. C'est une nouvelle anomalie de construction » si considérable qu'il faut renoncer ou tout au moins hésiter plus que jamais, à y reconnaître un *proscenium* ».

Et en effet les fouilles n'ont relevé aucune trace de la scène.

« En présence de ces bizarreries de dispositions, ajoute » M. de Laurière et des obscurités matérielles qui couvrent » une partie de l'esplanade, il est permis de croire que le » dernier mot n'a pas été dit sur la destination de ce monument » qu'il considère toutefois comme « de première » importance ».

L'auteur de l'attribution n'a pas cru devoir répondre à cette critique émise, du reste, en termes très bienveillants. Le mieux était assurément d'accepter une leçon sur le danger des conceptions hypothétiques au service d'une idée préconçue.

Si donc le dernier mot n'a pas encore été dit il serait bien près de l'être.

Que l'on pénètre sous la petite voûte en coupole si intelligemment aménagée pour abriter ce qui reste de la rampe des escaliers. Quand on examinera ces marches de 0,60c de foulée sur 0,30c de hauteur on ne peut refuser à ces grandes pierres un caractère vraiment monumental ; en même temps, si on consulte un relevé du plan, on constatera que le tronçon de rampe est si rapproché de l'axe de l'édifice que le prolongement de la ligne des escaliers a dû dépasser cet axe, en sorte que la rampe bien centrée n'a pas dû occuper en façade moins de 12 mètres de longueur, et très probablement bien davantage.

On comprend alors le rôle d'un très large accès de l'esplanade, libre jusqu'à ce *podium* d'amphithéâtre si décoratif avec ses fortes moulures et ses nombreuses grandes colonnes, sur une courbe de 50 mètres de longueur. Une ville qui s'était donné le luxe de grandes arènes avait lieu d'être fière de posséder une vaste enceinte magnifiquement encadrée, laquelle, au moyen d'ouvrages accessoires en charpente, pouvait être utilisée aussi bien pour les grandes réunions publiques fêtes ou cérémonies, que pour les jeux de scène ou les spectacles.

En conséquence ne sommes-nous pas autorisés quand même en appréciant la part légitime d'hommages qui est due aux travaux de nos bien regrettés confrères Castan et Ducat, à maintenir aux ruines de la place Saint-Jean l'appellation qu'ils leur ont donnée de *Théâtre romain de Vesontio ?*

INSCRIPTIONS & FRAGMENTS SCULPTÉS

(XVIe et XVIIe siècles)

(GROUPÉS AU SQUARE ARCHÉOLOGIQUE CASTAN)

Par M. Alfred VAISSIER

Séance du 30 novembre 1907.

I. *Table de corniche* au bord extérieur profondément sculpté d'ornements d'un beau caractère, de l'époque gallo-romaine à Besançon, en pierre de vergenne.

Longueur 1m05.

Pour couronner un assemblage d'inscriptions des XVIe et XVIIe siècles; à la place de cet intéressant débris de sculpture d'un autre âge, tout était disposé pour l'emploi d'une inscription mieux appropriée, lorsque, dans le transport de la pierre du XVIe siècle, à ce destinée, on reconnut qu'en raison du mauvais état de sa masse, il était préférable de déposer à l'abri sous la voûte, au bas du Square, ce bloc d'un intérêt artistique incontestable. (Voir notre no XXX).

II. Ecusson sculpté, aux *armes de la ville de Besançon*, cartouche du XVIe siècle.

III. Ecusson, *1583*, aux attributs de la *bannière de Chamars*, un des quartiers de Besançon.

IV. Pierre tumulaire de JEAN DE CUSANCE, protonotaire apostolique, archidiacre de la métropole de Besançon :

Texte : D. O. M. Joanni de Cusatia, protonotario || apostol. archid. Favern. eccle || q metropol. bisunt. canonico. inter || primos nobilitatis sequan. viros || pio prudenti et cum mira vitæ ||

innocentia fidei cathol. liberta || tisq. eccles. propugnatori acer || rimo : Hermanfredus et Evande || linus barones Bellovisii pro [patruo] || suo et curatori opt. de se m[emoriam] moesti posuere.

Obiit 5 octob. 1567. Aet.[atis suæ..]

Plaque de marbre noir, en deux fragments et incomplète, haut. 0m50, larg. 0m41. — Eglise cathédrale de Saint-Etienne.

(J. GAUTHIER. *Mém.* de l'Acad. de Besançon, 1880, p. 355).

V. Pierre provenant de l'ancien clocher de Saint-Vincent (Eglise de Notre-Dame).

Au milieu de moulures de style, du commencement du XVIe siècle, sont posées les armoiries d'ANTOINE DE MONTECUT (*de Montecuto*), premier abbé commandataire de l'Abbaye ; de 1520 à 1532 Ce prélat était le confesseur de Marguerite d'Autriche qui le désigna, en 1550, comme un des exécuteurs de son testament. Il était probablement étranger à notre pays. C'est lui qui « collabora à l'érection de l'église de Notre-Dame « de Brou et détacha, à diverses reprises, maçons, sculpteurs et « peintres au profit de son Abbaye de Saint-Vincent ».— J. GAUTHIER. *Histoire de l'Abbaye de Saint-Vincent*, Acad. de Besançon, 1902.

Armes d'Antoine de Montecut : d'or à l'aigle de sable et à bande de gueules chargée de trois mouchetures d'hermines brochant sur le tout.
Longueur 0m95.

V *bis*. Portion de couverte d'une ouverture :

Des armoiries martelées, dans un petit cercle rayonnant, sont abritées sous une forte saillie, au côté gauche de laquelle rampe un animal dont on voit les quatre pattes ; une fleur de lys en dessous ; la même décoration devait exister sur le côté droit.

VI. Inscription tumulaire de Rémond Chosal, docteur en droit (1553-1581), co-gouverneur.

Plaque mince en pierre rosée, fragment.

···CHOSAL·VT···
···TORI·QVI·P(ou F)
···IN SENATO···
···HVJVS CIVI···
···C·SINCERE VE···
···MAJORATV·BIS···
···VDEX·ERAT·LA···
···NTHLATOS VENER···
··················ONV···

VII. Epitaphe de SEVÈRE VOLZ D'ALTENEAU, jeune gentilhomme alsacien, qui, voyageant avec son précepteur, fut surpris à Besançon par la mort, le 1er novembre 1602, à l'âge de onze ans moins six mois. Son précepteur revint à Besançon deux ans plus tard, chargé par le frère d'Alteneau de marquer par un monument, dans l'église des Carmes, la sépulture du jeune défunt, comme aussi de fonder au même lieu un service anniversaire le 8e jour après la date du décès, à l'octave de la Toussaint. Cette fondation s'exécuta jusqu'à la Révolution française.

D. O. M. Nobili præclaræq. spei adolescenti Severo de Altenau, præmatura morte e rebus humanis sublato, Fortunatus de Altenau, cum fratri non sine dolore sibi rapto, aniversarium octavo post sui transitus qui fuit omnium ss. die habedu. (habendum) fu n) dabat. ad præsentem illius tumulum monumentum quoq hoc moest (um) ponebat. — Transiit anno salutis M. DC. II Kal novemb. vixit in seculo, Deo deinceps in æternum vivens annos undecim dies minus sex.

Ce monument est en pierre noire polie, lettres jadis dorées, avec encadrement oblong incrusté de marbre blanc, en manière de cartouche, dans le style de la Renaissance. Long. 1m55, haut. 0m60.

(Voir CASTAN. *Mém.* de la Soc. d'Emul. du Doubs, 1877, p. VI-VIII).

VIII. Deux fragments d'une inscription : CLAUDIUS GERBER THEO... Ces pierres cubiques oblongues, non plus que celle semblable portant les mots : IDVS Maii, ne paraissent avoir appartenu à l'épitaphe complète suivante :

Domino Claudio Gerber hujus ecclesiæ canonico theologali, vitæ innocentia et pietate conspicuo, decanus et canonici hæredes posuerunt. Obiit XVII die januari anno 1613.

(J. GAUTHIER, Inscript. de la cathédrale Saint-Etienne, *Acad. de Besançon*, 1881, p. 362).

IX. Couverte d'une ouverture sur un plan courbe ; sous la pointe de l'accolade un écusson pouvant être les armes des Bonvalot, trois jumelles, à moins que cette pierre de taille *bouchardée* ne provienne de l'Abbaye Saint-Vincent, où les armoiries des abbés étaient assez nombreuses.

X. Monument commémoratif de frère DOMINIQUE SIMON, ancien lecteur et prieur du couvent des Jacobins (Dominicains) de Besançon, mort en prêchant le carême à Pontarlier, mars 1578.

Mem. r. fr. Dominici Simonis covent. Treçesis doct. theologi qui plurib. annis hoc in cœnobio primum dein prioris gnaviter functus officiis tadem III id. mart. anni. CIↃ IↃLXXVIII dum Pontisalii quadrages, cociones haberet ad cœleste. migravit patriam. fr. Dominicus Lambert doct. theol. Parisi hæret. pravit. gener. inquisitor hoc monumentum [posuit] suis sump. . MDC...

Plaque encadrée de deux pilastres cannelés, haut. 0m47, larg. 0m40.

XI. Inscription commémorative de la construction des quatre faces en pierre, à la place de la tour en bois du clocher de l'église des Jacobins, par les soins et aux frais du grand inquisiteur DOMINIQUE LAMBERT en 1602.

(Has ou Hujus) turris campanariæ facies quat(er)nas ex ligneis lapideas suis (sum)ptibus effici curavit fr. Dominicus

(Lambert sacræ theologiæ doctor, hujus conventus religio professus et hæreticæ pravitatis inquisitor.

LAUS ✝ ANNO ✝ 1607 ✝ DEO.

« L'institution de ce frère Dominique Lambert coi » Inquisiteur du diocèse de Besançon est du 8 des » d'octobre 1603 ; à la suite de l'acte est l'arrêt d'env » possession qui porte que c'est en qualité de Comtois » cet arrêt lui a été accordé » (1). Il serait intéressai découvrir quelques renseignements sur ce personnage le d'après les deux inscriptions qui précèdent, tenait si f publier ses titres et qualités. On doit trouver sa trace les procès de sorcellerie dont c'était encore le beau t au commencement du XVII[e] siècle.

XII. ANTOINETTE DE CLÉRON, dame d'Orsans.

Cy git illustre dame d'Antoine de Cléron, dam. dorsan quelle mourut le 7 Aost lan 1637.

L'inscription est encadrée d'ornements en fort relief sur une piei forte épaisseur, large de 0m80 (provient de la cryp e abbatiale de Vincent)

XIII. Inscription dédicatoire d'une petite chapell SAINTE ANNE, d'où le nom de la rue.

A l'honneur de Dieu, de la glorieuse vierge Marie et (dame sainte Anne, honorable homme Jehan Blanchetes Ragonde Belvillain, sa femme, citoyens de Besançon, fut é et fondée la put (pnte) (l'*u* barré, pour abréviation, errei lapicide, pour *présente* chapelle) en 1557, priez pour eulx.

Caractères très soigneusement gravés, encadrée dans un *titulus* à (d'arende.

XIV. Moitié d'un chapiteau, orné de 6 têtes d'anges, ı

(1) De COURBONSON. *Acad. de Besançon*, séance du 25 février p. 201, T. II.

d'un des piliers carrés d'angle de la cour du Palais Granvelle, ensuite d'une réparation en 1906.

XV. Première pierre de fondation de l'église du premier établissement des Carmélites à Besançon, rue de Glères, en 1619.

Hauteur 0m85, largeur 0m59.

ANNO SALVTIS 1619 SVB
AVSPICIIS ILLVMI FERDINANDI
DE RYE ARCHIPRAESVLIS BISVNTI-
-NI· S· ROM· IMP· PRINCIPIS PER
RD· PHILIB· POVRTIER VIC·
GEN· ET CANONIC· BISVNT·
BENEDICTO SOLENNTER HOC
LOCO AD DEI OPT· MAX· ET
VIRGINIS DEIPARAE GLORIAM
CAROLINA AB AVSTRIA S·
ROM· IMP· MARCHIONISSA
COMITISSA A CANTECROY
HOC LAPIDE PRIMA ECCLESIAE
CONVENTVSQ· SANCTIMONIALI-
-VM CARMELITARVM FVNDEM-
-TA IECIT QVOD FAVSTVM
FOELIX QVE SIET

[En l'an du salut 1619 sous les auspices du très illustre Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon, prince du S. Empire romain par R. D Philibert Pourtier, vicaire général et chanoine de Besançon, ce lieu ayant été solennellement béni à la gloire de Dieu, très bon et très grand et de la Vierge mère de Dieu.

Caroline d'Autriche, marquise du saint empire romain, con-

tesse de Cantecroix, par cette pierre jeta les premiers fondements de l'église du couvent des religieuses carmélites.
Que ce soit d'un heureux présage.]

Ecusson losangé de la comtesse de Cantecroix.

Ecu en losange, parti : au I, écartelé aux 1 et 4, d'argent à trois bandes de sable, et au chef d'or chargé d'un aigle à deux têtes de sable (Perrenot de Granvelle), aux 2 et 3, d'or au lion de gueules, armé et lampassé d'azur, au lambel de même ou chef (Bréderode) et sur le tout de gueules à la bande vivrée d'or ; au II de gueules à la face d'argent (Autriche). [Description par M. Max Prinet].

L'écu losangé sculpté en très fin relief, au bas de l'inscription porte les armoiries de Caroline, marquise d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II et femme de Thomas François d'Oiselay, comte de Cantecroix, héritier des Granvelle.

Lors des fouilles pratiquées en 1896 pour un égout dans la rue de Glères, en face du n° 9, on découvrit, à 3m80 au dessous du sol de la rue, la pierre portant cette inscription ; elle formait un premier lit de maçonnerie reposant sur des pilotis consumés par le temps. C'est l'unique débris de cette église des Carmélites et non pas comme l'a dit Castan, par erreur, dans son *Besançon et ses environs*, la dalle funéraire de très grande dimension conservée au Musée, qui porte l'épitaphe et les blasons en relief de Marguerite de Rye, marquise de Beauffremont-Listenois, morte en 1651. Cette dernière dalle provenait de l'église des Visitandines, rue de la Lue, à la Visitation.

XVI. Tête d'ange en léger relief, en écoinçon.

XVII. Epitaphe de sœur Séraphine Monnier, visitandine, 1632.

Icy git seur Marie Séraphine Monnier religieuse professe du monastère de la Visitation Ste Marie de Dijon, envoyée par le susdit monastère pour l'establissement de la fondation de Be-

sançon, elle décéda le 7 febvrier 1632, aagée d'environ 23 ans, en aiant passe 5 en religion.

Dalle haute de $0^{m}59$, large de $0^{m}50$, donnée au Musée par M. Albert Guichard.

XVIII. Epitaphe de sœur Marie Franchet, visitandine, 1632. Comme la précédente, cette dalle provient du couvent des Ursulines, rue d'Anvers, où ces religieuses hospitalisaient les Visitandines qui au moment de leur fondation n'avaient pas encore d'établissement.

(V. J. Gauthier, *Mém.* de l'Académie de Besançon, année 1881, p. 318).

Ici git seur Jeanne Marie Franchet, professe du monastère de la Visitation Ste Marie de Besançon, elle décéda le 14 mars 1632, aagée d'environ 22 ans aiant passe 18 mois de religion.

Dalle haute de $0^{m}54$, large de $0^{m}44$, donnée par M. A Guichard.

XIX. Ecusson d'un tailleur de pierre, provenant de Mancenans (Doubs).

« Au dessus d'une porte d'une maison particulière, un écu avec emblèmes, un marteau (*boucharde*), une équerre et un compas et (au-dessus un ciseau marqué d'un M) soutenu par deux anges du XVIe au XVIIIe siècle ».

(Signalé par J. Gauthier. *Répertoire archéol. du canton de l'Isle-sur-le-Doubs*. Annuaires du Doubs, 1884).

Ce curieux bas-relief, jadis peint, vient d'être acheté par le Musée.

XX. Ecusson armorié, entouré du collier de la Toison d'or, fragment d'une très belle sculpture en pierre blanche, trouvé dans un mur à Nozeroy, donné par feu Michel Monnier, de Nozeroy.

Hauteur $0^{m}30$.

Description héraldique: Ecartelé au [illegible] r semé de billettes d'or, au lion de même, armé et [illegible] s, brochant

sur le tout (Nassau); au 2, d'or au léopard lionné de gueules, armé, lampassé et couronné d'azur (Katzenelnboyen); au 3, de gueules à la fasce d'argent (Vianden); au 4, de gueules à deux léopards d'or, armés et lampassés d'azur (Dictz). Sur le tout, écartelé : aux 1 et 4, de gueules à la bande d'or (Chalon); aux 2 et 3, d'or à un cornet d'azur, lié de gueules (Orange). Sur le tout du tout, cinq joints d'or équipollés à quatre d'azur (Genève).

Ce sont les armes de Nassau Orange, telles que les portait Guillaume le Taciturne, qui fut seigneur de Nozeroy de 1554 à 1567. Peut être est-ce lui que rappelle cet écusson?

(Cette description communiquée par M. Max PRINET).

XXI. Fût de pilastre, pierre de $0^{m}80$ de hauteur, sur $0^{m}11$ de largeur, décoré d'arabesques en relief dans le goût de la Renaissance, où figurent un bucrâne, des sphinx adossés, un cartouche suspendu, des petits personnages nus et des animaux fantastiques. Traces de dorure.

XXII. *Muffle de lion*, fragment en marbre noir (XVIe siècle).

XXIII. *Tête de mort*, couronnée de lauriers, fragment en marbre blanc provenant d'un mausolée (XVIe siècle).

XXIV. Ecusson sur une large plinthe en pierre grise; dans l'ovale du cartouche sont sculptées les armes de la famille DOROZ, surmontées d'une mitre et d'une crosse. Ce fragment pourrait-il être attribué à Jean Doroz, évêque de Lausanne, mort le 14 septembre 1607 au prieuré de Chaux-les-Clerval ; il était évêque de Nicopolis (1585), de Lausanne (1600). Au XVIIIe siècle, cette famille Doroz compte deux autres prélats l'abbé de Bithaine, mort en 1725 à Poligny, l'autre, l'abbé de Goailles, décédé à Besançon, âgé de 98 ans

et 5 mois. Le style du cartouche paraît postérieur au XVIe siècle.

Les armes des Doroz sont : d'or à la fasce d'azur, chargée d'une rose d'argent au cœur d'or.

XXV. Manteau de cheminée (bande supérieure d'un) en pierre grise polie où sont sculptées, entre deux palmes, les *armes des Granvelle*, provenant d'une banquette dans une maison de la rue du Chateur, au voisinage de laquelle la famille Granvelle possédait une propriété (XVIIe siècle).

XXVI. *Mascaron* ou tête grimaçante, pierre sculptée en ronde bosse (XVIIe siècle).

XXVI *bis*. Ecusson en pierre blanche meublé de pièces de fantaisie, étoiles et rosaces : les lettres GG et PM accompagnées d'une pelle (?) et d'un marteau de maçon, rappelleraient une alliance, où les métiers de deux familles seraient figurés par des outils.

XXVII à XXIX. Quatre fragments de grosse sculpture en pierre de vergenne, provenant de la démolition d'anciennes constructions de l'époque de la conquête, sous Louis XIV. Les deux L croisées et la couronne fleurdelisée ainsi que le soleil en témoignent suffisamment.

XXX. Au bas du square, sous la voûte, une intéressante inscription provenant du Palais Granvelle, cour ou jardin.

En 1541, alors qu'il était vice-roi de Naples, Granvelle recevait de Marguerite d'Autriche le don d'une statue en marbre blanc de proportion colossale prise pour un *Jupiter*, mais qui en réalité est un *Neptune*, torse antique, provenant de la vigne (*vinea,* jardins) des Médicis à Rome.

Cinq ans après, le cardinal fit transporter à Besançon le cadeau de sa souveraine et le fit placer au milieu de la cour intérieure de son palais sur un haut piédestal, agré-

menté du bronze de la *sirène* versant de l'eau par ses seins, qui décore aujourd'hui la fontaine de la rue Charles Nodier.

Dans un mur bas situé à l'arrière-fond d'une maison de la rue Saint-Vincent, c'est-à dire sur l'emplacement des anciens jardins du palais, on a retrouvé, il y a quelques années, le couronnement de ce piédestal, énorme pierre au ton rouge, tirée vraisemblablement de la carrière dite de la Coulue, près Besançon. Si, sur ses deux faces d'avant et de derrière, le bloc oblong a perdu des corniches finement sculptées, il a conservé ses ailes très saillantes en encorbellement et la moitié de l'inscription commémorative du monument, en capitales romaines jadis dorées. Le complément de ce texte se lit dans une relation de délégués des Ligues suisses visitant le palais, avant de se rendre près du roi Henri III, à Paris en 1557 (1).

HANC IOVIS NOBILEM STATVAM
DELICIAS OLIM IN VINEA MEDICEORV·
ROMAE ILLUSTRISS·D·MARGARETA
AB AVSTRIA DVC·CAMARINI AN·
MDXLI GRANVELLAE CVM
[IBI TUM CAESARIS VICES AGERET
DONAVIT QVI EAM VESVNTIVM
TRANSTVLIT ET HOC LOCO POSVIT
ANNO MDXLVI·]

Au revers est gravée, en plus grandes lettres, la devise des Granvelle :

SIC VISVM SVPERIS

Rappelons ici que la statue ou plutôt le *torse* dit le « Jupi-

(1) A. CASTAN. *Mém.* de la Soc. d'Emulation du Doubs.

ter des Granvelle », a été donné par le comte de Saint-Amour, héritier de la famille, à Louis XIV, en souvenir de son séjour au palais, du 16 au 19 juin 1683. Cet antique de haute valeur, ajusté sur une gaîne drapée par le sculpteur Girardon, passa aux Jardins de Versailles, pour revenir plus tard au Louvre, où il se dresse aujourd'hui, dans une place centrale, au pied du grand escalier. Un moulage du *Neptune* du Louvre a été envoyé au Musée de Besançon.

LA FRANCHE-COMTÉ EN 1805

D'APRES

DES DOCUMENTS INÉDITS

Par M. Léonce PINGAUD

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 21 mars 1908.

Les deux documents qui suivent, dans leur teneur officielle, fourniront aux historiens de notre pays quelques curieux renseignements sur l'état de la Franche-Comté au commencement du premier Empire. Ils ont pour auteur le général d'Aboville, alors titulaire de la sénatorerie dont le chef-lieu était Besançon, et Jean De Bry, préfet du Doubs.

Lorsqu'il envoya à Paris ses deux rapports sur le département de la Haute-Saône, François-Marie Aboville (il signait encore ainsi) était, si l'on peut dire, un vétéran parmi les vétérans de l'armée française. Né à Brest le 23 janvier 1730, d'une famille noble originaire de Normandie, il avait débuté sous les armes encore adolescent et pris part à la bataille de Fontenoy. Trente-cinq ans plus tard, on le retrouve colonel d'artillerie dans l'armée de Rochambeau en Amérique et c'est lui qui, au nom de son général, reçoit l'épée de lord Cornwallis lors de la célèbre capitulation d'York-Town.

Devenu de ce fait brigadier d'infanterie, puis maréchal de camp en 1788, le chevalier d'Aboville demeura, la Révolution venue, au service de la nation et coopéra à la formation de l'artillerie à cheval, ce corps qui a si puissamment influé

sur le sort des batailles dans les guerres des années suivantes.

Sa présence à la bataille de Valmy, sa protestation publique contre la trahison de Dumouriez ne l'empêchèrent pas d'être emprisonné, comme noble, pendant la Terreur. Il était inspecteur général de son arme depuis plusieurs années, quand le Premier Consul l'appela au Sénat conservateur (14 septembre 1802). En lui, comme en plusieurs autres, il récompensait ainsi les officiers antérieurs à lui, qui avaient représenté dans la nouvelle armée les traditions de l'ancienne. Il honora même d'Aboville d'une distinction particulière en lui conférant le privilège d'une sénatorerie.

Les sénatoreries instituées le 12 janvier 1803 dans chaque chef-lieu de tribunal d'appel créaient au profit de leurs titulaires de véritables apanages (1). Celle de Besançon valut à d'Aboville la jouissance d'un hôtel dans cette ville et une dotation de 25,000 francs assise sur des biens nationaux situés dans le Jura, la Haute-Saône, la Marne et la Seine-et-Marne. Ses fonctions l'obligeaient d'habiter trois mois par an ce fief d'un nouveau genre, d'y accomplir une tournée annuelle et de rendre compte à chaque ministre, en ce qui concernait celui-ci, des résultats de son inspection. D'Aboville, pas plus que ses collègues, ne se soumit bien rigoureusement à ses obligations nouvelles. Les feudataires impériaux, à commencer par les princes de Neuchâtel et de Bénévent qui ne parurent jamais dans leurs principautés, imitèrent volontiers les abbés commendataires d'autrefois. D'Aboville ne se montra pour la première fois à Besançon que le 26 floréal an XIII (16 mai 1805). Ce jour-là, au bruit du canon de la citadelle, il fit son entrée, escorté par la gendarmerie et la garde nationale, vêtu d'un habit bleu de ciel brodé d'or et d'un manteau

---

(1) On peut lire sur cette institution, son caractère et ses résultats la récente étude de M. le baron Angot des Rotours (*Correspondant* du 25 octobre 1907).

de velours violet, coiffé d'un chapeau ombragé de plumes blanches. Toutes les autorités vinrent le complimenter à son hôtel ; c'était celui du ci-devant Petitbenoît de Chaffoy, vis à vis l'ancien couvent bénédictin de Saint-Vincent. La ville lui envoya un vin d'honneur de cinquante bouteilles et, le même soir, il y eut dans ses salons réception et concert. Au milieu de ces hommages, il n'oubliait pas alors la partie sérieuse de ses fonctions, car le lendemain, il écrivait à l'Empereur : « Je vais m'occuper de suite à remplir les intentions de Votre Majesté et à lui rendre les comptes qu'elle m'a demandés. Je m'empresse à la prévenir d'avance que, partout où j'ai déjà passé, j'ai trouvé chez les habitants des preuves d'amour pour le gouvernement, de soumission aux lois et d'attachement pour la personne de leur souverain et beaucoup de concorde entre les différentes classes des citoyens de cette ville. »

Son rapport sur le département du Doubs se résume pour nous dans ces quelques lignes, car celui qu'il envoya de Pontarlier le 6 thermidor (25 juillet) manque. A cette date il avait déjà parcouru la Haute-Saône et y avait recueilli les éléments de deux rapports détaillés. Le second, envoyé de Vesoul le 26 messidor (15 juillet), est malheureusement le seul qui subsiste aux Archives nationales (AF IV, 1051). L'auteur se borne à y compléter les renseignements fournis par lui dans le premier. On verra du moins, par la variété des matières qu'il traite ou qu'il déclare avoir traitées antérieurement, qu'il avait fait porter son enquête sur toutes les parties de l'administration de façon à s'assurer de l'état moral, social et économique du département.

Sur les séjours antérieurs d'Aboville à Besançon, rien ou presque rien ne mérite d'être mentionné. Il fut nommé au commandement, purement honorifique, des gardes nationales des trois départements comtois. On trouve de lui aux Archives du Doubs une lettre adressée au préfet en août 1806, où il parle d'une publication royaliste clandestine qu'il

a reçue et dénoncée directement à Fouché. Le 15 mai 1811, nous le voyons encore présider la séance d'installation de la cour d'appel transformée en cour impériale. Mais c'était là une mission toute d'apparat, extraordinaire, comme celle qu'il avait remplie en 1804, en allant recevoir le pape, au nom de l'empereur, à la frontière de l'Empire. Aucun autre document semblable à celui qu'on va lire ne permet d'affirmer qu'il ait vaqué plus d'une fois à ses fonctions de *missus dominicus* intermittent.

En 1814, d'Aboville, ainsi que la plupart des sénateurs ayant proclamé la déchéance de Napoléon, fut admis dans la chambre des pairs de Louis XVIII. Inscrit aux Cent jours sur la liste des pairs impériaux, il s'abstint d'y siéger et mourut le 1er juin 1817, doyen d'âge de la haute assemblée où il était entré trois ans auparavant.

A la suite de l'œuvre fragmentaire du vieux sénateur, on trouvera ici une série de notes très complètes rédigées à la même époque par le préfet Jean De Bry sur son département. Elles remplacent pour nous, et avantageusement sans doute, le travail perdu de d'Aboville. Un préfet devait alors fournir à Paris, outre un compte rendu général et trimestriel de son administration, des observations sur ses tournées. Celles de l'an XIII, constituées par une série de notes toutes signées de leur auteur, sont particulièrement remarquables, fourmillent de faits et de vues personnelles suggérées par ces faits (*Archives nationales*, FIC III, Doubs, carton 11). On y voit en particulier que De Bry, non content de parcourir en tous sens sa circonscription, fit, à titre officieux, une excursion rapide dans le pays de Montbéliard, alors dépendant du Haut-Rhin; il y étudia sur place l'industrie naissante de cette région, en fit valoir les progrès et en pressentit l'avenir. On prépare en ce moment la publication des cahiers de notre département en 1789, véritable miroir de l'ancienne province au moment de sa chute. Il ne serait

guère moins utile de publier tous les rapports envoyés de Besançon à Paris entre 1801 et 1814 et conservés en original ou en minute soit aux Archives nationales, soit aux Archives du Doubs. Ces rapports nous montrent tout ce qui fut fait pour réparer les ruines amoncelées sous les régimes précédents et pour assurer autant que possible aux populations, au milieu de maux causés par les guerres incessantes, les bienfaits de la paix.

DOCUMENTS

I

(DEUXIÈME) MÉMOIRE SUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

(Vesoul, 26 messidor an XIII — 15 juillet 1805).

1° Caractère, conduite et talents des Fonctionnaires publics.

Ordre, Administration. — Je reviens dans ce mémoire sur cette question importante, parce que, voulant donner à Sa Majesté des renseignemens positifs, je m'étais tu jusqu'alors sur des fonctionnaires publics que j'avais encore besoin de connaître.

Le sous-préfet de Lure, qui serait mieux placé à Luxeuil, est d'une très mauvaise santé qui doit nuire à l'administration dont il est chargé.

La plupart des maires ruraux manquent d'instruction ou se laissent aller à des préventions de parentés ou se livrent à d'autres considérations qui nuisent souvent à la police de leur commune; mais c'est un mal presque irrémédiable dans l'état actuel des choses.

Je dois rendre ici justice au maire de Lure qui, indépendamment de sa bonne administration, donne encore dans le pays des exemples salutaires en agriculture, et au maire de Luxeuil qui fait un usage avantageux, pour son intéressante commune, de sa double place de maire et de médecin des eaux thermales.

Je citerai aussi le brave et actif général Marulaz, commandant le département; le colonel Noirot (1), commandant le S° (?)

(1) J.-B. Noirot, né à Port-sur-Saône, le 16 décembre 1768, mort à Chassey-les-Scey le 18 septembre 1826. Ancien garde du corps surnumé-

des cuirassiers qui emploie ses loisirs à la destruction des loups, nombreux dans ce pays ; le directeur des droits réunis, plein de zèle, d'intelligence et d'activité, et les employés des autres services dont le public m'a paru généralement très content.

C'est ici le cas d'appeler l'attention de Sa Majesté sur la ville de Luxeuil où le sous-préfet me semblerait mieux placé qu'à Lure. Les motifs sont la centralité de Luxeuil, ses communications plus nombreuses, ses rapports commerciaux ; les nombreuses forêts dont cette ville est le centre, enfin l'affluence des étrangers de toutes nations, parmi lesquels se confondent des gens mal intentionnés qu'il faut surveiller et qui ne peuvent l'être bien que par une police supérieure.

Ordre judiciaire. — Le tribunal civil de Vesoul, présidé par M. Hugon, et celui de Lure sont bons. Il ne m'est rien parvenu que de flatteur sur celui de Gray. Leurs présidents sont graves et modestes.

Ce pays ressent les heureux effets de la sage institution des juges de paix ; mais le mode d'élection a des inconvénients. L'intrigue y préside souvent. Il en est de faibles ou trop peu instruits.

2° Principes et influences des Ecclésiastiques.

En confirmant ici le bon témoignage que j'ai rendu du clergé à Sa Majesté, je reviendrai sur la distinction que le serment a établie entr'eux. Les non-assermentés se regardent comme des élus et paraissent très sévères dans leurs principes ; les sermentés plus cléments et plus faciles. Les premiers se regardent comme les enfants de Bossuet, les seconds comme ceux de Fénelon. Mais ces nuances, grâce à la surveillance et à la fermeté du préfet, n'excitent plus de trouble parmi les prêtres et n'ont jamais altéré la tranquillité publique.

---

raire du comte d'Artois, il devait être nommé général de brigade après la bataille d'Austerlitz. Sa carrière militaire fut close par sa mise en non-activité en 1815.

M. le curé de Vesoul, ancien évêque démissionnaire, fort âgé, est très estimé [1].

3° Hommes qui marquent par leur caractère, leur fortune, leurs opinions, etc.

J'ajouterai ici au nombre des hommes marquants dont j'ai parlé dans mon premier mémoire, M. Froissart, magistrat de sûreté à Vesoul qui se distingue par une fermeté de caractère très propre à son état; qui a toujours montré dans le cours de la révolution des opinions sages qui honoraient son cœur et son jugement. Il pourrait être employé plus avantageusement pour le Gouvernement et pour lui-même [2].

4° Dispositions des citoyens, etc.

Relativement au Gouvernement. – Je répéterai ici qu'il y a beaucoup de réunion parmi les esprits sur tous les points du département où je me suis porté et que tous se rallient au Gouvernement qui fera des habitants tout ce qu'il voudra par la douceur et la justice qui président à ses opérations.

Relativement à la religion, à la conscription. – Je n'ai rien à ajouter, sur ces deux questions, d'après ce que j'en ai déjà dit.

Relativement à la taxe d'entretien des routes. — Je répéterai ici que le très mauvais état des routes occasionne beaucoup de murmures contre le droit de passe, surtout celles de Lure à Luxeuil, à Bains et Plombières.

Relativement à la perception des impôts indirects. — Les droits d'enregistrement et les droits réunis se payent bien et

---

(1) Flavigny (Jean-Baptiste), né à Vesoul le 20 février 1732, mort dans la même ville le 31 mars 1816. V. sur lui sa correspondance avec Grégoire et Grappin, précédée d'une notice biographique par M. Georges Gazier, dans les *Mémoires* de la Société, année 1906.

(2) Ce magistrat, né à Faverney en 1768, avait été professeur à l'Ecole centrale de la Haute-Saône. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions judiciaires le 13 novembre 1810. On a de lui plusieurs opuscules d'histoire locale.

sans murmure. L'établissement de ces derniers éprouva d'abord beaucoup de résistance. Une seule commune, cependant, avoit pris part dans une révolte de quelques communes des Vosges, mais cet exemple ne s'est pas renouvelé. Les impôts directs se sont toujours bien payés jusqu'alors, mais les habitants n'ayant dans ce moment presque aucun débit de leurs productions territoriales, ils sont pauvres d'argent, et ont peine à acquitter leurs impositions avec la meilleure volonté à cet égard.

5° Conscrits, fugitifs.

Service de la gendarmerie, etc. — Mon premier mémoire contient tout ce que j'avais à dire sur les conscrits et le service de la gendarmerie.

Délits, etc. — La plupart des causes portées aux tribunaux résultent, comme je l'ai déjà dit, de rixes ou de vengeances particulières. La jouissance des eaux pour l'irrigation des prés, dans les montagnes surtout, donne le plus souvent lieu à ces rixes dont on se venge quelquefois par des arbres coupés, des moissons endommagées. Le tribunal de Lure est souvent saisi de ces causes.

Jurés, etc. — Il ne me reste rien à dire sur cet article.

6° Instruction publique.

Ecoles primaires. — Je me réfère, quant aux écoles primaires, à ce que j'en ai dit dans mon premier mémoire.

Ecoles secondaires, etc. — Le département sera incessamment bien monté en écoles secondaires. Déjà il en existe une très importante à Vesoul, formée des débris de l'école centrale, et à l'instar des lycées. Il y a aussi cabinet de physique et d'histoire naturelle, collection et jardin de botanique. Les trois parties sont enseignées par un des professeurs, celui de mathématiques. Des élèves y sont bien tenus et dirigés dans les principes d'une saine religion. Je dois dire qu'il y a peu d'écoles secondaires aussi bien montées.

Le succès de cette école est dû au zèle, au bon esprit du directeur et des professeurs et à leur union, aux secours de la

ville (qui avec 30,000 fr. de revenu pourroit bien en faire plus encore), enfin aux encouragements du préfet. Il ne manque à cet établissement que quelques réparations et une légère augmentation dans les traitements des directeurs et professeurs.

On s'occupe à monter à Luxeuil une école secondaire dont les professeurs sont prêts et une autre à Lure ; les fonds et le local pour cette dernière sont désignés.

Hommes qui s'y distinguent par leurs talents. — Je dois proclamer ici le zèle ardent et le talent de M. Peignot, directeur de l'école supérieure de Vesoul, connu par un ouvrage bibliographique [1], et M. Boisson, professeur de mathématiques, physique et d'histoire naturelle [2]. Les autres professeurs méritent aussi l'estime générale.

7° Etat de l'Agriculture.

La surface du département est partagée en :

134.953	hectares	de bois, bonnes essences et de futaie.
39.484	—	de prés fertiles, surtout dans la vallée de Vesoul.
200.020	—	de terres labourables qui produisent froment et autres céréales, maïs, colza, pommes de terre et tabac qui occupent 94 hect. 47 ares.
17.848	—	de vignes cultivées dans les 7/9 des communes et qui produisent beaucoup (20 hectolitres par hectare), mais du vin médiocre.
392.905	hectares.	

(1) Peignot (Etienne-Gabriel), né à Arc-en-Barrois (Haute-Marne) le 15 mars 1767, poursuivit sa carrière littéraire et universitaire d'abord à Vesoul, comme bibliothécaire du département et de l'Ecole centrale, puis comme directeur de l'Ecole secondaire (20 juin 1803—17 septembre 1813) ; il passa ensuite à Dijon comme proviseur du collège et inspecteur d'Académie. Il mourut dans cette dernière ville le 14 avril 1849. L'ouvrage mentionné ici doit être le *Dictionnaire raisonné de Bibliologie*, Vesoul, 1802-1804, 3 vol. in-8, qui fut suivi d'une infinité d'autres publications du même genre, curieuses et tirées à un petit nombre d'exemplaires.

(2) Né à Vesoul le 27 octobre 1767, Boisson avait commencé ses études pour entrer dans les ordres lorsque la Révolution éclata. Il se maria en 1792, devint professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale, professeur

Les cerisiers sauvages sont encore un objet de culture important pour Fougerolles et les environs de Luxeuil, où l'on fabrique cette immense quantité d'eau de cerise dont j'ai parlé dans le premier mémoire.

Les bois sont en grande partie chêne et faux. Ils ne sont pas tous beaux. Dans beaucoup de cantons, le chêne dépérit de bonne heure, en se couronnant. Il y a à repeupler.

La pente des vallons donne lieu à très peu de marais. La nature du sol et le limon des rivières qui débordent dispensent de tout engrais pour les prés, qui sont d'une excellente qualité.

La fertilité des terres est due plus à la nature du sol qu'à l'art qui, par cette raison, est un peu resté en arrière des autres pays. On fait beaucoup de prairies artificielles qui diminuent tous les jours les jachères par l'accroissement des bestiaux et des engrais. La vallée de Vesoul en est un exemple, ainsi que la partie sud-est et montagneuse du département, où les prairies artificielles ont beaucoup pris, surtout le sainfoin ou esparcette, propre au terrain pierreux de cette partie. L'on porte au double l'augmentation des bestiaux dans le canton de Lure, où l'on a beaucoup défriché.

Le maïs fait la principale nourriture dans les campagnes. Il y est beau ; mais il exige beaucoup de culture. On cultive dans les départements voisins une espèce de blé, appelée blé-blanc, dont l'usage mérite d'être encouragé.

Du commerce. — J'ai dit dans le premier mémoire que la Saône transportait dans le midi les grains, bois et fer de ce département. En retour elle y ramène des vins fins de cette contrée, des huiles, du savon qui remontent jusqu'au port de Gray, d'où ils se répartissent dans les départements de l'Est.

Les eaux thermales de Luxeuil attirent beaucoup d'étrangers et d'argent dans ce pays, mais elles donnent lieu aussi à des jeux ruineux pour les particuliers que souvent la passion, plus que leurs moyens, porte à y tenter la fortune.

---

de mathématiques, puis principal à l'Ecole secondaire. La Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône le nomma son secrétaire perpétuel. Devenu veuf en 1818, il reprit le chemin du séminaire et, ordonné prêtre, mourut curé de Saint-Marcel en juin 1852.

La houillère de Champagny et Ronchamp près Lure, appartenant à la Légion d'honneur, est affermée à M. Besson 3,500 fr.

On élève dans la Haute-Saône et surtout près de Vesoul, beaucoup de bœufs dont on fait un commerce assez considérable pour Paris et les grandes villes voisines.

Des fabriques. — J'en ai donné la liste dans le premier mémoire. Je vais faire quelques observations sur chacune d'elles.

Il serait à désirer qu'on fît usage dans ce pays des moulins à vent qui n'y sont pas connus. En s'en servant pour le blé, on débarrasserait le cours des ruisseaux et rivières de barrages qui causent souvent des inondations et, qui pire est, des procès.

Il y a peu de brasseries. La bière, dans ce pays très vignoble, n'est qu'une boisson d'agrément plus chère que le vin.

Outre l'usage du colza, on extrait aussi l'huile de la fène, fruit du hêtre, commun dans les forêts.

C'est avec le marc de raisin, et quelquefois avec le vin même, que l'on fait l'eau de vie dans ce pays.

On n'y connait point encore le nouveau procédé de tannage. Il faut du temps et les soins de la Société des arts de Vesoul pour améliorer la méthode ancienne que l'on suit ici.

On n'est pas surpris qu'il n'existe dans ce département qu'une seule tuilerie, quand on voit les habitations même des personnes aisées, couvertes de pierres plates appelées laves, qui durent plus que la tuile.

Les fers de la Haute-Saône, provenant presque tous de mines d'alluvion, sont de très bonne qualité. La forge de Pesmes est la plus considérable. Elle travaille pour l'artillerie. Elle appartient à M. Dornier (1). Elles font toutes vivre un nombre immense d'ouvriers; c'est, après l'agriculture, le genre d'industrie le plus essentiel au pays.

---

(1) Dornier (Claude-Pierre) né à Dampierre-sur-Salon le 20 juin 1746, mort à Dijon le 2 novembre 1807. Membre de la Convention et du Conseil des Cinq-Cents, il se fit connaitre surtout à ses compatriotes comme homme d'affaires ; ses forges et ses spéculations industrielles lui valurent une grande fortune. Son fils devait refaire partiellement à sa manière l'œuvre de d'Aboville par sa publication intitulée : *Essai historique et voyage pittoresque dans l'arrondissement de Gray en 1832*. Gray, Ve Barbizet, Besançon, Gauthier, 3 vol. in-8.

La fonte se convertit aussi dans quatre usines en ustensiles de cuisine d'un usage aussi avantageux que répandu.

La bonne qualité des fers de la Haute-Saône les rend aussi pour la plupart propres à la fabrication du fil de fer le plus fin. Les fileries du département sont très anciennes. On pourrait, ce me semble, y réunir la fabrication d'épingles de fer, d'aiguilles, de hameçons, de cribles, etc. Ce serait même un des moyens à employer contre la mendicité.

On emploie des martinets à la fabrication du fer blanc dans la belle fabrique de La Chaudeau, près St-Loup. L'usage des laminoirs devrait être plus avantageux.

La scierie dite de granite est à Raddon près Melisey, du côté des Vosges, où l'on exploite la roche qui est plutôt un porphyre ou ophite vert et blanc auquel on donne, sur les lieux même, un très beau poli ; ce travail, qui mérite d'être encouragé par le gouvernement, occupe 60 ouvriers.

Hommes qui se distinguent par des lumières ou des succès. — Je citerai à cet égard M. Dornier, dont j'ai déjà parlé, qui se distingue par ses nombreux établissements et les succès que lui procure son immense fortune, mais ces succès sont peut-être une calamité pour le pays et aux yeux mêmes du gouvernement, parce que cet homme finira par se rendre maître des bois et de tous les moyens nécessaires au soutien des autres maîtres de forges dont il est la terreur et qu'il anéantira tous.

8° Subsistances.

Je n'ai rien à ajouter sur cet article.

9° Routes.

Il en est de même pour les routes.

10° Education des Bestiaux.

De même aussi pour les bestiaux.

II

NOTES DE TOURNÉE DANS LE DÉPARTEMENT DU DOUBS

(Besançon, fructidor an XIII — Août-Septembre 1805).

Administration générale.

L'administration générale, en comprenant sous ce titre le résultat de l'action administrative locale dans les différents degrés établis par la loi, se juge principalement dans le cabinet par l'examen des travaux, et ne peut entrer dans l'objet d'un compte de tournée; il en est tout autrement si on la considère sous le rapport du personnel des fonctionnaires, car c'est en se transportant sur les lieux, c'est en conversant avec les individus que l'on acquiert bien plutôt des connaissances positives sur leur mérite et leur capacité. Je me plais ici à rendre un nouveau témoignage du bon esprit et du zèle éclairé qui animent ceux des fonctionnaires de mon département qui me secondent plus immédiatement dans mes travaux. Les sous-préfets, MM. Micaud (1) à Pontarlier et Kilg (2) à Baume, anciens administrateurs du département, exercent leurs fonctions actuelles

---

(1) Micaud (Jean-Agathe), né à Déservillers (Doubs) le 5 février 1770, mort à Besançon le 2 février 1860. Il avait été sous la Révolution officier de volontaires nationaux, puis un des administrateurs du département (an VI et an VII). Il occupa la sous-préfecture de Pontarlier de 1803 à 1815 inclusivement. De 1830 à 1858 il devait parcourir une nouvelle carrière politique à Besançon, comme maire de la ville et conseiller général du Doubs.

(2) Kilg (Georges Louis), né en 1745 à Montbéliard, mort dans la même ville le 26 février 1816. Pasteur à Blamont avant 1789, il devint un des administrateurs du département du Doubs, depuis l'avènement du Directoire jusqu'au 18 Fructidor ; il exerça les fonctions de sous-préfet à Baume-les-Dames depuis 1800 jusqu'en novembre 1814. V., sur lui, A. Lods, *Les Eglises protestantes de l'ancienne principauté de Montbéliard pendant la Révolution et le pasteur Kilg* (Paris, Fischbacher 1890, 3J p. (avec deux portraits)

dès l'établissement des préfectures et, depuis plus de quatre ans que j'ai été appelé à diriger leurs travaux, ils n'ont cessé de me donner des preuves de talents, d'assiduité et d'entier dévouement aux devoirs de leurs places : aussi ne dissimulerai-je pas que leur coopération a contribué pour beaucoup aux succès que j'ai pu obtenir dans ce département. M. Ravier (1), nommé depuis peu à Saint-Hippolyte, m'a paru entièrement disposé à suivre d'aussi bons exemples, et j'ai reconnu avec une véritable satisfaction qu'il a déjà su se concilier la confiance de ceux de ses administrés avec lesquels il a été en relations.

Maires, adjoints et membres de conseils municipaux. — J'ai vu dans ma tournée les maires, adjoints et membres de conseils municipaux des différentes communes que j'ai visitées. Je puis dire que je leur ai trouvé à tous les meilleures intentions. Mais ici la constitution propre des choses empêche que ces fonctionnaires immédiats remplissent convenablement l'objet de leur mission. Les administrations municipales sont trop multipliées. Il est à remarquer que beaucoup ne présentent pas assez d'individus pour les différentes places. Le magistrat, obligé souvent de sévir, est trop rapproché de ceux contre lesquels il a pris des mesures et trop exposé aux effets de leurs récriminations. De là l'impunité d'une multitude de délits : de là aussi les craintes et les dégoûts qui éloignent des fonctions les hommes tranquilles et probes. Combien de communes d'ailleurs ne présentent pas de sujets réunissant les connaissances indispensablement nécessaires pour l'administration, quelque simplifiée qu'elle soit pour les maires !

Circonscription des arrondissements municipaux. — En agrandissant les arrondissements communaux, opération qui, à mon sens, doit précéder toute idée d'amélioration dans l'administration intérieure, le Gouvernement jugera sans doute utile d'attacher les individus aux fonctions qui leur seraient confiées

---

(1) Ravier, né à Arc-sous-Cicon (Doubs), fit d'abord partie du clergé constitutionnel et exerçait encore ses fonctions dans son pays natal en 1802 ; mais c'est en qualité de notaire au même lieu qu'il fut nommé (5 pluviôse an XIII) sous-préfet de Saint-Hippolyte. Il fut remplacé en 1811 par l'auditeur au Conseil d'Etat de Branges de Bourcia et mourut à une date que nous ignorons.

par une plus grande étendue de prérogatives et par des émoluments. La première concession est indispensable pour entourer le magistrat de la considération dont il doit jouir, la seconde pour l'attacher à ses fonctions, de manière à ce que l'autorité supérieure puisse exiger ce que trop souvent on ne peut obtenir dans un système où il n'y a réellement pas de garantie positive contre l'insouciance et même les mauvaises intentions.

Au surplus la nécessité de rectifier la circonscription et l'organisation administrative des arrondissements en général n'a point échappé aux vues d'un Gouvernement auquel rien de ce qui peut augmenter le bien-être de la nation ne peut être étranger. J'en ai eu moi-même l'assurance dans une lettre que le prédécesseur de Votre Excellence a bien voulu m'écrire en réponse à des observations de même nature que je lui avais adressées et, si je les reproduis aujourd'hui, c'est uniquement pour ajouter aux motifs qui pourraient déterminer à une plus prompte exécution de ce plan et remplir ma tâche de chef de l'administration en vous reportant le vœu tout entier de mes administrés.

Isolement des services particuliers. — Je ne terminerai pas cet article sans reprendre ici, comme me paraissant toujours d'un intérêt majeur, les représentations que j'ai déjà faites en plusieurs occasions sur l'isolement où se tiennent des magistrats civils les fonctionnaires chargés de diriger, dans leurs arrondissements respectifs, les différents services particuliers; isolement qui, se manifestant même à l'égard du magistrat supérieur du département, s'établit à plus forte raison dans les degrés subséquents. D'après la conduite que tiennent généralement ces chefs de service, il n'y a point à douter qu'ils ne se croient absolument indépendants de toute influence étrangère à celle de leurs supérieurs immédiats, et qu'ils ne considèrent l'administration proprement dite comme un autre service particulier avec lequel ils n'ont point de relations obligées, mais simplement d'officieuses et à charge de réciprocité. J'ai peine à croire qu'en cela ils remplissent précisément les vues du gouvernement; mais telle est et sera sans doute leur manière d'être, jusqu'à ce que l'autorité supérieure, qui seule peut réprimer cet abus, ait fait connaître

ses intentions d'une manière précise, de sorte que, comme je l'ai dit précédemment, chacun, entrant en fonctions, sache à quelles conditions il est placé et puisse être rappelé à l'observation de la ligne tracée, dans le cas où il s'en écarterait.

Ne pourrait-on pas citer à l'appui de cette remarque le résultat des mesures extraordinaires qui, depuis quelque temps, ont été prises à l'égard du service des forêts? Combien d'abus scandaleux, de véritables délits n'ont pas été découverts depuis que, la force du mal ayant commandé le remède, la conduite des agents de cette administration a été sévèrement examinée! On peut mettre en doute assurément que des dilapidations de cette nature se soient multipliées aussi impunément, si l'exécution en même tems que la surveillance locale et centrale n'avaient pour ainsi dire pas été dans les mêmes mains, et il doit entrer dans les vues d'un gouvernement réparateur de prévenir que la même organisation des autres parties de service ne donne lieu à de semblables abus.

Culte.

Un des objets auxquels je m'étais proposé de donner des soins particuliers pendant ma tournée était la visite des communes du canton de Blamont, dans quelques-unes desquelles on exerce simultanément les cultes catholique et protestant. J'ai eu la satisfaction de voir partout régner la plus grande harmonie parmi les habitants et parmi les pasteurs des deux communions. La commune de Blamont, chef-lieu de canton, de cure et d'église consistoriale présentait seule quelques dissentiments dont j'avais eu connaissance. Il s'agissait de décider si la simultanéité d'exercice réclamée par les protestants, repoussée par les catholiques, devait y être définitivement établie, ou si l'on devait assigner à chacun des locaux différents. Après avoir visité les lieux, j'ai reconnu que les prétentions des protestants à l'usage commun de l'église provenaient de ce que, dans le moment actuel, ils n'avaient d'autre lieu de réunion qu'une ancienne salle d'école absolument insuffisante et nullement convenable, et que le refus des catholiques était fondé, 1° sur ce que l'église était trop petite pour recevoir une division quelconque, 2° en ce que

cette même église devenant le point de réunion de tous les catholiques répandus dans les communes environnantes qui ont coutume de s'y rendre en différents temps de la journée, il devenait difficile d'assigner les heures où les protestants auraient pu disposer à leur tour du temple. Les uns et les autres étant fondés dans leurs motifs, et la commune pouvant disposer très incessamment d'un quart en réserve considérable, il a été décidé, d'un commun accord, que les premiers fonds disponibles sur le produit de la vente à intervenir seraient employés à bâtir un temple aux protestants, qu'il serait pris en temps et lieu toute mesure convenable et qu'en attendant, les choses resteraient dans l'état où elles sont maintenant.

En parcourant les autres cantons de mon arrondissement, j'ai pu m'assurer que partout la situation des communes, sous le rapport religieux, ne laissait rien à désirer. Les seules réclamations qui me sont parvenues m'ont été adressées par les communes dont les desservants ne sont point payés par le trésor public. Il n'échappe pas aux habitants de ces communes que contribuant pour leur part à procurer les fonds sur lesquels sont payés les desservants salariés, ils éprouvent une véritable surcharge, étant, comme ils le sont, obligés de subvenir encore au traitement de leurs desservants particuliers.

S'il entrait dans les vues du Gouvernement de faire quelque changement aux dispositions existantes, ce serait peut-être le cas d'autoriser les conseils généraux à imposer le nombre de centimes additionnels nécessaire pour compléter cette partie de dépenses, de manière à ce que tous les citoyens d'un département y contribuassent dans une proportion égale et relative à leurs facultés.

Instruction publique.

J'ai visité dans ma tournée les écoles secondaires communales de Baume et Pontarlier, les seules de cette nature existant hors du chef-lieu de ma résidence. Je ne dirai pas sans doute que ces établissements ont déjà atteint le point de perfection dont ils sont susceptibles ; mais je puis assurer que rien n'est négligé pour y parvenir, soit de la part des maires pour la surveillance

des études et la disposition des locaux autant que les ressou
communales peuvent le leur permettre, soit de la part
maîtres pour remplir la tâche intéressante qu'ils ont entrep
On doit tout attendre du zèle des uns et des autres et, d'a
ce que j'ai vu, je suis fondé à croire que chaque année j'a
des témoignages plus satisfaisants à vous donner sur cet o

J'ai aussi vu pendant mon séjour à Blamont les élèves d
école secondaire particulière dirigée par M. Fichefeux,
l'établissement se trouve à Villars, à une lieue de Blam
L'entretien que j'ai eu avec le directeur et ses collaborateurs
la tenue des élèves et le mode d'instruction m'a beaucoup
tisfait. Je le lui ai fait connaître, en l'assurant que je ne n
gerais aucun des moyens dont je pourrais disposer pour l
couragement de ses élèves et de ses professeurs.

Hospices et Secours.

La visite que j'ai faite des hospices d'Ornans et Ponta
m'a fait reconnaître que ces deux établissements sont bien a
nistrés et qu'ils atteignent le but de leur institution, autant
la difficulté des temps et le peu de biens qu'ils possèdent
en donnent les moyens. Je ne puis rendre le même témoign
de celui de Baume, à cause du peu de vocation que parais
avoir pour leur état les hospitalières qui le desservent. Si,
gré les remontrances qui leur ont été faites, le méconte
ment des administrateurs continuait, je me verrais forcé de
proposer le renvoi de ces sœurs et leur remplacement
d'autres tirées des établissements de Besançon.

Bureaux de bienfaisance. — Les administrateurs des
reaux de bienfaisance que j'ai entretenus dans le cours de
tournée m'ont paru animés des meilleures vues; mais les
reaux manquent généralement de ressources, et il y a
d'espoir de les voir augmenter par des legs pieux. On pe
à cet égard que l'éloignement où sont les communes de
bureaux et les grands arrondissements qui leur sont attrib
fait que les particuliers ne voient pas que leurs concito
aient un intérêt assez direct dans les dispositions qu'ils p
raient faire. On a déjà obvié à l'inconvénient du défaut de

naissances locales de la part des membres de bureaux, en établissant que les maires dans chaque commune seraient leurs correspondants. Il serait peut-être à propos d'ajouter à la législation que les bureaux de bienfaisance ne pourraient disposer des biens qu'ils administrent que selon le vœu exprimé dans les fondations. Cette disposition m'a paru d'un intérêt assez précis pour être soumise à l'examen de Votre Excellence.

Biens communaux.

Bois. — Les rapports qui m'ont été faits sur le service des forêts dans les différents points de mon département ne me laissent pas douter que cette partie n'ait été ici, comme en beaucoup d'autres lieux, l'objet de nombreux abus. Ils ont cessé assurément depuis que la conduite des agents de cette administration a été sévèrement examinée, depuis surtout les exemples frappés contre ceux qui ont été convaincus de malversations; mais on ne doit pas perdre de vue que le mal a pris sa cause dans l'isolement complet des agents, et dans l'opinion qu'ils pourraient s'affranchir de toute espèce de surveillance de la part des autorités locales. Cette considération n'échappera pas sans doute au magistrat supérieur auquel S. M. jugera à propos de confier cette partie importante des revenus publics, et l'on ne peut qu'attendre à cet égard l'effet des améliorations que les connaissances acquises en dernier lieu permettent d'espérer.

Le mécontentement général contre le service des gardes forestiers a porté beaucoup de personnes bien intentionnées à penser qu'il serait à propos de rendre aux communes la garde de leurs bois respectifs. Je ne partage pas leur opinion dans son sens absolu; mais l'expérience ayant prouvé les inconvénients de l'un et l'autre système adopté exclusivement, peut-être obtiendrait-on le meilleur résultat possible en organisant la chose de manière à ce que l'un se contrôlât par l'autre, c'est-à-dire en réglant que chaque commune aurait son garde-bois, mais que ces agents particuliers seraient sous la surveillance d'un garde forestier auquel on attribuerait un arrondissement convenable.

Partage des biens communaux. — Le décret impérial du 9 brumaire an XII excite et devait exciter beaucoup de réclamations individuelles, mais il est bien reconnu maintenant, surtout dans un territoire où l'éducation des bestiaux est une branche principale, que le partage des communaux a porté les plus grands préjudices à l'agriculture considérée dans ses rapports avec le bien général. Les choses s'arrangeront avec le temps, et les idées justes reviendront sur ce point, même à ceux que l'annulation des partages aura lésés.

Agriculture.

Améliorations remarquées ; leurs causes. — J'ai remarqué avec beaucoup d'intérêt quelques améliorations dans le système de l'agriculture actuelle de mon département comparé à ce qu'il était il y a un certain nombre d'années. L'une des plus remarquables est celle de la formation des prairies artificielles, procédé si important dans un pays dont le sol, naturellement aride, a besoin d'être régénéré et qui, à défaut de fourrages pour nourrir pendant l'hiver les bestiaux, est obligé de louer à tout prix dans la Suisse ceux qui lui sont nécessaires pour les fromageries des hautes montagnes. Ces améliorations sont dues à ce que différents propriétaires instruits, stimulés par le désir de tirer un parti plus avantageux de leurs terres, en ont suivi de plus près la culture et ont fait des expériences qui ont réussi. On est fixé sur ce point maintenant que, dans tout ce qui concerne les travaux de la campagne, les exemples seuls peuvent vaincre les préjugés et la routine, et ces exemples ne peuvent être donnés que par des personnes assez instruites pour les diriger avec intelligence, assez aisées pour en supporter les frais et les risques. En vain multiplierait-on les sociétés, les dissertations et toute espèce d'instructions écrites. Ces instructions ne sont pas lues par les laboureurs ; elles le seraient, que beaucoup ne les entendraient pas et que les autres s'en défieraient comme on se défie généralement, et principalement dans les campagnes, de tout ce qui présente l'aspect d'une innovation. Il n'y a donc de perfectionnement réel à espérer en agriculture qu'autant que des propriétaires

instruits ne dédaigneront pas de s'y adonner, et certes cette occupation leur assure à la fois profit et honneur, en raison des bénéfices particuliers qu'ils en retirent et des avantages qui doivent en résulter pour ceux qui les imiteront.

On remarque maintenant plus de propriétaires instruits cultivateurs qu'autrefois ; la nature du sol et des institutions de la France ne peut qu'en augmenter le nombre et, comme en toute chose, les premiers succès, les plus difficiles à obtenir, mènent rapidement à d'autres, on est fondé à espérer que l'agriculture ne restera point en arrière, dans un siècle où tous les autres arts ont fait des progrès aussi marquants.

Haras. — Parmi les institutions qui contribueront essentiellement au bien-être de mon département sous ce rapport, sera incessamment citée celle des haras qui s'organise en ce moment, et pour laquelle le gouvernement a pris des mesures dont les résultats seront remarquables dès les premiers moments. La situation déplorable où était depuis nombre d'années cette branche importante de nos richesses territoriales prouve jusqu'à l'évidence combien est fausse l'opinion de ceux qui ont pensé que l'intérêt particulier suffisait pour conduire les individus au but le plus utile à tous ; qu'ainsi, dans toutes choses, on devait laisser la plus grande latitude de liberté particulière : ce système produit nécessairement l'inverse. On ne doit jamais perdre de vue, d'abord que la classe agissante du peuple a peu ou point d'instruction ; qu'ainsi, à quelques faibles exceptions près, elle ne peut s'élever à des calculs qui exigent la conception de l'ensemble et l'arrangement de toutes les parties qui le composent ; en second lieu que chacun, en recherchant son intérêt particulier, s'isole de tout ce qui l'environne, au point de ne considérer pour rien la perte que la société doit éprouver, lorsqu'il peut se procurer à lui-même un avantage quelconque. C'est ainsi, en prenant un exemple de l'objet même dont il s'agit, que les propriétaires de chevaux entiers, pour se procurer un bénéfice plus prompt, faisaient saillir des poulains de 15 à 18 mois, n'importe ce qui pouvait en résulter, et que par ignorance ou ne pouvant trouver mieux, le paysan possesseur de juments n'obtenait de ces saillies que des sujets dégénérés et abâtardis. Ces réflexions rentrent dans la classe

générale de celles que l'on peut faire sur les autres parties du commerce et de l'industrie, pour prouver que toutes doivent être assujetties à des règlements, dans l'exécution desquels chaque individu, en concourant à l'intérêt commun, trouve lui-même une augmentation considérable de profits et l'espoir fondé de les voir s'accroître annuellement

L'état de situation exact des récoltes fera l'objet d'un travail particulier, duquel je me suis occupé en exécution de votre lettre du (en blanc). Je me contenterai ici d'annoncer qu'en général la récolte des grains peut se ranger au nombre de celles qu'on obtient dans les années ordinaires. Il n'en sera probablement pas de même de celle des vins, à cause des retards et avaries que les pluies continuelles et froides font éprouver aux vignes.

Commerce, Arts et Manufactures.

Commerce proprement dit. — Les principales branches de commerce dans mon département consistant en fers, bestiaux et fromages, éprouvent en général peu de variations et obtiennent un écoulement assez facile. J'ai pu reconnaître qu'elles sont maintenant dans une situation aussi satisfaisante que possible. Il n'en est pas ainsi de la partie vignoble ni de la ville de Besançon, où le débit des marchandises de détail est à peu près la seule ressource. Ce débit est absolument fondé sur l'existence d'une garnison, qui se compose ordinairement de 5 à 6 mille hommes. Ce nombre, réduit depuis plus de deux ans des cinq huitièmes, est encore de beaucoup diminué depuis le départ du dernier bataillon qui y était stationné. Ce défaut de consommation dans la ville et l'extrême abondance de la dernière récolte en vins tiennent les propriétaires dans un état de gêne qui se fait également ressentir aux autres classes de citoyens et donne des inquiétudes pour le paiement des impositions.

Il a été reconnu de tout temps que la prospérité ou le malaise de la ville de Besançon et du pays qui l'avoisine a dépendu du plus ou moins de troupes y existant, et j'ai pensé qu'il n'était pas étranger au but de ce compte de mettre ces observations sous les yeux de Votre Excellence.

Forge de l'Isle-sur-le-Doubs ; découverte d'un moyen d'obtenir une qualité de fer supérieure. — En passant à L'Isle-sur-le-Doubs, j'ai visité une des principales usines de mon département, celle de M. Bouchot, dont l'établissement comprend les différents ateliers nécessaires pour donner une valeur de deux francs à la livre de fonte, qui vaut de 7 à 8 centimes. Ce maître de forges industrieux m'a montré une espèce de fer qui ne paraît pas avoir encore été fabriquée par aucun autre en France, et dont la qualité est de beaucoup supérieure aux meilleurs fers connus. M. Bouchot, pratiquant en observateur, a remarqué que dans l'opération qui consiste à convertir la fonte en barres, la pression du marteau exprimait, avec ce qu'on appelle la crasse du fer, une matière en fusion qu'il a jugé devoir être la partie la plus ductile du fer. L'événement a pleinement justifié son observation. Ayant fait ramasser la crasse mélangée ordinairement avec ces particules, et l'ayant fait briser pour en obtenir plus facilement la division, il en a extrait une quantité de fer peu considérable, il est vrai, mais précieuse pour différentes sortes d'ouvrages par sa supériorité. M. Bouchot a fait fabriquer de ce fer des canons de fusil, qui ont résisté aux plus violentes épreuves. Il ne met d'ailleurs aucune espèce de réserve dans l'indication de sa manière de procéder, de sorte que cette découverte ne peut manquer de se propager rapidement et de procurer à nos manufactures de nouveaux moyens de perfectionnement.

Fabrique considérable du sieur Japy à Beaucourt (Haut-Rhin). — Le désir que j'avais de visiter le canton de Blamont dans toute son étendue m'ayant obligé de passer à Montbéliard (commune du Haut-Rhin) pour reprendre une route praticable, je n'ai pu m'empêcher, quoique hors de mon département, d'aller voir l'établissement d'horlogerie, peut-être unique en Europe, du sieur Japy (1) qui, par sa propre industrie, ayant vendu ses habits pour établir sa première machine, est maintenant possesseur d'une fortune immense, occupe cinquante-cinq familles et ne peut suffire aux demandes qui lui sont faites, quoique fabri-

(1) Sur la vie et l'œuvre de Frédéric Japy, v. le livre du Dr Muston, *Histoire d'un village*, 3 vol. in 8.

quant chaque année de 3 à 4 cent milliers de mouvements de montres. L'industrieuse activité de cet homme, aidé maintenant d'une nombreuse famille, est telle que, malgré le renchérissement progressif de tout, il peut donner maintenant à 42 sous, avec un plus grand bénéfice et plus de fini, les mouvemens qui lui étaient payés 6 fr. 10 il y a six ans.

Il n'entrait pas dans l'objet de ce compte de s'étendre en détail sur une manufacture étrangère à mon département; mais un établissement de cette nature appartient plutôt à la France entière qu'à une localité et, comme citoyen, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer ici une faible partie de ce qu'il m'a fait éprouver.

Mêmes fabriques dans le canton de Blamont. — Il y a à Voujaucourt et dans plusieurs autres communes du canton de Blamont des manufactures d'horlogerie du même genre, qui ne sont pas à beaucoup près aussi considérables, mais qui cependant ne laissent pas d'être intéressantes en ce qu'elles s'accroissent progressivement et forment, avec la précédente, une branche d'exportation considérable d'objets fabriqués. Le chef de l'une de ces fabriques, gendre de Japy, a inventé une machine propre à faire les pignons de montre, ce à quoi on n'était pas encore parvenu jusqu'à présent.

Filature intéressante de coton. — De Beaucourt je me suis rendu à Hérimoncourt pour visiter un établissement nouveau de filature de coton à la façon anglaise. Cette fabrique ne fait que de commencer, mais elle s'est montée avec une telle activité et un talent si bien acquis que déjà ses produits ont toute la perfection que l'on peut désirer. J'ai vu filer devant moi du coton qui, en sept brins, produirait des ouvrages de bonneterie d'une grande finesse. Les chefs de cette manufacture se proposent d'en étendre les résultats et de fabriquer différentes étoffes à la façon anglaise. Ils ont de la fortune et toutes les connaissances nécessaires, je ne doute pas qu'ils n'obtiennent un entier et prompt succès.

J'ai vu à St-Hippolyte les produits d'une manufacture existant à Montécheroux, non moins intéressante que les précédentes par les succès qu'elle obtient déjà et ceux bien plus considérables encore qu'elle peut espérer. Elle consiste dans la fabri-

cation de tous les instruments nécessaires à l'horlogerie. Le directeur de cet établissement, nommé Abram, en même temps maire de la commune, est parvenu à perfectionner cette partie au point que, partout où ses ouvrages sont connus, on les préfère à ceux venant d'Angleterre; il les fournit d'ailleurs à un rabais de plus de moitié.

Il est pénible de dire qu'avec une telle supériorité le principal débit des instruments de cette fabrique soit fondé sur l'opinion où les horlogers de l'intérieur sont qu'on les tire de l'Angleterre. Cette considération a jusqu'à présent empêché le sieur Abram d'adopter l'usage du poinçon pour marquer ses instruments. Le temps et l'expérience détruiront sans doute un préjugé aussi ridicule, et j'ai bien assuré cet intéressant manufacturier que je ne négligerais aucun des moyens qui pourraient se concilier avec ses intérêts pour donner à son établissement toute l'étendue et l'activité qu'il mérite à tous égards. Cette fabrique, dans son état actuel, occupe déjà de 50 à 60 ouvriers.

Tels sont les établissements que j'ai visités dans cette tournée. Je me proposais, en revenant à Besançon, d'aller voir la forge la plus considérable de mon département, celle de Chatillon-sur-Lison, près Quingey; mais une affaire importante, relative au service de la Grande armée, m'a rappelé à Besançon. J'ai été forcé d'ajourner ce projet.

Routes et Chemins vicinaux.

Routes. — J'ai été à même de vérifier dans ma tournée l'état exact des différentes routes de mon département; celles de 1re et 2e classes sont entretenues de la manière la plus complète. Il n'en est pas de même de celles de 3e; elles demandent de promptes réparations, et je me propose de me concerter avec l'ingénieur en chef pour cet objet.

Chemins vicinaux. — Les chemins vicinaux sont à peu près dans le même état de dégradation où ils ont constamment été pendant tout le temps que l'autorité locale n'ayant aucun motif coercitif à sa disposition, l'insouciance des habitans de la campagne pour les choses même qui leur sont essentielles a em-

pèché toute espèce d'amélioration ; mais ce n'est qu'après clôture des travaux que l'on peut s'occuper de cet objet. J recommandé aux sous-préfets de ne rien négliger pour stim ler le zèle des maires à ce sujet et faire exécuter mon arr du (en blanc), auquel vous avez bien voulu donner vo approbation. Je ne dissimulerai pas cependant que, pour ol nir un véritable succès dans cette partie importante, d dispositions doivent encore être ajoutées : l'une qui aurait p objet d'établir une distinction entre les chemins purement v naux, c'est à dire pratiqués par une seule commune, et c qui peuvent être regardés comme des routes de 4e cla parce qu'ils servent moins à une commune en particulier c de grands arrondissements dont toutes les parties ont un é intérêt à la chose. Je prendrai pour exemple la portion de c min qui se trouve entre Saint-Hippolyte et Montandon, dista d'environ deux lieues de poste. Ce chemin, tout entier su revers d'une des plus hautes montagnes du département, la seule communication possible pour regagner les gran routes de plus de trente villages. L'escarpement des li exige en beaucoup d'endroits des supports considérables maçonnerie et par conséquent un entretien annuel très pendieux. Les réparations indispensables maintenant sont e mées à plus de 50,000 francs et, si elles ne sont point fa sous deux ans, le passage sera impraticable. La popula réunie est de 800 individus ; leurs revenus ne s'élèvent pa 1,000 francs et par conséquent elles sont dans l'impossib absolue d'entreprendre un travail aussi considérable. Le moyen est donc d'appeler à la réparation dont il s'agit les férentes communes qui y ont intérêt et qui en font tout au d'usage que les deux aboutissantes. Plusieurs parties de r département sont dans le même cas, et la conservation de p sieurs ponts est attachée à l'établissement du système qu propose. Le second moyen est dans la création d'un contrôl voyer par arrondissement de sous-préfecture. Quel que so zèle des sous-préfets et maires, les autres occupations don sont chargés ne leur permettent pas de suivre les détails chacune en particulier. Celles-ci d'ailleurs exigent des conn sances que plusieurs peuvent ne pas avoir. Ces contrôle

seraient facilement salariés au moyen d'une taxe communale, et les avantages que les propriétaires retireraient d'une bonne tenue dans les chemins vicinaux ne sont point à comparer avec ce qu'il en coûterait pour ce léger supplément.

Douanes.

L'isolement particulier dans lequel ce service se maintient me met peu dans le cas de donner des renseignements positifs à son égard. Les informations que j'ai pu prendre sur les lieux d'ailleurs sont à l'avantage des préposés. Il est de la plus grande importance qu'ils ne se relâchent en rien de l'activité dont leur service est susceptible, en raison de celle que l'on met dans le pays voisin à l'importation des marchandises prohibées.

Un fait particulier dont il m'a été fait rapport me met dans le cas d'indiquer à Votre Excellence une disposition qu'il importerait d'ajouter aux règlements actuels du service dont il s'agit. Elle consisterait à ordonner qu'un préposé quittant le service, soit volontairement, soit surtout pour cause de malversations, ne pût établir son domicile dans la distance soumise à la surveillance des douanes pendant un intervalle de temps limité. Il est facile de juger combien un individu dans cette position peut abuser des connaissances qu'il a acquises dans l'exercice de son emploi, et combien par conséquent il est essentiel de mettre la police administrative à même d'y remédier.

LE LIVRE DE PRIERES
DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN

A LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

Par M. Georges GAZIER
SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Séance du 15 mai 1907.

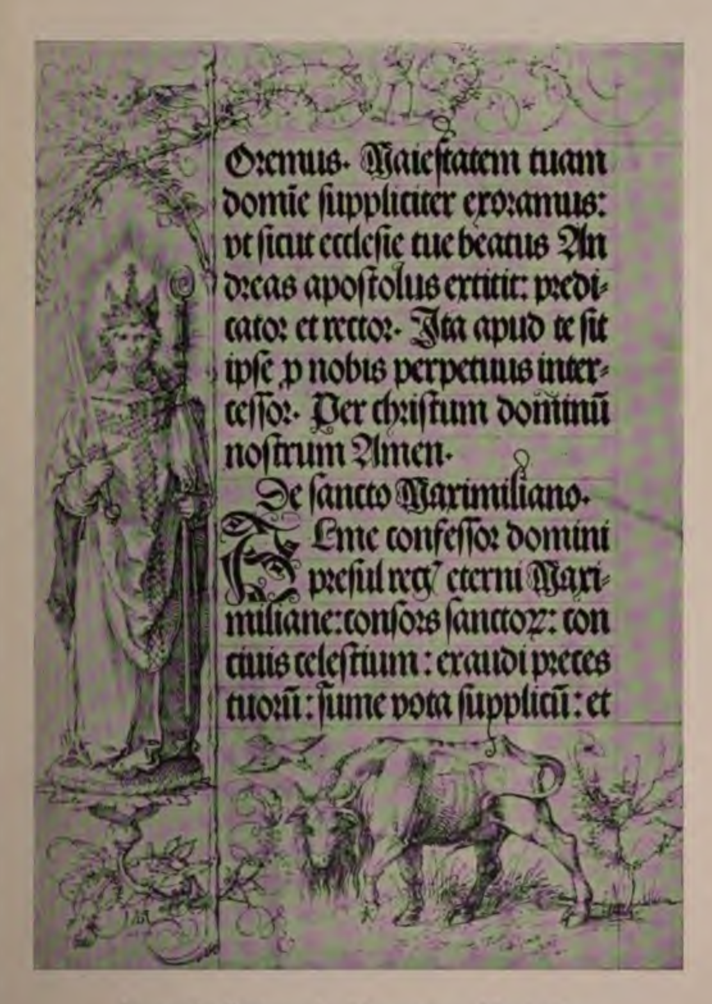
Le fragment du *Diurnale seu Liber precum* de l'empereur Maximilien que possède la Bibliothèque de Besançon est assurément l'un des plus précieux trésors de ce riche établissement. M. Castan l'a déjà signalé à l'attention du monde savant en 1878, et une note parue la même année dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs* (1) rappelle la sensationnelle communication qu'il fit alors au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne. Grâce à lui, ce beau volume sur vélin, orné dans les marges de dessins originaux à la plume, œuvre d'artistes allemands de l'école de Dürer, fut enfin connu de tous; les érudits l'étudièrent aussitôt et cherchèrent à en déterminer la valeur et l'intérêt. Depuis cette époque, ont paru sur cet ouvrage divers travaux de MM. Ephrussi (2), Bayersdorfer et Chmelarz (3) élucidant un certain nombre de problèmes que M. Castan

---

(1) Année 1878, p. 17-18.

(2) EPHRUSSI. *Albert Dürer et ses dessins*. Paris, Quantin 1882, in-4, p. 229 et sq.

(3) Eduard CHMELARZ. *Das Diurnale oder Gebetbuch des Kaisers Maximilian I*er, in-f°, 1884 (Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhoechsten Kaiserhausers.)

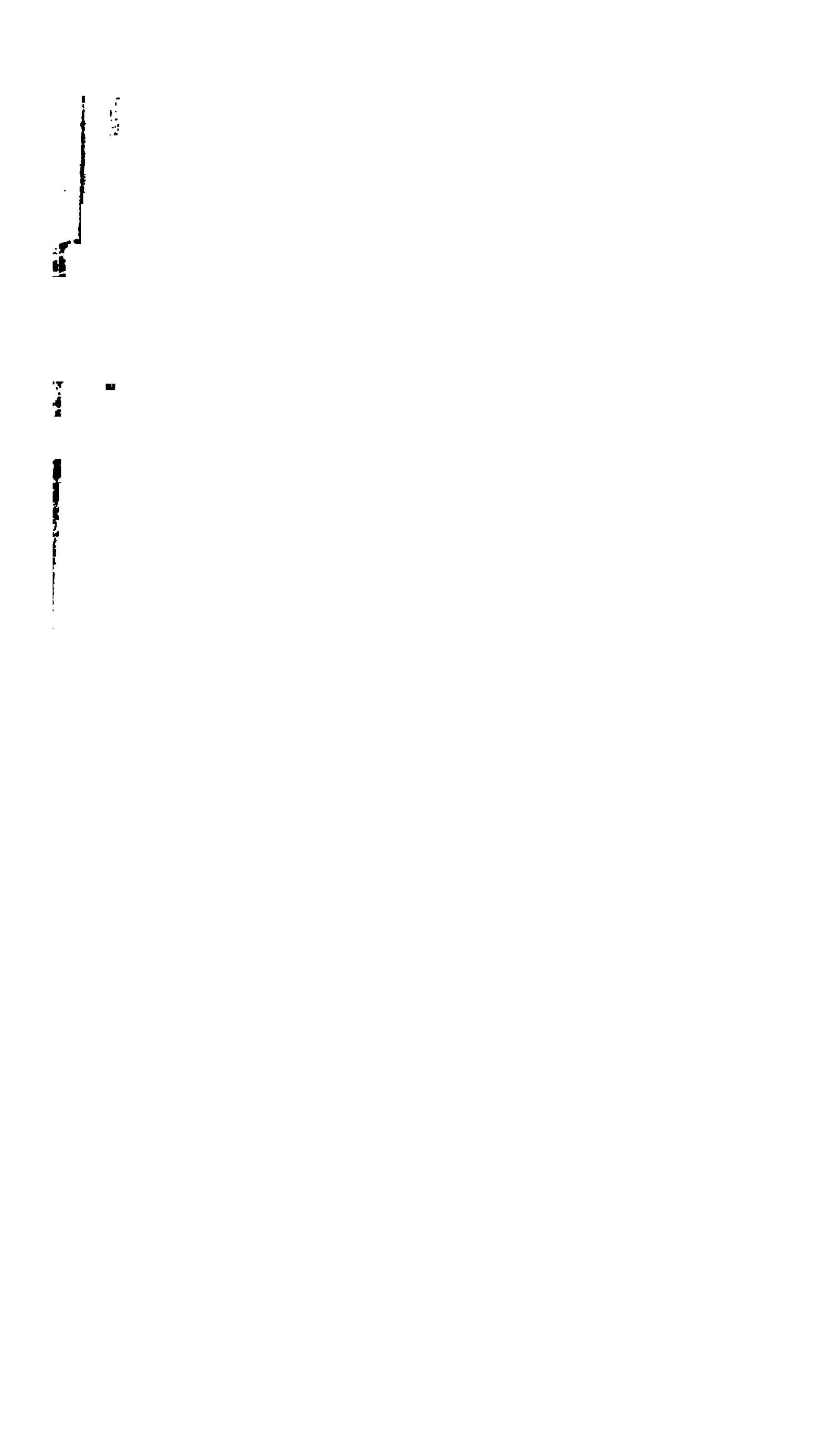


Oremus. Maiestatem tuam
domie suppliciter exoramus:
vt sicut ecclesie tue beatus An
dreas apostolus extitit: predi-
cator et rector. Ita apud te sit
ipse p nobis perpetuus inter-
cessor. Per christum dominū
nostrum Amen.
De sancto Maximiliano.
Eme confessor domini
presul regis eterni Maxi-
miliane: consors sanctorum: con
ciuis celestium: exaudi preces
tuorum: sume vota supplicum: et

Livre de Prières de l'Empereur Maximilien

(Bibliothèque de Munich)

Dessin d'Albert Dürer.



n'avait pu résoudre. Tout récemment enfin, M. Giehlov a fait paraître à Vienne, avec l'aide de la maison Bruckmann de Munich, une reproduction complète par la photolithographie de ce document (1), qu'il avait déjà auparavant étudié dans des articles remarquables qui épuisent à peu près la question (2).

Il nous a donc paru utile de résumer aujourd'hui dans ces *Mémoires*, où a paru il y a trente ans le compte-rendu de M. Castan, l'histoire de ce Livre d'heures, en complétant d'autre part tout ce qui a été dit à son sujet à l'aide de quelques notes manuscrites de Charles Weiss, conservateur de la Bibliothèque de Besançon de 1811 à 1866, notes qu'il nous a été donné de retrouver dans ses papiers.

⁂

Le *Livre de prières* est entré à la Bibliothèque de Besançon vers 1827, acheté à Salins par le bibliothécaire d'alors Charles Weiss. Ce dernier raconte lui-même (3) que ce volume avait appartenu avant la Révolution à la bibliothèque particulière des Bénédictins de Saint-Vincent. Il a soin de bien spécifier qu'il s'agit de la bibliothèque propre de l'abbaye, ajoutant qu'il ne faut pas la confondre avec celle léguée à la ville de Besançon en 1694 par l'abbé bénédictin Boisot, et qui se trouvait dans les mêmes bâtiments.

A la Révolution, les moines se partagèrent les livres de leur couvent. « Celui-ci, dit Weiss, tomba dans le lot de

---

(1) *Kaiser Maximilians I Gebetbuch mit Zeichnungen von Albrecht Dürer und andern Künstlern*. Photographischer Faksimiledruck in 4-11 Farben, hergestellt in der Kunstanstalt Albert Berger in Wien... herausgegeben von Karl Giehlov, München. F. Bruckmann, in-f°, 324 planches. Introd. de 31 pages. — Tiré à 350 exemplaires numérotés.

(2) Karl. Giehlov. *Beiträge zur Entschungsgeschichte des Gebetbuches Kaisers Maximilian Ier*, in-f°, 1899 (Jahrbuch der Kunsthistorischen Sammlungen des allerhoechsten Kaiserhausers).

(3) Note manuscrite. Bibliothèque de Besançon.

dom Sterque, le dernier bibliothécaire qui en connaissait la valeur mieux que ses confrères ». Dom Sterque, à cette époque troublée, quittant l'habit religieux, se maria et accepta pour vivre les fonctions de commissaire de police à Salins sa ville natale. Il y mourut le 3 avril 1827. Weiss nous fait savoir qu'il fit acheter alors ce volume aux héritiers de dom Sterque pour la ville de Besançon; malheureusement il ne nous dit pas à quel prix, et comme à cette époque les registres de comptabilité de la Bibliothèque n'étaient pas tenus avec grand soin, il nous a été impossible de retrouver pour quelle somme, sans doute dérisoire, notre collection bisontine a pu s'enrichir de cet incomparable trésor.

Charles Weiss, l'ami de Charles Nodier, le principal collaborateur de la biographie Michaud, était un bibliophile des plus curieux, doublé d'un érudit fort sagace. Son premier soin, une fois en possession de ce Livre de prières, fut de rechercher ce que pouvait être ce volume imprimé en 1514 à Augsbourg par le célèbre imprimeur Jean Schönsperger (1). Il pensa d'abord trouver quelque indication dans les *Catalogues des ouvrages sur vélin* que venait de faire paraître le savant bibliothécaire de la Bibliothèque Royale, Van Praët, mais il n'y trouva aucune mention de cet ouvrage. Il fut plus heureux en consultant les *Annales typographici* de Panzer (IX, 380) qui décrivaient un autre exemplaire sur vélin de cet ouvrage, appartenant à un certain M. de Josch, mais celui-là non orné de dessins marginaux. Panzer disait que ce volume se composait de diverses prières et de psaumes suivis des Heures de la Sainte Vierge et de l'Office de la Sainte Croix, puis il vantait l'élégance des caractères gothiques employés par l'imprimeur, et comparait ce livre de prières avec le *Theuerdank* imprimé trois ans plus tard par le même Schönsperger.

---

(1) La souscription finale du volume porte ces mots : « Joannes Schonsperger, Ci || vis Augustanus, imprime || bat Anno Salutis || MDXIII. III Ka || lendas Ja || nuarii ».

Charles Weiss étudia ensuite les dessins à la plume ornant son exemplaire : « Un mérite particulier de cet exemplaire, dit-il, c'est que les marges sont la plupart couvertes de dessins de différentes couleurs, d'arabesques, de trophées exécutés avec une grande délicatesse. » Il s'attacha d'abord à décrire successivement chacun de ses dessins (1), puis il remarqua qu'on trouvait çà et là au bas des pages des initiales « qui sont peut-être, pensa-t-il, les initiales de l'artiste. » Il rechercha alors dans le *Dictionnaire des monogrammes* de Christ qu'il avait sous la main à la Bibliothèque de Besançon s'il pourrait y trouver la traduction de ces initiales. Il en découvrit ainsi deux, non contestées depuis, l'une formée de deux A combinés, marque d'Albert Altdorfer, l'autre HB, d'Hans Burgkmair. Il se trompa par contre sur les initiales HGB qu'il attribua, sur la foi de Christ, à Jacques Binc et sur le monogramme MA qui lui fit songer à Marc Antoine ; il déclara enfin n'avoir pu trouver aucun renseignement sur la signature HD.

Le *Manuel du libraire* de Brunet, dans son édition de 1862, fournit à Weiss d'utiles indications complémentaires. Brunet signale en effet l'extrême rareté de ce beau volume sortant des presses de Schönsperger, ajoutant qu'il paraît certain que le Diurnal, exécuté par ordre de l'empereur Maximilien et pour son usage personnel, n'a pas été tiré à plus de 10 exemplaires. A l'appui de cette opinion, Brunet cite une lettre de Peutinger à l'empereur Maximilien, datée du 5 octobre 1513 (2), dans laquelle le célèbre érudit, pour calmer l'impatience de l'empereur au sujet de l'apparition du Livre d'heures, lui annonce que les dix exemplaires sur vélin

---

(1) Nous donnons en appendice l'indication sommaire des sujets de chacun des dessins de notre fragment bisontin du Livre d'heures. Les indications de Weiss étaient souvent erronées et du reste il n'est pas toujours facile de deviner l'idée qui a inspiré les artistes.

(2) Lettre conservée aux Archives de la ville d'Augsbourg.

de ce livre vont lui être envoyés, que Schönsperger y met la dernière main et y apporte tous ses soins.

Brunet ajoute encore que sur les dix exemplaires annoncés par Peutinger, quatre sont connus. Le premier n'est guère qu'un fragment composé de 62 feuillets, mais ce fragment, conservé à la Bibliothèque de Munich est bien précieux « puisque, dit-il, quarante-trois de ses feuillets sont ornés d'encadrements historiés et fort variés dessinés de la main d'Albert Dürer et de Lucas Cranach. » Le deuxième exemplaire est celui décrit par Panzer comme appartenant à M. de Josch et qui depuis a été acquis par la Bibliothèque de Vienne. Le troisième se trouve au British Museum. « Le quatrième, dit Brunet, encore revêtu de sa reliure primitive en veau noir estampé, est un des joyaux les plus précieux du riche cabinet de M. Ambroise Firmin Didot. Il a été acquis au prix de 1800 francs de M. Butsch d'Augsbourg, dans la famille duquel il s'était conservé depuis longtemps de père en fils (1). »

Enfin Brunet donne un dernier renseignement précieux dans son analyse de ce volume. Après avoir signalé les diverses prières et les psaumes suivis des « Heures de la Vierge » et de l' « Officium sanctissimæ Crucis », qui le composent, il fait remarquer la présence au milieu des prières d'une *Oraison à saint Maximilien* (2), et au début de l'ouvrage de l'*Oratio ad suum proprium angelum* « circonstance, conclue t-il, qui fait supposer que l'empereur avait lui-même disposé l'arrangement et contribué à la rédaction du livre. ».

---

(1) Aujourd'hui on con ait cinq exemplaires sur velin, sur les 10 imprimés : 1° l'exemplaire illustré mais incomplet des bibliothèques de Munich et de Besançon ; 2° celui du British Museum ; 3° celui de la Bibliothèque de Vienne ; 4° un exemplaire à la Bibliothèque Vaticane ; 5° un exemplaire dans la bibliothèque de sir Thomas Broke à Armitage Bridge (Huddersfield).

(2) Voir la reproduction ci-contre, avec le début de l'Oraison à Saint-Maximilien et un dessin d'Albert Dürer figurant ce saint personnage.

*
* *

Tel était l'état de la question quand M. Aug. Castan, le successeur de Weiss à la Bibliothèque de Besançon, commença à son tour à étudier le Livre de prières conservé dans son dépôt, et qui était encore ignoré de tous en dehors du personnel de la Bibliothèque. M. Castan, qui était un érudit de premier ordre en même temps qu'un artiste averti, crut de son devoir de révéler au public savant l'existence du chef-d'œuvre de la Renaissance allemande dont il avait la garde. Il voulut faire cette communication au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1878, à la section des Beaux-arts, mais, par suite d'un malentendu administratif, on déclara ne pouvoir l'entendre à cette section, en vertu du règlement, parce qu'il ne s'était pas fait inscrire assez tôt parmi ceux qui désiraient prendre la parole. Heureusement, au même Congrès, à la section voisine d'Histoire et de philologie, présidait le plus accueillant et le plus éclairé des savants, et M. Léopold Delisle prit sur lui d'autoriser son ami Castan à présenter le résultat de ses recherches sur le Livre de prières de Besançon.

Il ne nous est resté de cette communication qu'une courte note publiée dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation du Doubs, mais comme M. Castan y expose avec la plus grande précision les conclusions nouvelles auxquelles il est arrivé, nous croyons utile de la reproduire ici, d'autant qu'elle fut l'origine de nouvelles et fécondes études sur le Diurnal. « Ce Livre d'heures, dit-il, est l'un des plus précieux joyaux de la Bibliothèque de Besançon. Il ne comprend pas moins de 70 pages encadrées de charmants dessins à la plume, qui datent de 1515 et sont conçus pour la plupart dans le style des meilleures productions d'Albert Dürer. Chacune de ces pages est signée d'un monogramme, quelquefois tracé par l'auteur des dessins, mais le plus souvent ajouté par une

personne qui toutefois parait exactement renseignée. Ces indications révèlent que nos dessins sont de Hans Burgkmair, d'Albert Altdorfer, de Hans Baldung-Grien, de Mathias Amberger et de Hans Dürer, frère du fameux Albert J'ai fait ressortir les affinités de cette ornementation avec celle d'un autre exemplaire du même Livre d'heures qui est conservé à la bibliothèque royale de Munich et que l'on sait avoir été décoré par Albert Dürer également en 1515 pour l'empereur Maximilien Ier. Ce rapprochement tendrait à faire considérer notre volume comme un premier essai des collaborateurs d'Albert Dürer en vue de l'exécution du chef-d'œuvre que le maître seul devait signer. 25 pages de l'ornementation qui nous occupe appartiennent à Hans Dürer et sont incontestablement les meilleures, d'où l'on pourrait conclure que cet artiste, si oublié aujourd'hui, a été abusivement éclipsé par l'auréole de son illustre frère. Dans tous les cas, disais-je en terminant, si l'on a pu appeler l'exemplaire de Munich un trésor sans prix, j'avais en quelque sorte le devoir de faire connaitre que la France possède un trésor analogue et qui pourrait bien être la clef de ce trésor. »

Ainsi donc, M. Castan, acceptant les deux attributions de Weiss à Altdorfer et à Hans Burgkmair, en rectifiait deux autres et restituait à Hans Baldung-Grien et à Hans Dürer la paternité de leurs dessins.

D'autre part, et c'est là la grande originalité de sa communication, il cherchait à établir les rapports qui devaient, selon lui, avoir existé entre l'exemplaire de Besançon et celui de Munich.

Les conclusions de M. Castan sur les auteurs des dessins furent à peu près universellement adoptées par les érudits français et étrangers, qui eurent alors l'occasion d'examiner le Livre d'heures, dont l'existence venait de leur être révélée. Sauf pour la traduction du monogramme M A, MM. Ephrussi, Bayersdorfer, Chmelarz et Giehlov furent d'accord avec le bibliothécaire de Besançon.

Tous reconnurent sans peine la main d'*Hans Burgkmair* d'Augsbourg (1473-1531) dans les illustrations des premiers feuillets de l'exemplaire bisontin. Du reste, sur l'une de ces pages, une signature authentique rendait certaine cette hypothèse, que confirmait encore une étude comparative avec les dessins fournis par Burgkmair pour les autres publications célèbres de l'empereur Maximilien pour le *Theuerdank* et le *Weisskunig*. Il n'y a pas d'œuvre de Burgkmair dans nos musées français, mais les collections d'Augsbourg, de Dresde, de Nuremberg et de Berlin donnent une haute idée de son talent particulièrement vigoureux et réaliste.

On s'accorda de même au sujet des pages ornées ensuite par *Albert Altdorfer* et *Hans Baldung-Grien*. Le premier, qui vécut à Ratisbonne (1488-1538), a illustré une douzaine de pages. Son dessin est souvent médiocre, mais il y a dans ses œuvres des détails admirables, et son inspiration, où s'allient le goût du fantastique et un certain sentiment poétique, est toujours d'une grande originalité. Hans Baldung Grien, né à Gmund, en Souabe, vers 1470, mort en 1550, est bien connu par ses tableaux de Berlin, de Bâle et de l'église de Fribourg en Brisgau ; artiste très consciencieux, ayant le culte de son art, il fut le disciple préféré de Dürer et nul n'a subi plus que lui l'influence du maître.

Enfin, il ne peut y avoir aucun doute au sujet des vingt-quatre pages signées H. D. Elles sont l'œuvre de *Hans Dürer*, le frère d'Albert, qui vécut dans l'intimité de celui-ci, mais sur lequel on a fort peu de renseignements. Il semble évident qu'Albert Dürer guida de très près son jeune frère dans l'exécution de ce travail et lui fournit tout au moins le sujet de ses dessins ; il ne put lui communiquer toutefois tout son génie ; « Malheureusement, dit M. Ephrussi, quoique les formes et les proportions des figures méritent tous les éloges, quoique les mouvements soient bien saisis et rendus d'une main sûre, la plume manque de légèreté et la surcharge des traits et des hachures nuit à l'aspect général des

dessins. » On en jugera par les deux dessins de Hans Dürer que nous reproduisons et qui sont loin d'être sans valeur.

Les historiens du Livre d'heures ont étudié avec grand soin tous ces dessins, les ont décrits et jugés avec un goût très sûr. Nous n'avons pas à répéter dans cette notice, essentiellement bibliographique, ce qui a été dit ailleurs en si bons termes sur leur valeur artistique, sur les idées qui ont dirigé Dürer et ses collaborateurs pour le choix des sujets, sur l'imagination extraordinaire dont ceux-ci ont fait preuve, ni sur l'habileté d'exécution de chacun d'eux. Rappelons seulement l'opinion des savants allemands, appuyant leur démonstration sur une lettre de Peutinger (1), et d'après laquelle l'empereur Maximilien aurait donné à ce remarquable érudit, qui vivait à Augsbourg, la direction de la publication dont il avait eu l'idée. Maximilien et Peutinger, ne laissant pas aux artistes toute liberté pour l'illustration du Diurnal auraient fourni eux-mêmes le sujet de la plupart des dessins. L'image a le plus souvent pour but de servir de commentaire aux prières et aux citations bibliques qu'elle encadre ; le sujet en est alors tiré des Livres saints ; le dessin figure des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament ou des épisodes de la Vie des Saints. Mais souvent aussi les artistes ont puisé leur inspiration dans les légendes mythologiques, dans les romans de chevalerie ou les scènes de la vie journalière du temps. A côté de l'Enfant Jésus, du Christ crucifié ou triomphant, de la Vierge, des Apôtres et des saints, de David et de Goliath, de saint Christophe ou de saint Georges, on voit Orphée charmant les animaux, Arion monté sur son dauphin, des chars traînés par des

(1) Cette lettre de Peutinger à Albert Dürer n'est parvenue que sous la forme de douze lignes incomplètes, mais ses fragments montrent clairement qu'Albert Dürer lui-même recevait des indications pour l'ornementation des marges et qu'il ne pouvait donner libre cours à sa fantaisie.

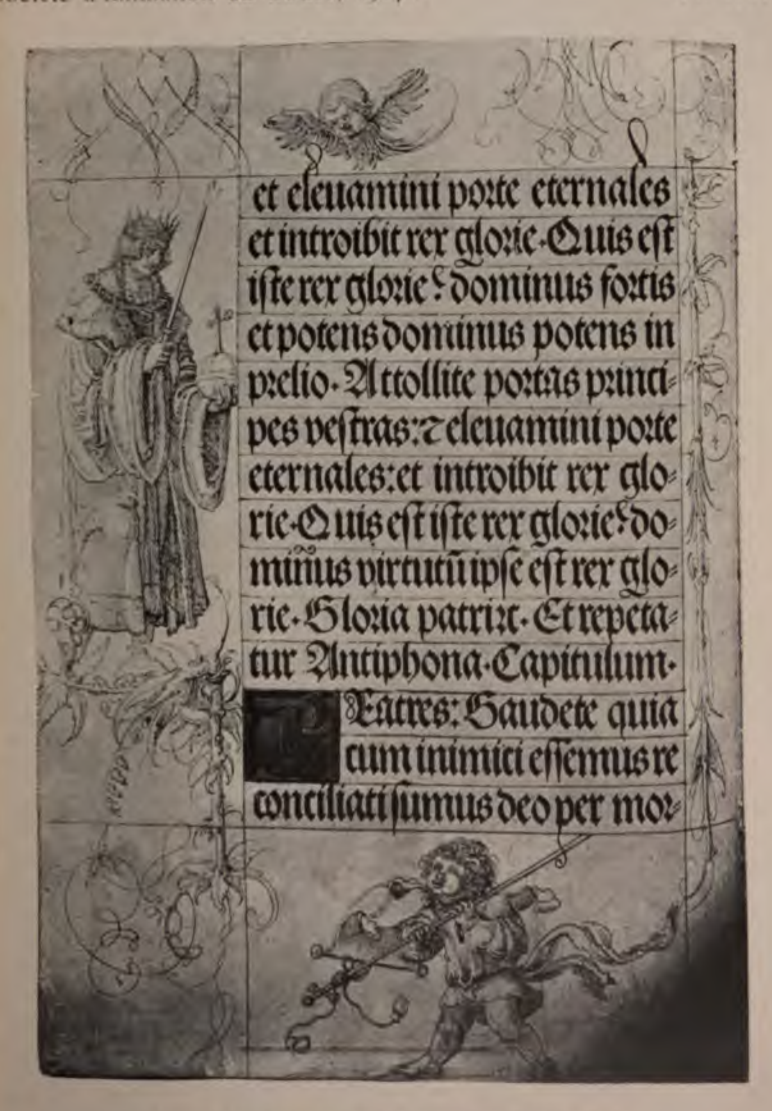
Amours, des représentations d'éléphants, de lions, de rhinocéros, d'animaux apocalyptiques, des types contemporains de marchands, de soldats et de paysans. Entre un saint Pierre et un Samson, le même artiste nous présente Mercure et d'impudiques Ménades. Le tout est entouré de guirlandes, d'entrelacs, de branchages et de feuilles, de trophées de toute espèce du plus gracieux effet. Tous ces dessins sont exécutés à la plume, chacun d'une seule encre, tantôt violette, rouge, jaune ou verte. L'esprit sacré et le goût profane se rencontrent à chaque page de ce Livre de prières dans une confusion étrange qui ne choquait nullement les hommes de la Renaissance, chrétiens dévots tout imprégnés de culture païenne, commentant simultanément et avec le même enthousiasme l'Evangile et Virgile, Horace et les Pères de l'Eglise.

Si les idées de M. Castan sur les artistes qui avaient illustré le Diurnal prévalurent, à l'exception d'une seule concernant le monogramme MA, les travaux postérieurs modifièrent quelque peu l'opinion qu'il avait exprimée sur les affinités existant entre le Livre d'heures de Munich et celui de Besançon. M. Castan avait considéré notre fragment comme « un premier essai des collaborateurs d'Albert Dürer en vue de l'exécution du chef-d'œuvre que seul le maître devait signer », comme « une clef du trésor de Munich ». Mais les savants allemands tels que MM. Bayersdorfer et Reber, de Munich, qui, instruits par sa communication, vinrent à Besançon, constatèrent bientôt que la partie de l'ouvrage qui s'y trouvait était en réalité la suite de celle de Munich. Ils prouvèrent que les soixante-deux feuillets de Munich et les cinquante-sept feuillets de Besançon faisaient partie du même exemplaire, qui avait été disloqué à une époque inconnue. En rapprochant ces pages les unes des autres, ils virent qu'il ne restait plus que quelques pages à retrouver pour avoir le Livre d'heures illustré dans son intégrité première.

*
* *

M. Karl Giehlov de Vienne, admirateur passionné de Dürer et des artistes de son école, voulut continuer les études de ses prédécesseurs sur le Livre de prières de Maximilien. Il s'attacha surtout, quant à lui, à résoudre trois importantes questions qui n'avaient pu jusqu'alors être élucidées d'une façon satisfaisante. On ne savait toujours pas, en effet, quel but réel s'était proposé l'empereur Maximilien quand il avait ordonné l'impression de cet ouvrage ; nul n'avait pu expliquer pourquoi il l'avait fait orner de dessins dans les marges par les plus grands artistes de son temps. On ignorait d'autre part l'histoire de cet exemplaire illustré, et l'on se perdait en conjectures sur les causes de sa dislocation, qui faisait que Munich et Besançon s'en partageaient les glorieuses épaves. Enfin, personne n'avait réussi encore à retrouver sous le monogramme MA le nom de l'artiste qui avait été jugé digne de devenir le collaborateur de Dürer. Dans les deux ouvrages que nous citons plus haut, M. Giehlov s'est posé successivement chacun de ces petits problèmes d'érudition, et à tous trois il a apporté des réponses qui ne sont peut-être pas absolument irréfutables, mais qui ont du moins le mérite d'être fort vraisemblables et de s'appuyer sur les arguments les plus sérieux.

La connaissance approfondie de l'histoire de l'empereur Maximilien et du caractère de ce souverain si intelligent, si instruit et en même temps si original, amena M. Giehlov à présenter une hypothèse fort séduisante sur le but poursuivi par ce monarque quand il fit imprimer son Livre de prières. Maximilien Ier, empereur d'Allemagne de 1493 à 1519, a toujours été considéré par les historiens comme un fort médiocre politique. Ce grand-père de Charles-Quint échoua dans presque toutes ses entreprises, laissa l'Allemagne dans l'anarchie et assista, inconscient de la révolution



et eleuamini porte eternales
et introibit rex glorie. Quis eſt
iſte rex glorie? Dominus fortis
et potens dominus potens in
prelio. Attollite portas princi-
pes veſtras: ⁊ eleuamini porte
eternales: et introibit rex glo-
rie. Quis eſt iſte rex glorie? Do-
minus virtutū ipſe eſt rex glo-
rie. Gloria patri ⁊c. Et repeta-
tur Antiphona. Capitulum.
Fratres: Gaudete quia
cum inimici eſſemus re
conciliati ſumus deo per mor-

Livre de Prières de l'Empereur Maximilien

(Bibliothèque de Besançon)

(L'Empereur Maximilien, dessin de Hans Dûrer).

exprimé dans divers traités et, pour M. Giehlov, le Livre de prières devait, dans une certaine mesure, contribuer à sa réalisation M. Giehlov est en effet convaincu que cet ouvrage était destiné aux chevaliers de Saint-Georges, que l'empereur voulait conduire à la croisade : les prières devaient avoir pour objet d'exalter leur foi et d'exciter leur enthousiasme sur les champs de bataille. Il serait trop long ici de faire connaitre tous les arguments du savant autrichien en faveur de sa thèse. Le principal est tiré de l'étude du texte même du Livre de prières, où l'on trouve un *Officium sanctissimæ crucis* joint à un Office de la Vierge, qui figurait également dans les statuts de l'ordre des chevaliers de Saint-Georges. On sait, d'autre part, que saint Georges était le « patronus singularis » de l'empereur, l'intercesseur auprès du Très Haut préféré parmi toute la phalange céleste par Maximilien, parce qu'alors comme encore du reste aujourd'hui en Orient, ce saint un peu énigmatique était regardé comme le protecteur par excellence de ceux qui luttaient pour la Croix contre le Croissant.

L'ordre des chevaliers de Saint Georges avait été fondé par le père de Maximilien, l'empereur Frédéric III et par le pape Paul II en 1469, pour la défense de l'Empire contre les Turcs qui, depuis leur établissement en Bosnie, menaçaient sans cesse les frontières de l'Allemagne. Maximilien, dès le début de son règne, s'était montré très dévoué à cet ordre et avait même fondé à côté une confrérie laïque qui lui était rattachée, et où les femmes étaient admises. Il fit partie de cette confrérie dès 1494, et certains documents prouvent qu'en 1511 il avait le plus grand désir de devenir lui même chevalier de Saint-Georges. M. Giehlov fait remarquer que parmi les prières du Diurnal il se trouve deux oraisons à saint Georges et que c'est le seul saint qui se trouve ainsi honoré.

M. Giehlov établit encore qu'il existait deux éditions de ce Livre de prières : l'une moins complète, in-4° et sur papier,

pour les simples chevaliers de Saint-Georges, l'autre sur parchemin in-folio, tirée seulement à dix exemplaires, qui devaient être ornés de gravures d'après les dessins de Dürer et de ses collaborateurs, aurait été destinée aux princes et aux grands dignitaires de l'ordre. La mort de Maximilien empêcha que les dessins que nous possédons fussent gravés et fit abandonner l'entreprise.

Quoi qu'il en soit, cette hypothèse de M. Giehlov est certes plus admissible que celle adoptée précédemment et d'après laquelle Maximilien aurait fait exécuter et illustrer le Diurnal pour son usage personnel. Si instruit et si artiste qu'il ait été, on ne peut admettre un dillettantisme aussi raffiné chez un prince du XVIe siècle. Il n'est pas douteux que les dessins de Dürer, de Cranach, de Burgkmair et des autres illustrateurs du Livre d'heures ont été exécutés pour être ensuite gravés et distribués à un certain nombre de grands personnages, et qu'un tel travail n'a pas été commandé à de tels artistes pour la jouissance esthétique d'un seul.

L'histoire de l'exemplaire illustré de Munich-Besançon a également fort préoccupé M Giehlov, et sur ce point également il est arrivé à faire quelques découvertes curieuses. Un fait qui semble désormais à peu près certain d'après son étude, c'est que l'ouvrage complet avec ses dessins a d'abord appartenu à l'un des Granvelle, sans doute au père du cardinal, au chancelier Nicolas Perrenot. Il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que Charles Quint en ait fait cadeau à son ministre qu'il savait passionné pour les chefs-d'œuvre de l'art, comme il lui fit présent de l'exemplaire sur vélin du Theuerdank dont nous parlons plus haut. Il semble bien en effet que c'est de ce Livre d'heures dont il est question dans la correspondance de l'empereur Rodolphe II avec ses agents à Madrid en 1586-1587. Ce souverain, qui était lui aussi un amateur d'art très éclairé, faisait alors négocier dans cette ville l'achat d'une collection de dessins de Dürer : son

agent qui s'occupait de cette affaire, lui signala en outre l'existence d'une autre série de dessins du même maître dans un ouvrage imprimé conservé dans la bibliothèque du cardinal Granvelle qui venait de mourir, ouvrage dont, dit-il, on lui demandait 300 ducats. L'empereur qui réussit à acquérir la collection qu'il convoitait, remit à plus tard l'examen de ce volume qu'on lui faisait connaître ; l'ouvrage fut alors emporté à Besançon par les héritiers du cardinal, en même temps que les restes mortels de l'illustre prélat.

François, comte de Cantecroix, neveu de Granvelle, hérita de la plus grande partie des collections de son oncle : lui aussi avait le goût des tableaux, des livres et des curiosités de toute espèce. Mais, prince fastueux et débauché, il fut souvent à court d'argent : en 1596 la municipalité de Besançon se plaint qu'il refuse de payer l'impôt levé pour payer le tribut imposé par Henri IV et fait saisir ses meubles. Pressé par ses créanciers, il dut maintes fois sacrifier pour les satisfaire quelque portion de son héritage. Le duc de Bavière Maximilien Ier sut profiter de ces circonstances et c'est ainsi qu'il devint possesseur, dans des conditions que nous ignorons, de la partie du Livre d'heures illustrée par Dürer et Lucas Cranach. Ces feuillets séparés du reste du volume furent envoyés à Munich où ils sont signalés pour la première fois dans l'inventaire des collections du duc Maximilien en 1627 (1). Dès lors ils furent conservés avec le plus grand soin à la Bibliothèque royale de Munich, dont ils sont encore aujourd'hui l'un des plus beaux ornements.

La seconde partie du volume, ornée de dessins d'artistes moins en renom que Dürer et Cranach n'avait pas évidemment intéressé l'envoyé du duc Maximilien, qui préféra sans doute payer une somme moins élevée, et laisser à Besançon

(1) L'achat fut effectué sans doute entre 1598 et 1606. L'inventaire des collections du duc Maximilien terminé le 5 février 1598 ne le mentionne pas et Cantecroix mourut le 9 novembre 1606.

une partie de l'exemplaire. Dès lors ce fragment isolé, ces pages détachées furent dédaignées par leurs propriétaires successifs jusqu'au jour où un moine, homme de goût, l'acquit pour le placer dans la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Vincent. On ignore son histoire, mais on sait seulement qu'il était déjà conservé dans ce monastère au milieu du XVIIIe siècle ; alors en effet un érudit bénédictin, bibliographe éminent, dom Ambroise Maréchal d'Audeux, comprenant sa valeur et voulant le sauver de la destruction, écrivit en tête du premier feuillet ces mots : *Reconditur propter ejus singularitatem et ne amittatur, monasterii sancti Vincentii Bisuntini, congregationis Sanctorum Vitoni et Hidulphi.* Nous avons vu déjà comment, au moment de la Révolution, le dernier bibliothécaire de l'abbaye, dom Sterque, devinant sa valeur, se l'appropria, et comment Charles Weiss acheta à ses héritiers après 1827 pour la Bibliothèque de Besançon, ce précieux témoin de l'art de la Renaissance allemande.

Enfin M. Giehlov voulut résoudre l'énigme relative à l'auteur des dessins signés du monogramme MA. Nous avons vu plus haut que Weiss les avait, sur la foi de Christ, attribués à Marc Antoine et que M. Castan en avait fait honneur à Mathias Amberger. Depuis, le nom de Mathias Grünevald (Mathias d'Aschaffenbourg, Mathias Aschenburg) avait été prononcé avec plus de vraisemblance et on avait cru reconnaître dans les dessins sa grande fertilité d'imagination.

Avant de se livrer à de nouvelles recherches, M. Giehlov commença par étudier de très près les signatures des artistes tracées sur les dessins, et cet examen l'amena à constater que ces signatures avaient en général été inscrites d'abord au crayon : quelques-unes seulement sont de la main des artistes eux-mêmes. Plus tard le crayon aurait été recouvert d'encre et, à ce moment, des signatures furent non seulement recopiées à l'encre mais même certaines furent ajoutées de toutes pièces : ce dernier cas fut précisément celui qui se produisit pour le monogramme M A.

M. Giehlov a été alors amené à penser que ce travail de signatures fut fait au moment de la vente et de la dislocation du volume à la fin du XVIe siècle. François de Cantecroix qui savait quels étaient les auteurs de la plupart de ces dessins aurait voulu donner plus de valeur à l'ouvrage dont il avait hérité de Granvelle, en mentionnant ainsi le nom des artistes. Et comme il ignorait l'un des auteurs de ces dessins, il crut pouvoir inscrire les initiales de Mathias Grunevald d'Aschaffenburg, alors très renommé, et qui est encore considéré aujourd'hui comme l'un des plus grands peintres de l'Allemagne. Voulait-il ainsi seulement tromper les acquéreurs et leur faire payer un prix plus élevé pour l'achat de son Livre d'heures, ou était-il de bonne foi, nous n'en savons rien et ne pouvons le savoir?

Quoi qu'il en soit, ces initiales MA sont pour M. Giehlov un faux, et Mathias Grünevald n'est en réalité pour rien dans l'œuvre qui lui a été ainsi attribuée. Le véritable auteur serait, d'après lui, un graveur de second ordre nommé *Jörg Breu*. Celui-ci vivait alors à Augsbourg et s'était acquis une certaine réputation surtout à cause de sa grande facilité de travail : on l'employait volontiers quand l'ouvrage était pressé et qu'il fallait une exécution rapide. Sa manière était loin d'être irréprochable, et les tableaux des musées de Berlin et de Bâle démontrent notamment son peu de science de la perspective. Du moins il n'avait pas de prétentions exagérées et même, pour les dessins qu'on lui demandait, il se contentait modestement en général de copier des modèles de gravures ou de nielles italiens, tels que tous les graveurs allemands en avaient alors sous la main. On sait que Peutinger qui, comme lui, vivait à Augsbourg s'adressa à lui en diverses circonstances et lui demanda notamment une gravure pour le Theuerdank. A l'époque de l'exécution du Livre de prières, Jörg Breu venait de terminer une série de dessins à la plume (aujourd'hui conservée au Cabinet des estampes de Munich), série qui

devait servir pour les vitraux d'un château de l'empereur Maximilien.

M. Giehlov suppose donc que Peutinger, chargé par Maximilien de la direction de son entreprise, demanda à un moment donné à Jörg Breu de remplacer Baldung-Grien qui, trop occupé, se serait refusé à achever dans le délai trop court qui lui était fixé, l'illustration des feuillets du Livre de prières réservé à son talent. Jörg Breu aurait accepté cette tâche et aurait même commencé par compléter certaines pages non encore terminées par Baldung (1). M. Giehlov base son argumentation, très serrée sur cette question d'attribution, en comparant d'autres œuvres de Jörg Breu avec celles du Livre de prières, et en montrant comment, dans les deux cas, Breu n'a fait que reproduire des modèles italiens; les illustrations qu'il donne à l'appui de sa discussion ne peuvent guère laisser de doute à cet égard.

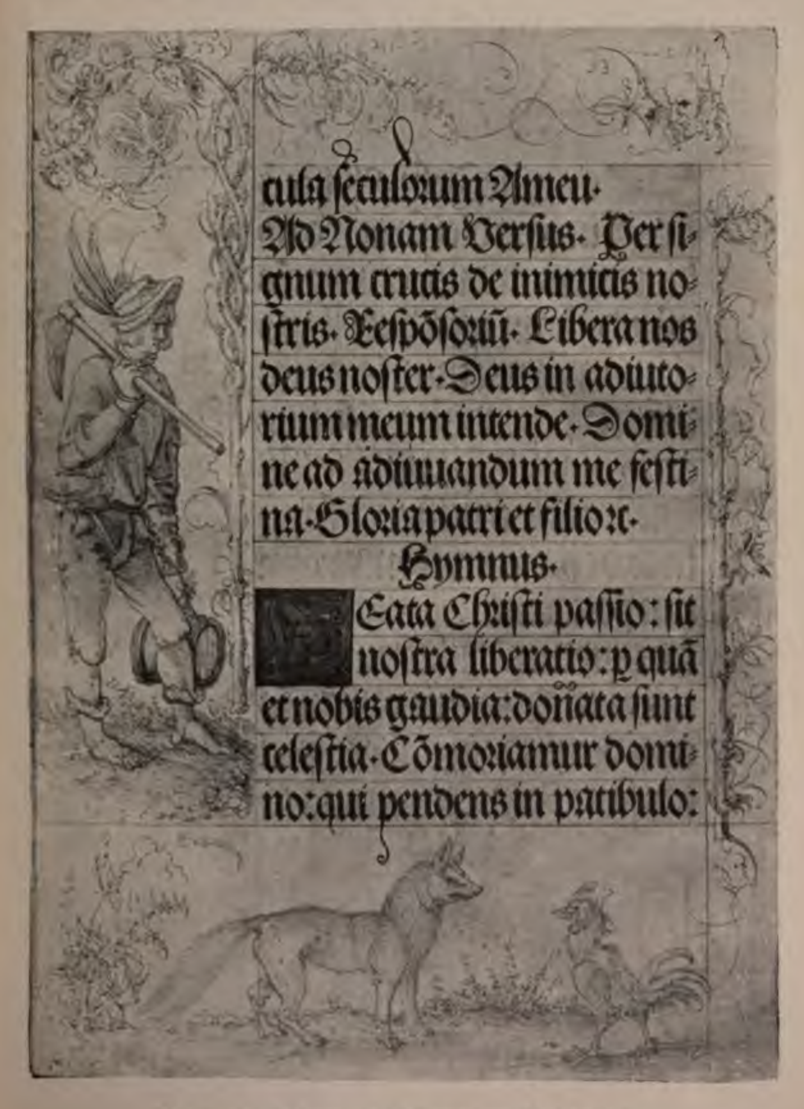
∴

Ce court résumé des conclusions auxquelles est arrivé M. Giehlov montre avec quel soin ce savant a étudié le Livre d'heures de Maximilien et les services qu'il a rendus ainsi à l'histoire de l'art allemand. Mais on lui saura plus de gré encore d'avoir fait reproduire intégralement cet ouvrage, texte et dessins, par la photolithographie. Il y avait déjà eu auparavant des reproductions partielles de ces précieux documents artistiques En 1808, Strixner avait publié en facsimile les dessins de Munich et son travail avait fait l'admiration de Goethe qui s'écria qu'il eût regretté de mourir avant d'avoir vu de pareils chefs-d'œuvre de Dürer. Le travail de Strixner fut réédité par Hirth en 1883. D'autre part, après

(1) Les pages illustrées par M A sont intercalées au milieu de celles de Baldung-Grien : les deux signatures se trouvent même parfois sur la même page.

la révélation faite par M. Castan du fragment de Besanç
M. Chmelarz publia dans le *Jahrbuch* des collections i
périales d'Autriche, la plupart des pages ornées de n
exemplaire.

Mais l'édition de M. Giehlov est la première qui absolument complète et donne une impression exacte Livre de prières illustré. M. Giehlov n'a pas seulem reproduit intégralement les fragments de Munich et Besançon : il a encore remplacé dans son édition les pa disparues par des feuilles empruntées aux exemplaires i illustrés conservés aux bibliothèques de Vienne, du Briti Museum et à la Vaticane. Grâce à lui, à son collaborat artistique M. Albert Berger, aux photographes MM. Bonai de Besançon et S. Schramm, de Vienne, à l'édit M. Bruckmann de Munich, nous avons aujourd'hui un f simile parfait, reproduisant la coloration des dessins et j qu'aux moindres taches des exemplaires, si bien qu'il n semble avoir véritablement sous les yeux dans l'édition parchemin l'original lui-même. Il nous est donné de goût en feuilletant ces pages, un plaisir esthétique sans mélan et qui a été refusé sans doute à l'empereur Maximilien, m avant d'avoir vu s'élever le monument dont il avait eu l'i première. Ajoutons enfin que M. Giehlov a généreusem fait don de ce splendide ouvrage à la Bibliothèque Besançon, voulant ainsi proclamer que la science françai à laquelle il a du reste rendu hommage dans son étude, av contribué avec la science allemande à mettre en lumière chef-d'œuvre de Dürer et de son école.



cula seculorum Amen.
Ad Nonam Versus. Per si-
gnum crucis de inimicis no-
stris. Respõsoriũ. Libera nos
deus noster. Deus in adiuto-
rium meum intende. Domi-
ne ad adiuuandum me festi-
na. Gloria patri et filio ꝛc.
Hymnus.
Eata Christi passio: sit
nostra liberatio: ꝑ quã
et nobis gaudia: dõnata sunt
celestia. Cõmoriamur domi-
no: qui pendens in patibulo:

Livre de Prières de l'Empereur Maximilien

(Bibliothèque de Besançon)

Dessin de Hans Dürer.

APPENDICE

Table des illustrations du fragment du Livre d'heures conservé à Besançon.

(Le premier chiffre indique la foliotation du fragment de Besançon ; le second celle de la reproduction par M. Giehlov).

Fol. 1 r° — 57 r°. *Hans Burgkmair.* — Triomphe de l'Amour (ou d'un ange ?) traîné sur un char par des gens de toute condition et de tout âge. Sur une enseigne portée en avant, sont inscrites les initiales de l'artiste, H. B. Dans la partie droite est dessiné un autel au-dessus d'un écusson avec les 4 lettres S. P. Q. R. Sur le feu allumé sur cet autel, un guerrier romain casqué semble se brûler le poignet (Mucius Scœvola ?). — Encre rose.

Fol. 1 v° — 57 v°. *Hans Burgkmair.* — L'Enfant Jésus dans son berceau. Un vieillard, sans doute un prophète, couché au pied d'un arbre, chante ses louanges. — Encre violette.

Fol. 2 v° — 58 v°. *Hans Burgkmair.* — Un homme monté sur un éléphant, sur le bord d'un rivage dominé par une montagne. Dans la marge gauche, un jeune homme grimpe à un palmier. — Encre verte.

Fol. 3 r° — 59 r°. *Hans Burgkmair.* — Paraphes. — Encre verte.

Fol 4 r° — 60 r°. *Hans Baldung-Grien.* — Combat de chevaux. Enfant monté sur un cheval au galop. — Encre jaune (Dessin presque complètement effacé par l'humidité).

Fol. 4 v° — 60 v°. *Hans Baldung-Grien.* — Une femme assise, demi-nue, retient par son manteau un homme qui s'enfuit

(Joseph et la femme de Putiphar). — Encre jaune (Taches d'humidité).

Fol. 5 r° — 61 r°. *Hans Baldung-Grien*. — Une femme à mi-corps, nue, les bras croisés sur sa poitrine, regarde un Amour qui emporte ses flèches. — Encre jaune (Taches).

Fol. 7 r° — 69 r°. *Albert Altdorfer*. — Tronc d'arbre, ornement marginal sans importance. — Encre violette.

Fol. 8 r° — 70 r°. *Albert Altdorfer*. — Le Christ bénissant portant un globe dans la main. Au-dessus, le Saint Esprit sous la forme d'une colombe. Au bas, 4 musiciens à cheval jouent de la trompette et du tambour. — Encre rose.

Fol. 9 r° — 71 r°. *Hans Baldung-Grien*. — Le Christ sur la croix : un ange grimpe le long du gibet. Au bas, la Vierge prie sur le corps du Christ étendu. — Encre jaune.

Fol. 10 r° — 72 r°. *Albert Altdorfer*. — Un ange prie devant un volume ouvert sur un pupitre. Au bas, des enfants jouent de la trompette auprès d'un vieillard en prières. Encre violette.

Fol. 11 v° — 73 v°. *Hans Baldung-Grien*. — Silène ivre étendu au milieu des vignes. Des enfants lui versent à boire. — Encre jaune.

Fol 12 r° — 74 r°. *Albert Altdorfer*. — Le Christ bénissant au milieu d'une nuée. Au bas, une fontaine où l'on va boire. — Encre rose.

Fol. 13 r° — 75 r°. *Jorg Breu*. — Guirlande suspendue à des clochettes sur laquelle des petits anges se balancent. — Encre rose.

Fol. 13 v° — 75 v°. *Jorg Breu*. — Orphée, une guitare à la main, charmant les animaux. — Encre verte.

Fol. 14 r° — 76 r°. *Hans Baldung Grien*. — Un lion couché

avec un enfant qui le caresse ; une chatte miaule furieusement. — Encre jaune

Fol. 14 v° — 76 v°. *Jorg Breu.* — L'Ange exterminateur, le pied sur un globe, tenant un sabre d'une main, une palme de l'autre (Saint Michel). — Encre verte.

Fol. 15 r° — 77 r°. *Jorg Breu.* — Un ange méditant assis sur un livre ; à côté de lui une mandoline à terre. — Encre rose.

Fol. 15 v° — 77 v°. ***Hans Baldung-Grien.*** — Enfant monté sur un phoque qu'il conduit avec des rênes. — Encre jaune.
Jorg Breu. Divinité allégorique (la Prudence). — Encre verte.

Fol. 16 r° — 78 v°. *Jorg Breu.* — Hercule avec sa massue, un enfant ailé pousse un chariot. — Encre rose.

Fol. 16 v° — 78 v°. *Jorg Breu.* — Guirlande avec un oiseau. — Encre verte.

Fol. 17 r° — 79 r°. ***Hans Baldung-Grien.*** — Pugilat de deux enfants. — Encre jaune.

Fol. 17 v° — 79 v°. *Jorg Breu.* — Un vieillard assis sur deux demi-chevaux qu'il excite du fouet, au pied d'une statue de Flore. — Encre rose.

Fol. 18 r° — 80 r°. *Jorg Breu.* — Arion monté sur un dauphin. — Encre verte.

Fol. 19 r° — 81 r°. *Jorg Breu.* — La Transfiguration du Christ. — Encre verte.

Fol. 19 v° — 81 v°. *Jorg Breu.* — Trophée portant la date M.D.X.V. — Encre rose.

Fol. 20 v° — 82 v°. *Jorg Breu.* — Saint Pierre sur une colonne. — Encre rose.

Fol. 21 r° — 83 r°. *Jorg Breu.* — Mercure. — Encre verte.

Fol. 21 v° — 83 v°. *Jorg Breu.* — Groupe de trois femmes glissant sur les flots (Les Ménades ou la Fortune), au bas un enfant sur une Chimère. — Encre rose.

Fol. 23 ro — 85 ro. *Jorg Breu.* — Samson en lutte avec un lion. — Encre verte.

Fol. 23 vo — 85 vo. *Jorg Breu.* — Un solitaire médite devant un crucifix. — Encre rose.

Fol. 24 vo — 86 vo. *Jorg Breu.* — Une femme allaite deux enfants ; un aigle la couvre de ses ailes (La Charité). — Encre verte.

Fol. 25 ro — 87 ro. *Jorg Breu.* — Saint Christophe portant l'Enfant Jésus. — Encre rose.

Fol. 26 ro — 88 ro. *Jorg Breu.* — Deux hommes méditant, l'un assis sur un escabeau, l'autre les bras appuyés sur une table. — Encre verte.

Fol. 27 ro — 89 ro. *Jorg Breu.* — Le roi David jouant de la harpe. — Encre rose.

Fol. 28 ro 90 ro. *Jorg Breu.* — Temple ou palais entouré d'une enceinte. — Encre verte.

Fol. 29 ro — 91 ro. *Jorg Breu.* — Goliath et David lançant sa fronde. — Encre rose.

Fol. 30 vo — 92 vo. *Jorg Breu.* — La Vierge dans sa gloire portant l'Enfant Jésus, apparaît à un théologien, peut-être un évangéliste, écrivant sur un livre. — Encre verte.

Fol. 31 ro — 99 ro. *Albert Altdorfer.* — La Présentation de l'Enfant Jésus au Temple et le vieillard Siméon. — Encre rose (Une partie du dessin effacée par des taches d'humidité).

Fol. 31 vo — 99 vo. *Albert Altdorfer.* — Lion accroupi ; deux enfants à cheval l'un sur l'autre. — Encre rose.

Fol. 32 ro — 101 ro. *Albert Altdorfer.* — La Vierge lisant ; [illegible] le Saint Esprit sous la forme d'une colombe, au bas [illegible] étudiant un rouleau de musique. — Encre violette.

Fol. 33 r° — 102 r°. *Albert Altdorfer.* — Un rhinocéros, trophée dans la marge. — Encre rose.

Fol. 33 v° — 102 v°. *Albert Altdorfer.* — Fleurs épanouies. — — Encre violette.

Fol. 34 r° — 104 r°. — *Albert Altdorfer.* — Hercule (?) assis tenant une massue. Ornements de feuillage. — Encre violette.

Fol. 35 v° — 111 v°. *Hans Dürer.* — Piquier allemand monté sur une rave géante. Au bas des singes, dont l'un verse avec une bouillotte de l'eau dans un vase. — Encre violette.

Folio 36 recto — 112 recto. *Hans Dürer.* — Enfant Jésus debout sur une fleur. Au bas un oiseau juché sur un petit meuble. — Encre violette.

Fol. 38 v° — 114 v°. *Hans Dürer.* — Un prophète assis un livre à la main : au-dessus une tête d'ange, en bas un château féodal. — Encre violette.

Fol. 39 r° — 115 r°. *Hans Dürer.* — Enfant assis par terre près d'une vigne. Dans un cadre, tête de roi copiée d'après une monnaie romaine ; au-dessus un aigle déployé dans un cartouche. — Encre violette.

Fol. 40 v° - 116 v°. *Hans Dürer.* — La Vierge en prières. Au bas des anges étudiant un rouleau de musique. – Encre verte.

Fol. 41 v° — 141 v°. *Hans Dürer.* — Un ange portant une croix sur l'épaule. Au bas un pélican se déchirant le flanc pour nourrir ses petits. — Encre violette.

Fol. 42 r° — 142 r°. *Hans Dürer.* — Un ange tire une flèche sur deux chimères dont l'une porte deux femmes sur son dos. En haut de la page Dieu le père bénissant. — Encre violette.

Fol. 42 v° — 142 v°. *Hans Dürer.* — Trophée d'armes. En haut l'Agneau pascal dont le sang jaillit dans un calice. — Encre violette.

Fol. 43 r° — 143 r°. *Hans Dürer.* — Combat de grues. Casques. — Encre violette.

Fol. 44 r° — 144 r°. *Hans Dürer.* — Le Christ sur la croix entouré d'anges et béni par Dieu le Père. — Encre violette.

Fol. 44 v° — 144 v°. *Hans Dürer.* — Chiens montés sur un trépied tenant une main dans leurs dents. Au bas des usuriers comptant leurs écus. Encre violette.

Fol. 45 r° — 145 r°. *Hans Dürer.* — Guirlande sur laquelle est perchée un hibou. — Encre violette.

Fol. 45 v° — 145 v°. *Hans Dürer.* — Combat de deux chevaliers armés de lances. Au haut de la page un épouvantail à moineaux. — Encre violette.

Fol. 46 r° — 146 r°. *Hans Dürer.* — Paysan allemand portant un petit baril, une houe sur l'épaule. Au bas un coq et un renard — Encre violette.

Fol 47 r° — 147 r°. *Hans Dürer.* — Un centaure un arc à la main. En marge à droite un trépied.

Fol. 47 v° — 147 v°. *Hans Dürer.* L'empereur Maximilien revêtu du manteau impérial, portant le sceptre et le globe. Au bas un ange porte un étendard. — Encre violette.

Fol. 48 v° — 48 v°. *Hans Dürer.* — Guirlandes et rinceaux. — Encre violette.

Fol. 49 v° — 149 v°. *Hans Dürer.* — Enfants grimpant sur un arbre. Deux enfants protégés par des cuirasses d'osier luttent avec des bâtons terminés par de petites ailettes. — Encre violette.

Fol. 50 r° — 150 r°. *Hans Dürer.* — Un enfant monte sur un bouc qu'il saisit par les cornes. — Encre violette.

Fol. 50 v° — 150 v°. *Hans Dürer.* — Encadrement de rinceaux. — Encre verte.

Fol. 51 v° — 151 v°. *Hans Dürer.* — Un ange en prières. Deux petits anges jouent avec des instruments. — Encre verte.

Fol. 52 v° - 152 v°. *Hans Dürer.* — Femme en bonnet, une quenouille et un broc à la main. Un vieillard s'agenouille une coupe à la main Encre jaune.

Fol. 53 v° — 153 v°. *Hans Dürer.* — Saint Joseph portant l'Enfant Jésus dans ses bras Au bas Saint Joseph baigne l'enfant dans un cuveau, tandis qu'un ange prépare son berceau. — Encre violette.

Fol. 54 v° - 154 v°. *Hans Dürer.* — Guirlandes et rinceaux. — Encre violette.

Fol. 55 v° — 155 v°. *Hans Dürer.* — Personnage couvert d'un grand manteau et coiffé d'une sorte de vase retourné, un chapelet à la main. — Ornements divers. — Encre violette.

OBSERVATIONS PHÉNOLOGIQUES

faites à Besançon, de 1894 à 1907

Par M. A. KIRCHNER

MEMBRE RÉSIDANT

Séance du 23 mai 1908.

PREMIÈRE PARTIE

En publiant mes observations phénologiques, je remercie tout d'abord le Dr Ledoux de m'avoir signalé l'intéressant manuscrit du Dr Marchant, qui se rapporte au même sujet et qui se trouve déposé à la Bibliothèque de la Ville.

Grâce à lui, on pourra comparer mes observations personnelles avec celles du Dr Marchant, faites également à Besançon, il y a cent ans, de 1800 à 1814 inclusivement, et dont une partie a été publiée dans les trois premiers volumes des *Mémoires de la Société d'Agriculture du Doubs* (Besançon, 1801-1809); j'en donnerai ici même quelques extraits. On verra par cette comparaison que, si les jardins de la ville ne sont plus comme autrefois ornés d'amandiers et d'orangers, mais de préférence de magnolias, de palmiers, de bananiers, si dans nos campagnes on ne cultive plus le chanvre ni les graines oléagineuses, cela tient d'une part au changement du goût, de la mode, d'autre part à des causes économiques; quant au climat de notre région, il ne s'est pas modifié d'une façon générale.

Nous avons, comme par le passé, par ci par là quelques hivers rigoureux, des printemps le plus souvent froids et humides, quelquefois beaux et précoces, mais suivis alors

de gelées tardives, des étés tantôt secs et chauds, tantôt frais et pluvieux, des automnes très variables, et par suite des récoltes en foins, en céréales, en regains plus ou moins abondantes, des vendanges tantôt bonnes et tantôt mauvaises, souvent par longues séries.

Au printemps, les phénomènes de la végétation peuvent avancer ou retarder d'une quinzaine de jours sur la moyenne ; mais, en été, ces écarts deviennent moindres pour la vallée du Doubs. Toutefois, si l'on compare la région du vignoble avec celle des plateaux, on trouve encore un grand écart touchant les époques de la fenaison et de la moisson : Thurmann, dans sa *Phytostatique du Jura* (Berne, 1849, 2 vol. 8°), a déjà signalé cette différence, en comparant les deux régions entre elles ; mais ses observations ne concernent pas l'une ou l'autre région prise isolément. Il a d'ailleurs tiré parti des observations de Marchant, ainsi que M. le Dr Ant. Magnin, dans sa *Météorologie et Climatologie du Doubs* (Besançon, 1893).

Cette première partie sera suivie plus tard d'une seconde, qui correspondra aux années 1809-1814 du Dr Marchant.

(Voir ci-contre les observations phénologiques).

FLORAISON DES ARBRES FRUITIERS.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Abricotiers (en espalier)	26 mars	8 mars	»	23 mars	25 mars	8 avril	13 avril
Pêchers hâtifs	14 avril	18 mars	26 mars	13 avril	7 avril	21 avril	2 mai
Cerisiers hâtifs	8 avril	27 mars	21 avril	16 avril	10 avril	28 avril	2 mai
Poiriers	31 mars	13 mars	19 avril	28 avril	9 avril	27 avril	7 mai
Pommiers	15 avril	»	26 avril	2 mai	3 mai	3 mai	»
Cognassiers	2 mai	14 avril	24 avril	19 mai	»	5 mai	20 mai
Efflorasion des cerises aigres . .	1er mai	3 mai	18 mai	15 mai	12 mai	9 mai	»
Maturité des premières cerises. .	6 juin	7 juin	3 juin	15 juin	1er juin	5 juin	12 juin
Maturité des premières pêches . .	8 août	13 août	—	—	19 août	26 août	2 sept.

Nota. — Les dates indiquent l'époque moyenne du commencement de la floraison.

Observations de M. A. Kirchner.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Floraison des pêchers hâtifs . . .	1er avril	22 avril	6 avril	25 mars	11 avril	17 mars	17 avril
— des cerisiers hâtifs . .	1er avril	18 avril	5 avril	23 mars	9 avril	19 mars	17 avril
— des pommiers	15 avril	25 avril	26 avril	10 avril	27 avril	6 avril	27 avril
Défloraison des pêchers tardifs . .	9 avril	30 avril	30 avril	12 avril	27 avril	6 avril	29 avril
— des cerisiers tardifs. .	9 avril	25 avril	26 avril	16 avril	30 avril	20 avril	4 mai
— des pommiers	21 avril	5 mai	10 mai	30 avril	10 mai	8 mai	12 mai

OBSERVATIONS DE M. A. KIRCHNER (*suite*).

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Floraison :							
Abricotiers (en espalier)	»	25 mars	14 mars	3 avril	31 mars	»	»
Pruniers hâtifs	»	30 mars	20 mars	8 avril	1er avril	»	»
Pêchers hâtifs	15 avril	2 avril	23 mars	13 avril	2 avril	5 avril	24 avril
Cerisiers hâtifs	18 avril	4 avril	25 mars	10 avril	3 avril	7 avril	22 avril
Pommiers	2 mai	15 avril	28 avril	18 avril	— (1)	18 avril	4 mai
Cognassiers	9 mai	23 avril	30 avril	30 avril	1er mai	30 avril	10 mai
Défloraison :							
Pêchers tardifs	26 avril	15 avril	17 avril	30 avril	21 avril	23 avril	12 mai
Cerisiers tardifs	1er mai	19 avril	21 avril	30 avril	26 avril	28 avril	10 mai
Pommiers (fin)	17 mai	9 mai	13 mai	10 mai	— (1)	13 mai	15 mai
Cognassiers (id.)	26 mai	16 mai	22 mai	17 mai	16 mai	15 mai	26 mai
Noyers (comt)	6 mai	24 avril	25 mai	30 avril	10 mai	6 mai	18 mai

Nota. — Les observations ont été faites à Canot et à Chaudane (versant S.O., col de Velotte). Les dates indiquent l'époque moyenne du commencement de la floraison, c'est à dire de l'ouverture des boutons floraux. Pour la défloraison, les dates indiquent la chute des derniers pétales, excepté pour les noyers (premiers chatons tombés).

(1) Les pommiers n'ont pas fleuri en 1905.

FLORAISON DE L'ÉPINE NOIRE, DU LILAS, DE L'AUBÉPINE.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Floraison du daphne mezereum (1).	6 mars	16 mars	23 mars	15 mars	1er mars	16 mars	»
— de la violette sauvage. .	7 mars	25 mars	10 mars	17 mars	25 févr.	5 avril	16 mars
— du prunus spinosa (2). .	5 avril	26 mars	20 mars	10 avril	1er avril	25 avril	1er mai
— du lilas	20 avril	12 avril	23 avril	27 avril	27 avril	3 mai	10 mai
— de l'aubépine	5 mai	22 avril	5 mai	14 mai	10 mai	11 mai	15 mai
— du sureau	24 mai	2 juin	22 mai	5 juin	2 juin	31 mai	30 mai

Observations de M. A. Kirchner.

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Floraison du leucoïum vernum (3).	12 mars	11 févr.	10 févr.	23 févr.	25 févr.	23 févr.	15 mars
Feuillaison du lilas	3 avril	20 mars	12 mars	18 mars	21 mars	12 mars	1er avril
Floraison du prunus spinosa . . .	»	30 mars	21 mars	13 avril	1er avril	6 avril	23 avril
— du lilas	28 avril	15 avril	12 avril	20 avril	26 avril	23 avril	5 mai
Défloraison du prunus spinosa . .	»	15 avril	16 avril	30 avril	»	21 avril	1er mai
Floraison de l'aubépine	»	»	»	29 avril	»	30 avril	9 mai
— du muguet odorant . .	10 mai	22 avril	12 mai	26 avril	5 mai	8 mai	10 mai

(1) *Daphne mezereum* = garou, bois gentil, bois joli.
(2) *Prunus spinosa* = épine noire, prunier sauvage, prunier épineux (haies à Chaudane, à Bregille, à Tro-Châtey).
(3) *Leucoïum vernum* = perce-neige (clochette blanche, tachetée de vert).

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Feuillaison du platane	»	»	2 mai	8 mai	7 mai	5 mai	»
— du noyer	»	19 avril	6 mai	16 mai	9 mai	10 mai	17 mai
Floraison du marronnier	21 avril	24 avril	»	18 mai	5 mai	3 mai	12 mai

Observations de M. A. Kirchner.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Feuillaison des marronniers (comt).	»	9 avril	26 mars	19 mars	6 avril	21 mars	16 avril
— des platanes (id.) . .	»	19 avril	16 avril	29 mars	22 avril	15 avril	24 avril

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Feuillaison des marronniers (1) . .	3 avril	20 mars	15 mars	21 mars	22 mars	26 mars	1er avril
— des marronniers (comt).	9 avril	29 mars	21 mars	29 mars	30 mars	4 avril	6 avril
— des platanes (id.) . . .	23 avril	11 avril	20 avril	15 avril	10 avril	17 avril	25 avril
— des noyers (id.)	25 avril	16 avril	26 avril	18 avril	13 avril	18 avril	27 avril
Floraison des marronniers (id.). .	2 mai	18 avril	20 avril	22 avril	20 avril	19 avril	4 mai
Défloraison des marronniers (fin) .	1er juin	31 mai	30 mai	23 mai	31 mai	25 mai	31 mai
Défoliation des marronniers . . .	3 oct.	30 sept.	3 oct.	25 sept.	5 oct.	3 oct.	10 oct.
	»	»	22 nov.	14 nov.	7 nov.	16 nov.	12 nov.
Défoliation des platanes	19 oct.	14 oct.	3 oct.	18 oct.	16 oct.	14 oct.	13 oct.
	30 nov.	26 nov.	25 nov.	16 nov.	12 nov.	30 nov.	24 nov.

(1) La premiere date indique l'apparition des bourgeons verts, la seconde celle des premières feuilles. — Il s'agit des marronniers blancs du quai de Strasbourg et des platanes du quai Veil-Picard. Les marronniers rouges fleurissent un peu plus tard que les blancs. Enfin les platanes du quai ne perdent leurs feuilles qu'une semaine environ après ceux de Chamars.

FLORAISON DE L'ÉPINE NOIRE, DU LILAS, DE L'AUBÉPINE.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Floraison du daphne mezereum (1).	6 mars	16 mars	23 mars	15 mars	1er mars	16 mars	»
— de la violette sauvage. .	7 mars	25 mars	10 mars	17 mars	25 févr.	5 avril	16 mars
— du prunus spinosa (2). .	5 avril	26 mars	20 mars	10 avril	1er avril	25 avril	1er mai
— du lilas	20 avril	12 avril	23 avril	27 avril	27 avril	3 mai	10 mai
— de l'aubépine	5 mai	22 avril	5 mai	14 mai	10 mai	11 mai	15 mai
— du sureau	24 mai	2 juin	22 mai	5 juin	2 juin	31 mai	30 mai

Observations de M. A. Kirchner.

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Floraison du leucoïum vernum (3).	12 mars	11 févr.	10 févr.	23 févr.	25 févr.	23 févr.	15 mars
Feuillaison du lilas	3 avril	20 mars	12 mars	18 mars	21 mars	12 mars	1er avril
Floraison du prunus spinosa . . .	»	30 mars	21 mars	13 avril	1er avril	6 avril	23 avril
— du lilas	28 avril	15 avril	12 avril	20 avril	26 avril	23 avril	5 mai
Défloraison du prunus spinosa . .	»	15 avril	16 avril	30 avril	»	21 avril	1er mai
Floraison de l'aubépine	»	»	»	29 avril	»	30 avril	9 mai
— du muguet odorant . .	10 mai	22 avril	12 mai	26 avril	5 mai	8 mai	10 mai

OBSERVATIONS DU Dr MARCHANT.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Feuillaison du platane	»	»	2 mai	8 mai	7 mai	5 mai	»
— du noyer	»	19 avril	6 mai	16 mai	9 mai	10 mai	17 mai
Floraison du marronnier	21 avril	24 avril	»	18 mai	5 mai	3 mai	12 mai

OBSERVATIONS DE M. A. KIRCHNER.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Feuillaison des marronniers (com[t]).	»	9 avril	26 mars	19 mars	6 avril	21 mars	16 avril
— des platanes (id.) . .	»	19 avril	16 avril	29 mars	22 avril	15 avril	24 avril

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Feuillaison des marronniers (1) . .	3 avril	20 mars	15 mars	21 mars	22 mars	26 mars	1er avril
— des marronniers (com[t]).	9 avril	29 mars	21 mars	29 mars	30 mars	4 avril	6 avril
— des platanes (id.) . . .	23 avril	11 avril	20 avril	15 avril	10 avril	17 avril	25 avril
— des noyers (id.)	25 avril	16 avril	26 avril	18 avril	13 avril	18 avril	27 avril
Floraison des marronniers (id.). .	2 mai	18 avril	20 avril	22 avril	20 avril	19 avril	4 mai
Défloraison des marronniers (fin) .	1er juin	31 mai	30 mai	23 mai	31 mai	25 mai	31 mai
Défoliation des marronniers . . .	3 oct.	30 sept.	3 oct.	25 sept.	5 oct.	3 oct.	10 oct.
	»	»	22 nov.	14 nov.	7 nov.	16 nov.	12 nov.
Défoliation des platanes	19 oct.	14 oct.	3 oct.	18 oct.	16 oct.	14 oct.	13 oct.
	30 nov.	26 nov.	25 nov.	16 nov.	12 nov.	30 nov.	24 nov.

(1) La premiere date indique l'apparition des bourgeons verts, la seconde celle des premières feuilles. — Il s'agit des marronniers blancs du quai de Strasbourg et des platanes du quai Veil-Picard. Les marronniers rouges fleurissent un peu plus tard que les blancs. Enfin les platanes du quai ne perdent leurs feuilles qu'une semaine environ après ceux de Chamars.

NOTE SUR L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DES HIRONDELLES DE FENÊTRE A BESANÇON

Les martinets (*cypselus murarius* T.) arrivent et repartent ~~tous ensemble,~~ par grandes bandes, à des époques presque fixes, en tout cas très régulièrement. Il n'en est pas de même des hirondelles de fenêtre (*hirundo urbica* L.), et l'on est quelquefois bien embarrassé de savoir quelle date il faut noter pour leur arrivée ou pour leur départ.

Elles arrivent généralement par petites bandes à des époques variables, le plus souvent dès le commencement d'avril ; on commence par en apercevoir quelques-unes dans les localités voisines de la ville, à Beure et à Pirey par exemple; après quelques jours elles disparaissent souvent de nouveau, pour ne reparaître qu'un peu plus tard. J'ai eu l'occasion, une fois ou l'autre, de voir arriver en ville des bandes plus nombreuses; dans ce cas, elles volaient dans tous les sens et paraissaient très affairées; le lendemain elles avaient disparu, sans que je pusse jamais savoir dans quelle direction elles avaient continué leur voyage. Elles précédaient nos hirondelles.

Ce n'est qu'après un séjour plus ou moins long, d'une quinzaine de jours en moyenne, qu'elles entreprennent de faire la chasse aux moineaux pour réoccuper leurs anciens nids. Quand le temps devient mauvais, par forte bise ou grande pluie, elles ne les quittent pas un instant et restent ainsi plusieurs jours de suite sans attraper le moindre moucheron. Enfin, ce qui m'a le plus étonné, c'est d'avoir remarqué que, dès le commencement du mois d'août, leur nombre décroissait, en ville du moins, alors que l'éclosion

Mamirolle (500 mètres).

	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1897
Fenaison (com[t])	6 juill.	13 juin	—	18 juin	15 juin	22 juin	8 juin
Récolte du seigle	2 août	17 juill.	10 juill.	22 juill.	20 juill.	24 juill.	»
— du blé	9 août	25 juill.	17 juill.	27 juill.	26 juill.	28 juill.	19 juill.
— de l'avoine	16 août	29 juill.	31 juill.	5 août	30 juill.	2 août	25 juill.

	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904
Fenaison (com[t])	10 juin	8 juin	11 juin	5 juin	16 juin	9 juin	6 juin
Récolte du blé	1er août	28 juill.	23 juill.	19 juill.	28 juill.	1er août	18 juill.
— de l'avoine	»	4 août	30 juill.	»	»	»	»

Longemaison (850 mètres).

	1891	1892	1893	1896	1897	1898	1899
Fenaison (com[t])	25 juill.	5 juill.	—	6 juill.	»	4 juill.	10 juill.
Récolte du blé	15 sept.	25 août	»	18 août	9 août	20 août	14 août

NOTE. — Les premières machines agricoles (faucheuses et moissonneuses) ont été introduites à Mamirolle en 1898, à Longemaison en 1899.

OBSERVATIONS SUR L'ARRIVÉE ET LE DÉPART DU COUCOU, DES HIRONDELLES ET DES MARTINETS.

Observations du Dr Marchant.

	1802	1803	1804	1805	1806	1807	1808
Premier passage de la grive . . .	2 mars	7 mars	5 mars	10 mars	»	»	25 mars
— de la bécasse . .	14 mars	15 mars	12 mars	16 mars	22 mars	25 mars	1er avril
Retour du coucou	23 avril	10 avril	9 avril	12 avril	8 avril	13 avril	30 avril
— du rossignol	12 avril	14 avril	10 avril	14 avril	11 avril	12 avril	2 mai
— des hirondelles.	22 avril	26 avril	30 avril	3 mai	2 mai	4 mai	»
— des martinets.	»	»	12 mai	16 mai	6 mai	6 mai	1er mai
Départ des martinets	»	22 juill.	22 juill.	22 juill.	20 juill.	18 juill.	20 juill.
— des hirondelles	»	»	»	»	20 sept.	»	25 sept.

Observations de M. A. Kirchner.

	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900
Arrivée du coucou (1).	1er avril	4 avril	10 avril	22 mars	11 avril	6 avril	14 avril
— des hirondelles (2)	10 avril	13 avril	16 avril	14 avril	9 avril	18 avril	20 avril
Départ des hirondelles (2).	»	»	30 sept.	»	26 sept.	3 oct.	2 oct

[illegible] chant entendu à Rognon

Observations de M. A. Kirchner (*suite*).

	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907
Arrivée du coucou (*)	6 avril	2 avril	»	12 avril	4 avril	11 avril	12 avril
Arrivée des hirondelles (1). . .	10 avril	4 avril	19 avril	12 avril	6 avril	1er avril	4 avril
Arrivée des hirondelles (2). . .	»	10 avril	22 avril	22 avril	6 avril	13 avril	27 avril
Arrivée des hirondelles (3). . .	20 avril	14 avril	3 mai	11 mai	30 avril	6 mai	4 mai
Arrivée des martinets	»	2 mai	3 mai	5 mai	4 mai	3 mai	6 mai
Départ des hirondelles (4). . .	28 sept.	2 oct.	29 sept.	20 sept.	9 sept.	24 sept.	4 oct.
Départ des hirondelles (5). . .	9 oct.	19 oct.	—	2 oct.	26 oct.	—	—

(*) Pirey : 1901 (6 avril), 1902 (5 avril), 1903 (14 avril), 1904 (11 avril), 1905 (2 avril).
Mamirolle : 1901 (6 avril), 1902 (2 avril), 1903 (12 avril), 1904 (11 avril).

(1) Premières vues aux environs de Besançon (Beure, Velotte, Pirey).

(2) Premières vues volant sur le Doubs (à Canot ou en ville).

(3) Occupation des nids (au Temple protestant).

(4) Abandon définitif des nids (au Temple protestant).

(5) Dernières vues (en ville ou à Canot).

En 1905, j'en ai vu voler encore sur le Doubs aux dates suivantes : 15 sept., 19 sept., 23 sept., 2-6 oct., 8 oct., 15 oct., 20-26 octobre.

INDICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES POUR FACILITER LA COMPARAISON DES SAISONS ET DES ANNÉES

HIVERS (1er déc. — 28 février).

Hivers doux : **1872-73**, 1877-78, 1889-90 (hiver de l'influenza), 1895-96, 1896-97, **1897-98**, **1898-99**, 1899-1900, 1901-02.

Température exceptionnellement douce : **1804** (fin janv. et févr.). — **1872-73** (déc.-févr.), 1907 (14-21 janv.).

Hivers rigoureux : 1802 (janvier), 1803 (janv.-févr.). — 1870-71 (hiver de la guerre), 1888 (janv.-févr.), **1890-91** : 3 mois de gelée continue ; la terre gelée à 1 mètre de profondeur ; blés gelés, 1895 (janv.-fév.), 1906-07.

Hivers exceptionnellement rigoureux : **1879-80**.

PRINTEMPS (1er mars — 31 mai).

Printemps précoces : **1803**. — 1873, 1881, 1897 (gelées tardives), 1899 (gelées tardives), 1902 (gelées tardives), **1903** (gelées tardives).

Printemps tardifs : 1801, 1807, **1808**. — 1895, 1900, 1901, 1904, **1907**.

Printemps très orageux : 1895.

ÉTÉS (1er juin — 31 août).

Etés frais et pluvieux : 1804, 1805, 1817. — **1888** (juil.), 1894, **1896**.

Etés orageux : 1803 (sec). — **1895** (terrible orage de grêle à Besançon le 1er juillet), 1902, 1903 (frais), **1905**.

Etés secs et chauds : 1807, 1818. — 1877, 1892, 1895, 1898 (août), 1904, 1906 (août).

Etés très secs et très chauds : **1800**. — **1893**, **1900**.

AUTOMNES (1er sept. — 30 nov.).

Automnes superbes: **1818**. — **1906**.

Mois de septembre très orageux: **1901**.

Mois de septembre exceptionnellement beaux et chauds: **1895**, 1898, 1906, 1907.

Mois d'octobre exceptionnellement beaux et chauds: **1811**, 1822, **1831**. — 1876, 1886, **1906**.

Années sèches : 1800, 1803, 1811, 1818. — 1870, 1877, 1878, 1892, **1893**, 1895, 1898, 1904, 1906, 1907.

Années pluvieuses : 1801, 1804, 1805, 1806, 1809, 1810, 1812-17. — 1879-1891, 1896, 1905.

CORRESPONDANCE DE J.-B. FLAVIGNY

EVÊQUE CONSTITUTIONNEL DE LA HAUTE-SAONE

(Supplément)

Par M. Georges GAZIER

SECRÉTAIRE DÉCENNAL

Nous avons publié dans les *Mémoires* de la Société d'Emulation en 1906 la Correspondance de l'évêque constitutionnel de Vesoul, Flavigny, avec l'évêque Grégoire et le savant bénédictin dom Grappin (1). Depuis nous avons retrouvé dans un recueil manuscrit factice non encore catalogué de la Bibliothèque de Besançon intitulé *Correspondance de dix savants*, les deux nouvelles lettres suivantes qui étaient reliées avec des lettres de Grégoire, de Le Coz, de Lanjuinais, de Grandidier, de La Tour d'Auvergne et d'autres encore. Ces lettres complètent celles que nous avons éditées. Elles sont adressées à dom Grappin au moment où celui-ci représentait Flavigny au Concile national de Paris en 1801. La première annonce l'envoi des instructions que l'évêque veut donner à son délégué : ces instructions ont malheureusement disparu. La seconde, datée du 11 août 1801, est beaucoup plus intéressante, parce qu'elle est écrite au moment où les clauses du Concordat venaient d'être révélées à Flavigny. L'évêque de la Haute-Saône expose alors ses vues sur la conduite à tenir ; il est prêt à tous les sacrifices pour le bien de la paix, pourvu que les libertés de l'Eglise gallicane soient sauvegardées. Il montre la nécessité, au point de vue politique comme au point de vue religieux, d'éviter toute protestation

(1) *Mémoires* de la Société d'Emulation du Doubs, 1906, p. 332-412

contre l'accord que viennent de conclure le Premier consul et le Pape. Un passage au sujet des fêtes chômées prouve l'attachement du diocèse de Franche-Comté au culte de la Sainte-Vierge.

G. G.

FLAVIGNY A GRAPPIN

Vesoul, 12 juin 1801, an 9 de la République.

Mon cher Grappin,

Je vous envoie la procuration que je vous ai annoncée pour me représenter au Concile national. Vous connaissez mieux que personne quelle est ma façon de penser et quels sont les sentiments du clergé de la Haute-Saône sur la plupart des objets qui doivent être discutés dans cette sainte assemblée. Votre opinion et vos vues sur toutes les matières se rapportent parfaitement aux miennes. Je pourrais me dispenser de joindre ici des instructions particulières qui ne peuvent être que le développement des vœux du diocèse et les miens. Cependant, d'un autre côté, comme il peut se faire que quelques pères du Concile voient d'une manière différente de la vôtre et de la mienne, peut-être serez-vous bien aise dans les discussions publiques et particulières de vous étayer de l'opinion de votre évêque et de tout son clergé.

En conséquence, je vais vous présenter les articles principaux sur lesquels je dois, et comme évêque, et comme organe du clergé de la Haute-Saône, m'expliquer avec franchise en émettant mon opinion que je vous prie de placer sous les yeux du Concile.

Un fondé de pouvoirs ne peut représenter véritablement un commettant qu'en faisant connaître son vœu. Ce principe, que personne ne conteste jamais, est consigné dans la lettre circulaire que les évêques réunis à Paris ont adressée aux évêques métropolitains pour la convocation du Concile national de l'an 6.

On y lit en propres termes : « Les délégués des évêques et des diocèses peuvent être munis d'instructions de leurs commettants ».

Je suis avec considération et un tendre attachement,

† J.-B. Flavigny,
Evêque de Vesoul, (Haute-Saône).

P. S. — Lorsque vous serez arrivé à Paris, vous me donnerez votre adresse et vous me mettrez au courant de toutes les opérations du Concile.

Vous embrasserez pour moi notre aimable Grégoire et nos autres évêques réunis à Paris.

Je vous autorise à recevoir le produit des offrandes des fidèles, des archiprêtrés de Gray et de Gy. Bien des choses de ma part au curé de ce dernier lieu. Je lui ferai passer bientôt l'institution canonique de Chaffenet pour la cure de Charcenne.

(Bibl. Besançon — *Supplément*).

Flavigny a Grappin

Vesoul, 11 août 1801, an 9 de la République.

Mon cher Grappin,

Vos lettres des 1er et 4 août me donnent des détails bien intéressants, et quoique vous ne me disiez rien de bien positif sur les articles du traité de pacification (1), les quatre mots de démission, de nomination, de démarcation et de confirmation m'en apprennent plus que toutes les lettres écrites à ce sujet.

J'ai été bien satisfait d'apprendre que notre cher collègue Grégoire pense comme moi sur l'article du nouveau Concordat, mais je vois avec un plaisir égal que plusieurs pères du Concile sont disposés, ainsi que moi, à faire des sacrifices pour le bien de la paix, pourvu que leur condescendance n'aille pas

---

(1) Le Concordat avait été signé à Paris le 15 juillet 1801.

jusqu'à porter une atteinte irréparable aux libertés de l'Eglise gallicane en nous remettant sous le joug de l'église romaine. Si donc on est obligé de consentir ***pour cette fois*** à recevoir l'institution du pape, je suis persuadé que l'on commencera avant tout à mettre en sûreté pour l'avenir le droit des métropolitains, et à déclarer qu'on ne regarde pas comme nécessaire la confirmation du Souverain Pontife, mais qu'on la reçoit pour le bien de la paix, sans préjudice des droits du clergé de France.

Ces précautions prises avec sagesse, toutes protestations contre le plan de pacification me paraîtraient tout au moins déplacées, ***pour ne pas dire dangereuses***. d'abord en ce qu'elles déplairaient sûrement au gouvernement, qui a pris une part si active au traité de pacification et l'indisposerait contre les pères du Concile et tout le clergé constitutionnel. En second lieu, les mêmes protestations me paraîtraient encore peu prudentes sous un autre rapport dans les circonstances actuelles, en ce que les ecclésiastiques incommunicants ne manqueraient pas d'accepter avec empressement tous les articles du traité qui nous déplaisent, ce qui les rendrait infailliblement plus agréables au Premier Consul qui, les voyant disposés à entrer dans ses vues à cet égard, serait naturellement porté à leur donner sa confiance et à les placer à la tête des diocèses et des paroisses, à l'exclusion des prêtres constitutionnels qui lui paraîtraient trop récalcitrants. D'où il résulterait que les dissidents finiraient par gagner la partie et le clergé constitutionnel se perdrait par sa maladresse. Ce serait bien alors que l'abbé de Boulogne pourrait répéter ce qu'il a dit quelque part dans un des derniers numéros de son journal, en parlant du mépris où doit tomber, selon lui, le clergé constitutionnel « qu'après l'orage, le calme se rétablit et que le limon dépose au fond de l'abîme ».

Tous mes confrères de Vesoul sont du même sentiment à cet égard, et cette idée s'est présentée d'elle-même à leur esprit comme au mien.

Je suis convaincu que mes dignes collègues Grégoire, Lecoz, Demandre, Berdolet, Maudru, Wandelaincourt, Molinier, Sau-

rin, Sermet, Primat, Debertier [1], etc. etc., et parmi nos vénérables frères les Detorcy [2], Baillet [3], Vernerey [4], Cougoureux [5], Moulland [6], etc., etc., sentiront parfaitement la justesse de mon observation et *la nécessité* de cette sage condescendance, sans laquelle il ne resterait bientôt plus aucun vestige du clergé constitutionnel.

J'insiste fortement sur ce point, parce qu'il me parait de la dernière conséquence. Je vous prie, non seulement de communiquer cet article de ma lettre à nos respectables collègues et confrères ci-dessus désignés, mais encore, quand il en sera temps et que la question de l'acceptation du plan de pacification sera discutée au Concile, *d'émettre franchement sur ce point mon vœu tel que je viens de vous le présenter.*

Venons à quelque chose de moins sérieux. Où en êtes-vous de la petite pénitence qui vous est imposée pour devenir ami du Saint Père ? Bon Dieu ! que cet article de votre lettre nous a fait rire ainsi que tout le reste du récit de la conversation de Grégoire avec Spina, en présence de Bernier, à qui il a dit tant de choses agréables, en bonne compagnie et sans lui adresser la parole. Ce morceau de votre lettre est délicieux..., mais en nous disant de si jolies choses, mon cher Grappin, vous avez oublié, par distraction sans doute, de répondre à l'article de ma dernière lettre dans laquelle je vous priais de me dire combien il y a déjà eu de séances publiques, quels sont les décrets qu'on y a publiés, outre celui de la soumission aux lois et celui par lequel on invite les incommunicants résidants

---

(1) On trouvera des renseignements sur tous ces évêques constitutionnels dans l'ouvrage du chanoine Pisani. *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel.* Paris, Picard, 1907. 8°.

(2) Detorcy (François), supérieur du séminaire de Reims, représentant au Concile l'évêque métropolitain de Reims, Nicolat Diot.

(3) Baillet (Joseph), curé de Saint-Etienne du Mont de Paris, député du clergé d'Orléans.

(4) Vernerey (Claude-François-Maurice), curé du Luhier (Doubs), député du clergé de Besançon.

(5) Congoureux (Jean-François), curé de Moularès (Tarn), député du clergé d'Albi.

(6) Moulland (Michel), curé de Saint-Martin de Bayeux, deputé du clergé de Bayeux.

en France à la conférence publique pour le 1er septembre prochain. J'espère que vous voudrez bien m'en instruire, ainsi que des sujets sur lesquels les différentes congrégations doivent faire des rapports à l'assemblée.

Les dernières *Annales* nous parlent d'un rapport fait au Concile sur les fêtes que l'on doit chômer pendant l'année. J'aurais bien du plaisir à le lire et le savant évêque qui l'a rédigé ne peut manquer d'y avoir répandu beaucoup d'intérêt par la manière dont il l'a présenté... Cependant, je dois le dire, les diocèses du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, qui composaient autrefois le diocèse de Besançon, verraient avec peine la suppression de la fète de l'Immaculée Conception et de la Nativité de la Sainte Vierge. Vous savez que l'ancien diocèse de Besançon avait pris pour patronne la Vierge sous l'invocation de sa Conception immaculée et que la fête de la Nativité de la Mère de Dieu y est solennisée avec une dévotion particulière. D'ailleurs, comme nous l'avons observé dans les actes de notre dernier synode diocésain, il est très dangereux de rien innover au sujet des fêtes dans les circonstances critiques où nous sommes. Vous connaissez les peuples, vous connaissez les dissidents et leurs zélés adhérents ; ils ne manqueraient pas de faire sonner bien haut cette innovation au préjudice du clergé constitutionnel. Il y a bien des choses qui pourraient se faire si l'on était réunis, mais qu'il serait pour le moins très imprudent de tenter aujourd'hui

Mille amitiés respectueuses aux révérendissimes Grégoire, Desbois, Demandre, Berdolet, Molinier, Debertier, etc., aux vénérables Baillet, Detorcy, Vernerey, Birglin (1), etc., sans oublier notre révérendissime, vénérable et infatigable Boisson, professeur d'histoire naturelle à Vesoul, tenant actuellement ses séances au Jardin des Plantes, à Paris.

Nos confrères de Vesoul me chargent de vous dire bien des choses honnêtes et amicales de leur part... et ce que vous aurez peine à croire, c'est que le charmant récit que vous nous avez fait de la conversation de Grégoire avec Spina, vous a presque

---

(1) Birglin (François-Xavier), curé de Regisheim (Haut-Rhin), député du clergé de Colmar.

entièrement réconcilié avec Tribouillet. Aussi la dernière fois que je l'ai vu, il m'a dit qu'il voulait bien vous faire la grâce de vous prendre pour l'interprète de ses sentiments respectueux auprès du révérendissime évêque de Blois, à condition qu'il ne le traitera pas comme le thaumaturge et le très humain Bernier, et en cela nous partageons tous sa façon de penser.

Remerciez Madame Dubois de son gracieux souvenir et assurez-la, je vous prie, de toute ma reconnaissance en lui présentant mes civilités.

† J.-B. FLAVIGNY,
Evêque de Vesoul, Haute-Saône.

(Bibl. Besançon. *Supplément*).



Eglise paroissiale de Mouthier

NOTES
SUR LES ÉGLISES DU DEPARTEMENT DU DOUBS
SUSCEPTIBLES D'ÊTRE CLASSÉES
DANS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Par M. BOUTTERIN

Architecte ordinaire des Monuments historiques
Membre résidant

Séance du 15 mai 1907.

---

1. **Eglise de Mouthier.** — En parcourant les rues tortueuses, étroites et rapides où l'œil est déjà intéressé par l'aspect pittoresque des vieilles constructions et des motifs d'anciennes sculptures de la Renaissance on arrive à la partie haute du village. Là, s'élève une belle église gothique de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie. Son clocher de bonne proportion est couronné par une flèche flanquée de quatre clochetons dont un, plus important que les autres, abrite l'escalier de la tour. Cette flèche d'un aspect monumental, construite en pierre, rare exemple dans le département du Doubs, s'harmonise bien avec les montagnes rocheuses qui l'entourent.

L'aspect extérieur de l'église a perdu de sa valeur artistique par la suppression des meneaux des fenêtres et la transformation de la toiture qui couvre actuellement en deux versants les trois nefs. Cette modification que l'on retrouve dans beaucoup d'églises de la montagne a été faite, sans doute, dans le but de faciliter l'entretien des toitures

dans un pays où la neige, pendant de longs hivers, produit de grands dégâts dans les couvertures compliquées.

Quoi qu'il en soit, ce changement qui supprime les fenêtres de la grande nef est regrettable et détruit l'aspect monumental de la forme primitive.

La disposition intérieure se compose de trois nefs dont deux forment les bas-côtés. Les voûtes à nervures et arcs doubleaux ont leurs retombées sur des piliers cylindriques sans chapiteaux et sans bagues. Les arcs doubleaux et arêtiers forment pénétration dans les colonnes, signe caractéristique du gothique mourant de la fin du XVe siècle.

Des chapiteaux en plâtre d'un aspect baroque ont été placés sous la retombée des voûtes du berceau principal, œuvre de restauration maladroite du XVIIIe siècle.

Les fenêtres des bas-côtés et du chœur avaient des meneaux aux lobes et redents flamboyants ; ils ont été supprimés pour faire place à des vitraux d'art d'un intérêt médiocre.

En résumé, l'édifice qui nous occupe est un des mieux conservés de tous ceux de la vallée de la Loue, d'un style correct et d'une exécution soignée.

Mobilier. — Chaire à prêcher et stalles Louis XIV ; les bancs sont à pieds tournés de l'époque Louis XIII.

NOTA : Les églises de Mouthier, Vuillafans, Montgesoye et Ornans semblent avoir été successivement construites par le même maître de l'œuvre.

2. **Eglise de Vuillafans.** — Construction de la fin du XVe siècle. Monument intéressant par sa masse imposante qui a conservé sa forme primitive. Les travaux de restauration n'ont apporté aucune altération dans l'ensemble et dans les détails.

Chaire Louis XIV ; bancs Louis XIII ; confessionnaux Louis XV.

3. **Eglise de Septfontaines.** — Construction de trois époques :

le chœur en 1432, la nef et le porche de 1491 et les bas-côtés en 1585. Voûtes à arêtiers et arcs doubleaux pénétrant à leurs retombées dans des piliers carrés ou dans des fûts de colonnettes cylindriques engagées. Au fond du chœur se trouve une belle fenêtre ogivale conservant encore quelques fragments de vitraux peints ; elle est masquée par le retable de l'autel et par le toit de la sacristie ; ainsi protégée, elle a pu échapper au vandalisme qui a fait disparaître les meneaux des autres fenêtres. Un médaillon sculpté dans la boiserie moderne du chœur et un bas-relief des fonts baptismaux sont à remarquer.

4. **Eglise de Lizine** — Clocher roman à classer L'église est du XVIIIe siècle, sans intérêt. Une chaire à prêcher (1778) est d'une richesse élégante et a été sculptée par Fauconnet des Usiers. auteur du lutrin déjà classé, de Goux-les-Usiers. Fonts baptismaux remarquables ainsi que toutes les autres boiseries, les sculptures manquent cependant de finesse et d'esthétique.

5. **Eglise de Cussey-sur-Lizon**. — Clocher roman secondaire. Porte du XVIIIe siècle, à classer. Le reste de l'édifice n'a rien de remarquable.

6. **Eglise de La Chaux-Neuve**. - Eglise romane du XIIe siècle, chœur du XVIe et clocher du XVIIe. Le plan de l'église est dissymétrique, il offre une grande variété dans la disposition des piliers, les voûtes et les nervures retombant sur des culots à feuillages, marmousets ou têtes.

Cet édifice est intéressant au point de vue archéologique. Boiseries Louis XIV, ordinaires.

7. **Eglise de la Rivière**. — Petite église du XVe siècle, style flamboyant. Voûtes nervées retombant sur des colonnettes engagées. La nef centrale est aveugle elle ne reçoit la lumière que par les bas côtés et par le chœur.

Les fenêtres à meneaux sont élégantes et dans un bon état de conservation, finement taillées ; redents à flammes particulièrement remarquables par leurs courbes gracieuses et la combinaison des enlacements à gorges et boudins nervés.

Le clocher a été reconstruit au XIXe siècle.

Mobilier très ordinaire.

8. **Eglise d'Orchamps-Vennes.** — Construction du XVIe siècle (style flamboyant). Voûtes d'arêtes, piliers cylindriques, très belles fenêtres à redents flamboyants. Clocher du siècle dernier. abside à pans-coupés, deux chapelles absidiales du style primitif, celle de gauche donne les dates de 1533-1566.

Boiseries du chœur Louis XIV, très intéressantes, deux têtes médaillons finement sculptées sur ces boiseries. Chaire à prêcher de même époque avec les quatre évangélistes sur panneaux, bonne composition.

9. **Eglise de Morteau.** — L'abside et la tour sont de la fin du XV siècle ou commencement du XVIe. L'étage supérieur du clocher, Renaissance. La nef, les bas-côtés et les chapelles qui n'existent que du côté gauche, datent de l'époque de la Renaissance. Toutes les voûtes sont nervées et chaque retombée se fait sur des chapiteaux ioniques.

Les deux chapelles absidiales ont conservé leur style primitif du XVe siècle, elles se raccordent avec celles des bas-côtés où le mélange des deux styles n'a pas à souffrir de ce raccordement.

La voûte du baptistère est remarquable par la combinaison de ses nervures.

Les boiseries sont très riches, artistement sculptées, panneaux avec attributs et moulures galbées, palmettes et feuillages pilastres avec chapiteaux ioniques, le tout du style Louis XIV (régence), ou commencement Louis XV.

Chaire de même style élégamment et richement sculptée.

Autels sans valeur artistique.

10. **Eglise de Laval.** — L'origine de cette petite église remonte au XIIe siècle, mais de cette époque il ne reste plus que le clocher en partie modifié et les traces d'une porte murée dans la façade principale, le reste de l'église est du XVIe siècle. Construction élégante et bien conservée.

Deux fenêtres géminées éclairent, l'une le fond du chœur, l'autre l'extrémité de la petite nef; trois autres fenêtres complètent l'éclairage de cette nef; le côté gauche n'a pas de fenêtres. Les voûtes d'arêtes de la nef principale sont désaxées avec celles du chœur, conception bizarre mais non désagréable à l'œil.

En résumé, cet édifice remarquable au double point de vue artistique et archéologique a conservé à travers les siècles ses formes primitives du roman et du gothique sans autre altération que celle de la porte d'entrée qui peut être restaurée sans forte dépense.

11 **Eglise de Sancey-le-Grand.** — Grande nef à six travées, six chapelles, sacristie et clocher.

Le sanctuaire et les trois chapelles à gauche sont de l'époque gothique du XVIe siècle (flamboyant). Celles de droite dont deux ont été construites dès l'origine de l'église, ont été modifiées à plusieurs époques.

Le clocher et les trois premières travées datent de 1817.

Les fenêtres du sanctuaire étaient à meneaux et redents, détails supprimés pour faire place à des vitraux modernes Celles des chapelles à gauche n'ont subi aucune altération.

Les voûtes d arètes de la nef sont nervées, deux des chapelles sont cylindriques. Celles du sanctuaire se distinguent par leurs compartiments combinés aux nervures adroitement exécutées.

La façade latérale montrant les chapelles primitives est monumentale, le sanctuaire a perdu de son importance et de son effet par la suppression des meneaux, mais malgré cette mutilation, la partie ancienne mérite le classement.

Boiseries riches du chœur Louis XIV. Chaire semblable à celle d'Orchamps-Vennes, le reste du mobilier sans intérêt.

12. **Croix de Flangebouche.** — Croix en pierre de la fin du xve siècle, socle et fût anciens ; le socle est décoré de quatre arcs trilobés, angles arrondis à la partie supérieure; sous l'arc de la face principale se tient debout un petit personnage en costume d'artisan ; à l'un des angles supérieurs est un bénitier saillant octogonal. Le fût est octogonal, son socle est finement fouillé, épaulé par quatre contreforts à plusieurs étages, au dessus des contreforts existe une inscription gothique : *Saint Ferrée*, avec quatre statuettes en demi-relief : *Saints Féréol et Ferjeux*, *Saint Léger* et un autre (?) Monogramme du Christ I H S. Croix moderne (fût et socle, hauteur 2^{m}30).

13. **Croix de Loray,** plus importante que la précédente, exécutée sans doute par le même sculpteur.

14. A signaler, les croix gothiques d'Amathay-Vésigneux et de Lizine.



Croix de Loray   Croix de Flangebouche   Croix de Lizine

ANNE DE GONZAGUE

EN FRANCHE-COMTÉ

(1641)

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

ÉMILE LONGIN

Ancien magistrat

Correspondant de la Real Academia de la Historia

ANNE DE GONZAGUE

EN FRANCHE-COMTÉ

(1641)

A quelques hauteurs qu'il s'élève, le langage de la chaire n'est pas toujours celui de l'histoire : devant un catafalque, en particulier, les orateurs sacrés prennent souvent avec les faits des libertés dont s'accommode mal l'étude consciencieuse d'une époque, car ils se préoccupent plus de tirer des leçons de la vie qu'ils retracent que de satisfaire la vaine curiosité des auditeurs. C'est ainsi que dans l'oraison funèbre de la princesse palatine (1), que je n'hésite pas, pour ma part, à placer sur le même rang que celles de Henriette-Marie de France et de Henriette-Marie d'Angleterre, Bossuet garde le silence sur l'abandon d'Anne de Gonzague par le duc de Guise (2) ; il n'y fait pas la moindre allusion, et, à vrai dire, les convenances les plus élémentaires le lui défendaient (3) ;

(1) Anne de Gonzague-Clèves, veuve d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers, de Rhetel et de Mantoue, et de Catherine de Lorraine. Née au mois de mars 1616, la princesse palatine mourut le 6 juillet 1684, selon la plupart des dictionnaires historiques, le 15, suivant Dussieux, *Généalogie de la maison de Bourbon de 1256 à 1871*, p. 161.

(2) Henri de Lorraine, duc de Guise, pair de France, archevêque de Reims, puis grand chambellan, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier (4 avril 1614-2 juin 1664).

(3) L'oraison funèbre d'Anne de Gonzague fut, en effet, prononcée dans l'église des carmélites du faubourg Saint-Jacques, le 9 août 1685, en présence de Monseigneur le Duc, de Madame la Duchesse et de Monseigneur le duc de Bourbon. Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, qu'on appelait *Monsieur le Duc,* avait épousé la seconde fille de la princesse pala-

il semble, à l'entendre, que ce soit pour ainsi dire en sortant du couvent que la princesse ait épousé le fils de l'électeur palatin (1).

Celle dont le cardinal de Retz a dit : « Je l'ai vue dans la faction, je l'ai vue dans le cabinet, et je lui ai trouvé partout également de la sincérité (2) » fut-elle réellement mariée au petit-fils du *Balafré?* N'y eut-il, au contraire, entre eux qu'une promesse de mariage ? Cette question a été débattue et mon intention n'est pas de rouvrir la controverse sur ce point (3) : je veux simplement exposer par quel concours de circonstances Anne de Gonzague fut amenée à passer six mois en Franche-Comté ; j'ai trouvé à la bibliothèque de Besançon et dans les archives départementales du Doubs un certain nombre de documents relatifs à ce séjour, et il me paraît intéressant de les mettre en lumière. Plusieurs montrent que pour nos pères le premier mariage de la princesse palatine ne faisait pas de doute ; c'est uniquement

tine. C'est néanmoins aller trop loin que déclarer que « l'oraison funèbre de la princesse palatine mérite une entière confiance, bien entendu le ton du panégyrique admis. » V. COUSIN, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 176.

(1) Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, fils de Frédéric V, comte palatin du Rhin, et d'Élisabeth d'Angleterre (6 octobre 1624—10 mars 1663).

(2) *Mémoires*, t. I, p. 221.

(3) Mme de Motteville écrit au sujet du duc de Guise : « Il avoit été, dans ses premières années, amoureux de la princesse Anne de Gonzague ; il lui avoit promis qu'il seroit son mari, et, sur ses promesses, elle crut qu'il l'épouseroit ; mais il la laissa bientôt après dans la liberté d'en prendre un autre. » *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1364, croit aussi à une simple promesse de mariage. Par contre, on verra plus loin que Grotius qualifie Anne de Gonzague d'épouse secrète, *uxor clandestina*, de Henri de Lorraine. Le marquis de Montglat dit : « L'archevêque de Reims, second fils du duc de Guise, étoit devenu amoureux de la princesse Anne de Mantoue et après quelques mois de galanterie l'avoit épousée secrètement. » *Mémoires*, t. I, p. 389. L'existence du premier mariage d'Anne de Gonzague est également donnée comme certaine par le P. ANSELME, *Histoire généalogique de la royale maison de France*, t. III, p. 488 et 713.

comme « princesse de Nevers » qu'elle fut reçue à Dole, mais les dépêches de la cour sont adressées, à Gray, à « madame de Guise » et, lorsqu'on connaît la rigidité de principes des membres du parlement, on se rend compte que le chef de ce grand corps (1) n'aurait pas parlé de la noble voyageuse ainsi qu'il fait dans ses lettres, s'il n'avait vu en elle qu'une amante délaissée.

Anne de Gonzague était la seconde fille de Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rhetel, et de Catherine de Lorraine; la maison dont elle sortait allait de pair avec les plus illustres; son père devait, en 1627, devenir duc de Mantoue à la mort du duc Vincent II (2). Sa sœur Louise-Marie était célèbre par sa beauté: pour empêcher le duc d'Orléans (3) de l'épouser, le cardinal de Richelieu n'avait trouvé rien de mieux que de la loger pendant quelque temps « au bois de Vincennes » sous bonne garde (4); aimée de Cinq-Mars (5), elle fut successivement mariée aux deux derniers Wasa de Pologne (6) et, au fort des malheurs de l'inva-

---

(1) Le président du parlement de Dole était le vertueux Jean Boyvin.

(2) Vincent II de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, fils de Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue et de Montferrat, et d'Éléonore de Médicis, sa seconde femme (1594—26 décembre 1627).

(3) Gaston-Jean-Baptiste de France, duc d'Orléans, fils de Henri IV, roi de France, et de Marie de Médicis, sa seconde femme (25 avril 1608—2 février 1660). C'était après la mort de sa première femme Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, que Monsieur avait songé à épouser la princesse Louise-Marie.

(4) Du 11 mars 1629 au 4 mai. Cf. Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 35.

(5) Henri Coeffier, dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, fils d'Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, et de Marie de Fourcy (1620—12 septembre 1642). Lorsque M. le Grand fut arrêté à Narbonne, on trouva dans sa cassette plusieurs lettres établissant que la princesse Louise-Marie répondait à sa passion.

(6) Mariée par procureur dans la chapelle du Palais-Royal, le 6 novembre 1645, à Ladislas IV, roi de Pologne, fils de Sigismond III, roi de Pologne, et d'Anne d'Autriche, sa première femme, Louise-Marie de Gonzague épousa son beau-frère Jean-Casimir, le 30 mai 1649, en vertu de

sion suédoise, fit vraiment figure de grande reine, montrant par son intrépidité et par sa constance dans les revers qu'elle n'avait pas dégénéré de ses ancêtres. « Une terrible, une orageuse famille, ces Gonzague, avec leur sang mêlé de l'apport de toutes les races d'Europe, Allemagne par ci, Italie par là, et l'Espagne et la Grèce !... Gens aventureux et passionnés, batailleurs comme l'Allemagne, romanesques et subtils comme l'Italie, intrigants comme la Grèce et brouillons comme la France du dix-septième siècle, avant Louis XIV (1). »

Destinée au cloître. Anne de Gonzague avait d'abord montré la plus grande inclination pour la vie religieuse, mais le dépit de se savoir sacrifiée à l'élévation de son aînée (2) ne tarda pas à lui inspirer de tout autres sentiments. Au monastère d'Avenay, dont sa jeune sœur Bénédicte était abbesse (3),

---

dispenses accordées par le pape Innocent X. Née en 1612, elle mourut d'une attaque d'apoplexie, à Varsovie, le 10 mai 1667. « On a remarqué, dit un contemporain, que jamais personne n'a eu tant de hausses qui baissent dans sa vie. » TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. IV, p. 181.

(1) K. WALISZEWSKI, *Marysienka : Marie de la Grange d'Arquien, reine de Pologne, femme de Sobieski (1641-1716)*, p. 3.

(2) Le duc de Nevers songea un instant à retirer sa seconde fille du couvent, lors de la visite qu'il lui fit au monastère de Faremoûtier avec Michel de Marolles ; à cette date, Anne de Gonzague, qu'on appelait alors Mlle de Rethelois, avait déjà perdu le dessein de se faire religieuse. « J'eus l'honneur de la voir par la grille, dit l'abbé de Villeloin, avec ce grand éclat de beauté qu'elle a toujours conservé depuis, mais avec une tendresse sur le visage et quelque sorte de petit ennui peint sur ses joues qui toucha tellement Monsieur son père que je lui entendis dire, au retour dans son carrosse, à Madame sa sœur qu'il en avoit pitié et qu'il avoit envie de la retourner quérir ; mais Mme de Longueville, qui ne fut pas de cet avis, le détourna de cette pensée et lui fit prendre un autre conseil. » MAROLLES, *Mémoires*, t. I, p. 66.

(3) Coadjutrice de Françoise de Beauvilliers depuis le 10 avril 1625, Bénédicte de Gonzague avait succédé à celle-ci le 13 mai de la même année : « On la fit abbesse, dit Bossuet, sans que, dans un âge si tendre, elle sût ce qu'elle faisait, et la marque d'une si grande dignité fut comme un jouet entre ses mains. » Cf. Cte DE SOULTRAIT, *Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de Marolles*, p. 528 et 531.

elle se demandait avec pitié comment elle avait pu se laisser éblouir autrefois par la perspective de gouverner un jour la communauté de Faremoûtier; de son propre aveu, toutes ses pensées ne tendaient qu'à paraître avec éclat à la cour et dans les cercles de la capitale. A l'automne de 1637, la mort de son père (1) et celle de l'abbesse d'Avenay lui permirent de quitter le couvent; elle vint habiter avec sa sœur Louise-Marie et eut, à son entrée dans le monde, des succès qui ne laissèrent pas d'exciter la jalousie de celle-ci (2). Moins belle que la future reine de Pologne, elle avait peut-être plus de charme ; l'éclat de ses yeux trahissait une intelligence supérieure (3). Aucun des cavaliers qui s'empressaient autour d'elle n'avait cependant touché son cœur, quand elle revit celui que le grand médisant de l'époque appelle « un des hommes du monde le plus enclin à l'amour (4). »

On lit dans les mémoires publiés sous le nom de la prin-

---

(1) Charles de Gonzague-Clèves, duc de Nevers et de Rhetel, puis de Mantoue et de Montferrat, fils de Louis de Gonzague, prince de Mantoue, duc de Nevers et de Rhetel, gouverneur de Champagne, et de Henriette de Clèves, mourut le 21 septembre 1637.

(2) « Maîtresse de ses désirs, elle vit le monde, elle en fut vue ; bientôt elle sentit qu'elle plaisait, et vous savez le poison subtil qui entre dans un jeune cœur avec ces pensées. » BOSSUET, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine.*

(3) « A voir l'image de Louise-Marie de Gonzague-Clèves, princesse de Mantoue et de Nevers, dit le duc d'Aumale, on ne comprend pas tout d'abord le charme qu'elle a exercé : le port est majestueux, la tête régulière, intelligente, le regard impérieux, presque dur ; tous les traits accentués du courage, de la volonté, de la force, mais sans ce vernis de grâce qui donne comme un air de famille aux portraits des femmes du XVIIe siècle. C'est qu'aussi elle tient de deux races violentes qui ne connurent guère de frein, sauvages aventuriers du Nord, tyrans raffinés de l'Italie. » Voici maintenant la future princesse palatine : « Ici les traits peuvent faire illusion ; leur délicatesse est exquise ; n'était le feu du regard, on ne soupçonnerait pas la portée de cette intelligence et la vigueur de ce caractère. Admirablement douée, elle exercera sur les hommes une irrésistible influence. » *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. V, p. 21 et 23.

(4) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 111.

cesse palatine (1) : « M. de Guise avoit la figure, l'a
manières d'un héros de roman et toute sa vie a po
preinte de ce caractère (2). La magnificence régn
toute sa personne et dans tout ce qui l'entouroit : sa
sation avoit un charme particulier ; tout ce qu'il dis
ce qu'il faisoit annonçoit un homme extraordinaire.
tion et l'amour le dominoient. Ses projets, à force d'
tes, étoient chimériques ; mais avec un nom aussi
une valeur héroïque et un peu de bonheur, rien
au-dessus de ses espérances. Il avoit ce don de se fai
de tous ceux à qui il avoit intérêt de plaire qui semb
le partage de tous les princes lorrains (3). Il étoit lég
ses attaches, inconstant dans ses projets, précipi
l'exécution. Voilà ses qualités et ses défauts (4). »

Malgré les réserves qu'il renferme, je ne sais si ce
aurait été trouvé ressemblant par les contemporai
manque, à mon avis, une dernière touche ; je veu
de ce qui faisait dire de l'original : « C'est domma
soit fou. » Personne, en effet, n'a possédé des quali
brillantes ; personne n'a manqué sa destinée à tel p
poursuivant toujours à l'aveuglée son caprice ou sa
du moment.

---

(1) Ces mémoires, imprimés à la fin du dix-huitième siècle (L
Paris, 1786, in-8 de xv-267 pp.), ne sont pas d'Anne de Gonz
erreurs y abondent ; ils renferment néanmoins quelques détails d
toire peut faire son profit. Une seconde édition parut en 1789. On
généralement cet ouvrage à Gabriel Senac de Meilhan.

(2) Lorsque, au carrousel de 1662, le prince de Condé et le duc
parurent à la tête de leurs quadrilles respectifs, les spectateu
montrèrent les uns aux autres en disant : « Voici le héros de l'hi
celui de la fable ! » V. *Festiva ad capita annulumque decurs*
Ludovico XIV, principibus summisque aulæ proceribus ed
M. DC. LXXII, p. 59 et 93.

(3) « A propos de sa civilité raconte Tallemant, on dit qu'un
qu'il salua, car, par une tradition de sa maison, il salue volontiers
« Boutez sus, boutez sus, ce n'en est plus le temps, » voulant dire
avoit plus lieu de faire une Ligue » *Historiettes*, t. VII, p. 118.

(4) *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 47

. Archevêque de Reims à l'âge de quinze ans sans avoir l'intention d'entrer dans les ordres, abbé de Saint-Denis, du Mont-Saint-Michel, de Saint-Remy et de Saint-Nicaise de Reims, de Saint-Pierre de Corbie, de Saint-Martin de Pontoise, de Fécamp, de Chambon, d'Ourcamp, de Montierender, et ayant de ce chef quatre cent mille livres de revenu, Henri de Lorraine était sorti de France avec son père (1) en 1631 (2), puis, las de la vie de Florence, avait pris du service dans les armées de l'Empereur, où il s'était fait remarquer par une bravoure poussée jusqu'à la témérité. Six ans après, jugeant que son éloignement volontaire avait assez duré, il rentra en France (3) : Louis XIII consentit à fermer les yeux sur son retour, mais défense lui fut faite de paraître à la cour (4), et tout ce qu'il obtint, ce fut la permission de résider

(1) Charles de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, comte d'Eu, etc. pair de France, gouverneur de Provence et amiral des mers du Levant, fils de Henri de Lorraine, duc de Guise et prince de Joinville, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Champagne et de Brie, et de Catherine de Clèves, comtesse d'Eu (20 août 1571—30 septembre 1640).

(2) A la suite des troubles que l'établissement des élus avait suscités dans son gouvernement, le duc de Guise sollicita l'autorisation de se rendre en Italie pour accomplir un pèlerinage à Lorette ; il ne devait jamais en revenir. Cf. Richelieu à Bullion, sans date (1631). — AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 911 ; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. III, p. 647 ; le P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t II, p. 155.

(3) « On ne sçait encore où est M. de Rheims ; quelques-uns disent qu'il est caché à Paris ; peu de temps descouvrira ses desseins. » Richelieu à Louis XIII, Paris, 23 octobre 1637. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. V, p. 1062. Cf. Grotius à Bielke, à Camerarius et à Salvius, Paris, 14 novembre 1637. — *Epistolæ*, p. 378.

L'archevêque de Reims s'était d'abord rendu à Sedan. LE VASSOR, *op. cit.*, t. VI, p. 222.

(4) SIRI, *Il Mercurio, overo historia de'tempi correnti*, t. I, p 352. Au mois de septembre de l'année suivante, on voit Henri de Lorraine demander à paraître aux couches de la reine, mais, sur les conseils du cardinal, Louis XIII se borne à lui répondre que « quand il sera bon archevesque, ou qu'il en aura quitté la prétention, il le verra très volontiers, et

à Paris. Sa bonne mine et sa civilité, relevées d'une c
hauteur qui sentait son prince [1], lui valurent partc
cueil le plus flatteur ; son tour d'esprit fut admiré ; se
ne firent point trop scandale dans un temps où l'o
sans étonnement un cardinal commander les armées
ne lui connaissait cependant que des amours assez vu
dont le plus notoire était une comédienne de l'hôtel d
gogne [3], lorsqu'il se voua corps et âme au service
de Gonzague.

Si quelqu'un était capable de tourner une jeu
c'était assurément le prélat à la langue dorée et à l
liqueux qui d'ecclésiastique n'avait que l'habit [4]. «
dit madame de Motteville, le véritable portrait de
ciens paladins, et sa valeur peut être comparée à la
parloit bien, il étoit éloquent, civil aux dames et bie
sa personne. Il avoit l'âme grande par certains enc
une mine toute martiale qui paroissoit ne respirer
combats [5]. » Qu'on juge de l'impression produite

---

non plus tost. » Richelieu à Chavigny, Paris, 6 septembre 1638. –
instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de I
t. VI, p. 151.

(1) « Quoique cadet, il le portoit si haut que, pour imiter les p
sang, il se faisoit donner la chemise aux plus relevés qui se tro
son lever. Il se trouva huit ou dix personnes qui firent cette
Une fois on la présenta comme cela à l'abbé de Retz, qui la lais
dans les cendres et s'en alla. » TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiett*
p. 112.

(2) La vie du prélat auquel je fais allusion a été écrite récen
M. le vicomte de Noailles : *Épisodes de la guerre de Trente an*
dinal de la Valette, lieutenant général des armées du roi (Pa
in-8).

(3) La Villiers, dont le mari, acteur comme elle, a composé
pièces de théâtre. Elle jouait les grands rôles tragiques.

(4) Jamais Henri de Lorraine n'entra dans les ordres ; trois
firent successivement pour lui les fonctions archiépiscopales jusq
où un successeur lui fut donné dans la personne de l'évêque de
Léonor d'Estampes de Valençay.

(5) *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t.

Amadis sur une imagination aussi ardente que celle d'Anne de Gonzague. Un chroniqueur veut qu'à l'abbaye d'Avenay l'archevêque de Reims ait autrefois hésité entre la jeune novice et sa sœur Bénédicte (1) ; la princesse palatine confesse, de son côté, que lors du retour de Henri de Lorraine en France elle fut pendant quelque temps jalouse de sa sœur Louise-Marie ; toutefois elle put bientôt démêler que c'était à elle, à elle seule, que s'adressaient les vœux de son cousin (2). A l'hôtel de Nevers (3), où nul ne se formalisait de le voir assez fréquemment, étant donné les liens de parenté qui existaient entre les maisons de Guise et de Gonzague, le futur héros de l'aventure de Naples déploya tous ses dons de séduction en l'honneur de la plus jeune des princesses : lettres, présents, fêtes galantes (4), il n'épargna rien pour la convaincre de sa passion (5).

Un historien le dit aussi « principe d'amabil aspetto, di cuor generoso, prode ne'fatti e nelle parole cortese. » NANI, *Historia della republica veneta*, t. II, p. 128.

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. IV, p. 190. C'est Tallemant qui nous apprend que Henri de Lorraine connut Anne de Gonzague à Avenay : « Il y a bien fait des folies ; quelquefois il avoit jusqu'à soixante bouts de plume sur son chapeau, tout archevêque qu'il étoit. » On voudrait invoquer comme excuse les dix-sept ans du prince, mais, ainsi que le dit un contemporain, « toutes les actions de sa vie ayant été d'un jeune homme, on a eu sujet de croire que ses défauts venoient du fond de son naturel, et non pas de sa jeunesse. » LANGLADE, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 51.

(2) Le duc de Guise, père de l'archevêque de Reims, et la princesse Anne avaient pour bisaïeul commun François de Clèves, duc de Nevers, marié, le 19 janvier 1538, à Marguerite de Bourbon, sœur d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et de Louis de Bourbon, premier prince de Condé.

(3) L'hôtel de Nevers était situé sur le quai de la Seine ; ancien hôtel de Nesle, il avait été acheté en 1572 par l'aïeul de la princesse Anne, Louis de Gonzague, prince de Mantoue. SAUVAL, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, t. II, p. 120.

(4) « Souvent il nous donnoit des violons et des fêtes qui avoient l'air de la féerie. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 49.

(5) La grande Mademoiselle dira plus tard de la princesse palatine :

Un soir, revenant de Poissy avec sa sœur, qu'on n'appelait plus, depuis la mort du duc de Mantoue, que la princesse Marie, Anne de Gonzague trouva la forêt de Saint-Germain illuminée de mille lanternes de différentes couleurs ; au milieu d'une allée était une tente richement décorée ; des chevaliers armés de toutes pièces invitèrent les princesses à descendre de carrosse pour prendre part à la collation qui leur avait été préparée. Pendant que jouaient les violons du roi [1], l'héroïne de la fête remarqua, non sans trouble, en plusieurs endroits de la tente « des emblèmes qui tous étoient l'expression d'un sentiment qu'on s'efforce de cacher, mais qui ne peut plus être contenu. » Henri de Lorraine profita de cette nuit pour déclarer sa flamme ; il était jeune, il était beau ; il fut éloquent. « Le ton passionné avec lequel il me parla, fait-on dire à la princesse palatine, m'embarrassoit à cause de ma sœur, dont je craignois les plaisanteries, et j'éprouvois une émotion qui m'éclaira sur mes sentimens [2]. »

Comment, en effet, rester insensible à l'aveu d'une passion qui renouvelait de la sorte les merveilles enchantées des romans à la mode ? Les jours qui suivirent la déclaration de Henri de Lorraine furent pour Anne de Gonzague des jours de grande anxiété : l'assiduité du prince, ses transports, sa jalousie, ne lui donnaient pas le loisir de se reconnaître, mais elle avait le cœur trop haut, peut-être aussi

---

« M. de Guise, tout archevêque de Reims qu'il étoit, la recherchoit comme s'il eût été en l'état où il est maintenant, d'une manière à la vérité toute extraordinaire ; il faisoit l'amour comme dans les romans. » Mlle DE MONTPENSIER, *Mémoires*, t. I, p. 231.

(1) Les violons du roi, au nombre de vingt-quatre, se louaient alors pour des fêtes ; on peut voir un spécimen des airs qu'ils exécutaient dans le P. MERSENNE. *Harmonicorum instrumentorum libri IV, in quibus fuse agitur de monochordis variisque citharis, barbitis, lyris, tubis, clavichordis, fistulis, tibiis, serpente, cornubus, organis, campanis, cymbalis atque tympanis*, p. 40.

(2) *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 50.

l'âme trop ambitieuse, pour consentir à être sa maîtresse. L'archevêque de Reims le comprit : il assura la princesse Marie qu'il n'avait d'autre dessein que d'épouser sa sœur ; il fit plus, il remit à Anne une promesse de mariage écrite et signée de son sang (1).

A cette époque, les mariages secrets étaient fréquents ; tout le monde se souvenait de celui que le duc d'Orléans avait contracté avec Marguerite de Lorraine (2) ; on n'ignorait pas non plus dans quel mystère le cardinal Nicolas-François de Lorraine (3) avait épousé sa cousine Claude (4). Les dignités ecclésiastiques accumulées sur la tête de Henri de Lorraine n'étaient pas un obstacle, car il se flattait de résigner ces bénéfices à ses frères cadets (5). Plus sérieuse

(1) Cette promesse de mariage, dont Anne de Gonzague donne la teneur dans le mémoire qu'on lira aux pièces justificatives, est datée de Reims, le 29 juin 1636. Comment concilier cette date avec les lettres de Richelieu et de Grotius, qui établissent que l'archevêque de Reims ne rentra en France qu'à l'automne de 1637 ? J'incline à croire que le copiste a commis une méprise, lisant *1636* où il y avait *1638*.

(2) Marguerite de Lorraine, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (22 juillet 1613—3 avril 1672). Cette princesse avait été mariée secrètement à Monsieur, frère du roi, le 3 janvier 1632. L'auteur des mémoires de la princesse palatine prête à celle-ci un retour mélancolique sur sa destinée comparée à celle de la duchesse d'Orléans : « La princesse Marguerite de Lorraine, dit Anne de Gonzague, s'est évadée comme moi, déguisée comme moi, pour aller joindre Monsieur, le plus foible, le plus volage des hommes. Elle a été plus heureuse, parce que Monsieur, pour la première fois de sa vie, a eu une volonté ferme et constante. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 56.

(3) Nicolas-François de Lorraine, cardinal évêque de Toul, fils de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (6 décembre 1609—25 janvier 1670). C'est de ce prince que descend la maison impériale d'Autriche.

(4) Claude-Françoise de Lorraine, fille de Henri II, duc de Lorraine et de Bar, et de Marguerite de Gonzague-Clèves, sa seconde femme (15 octobre 1612—2 août 1648). Cf., sur le mariage de cette princesse, Beauvau, *Mémoires*, p. 47 ; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 257 ; Cte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, t. I, p. 311.

(5) Louis de Lorraine, duc de Joyeuse (11 janvier 1622—27 septembre 1654) et Roger de Lorraine, chevalier de Malte (21 mars 1624—6 septembre 1653).

était l'opposition que ses vues rencontraient dans sa propre famille. Le bruit de ses extravagances avait passé les monts et, de Florence, le duc de Guise conjurait le cardinal de Richelieu de ne pas ménager au jeune écervelé les avertissements et les réprimandes (1). Henriette-Catherine de Joyeuse (2) ne voulait pas non plus entendre parler du mariage de son fils avec une princesse pour ainsi dire sans fortune. Rien ne prévalut cependant contre la violence de la passion qu'Anne de Gonzague avait inspirée à Henri de Lorraine : il protesta qu'il ne pouvait vivre sans elle ; vingt fois elle le vit prêt à se percer de son épée (3) ; touchée de tant d'amour, elle se rendit à ses vœux, et, dans le courant de l'année 1638 (4), un chanoine de Reims appelé à l'hôtel de Nevers bénit en secret leur union (5).

---

(1) « Je me sens si extresmement obligé aux bons conseils qu'il vous a pleu donner à l'archevesque de Rheims que je vous proteste de le reconetre par toutes sortes de servises. Je vous suplie très humblement de vouloir continuer à mon fis cete rigidité... Vostre protection luy est si nécessère o salut de son âme et de sa réputation que je le tiens absolument perdu si V. Em. ne continue pas d'en avoir soin. » Le duc de Guise à Richelieu, Florence, 13 mars 1638.— *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 379.

(2) Henriette-Catherine de Joyeuse, comtesse du Bouchage, épouse de Charles de Lorraine, duc de Guise, fille de Henri de Joyeuse, duc de Joyeuse, maréchal de France, gouverneur d'Anjou, Touraine, Maine et Perche, puis de Languedoc, ensuite capucin sous le nom de frère Ange, et de Catherine de Nogaret de la Valette (1599—25 février 1656). En premières noces, Henriette-Catherine de Joyeuse avait épousé Henri de Bourbon, duc de Montpensier, prince de Dombes et dauphin d'Auvergne. Sur l'amitié qui existait entre elle et Marie de Médicis, cf. L. Batiffol, *La vie intime d'une reine de France au XVIIe siècle*, p. 330.

(3) Il devait faire plus tard les mêmes folies pour Mlle de Pons. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 117.

(4) Je n'ai pu découvrir la date exacte du mariage.

(5) Piquant, mais bien peu vraisemblable est le propos que Tallemant prête à cet ecclésiastique dans le passage suivant : « Elle dit un jour à un homme d'église, chanoine de Reims, qui les avoit mariés dans la chapelle de l'hôtel de Nevers : « N'est-il pas vrai que M de Guise est mon mari ? — Ma foi ! madame. lui dit ce bonhomme, vous fûtes aussi aise que s'il y eût eu mariage. » Tallemant des Réaux, *op. cit.*, t. IV, p. 191.

Une fois mariés, les deux amants continuèrent à vivre à part ; ce fut à peine si dans leurs entours immédiats on soupçonna ce qui s'était passé (1) et maint serviteur de la princesse put dans la suite lui tenir le même langage que le lieutenant des gardes du duc d'Orléans à Marguerite de Lorraine (2). L'heure n'était pas venue, en effet, de divulguer ce qui aurait eu pour l'archevêque de Reims les plus désastreuses conséquences ; avant d'avouer son mariage, il fallait d'abord que Henri de Lorraine assurât à ses frères ses abbayes ; il y avait aussi la question de la résignation de son archevêché, qu'il subordonnait à l'octroi de gouvernements et de pensions que Louis XIII ne paraissait pas disposé le moins du monde à lui accorder (3).

Dès sa rentrée en France, le jeune prince avait jugé qu'il importait de s'assurer des dispositions de Richelieu ; il s'était ouvert à ce dernier de son dessein d'épouser la princesse Anne, mais, aux premiers mots, le cardinal l'avait arrêté : « Monsieur, lui avait-il dit, vous devriez mieux penser à l'affaire dont vous me parlez ; vous avez quatre cent mille livres de rente en bénéfices et les voulez quitter pour épouser une femme ; j'en connais qui donneraient quatre cent mille femmes pour les avoir (4) », et à toutes ses instances il n'avait répondu qu'en lui représentant le tort qu'il se ferait par un tel mariage. Henri de Lorraine n'en revint pas moins à la charge auprès du tout puissant ministre ; il

---

(1) Le mariage n'avait eu comme témoins que deux domestiques de Henri de Lorraine et deux domestiques d'Anne de Gonzague.

(2) « M de Saint-Rémy disoit à Madame, à Blois : « Nous savions bien que Monseigneur couchoit avec vous, mais nous ne savions pas que vous fussiez mariée. » GOULAS, *Mémoires*, t. I. p. 141.

(3) Suivant Senac de Meilhan, la princesse Marie n'avait pas manqué de faire valoir la perspective de ces dédommagements pour triompher des hésitations de sa sœur. *Mémoires d'Anne de Gonzagues princesse palatine*, p. 52.

(4) SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 353 ; GOULAS, *op. cit.*, t. I. p. 356 ; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 223.

témoigna une impatience extrême de quitter l'habit ecclésiastique, promettant de remettre la plus grande partie de ses bénéfices au roi dès que ce dernier lui aurait délivré un brevet pour disposer du surplus de ses abbayes en faveur d'un de ses frères. Peines perdues : il ne put rien gagner sur l'esprit de Richelieu, qui exigea avant tout une démission pure et simple (1). « M. le cardinal, dit Goulas, s'en tint là de ne luy jamais donner le brevet qu'il n'eût remis les bénéfices (2) » Ceci était pour faire réfléchir l'archevêque de Reims. A la fin, craignant que Louis XIII n'usât envers lui de mesures de rigueur, il résolut de se réfugier auprès du duc de Bouillon (3) : il partit brusquement et gagna Sedan en poste (4) ; peu soucieuse de ce que dirait le monde, Anne de Gonzague l'accompagna à une journée de Paris et revint ensuite à Nevers, où la princesse Marie résidait, pour être, suivant ses propres expressions, « comme une femme en retraicte en l'absence de son mary (5). »

La fuite d'un dignitaire de l'Église dans une ville que les réformés du royaume regardaient depuis la chute de la

(1) « Archiepiscopus Remensis juvenis filius ducis Guisii rege inconsulto ex Italia in Galliam venit amore percitus Annæ, quæ minor est filia ducis Mantuani modo mortui. Non difficulter ei matrimonium hoc permitteret cardinalis Riceliacus, si ei vellet sacerdotia, quæ multa et opima possidet, purè a se abdicere : at is non ita amens amore est ut non cupiat ante nuptias omnia illa sacerdotia in fratrem suum transferre, quod perdifficile obtentu erit. » Grotius à Oxenstiern, Paris, 14 novembre 1637. — *Epistolæ*, p. 378.

(2) *Mémoires*, t. I, p. 356. Un auteur prétend même que Richelieu fixa à l'archevêque de Reims un délai pour se disposer à recevoir les ordres sacrés NANI, *Historia della republica veneta*, t I, p. 552.

(3) Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, lieutenant général des armées du roi, fils de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, et d'Élisabeth de Nassau, sa première femme (22 octobre 1605 – 9 août 1652).

(4) « Archiepiscopus Rhemensis e Guisia domo, amore captus virginis Mantuana e domo, cum regi id conjugium minus probaretur, Sedanum se recipit. » Grotius à Oxenstiern, Paris, 18 juin 1639. — *Epistolæ*, p 539.

(5) Pièces justificatives, IX.

Rochelle comme le principal boulevard de leur foi ne fut pas sans causer une certaine surprise, et le roi, qui d'Abbeville suivait les progrès du siège de Hesdin (1), en ressentit la plus vive indignation. Vainement l'archevêque de Reims dépêcha-t-il à la cour un gentilhomme pour expliquer que les intérêts de son diocèse l'appelaient à Sedan : « Quand votre maître se promenait en évaporé sur le pont de Charenton, dit Richelieu à l'envoyé, Paris l'estimait un mauvais prêtre ; aujourd'hui tout le monde le tiendra pour un mauvais chrétien (2) . » Le comte de Soissons (3) ayant intercédé pour Henri de Lorraine, le cardinal lui répondit : « Pour ce qui regarde M. de Rheims, je n'ay rien à vous dire, sinon qu'il aura tout le temps de recognoistre le préjudice qu'il s'est fait et la mauvaise résolution qu'il a prise, non seulement comme sujet du roy, mais comme ecclésiastique. » A cette dépêche était jointe une lettre de Louis XIII disant : « La conduite de M. l'archevesque de Rheims a esté si mauvaise tant qu'il a esté dans Paris et sa retraite à Sedan si fascheuse pour un ecclésiastique, que je n'ay rien en ce rencontre (4) qu'à prier Dieu qu'il le rende plus sage à l'advenir

---

(1) Investie le 19 mai, la ville de Hesdin se rendit le 29 juin et ce fut sur la brèche que Louis XIII remit au sieur de la Meilleraie, grand-maître de l'artillerie, le bâton de maréchal. Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 272.

(2) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 354.

(3) Louis de Bourbon, comte de Soissons, de Clermont et de Dreux, pair de France, gouverneur de Champagne et de Dauphiné, fils de Charles de Bourbon, comte de Soissons, et d'Anne de Montafier (11 mai 1604— 6 juillet 1641).

S'étant retiré après la campagne de 1636 à Sedan pour se soustraire aux suites du complot ourdi avec le duc d'Orléans contre le cardinal de Richelieu, le comte de Soissons avait obtenu de Louis XIII au mois de juillet de l'année suivante la permission de résider dans cette ville « pour quatre années entières, sans qu'encore qu'il fût mandé par le roi pour quelques affaires importantes pour son service, que ledit comte soit obligé de venir, ni que l'on puisse pour cela l'accuser de crime d'État, ni de désobéissance. » Articles accordez à Monsieur le comte de Soissons. — Montrésor, *Mémoires*, t. II, p. 261.

(4) Au dix-septième siècle, *rencontre* est fréquemment du masculin. Cf. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, t. IV, p. 1608.

qu'il n'a esté jusqu'à présent[1]. » Si par sa retraite l'archevêque de Reims s'était flatté de rendre plus facile la négociation entamée avec Richelieu, il reconnut bientôt qu'il s'était mépris. « Le roy m'a commandé de vous escrire, lui manda le cardinal, que vostre voyage de Sedan luy auroit donné autant de lieu de douter de vostre religion, si vous n'estiés d'une maison qui a toujours esté très catholique, comme la vie que vous avez mené par le passé eust faict cognoistre à tout le monde que vous ne vouliés point estre ecclésiastique, quand mesme vous ne l'auriés pas déclaré hautement comme vous avés faict. S. M., qui a tousjours eu inclination pour votre personne, est très faschée de la conduite que vous avés prise. Pour moy, vous savés bien ce que je vous en ay dict autrefois en particulier et les conseils que je vous en ay donnés en vray ami. Je n'ay rien maintenant à y adjouster, mais bien à vous tesmoigner comme je fais le desplaisir que j'ay de ce qu'en les mesprisant vous ayés voulu vous rendre auteur de vostre perte[2]. » Louis XIII ne se borna pas à ces reproches : il fit saisir les revenus du prélat[3] et celui-ci se voyait déjà réduit aux expédients, quand la mort de son frère aîné[4], qu'un contemporain dit « le plus accomply prince de son temps[5] », vint faire de lui l'héritier présomptif de tous les biens de la maison de Guise.

Que devenait pendant ce temps Anne de Gonzague? Reti-

---

(1) Richelieu au comte de Soissons, Abbeville, 5 juin 1639 ; Louis XIII au même, Abbeville, 6 juin 1639. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VII, p. 228.

(2) Richelieu à l'archevêque de Reims, Abbeville, 8 juin 1639. — *Ibid.*, t. VI, p. 378.

(3) Le roi établit de plus « un économe qui auroit soin de réparer partout les églises et les fermes, lesquelles apparemment n'étoient pas en trop bonnes réparations. » GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 356.

(4) François de Lorraine, prince de Joinville, fils de Charles de Lorraine, duc de Guise, et de Henriette-Catherine de Joyeuse, duchesse de Montpensier (3 avril 1612 — 7 novembre 1639).

(5) BASSOMPIERRE, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 326 et 342.

rée auprès de sa sœur, elle ne perdait pas l'espoir de surmonter les obstacles qui se dressaient sur son chemin; elle avait trouvé le moyen de correspondre avec son époux et la vivacité de son esprit lui suggérait mille projets presque aussitôt abandonnés que conçus. Si elle n'eût écouté que l'impulsion de son cœur, elle eût été retrouver l'archevêque de Reims, mais risquer une telle équipée était tout compromettre, et sa raison le lui montrait trop clairement. Personne à qui s'ouvrir de ses fréquents accès de découragement: s'il faut l'en croire, la princesse Marie n'avait pas été mise dans la confidence du mariage (1); sa seule consolation était les lettres qu'elle recevait de loin en loin de Henri de Lorraine. Aussi n'en suivait-elle qu'avec plus d'intérêt les démarches de ce dernier pour rentrer en faveur, et un instant elle put croire qu'elles seraient couronnées de succès, grâce à l'intervention de l'ambassadeur de Venise.

Le représentant de la Sérénissime auprès de Louis XIII était alors Angelo Correr (2), à qui ses qualités personnelles avaient concilié l'estime et la confiance du cardinal de Richelieu (3). Comme, dans l'été de 1639, il allait de Charleville à

---

(1) « Elle ne sçavoit rien, » dit la princesse Anne dans la relation qu'elle a laissée de son mariage.

(2) Angelo Correr, fils de Girolamo Correr et de Sofia Mocenigo (2 décembre 1605–27 avril 1678). Ambassadeur à Londres du 28 janvier 1634 au 26 novembre 1636, Correr n'était arrivé en France qu'au commencement de l'année 1638; il avait présenté ses lettres de créance à Louis XIII le 28 janvier et eu sa première audience de Richelieu le 8 février « Illustre diplomatico e grande uomo di Stato », on a pu dire la relation de son ambassade en France « una delle più importanti che ci abbia lasciato la diplomazia veneziana. » N. Barozzi e G. Berchet, *Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo decimosettimo*, 2e série, *Francia*, t. II, p. 324.

(3) « Al carrattere di publico rappresentante di principe si grande e confidente alla corona accoppiava le particolari e dignissime doti della propria persona, con le quali, oltre gli applausi universali della corte e di tutto il regno, s'era cattivato in maniera l'affetione e la stima del ré e del cardinale. » Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 354.

Mouzon, où se trouvait Louis XIII (1). le duc de Bouillon et le comte de Soissons vinrent le saluer au passage et l'invitèrent à visiter Sedan. Moitié curiosité, moitié désir de s'insinuer plus avant dans les bonnes grâces du premier ministre en lui ramenant les mécontents, l'ambassadeur accepta l'invitation ; il fut à Sedan, il y vit l'archevêque de Reims, et, peu de temps après, reçut de ce dernier une lettre lui disant d'ajouter une entière créance à ce que le porteur lui représenterait de sa part. Ce n'était rien moins qu'un traité formel que Henri de Lorraine proposait de conclure : il promettait de quitter Sedan dès qu'il aurait reçu un passeport pour l'Italie et offrait de renoncer à son archevêché, pourvu qu'on lui rendît la libre disposition des biens mis sous séquestre. Le cardinal parut d'abord disposé à conclure l'accommodement sur ces bases, mais, au dernier moment, une difficulté surgit : Richelieu exigea que les abbayes de Saint-Remy et de Saint-Nicaise de Reims fussent comprises dans la renonciation à l'archevêché, et le prince n'y voulut jamais consentir (2). Ce fut la pierre d'achoppement qui rendit inutile l'entremise de l'ambassadeur vénitien (3).

Au surplus, bien que par la mort de son frère aîné Henri de Lorraine fût devenu prince de Joinville, il ne pouvait songer à quitter l'Église avant que son père ne lui eût assuré des revenus suffisants. Or, le duc de Guise, qui avait rompu toutes relations avec lui, blâmait fort son empressement à se défaire de ses abbayes, et, dans l'ignorance où il était de son mariage, lui faisait parvenir de sages avis par des

(1) Le roi était allé féliciter les habitants de Mouzon de la belle résistance qu'ils venaient d'opposer à Piccolomini. Cf. Sirot, *Mémoires*, t. I, p. 312.

(2) On s'explique le refus de Henri de Lorraine, quand on sait que ces deux abbayes valaient trente mille livres, tandis que les revenus de l'archevêché ne dépassaient pas douze mille.

(3) Siri, *op. cit.*, t. I, p. 355.

amis sûrs. « La face des affaires peut changer en un moment ; la santé du cardinal n'est pas bonne ; il paraît ne pas devoir vivre encore longtemps. En tout cas, on lui voit un assez grand nombre d'ennemis puissants. Sait-on ce qui peut arriver ? L'expérience fait voir qu'il ne s'écoule souvent qu'une minute entre l'instant où, caressé de son roi, un favori se voit maître de l'État, regorge de richesses et commande les armées et celui où son corps est traîné par les rues, accroché à une potence et percé de cent mille coups (1). C'est un avantage considérable pour vous-même que vos bénéfices demeurent dans votre maison et passent à un de vos frères : y renoncer en bloc serait folie (2). »

Très réelles étaient, on le voit, les inquiétudes que donnaient à l'exilé volontaire de Florence les démarches inconsidérées de son fils. Il ne devait pas être témoin de leurs suites : l'inaction dans laquelle il se consumait, jointe à la perte de deux de ses enfants (3), le conduisit au tombeau, et, le 30 septembre 1640, il s'éteignit, laissant à tous ceux qui l'avaient connu d'ineffaçables souvenirs (4). Par cette mort, Henri de Lorraine devint duc de Guise, et c'est sous ce titre

(1) On l'avait vu en France, lors de l'assassinat du maréchal d'Ancre.

(2) Tels sont les conseils que l'auteur du *Mercurio* prête au duc de Guise, et il ajoute : « Questi e altri concetti portati per altrui lingua dal padre all'orecchie del figlio non incontrarono la persuasione che da'suoi amici si desiderava, mentre egli imbriaccato nell' amore della principessa haveva in questo affare il giudicio guasto e prendeva la ragione à contrapelo. » Cf. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 223.

(3) Le fils que le duc de Guise avait perdu avant le prince de Joinville était Charles-Louis de Lorraine, duc de Joyeuse (15 juillet 1618—15 mars 1637).

(4) « En ce mois d'octobre, dit l'un d'eux, est mort un des plus gentils, des plus braves et des meilleurs princes que j'aye jamais connu, et qui me faisoit l'honneur de m'aymer chèrement : aussy ai-je ressenty sa perte aussi vivement dans mon cœur que de chose qui me soit arrivée de longtemps. » Bassompierre, *Journal de ma vie*, t. IV, p. 341.

Le corps du duc de Guise fut ramené en France l'année suivante avec ceux du prince de Joinville et du duc de Joyeuse et tous les trois furent inhumés à Joinville. *Gazette de France* du 10 août 1641.

que je le désignerai désormais. Presque aussitôt une occasion se présenta de remettre sur le tapis la question de la renonciation à ses bénéfices : en lui adressant ses condoléances au sujet de la perte qu'il venait de faire, l'ambassadeur de Venise lui offrit de nouveau ses bons offices et cette ouverture fut le point de départ de négociations dans le détail desquelles il n'est pas inutile d'entrer (1), le nouveau duc ayant répondu qu'il avait toujours à cœur d'obtenir le consentement du roi et du cardinal à son mariage avec la princesse Anne.

Dans l'audience qu'il eut de Richelieu, Correr représenta que tenir le duc de Guise éloigné de la cour ne pouvait aboutir qu'à grossir le nombre et les forces des mécontents (2). « Le bon naturel du prince, dit-il, ressemble à la flamme, qui s'éteint si on ne lui fournit pas d'aliments pour entretenir sa lumière et son ardeur. » Des hommes tels que lui étaient capables de rendre de grands services : ne convenait-il pas de les gagner par un généreux oubli du passé ? « M. de Guise, répondit sèchement le cardinal, a choisi volontairement Sedan comme résidence ; Sa Majesté et moi l'avons toujours vu de mauvais œil. » Sans se laisser déconcerter par la brièveté de cette réponse, l'ambassadeur repartit que le duc était prêt à quitter Sedan, s'il le jugeait possible sans porter atteinte à sa réputation et à son honneur ;

---

(1) Elles sont rapportées tout au long par SIRI. *Il Mercurio*. t. I. p 356.

(2) Les circonstances n'étaient plus les mêmes six mois plus tard, quand, son ambassade achevée le noble Vénitien écrivait : « Dagli inimici aperti o di quelli che intrinsecamente odiano il cardinale, farò poca menzione ; il numero è infinito, ma il capo per sè non è capace nè risoluto ad offenderlo, sì che dopo l'accidente del conte di Soissons, da cui (si sopraviviera alla vittoria di Sedan) non solo lui, ma il re medesimo grandi burrasche devevano temere, può dirsi che abbia l'orgoglio di tutti estinti en un sol punto » Relazione di Francia di Angelo Correr, ambasciatore ordinario a Luigi XIII dall'anno 1638 al 1641 — N. BAROZZI e G. BERCHET, *Relazioni degli Stati Europei lette al Senato dagli ambasciatori veneti nel secolo decimosettimo*. 2ᵉ série. *Francia*, t. II. p. 337.

qu'il n'avait d'autre ambition que d'épouser la princesse Anne et qu'il paraissait opportun de lui donner au préalable cette satisfaction. Richelieu déclara d'un ton plus radouci qu'il ne désapprouvait pas le mariage en question, qu'il en parlerait au roi, mais qu'il fallait avant tout que le prince sortît de Sedan.

Instruit du résultat de cette audience, Henri de Lorraine écrivit à Angelo Correr de presser le cardinal d'user de son crédit pour lui obtenir de Rome une dispense de parenté (1); en ce qui concernait la résignation de ses bénéfices, il ne pouvait rien décider sans l'aveu d'Anne de Gonzague ; c'est pourquoi il demandait un passeport pour s'aboucher avec la princesse en Champagne : « Ma volonté dépend de la sienne, répétait-il en finissant, et il m'est impossible de conclure le moindre accord sans son approbation. » Le ministre vénitien communiqua cette lettre au cardinal, qui ne se montra pas éloigné de délivrer le passeport sollicité ; quant à la dispense, le prince n'avait qu'à écrire lui-même au Pape et le roi ferait appuyer la requête par son ambassadeur. Mais, à quelques jours de là, informé des allées et venues du prévôt de Saint-Pierre de Lille (2) de Bruxelles à Sedan, Richelieu tint à Correr un tout autre langage : « Ne voyez-vous pas, monsieur l'ambassadeur, lui dit-il, que M. de Reims se moque de Sa Majesté, de vous et de moi, puisqu'il traite avec les ennemis de la couronne dans le temps même où il remet son accommodement en question ? Sa Majesté a en

---

(1) On lit dans le mémoire qu'Anne de Gonzague fit tenir plus tard aux gouverneurs des Pays-Bas : « D'autant que le duc de Guize et la princesse Anne sont parents au troisième degré de consanguinité, le duc de Guize, pour oster tout prétexte de doubte sur le subject de son mariage, a obtenu de Sa Sainteté une dispense en la forme en tel cas requise. » Est-il certain que cette dispense ait seulement été sollicitée ?

(2) Le prévôt de Saint-Pierre de Lille était Pierre-Ernest de Mercy : frère du grand capitaine qui trouva la mort à Allerheim le 3 août 1645, il obtint dans la suite en Franche-Comté l'abbaye d'Acey, où il laissa d'assez fâcheux souvenirs.

mains de quoi le ruiner et le perdre, mais elle veut bien user de clémence. S'il se repent sincèrement, qu'il rompe avec ces messieurs de Sedan, qu'il n'ait plus à l'avenir aucun commerce avec eux, qu'il révèle au roi ce qu'il a entendu ou tramé contre son service, et, avant même qu'il ne sorte de Sedan, on lui expédiera par votre canal des lettres d'abolition aussi amples qu'il le pourra désirer : on consentira à son mariage ; il verra la princesse Anne pour s'entendre avec elle et ses affaires seront réglées à sa plus grande satisfaction (1). »

Ceci se passait au mois de janvier 1641. L'ambassadeur de Venise mit aussitôt le duc de Guise au courant des propos du premier ministre, l'invitant à bien réfléchir avant de prendre une décision ; en même temps, il découvrit plus particulièrement au secrétaire du prince (2) les motifs que le cardinal avait de douter de la sincérité de son maître. Henri de Lorraine cria à la calomnie ; il protesta de la droiture de ses intentions ; s'il ne quittait pas Sedan, c'est qu'il ne pouvait le faire sans qu'on l'accusât de céder à la peur ; il avait d'ailleurs à compter avec de graves embarras d'argent ; le comte de Soissons était au nombre de ses créanciers ; si on voulait qu'il revînt en France, il fallait donner ordre au séquestre de ses biens de lui faire passer une partie du revenu de ses abbayes. Richelieu ne se laissa pas ébranler par ces récriminations ; apprenant que le secrétaire du duc de Guise cherchait à emprunter 4,000 écus dans Paris, il défendit, sous les peines les plus sévères, de lui avancer quoi que ce fût ; en outre, signification fut faite à Anne de Gonzague de ne pas quitter Nevers sans la permission du roi.

Tout autre qu'Angelo Correr se serait tenu pour battu. Le délié diplomate n'abandonna pas la partie, même lorsque le

(1) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 364.

(2) Ce secrétaire, nommé Pierre Chevalier, suivit plus tard la fortune d'Anne de Gonzague. V. Pièces justificatives, VIII.

cardinal lui eut déclaré un peu plus tard qu'il avait la preuve de la communication à la diète de Ratisbonne d'un traité du duc de Guise avec le cardinal infant [1]. Au dire de Richelieu, le roi avait de quoi procéder contre Henri de Lorraine par voie de justice, le dépouiller de son archevêché et confisquer ses biens ; il n'entendait pourtant pas revenir sur la parole donnée ; que le prince confessât ce qu'il avait fait à Sedan, et tout lui serait pardonné. Que s'il estimait qu'il y avait pour lui péril à risquer un tel aveu dans le lieu où il se trouvait, il n'avait qu'à donner sa parole de le faire plus tard, et on lui faciliterait les moyens de passer à Joinville ; après cette confession, le roi validerait son mariage et interviendrait auprès du Pape pour l'obtention d'une dispense. Sinon, rien ne l'empêcherait d'encourir les plus rigoureux traitements réservés aux perturbateurs du repos public [2].

Correr n'avait rien négligé pour adoucir le courroux moins sincère peut-être que feint de Richelieu. Vers le milieu de mars, il écrivit au duc de Guise de ne plus tergiverser : s'il se sentait coupable, il n'avait qu'à solliciter le pardon de Sa Majesté, et à ce sujet l'ambassadeur lui donnait en exemple la conduite du duc de Lorraine [3], qui venait de fléchir le genou devant Louis XIII [4]. Déjà il n'était plus temps : le

---

(1) Ferdinand d'Autriche, infant d'Espagne, cardinal archevêque de Tolède, gouverneur des Pays-Bas et du comté de Bourgogne, fils de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche (17 mai 1609 — 9 novembre 1641). Auprès du cardinal infant se trouvait la duchesse de Chevreuse, qui, d'accord avec D. Antonio Sarmiento, s'efforçait d'empêcher le duc de Lorraine, sollicité en sens contraire par la princesse de Cantecroix, de conclure la paix avec le roi de France. V. Cousin, *Madame de Chevreuse*, p. 183.

(2) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 367.

(3) Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, fils de François de Lorraine comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605 — 18 septembre 1675).

(4) Cédant aux conseils de Béatrix de Cusance, le duc de Lorraine était arrivé à Paris le 7 mars et le 10 il avait été reçu par le roi au château de Saint-Germain. Cf. Grotius à Camerarius, Paris, 9 mars 1641. — *Epistolæ*,

12 mars, Henri de Lorraine avait renvoyé son secrétaire à Paris avec de nouvelles instructions; il offrait de nouveau de remettre au roi l'archevêché de Reims, mais demandait, en retour, que ses bénéfices fussent transférés à l'un de ses frères, qu'on autorisât la duchesse de Guise, sa mère, à revenir en France, et que, quant à lui, une partie de ses revenus lui fût remise en attendant la conclusion de son accommodement. Cette fois, quoi qu'Angelo Correr pût lui représenter, Richelieu jugea inutile de poursuivre les pourparlers et ainsi se termina la négociation qu'il n'avait pas tenu au ministre vénitien de mener à bonne fin [1].

Tout inadmissibles qu'elles étaient, le cardinal fut-il bien inspiré en refusant d'écouter les propositions du duc de Guise? Je n'ai pas à l'examiner; je ne veux pas davantage rechercher si, comme le prétend un historien [2], Richelieu voulait précipiter l'explosion qu'il prévoyait. Ce qui est certain, c'est que son inflexibilité eut pour effet de jeter définitivement Henri de Lorraine dans le parti des mécontents. Or, ceux-ci n'étaient que trop nombreux: l'autorité sans bornes du premier ministre excitait dans tout le royaume une sourde irritation; on se taisait, car c'était le temps où, suivant l'énergique expression d'un parlementaire franc-comtois, « toute parole libre donnoit soubçon, et tout soub-

---

p. 671; *Gazette de France* du 9 mars 1641; Beauvau, *Mémoires*, p. 72; Aubery, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 474; Siri, *op. cit.*, t. I, p. 293; Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 239; Le Clerc, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. III, p. 235; le P. Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 319; dom Calmet, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. III, p. 406; M. Topin, *Louis XIII et Richelieu*, p. 362.

(1) « Selon toutes les apparences, dit un historien, il en auroit eu l'honneur, si Richelieu n'eût pas tant insisté sur une trop prompte sortie de Sedan et s'il eût voulu promettre une partie des bénéfices au frère du nouveau duc et à la duchesse, leur mère, la liberté de revenir en France. » Le Vassor, *op. cit.* t. VI, p. 223.

(2) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 371.

çon estoit mortel (1) », mais la révolte couvait sous la soumission apparente. Au témoignage d'un écrivain contemporain, « les peuples, aussi prompts à exalter les favoris au commencement de leur fortune qu'à les détester dans la suite, ne parlaient du pouvoir de Richelieu qu'avec horreur. On ne le nommait jamais sans exécration. La guerre engageait à des dépenses infinies et les finances du roi étaient fort mal administrées. Tous gémissaient, et personne ne se croyait en sûreté dans sa propre maison, ni avec ses meilleurs amis ; des espions répandus partout notaient jusqu'aux soupirs échappés ; pleurer son malheur, ou celui de ses parents et de ses amis, était un crime de lèse-majesté (2). » Un prince du sang paraissant seul capable d'abattre celui que le prince de Condé (3) devait plus tard nommer ironiquement « roy de France et de Navarre (4) », il n'est pas étonnant que tous les regards se tournassent alors vers Sedan.

C'était, en effet, de ce côté que grossissait la nuée dont un ambassadeur étranger parle dans ses lettres (5). Craignant

(1) Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 83.

(2) Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 203. Cf. Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 51.

(3) Henri II de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France, lieutenant général des armées du roi, gouverneur de Berry, de Bourgogne et de Bresse, fils de Louis Ier de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte de la Trémouille (1er septembre 1588 – 26 décembre 1646).

(4) C'est à deux membres du parlement de Dole que le prince de Condé tint ce propos en s'excusant de n'avoir pu refuser le commandement de l'armée qui avait envahi la Franche-Comté. V. Rapport fait par les conseillers Garnier et Buson, députés à Bellegarde pour traiter de la cessation de courses entre le duche et le comté, Dole, 14 mai 1645. — *Mss. Chifflet*, t. XXXV, fol. 260 v°.

(5) « Fœdus fecisse comitem Suessionensem, duces Guisium et Bullium cum Hispano satis constat... Omnia hoc anno egregia sperari possent, nisi intervenirct nubes illa Sedanensis. » Grotius à Camerarius, Paris, 20 avril et 18 mai 1641. — *Epistolæ*, p. 674 et 677. Un historien parle aussi de « il nembo che si formava verso Sedano. » Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 345.

à bon droit que Louis XIII n'eût dessein de les attaquer, le comte de Soissons et le duc de Bouillon avaient pris le parti de solliciter l'appui des cours de Vienne et de Madrid: après s'être engagés par écrit à ne pas conclure d'accommodement l'un sans l'autre, ils n'eurent pas de peine à décider le duc de Guise à se joindre à eux ; les fortifications de Sedan furent réparées ; un gentilhomme passa à Bruxelles de la part des princes et en revint à la fin du mois de mai avec un traité par lequel le roi d'Espagne et l'Empereur promettaient de mettre chacun sur pied sept mille hommes ; le cardinal infant consentait, en outre, à fournir deux cent mille écus au duc de Bouillon pour ses levées (1).

Avant de tirer l'épée, Henri de Lorraine voulut mettre Anne de Gonzague à l'abri du ressentiment de Richelieu : il lui écrivit de venir le rejoindre et, s'étant rendu à Bruxelles (2), prépara pour elle un logement. Si étrange que cela paraisse à qui connaît son mépris des dangers, la princesse hésita quelque temps à répondre à l'appel de son époux : ce ne fut que sur une nouvelle injonction qu'elle se décida à partir (3). Déguisée en homme, elle quitta furtivement Nevers au mois de mai (4) et se dirigea sur la Franche-

(1) Arch. de Belgique. *Consultes de la junte d'État*, t. DLXXIII, fol. 56; LANGLADE, *op. cit.*, p. 53. L'appui donné par l'Espagne aux mécontents doit être regardé comme de justes représailles des intrigues ourdies par la France en Catalogne et en Portugal : jusque-là le comte-duc n'avait pas voulu, par scrupule de conscience, fomenter la moindre rébellion des sujets de Louis XIII. « Claramente se jactó, a lo menos, a dit d'Olivarès un éminent homme d'État, de no haber dado oidos antes a ninguna conspiracion de vasallo contra su Rey, y ni el menor indicio prueba que faltase a la verdad. » A. CANOVAS DEL CASTILLO, *Estudios del reinado de Felipe IV*, t. I, p. 181.

(2) Le duc de Guise arriva à Bruxelles le 20 mai. *Gazette de France* du 1er avril 1641.

(3) Pièces justificatives, IX.

(4) LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 224, place à tort la sortie d'Anne de Gonzague de Nevers au mois d'avril. La date du départ de la princesse est donnée par une dépêche de l'intendant d'Orgères, qui dit que la veille de son arrestation on entendit tirer le canon à Dole ; or, les détonations mentionnées dans cette lettre provenaient de la procession solennelle du mardi de la Pentecôte, qui était le 21 mai.

Comté, comptant de là gagner Namur, où résidait alors la duchesse de Bouillon (1). Douze ou treize cavaliers l'accompagnaient : la première partie du voyage se passa sans incident, mais, arrivée le 22 mai à Chauvort (2), son travestissement n'empêcha pas la princesse d'être reconnue par le gouverneur de Verdun. Renonçant à franchir la Saône, Anne de Gonzague reprit à bride abattue le chemin de Nevers ; l'officier français se lança sur ses traces, et ce fut une fuite éperdue jusqu'à Sully (3), où les chevaux s'arrêtèrent à bout de souffle (4).

On ne tarda pas à voir arriver à Sully le marquis de Tavannes, lieutenant de roi en Bourgogne (5), puis le premier président du parlement de Dijon (6). Interrogée par eux sur

---

(1) Éléonore-Catherine-Fébronie de Bergh, épouse de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, fille de Frédéric, comte de Bergh, gouverneur de Frise, et de Françoise Ravenel. Toute dévouée à l'Espagne, la duchesse de Bouillon passait pour avoir une très grande influence sur l'esprit de son époux.

(2) Chauvort, où Anne de Gonzague comptait traverser la Saône, dépend d'Allerey, commune du département de Saône-et-Loire, arrondissement de Chalon, canton de Verdun.

(3) Le château de Sully, dont Bussy-Rabutin disait la cour d'honneur la plus belle qui fût en France, était la résidence ordinaire du marquis de Tavannes.

(4) « Les chevaux des uns et des aultres de la course estoient hors d'estat de passer plus oultre. » D'Orgères à Chavigny, Dijon, 6 juin 1641. — Pièces justificatives, I. Lorsqu'on apprit à Paris l'évasion d'Anne de Gonzague, on ne douta pas qu'elle n'eût prit le chemin de Sedan : « Nunc Mantuana, écrivait-on, apud Guisium ducem sponsum suum Sedani est. » Grotius à son frère, Paris, 8 janvier 1641. — *Epistolæ*, p. 921.

(5) Jean de Saulx, seigneur du Mayet, dit le marquis de Tavannes, lieutenant de roi en Bourgogne, fils de Guillaume-Henri de Saulx, comte de Tavannes, et de Jeanne-Baptiste de Pontailler, sa seconde femme.

(6) Jean Bouchu, seigneur de Lessard, fils de Quintin Bouchu, docteur ès droits, et de Marguerite du Bled (3 mars 1600—29 novembre 1653). Jean Bouchu avait obtenu, le 10 mars 1639, une commission pour exercer la charge de premier président du parlement de Dijon en l'absence de Pierre le Goux, seigneur de la Berchère, mais il ne fut pourvu de la première présidence que par lettres patentes du 19 août 1644. Palliot, *Le parlement de Bourgogne, son origine, son establissement et son progrès*, p. 66.

les motifs qui la poussaient à sortir du royaume, la princesse ne fit nulle difficulté d'avouer son mariage avec le duc de Guise (1); les lettres saisies sur un de ses valets de chambre furent envoyées au duc d'Enghien (2); deux de ses gentilshommes se virent conduits au château de Dijon; la marquise de Tavannes (3) lui prêta des habits de femme, et elle dut attendre, non sans inquiétude, ce que Richelieu allait décider à son égard

Il est difficile de savoir quels sentiments éveilla dans l'esprit du cardinal la nouvelle de l'arrestation de la fugitive Ceux qui ont avancé qu'il avait consenti au départ de celle-ci ne donnent aucune preuve de leur assertion (4): il est vraisemblable qu'il ne fut instruit de son évasion que par les dépêches de Jean de Saulx. Fallait il donner l'ordre de la ramener à Nevers? Devait-on, au contraire, la laisser poursuivre sa route? C'est à ce dernier parti que le premier ministre s'arrêta: le traité conclu avec le cardinal intant par les princes n'était plus un secret (5); Monsieur, avec sa pusillanimité ordinaire, avait révélé les démarches tentées auprès de lui (6); on savait d'autre part que le voyage de Henri de

(1) « Anna Mantuana, cum ad Sedanum iret a militibus Gallis intercepta et quanquam in virili habitu erat cognita, fassa se ante quatuor annos matrimonium fecisse cum duce Guisio, honestè ad ipsum missa est. » Grotius à son frère, Paris, 15 juin 1641. — *Epistolæ*, p. 922.

(2) Louis II de Bourbon, duc d'Enghien, fils de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency (8 septembre 1621—11 décembre 1686).

(3) Jeanne-Françoise de Pontailler, épouse de Jean de Saulx, marquis de Tavannes, fille de Philippe de Pontailler et d'Adrienne Thomassin.

(4) Un historien a même avancé sans fondement qu'Anne de Gonzague avait été chargée d'une mission par le cardinal: « Elle étoit sortie de Nevers. dit-il, à l'instigation de Richelieu, qui l'envoyoit secrètement à Sedan afin de détacher son amant des liaisons prises avec le comte de Soissons et le duc de Bouillon. » LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 224.

(5) « Nous avons avis certain que M. de Rheims et M. de Bouillon ont traité avec le roy d'Espagne. » Chavigny à Mazarin, Paris, 15 avril 1641. — Affaires étrangères, *Turin*, t. XXXIII, fol. 572.

(6) Le duc de Guise avait fait passer auprès du duc d'Orléans, à Blois,

Lorraine à Bruxelles avait pour but de hâter l'envoi des secours promis par l'Espagne; qu'importait dès lors qu'Anne de Gonzague fût ou non retenue en ôtage? Lui permettre de passer aux Pays-Bas était le moyen d'accroître les embarras du duc de Guise: celui-ci se verrait obligé de rendre public le mariage que la princesse avait confessé, s'exposant de la sorte à perdre ses bénéfices [1]; je ne serais même pas surpris qu'à part lui Richelieu ne gardât l'arrière-pensée de se prévaloir vis-à-vis du prince de ce qu'il ne serait pas malaisé de présenter comme une preuve de courtoisie [2].

On s'étonnait cependant en Franche-Comté de ne pas voir paraître celle dont la présence était impatiemment attendue. Le cardinal infant avait écrit au marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province [3], de la traiter avec les plus

---

un sieur de Vaucelles, qu'il ne savait pas être à la discrétion du cardinal de Richelieu. Cf. Richelieu à Chavigny, Paris, 14 et 25 mai 1641. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 786 et 795; GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 359.

(1) « Il cardinale duca, considerando, che la sua andata in Sedano non poteva che recare impedimenti e nuove difficultà à quei prencipi, non haveva discaro che si portasse appresso il duca di Guisa acciò con la sua presenza facilitasse l'esequtione di quelle nozze, da lui di buon occhio mirate, como quelle che portavano seco in groppa la vacanza di tante rendite ecclesiastiche, delle quali ne restava spogliata la casa di Guisa. » SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p 392. C'est ce qu'un contemporain avait pénétré, lorsqu'il écrivait: « Si la princesse Anne de Mantoue ne pouvoit servir en quelque chose au dessain du cardinal de Richelieu et nuire au nostre, il ne l'auroit pas envoyée au duc de Guise. Je tiens qu'on a tiré de cette princesse la déclaration qu'on vouloit et qu'aprez on s'est deschargé sur nous de son entretien. » Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 8 juillet 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol 242.

(2) En cela le cardinal s'abusait, comme le prouve la remarque suivante d'un diplomate bien informé: « Galliæ bellum civile minantur isti a Sedano principes..., neque Guisii mitigatus est animus, quanquam Anna Mantuana, clandestina ejus uxor, mentito habitu ad eum profecta et a Gallis militibus intercepta, jussu regis ad ipsum cum honore deducta est. » Grotius à Camerarius, Paris, 15 juin 1641. — *Epistolæ*, p. 679

(3) Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin, baron et seigneur de Montmartin, Vaudrey, etc, gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, capitaine des gardes du cardinal infant, colonel d'un

grands égards, et elle était déjà arrêtée que, sur l'avis que son carrosse et ses domestiques avaient été vus à Jonvelle (1), le parlement de Dole et le magistrat s'apprêtaient à la recevoir comme il convenait à son rang. Plusieurs jours se passèrent sans qu'on entendît parler d'elle, puis, le 12 juin, on apprit que, non content de la remettre en liberté, Louis XIII avait enjoint au marquis de Tavannes de lui fournir des chevaux et un carrosse (2) et qu'elle allait s'acheminer vers Dole ; quatre jours après, le conseil de ville s'assembla de nouveau afin d'aviser aux mesures à prendre (3); un logement fut retenu pour elle et les demoiselles de sa suite dans la maison de madame de Belmont (4) ; deux compagnies bourgeoises eurent ordre de se mettre sous les armes en son honneur (5).

Anne de Gonzague arriva à Dole dans l'après-midi du

régiment de cavalerie et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1593—21 décembre 1641).

(1) Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 7 juin 1641 — Pièces justificatives, III.

(2) « Ayant lieu le mesme advis qui vous a esté donné de l'arrest de madame la princesse de Manthoue à Seuilly par mr le marquis de Tavanne, d'où sa femme, comme ma parente, m'avoit redemandé son carrosse, qu'elle disoit estre venu en Bourgougne par Jonvelle, je le fais venir icy, où j'espere qu'il sera pour demain, et aussy tost je vous en donneray advis. » Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 12 juin 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 267. Cf. Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 382.

(3) On comptait que la princesse arriverait à la nuit. Délibération du 16 juin 1641. — Pièces justificatives, IV.

(4) Anne Fauche, épouse d'Adrien Lallemant, seigneur de Belmont, fille de Nicolas Fauche, seigneur de Bornay, avocat général au parlement de Dole, et de Françoise de Barangier. Les notes de voyage de son fils, que m'a obligeamment communiquées M. le marquis de Saint-Mauris, m'ont fourni les éléments de l'étude intitulée : *Un Franc-Comtois à Paris sous Louis XIV (1691-1692)*.

(5) La milice urbaine de Dole était répartie en neuf compagnies ; les deux compagnies désignées pour prendre les armes à l'entrée d'Anne de Gonzague étaient celles du plat-fond, partie de la ville comprise entre l'église Notre-Dame et les halles. Cf. J. Feuvrier, *Notes historiques sur la ville de Dole*, p. 83.

16 juin : quinze à vingt cavaliers et autant de mousquetaires étaient allés à sa rencontre jusqu'à la Sablonne (1) et une députation du conseil de ville l'attendait à la porte d'Arans (2) ; le mayeur (3) la harangua, puis on la conduisit à son logis, où un souper avait été préparé par les soins du magistrat (4). Le lendemain, des députations du parlement, de l'université et de la chambre des comptes vinrent la saluer ; elle reçut aussi la visite du brave la Verne (5), avec qui vraisemblablement elle s'entretint de la résistance que, cinq ans auparavant, la garnison et les habitants avaient opposée aux forces

---

(1) Pièces justificatives, V. « De Chalon, le 26 juin 1641. — Les Comtois sont venus à la rencontre de la princesse Anne et l'ont receue sur le chemin de Dole, où elle s'est acheminée dans le carrosse du marquis de Tavanes avec l'escorte qu'il luy avoit donnée et avec sa suite, à la réserve de deux gentils-hommes qui ont esté arrestez au chasteau de Dijon, après que cette princesse et eux eurent esté ouïs par le premier président de Bourgogne. » *Gazette de France* du 6 juillet 1641.

(2) On entrait dans Dole par trois portes : la porte de Besançon, la porte du Pont et la porte d'Arans ; les deux premières ont été démolies ; la porte d'Arans subsiste encore, et on la peut voir dans les dépendances du vieux quartier de cavalerie.

(3) En 1641, le vicomte mayeur de Dole était Léonel Laborey, seigneur de Byarne, fils de Jean Laborey, conseiller au parlement de Dole, et de Claudine Gaignon ; Antoine Bereur, Claude Gollut et Jean-Baptiste Altériet remplissaient les fonctions d'échevins.

(4) Délibération du 16 juin 1641 — Pièces justificatives, IV.

(5) Louis de la Verne, seigneur de Saulnot, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne et grand gruyer du comté de Bourgogne, fils de François de la Verne, seigneur de Saulnot, et d'Adrienne Thomassin. C'était au colonel de la Verne que revenait l'honneur d'avoir défendu Dole du 27 mai au 15 août 1636 contre une des plus puissantes armées que la France eût encore mises sur pied (Cf., sur le siège de Dole, Boyvin, *Le siège de la ville de Dole, capitale de la Franche-Comté de Bourgogne, et son heureuse délivrance* (Dole, 1637, et Anvers, 1638, in-4) ; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 87 ; Dunod, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, p. 543 ; Béguillet, *Histoire des guerres des deux Bourgognes sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV*, t. I, p. [illegible] ; E. Longin, *Éphémérides du siège de Dole* (Dole, [illegible], in-12) ; Id., *Documents inédits sur le siège de Dole* (Besançon, [illegible], in-8) ; Id., *Relations françaises du siège de Dole* (Dole, [illegible], in-8).

grands égards, et elle était déjà arrêtée que, sur l'avis que son carrosse et ses domestiques avaient été vus à Jonvelle (1), le parlement de Dole et le magistrat s'apprêtaient à la recevoir comme il convenait à son rang. Plusieurs jours se passèrent sans qu'on entendît parler d'elle, puis, le 12 juin, on apprit que, non content de la remettre en liberté, Louis XIII avait enjoint au marquis de Tavannes de lui fournir des chevaux et un carrosse (2) et qu'elle allait s'acheminer vers Dole ; quatre jours après, le conseil de ville s'assembla de nouveau afin d'aviser aux mesures à prendre (3) ; un logement fut retenu pour elle et les demoiselles de sa suite dans la maison de madame de Belmont (4) ; deux compagnies bourgeoises eurent ordre de se mettre sous les armes en son honneur (5).

Anne de Gonzague arriva à Dole dans l'après-midi du

---

régiment de cavalerie et général d'artillerie pour S. M. Catholique en Allemagne, gouverneur de Dole, fils d'Antoine de la Baume, comte de Montrevel, et de Nicole de Montmartin (1593—21 décembre 1641).

(1) Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 7 juin 1641. — Pièces justificatives, III.

(2) « Ayant heu le mesme advis qui vous a esté donné de l'arrest de madame la princesse de Manthoue à Seuilly par mr le marquis de Tavanne, d'où sa femme, comme ma parente, m'avoit redemandé son carrosse, qu'elle disoit estre venu en Bourgougne par Jonvelle, je le fais venir icy, où j'espère qu'il sera pour demain, et aussy tost je vous en donneray advis. » Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 12 juin 1641. — *Corr. du parlement*, Arch. du Doubs, B 267. Cf. Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 382.

(3) On comptait que la princesse arriverait à la nuit. Délibération du 16 juin 1641. — Pièces justificatives, IV.

(4) Anne Fauche, épouse d'Adrien Lallemant, seigneur de Belmont, fille de Nicolas Fauche, seigneur de Bornay, avocat général au parlement de Dole, et de Françoise de Baraugier. Les notes de voyage de son fils, que m'a obligeamment communiquées M. le marquis de Saint-Mauris, m'ont fourni les éléments de l'étude intitulée : *Un Franc-Comtois à Paris sous Louis XIV (1691-1692)*.

(5) La milice urbaine de Dole était répartie en neuf compagnies ; les deux compagnies désignées pour prendre les armes à l'entrée d'Anne de Gonzague étaient celles du plat-fond, partie de la ville comprise entre l'église Notre-Dame et les halles. Cf. J. Feuvrier, *Notes historiques sur la ville de Dole*, p. 43.

un logement digne de la recevoir (1) ; elle y fut accueillie par la marquise de Saint-Martin (2) et la fille que celle-ci avait eue de son premier mariage (3) ; les attentions les plus délicates lui furent prodiguées ; on n'oublia rien pour se conformer aux instructions de la cour de Bruxelles à son sujet (4). En quittant Dole, la princesse avait obéi au désir d'avoir plus aisément des nouvelles du duc de Guise ; c'était, en effet, à Gray que résidait le maître général des postes du comté de Bourgogne, Guillaume Forestier (5) ; si les messages des Pays-Bas couraient toujours risque d'être interceptés en Lorraine, ils échappaient du moins au danger de tomber entre les mains des partis des garnisons d'Auxonne

(1) J'ai inutilement cherché dans les archives de Gray quel fut le logis qu'Anne de Gonzague habita : les délibérations du conseil de ville sont muettes sur son séjour.

(2) Lambertine de Ligne, dame de Villiers et de Messerenicot, fille de Lamoral, prince de Ligne, comte de Fauquenbergues, gouverneur d'Artois, chevalier de la Toison d'or, et d'Anne-Marie de Melun, avait été successivement mariée à Philibert de la Baume, marquis de Saint-Martin, et à Christophe-Ernest d'Ostfrise, comte d'Embden, chevalier de la Toison d'or, avant d'obtenir du Pape une dispense pour épouser son beau-frère, Jean-Baptiste de la Baume, marquis de Saint-Martin. Cf. *Mss. Chifflet*, t. XVIII, fol. 302.

(3) Albertine-Marie de la Baume, fille de Philibert de la Baume, marquis de Saint-Martin, et de Lambertine de Ligne, dame de Villiers et de Messerenicot. Veuve de Christophe d'Ostfrise, comte de Ritberg, elle épousa, le 2 mars 1643, son cousin Charles de la Baume, marquis de Saint-Martin, fils de Claude-François de la Baume, comte de Montrevel, et de Jeanne d'Agoult.

(4) « Elle fut receue par mr le marquis de Saint-Martin, gouverneur de la province, avec tous les honneurs qui estoient deheus à son auguste naissance... Il fit venir à Gray tout ce qu'il y avoit dans la province capable de contribuer à son divertissement. » *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 90. — Mss de l'hôpital de Gray.

(5) Guillaume Forestier, procureur postulant au bailliage de Gray, fils d'Odot Forestier et de Marguerite Bleigney. Il avait remplacé comme maître général des postes le procureur Pierre-François Courbethon, tué, le 24 juin 1639, dans une sortie des bourgeois de Gray contre les François. Cf. E. Longin, *Les Français aux Capucins de Gray (24-25 juin 1639)*, dans le *Bulletin* de la société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, année 1887, p. 1.

et de Mirebeau. Vive était la hâte d'Anne de Gonzague de se réunir à son époux, mais les chemins n'étaient pas sûrs ; une armée française assiégeait Aire (1) ; une autre, aux ordres du maréchal de Châtillon (2), se portait sur Sedan ; l'Empereur, d'autre part, venait enfin de se décider à fournir le contingent stipulé dans le traité que le comte de Soissons, le duc de Bouillon et le duc de Guise avaient conclu avec le cardinal infant, et sept mille hommes, commandés par le baron de Lamboy (3), se massaient à Givet ; les haines fermentaient dans le royaume ; des intelligences avaient été nouées avec les prisonniers de la Bastille par l'intermédiaire du remuant abbé de Retz (4) et, au premier échec des troupes royales, un soulèvement devait éclater à Paris (5) ; le mieux était donc d'attendre que le sort des armes décidât entre le premier ministre et les princes contre qui le roi venait de lancer, le 8 juin, une déclaration dans laquelle « le voyage

(1) La tranchée avait été ouverte devant Aire dans la nuit du 8 au 9 juin

(2) Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, fils de François de Coligny, seigneur de Châtillon, amiral de Guyenne et colonel général de l'infanterie française, et de Marguerite d'Ailly (26 juillet 1584—4 janvier 1646).

(3) Guillaume, baron, puis comte de Lamboy, seigneur de Desseuer, Wintershofen, Cordeshem, etc., sergent de bataille des armées impériales, avait commandé en 1636 les troupes envoyées par l'Empereur au secours de la ville de Dole.

(4) Jean-François-Paul de Gondi, abbé de Busay et de Quimperlé, chanoine de Notre-Dame de Paris, fils de Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, général des galères de France, et de Marguerite de Silly, dame de Commercy (1614—24 août 1679). C'est le futur coadjuteur de Paris de la Fronde.

(5) Dans ses mémoires, le cardinal de Retz donne d'amples détails sur les mesures concertées avec le maréchal de Vitry et le comte de Cramail : « La disposition de Paris, dit-il, nous faisoit croire le succès infaillible. » Retz, *Mémoires*, t. I, p. 40.

Observateur attentif de ce qui se passait autour de lui, l'ambassadeur des Provinces-Unies constatait les sympathies que rencontrait dans le royaume la cause du comte de Soissons. « Comes Suessionensis, écrivait-il, ita amatur, ut plurimis dolori futurum sit, si quid ipsi eveniat adversi, aut propter ipsum aliis. » Grotius à Camerarius, Paris, 11 mai 1641. — *Epistolæ*, p. 676.

goulue du duc de Guise à Bruxelles [1] » n'était pas établie [2].

Bientôt les événements se précipitent. Tandis que sur l'ordre des ministres espagnols un infatigable pamphlétaire élabore un manifeste, dans lequel sont énumérés tous les griefs des grands et du peuple contre le cardinal de Richelieu : guerres sans fin déchaînées par son ambition, poursuite de la dissolution du mariage du duc et de la duchesse d'Orléans, dissipation des finances, création d'offices inutiles, emprisonnement de religieux, persécution de la reine-mère, du duc de Guise et du duc de Vendôme, empiétements sur les droits de l'Église, injures prodiguées aux archevêques et aux évêques coupables de ne pas se plier à ses volontés dans l'assemblée du clergé, assujettissement des nobles à la taille, interdiction de membres des cours souveraines, frappe de monnaies à son effigie [3], ruine du commerce des

---

1. C'est de ce voyage que l'abbé de Saint-Nicolas, Henri Arnauld, avait écrit le 2 juin précédent : « Cette action passe pour une des plus grandes folies dont un homme pouvoit estre capable. » Après avoir ramené à Sedan quatre compagnies de cavalerie, le duc de Guise se rendit dans l'évêché de Liège pour faire des levées ; il s'y trouvait encore quand fut donnée la bataille de la Marfée.

2. Il est curieux de constater que l'original de cette déclaration conservé aux archives des affaires étrangères est adressé « à ma cousine la princesse Marie, gouvernante et ma lieutenante générale en Nivernois. » Nul doute que Louise-Marie de Gonzague n'ait eu soin d'en instruire promptement sa sœur. Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 808 ; MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. I, p. 397.

(3) Cette assertion fut reconnue dénuée de fondement par l'auteur du manifeste lui-même : « Ces escus du card. de Richelieu, escrivit-il à l'abbé de Balerne, par information bonne que j'ay eu de Paris, ne sont que des jettons d'or et d'argent avec des devises, qui se font tous les ans pour l'admirauté, moy mesme ayant aultrefois minuté semblables devises ; ainsi nous ne pouvons dire sans estre baffouez que le card. de Richelieu aye faict battre monnoye en France qui aye debit parmy le peuple. » Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 12 août 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 276 v.

villes et des campagnes, etc. (1), le chancelier Séguier (2) fait savoir au parlement de Paris, le 2 juillet, qu'il a ordre de parfaire leur procès aux ducs de Guise et de Bouillon (3). Quatre jours après a lieu le combat de la Marfée : mécontents du retard du paiement de leur solde, les cavaliers du maréchal de Châtillon s'enfuient dès le premier choc, en criant : « En voilà pour leurs cinquante écus ! » (4). En vain deux

(1) Manifeste pour la justice des armes des princes de la paix. — MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. I, p. 375.

Trompés par la date du 2 juillet 1641 assignée à ce manifeste, tous les historiens ont cru sa publication antérieure au combat de la Marfée. En réalité, il ne parut que plusieurs semaines après la mort du comte de Soissons, à qui Alexandre de Campion avait été chargé de le soumettre; la rage du sieur de Saint-Germain contre le cardinal de Richelieu s'y donna libre cours ; un des Chifflet en surveilla l'impression ; peut-être même y mit-il aussi la main. Cf. Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 6, 9, 12, 13, 15, 18, 20, 22, 27 et 29 juillet, 1er 3, 5 10, 12, 17 et 22 août 1641. - *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 240, 241 v°, 244, 247, 249, 250, 252, 259, 260, 262, 263 v°, 271, 272, 273, 275, 276, 283 v° et 284.

(2) Pierre Séguier, chancelier de France, fils de Jean Séguier, maître des requêtes au parlement de Paris, et de Marie Tudert (29 mai 1588 – 28 janvier 1672).

(3) Relation de ce qui se passa au parlement de Paris, en présence de monsieur le chancelier, le deuxième juillet mil six cens quarante-un, sur le sujet du procès fait à messieurs les ducs de Guise et de Bouillon. — MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p. 362.

(4) Il y a dans les mémoires de Montrésor quatre relations différentes du combat du 6 juillet 1641 : l'une d'elles dit : « La peur avoit tellement saisi nostre cavalerie poltrone et infâme que, quelques efforts que nostre général pût faire, il n'y eut jamais moyen de la rallier ; tout s'enfuit, cornettes arborées, trompettes sonnantes. » Cf. Richelieu à Bouthillier, Paris, 9 et 10 juillet 1641. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 829 et 831 ; Grotius à Camerarius, Paris 13 juillet 1641. — *Epistolæ*, p. 683 ; *Gazette de France* du 13 juillet 1641 ; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 192 ; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 575 ; *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 521 ; BERNARD, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 456 ; AUBERY, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 479 ; ID., *Mémoires pour l'histoire du Cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 711 ; SIROT, *Mémoires*, t. II, p. 2 ; LANGLADE, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 68 ; MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 1 et 342 ; NANI, *Historia della republica veneta*.

maréchaux de camp se font-ils tuer en essayant d'arrêter la déroute : les troupes royales sont complètement défaites ; un grand nombre d'officiers de marque restent parmi les morts ; le chiffre des prisonniers dépasse quatre mille ; tout le canon, tous les bagages tombent au pouvoir des vainqueurs [1] ; mais, sur la fin de l'action, le comte de Soissons est tué à brûle-pourpoint d'un coup de pistolet par un cavalier demeuré inconnu [2], et sa mort anéantit les espérances qu'avait fait concevoir la victoire. Louis de Bourbon disparu, la rébellion s'apaise, en effet, d'elle-même ; froissé de ce qu'on ne l'ait pas attendu pour livrer la bataille, le duc de Guise refuse de revenir à Sedan [3] ; le baron de Lamboy va retrouver le cardinal infant ; dès lors le duc de Bouillon ne songe plus qu'à traiter ; le 5 août, il conclut un accommodement avec Louis XIII, qui consent à lui laisser la souveraineté de Sedan [4], et Henri de Lorraine, pour qui il a inter-

---

t. I, p. 553; CHASTENET-PUYSÉGUR, *Mémoires*, p. 259 ; LENET, *Mémoires*, p. 455 ; GOULAS, *Mémoires*, t. I, p. 364 ; SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 418 ; MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 392 ; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 319 ; LE CLERC, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. III, p. 303 ; le P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 361 ; F. BOURELLY, *Le maréchal de Fabert*, p. 160.

(1) Liste des chefs, officiers et soldats de l'armée françoise, commandée par le maréchal de Châtillon, qui ont été tuez ou faits prisonniers en cette bataille, avec un dénombrement de la même armée avant la bataille. — MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p. 351.

(2) On soupçonna le cardinal de Richelieu de l'avoir fait assassiner. Cf. l'abbé ARNAULD, *Mémoires*, p. 506 ; GOULAS, *op. cit.*, t. I, p. 364 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 257.

(3) Vainement Frédéric-Maurice de la Tour lui dépêcha-t-il un gentilhomme : « Il répondit qu'il reviendroit à Sedan dans trois jours et que là ils prendroient toutes leurs mesures ensemble. Cependant non seulement il n'y revint pas, mais on n'entendit plus parler de lui. » LANGLADE, *op. cit.*, p. 76.

(4) Le duc de Bouillon était venu trouver le roi à Mézières le 3 août. *Gazette de France* du 10 août 1641 ; *Ibid.*, extraordinaire du 11 septembre 1641 : *Déclaration du Roy en faveur du duc de Bouillon et de ceux qui se sont retirez à Sedan*, publiée en parlement le 2 septem-

villes et des campagnes, etc. (1), le chancelier Séguier (2) fait savoir au parlement de Paris, le 2 juillet, qu'il a ordre de parfaire leur procès aux ducs de Guise et de Bouillon (3). Quatre jours après a lieu le combat de la Marfée : mécontents du retard du paiement de leur solde, les cavaliers du maréchal de Châtillon s'enfuient dès le premier choc, en criant : « En voilà pour leurs cinquante écus ! » (4). En vain deux

---

(1) Manifeste pour la justice des armes des princes de la paix. — Montrésor, *Mémoires*, t. I, p. 375.

Trompés par la date du 2 juillet 1641 assignée à ce manifeste, tous les historiens ont cru sa publication antérieure au combat de la Marfée. En réalité, il ne parut que plusieurs semaines après la mort du comte de Soissons, à qui Alexandre de Campion avait été chargé de le soumettre ; la rage du sieur de Saint-Germain contre le cardinal de Richelieu s'y donna libre cours ; un des Chifflet en surveilla l'impression ; peut-être même y mit-il aussi la main. Cf. Mathieu de Morgues à Philippe Chifflet, Haerlebeke, 6, 9, 12, 13, 15, 18, 20, 22, 27 et 29 juillet, 1er 3, 5, 10, 12, 17 et 22 août 1641. - *Mss. Chifflet*, t. CXIII, fol. 240, 241 v°, 244, 247, 249, 250, 252, 259, 260, 262, 263 v°, 271, 272, 273, 275, 276, 283 v° et 284.

(2) Pierre Séguier, chancelier de France, fils de Jean Séguier, maitre des requêtes au parlement de Paris, et de Marie Tudert (29 mai 1588 — 28 janvier 1672).

(3) Relation de ce qui se passa au parlement de Paris, en présence de monsieur le chancelier, le deuxième juillet mil six cens quarante-un, sur le sujet du procès fait à messieurs les ducs de Guise et de Bouillon. — Montrésor, *op. cit.*, t. II, p. 362.

(4) Il y a dans les mémoires de Montrésor quatre relations différentes du combat du 6 juillet 1641 : l'une d'elles dit : « La peur avoit tellement saisi nostre cavalerie poltrone et infâme que, quelques efforts que nostre général pût faire, il n'y eut jamais moyen de la rallier ; tout s'enfuit, cornettes arborées, trompettes sonnantes. » Cf. Richelieu à Bouthillier, Paris, 9 et 10 juillet 1641. — *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 829 et 831 ; Grotius à Camerarius, Paris, 13 juillet 1641. — *Epistolæ*, p. 683 ; *Gazette de France* du 13 juillet 1641 ; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 192 ; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 575 ; *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 521 ; Bernard, *Histoire du roy Louis XIII*, t. II, p. 456 ; Aubery, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, p. 479 ; Id., *Mémoires pour l'histoire du Cardinal duc de Richelieu*, t. II, p. 711 ; Sirot, *Mémoires*, t. II, p. 2 ; Langlade, *Mémoires de la vie de Frédéric-Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon*, p. 68 ; Montrésor, *Mémoires*, t. II, p. 1 et 342 ; Nani, *Historia della republica veneta*,

maréchaux de camp se font-ils tuer en essayant d'arrêter la déroute : les troupes royales sont complètement défaites ; un grand nombre d'officiers de marque restent parmi les morts ; le chiffre des prisonniers dépasse quatre mille ; tout le canon, tous les bagages tombent au pouvoir des vainqueurs (1) ; mais, sur la fin de l'action, le comte de Soissons est tué à brûle-pourpoint d'un coup de pistolet par un cavalier demeuré inconnu (2), et sa mort anéantit les espérances qu'avait fait concevoir la victoire. Louis de Bourbon disparu, la rébellion s'apaise, en effet, d'elle-même ; froissé de ce qu'on ne l'ait pas attendu pour livrer la bataille, le duc de Guise refuse de revenir à Sedan (3) ; le baron de Lamboy va retrouver le cardinal infant ; dès lors le duc de Bouillon ne songe plus qu'à traiter ; le 5 août, il conclut un accommodement avec Louis XIII, qui consent à lui laisser la souveraineté de Sedan (4), et Henri de Lorraine, pour qui il a inter-

---

t. I, p. 553; CHASTENET-PUYSÉGUR, *Mémoires*, p. 259 ; LENET, *Mémoires*, p. 455 ; GOULAS, *Mémoires*, t I, p. 364 ; SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 418 ; MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 392 ; LE VASSOR, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 319 ; LE CLERC, *Vie du cardinal duc de Richelieu*, t. III, p. 303 ; le P. GRIFFET, *Histoire du règne de Louis XIII*, t. III, p. 361 ; F. BOURELLY, *Le maréchal de Fabert*, p. 160.

(1) Liste des chefs, officiers et soldats de l'armée françoise, commandée par le maréchal de Châtillon, qui ont été tuez ou faits prisonniers en cette bataille, avec un dénombrement de la même armée avant la bataille. — MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p 351.

(2) On soupçonna le cardinal de Richelieu de l'avoir fait assassiner. Cf. l'abbé ARNAULD, *Mémoires*, p. 506 ; GOULAS, *op. cit.*, t. I, p. 364 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p 257.

(3) Vainement Frédéric-Maurice de la Tour lui dépêcha-t-il un gentilhomme : « Il répondit qu'il reviendroit à Sedan dans trois jours et que là ils prendroient toutes leurs mesures ensemble. Cependant non seulement il n'y revint pas, mais on n'entendit plus parler de lui. » LANGLADE, *op. cit.*, p. 76

(4) Le duc de Bouillon était venu trouver le roi à Mézières le 3 août. *Gazette de France* du 10 août 1641 ; *Ibid.*, extraordinaire du 11 septembre 1641 : *Déclaration du Roy en faveur du duc de Bouillon et de ceux qui se sont retirez à Sedan*, *publiée en parlement le 2 septem-*

cédé inutilement (1), se voit contraint de rester à Bruxelles.

Quelle chute pour l'orgueilleuse qui, à la nouvelle de la jonction des troupes du baron de Lamboy aux forces des princes ligués contre le cardinal de Richelieu, s'était vue rentrant à Paris comme duchesse de Guise! Elle n'en continua pas moins à porter le titre qu'elle avait pris : « Il est mon mari comme votre époux est le vôtre, » disait elle du duc de Guise aux dames qui l'interrogeaient (2). Les prévenances du marquis de Saint-Martin pour elle furent aussi marquées qu'auparavant, et, dans les rares loisirs que lui laissait le fardeau des affaires, il chercha à la distraire en donnant des fêtes en son honneur ; les mémoires du temps parlent d'une partie sur l'eau, où les décharges de mousqueterie et le bruit des tambours, des fifres et des trompettes alternaient avec les accords des violons ; ce fut dans cette circonstance qu'une balle égarée faillit tuer une des compagnes de la princesse (3).

Un an plus tôt, Anne de Gonzague aurait trouvé à Gray le religieux à qui son humilité, sa mortification, ses austérités prodigieuses avaient valu le nom de *saint Père*, mais Pierre

---

bre 1641; Mercure françois, t. XXIV, p. 137 ; *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 835 ; AUBERY, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*. t. II, p. 736 ; LANGLADE, *op. cit.*, p. 85 ; SIRI, *op. cit.*, t. I, p. 461 ; MONTRÉSOR, *op. cit.*, t. II, p. 406 ; SIROT, *op. cit*, t. II, p. 5.

(1) « S. M. ne trouve point mauvaise la supplication que Mr de Bouillon luy a faicte en faveur de Mr de Guise ; mais, ayant encore tesmoigné la mauvaise volonté qu'il a pour la France depuis la mort de Mr le Comte, il n'y a personne qui ne doive juger que la raison veut que S. M. face distinction de la conduite de Mr de Bouillon et de celle de Mr de Guise, pardonnant au premier et non au second. » *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 853.

(2) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 191. « Lors qu'elle parloit ou écrivoit, elle disoit : mon mari ; elle n'obmettoit rien de tout ce qui déclaroit son mariage. » Mlle DE MONTPENSIER, *Mémoires*, t. I, p. 232.

(3) *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 92. — Mss. de l'hôpital de Gray.

Fourier n'était plus [1]; le 9 décembre 1640, il avait rendu le dernier soupir, répétant dans son agonie : « *Habemus bonum Dominum et bonum dominam*, nous avons un bon maître et une bonne maîtresse, » et, le mercredi saint, sa dépouille mortelle avait été conduite à Mattaincourt. Son cœur était resté, ce cœur qui avait battu presque aussi fort pour les maux de la Franche-Comté que pour ceux de la Lorraine, et on put montrer à la princesse, dans une chapelle de l'église paroissiale, l'excavation qui le renfermait [2]. De quel prix n'eussent pas été pour l'épouse de Henri de Lorraine les conseils du serviteur de Dieu? Peut-être l'eussent-ils préservée des égarements dans lesquels elle tomba par la suite. Si quelque chose était susceptible de calmer les mouvements de cette âme passionnée, c'était, bien plus que la contemplation du riant paysage au milieu duquel la Saône déroulait ses flots paresseux, la parole du prêtre dont le seul silence avait jadis déconcerté l'impérieuse princesse de Cantecroix [3]. Anne de Gonzague dut souvent entendre parler de

---

(1) En ce qui concerne les cinq dernières années de la vie du Père de Mattaincourt, je crois avoir tout dit dans la première de mes *Deux études sur saint Pierre Fourier* (Dole, 1905, in-8). Que ce grand saint daigne se souvenir de son humble biographe, quand viendra pour moi l'heure de la mort.

(2) Échappé à la fureur des révolutionnaires, le cœur de saint Pierre Fourier est aujourd'hui exposé à la vénération des fidèles dans la chapelle restaurée par M. l'abbé Villerey, curé de Gray. Sur l'émotion que son enlèvement momentané causa en 1669, cf. E. Longin, *Une émeute à Gray au XVIIe siècle* (Besançon, 1900, in-8).

(3) Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, fille de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir et de Saint-Julien, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne, et d'Ernestine de Witthem, marquise de Berghes (27 décembre 1614-5 juin 1663). Veuve de Léopold-Eugène Perrenot de Granvelle, prince de Cantecroix, depuis le 6 février 1637, le duc de Lorraine l'épousa à Besançon, le 2 avril suivant, en arguant de la nullité de son propre mariage avec la duchesse Nicole. La visite de la princesse de Cantecroix à saint Pierre Fourier dans le courant de l'été de 1638 est admirablement racontée par Mme de Flavigny, *Le bienheureux Pierre Fourier*, p. 255.

lui dans ses visites aux diverses communautés religieuses de Gray, ursulines, annonciades, tiercelines, visitandines, carmes, jésuites, capucins, car son souvenir était toujours vivant et tous avaient à publier une foule de traits des vertus héroïques qui continuaient à faire l'entretien ordinaire de la cité.

Ce fut au château de Gray que, parmi les personnes qui lui furent présentées (1), la princesse remarqua l'aînée des filles de l'ancien gouverneur de la ville, Élion d'Andelot (2) : malgré les différences de rang et d'âge, elle ne tarda pas à en faire son amie. Jeanne-Baptiste d'Andelot avait été élevée par un père en qui l'amour des lettres allait du même pas que l'application aux armes (3) ; sa mère, Magdeleine de Grammont (4), lui donnait l'exemple de la plus solide piété ; échappée à un enlèvement brutal (5) et ne songeant pas le moins du monde à s'enfermer dans un cloître (6), elle était dans tout

(1) L'annaliste de la Visitation de Gray dit : « Il se fit une assemblée de toutes les dames qui l'occupoient alors et jamais on ne vit tant d'amas de beautez et de plaisirs que ce qui en parut dans cette agréable ville. » *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*. t. I. p. 90. — Mss. de l'hôpital de Gray.

(2) Élion d'Andelot, seigneur de Tromarey, Motey, Chancey, etc., gouverneur de Gray, fils de Jean d'Andelot, seigneur de Tromarey, et de Jeanne de Balay, dame de Longwy.

(3) « Mr le baron d'Andelot, dit sœur Renée du Treillis dans ses annales de la Visitation de Gray, estoit l'homme du monde qui sçavoit le mieux allier la vertu avec la noblesse, les loix du christianisme avec celles de l'Estat et la science avec l'espée, qui ne luy empescha jamais l'application aux belles-lettres, y ayant peu de langues qu'il ne sceut parfaitement. » *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I. p. 84. — Mss. de l'hôpital de Gray.

(4) Magdeleine de Grammont, fille d'Antoine de Grammont, seigneur de Conflandey, Frotey, etc., et d'Adrienne d'Andelot, était veuve depuis trois ans ; elle avait épousé le sieur de Tromarey le 23 janvier 1618.

(5) Le récit de cet enlèvement se trouve dans le manuscrit de sœur Renée du Treillis ; il est si curieux que je n'hésite pas à le joindre aux pièces justificatives de cette étude.

(6) Elle dit un jour au parloir de la Visitation de Gray : « Madame d'Andelot me mène gagner des indulgences à visiter les prisonnières, mais je me garderai bien de m'enfermer jamais sous clef avec elles. »

l'éclat de ses quatorze printemps. D'une intelligence peu commune, la future supérieure de la Visitation de Dole plut à Anne de Gonzague, dit une relation, « par l'agrément qui estoit en sa personne, la gentillesse de son esprit, son air enjoué, ses manières engageantes. La beauté de sa voix, ajoute cette relation, les grâces de son visage et la douceur de sa conversation furent des charmes si doux à cette princesse qu'elle ne pouvoit vivre un moment sans avoir près de soy une si aymable personne (1). »

Il ne faut pas d'ailleurs se figurer que Gray fût alors la petite ville presque exclusivement adonnée au commerce qu'il est aujourd'hui : la présence du gouverneur de la province y attirait quantité de gentilshommes, et tous se piquaient de faire leur cour à la séduisante étrangère ; c'est ainsi qu'on vit souvent au logis de la princesse le baron de Savoyeux (2), le comte de Salenove (3), le baron de Montsaugeon (4), les sieurs de Montot (5), de Beaujeu (6), de Cubry (7), de Mer-

---

(1) *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 90. — Mss. de l'hôpital de Gray.

(2) Philibert-Emmanuel de Fouchier, baron de Savoyeux, gouverneur de Gray, fils de Claude François de Fouchier, baron de Savoyeux, seigneur de Charrin, l'Étoile, Domblans, etc., et de Renée de Vautravers.

(3) Antoine de Marmier, comte de Salenove, fils de Charles-Emmanuel de Marmier, comte de Salenove, et de Jeanne-Reine Fauche, dame de Nancray. Le comte de Salenove périt, le 2 mai 1643, dans la reprise du château de Vaite sur un parti français.

(4) Charles-Louis de Bauffremont, baron de Montsaugeon, vicomte de Marigny, fils de Claude de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, seigneur de Chariez, Pusey, Rans, Aumont, Commenailles, etc., bailli d'Amont, et de Marguerite de Poligny. Le baron de Montsaugeon commandait une compagnie de cavalerie logée à Gray.

(5) Hardouin-Gaspard de Beaujeu, seigneur de Montot, fils de Marc de Beaujeu, seigneur de Montot, Aroz, Artaufontaine, etc., et de Louise de Vaivre.

(6) Jean-Claude de Guierche de Grozon, dit de Beaujeu, seigneur de Beaujeu, fils de Hardouin-Gaspard de Beaujeu, seigneur de Montot, et de Louise de Guierche, dame de Grozon.

(7) Gaspard de Moustier, seigneur de Cubry, fils de Desle de Moustier, seigneur de Cubry, Bermont, Nans, etc., et d'Antide de Pra.

cey (1), de Bonours (2), etc. : qui sait si elle n'eut pas aussi la visite de ce baron de Gouhelans (3) qui devait, sept ans plus tard, lancer ses cavaliers à la poursuite du duc de Guise, lorsque, trahi par Gennaro Annèse, le défenseur de Naples cherchait à gagner les Abruzzes (4) ? Quelques-uns des visiteurs avaient fréquenté en France l'académie du sieur Benjamin (5) ; ils se flattaient d'avoir pris le ton et les manières de Paris ; la plupart gardaient néanmoins une certaine rudesse de formes, et leurs allures étaient très différentes de celles du milieu dans lequel Anne de Gonzague avait vécu auparavant, outre que les alarmes continuelles occasionnées par les troupes françaises logées sur la frontière laissaient peu de place aux discussions subtiles où se complaisaient les habitués de l'hôtel de Rambouillet, comme de savoir, par exemple, si un véritable amant doit être plus occupé de son amour que des sentiments qu'il inspire (6).

---

(1) Nicolas Thomassin, seigneur de Mercey, gentilhomme de la chambre du duc de Lorraine, fils d'Adrien Thomassin, seigneur de Mercey, président du parlement de Dole, et d'Anne Vigoureux, sa première femme. Capitaine-lieutenant de la garnison de Gray, c'était Nicolas Thomassin que le marquis de Saint-Martin avait dépêché au parlement de Dole pour l'aviser de l'arrivée prochaine d'Anne de Gonzague. V. Pièces justificatives, II, III.

(2) Sergent de bataille au comté de Bourgogne, Christophe de Bonours, seigneur de Tibertère, était un officier de fortune qui avait conquis ses grades un à un aux Pays-Bas. On a de lui deux ouvrages fort curieux : 1° *Eugéniarétilogie, ou discours de la vraye noblesse* (Liége, 1616, pet. in-8) ; 2° *Le mémorable siège d'Ostende décrit et divisé en douze livres* (Bruxelles, 1628 et 1633, in-4).

(3) Jean-François de Chaffoy, seigneur de Gouhelans, mestre de camp d'un régiment d'infanterie bourguignonne, fils de Pierre de Chaffoy, seigneur de Purgerot, et d'Antoinette de Chassey, dame de Gouhelans.

(4) Duc DE GUISE, *Mémoires*, t. II, p. 184.

(5) L'académie du sieur Benjamin, dit de Hanique, était une école où les jeunes gentilshommes se formaient à tous les exercices qui devaient faire d'eux des cavaliers accomplis. Cf. l'abbé ARNAULD, *Mémoires*, p. 484.

(6) *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 41. Si Senac de Meilhan a forgé de toutes pièces le débat qu'il raconte, il n'en reste pas moins que celui-ci est caractéristique d'une époque où l'*Astrée* disputait encore la vogue au *Cyrus*.

La duchesse de Guise, pour donner à la princesse le titre qu'elle portait alors, ne pouvait pas être insensible à l'intérêt universel qu'elle excitait : aucun doute ne s'élevait sur la validité de son mariage ; dans le petit cercle dont elle était l'âme, tous étaient suspendus à ses lèvres ; n'avait-elle pas vu le roi de France, la reine, la cour ? et ne faisait-elle pas pressentir qu'elle était « aussi capable de prendre part à des délibérations d'hommes d'État qu'à des assemblées de beaux esprits ou à de coupables intrigues ? (1) » On ne se lassait pas surtout de la questionner sur le redoutable politique à qui les Franc-Comtois faisaient remonter la responsabilité de leurs malheurs (2), et c'était plaisir de l'entendre railler finement le pédantisme de Richelieu (3) sans méconnaître pour cela ses facultés extraordinaires.

A son tour, Anne de Gonzague put beaucoup apprendre des hôtes du château sur les évènements auxquels ils avaient été mêlés. Le marquis de Saint-Martin était l'image même de la bravoure ; ses nombreuses cicatrices (4) attestaient que nul n'avait été plus prodigue de son sang pour la maison d'Autriche en Flandre, en Italie, en Allemagne ; grièvement blessé de deux coups de feu dans une charge de cavalerie

(1) V. Cousin, *Mme de Longueville pendant la Fronde*, p. 175.

(2) Il suffit de parcourir la correspondance de Boyvin avec les Chifflet pour voir que c'est bien au cardinal que nos pères imputaient tous leurs maux ; l'historien de la guerre de Dix ans déclare que « cette guerre cruelle » a été « uniquement l'ouvrage de Richelieu. » Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 19.

(3) « Ce génie sublime qui balançoit les destinées des empires, qui portoit un regard d'aigle sur les plus grands intérêts, qui décidoit avec tant d'audace, qui suivoit avec tant de constance ses projets, n'étoit plus le même lorsqu'il dissertoit : il se montroit alors pédant et formaliste. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 44. Cf. Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. II, p. 201.

(4) Lorsque Jean-Baptiste de la Baume mourut, on trouva sur son corps les marques de trente-trois blessures. Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, part. II, p. 52.

liage d'Amont fut en alarmes, quand, le 15 septembre, le sieur du Hallier (1) vint assiéger Jonvelle. La prise de cette place (2), bientôt suivie de la reddition des châteaux de Saint-Remy, de Chauvirey, de Suaucourt, de Bourguignon, de Bétoncourt, de Villersvaudey, d'Artaufontaine, de Chemilly, de Scey-sur-Saône et de Ray, obligea le marquis de Saint-Martin à quitter Gray pour conférer avec les députés du parlement de Dole à Besançon. Lui parti, on apprit que Vesoul avait composé avec l'ennemi à 3,000 pistoles et Luxeuil à 500 (3); un instant on put craindre que l'exemple de ces deux villes ne fût contagieux ; la province était d'ailleurs tellement dégarnie de troupes que, lorsque, dans le milieu d'octobre, Jean-Baptiste de la Baume se porta sur la Saône, c'est à peine s'il put mettre ensemble cent

---

Cf. *Amtliche Sammlung der ältern eidgenössichen Abschiede.* t. V. part. II. p. 1206 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *op. cit.*, p. 261 ; R. SEEHAUSEN, *Schweizer Politik während des dreissigjährigen Krieges*, p. 94 ; R. MAAG, *Die Freigrafschaft Burgund und ihre Beziehungen zu der schweizerischen Eidgenossenschaft vom Tode Karls des Kühnen bis zum Frieden von Nymwegen (1477-1678)*, p. 86.

(1) François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, lieutenant général des armées du roi, fils de Louis de l'Hôpital, marquis de Vitry, et de Françoise de Brichanteau 1583—20 avril 1660).

(2) La ville de Jonvelle fut prise d'assaut le 16 septembre ; le château se rendit le lendemain. Cf. La cour au cardinal infant, Dole, 23 septembre 1641. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 269 ; *Gazette de France,* extraordinaire du 25 septembre 1641 : *La prise de la ville et chasteau de Jonvelle dans la Franche-Comté par les troupes du Roy* ; *Mercure françois,* t. XXIV, p. 147 ; GIRARDOT DE NOZEROY, *op. cit.*, p. 265 ; MACHERET, *Journal de ce qui s'est passé ae mémorable à Lengres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658,* t. I, p. 174 ; COUDRIET et CHATELET, *Histoire de la seigneurie de Jonvelle*, p. 292 ; E. LONGIN, *Contribution à l'histoire de Jonvelle,* p 25.

(3) Le lieutenant de Vesoul à la cour, Vesoul, 30 septembre 1641 ; Girardot de Nozeroy à la cour, Besançon, 9 octobre 1641 ; les coquatre de Luxeuil à la cour, Luxeuil, 12 octobre 1641. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 268, 269 ; Boyvin à l'abbé de Balerne, Dole, 8 octobre 1641. — *Mss. Chifflet,* t. CIII, fol. 158 ; *Histoire des guerres intentées dans les duché et comté de Bourgogne par Tremblecour, Lorrains, François et autres,* fol. 104 v°.

vingt chevaux. Son approche, jointe au bruit d'un prochain secours des armées impériales, détermina néanmoins les Français à la retraite, et, après avoir rassuré les populations de la frontière, l'intrépide gouverneur revint à Gray. Anne de Gonzague s'y trouvait encore, de jour en jour plus incertaine du parti qu'elle devait prendre ; les égards qu'on lui témoignait (1) ne parvenaient pas à tromper son impatience d'avoir des nouvelles de Bruxelles et peut-être se fût-elle décidée à passer par l'Allemagne avec le conseiller de Beauchemin (2), que le marquis de Saint-Martin voulait envoyer à Bruxelles pour représenter au cardinal infant la situation critique de la province (3), si la capture de deux de ses gentilshommes par un détachement de la garnison de Mirebeau (4) ne lui eût fait juger plus prudent de demander à Louis XIII un passeport pour traverser librement ses États (5).

Sur ces entrefaites, on apprit qu'épuisé par les fatigues de la campagne l'infant Ferdinand avait dû quitter le siège

---

(1) En France, on faisait courir le bruit que la princesse était traitée avec peu de considération, comme le prouve la lettre suivante de l'abbé de Marolles au secrétaire de Louise-Marie de Gonzague, du 8 octobre 1641 : « Je vous rends grâces de tout mon cœur de la bonne nouvelle que vous m'avez écritte pour les civilitez et respecs qui sont rendus à Mad[e] la duchesse de Guise, qui est donc beaucoup mieux traittée où elle est que plusieurs de deçà ne se l'estoient pu persuader. » Duc d'AUMALE, *Histoire des princes de Condé pendant les XVI[e] et XVII[e] siècles*, t. V, p. 421.

(2) Jean Girardot de Nozeroy, seigneur de Beauchemin, conseiller au parlement de Dole, fils de Louis Girardot, avocat fiscal des sauneries, et de Marguerite de Nozeroy (1583—8 février 1651).

(3) C'est pour Girardot de Nozeroy que furent libellées les « Instructions à vous (le nom en blanc) de ce que vous aurez à représenter à S. A. Royale tant de la part du marquis de Saint-Martin, gouverneur et capitaine général du comté de Bourgongne, que du président et gens tenans la cour souveraine du parlement de Sa Majesté à Dole », Dole, 13 novembre 1641. — *Mss. Chifflet*, t. XXVIII, fol. 157.

(4) Les deux gentilshommes en question avaient été faits prisonniers aux portes de Gray, comme ils allaient à la chasse. *Gazette de France* du 5 octobre 1641.

(5) Ce passeport fut accordé à Anne de Gonzague le 30 novembre.

d'Aire et se faire transporter à Tournai. Il semblait convalescent (1), quand, le 24 octobre, on le ramena à Bruxelles, mais, dès le lendemain, une aggravation survint dans son état (2); le 4 novembre, il se sentit si mal qu'il demanda à recevoir la sainte communion en viatique; la nuit suivante, il put reposer pendant cinq heures (3). Le lendemain, la fièvre reparut avec une nouvelle violence; les médecins espagnols du prince le saignèrent plusieurs fois, contrairement à l'avis de leurs confrères flamands (4); il résulta de ces saignées répétées une déperdition de forces telle que le malade ne put plus prendre d'aliments; le 9 novembre, il rendit l'âme, universellement regretté des peuples qui mettaient en lui leur espérance et leur appui (5).

---

(1) « Cardinalis Hispanus convalescere dicitur. » Grotius à Camerarius, Paris, 19 octobre 1641. — *Epistolæ*, p. 693.

(2) « De Bruxelles, le 25 octobre 1641. — Hier le cardinal infant fut ici amené en estat de convalescence, mais il est aujourd'hui retombé malade avec non moins de péril qu'auparavant. » *Gazette de France* du 2 novembre 1641.

(3) Siri, *Il Mercurio*, t. I, p. 685.

(4) « On prétend, dit un historien, que son médecin espagnol le tua en lui tirant trop de sang, contre l'avis des Flamans de la même profession, et qu'à la dernière saignée, que la mort suivit de près, il ne sortit que de la sérosité. » Le Vassor, *Histoire de Louis XIII*, t. VI, p. 346. Cf. Boyvin à l'abbé de Balerne, Dole, 29 décembre 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol. 163; Girardot de Nozeroy, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 269.

(5) Cf. Les gouverneurs intérimaires des Pays-Bas à la cour, Bruxelles, 10 novembre 1641. — *Corr. du parlement*. Archives du Doubs, B 269; *Gazette de France* des 16 et 30 novembre 1641; *Mercure françois*, t. XXIV, p. 109; *Véritable inventaire de l'histoire de France*, t. II, p. 579; *Theatrum Europæum*, t. IV, p. 568; *Relacion embiada de Bruselas à esta villa de Madrid en una carta de 14 de noviembre de 1641, con la nueva de la muerte y entierro de su Alteza el señor Infante Cardenal don Fernando, y mandas que hizo à sus criados* (Bruxelles, 1642, in-fol.); Nani, *Historia della republica veneta*, t. I, p. 555; Christyn, *Belgii et Burgundiæ gubernatores ac archistrategi*, p. 80; Montglat, *Mémoires*, t. I, p. 406; H. Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas* (*1635-1700*), p. 27 et 109; A. Waddington, *La république des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols de 1630 à 1650*, t. I, p. 238 et 335.

Quand la nouvelle de cette mort parvint en Franche-Comté (1), ce fut un coup de foudre pour le marquis de Saint-Martin. Elle « luy percea le cœur, dit un contemporain : il se retira brusquement en sa chambre pour pouvoir jetter ses soupirs sans estre entendu ; il trouva en sa chambre l'image de ce prince (2), qui estoit l'object ordinaire de ses yeux ; ce fut à cet escueil que son cœur se brisa ; ses douleurs ne pouvoient sortir par la bouche ny par les yeux, car les issues estoient trop petites. Seulement il répéta plusieurs fois ce mot : *Mon maistre ! ah ! mon maistre, mon cher maistre !* La marquise sa femme le pensa divertir, mais pour néant, et, comme son naturel estoit de feu, il n'y eut remède (3). »

Presque dans le même temps, Anne de Gonzague reçut une nouvelle à laquelle tout d'abord elle ne voulut pas croire : oublieux de la foi qu'il lui avait jurée devant Dieu et ne comptant pour rien les nœuds sacrés qui les unissaient, le

---

(1) Elle y arriva au commencement du mois de décembre. V. Le marquis de Saint-Martin à la cour, Gray, 4 décembre 1641. — *Corr. du parlement.* Arch. du Doubs, B 269.

(2) Le portrait de l'infant Ferdinand a été souvent gravé. Je me permets de signaler, comme fort rare, la gravure qui orne la thèse de philosophie d'un Spinola. L'image du prince, entourée de lauriers, repose sur un piédestal portant la dédicace suivante : SERmo PRINCIPI || FERDINANDO || HISPANIÆ INFANTI || S. R. E. CARDINALI || PIO, FELICI, VICTORI || HAS EX PHILOSOPHIA || VNIVERSA POSITIONES D. C || AMBROSIVS SPINOLA || PRÆPOSITVS MONTENsis ; au bas du piédestal est le blason des Spinola. A gauche, Hercule appuyé sur sa massue foule aux pieds un cadavre à tête de Gorgone ; à droite, Apollon tient en mains l'arc et la flèche qui viennent de donner la mort au serpent Python. Dans le haut de la composition se trouve la partie du zodiaque comprise entre les Gémeaux et le Scorpion ; deux anges soutiennent les armes d'Espagne, surmontées de la couronne de prince et du chapeau de cardinal ; on lit au-dessus : *En tibi brachia contrahit ardens || scorpius, et cœli justa plus parte relinquit.* Plus bas, deux petits génies aux ailes diaprées présentent des trophées d'armes rappelant la victoire de Nordlingen : GOTHICA TROPHÆA.

(3) GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgongne*, p. 270.

duc de Guise venait de mettre le comble à ses incartades en épousant publiquement, le 11 novembre, la veuve du comte de Bossu[1].

Honorée de Glimes, comtesse de Bossu, fille de Godefroy de Berghes, comte de Grimberghe, baron de Staebroech, et de Honorine de Hornes, dame d'Arquennes, que Henri de Lorraine devait abandonner plus tard après avoir dissipé presque toute sa fortune[2], était, au dire d'un chroniqueur, « une des plus belles personnes de son temps[3] » ; les portraits qu'on a d'elle justifient cet éloge ; il s'en faut bien toutefois qu'ils offrent la finesse de traits de celui de la princesse palatine. Le duc de Guise l'avait connue à Bruxelles : non moins inconstant dans ses amours que le duc de Lorraine[4], il fit à la charmante veuve une cour assidue et n'eut pas de peine à lui faire agréer l'offre de sa main[5]. Ce mariage ne fut pas, on le devine, sans causer un véritable scandale : tout ce qui de près ou de loin tenait à la maison de Guise s'en émut ; la duchesse d'Orléans la

(1) Albert-Maximilien de Hennin, comte de Bossu, fils de Maximilien de Hennin, comte de Bossu, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre, avait été tué, le 19 juillet 1640, dans l'attaque d'un convoi destiné à ravitailler les troupes qui assiégeaient Arras. MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 338.

(2) En 1698, les héritiers de la comtesse de Bossu intentèrent un procès à ceux de la maison de Guise, mais le parlement de Paris les débouta de leur demande en se fondant sur ce que le mariage, fait sans publication de bans, était nul pour cause de clandestinité Pendant son exil, le duc de Guise avait mangé à Honorée de Glimes cinquante mille écus. Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207.

(3) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 115.

(4) « Videtur Guisius etiam hoc cum domus suæ principe commune habere, quod matrimonii est desultor. Itaque Anna Mantuana Bruxellas it, ut eum sibi vindicet contra novam nuptam. » Grotius à Camerarius, Paris, 21 décembre 1641. — *Epistolæ*, p. 700.

(5) Suivant l'auteur très suspect des *Intrigues galantes de la cour de France*, t. II, p. 180, ce serait la comtesse de Bossu qui aurait fait les premières avances. Cf. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1364.

princesse de Phalsbourg [1] et la duchesse de Chevreuse [2] jetèrent feu et flammes; le jour même de la cérémonie, le duc d'Elbeuf [3], rencontrant Henri de Lorraine, ne se put tenir de lui adresser de vifs reproches ; le prince lui fit dire qu'il le verrait, l'épée à la main, hors de la ville ; tous deux sortirent de Bruxelles pour se battre et l'intervention des gouverneurs intérimaires des Pays-Bas empêcha seule le duel d'avoir lieu Tout le monde blâma la conduite du duc de Guise : le roi d'Espagne lui retira la pension annuelle de cinquante mille écus [4] qu'il lui avait accordée en compensation de la perte de ses bénéfices [5], et les patentes qu'il avait reçues de l'Empereur pour commander les troupes du baron de Lamboy demeurèrent également sans effet [6].

Quand Anne de Gonzague ne put plus douter de l'injure qui lui était faite, elle en ressentit encore plus d'indignation que de tristesse : se savoir trahie pour une personne d'une condition si inférieure à la sienne était un affront que son orgueil ne pouvait digérer. Non contente de protester contre l'abandon de son époux, elle résolut de mettre en mouvement ses amis et ses proches dans le but de réparer le tort

---

(1) Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605—16 novembre 1660).

(2) Marie de Rohan, épouse de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair de France et grand chambellan, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand veneur et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et de Magdeleine de Lénoncourt, sa première femme (décembre 1600-13 août 1679). On sait qu'en premières noces la duchesse de Chevreuse avait été mariée au connétable de Luynes.

(3) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur de Picardie, fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, grand écuyer et grand veneur, gouverneur de Bourbonnais, et de Marguerite Chabot, dame de Pagny (1596—5 novembre 1657).

(4) Grotius dit : deux cent mille. *Epistolæ*, p. 700.

(5) On peut voir à qui ces bénéfices furent conférés dans MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II. p. 388. Mazarin eut pour sa part l'abbaye d'Ourcamp.

(6) SIRI, *Il Mercurio*, t I, p. 687.

duc de Guise venait de mettre le comble à ses incartades en épousant publiquement, le 11 novembre, la veuve du comte de Bossu (1).

Honorée de Glimes, comtesse de Bossu, fille de Godefroy de Berghes, comte de Grimberghe, baron de Staebroech, et de Honorine de Hornes, dame d'Arquennes, que Henri de Lorraine devait abandonner plus tard après avoir dissipé presque toute sa fortune (2), était, au dire d'un chroniqueur, « une des plus belles personnes de son temps (3) » ; les portraits qu'on a d'elle justifient cet éloge ; il s'en faut bien toutefois qu'ils offrent la finesse de traits de celui de la princesse palatine. Le duc de Guise l'avait connue à Bruxelles : non moins inconstant dans ses amours que le duc de Lorraine (4), il fit à la charmante veuve une cour assidue et n'eut pas de peine à lui faire agréer l'offre de sa main (5). Ce mariage ne fut pas, on le devine, sans causer un véritable scandale : tout ce qui de près ou de loin tenait à la maison de Guise s'en émut ; la duchesse d'Orléans la

---

(1) Albert-Maximilien de Hennin, comte de Bossu, fils de Maximilien de Hennin, comte de Bossu, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre, avait été tué, le 19 juillet 1640, dans l'attaque d'un convoi destiné à ravitailler les troupes qui assiégeaient Arras. MONTGLAT, *Mémoires*, t. I, p. 338.

(2) En 1698, les héritiers de la comtesse de Bossu intentèrent un procès à ceux de la maison de Guise, mais le parlement de Paris les débouta de leur demande en se fondant sur ce que le mariage, fait sans publication de bans, était nul pour cause de clandestinité. Pendant son exil, le duc de Guise avait mangé à Honorée de Glimes cinquante mille écus. Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207.

(3) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. VII, p. 115.

(4) « Videtur Guisius etiam hoc cum domus suæ principe commune habere, quod matrimonii est desultor. Itaque Anna Mantuana Bruxellas it, ut eum sibi vindicet contra novam nuptam. » Grotius à Camerarius, Paris, 21 décembre 1641. — *Epistolæ*, p. 700.

(5) Suivant l'auteur très suspect des *Intrigues galantes de la cour de France*, t. II, p. 180, ce serait la comtesse de Bossu qui aurait fait les premières avances. Cf. BAYLE, *Dictionnaire historique et critique*, t. II, p. 1364.

princesse de Phalsbourg [1] et la duchesse de Chevreuse [2] jetèrent feu et flammes ; le jour même de la cérémonie, le duc d'Elbeuf [3], rencontrant Henri de Lorraine, ne se put tenir de lui adresser de vifs reproches ; le prince lui fit dire qu'il le verrait, l'épée à la main, hors de la ville ; tous deux sortirent de Bruxelles pour se battre et l'intervention des gouverneurs intérimaires des Pays-Bas empêcha seule le duel d'avoir lieu Tout le monde blâma la conduite du duc de Guise : le roi d'Espagne lui retira la pension annuelle de cinquante mille écus [4] qu'il lui avait accordée en compensation de la perte de ses bénéfices [5], et les patentes qu'il avait reçues de l'Empereur pour commander les troupes du baron de Lamboy demeurèrent également sans effet [6].

Quand Anne de Gonzague ne put plus douter de l'injure qui lui était faite, elle en ressentit encore plus d'indignation que de tristesse : se savoir trahie pour une personne d'une condition si inférieure à la sienne était un affront que son orgueil ne pouvait digérer. Non contente de protester contre l'abandon de son époux, elle résolut de mettre en mouvement ses amis et ses proches dans le but de réparer le tort

---

(1) Henriette de Lorraine, veuve de Louis de Guise, prince de Phalsbourg, fille de François de Lorraine, comte de Vaudémont, et de Christine de Salm (5 avril 1605—16 novembre 1660).

(2) Marie de Rohan, épouse de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair de France et grand chambellan, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand veneur et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, et de Magdeleine de Lénoncourt, sa première femme (décembre 1600-13 août 1679). On sait qu'en premières noces la duchesse de Chevreuse avait été mariée au connétable de Luynes.

(3) Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur de Picardie, fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, grand écuyer et grand veneur, gouverneur de Bourbonnais, et de Marguerite Chabot, dame de Pagny (1596—5 novembre 1657).

(4) Grotius dit : deux cent mille. *Epistolæ*, p. 700.

(5) On peut voir à qui ces bénéfices furent conférés dans MONTRÉSOR, *Mémoires*, t. II, p. 388. Mazarin eut pour sa part l'abbaye d'Ourcamp.

(6) SIRI, *Il Mercurio*, t. I, p. 687.

porté à sa réputation[1] Dès lors, le retour en France s'imposait, et la princesse fut encore fortifiée dans la pensée de regagner Paris par la mort prématurée du marquis de Saint-Martin.

Le vaillant capitaine n'avait pu, en effet, surmonter le chagrin qu'il ressentait de la mort de son maître ; on remarquait en lui un profond changement, si bien que nul ne fut surpris lorsque, le 15 décembre, une attaque d'apoplexie survint, qui bientôt ne laissa aucun espoir[2]. Jean-Baptiste de la Baume n'avait pas atteint la cinquantaine, mais la vie des camps et les soucis du gouvernement l'avaient usé avant l'âge. Il mourut le 21 décembre[3], ayant gardé jusqu'à la fin sa connaissance, bien qu'il ne pût plus répondre aux siens que par de muets serrements de main[4], et, après lui,

---

(1) « Je me voyois perdue de réputation pour avoir ajouté foi aux promesses les plus sacrées. Un couvent paroissoit le seul asyle où je pouvois ensevelir mes égaremens. Mon aventure étoit connue de toute l'Europe, et, en y songeant depuis, je me suis surprise cent fois m'étonnant moi-même d'avoir pu reparoitre dans le monde avec quelque considération. » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine* p. 24 Il est certain que la conduite du duc de Guise légitime ce jugement sévère : « Il a donné de si grandes marques de sa légèreté, soit dans la galanterie, soit dans l'amour légitime, qu'une femme ne sauroit jamais le louer sans manquer à ce qu'elle doit à son sexe. » Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche*, t. I, p. 207.

(2) « S. Exce, qui depuis neufz ou dix jours estoit malade d'une fiebvre accompagnée de fluction, estant tombée dois hier à minuict dans une grande appoplexie, n'a pour le présent aucune sorte de cognoissance, ayant perdu la parolle, l'ouye et la veue, en sorte que les médecins désespèrent tout à faict de sa guérison. » Les officiers de Gray à la cour, Gray, 16 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270

(3) Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 21 décembre 1641 ; la marquise de Saint-Martin à la cour, Gray, 21 décembre 1641 ; les officiers de Gray à la cour, Gray, 21 décembre 1641 ; le magistrat de Gray à la cour, Gray, 21 décembre 1641 — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270 ; E. CLERC, *Histoire des États généraux et des libertés publiques en Franche-Comté*, t. II, p. 411.

(4) « Il perdit la parole, non toutesfois la cognoissance, car il entendoit ceux qui parloient et serroit la main à ses amys. » GIRARDOT DE NOZEROY, *Histoire de dix ans de la Franche-Comté de Bourgogne*, p. 270.

le « fait des armes », comme on disait alors, fut confié au baron de Scey (1).

Aux regrets de cette perte s'ajouta, pour Anne de Gonzague, le mécontentement de se voir traitée avec moins de déférence, moins de ménagements qu'auparavant. Toute à son deuil, la marquise de Saint-Martin ne sortait guère du château. D'autre part, le parlement de Dole s'était alarmé des allées et venues de l'entourage de la princesse, et le gouverneur de Gray avait été prié d'y mettre ordre (2). La duchesse de Guise (faut-il encore lui donner ce nom?) accueillit les observations du baron de Savoyeux avec une aigreur mal dissimulée et ce fut en vain que par de respectueuses protestations le digne gentilhomme s'efforça de détruire l'effet de la lettre de la cour (3). Le passeport demandé à Versailles était arrivé et Anne de Gonzague serait immédiatement partie (4), si ses ressources n'avaient été épuisées

(1) Claude de Bauffremont, baron de Scey et de Clairvaux, seigneur de Chariez, Pusey, Rans, Aumont, Commenailles, etc., bailli d'Amont, fils de Guillaume de Bauffremont, baron de Scey et de Sombernon, et de Claudine de Villelume (1596 – 22 septembre 1660).

(2) « Nous escrivons la lettre cy jointe à cachet volant à madame la duchesse de Guise, à laquelle nous vous prions la délivrer après que vous l'aurez fermée et en suitte vous précautionner contre ces allées et venues de gens suspectz, en sorte qu'il n'en arrive point d'inconvénients, sans permettre qu'aucun estranger entre dans la ville soubz prétexte de la veoir ou s'advouher à elle, ny à ses domestiques que vous prendrez en notte d'aller sur les rempartz et lieux où ils pourroient donner ombrage, ny qu'ilz apportent aucune lettre que vous ne voyez, si ce n'est celles qui s'adressent à lad. dame. » La cour au baron de Savoyeux, Dole, 21 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

(3) La cour à la duchesse de Guise, 21 et 22 décembre 1641. — Pièces justificatives, VI, VII. Tout me porte à croire que ce ne fut pas la rédaction du président Boyvin, mais celle du greffier Richard, qui fut adoptée.

(4) « Elle m'a fait (voir) un passeport du Roy très chrestien du chasteau de Versailles du dernier novembre, qui luy permet de passer par tous ses estats pour aler à Bruxelles... Elle me presse de faire marcher ce messager toute la nuit, son équipage l'atandant sur la frontière » Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 25 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

au point que le gouverneur de Gray, le comte de Salenove et Mlle d'Andelot se virent obligés de répondre du paiement de son logis (1). Enfin, le 29 décembre, sachant que le duc de Longueville (2) l'attendait en Bourgogne, elle quitta Gray, non sans avoir prévenu Philibert-Emmanuel de Fouchier de se disposer à soutenir prochainement un siège (3). Le bruit courait qu'elle avait dessein de se rendre aux Pays-Bas, et à Paris on la croyait déjà à Malines (4), mais il lui eût souverainement répugné de mendier un retour de passion de l'infidèle. Elle se retira donc à l'abbaye d'Avenay (5), et ce fut de là qu'elle adressa à la junte qui avait pris le pouvoir en main après la mort du cardinal infant (6) un mémoire

---

(1) Ils payèrent pour la princesse 150 pistoles, environ 2.250 francs.

(2) Henri II d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, prince souverain de Neuchâtel et de Valengin, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de Normandie, fils de Henri Ier d'Orléans duc de Longueville, et de Catherine de Gonzague-Clèves (27 avril 1595—11 mai 1663). La première femme du duc de Longueville était tante de la princesse Anne.

(3) « Elle me dit qu'elle s'en alloit à Charleville et j'ay apprius qu'asseurément elle prenoit le chemin de Vitaux, où monsieur de Longueville se doibt trouver. La mettant dans son carrosse, elle me dit qu'asseurément ceste place seroit assiégée ceste campagne qui vient et que monsieur de Longueville estoit destiné pour cest effect avec sept mille hommes de pied et quinze cent chevaulx. » Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 30 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

(4) « Anna Mantuana Melchliniæ est Guisium sibi vindicans. Bossuia a sententia archiepiscopi Mechliniensis contra se pronuntiata Romam appellavit. » Grotius à Camerarius, Paris, 27 décembre 1641. Dans une lettre de la veille, adressée à son frère, Grotius dit le duc de Guise « inter Annam Mantuanam et Boxuacam juris controversi. » *Epistolæ*, p. 700 et 931.

(5) Là fut la retrouver le secrétaire de la princesse Marie, qu'elle avait chargé de passer aux Pays-Bas. « Depuis ma lettre écritte, mandait le gouverneur de Gray le surlendemain du départ de la princesse Anne, le sieur Desnoyers est arrivé, lequel madame la duchesse de Guise avoit envoyé en Flandre, mais, ayant apprins en chemin le second mariage de monsieur de Guise, il n'a point passé plus outre que la frontière de Luxembour. Il part ce matin pour la suivre. » Le baron de Savoyeux à la cour, Gray, 31 décembre 1641. — *Corr. du parlement*. Arch. du Doubs, B 270.

(6) Cette junte était composée du marquis de Velada, du comte de Fontane, de l'archevêque de Malines, du président Roose et de D. Andrés Cantelmo.

dans lequel elle demandait qu'il fût interdit au duc de Guise de continuer à vivre avec la comtesse de Bossu (1).

Le départ d'Anne de Gonzague était un vrai soulagement pour le parlement de Dole, qui ne se souciait pas de pourvoir plus longtemps à l'entretien de l'exilée. « La princesse Anne de Gonzague, écrivit le chef de cette compagnie à propos de la mort du marquis de Saint-Martin, a sceu presque en mesme temps qu'elle avoit esté mesprisée et abandonnée du duc de Guise, pour lequel elle avoit quitté la France avec mille travaux et s'estoit arrestée à Gray en l'attente d'un passeport du roy de France pour passer à travers du royaume et se rendre auprès du duc de Guise, qu'elle qualifioit publiquement son mary. Ce passeport luy estant arrivé en mesme temps que l'advis du nouveau mariage de monsieur de Guise, elle nous a quittés pour aller je ne sçay où. Nous en avons eu une extrême compassion, parce que c'est une belle et bonne princesse, mais nous n'avons pas esté marris d'en estre deschargez, parce que sous ce prétexte plusieurs François alloient et venoient et nous donnoient de grands ombrages de quelque entreprise sur Gray, et parce qu'elle consumoit des deniers qui nous sont extrêmement nécessaires aux grandes disettes où nous sommes plongez (2). »

Le sentiment de Boyvin (3) fut aussi celui de la plupart de ses compatriotes ; on eut vite fait d'oublier Anne de Gonzague en Franche-Comté, et c'est ce qui explique comment, au milieu du siècle dernier (4), deux auteurs estimables n'ont

(1) Pièces justificatives, IX

(2) Boyvin à l'abbé de Balerne. Dole, 29 décembre 1641. — *Mss. Chifflet*, t. CIII, fol 163.

(3) Jean Boyvin, président du parlement de Dole, fils de Jean Boyvin, procureur postulant au bailliage de Dole, et de Véronique Fabry (5 août 1575—13 septembre 1650).

(4) La première édition de l'*Histoire de la ville de Gray et de ses monuments* est de 1851. Il n'est pas davantage question d'Anne de Gonzague dans CRESTIN, *Recherches historiques sur la ville de Gray au comté de Bourgogne* (Besançon, 1788 in-8).

pas mentionné son séjour à Gray en écrivant l'histoire de cette ville (1).

Pour le duc de Guise, tout le monde sait de quelle façon finit son aventure avec Honorée de Glimes : deux ans ne s'étaient pas écoulés que l'infortunée veuve du comte de Bossu se voyait à son tour délaissée (2). Lorsqu'après la mort de Louis XIII Henri de Lorraine eut obtenu des lettres d'abolition (3), il revint à Paris, où, le 12 décembre 1643, il se battit en duel dans la Place Royale avec l'arrière-petit-fils de l'amiral de Coligny (4) pour les beaux yeux de la duchesse de Montbazon (5) : rencontre mémorable, de laquelle le petit-fils du *Balafré* sortit vainqueur ; malgré la futilité de son origine, elle évoqua un instant le souvenir des guerres

---

(1) Cet oubli n'a été réparé que dans la seconde édition de cet ouvrage. Toutefois l'érudit qui a enrichi d'importantes additions le livre de MM. les abbés Gâtin et Besson se trompe, lorsqu'il assigne la date du 11 janvier 1641 au mariage du duc de Guise avec la comtesse de Bossu. Que veut-il dire, d'autre part, quand il parle des amours de l'archevêque de Reims avec Olympe Mancini ? Les nièces de Mazarin, on le sait, ne vinrent en France qu'à la fin de 1647. V. Gatin et Besson, *Histoire de la ville de Gray* (Édit. de 1892), p. 220.

(2) Un contemporain rapporte qu'après avoir été abandonnée par le duc de Guise, « elle vint jusqu'à Rouen, déguisée, avec desseiu, disoit-elle, de lui demander au milieu du Cours s'il la reconnoissoit pour sa femme, et s'il disoit que non, de lui tirer un coup de pistolet et de se tuer elle-même après... Le crédit de madame de Guise fit qu'on lui ordonna de se retirer, et elle ne vint point à Paris. » Tallemant des Réaux, *Historiettes*, t. VII, p. 115. Cf. Mme de Motteville, *Mémoires pour servir à l'histoire d'Anne d'Autriche* (Collect. Michaud et Poujoulat), p. 64.

(3) Abolition donnée en faveur de monsieur le duc de Guise pour avoir traité avec les ennemis de cet État, août 1643. — Montrésor, *Mémoires*. t. II, p. 419.

(4) Maurice de Coligny, comte de Coligny, fils de Gaspard III de Coligny, seigneur de Châtillon, maréchal de France, et d'Anne de Polignac, était dans ce duel le tenant de Mme de Longueville ; le chagrin d'avoir été ignominieusement souffleté du plat de l'épée par son vainqueur le conduisit au tombeau le 23 mai 1644.

(5) Marie de Bretagne, épouse de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, pair de France, grand veneur et gouverneur de Paris et de l'Ile-de-France, fille de Claude de Bretagne, comte de Vertus, gouverneur de Rennes, et

de religion (1). Les folies du duc de Guise pour mademoiselle de Pons (2), son voyage à Rome dans le but de solliciter l'annulation de son mariage avec la comtesse de Bossu (3) ne sont pas moins connus que la hardiesse avec laquelle, passant sur une simple felouque au travers de la flotte espagnole, il alla se jeter dans Naples en insurrection ; lui-même a pris soin de laisser à la postérité le récit des prouesses qu'il accomplit à la tête de la populace qui l'acclamait comme son sauveur (4). Avant qu'il quittât la

---

de Catherine Fouquet (1612—18 avril 1657). C'est de Mme de Montbazon que le cardinal de Retz a écrit : « Je n'ai jamais vu une personne qui ait conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu. » *Mémoires*, t. I, p. 221.

(1) Avant de croiser le fer avec son adversaire, Henri de Guise lui dit : « Nous allons décider les anciennes querelles de nos deux maisons, et on verra quelle différence il faut mettre entre le sang de Guise et celui de Coligny. » Cf. Mme DE MOTTEVILLE, *op. cit.*, t. I, p. 204 ; LA BARDE, *De rebus Gallicis*, p. 71 ; LA ROCHEFOUCAULD, *Mémoires* (Collect. Michaud et Poujoulat), p. 398 ; LEFÈVRE D'ORMESSON, *Journal*, t. I, p. 128 ; V. COUSIN, *La jeunesse de Mme de Longueville*, p. 267 ; duc D'AUMALE, *Histoire des princes de Condé pendant les XVIe et XVIIe siècles*, t. V, p. 18.

(2) Bonne de Pons, demoiselle d'honneur de la reine, fille de Jean-Jacques de Pons, marquis de la Caze, et de Charlotte de Parthenay. Il ne faut pas la confondre, comme a fait l'annotateur de Tallemant, avec son homonyme Bonne de Pons, dont les charmes, au témoignage de Mme de Caylus, faillirent l'emporter sur ceux de Mlle de la Vallière. Celle-ci était fille de Pontus de Pons seigneur de Bourg-Charente, et d'Élisabeth de Puyrigault ; mariée à Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, elle mourut en 1709, à l'âge de 65 ans ; Mme de Sévigné la dit dans ses lettres « laide comme un démon. »

On peut voir dans Tallemant le détail de l'extravagante passion du duc de Guise pour Mlle de Pons. « Il servoit, dit un autre contemporain, d'entretien et de raillerie à Paris. » LEFÈVRE D'ORMESSON, *op. cit.*, t. I, p. 369.

(3) Ce voyage à Rome fut du reste inutile, « la comtesse de Bossu et ses parens s'y estans rencontrés et ayant fait voir qu'après le mariage fait en Flandre, les ministres d'Espagne s'estans plaints qu'il eust esté fait sans leur connoissance, le duc de Guise leur en parla, l'archevesque de Malines donna la dispense, et ensuite, en sa présence, ils furent de nouveau mariés. » ID., *op. cit.*, t. I, p. 374.

(4) Les mémoires du duc de Guise parurent quatre ans après sa mort par les soins de son secrétaire Saint-Yon ; ils ont été réimprimés plusieurs fois.

France, Anne de Gonzague tenta inutilement de ranimer son ancienne flamme; elle le vit aux Tuileries, elle lui parla, mais il affecta de ne pas l'entendre (1), et force fut à la malheureuse princesse de cacher à tous les yeux le trouble que lui causait le seul nom, moins que cela, la seule vue des gens de l'ingrat (2).

On sait le reste. Au commencement de l'année 1645, Anne de Gonzague fut sur le point d'épouser le comte d'Harcourt (3), troisième fils du duc d'Elbeuf ; les articles du contrat étaient déjà dressés, quand, par un revirement resté inexpliqué, elle s'avisa d'unir son sort à celui du quatrième fils de l'électeur palatin (4), « bien fait de sa personne, mais qui ne faisoit que sortir de l'académie (5). » Anne d'Autriche, qui n'avait que trop de princes dépossédés sur les bras, se montra fort mécontente de ce mariage, et les deux époux reçurent l'ordre de se séparer (6). Pour rentrer en faveur, Anne de Gonzague convertit son mari à la religion catholique; elle le soigna avec dévouement, lorsqu'il tomba malade, mais mit peu de temps à décou-

(1) TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. IV p. 191.

(2) « Je ne pouvois sans tressaillir entendre prononcer le nom de M. de Guise; il me suffisoit de rencontrer ses livrées pour être triste le reste de la journée » *Mémoires d'Anne de Gonzagues, princesse palatine*, p. 56.

(3) François de Lorraine, comte d'Harcourt, fils de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France, fille de Henri IV, roi de France, et de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort (1623–27 juin 1694).

(4) Le 24 avril 1645. Le premier mariage d'Anne de Gonzague dut être tenu pour nul comme entaché de clandestinité.

(5) LEFÈVRE D'ORMESSON, *Journal*, t. I, p. 279.

(6) « Le mariage se fit dans l'hôtel de Nevers, après la publication des bans dans l'église St Sulpice. La reyne ayant sceu ce mariage envoya aussytost commander au prince palatin de s'en aller en Hollande auprès de la reyne de Bohême sa mère et à sa femme de ne bouger de Paris » ID., *op. cit.*, t. I, p. 279. Cf. Mlle DE MONTPENSIER, *Mémoires*, t. I, p. 232.

vrir qu'avec ses bizarreries d'humeur (1) un personnage aussi insignifiant n'était pas son fait (2).

Quatre ans plus tard, la Fronde éclatait. Ce que fut la princesse palatine pendant l'orageuse minorité de Louis XIV, Bossuet l'a dit dans son inimitable langage : « Toujours fidèle à l'État et à la grande reine Anne d'Autriche, on sait qu'avec le secret de cette princesse elle eut encore celui de tous les partis : tant elle était pénétrante, tant elle s'attirait de confiance, tant il lui était naturel de gagner les cœurs ! Elle déclarait aux chefs des partis jusqu'où elle pouvait s'engager, et on la croyait incapable ni de tromper ni d'être trompée. Mais son caractère particulier était de concilier les intérêts opposés et, en s'élevant au-dessus, de trouver le secret endroit et comme le nœud par où on peut les réunir. »

« Que lui servirent ses rares talents, poursuit le grand orateur, que lui servit d'avoir mérité la confiance intime de la cour, d'en soutenir le ministre, deux fois éloigné, contre sa mauvaise fortune, contre ses propres frayeurs, contre la malignité de ses ennemis, et enfin contre ses amis, ou partagés, ou irrésolus, ou infidèles (3) ? Que ne

---

(1) Après avoir dit que le prince palatin avait été « un des garçons le mieux faits, » Tallemant ajoute : « Depuis son mariage, il est tout voûté et farouche ; il n'y a qu'un certain Anglois dont il s'accommode : hors cela, il est toujours seul. Il eut une espèce de folie et pensa demeurer hors du sens : c'étoit en Champagne. Durant cette maladie elle ne partit pas du pied de son lit : c'est un pauvre homme. » *Historiettes*, t. IV, p. 192.

(2) De son mariage avec Édouard de Bavière, Anne de Gonzague eut un fils, mort à l'âge de sept mois, et trois filles : Marie-Louise, mariée le 10 mars 1671 à Charles-Théodore-Othon, prince de Salm ; Anne, mariée le 11 décembre 1663 à Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, et Bénédicte-Henriette-Philippe, mariée le 25 septembre 1668 à Jean-Frédéric de Brunswick, duc de Hanovre.

(3) Dans une lettre à Hugues de Lionne, le cardinal Mazarin se déclare, à l'égard d'Anne de Gonzague, « tout à faict persuadé qu'elle agit franchement et qu'elle se veut attacher à la Reyne sans aucune réserve. » Il écrit plus tard au même : « Je suis extrêmement obligé à Mme la princesse palatine. Je vous prie le luy tesmoigner de ma part et luy dire que ma reco-

lui promit-on pas dans ces besoins (1) ? Mais quel fruit lui en revint-il, sinon de connaître par expérience le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes ou leurs paroles trompeuses, la diverse face des temps, les amusements des promesses, l'illusion des amitiés de la terre, qui s'en vont avec les années et les intérêts, et la profonde obscurité du cœur de l'homme, qui ne sait jamais ce qu'il voudra, qui souvent ne sait pas bien ce qu'il veut et qui n'est pas moins caché ni moins trompeur à lui-même qu'aux autres (2) ? »

Je m'arrête : lorsqu'on cite Bossuet, il faut savoir se roidir contre la tentation de ne pas connaître de bornes. A quoi bon d'ailleurs suivre la princesse palatine dans l'« abîme profond » où c'eût été pour elle le plus grand de tous les miracles que de la faire croire à la vérité du christianisme (3) ? Qu'on me permette une simple remarque propre à racheter maints traits un peu frivoles de cette étude.

---

gnoissance sera éternelle et qu'elle ne se repentira pas de s'estre employée avec tant d'adresse, de fermeté et de chaleur comme elle a faict pour méliorer ma position. » Mazarin à Lionne, Brühl, 29 mai et 13 juin 1651. A. Chéruel, *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, t IV, p. 229 et 262. Cf. J. Ravenel, *Lettres du cardinal Mazarin à la reine, à la princesse palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652*, p. 325, 336 et 357.

(1) Lors du mariage de Louis XIV, la princesse palatine obtint le brevet de surintendante de la maison de la reine Marie-Thérèse, mais fut bientôt obligée de vendre cette charge à la comtesse de Soissons, nièce de Mazarin.

(2) Bossuet, *Oraison funèbre d'Anne de Gonzague de Clèves, princesse palatine.*

(3) C'est ce que la princesse palatine confesse dans la relation qu'elle écrivit à la demande de l'abbé de Rancé. « J'avois tellement perdu toutes les lumières de la foi, dit-elle encore, qu'à peine me restoit-il le doute que les personnes élevées dans une religion ont tant de peine à quitter, et j'étois tombée dans un tel aveuglement que, lorsqu'on parloit sérieusement devant moi des choses de la religion, je me sentois la même envie de rire qu'on sent ordinairement quand des personnes fort simples croient des choses ridicules et impossibles » Dom Le Nain, *Vie de dom Armand le Bouthillier de Rancé, abbé et réformateur de la Trappe*, p. 95.

Quand aux superbes dédains d'Anne de Gonzague pour la religion de ses pères eut succédé le plus humble et en même temps le plus éclatant des retours, il y avait longtemps que la fille aînée d'Élion d'Andelot et de Magdeleine de Grammont avait pris le voile à la Visitation de Gray (1) : si vives et si durables tout ensemble sont les impressions de l'adolescence qu'elle gardait certainement dans le cloître le souvenir de la brillante étrangère qu'elle avait autrefois charmée par sa conversation et par ses chants, et il n'est pas téméraire d'affirmer qu'elle pria souvent pour elle, car, formée à l'école de saint Pierre Fourier, elle haïssait par dessus tout l'ingratitude (2). Or, nul chrétien n'ignore combien est puissante auprès de Dieu l'intercession d'une âme qui a renoncé au monde : est-ce en conséquence être dans l'erreur qu'attribuer à la venue d'Anne de Gonzague en Franche-Comté une part dans sa conversion, puisque, sans son séjour à Gray, l'illustre pénitente n'aurait pas eu, à son insu, l'assistance des prières de la pieuse fille de saint François de Sales que fut Mère Marie-Emmanuel d'Andelot ?

(1) En entrant à la Visitation, Jeanne-Baptiste d'Andelot prit le nom de sœur Marie-Emmanuel. Ses deux frères Claude-Louis, dit le baron d'Andelot, et François-Élion, chevalier de Saint-Jacques, furent activement mêlés aux évènements qui précédèrent la réunion définitive de la Franche-Comté à la France ; le premier trouva la mort en défendant Besançon contre Louis XIV. Cf. J. Chifflet, *Mémoires*, dans les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. V, p. 407 et 530, et t. VI, p. 26, 272 et 317.

(2) « Il (saint Pierre Fourier) avoit une horreur si grande du vice d'ingratitude qu'il disoit que tous les autres péchés entroient avec luy dans une âme et n'en parloit jamais qu'avec des invectives toutes noires et horribles et qui tesmoignoient de combien son cœur estoit esloigné de cette imperfection. » Le P. Bedel, *La vie du très révérend Père Pierre Fourier, dit vulgairement le Père de Mataincour*, p. 374.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

A MONSIEUR MONSIEUR LE COMTE DE CHAVIGNY, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS, SECRÉTAIRE DE SES COMMANDEMENTS.

Monsieur,

Vous avez sceu de M. le M[is] de Tavanes comme Madame la princesse Anne, à cheval, en habit d'homme, avec douse ou treise cavaliers, s'estant présentée au port de Chauveau près Verdun, fut recongneue par le sieur de Montaret, gouverneur de Verdun, et poursuivie jusques à Sulli, demeure ordinaire dudit sieur M[is] de Tavane, et ce, avec tant de diligence que les chevaux des uns et des aultres de la course estoient hors d'estat de pouvoir passer plus oultre.

Je vous envoie, Monsieur, la copie de quelques lettres qui ont esté trouvées sur l'un de ses valets de chambre, dont l'original a esté envoié par ledit sieur de Montaret à Monseigneur le Duc d'Anguien.

Le jour d'après qu'elle se fut présentée au port de Chauveau, sur la Saône, les ennemis vindrent avec deux cent chevaux pour la recepvoir.

L'on dit que le jour auparavant l'on avoit tiré trente ou quarante volées de canon à Dole, que quelques uns de ce païs ont creu estre pour l'arrivée de Mons[r] le Duc de Guise, ce qui n'est pas néantmoins beaucoup vraisemblable

J'ai creu, Monsieur, estre obligé vous mander cette nouvelle et vous asseurer que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

D'ORGÈRES.

A Dijon, ce 6 juin 1641.

(Affaires étrangères, *France*, t. DCCCXXXVIII, fol. 226. - Original autographe.)

II

[A LA COUR.]

Messieurs,

Je vous envoye ces 8. 3. 11. 27. 20. 6. 9. 8. 2. 28. 20. 15. 6. 11. 30. 11. 6. 11. 20 (1). dire 22. 11. 3. 14. 2. 8. 2. 14. 3. 9. 2. 15. 30. 5. 19. 17. 3, 20. 20. 3. 8. 3. 19. 3. 11, 3. 30. 20. 8. 6. 5. 7. 28. 2. 30. 30. 5. 11. 3. 30. 2. 11. 15. 30. 3. 14. 5. 3. 30. 5. 6. 11. 30. 2. 11. 6. 20. 28. 30. 3. 11. 6. 5. 20. 5. 19. 2. 13 3. 28. 22. 5. 9. 11. 6. 11. 20. 15. 9. 2. 5. 20. 3. (2) luy donner le meilleur traittement et satisfaccion qui se treuvera; puisque S. A. l'a ainsy désiré, dont je vous prie me donner advis et croire que je suis,

Messieurs,

Vostre très affectionné serviteur,

LE MARQ. DE S[t] MARTIN VAUDREY.

A Gray, ce 6 juin 1641.

Messieurs, c'est l'intention des maistres de ne rien oublier à ce service.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 266. Liasse 40, pièce 59 de l'ancien classement. — Original autographe.)

III

[A LA COUR.]

... Je me prometz aussy que par l'arrivée du capitaine lieutenant que je vous envoyay hier vous aurez sceu l'arrivée 8. 11. 17. 2. 30. 30 6. 20. 20. 3. 8 3. 9. 2. 8. 11. 17. 16. 3. 20. 20. 3. 8. 3. 14. 2. 19. 28. 6. 11. 3. 2. 5. 6. 19. 11. 3. 9. 9 3. 2. 11. 3. 17. 28. 30. 6. 5. 20. 6. 11. 22. 11. 2. 28. 30. 3. 16. 6. 14 14. 3.

(1) Deux soldats pour vous...

(2) Que madame la princesse de Nevers doibt arriver au premier jour à vostre voisinage qu'il vous plaise.

20. 8. 3. 20. 3. 20 8. 6. 14. 3. 20. 28. 5. 22. 11. 3. 20 (1). Néantmoins, la haste de faire sortir cet officier ne m'ayant donné temps de m'expliquer longuement sur ce suject, je vous diray qu'il y a plus de deux mois que j'ay receu ordre de S. A. S., par lequel elle me faisoit l'honneur de me comander que si 9. 2. 8. 5. 28. 3 8. 11. 17. 16. 3. 20. 20. 3. (2) prenoit résolution de 11. 3. 19. 5. 30. 15. 2. 30. 8. 3. 17. 2. 22. 11. 3. 9. 9. 3. 5. 4. 11. 20. 28. 30. 3. 17. 3. 11. 3. 2. 11. 3. 17 (3) toute sorte de tesmoignages de services et respect, ainsy que je vous prie de faire 2. 3. 30. 5. 11 2. 19. 28. 9. 2. (4), attendant que j'en sois adverty pour m'y acheminer aussy tost, comme je feray où les occasions s'offriront de vous tesmoigner que je suis,

Messieurs,

Vostre bien affectionné serviteur,

LE MARQ. DE S[t] MARTIN VAUDREY.

De Gray, le 7e juin 1641.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 267. Liasse 40, pièce 61 de l'ancien classement. — Original.)

IV

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE VILLE DE DOLE

Du 8e juin 1641, à une heure après midy. — Mr le mayeur a faict rapport que ce matin ayant esté appellé à la cour, où il seroit allé avec mr Matherot, les sieurs conseilliers Lampinet et Tornand leur avoient faict entendre que la cour avoit reçeu lettres de monsieur le marquis de St Martin, par lesquelles il leur donnoit advis que la princesse de Nevers debvoit passer

(1) Du carosse de la duchesse de Mantoue à Jonvelle avec trois ou quatre hommes de ses domestiques..

(2) Ladite duchesse...

(3) Venir par deçà, qu'elle y fust receue avec...

(4) Arrivant là...

en ceste ville et que l'intention de son A. Royalle estoit de la recepvoir le plus honnorablement que faire se pourroit, ayant led. s^r mayeur esté invité par lesd. sieurs du parlement de pourveoir à ce qu'il y eust une maison bourgeoise apperceue deheument tapissée de meubles. Surquoy il a esté résolu que l'on députeroit commis pour faire recherche d'une maison pour la recepvoir, que le conseil en corps la visiteroit dans la ville et qu'on ne luy donneroit aulcun présent, ayant esté commis m^r Altériet pour s'informer d'une maison et pour en parler à ceulx qui ont charge de celles des sieurs de Broissia et Doroz. (Registre des délibérations du conseil de ville de Dole du 8 novembre 1639 au 20 décembre 1641, fol 224.)

Du 9e juin 1641, à midy. — Mr Altériet a faict rapport d'avoir parlé à la gouvernante de chez m^r de Broissia et au sieur Claboz ayant charge de la maison du fut sieur Doroz, lesquelz luy auroient faict responce qu'ilz ne pouvoient donner leurs maisons pour loger et recepvoir la princesse de Nevers en tant elle vienne en ceste ville. Surquoy il a esté résolu que l'on députeroit pour le faire sçavoir à messieurs du parlement et pour les resservir de la responce que feront les trafficqueurs en bled qui sont présentement en campagne pour s'informer s'ilz en treuveront à vendre. (*Ibid*., fol. 224 v°.)

Du 16 juin 1641. — Mr Jacquard a faict rapport que suivant la commission à luy donnée ce jourd'huy à l'issue de la grande messe il avoit parlé à madame de Belmont pour sçavoir si elle vouloit préparer sa maison pour y recepvoir et loger la princesse de Nevers, qui doibt arriver ce jourd'huy en cette ville, et qu'elle luy avoit faict responce que sa maison estoit au service de la ville et qu'elle la tiendroit preste pour recepvoir lad. princesse avec ses damoiselles, mais que pour les hommes de sa suytte, qu'il seroit à propos de les loger en d'autres maisons, en considération de ce que le s^r de Belmont, son mary, n'estoit en ville. Surquoy il a esté résolu que l'on acceptoit l'offre faicte par lad. damoiselle et qu'on l'asseureroit de luy faire toute sorte de satisfaction pour le logement de lad. princesse.

Et de plus que l'on ne sortiroit de la ville pour aller à son rencontre, ains qu'elle seroit reçeue à la porte par m^r le mayeur

et messieurs les eschevins avec les sieurs Chaillot et de Mesmay.

Que l'on achepteroit huict flambeaux pour y en avoir six à l'entour du carrosse de lad. princesse et les deux aultres pour servir ausd. sieurs commis. (*Nota* que l'on avoit faict entendre qu'elle arriveroit de nuict.)

Qu'à son arrivée elle seroit visittée par le corps du conseil.

Que l'on feroit préparer le souppé pour ladicte princesse et sa suytte aux frais de la ville, à prendre les deniers de ceulx qui sont ès mains du receveur provenant de la vente du bled, tant pour led. souppé qu'aultres frais qu'il conviendra faire pour ce subject, à charges toutesfois de les remplacer du premier sel que l'on vendra.

Et de plus que l'on commanderoit les deux compagnies du plaffond pour se retreuver avec leurs armes à la porte d'Harans et aud. plaffond, lorsque lad. princesse arrivera (*Ibid.*, fol. 227 v° et 228).

Du 19 juin 1641. — Sur proposition faicte par mr le mayeur que le chappellain de mr de la Verne luy avoit faict entendre de la part de la princesse de Nevers qu'elle désiroit avoir l'honneur d'adorer le St Sacrement de miracle, il a esté résolu qu'on luy accorderoit sa demande et que mr le mayeur avec messieurs les eschevins la visiteroient à l'issue du conseil pour sçavoir à quelle heure il luy plaira se retreuver à l'église à l'effect de veoir et adorer le St Sacrement (*Ibid.*, fol. 228 v°).

Du 22 juin 1641. — Mr le mayeur et mr Bereur ont faict rapport d'avoir parlez à mr le marquis de St Martin en suytte de la commission à eulx donnée au précédent conseil et que led. seigneur leur auroit faict response qu'il serviroit la ville en toutes occasions qui se présenteront et qu'il avoit jà des soldartz apperceuz pour aller au secours de la première ville de ce peys qui sera attacquée pour le dégast. Ayant adjousté led. sieur mayeur qu'envyron les neufz heures du soir du jour d'hier mr Matherot luy vint dire de la part dud. seigneur marquis qu'il prioit la ville que l'on deust envoyer quelque peu de vin à des soldartz liégeois qu'estoient arrivez à la porte de Besançon pour servir de convoy à la princesse de Nevers et à luy, qui debvoient sortir le matin pour aller à Gray, et qu'ensuytte

de ce il leur en avoit envoyé un petit vaisseau et oultre ce qu'on leur avoit envoyé quatre-vingt pains de munitions. Surquoy il a esté résolu que la ville payeroit led. vin (*Ibid.*, fol. 230 v°).

Du 28 juin 1641. — Le conseil a résolu que l'on donneroit cent frans à madame de Belmont pour le louhage de sa maison et aultres choses par elle fournyes pendant le séjour que la princesse de Nevers a faict en ceste ville (*Ibid.*, fol. 234).

(Achives communales de Dole, C 78-37.)

V

[A CHAVIGNY.]

Monsieur,

La princesse Anne, qui ce fait apeler Madame de Guise, partit lundi de Bellegarde avec des abits que luy avoit prettés Madame de Tavanes et son carrosse. Quinze ou vingt chevos et autant de mousquetaires de la garnison de Dolle la vindrent quérir à trois lieues de là, en un lieu nommé la Sablonnière. Elle a dit qu'elle espéroit demeurer à Namur avec Madame de Bouillon, que son mary commenderoit des troupes qui se lèveroient par tout où on en pourroit avoir, et que on espéroit des Liégeois et de l'argent d'Espagne pour ce mettre à la campagne dans le mois de juillet ou du moins deffendre Cedan. Si je aprans quelque chose de plus considérable de quelque affaire que ce puisse estre regardant le servisse du Roy, je ne menqueray à vous l'escrire, suivant ce qu'il vous a pleu me le permettre et l'obligation que j'ay d'estre toute ma vie,

Monsieur,

Vostre très humble, obéissant et très affectionné serviteur,

DE SAULX TAVANES

De (1) ..., ce 22 juin 1641.

(Affaires étrangères, *France*, t. DCCCXXXVIII, fol. 279. — Original autographe.)

---

(1) La rognure du papier a mangé les lettres du mot.

VI

A Madame de Guyse.

Madame,

Les conseiller de Perrigny et greffier Richard nos confrères retournans de Gray nous ont rapporté l'honneur qu'ilz avoient eu de baiser très humblement les mains à V^re Altesse et de la trouver en une parfaite santé, dont nous luy souhaitons la conservation et l'accroissement pour une longue suytte d'années. La disgrâce de cette province a voulu que leur retour ait esté bien tost suivy de la déplorable nouvelle du trespas de feu monsieur le marquis de Saint-Martin, nostre gouverneur, qui nous a mis dans une affliction très sensible, à laquelle nous estimons que V. A. daignera prendre part pour les grandes inclinations qu'il avoit à la servir et en considération des éminentes qualitez qu'elle porte et des pressantes recommandations qu'il en avoit avec tous les ministres de S. M. par les ordres du Sérénissime Infant Cardinal, que Dieu ait en gloire. Nous ne mancquerons pas de nostre costé de seconder ses bonnes intentions et de rendre une prompte et sincère obéissance à des commandemens si précis, en tout ce qui pourra dépendre de l'authorité que le Roy nostre maistre nous a confiée. Nous supplions très humblement V. A. de nous honorer de cette créance, et nous trouvons obligez de la resservir que nous avons advis de divers endrois des desseins que les ennemis de S. M. et de cet Estat ont en particulier sur la ville de Gray, et qu'on nous fait apréhender qu'ils ne prétendent se servir pour l'exécution de gens qui sous prétexte de venir servir et visiter V. A. auront des pensées fort contraires à ses droites intentions et préjudiciables au salut et à la seureté de sa propre personne. Nous la supplions très humblement de nous pardonner si nous l'en préadvertissons à ce qu'elle pourvoie par sa prudence que sa bonté ne puisse estre circonvenue, et si nous enchargeons le sieur de Savoyeux et le magistrat de la ville de Gray d'y contribuer leurs soings selon les ordres que nous leur en donnons, sans s'eslongner tant soit peu du

respect que nous debvons tous à V. A., que nous servirons et honorerons par tout, comme sa naissance, ses vertus et les commandemens de S. M. nous y obligent, et nous tesmoignerons tousjours,

Ma Dame,

De Vostre Altesse,

Très humbles serviteurs,

Les président et gens tenans la cour souveraine de parlement à Dole.

A Dole, le 21 décembre 1641.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 270. Liasse 32, pièce 483 de l'ancien classement. — Minute de la main de Boyvin.)

VII

A Madame la duchesse de Guyse.

Madame,

Les conseillier de Perrigny et greffier Richard noz confrères retournants de Gray nous ont rapporté l'honneur qu'ilz avoient eu de saluer Vostre Altesse et qu'ilz l'avoient trouvé dans une pleine santé, en laquelle nous prions Dieu la vouloir maintenir par une longue suitte d'années. Et comme sa personne a esté si fort recommandée par Sa Majesté et feue S. A. Royale aux principaulx ministres de ceste province, nous ne mancquerons jamais de rendre une sincère obéissance à ce commandement en toutes sortes de services très humbles à V. A. en ce qui pourra deppendre de nous, suyvant quoy, Madame, nous avons creu estre obligez de l'informer des advis que nous avons de divers endroits du desseing que les ennemys de Sad. Majesté ont sur lad ville de Gray, où V. A. fait sa demeure, qui nous a fait escrire au sieur baron de Savoyeux de rendre tous ses soings pour prévenir leur mauvaise volonté, et nous confions tant en sa vigilance qu'il n'y obliera rien du devoir de sa charge. Mais pour en bien réussir, nous avons pensé, Madame,

qu'il importoit extresmement d'empescher que point d'estrangers suspectz n'entrent en lade ville soubz le prétexte qu'ilz peuvent prendre de venir auprès de V. A. et s'advouher à elle, car autrement il leur seroit facille de tromper sa bonté et la mettre elle mesme en péril C'est pourquoy nous la supplions très humblement de s'en vouloir précautionner en ne tenant là qu'un train modéré de personnes qui ne puissent donner ombrage et qui s'abstiennent des actions qui le pourroient former sans sortir de la ville que par voz commandemens et pour choses nécessaires. En conformité de quoy nous escrivons aud. sr de Savoyeux et au magistrat dud. Gray d'y rendre un devoir punctuel avec les respects que nous devons tous à V. Altesse, laquelle nous ne doubtons point participera fort à nostre affection très sensible pour la perte que nous avons faite de mr le marquis de St Martin, et ne manquerons point de continuer le mesme zèle qu'il avoit au service de V. A. affin de tesmoigner combien nous sommes véritablement,

Madame,

Voz très humbles serviteurs,

Les président et gens tenans la cour souveraine du parlement de Sa Majesté à Dole.

A Dole, 22e décembre 1641.

(*Correspondance du parlement.* — Arch. du Doubs, B 270. Liasse 32, pièce 481 de l'ancien classement. — Minute de la main du greffier Richard.)

VIII

A leurs Excellences Messeigneurs les gouverneurs des Païs bas.

Pierre Chevalier, domestique et agent des affaires de haute et puissante princesse Madame Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue et de Montferrat, duchesse de Nevers, Mayenne et Rethelois, dit que sur les bruits que quelques ennemis de Monseigneur le duc de Guise font courir que l'intention

dudit seigneur duc est de contracter un second mariage avec la veuve de feu Mr le comte de Bossu au préjudice du premier qu'il a contracté avec ladite princesse Anne, se prévalant en cette occasion de l'absence de ladite princesse et de l'ignorance qui est icy de l'indissolubilité de ce premier mariage, il est obligé de remonstrer à Vos Excellences de la part de ladite princesse qu'en suite du mariage contracté entre ledit seigneur duc de Guise et elle, ledit seigr duc son mary (incontinent après la conclusion du traité des princes pour la paix) luy commanda de sortir de France et se retirer en la Franche-Comté de Bourgongne, qui est le lieu le plus proche et le plus commode, attendant que là elle eut les moyens et les asseurances nécessaires pour le venir trouver, ce qu'il promettoit de luy procurer au plus tost, comme il luy envoyoit tous les ordres et autres choses requises pour sa venue dans la Comté de Bourgongne. A quoy désireuse d'obéyr sans aucune autre considération, ayant esgard aux bons passages et à la protection qu'en cette qualité luy offroit et luy promettoit le Sérénissime seigneur Cardinal Infant, de glorieuse mémoire, de la part de Sa Majesté Catholique et toute son auguste maison mesme à la réquisition dud. seigneur duc son mary, elle se mit promptement en chemin et se rendit à Dole, capitale de la Franche-Comté, et de là a passé à Gray, résidence ordinaire des gouverneurs de la province, en laquelle elle a esté receue et saluée du général et particulier comme duchesse de Guise, vraye et légitime épouse de monseigneur le duc son mary, pour y attendre ses commandements et les suivre avec la mesme promptitude et affection que ce premier, comme elle a fait aussi, estant sortie de Bourgongne pour s'en venir icy le trouver à sa réquisition et y estant appellée de luy, ainsi qu'elle en fera apparoistre par tesmoignages et instrumens irréprochables de tout ce que dessus. Ce qui l'occasionne de recourir à VV. EE. pour leur demander les mesmes bons passages, aydes, secours et protection qui luy avoient esté offertes par le Sérénissime seigneur Infant, que Dieu ait en gloire, et qu'elle a espreuvé depuis qu'elle est entrée dans les terres de S. M. Catholique, à celle fin qu'elle puisse venir s'opposer aux torts qu'on luy fait et faire voir la vérité de cet exposé, et ce pour

les raisons qu'elle dira, et cependant supplie VV. EE. (le tout bien et meurement considéré) d'empescher de quelque façon la fréquentation dudit seigneur duc son mary avec ladite veufve de feu m^{r} le comte de Bossu, qui ne peut estre que coupable envers Dieu, injurieuse pour elle et de scandale à tous. Ce qu'elle se promet de VV. EE., de tant plus que VV. EE. ne peuvent ignorer les démonstrations d'affection, les honneurs et les offres qu'elle a receues de leurs Majestez Impériale et Catholique, du Sérénissime seigneur Cardinal Infant, de très haute mémoire, et de tous leurs ministres de leur part, tant en considération de sa naissance que comme femme et légitime épouse dud. seigneur duc de Guise, etc.

CHEVALLIER.

(Bibliothèque de Besançon. — *Mss. Chifflet*, t. XXX. fol 151. — Copie.)

IX

MÉMOIRE D'ANNE DE GONZAGUE.

L'histoire au vray du mariage du duc de Guize avec la princesse Anne est telle.

Que le duc de Guize estant archevesque de Reims et abbé commendataire de plusieurs abbayes et n'ayant pas inclination à la profession ecclésiasticque, à laquelle il estoit destiné par ses père et mère, et estant demeurant en la ville de Reims distante seulement de quatre lieues de l'abbaye d'Avenay, où faisoit lors son séjour la princesse Anne avec sa deffuncte sœur la princesse Bénédicte, abbesse d'Avenay, le duc de Guize comme leur cousin les allant visiter par civilité a eu désir et desseing de mariage avec la princesse Anne, selon qu'il a depuis faict paroistre partout en public par la continuation et assiduité des tesmoignages extérieurs de sa recherche, et ainsy qu'il a déclaré en particulier par sa promesse, qu'il a envoyée à la princesse Anne et dont la teneur ensuit.

« Moy soubsigné Henry de Lorrayne, dans l'extresme passion que j'ay d'honorer et servir très généreuse et très vertueuse

princesse Anne de Gonzague, jure et proteste de n'aymer ny espouser jamais d'autre personne qu'elle, et pour plus grande seureté de la foy de mariage que je luy ai promise, je lui ay envoyé la présente promesse escripte et signée de mon sang. Faict à Reims ce vingt neufiesme juin mille six cent trente et six. Signé : HENRY DE LORRAINE. » Et dessus ladite promesse il y a : ***A l'incomparable et adorable princesse Orante.***

Après le déceds arrivé en septembre mille six cent trente et sept de deffunct Son Altesse de Mantoue, père de la princesse Anne, elle estant alors encores mineure et n'ayant atteinct l'âge de majorité qu'en mars mil six cent quarante et un est venue avec la princesse Marie, sa sœur aisnée, demeurer en la ville de Paris en l'hôtel de Nevers, maison paternelle.

Le duc de Guize estant aussy à Paris et persistant en son desseing et le faisant cognoistre par toutes les démonstrations possibles à rendre à la princesse Anne tous les respects et les soubmissions qu'on peut imaginer de la part d'un cavalier envers une dame laquelle il souhaite par mariage et n'ayant pas la liberté de la visiter et fréquenter familièrement, il luy a escript plusieurs lettres missives toutes justificatives de son désir de mariage.

Il y en a quelques unes, du discours desquelles il résulte que le duc de Guize a très instamment prié la princesse Anne d'agréer ce qui s'est passé en suitte, qui a esté qu'il y eust mariage célébré entre eux, mais secrètement.

En quoy l'intention du duc de Guize a esté, d'une part, de se satisfaire, en la prévoyance qu'il avoit et qu'il ne descouvroit point de quelque longue absence, à cause que ses père et mère estoient en Italie, d'estre asseuré du mariage par luy tant désiré avec la princesse Anne, et, d'aultre part, d'empescher que la vacance de ses bénéfices par le moyen de ce mariage ne fust évidente, espérant qu'en considération de ce que, veu sa résignation, quelqu'un de ses frères seroit pourveu de ses bénéfices, ses père et mère luy donneroyent des biens de la maison à proportion de ce qu'il luy en seroit besoing pour se maintenir en sa dignité de prince dans la considération du mariage.

La confiance de la princesse Anne en la conduitte du duc

de Guize et son opinion qu'il eust autant de prudence que de mérite avec l'intelligence parfaitte de tout ce qui debvoit estre pour leur establissement, l'ont disposé à consentir aux persuasions du duc de Guize, de sorte qu'en l'année mil six cent trente et huict ils se sont épousés en présence d'un prestre chanoine de l'église de Reims, duquel ils ont receu la bénédiction nuptiale dans une chapelle particulière de l'hôtel de Nevers, au veu et sceu seulement de chacun deux de leurs domesticques.

Depuis ce mariage ainsy solemnisé le duc de Guize a escript plusieurs lettres en divers temps à la princesse Anne, lesquelles contiennent des termes et des propos d'affection et d'intérest de mary envers sa femme et portent plusieurs clauses qui désignent un mariage certain et secret entre le duc de Guize et la princesse Anne, laquelle en quelques-unes de ces lettres il appelle sa femme et en d'aultres il se qualifie son mary.

Et d'autant que le duc de Guize et la princesse Anne sont parents au troisième degré de consanguinité, le duc de Guize pour oster tout prétexte de doubte sur le subject de ce mariage a obtenu de Sa Saincteté une dispense en la forme en tel cas requise, dont le rescript est par devers le duc de Guize.

Il s'est retiré hors du royaume de France en la ville de Sedan, la princesse Anne ayant esté l'an mille six cent trente et neuf en la ville de Nevers avec la princesse Marie, sa sœur, sans luy déclarer ce mariage, dont elle ne sçavoit rien (telle estoit la fidélité de la princesse Anne au duc de Guize), pour estre comme une femme en retraicte en l'absence de son mary, lequel souvent l'a envoyé visiter et luy a escript à Nevers: et entr'eux a esté entretenue la correspondance de mary et femme, divisez en situation, mais bien unis en affection.

Le duc de Guize voulant rendre son mariage manifeste et s'ennuyant d'un esloignement de si longue durée a mandé verbalement et par escript à la princesse Anne de venir avec luy, et parce qu'il a veu qu'elle hésitoit à s'engager à une telle résolution il luy a rescript par manière d'injonction en puis-

sance de mary pour la déterminer à ce faire et pourveu à sa réception et à son acheminement en tous les lieux de son passage hors le royaume, et, s'estant retiré de Sedan à Bruxelles, il y a faict préparer un logement pour la princesse Anne à son arrivée.

Elle, se croyant obligée d'obéir à un mandement de son mary, s'est mise en chemin pour se rendre vers luy et, par défaut de passeports et par aultres accidents survenans aux personnes de ceste qualité en semblables occasions en temps de guerre, le progrès de son voiage a esté interrompu et arresté en Bourgougne, où ayant esté advisée qu'une aultre voye que celle qu'on avoit projetté seroit moins longue et plus commode, lors que les passeports à ce nécessaires luy ont esté apportés, elle a receu en mesme temps la nouvelle estrange du prétendu mariage du duc de Guize avec la vefve du comte de Bossu dans la ville de Bruxelles.

Surquoy la princesse Anne, pour estre en lieu convenable à son estat présent pour une dame de sa naissance et de son âge à laquelle un prince inconstant et desloyal a faict une si violente injure, elle s'est retirée en l'abbaye d'Avenay, où elle reçoit les conseils de ses proches et attend la juste réparation de l'outrage que luy faict le duc de Guize, laquelle elle se promet de l'assistance et protection de toutes les puissances ecclésiasticques et séculières.

Elle soustient que le mariage du duc de Guize avec la comtesse de Bossu est nul, n'ayant pas esté célébré suyvant les constitutions de l'Église et notamment selon le décret du concile de Trente, auquel il a esté satisfaict en ce qui est du mariage du duc de Guize avec la princesse Anne autant qu'il a esté nécessaire et possible eu esgard aux motifs et à la fin du concile et aux circonstances de ce mariage.

Et quand toutes les solemnités requises à la validité du mariage du duc de Guize avec la comtesse de Bossu y auroient esté observées, il ne peut subsister, ayant esté précédé du mariage du duc de Guize avec la princesse Anne, laquelle partant le duc de Guize doibt recognoistre pour sa femme et abandonner la comtesse de Bossu.

Si elle prétend contester le mariage de la princesse Anne et

si le duc de Guize estoit jusques à cet excès d'insensibilité dans son aveuglement que de se laisser induire ou contraindre au préjudice de sa conscience et de son honneur d'entrer aussi dans cette contestation, pendant ce différant, auquel la question seroit sur l'estat de deux mariages, en l'un desquelz la fille d'un souverain soustient que le duc de Guize est son mary et en l'aultre la vefve d'un gentilhomme prétend estre sa femme, si on estime que c'est trop de préjugé pour la première des deux qui a eu le tiltre de femme du mary, qui ne peut l'estre de l'une et de l'aultre, de luy faire reprendre la première et quitter la seconde, au moins par les règles de la justice qui seroit exercée selon les loix divines et humaines entre deux femmes de condition égale (ce qui ne se rencontre pas au faict dont il s'agit, en la concurrence malheureuse d'une princesse avec une damoiselle), il faudroit absolument que la possession du mary ne fust ny à l'une ny à l'aultre, mais que sa personne fust en espèce de séquestre jusques à ce qu'après la discussion de l'estat de ces deux mariages la préférence de l'une à l'aultre fust décidée.

Cette séparation provisoire et préalable du duc de Guize d'avec la comtesse de Bossu pendant la cognoissance de cause sur le faict de leur mariage pourroit estre faict par l'ordonnance ou de l'authorité du Sainct Père sur la notoriété publicque de la plaincte que faict la princesse Anne de la perfidie du duc de Guize, sans attendre qu'il y ait réquisition expresse de la princesse Anne, ny qu'elle se soit rendue partie formelle à cest effect, estant chose trop répugnante à la grandeur de sa naissance, illustrée de parenté avec toutes les courones chrestiennes, qu'une princesse, pour maintenir son mariage, vendicque son mary entre les mains d'une femme en degré tant inférieur, laquelle auroit la prérogative de la possession pendant le débat.

(Bibliothèque de Besançon. — *Mss. Chifflet*, t. XXX, fol 152-154. — Copie.)

X

Enlèvement de Mademoiselle d'Andelot.

Une dame de ses parents estant venue voir en ce mesme temps mr et madame d'Andelot leur demanda avec instances de luy permettre à son retour à Châlon en Champagne de mener avec elle cette aimable fille, avec promesse de la luy ramener dans un mois. Ils n'osèrent pas éconduire une dame et si proche et si chère. La voilà donc qui part et, estant arrivée dans la première hostellerie d'une ville sur la route, il se trouva dans la mesme chambre où nos dames estoient logées un seigneur de la première qualité, qui, considérant attentivement mademoiselle d'Andelot, soustint qu'elle estoit fille d'un de ses frères, qui depuis quatre mois, disoit-il, s'estoit évanouie de la maison paternelle et couroit de ville en ville, cherchant sa liberté, et sans vouloir ouïr aucunes raisons, tire brusquement de la chambre mademoiselle d'Andelot, la fait enlever dans son carrosse et à bride abattue fait fouetter les chevaux pour avancer pays et tirer jusques chez luy, où il menoit cette belle captive en triomphe. Jugez l'effroy de cette pauvre victime, qui mouroit d'horreur d'estre sacrifiée à la passion de cet homme, qu'elle connut avoir emprunté cette ruse pour servir d'un spécieux prétexte à sa brutalité. Elle se voua à la sainte Vierge, luy promettant que, si elle eschappoit à ce danger, elle jeuneroit à son honneur l'espace de trois ans tous les samedis et se confesseroit et communieroit en ce jour. Elle n'eut pas si tost formé ce dessein que le comte de Sallenauve, parent et intime amy de mr d'Andelot, passant avec d'autres seigneurs qui retournoient en province, mademoiselle d'Andelot, dez le fond du carrosse où elle estoit, ayant reconnu ce gentilhomme, luy cria d'une voix forte de venir promptement à elle. Ce que faisant avec une diligence admirable et arrivé qu'il fut, madlle d'Andelot sans perdre un moment s'élança avec agilité sur le cheval de ce seigneur et s'eschappa ainsy heureusement des mains de ce vautour, qui, se voyant le plus foible à raison du grand nombre de gentilshommes qui

estoient avec le comte, fut contraint de céder et continua son voyage, plein de fureur et d'amour. Mr de Sallenauve reconduisit cette pauvre demoiselle à Gray avec tout le respect et la seureté que l'on devoit attendre d'un homme plein d'honneur et de vertu.

(Abrégé des vertus et de la sainte vie de feue la très honorée Mere Marie Emmanuelle d'Andelot, professe du monastère de la Visitation Sainte-Marie de Gray, décédée supérieure en celuy de Dole le 3 avril de l'année mil six cent quatre-vingt-quatre. — *Vie des premières Mères de la Visitation Sainte-Marie de Gray*, t. I, p. 92. — Mss. de l'hôpital de Gray.)

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ (1907-1908)

Par le Département du Doubs...... .... 300 f.

Par la Ville de Besançon.......................... 400 f.

Par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Bulletin du Comité des Sociétés savantes : Sciences, 1907 ; Hist. et philolog., 1906 et 1907, 3-4 ; Archéol. 1907, 2 et 1908, 1. — *Bibliographie annuelle des travaux hist. et archéol. des Sociétés savantes*, 1904-1905.

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, LXVIII livr. 1907 ; LXIX, 1908.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de France : Bibliothèque de la Marine, 1907.

Musée Guimet : bibliothèque de vulgarisation, tomes XXVIII, XXIX, XXX.

Mémoires et bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France, t. XXXIV, 1907. — Reproduction des miniatures du manuscrit original de la Légende de Saint-Denis, 281 planches phototypiques, Paris, 1907.

Par MM.

G. Blondeau, membre correspondant, sa notice sur : *Le livre d'heures de Jean Jouard, premier président du parlement de Franche-Comté de Bourgogne.*

G. Joly, vétérinaire-major, directeur de l'enseignement vétérinaire à l'Ecole de cavalerie de Saumur, sa dissertation critique intitulée : *La fin de la ferrure celtique*, 1908.

Briet (Lucien), à Charly (Aisne) : *Le bassin supérieur du Rio-Negro (Haut-Aragon).*

Ch. Grandmougin, ses poésies dramatiques : ***La mort de Carthage et le sang du Calvaire***, Paris, 1905-1907.

Champeaux (Ernest) : ***La compilation de Bouhier : le coutumier bourguignon de Montpellier***, 1907.

Lebeuf, directeur de l'Observatoire national météorologique de Besançon : XIXe ***bulletin***, années 1906-1907.

Janet (Charles) : Cinq extraits des comptes rendus de l'Académie des sciences sur l'***Histoire naturelle des fourmis***.

Le Directeur de la Caisse d'Epargne de Besançon : ***Compte-rendu de l'exercice 1907***.

Dr Baudin, membre résidant : Bureau municipal d'hygiène : ***L'Année démographique et sanitaire de la ville de Besançon***, 1907.

Dr Challan de Belval, son ouvrage intitulé : ***Le capitaine de vaisseau Rolland, général commandant la 7e division militaire et la place de Besançon en 1870-71***, Marseille, 1908.

Revillout (Eug.), membre honoraire, son ouvrage intitulé : ***Le premier et le dernier moraliste de l'ancienne Egypte***, Rome, 1905.

ENVOIS DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (1907-1908)

Mémoires de la Société zoologique de France, t. XIX et t. XX. — *Bull.*, t. XXXI, 1906-1907.

Bulletin et Mémoires de la Soc. d'Anthropologie de Paris, t. IX, 1907, 1908, 1-2.

Spelunca, t. VII, et n° 52, 1907, n°s 5 et 6.

Bulletin de la Soc. botanique de France, Mémoires, 1907, 1-2, Session Hautes-Pyrénées, 1907 ; séances 7, 6, 9 ; 1908, 1-3.

Société des Antiquaires de France : Bulletin, 1907 ; Mémoires, 7e série, t. VII ; Mettensia, 1907.

Journal des savants, Paris, 1907 et 1908.

Revue des Etudes grecques, t. XX et XXI, 1907, 1908.

Académie des inscriptions et belles-lettres : Comptes rendus, Paris, 1907 et 1908.

Société des Amis des sciences : Compte rendu, juin 1907.

Société de Saint-Jean, Paris : Notes d'art et d'archéologie, 1907-1908.

Société philomatique de Paris, t. IX, 1907.

Bulletin de la Société de protection des paysages de France, n° 55, 1908

Société française de Physique, 1907, 1908, 1.

Congrès archéologique de France, LXXIIIe session à Carcassonne et Perpignan en 1906.

Revue épigraphique, t. V, n° 12.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, n° 26, t. XXVI et XXVII, 1907-1908

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1907 et 1908.

Mémoires de la Soc. d'émulation de Montbéliard, t. XXIV, 1907.

Revue horticole et viticole, Poligny, 1907-1908.

Le Sillon (Vesoul), 1907-1908.

Bulletin de la Soc. d'agriculture, sciences, lettres et arts de la Haute-Saône, 1907.

Société grayloise d'émulation 1907.

Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle du Doubs, n° 14, 1907.

Association franc-comtoise, VII° Congrès tenu à Belfort le 4 août 1907.

Mémoires de la Société d'émulation du Jura, 8e série, t. I, 1907.

Mémoires de la Société bourguignonne d'hist. et de géographie, t. XXIII, 1907 ; t. XVIV, 1908.

Revue bourguignonne, publiée par l'Université de Dijon, t. XVIII, 12, 1908.

Bulletin de la Soc. d'hist. et d'archéol. de Langres, 1908, n° 78.

Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain, 1907.

Mémoires de la Société d'agr., sciences et arts du département de la Marne, t. IX, 1907.

Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, 1907, 1908, 1-2.

Société d'archéologie de Beaune, 1905 ; — Cartulaire des abbayes d'Aniane et de Gellone.

Bulletin mensuel de la Soc. des sciences nat. de Saône-et-Loire (Chalon-sur-Saône), 1907 et 1908.

Revue scientifique du Bourbonnais et du Centre de la France, (Moulins), 1907 et 1908, 1-3.

Bulletin de la Soc. des sciences d'histoire naturelle de l'Yonne, 4e série, t. X, 1906.

Le Centre médical et pharmaceutique, organe de la *Soc. des sciences de Gannat*, 1908.

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais, 1907 et 1908.

Bulletin de la Soc. dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie, Grenoble, 1907, 1-3.

La Diana (Montbrison), t. XV, 1907 ; t. XVI, 1908.

Mémoires de la Soc. d'archéologie lorraine, 1907.

Société d'histoire naturelle d'Autun, 1907.

Mémoires de la Société éduenne, t. XXXV, 1907.

Bulletin de la Soc. philomatique vosgienne, 1907-1908.

Bulletin des séances de la Société des sciences de Nancy, t. I, 1907-1908.

Annales de la Soc. d'agriculture du département de la Loire (Saint-Etienne), 1907, 2-3.

Société d'histoire naturelle de Mâcon, t. III, 1-3, 1908.

Annales de l'Académie de Mâcon, 3e série, t. XI, 1906.

Annales de l'Université de Lyon (nouvelle série), sciences, n° 20, 1907.
Annales de la Soc. d'agriculture, sc. et industr. de Lyon, 1907
Bulletin de la Soc. littéraire de Lyon, 1907 et 1908.
Revue savoisienne, 1908, 1.
Mémoires et documents de la Soc. savoisienne d'hist. et d'archéol., t. XV, 1907. 1908.
Bulletin de la Soc. d'histoire naturelle de Savoie, 1906, t. XII.
Mémoires de la Soc. académique de Saint-Quentin, 4e série, t. XV, 1901-1907
Mémoires de la Soc. archéologique et historique de l'Orléanais, t. XXX, 1907 ; Bull., 1908.
Bulletin de la Soc. des Antiquaires de Picardie, 1907 et 1908 ; Documents, t. XVII, 1908, 1.
Mémoires de l'Académie de Caen, 1907.
Bulletin de la Soc des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers), 3e série, t. 1, 1907.
Bulletin de la Soc. archéologique et historique du Limousin, t. LXVII, 1908.
Revue de l'Histoire de Versailles, 1907.
Bulletin de la Soc. dunoise (Chateaudun), 1907-1908, n° 155.
Société polymathique du Morbihan, Mémoires et bull., 1907, 1-2.
Mémoires de la Soc. d'émulation de Roubaix, t. VI, 1907.
Recueil des publications d'études diverses de la Soc. havraise, 1905 à 1907.
Mémoires de la Soc. nationale des sc. nat. et math. de Cherbourg, 4e série, t. VI, 1906-1907.
Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure (Rouen), t. XIV, 2, 1908.
Bulletin de la Soc. libre d'émulation, du commerce, de l'industrie de la Seine-Inférieure (Rouen), 1907.
Bulletin et Mémoires de la Soc. hist. et archéol. de la Charente, 1906-1907.
Revue de Saintonge et d'Aunis, t. XXVII et XXVIII, 1907 et 1908.
Bulletin de la Soc. d'agr., sc. et arts de la Sarthe, 1907 et 1908.
Bulletin de la Soc. archéologique du Vendômois, 1907.
Société d'émulation d'Abbeville, 1907 et 1908, 1-2-3.
Bulletin de la Soc. régionale de botanique des Deux-Sèvres, 1908.

Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, 1905-1907.
Bulletin de la Soc. des sciences naturelles de l'Ouest de la France (Nantes), 1908, 1-2.
Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes (Gap), 1907 1908, 1-3.
Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, t. XXIX et XXX, 1906-1907.
Société archéologique de Montpellier, 1905, 60e vol., 1906.
Académie des sciences et lettres de Montpellier. 2e série, t. V, 1908.
Société archéologique de Bordeaux, t. XXVIII, 1906. — Table. 1873-1894.
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes, 1906, 1907.
Société des sciences physiques et natur. de Bordeaux, séances, 1906-1907.
Société archéologique de Bordeaux : Album d'objets d'arts existant dans les églises de la Gironde, par J.-A. Brutails, archiviste de la Gironde, 75 pl. photo, 1907.
Mémoires de l'Académie de Marseille, 1906-1907.
Revue de la Faculté de Droit d'Aix, t. 1, 3-4, 1907.
Annales de la Faculté des Lettres d'Aix, t. II, 1908.
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.
Mémoires de la Soc. académique du département de l'Aube, 1907.
Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, t. LXIX. 1908.
Bulletin de la Soc. d'études des sciences nat. de Béziers. 1908.
Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, procès-verbaux. 1907.
Bulletin de la Soc. vaudoise des sciences naturelles, 1907 et 1908.
Revue historique vaudoise, organe de la Soc. vaudoise d'hist. et d'archéol. (Lausanne), 1907 et 1908.
Anzeiger, indicateur des antiquités suisses (Zurich), 1907 et 1908, 1.
Société des sciences naturelles de Bâle, B. XIX
Actes de la Société jurassienne d'émulation (Saint-Imier), 2e série, XIIIe vol.
Bulletin de la Soc. neuchateloise de géographie, t. XVIII, 1907.
Société neuchateloise des sciences naturelles, 1904-1907.
Antiquaires de Zurich, cahier LXXII, 1908.

Natursforschenden gesellschaft in Bazel, Verhandlungen, 1908.

Natursforschenden gesellschaft in Zurich, 1908.

Académie royale de Belgique. Mémoires in-4°, Sciences, 2e série, t. I et II ; in-8°, t. II, 1-2. — Mém. in-8°, Lettres, 2e série, t. III et VI. — Annuaire, 1907. — Bulletin, 1 à 12. 1907 et 1908.

Annales de la Soc. d'archéologie de Bruxelles, bulletin, 1907, t. XXII, 1908 ; Annuaire 1907.

Analecta bollandiana, t. XXVII, 1908, 1 à 4.

Académie d'archéologie de Belgique, bull., 1907 et 1908, 1-2 — Annales, 5e série, t. IX, 1907, 3-4 ; t. X, 1-2.

Commission du Service géologique du Portugal : Essai sur la tectonique de la chaîne de l'Arrabida, par M. Paul Choffat ; Le Néogène continental du Tage, par MM. Fliche et Torret, 1907-1908 ; Système silurique du Portugal, par F. Delgado, 1908

Miscellanea di Storia Italiana (Torino), 3e série, t. XII, 1907.

Memoria della r. accademia, sc., lettere ed arti in Modena, 3e s., t. VI, 1906 ; t. VII, 1907.

Kungl. swenska vetenskapen academiens Handlingar (Suède), B 42, n° 8 ; Arsbok, 1907 ; Arkiv (Mathem.), B 3, 3-4 ; Les prix Nobel en 1905.

Académie de Stockholm, arkiv. 1908.

Bulletin of the geological institution of the University of Upsala, 1908.

Proceedings of the Manchester litt. and philosophical Society, 1907-1908.

Société d'histoire naturelle de Fribourg en Brisgau, Berichte, 1907 et 1908.

Académie des sciences de Munich (Sitzung), philo-hist., 1907, 3 ; 1908, 1.

Schriften der phisikalich-œkonomischen Gesellschaft zu Kœnigsberg, 1906.

Société de botanique de la province de Brandebourg, Verhandlungen, 1907.

Société des sciences naturelles de Brème, Abhandenlungen, 1908.

Neue Heidelberger Yahrbucher (Heidelberg), t. XV, 1908.

Sitzungsberichte der K. Preussischen Akademie der Wissenschaften (Berlin), 1907 et 1908, 24-39.

Université de Tubingue, huit dissertations jurid., philos. et scientif., 1907 à 1908.

Société géologique de l'empire d'Autriche, Jahrbuch, 1907-1908; Verhandlungen, 11-14. 1907 ; 7-10, 1908

Société d'agric., sciences et arts de la Basse-Alsace, 1907-1908.

Wisconsin natural history society, 1907, 4.

Transactions of the Wisconsin Academy, t. XV, 1-2, 1907 ; Bull., 1908.

Bulletin of the geographical Society of Philadelphia, t. V, 1907 ; t. VI. 1908.

Public museum of the city of Milwaukee, 25e report.

Missouri botanical garden (Saint-Louis), 18e report, 1907.

Proceed. of the Boston society of nat. hist. t. XXIII, 1907-1908.

Smithsonian institution, annual report. 1906.

Bulletin of the Lloyd library of botany, reproductions series, no 6, 1884.

Transactions of the Academy of Saint-Louis, t XVI et t. XVII, 1-2.

Annales du Musée national de Montevideo : Flora Uruguaya, 1908.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Au 1er Décembre 1908.

Le millésime placé en regard du nom de chaque membre indique l'année de sa réception dans la Société.

Les membres de la Société qui ont racheté leurs cotisations annuelles sont désignés par un astérisque (*) placé devant leur nom, conformément à l'article 21 du règlement.

Conseil d'administration pour 1908.

Président	MM. E. ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs ;
Premier Vice-Président..	A. LECLERC, conseiller à la Cour.
Deuxième Vice-Prsident..	BOURDIN (le docteur), médecin-major en retraite.
Secrétaire décennal......	Georges GAZIER ;
Vice-Secrétaire..........	Alfred VAISSIER ;
Trésorier................	FAUQUIGNON ;
Archiviste..............	MALDINEY ;

Secrétaire honoraire.....	MM. BAVOUX (Vital).
Archiviste honoraire.....	KIRCHNER.

Membres honoraires (21).

MM.

Le Général commandant le 7e corps d'armée (M. le général Chomer).

Le Premier Président de la Cour d'appel de Besançon, (M. Gougeon).

L'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr Petit).

Le Préfet du département du Doubs (M. Godefroy).

Le Gouverneur de la place de Besançon (M. le général Perrot).

Le Recteur de l'Académie de Besançon (M. Padé).

Le Procureur général près la Cour d'appel de Besançon (M. Jaudon), rue du Perron, 26.

Le Maire de la ville de Besançon (M. Grosjean).

L'Inspecteur d'Académie à Besançon (M. Baillot), square Saint-Amour, 3 *bis*.

Delisle, Léopold, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien administrateur général de la Bibliothèque nationale; Paris, rue de Lille. — 1881.

Weil, Henri, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Besançon; Paris, rue Adolphe Yvon, 16. — 1890.

Dufour, Marc, docteur en médecine, à Lausanne, rue du Midi. — 1886. Membre honoraire, 1896.

Pingaud, Léonce, correspondant de l'Institut, prof. d'histoire moderne à la Faculté des lettres de Besançon, rue Mégevand, 17. — 1874. Membre honoraire, 1896.

Choffat, Paul, attaché à la direction des services géologiques du Portugal; à Bordeaux et à Lisbonne, rue do Arco a Jesu, 113. — 1869. Membre honoraire, 1896.

Metzinger (le général), ancien commandant du 15e corps d'armée, membre du Conseil supérieur de la Guerre, à Paris. — 1899.

Berger, Philippe, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), sénateur du Haut-Rhin, professeur au collège de France. — 1899.

Courbet, Ernest, receveur municipal de la Ville de Paris, rue de Lille, 1. — 1874. Membre honoraire, 1905.

Grandmougin (Charles), à Neuilly-sur-Seine, 16, rue Chauveau. — 1907.

Revillout (Eugène), conservateur honoraire du Musée du Louvre, à Paris, rue du Bac, 128. — 1907.

Pointelin (Auguste), artiste peintre, à Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1907.

Langlois (le général), sénateur de Meurthe-et-Moselle, à Paris, Palais du Luxembourg. — 1907.

Membres résidants (1) (106).

MM.

AUBERT, Louis, tailleur, Grande-Rue, 121. — 1896.

BADER, bijoutier, rue des Granges, 21. — 1870.

BAIGUE (le docteur), professeur à l'école de médecine, rue de la Mouillère, 1. — 1897.

BATAILLE, Frédéric, professeur honoraire de l'Université, maison Duc, à Saint-Claude. — 1907.

BAUDIN, Léon, docteur en médecine, directeur du Bureau d'hygiène de Besançon, Grande-Rue, 86 *bis*. — 1885.

* BAVOUX, Vital, receveur principal des douanes en retraite; Fontaine-Ecu, banlieue de Besançon. — 1853.

BEAUQUIER, Charles, archiviste-paléographe, député du Doubs; Montjoux, banlieue de Besançon. — 1879.

DE BEAUSÉJOUR, Gaston, ancien capitaine d'artillerie, place Saint-Jean, 6 — 1897.

* BERDELLÉ, ancien garde général des forêts, Grande-Rue, 112. — 1880.

BESANÇON, Paul, avocat, rue de la Préfecture, 20. — 1906.

* BESSON, Paul, colonel d'artillerie en retraite, à Besançon, rue Mégevand, 4. — 1894.

BÉVER, avocat, secrétaire général de la Mairie, rue Péclet, 7. — 1906

BONAME, Alfred, photographe, à la Viotte-Besançon. — 1874.

BONNET, Charles, pharmacien, ancien conseiller municipal, Grande-Rue, 35. — 1882.

BOURDIN (le docteur), médecin-major en retraite, rue Charles Nodier, 30. — 1900.

* BOUSSEY, professeur honoraire, à Dijon, rue J.-J. Rousseau. — 1883.

BOUTON, René, juge au Tribunal de Baume-les-Dames, Grande-Rue, 114. — 1903.

---

(1) Dans cette catégorie figurent plusieurs membres dont le domicile habituel est hors de Besançon, mais qui ont demandé le titre de *résidant* afin de payer le *maximum* de la cotisation et de contribuer ainsi d'une manière plus large aux travaux de la Société.

MM.

BOUTTERIN, François-Marcel, architecte, professeur à l'Ecole municipale des Beaux-Arts, rue Emile Zola, 4. — 1874.

BOYSSON D'ECOLE, Alfred, rue de la Préfecture, 24. — 1891.

BRETENET, chef d'escadron d'artillerie en retraite, rue Saint-Pierre, 15. — 1885.

BRETILLOT, Paul, propriétaire, rue de la Préfecture, 21. — 1857.

BURLET (l'abbé), vicaire général du diocèse de Besançon, rue du Clos, 10. — 1881.

DE BUYER, Jean, propriétaire, à Besançon et à Saint-Laurent (banlieue). — 1902.

CELLARD, Camille, architecte, rue Saint-Pierre, 3. — 1902.

CÉNAY, pharmacien, avenue Carnot, 26. — 1897.

CHAPOY, Léon (le docteur), ancien directeur de l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 11. — 1875.

DE CHARDONNET (le comte), ancien élève de l'Ecole polytechnique, à Besançon, rue du Perron, 20, et à Paris, rue Cambon, 43. — 1856.

CHIPON, Maurice, avocat, ancien magistrat, rue de la Préfecture, 25. — 1878.

CLAVEY, président de Chambre à la Cour d'appel, Grande-Rue, 62. — 1902.

CLERC, Edouard-Léon, représentant de commerce, rue du Chasnot, 12. — 1897.

COILLOT, pharmacien, rue Battant, 2, et quai de Strasbourg, 1. — 1884.

COLSENET, Edmond, professeur de philosophie et doyen de la Faculté des lettres, ancien conseiller municipal, rue Granvelle, 4. — 1882.

CORDIER, Palmyr, agent principal d'assurances, ancien conseiller municipal, rue des Granges, 37. — 1885.

COURGEY, avoué, rue des Granges, 16. — 1873.

COURTOT, Théodule, commis-greffier à la Cour d'appel ; à la Croix-d'Arènes (banlieue). — 1866.

DAYET, André, receveur d'enregistrement à Besançon ; rue des Chalets, Mouillère. — 1901.

DODIVERS, Joseph, imprimeur, Grande-Rue, 87. — 1875.

MM.

* DREYFUS, Victor-Marcel, docteur en médecine, avenue Carnot (aux Chaprais). — 1889.

DRUHEN, Léon, avenue Fontaine-Argent, 8. — 1908.

DRUHEN, Maxime (le docteur), Grande-Rue, 74. — 1908.

DUBOURG, Henri, industriel, rue Charles-Nodier, 28. — 1906.

EYDOUX, Henri-Ernest, administrateur des magasins du Bon-Marché, Grande-Rue, 104. — 1899

FAUQUIGNON, Charles, ancien receveur des postes et télégraphes, rue des Chaprais, 5. — 1885.

FEBVRE, Lucien, professeur agrégé au Lycée Victor Hugo, rue des Fontenottes, 6. — 1904.

FOURNIER, professeur de géologie à l'Université de Besançon. — 1899.

GAUDERON (le docteur), Eugène, professeur de clinique à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 110. — 1886.

GAZIER, Georges, conservateur de la Bibliothèque de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue Gambetta, 1. — 1903.

GIRARDOT, Albert, géologue, docteur en médecine, rue Saint-Vincent, 15. — 1876.

GRENIER, Alfred, inspecteur des forêts, Villas Bisontines, 5. — 1904.

HEITZ (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 45. — 1888.

HENRY, Jean, docteur ès sciences, rue Ernest-Renan, 39. — 1857

HÉTIER, François, botaniste; à Mesnay-Arbois (Jura). — 1895.

D'HOTELANS, Octave, rue du Clos, 36. — 1890.

KIRCHNER, ancien négociant, quai Veil-Picard, 55. — 1895.

KRUG, Charles, notaire, Grande-Rue, 70. — 1906.

LAMBERT, Maurice, avocat, ancien magistrat, quai de Strasbourg, 13. — 1879.

LANIER, André, professeur au Lycée de Rouen. — 1906.

LECLERC, Adrien, conseiller à la Cour d'appel de Besançon, rue de Lorraine, 4. — 1904.

LEDOUX, Emile (le docteur), quai de Strasbourg, 13. — 1875.

LIAUTEY, Victor (le docteur), à Saint-Ferjeux. — 1908.

MM.

Lieffroy, Aimé, propriétaire, conseiller général du Jura, rue Charles Nodier, 11. — 1864.

Lime, Claude-François, négociant, aux Chaprais. — 1883.

Limon, Maurice (le docteur), professeur suppléant à l'Ecole de Médecine, rue Morand, 10. — 1905.

Maes, Alexandre, serrurier-mécanicien, rue du Mont-Sainte-Marie, 10. — 1879.

Magnin (le docteur Ant.), professeur à l'Université, doyen de la Faculté des sciences, ancien directeur de l'Ecole de médecine, ancien adjoint au maire, rue Proudhon, 8. — 1885.

Mairot, Henri, banquier, ancien conseiller municipal, président du Tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17. — 1881.

Maldiney, Jules, chef des travaux de physique à la Faculté des sciences. — 1889.

Mandrillon, avocat, Grande-Rue, 19. — 1894.

Marchand, Albert, ingénieur, administrateur délégué des Salines de Miserey. — 1888.

Maréchal (le docteur), à Saint-Claude, chemin du Tunnel. — 1906.

* Martin, Jules, manufacturier, rue Sainte-Anne, 8. — 1870.

Masson, Valery, avocat, Grande-Rue, 102. — 1878.

Matile, fabricant d'horlogerie, rue Saint-Pierre, 7. — 1884.

Mauvillier, Pierre-Emile, photographe, rue de la Préfecture, 3. — 1897.

Métin, Georges, agent-voyer d'arrondissement ; à Canot. — 1868.

Michel, Henri, architecte-paysagiste, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts ; Fontaine-Ecu (banlieue). — 1886.

Montenoise, avocat, rue de la Madeleine, 2. — 1894.

Mourot (l'abbé), secrétaire à l'Archevêché, rue Ch. Nodier, 16. — 1899.

Nardin, ancien pharmacien, rue de la Mouillère, 1. — 1900.

Nargaud, Arthur, docteur en médecine, quai Veil-Picard, 17. — 1875.

Nicklès, pharmacien de 1re classe, Grande-Rue, 128. — 1887.

Outhenin-Chalandre, directeur des Missionnaires d'Ecole ; rue de la Préfecture, 24. — 1902.

MM.

* ORDINAIRE, Olivier, consul de France, en retraite; Maizières (Doubs). — 1876.

PARTY, Léon, comptable, à Tarragnoz. — 1905.

PATEU, entrepreneur, ancien conseiller municipal, avenue Carnot, 9. — 1894.

PIDANCET, avocat, quai Veil-Picard, 31. — 1905.

* PINGAUD, Léonce, correspondant de l'Institut, professeur d'histoire moderne à la Faculté des lettres, rue Mégevand, 17. — 1874.

RÉMOND, Jules, notaire, Grande-Rue, 31. — 1881.

ROLAND (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, rue de l'Orme-de-Chamars, 10. — 1899.

* ROSSIGNOT (le chanoine), curé de Sainte-Madeleine, rue de la Madeleine, 6. — 1901.

ROUGET, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon; rue de la Madeleine, 6. — 1902.

SAILLARD, Albin (le docteur), sénateur, membre du conseil général du Doubs, place Victor Hugo, et à Paris, rue N.-D.-des-Champs, 75. — 1866.

DE SAINTE-AGATHE (le comte Joseph), avocat, archiviste-paléographe, rue d'Anvers, 3. — 1880.

SANCEY, Alfred, négociant, rue d'Alsace. — 1899.

SANDOZ, Charles, ancien adjoint au maire, square St-Amour, 4. — 1880.

SAVOYE, Henri, artiste peintre, à la Bouloie (banlieue). — 1901.

SIMONIN, architecte, rue du Lycée Victor Hugo, 13. — 1892.

THURIET, Maurice, avocat général à la Cour d'appel de Besançon, à la Butte (banlieue). — 1901.

* TRUCHI DE VARENNES (vicomte Albéric DE), rue de la Lue, 9. — 1900.

VAISSIER, Alfred, conservateur du Musée archéologique, Grande-Rue, 109. — 1876.

VAISSIER, Georges (le docteur), Grande-Rue, 109. — 1898.

* VANDEL, Maurice, ingénieur des arts et manufactures, à Aubervilliers, rue Duvivier, 161. — — 1890.

* VAUTHERIN, Raymond, ancien capitaine du génie, villa Sainte-Colombe, rue des Vieilles-Perrières. — 1897.

MM.

VERNIER, Léon, professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Anne, 10. — 1883.

VIEILLE, Gustave, architecte, inspecteur départemental des sapeurs-pompiers, rue des Fontenottes, sous Beauregard. — 1882.

WEHRLÉ, négociant, Grande-Rue, 86. — 1894.

Membres correspondants (85).

MM.

* ALMAND, Victor, capitaine du génie, officier d'ordonnance du général Carette ; à Marseille.

ANDRÉ, Ernest, notaire ; rue des Promenades, 17, Gray (Haute-Saône). — 1877.

* BARDET, juge de paix ; à Brienne-le-Château (Aube). — 1886.

BARBEY, Frédéric, archiviste paléographe ; rue de Luxembourg, 32, à Paris, et au château de Valleyres, canton de Vaud.— 1903.

BERTIN, Jules, médecin honoraire des hospices de Gray (Haute-Saône), à Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône). — 1897.

BEY-ROZET, Charles, propriétaire et pépiniériste ; à Marnay (Hte-Saône). — 1890.

BLONDEAU, Georges, procureur de la République, à Vesoul.—1895.

* BREDIN, professeur honoraire ; à Conflandey, par Port-sur-Saône (Haute-Saône). — 1857.

* BRIOT, docteur en médecine, membre du conseil général du Jura ; Chaussin (Jura). — 1869.

DE BROISSIA (le vicomte Edouard FROISSARD) ; à Blandans, par Domblans (Jura). — 1892.

BRUNE (l'abbé), Paul, curé-doyen de Mont-sous-Vaudrey, correspondant des Comités des Travaux historiques et des Monuments historiques au Ministère de l'Instruction publique ; Mont-sous-Vaudrey (Jura). — 1903.

* BRUAND, Léon, inspecteur des forêts ; Paris, rue de la Planche, 11 *bis*. — 1881.

CHARMOILLAUX, professeur agrégé au Lycée de Gap. — 1904.

* CLOZ, Louis, professeur de dessin ; à Salins. — 1863.

CONTET, Charles, professeur honoraire ; à Saint-Quentin et aux Arsures, près Arbois. — 1884.

COINDRE, Gaston, dessinateur ; à Neuilly sur-Seine, avenue Philippe Lebouchér. — 1908.

CORDIER, Jules-Joseph, receveur principal des douanes ; Blamont (Doubs). — 1862.

COSTE, Louis, docteur en médecine et pharmacien de 1re classe, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Salins (Jura). — 1866.

MM.

DAUBIAN-DELISLE, Henri, ancien directeur des contributions directes, ancien président de la Société d'Emulation du Doubs; Sauveterre-de-Béarn (Basses-Pyrénées). — 1874.

* DEULLIN, Eugène, banquier; Epernay (Marne). — 1860.

DRUOT, Paul (l'abbé), curé de Geneuille (Doubs). — 1901.

* DUFAY, Jules, notaire; Salins (Jura). — 1875.

FEUVRIER (l'abbé), chanoine honoraire, ancien curé de Montbéliard (Doubs); Besançon, rue Péclet, 7. — 1856.

FEUVRIER, Julien, professeur au collège de Dole, faubourg d'Azans. — 1893.

FROMOND (l'abbé), curé de Crissey (Jura). — 1902.

FILSJEAN (l'abbé), licencié ès lettres, curé de Pelousey (Doubs). — 1896.

GAIFFE, Félix, professeur au lycée Ampère; à Lyon. — 1904.

GAUTHIER, Léon, archiviste aux Archives nationales; Paris, place de la Bastille, 5. — 1898.

GAUTHIER, docteur en médecine, sénateur de la Haute-Saône; Luxeuil (Haute-Saône). — 1886.

* GENSOLLEN, Gabriel, juge d'instruction; Gray (Hte-Saône). — 1902.

GERMAIN, juge au tribunal; Vesoul. — 1908.

GIRARDIER, notaire; à Dole (Jura). — 1897.

GIROD, Paul, professeur, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand; rue Blatin, 26. — 1882.

* GRENIER, René (le docteur), médecin de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; Paris, 36, rue Ballu. — 1902.

GROSPERRIN (le docteur); Pont-de-Roide. — 1908.

GUICHARD, E.-Xavier, commissaire de police de la Ville de Paris, chef de service à la direction générale des Recherches; Paris, Préfecture de police. — 1908.

GUIGNARD, Fernand, archiviste paléographe; à Dole (Jura). — 1902.

* GUILLEMOT, Antoine, archiviste de la ville de Thiers (Puy-de-Dôme). — 1854.

D'HOTELANS, Raoul, ancien officier, maire de Novillars. — 1903.

HUART, Arthur, ancien avocat général; Versailles, rue de la Paroisse, 2. — 1870.

MM.

JEANNOLLE, Charles, pharmacien; Fontenay-le-Château (Vosges). — 1876.

JOURDAIN, président du tribunal de Belfort. — 1903.

LAFOREST (Marcel PÉCON DE), capitaine d'infanterie coloniale; à Rochefort et à Besançon, rue du Chateur, 25. — 1895.

* LAPRET, Paul, artiste peintre; Paris, 17, rue de Châteaubriand. 1901.

LEBAULT, Armand, docteur en médecine; Saint-Vit (Doubs). — 1876.

LEBRUN, Louis, répétiteur au lycée de Lons-le-Saunier. — 1906.

LECHEVALIER, Emile, libraire-éditeur; Paris, 16, rue de Savoie. — 1888.

LE MIRE, Paul-Noël, avocat; Mirevent, près Pont-de-Poitte (Jura) et rue de la Préfecture, à Dijon. — 1876.

LONGIN, Emile, ancien magistrat; rue du Collège, 12, à Dole (Jura). — 1896.

LOUVOT (le chanoine Fernand), curé de Gray. — 1876.

MADIOT, Victor-François, pharmacien; Jussey (Haute-Saône). — 1880.

MAIRE, André, étudiant à la Sorbonne; Paris, rue de Sontay, 4. — 1903.

MAIRE, Victor-Louis, chef de bataillon au 22e régiment colonial, breveté des langues orientales; Besançon, rue Mégevand, 13. — 1903.

MARQUISET (le comte Alfred), rue Malakoff, 32, à Paris. — 1897.

* MASSING, Camille, manufacturier à Puttelange-lez-Sarralbe (Lorraine allemande). — 1891.

DE MARMIER (le duc), membre du Conseil général de la Haute-Saône; au château de Ray-sur-Saône (Haute-Saône). — 1867.

MEINER, Edmond, maire de l'Isle-sur-le-Doubs. — 1908.

DE MENTHON (le comte René); Menthon-Saint-Bernard (Haute-Savoie), et château de Saint-Loup-lez-Gray, par Sauvigney-lez-Angirey (Haute-Saône). — 1854.

* DE MONTET, Albert; Chardonne-sur-Vevey (Suisse). — 1882.

DE MOUSTIER (le marquis), député et membre du Conseil général du Doubs; château Bournel, par Rougemont (Doubs), et Paris, avenue de l'Alma, 15. — 1874.

MM.

DE MOUSTIER (le Comte Lionel) ; château Bournel (Doubs) et avenue de l'Alma, 17, à Paris. — 1903.

PARIS, docteur en médecine ; à Luxeuil, et à Paris, rue du Cherche-Midi. — 1866.

* PERRONNE, Marcel, ancien conseiller de préfecture ; Dijon, rue Devosges, 41. — 1903.

* PERROT (l'abbé), F.-Xavier, curé-doyen de Mandeure (Doubs). — 1902.

PETIJEAN (l'abbé), curé de Venise (Doubs). — 1905.

* PIAGET, Arthur, archiviste cantonal et professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse). — 1899.

PIDOUX, André, archiviste paléographe, avocat, à Foucherans-lez-Dole. — 1901.

PIQUARD, Léon, docteur en médecine ; à Chalèze (Doubs). — 1890.

PIROUTET, Maurice, géologue ; à Salins. — 1898.

PRINET, Max, archiviste-paléographe ; à Versailles, 18, rue Maurepas, et à Gouhenans (Haute-Saône). — 1895.

* REBOUL DE LA JULHIÈRE, au château du Grand-Vaire (Doubs). — 1903.

* REEB, E., membre correspondant de l'Académie des sciences, président honoraire de la Société de pharmacie d'Alsace-Lorraine ; à Strasbourg. — 1901.

RENAULD, Ferdinand, botaniste, ancien commandant du palais de Monaco ; Nice, rue Miron, 3. — 1875.

* RICHARD, Louis, médecin-major de 1re classe à Belfort, 5, faubourg de Lyon. — 1878.

ROUZET, Charles-François, architecte ; à Dole (Jura). — 1898.

ROUX, Roger, substitut du procureur de la République ; 21, rue Scheurer-Kestner, à Belfort. — 1903.

ROY, Emile, professeur à la faculté des lettres de Dijon, rue de Mirande, 9. — 1894.

ROY, Jules, professeur à l'Ecole des Chartes ; Paris, 18, rue Hautefeuille. — 1867.

* SAILLARD, Armand, négociant ; Villars-lez-Blamont (Doubs). — 1877.

SCHLAGDENHAUFFEN, directeur honoraire de l'Ecole de pharmacie de Nancy, 63, rue de Metz. — 1901.

MM.

THURIET, Charles, président honoraire du tribunal, via Ospedale, 51 ; Turin.

* TRAVERS, Emile, ancien archiviste du Doubs, ancien conseiller de préfecture ; Caen (Calvados), rue des Chanoines, 18. — 1869.

* TRIPPLIN, Julien, représentant de l'horlogerie bisontine et vice-président de l'Institut des horlogers ; Londres : Bartlett's Buildings, 5 (Holborn Circus), E. C., et Belle-Vue Heathfield Gardens, Chiswick, W. — 1868.

TUETEY, Alexandre, chef de la section législative et judiciaire aux Archives nationales ; Paris, quai de Bourbon, 45. — 1863.

VERNEREY, notaire, membre du Conseil général du Doubs ; Amancey (Doubs). — 1880.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS EN 1907-1908

Membre honoraire.

M. ROLLAND (Henri-Marius), général. 1899

Membres résidants.

MM.

BRETILLOT (Maurice), banquier, membre de la Chambre de commerce. 1857

CORNET (Joseph), docteur en médecine. 1887

GRUTER, médecin-dentiste. 1880

KOLLER, ancien conseiller municipal. 1856

MIOT (Camille), négociant. 1872

Membres correspondants.

MM.

BURIN DU BUISSON, préfet honoraire. 1878

CHAPOY (Henri), avocat à la Cour d'appel de Paris. 1875

DEROSNE (Charles), maître de forges, à Ollans (Doubs). 1880

VENDRELY, ancien pharmacien, à Champagney (Hte-Saône). 1863

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (171)

Le millésime indique l'année dans laquelle ont commencé les relations.

FRANCE.

Comité des travaux historiques et scientifiques près le Ministère de l'Instruction publique *(cinq exemplaires des Mémoires)* 1856

Ain.

Société d'Emulation de l'Ain; Bourg. 1868
Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain; Bourg. 1894

Aisne.

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin 1862
Société historique et archéologique de Château-Thierry. 1898

Allier.

Société des sciences médicales de l'arrondissement de Gannat 1851
Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais ; Moulins. 1860
Revue scientifique du Bourbonnais et du centre de la France ; Moulins 1894

Alpes (Hautes-).

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap 1884

Alpes-Maritimes.

Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes ; Nice 1867

Aube.

Société académique de l'Aube ; Troyes 1867

Aveyron.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron; Rodez. 1876

Belfort (Territoire de).

Société belfortaine d'Emulation 1872

Bouches-du-Rhône.

Bibliothèque des Facultés d'Aix 1905
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille. 1867
Société de statistique de Marseille 1867

Calvados.

Académie de Caen 1868

Charente.

Société archéologique et historique de la Charente; Angoulême 1877

Charente-Inférieure.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Saintes 1883

Cher.

Société des antiquaires du Centre ; Bourges 1876

Côte-d'Or.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune 1877
Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon . . 1856
Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or; Dijon 1869
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur publiée par les professeurs de l'Université de Dijon 1891
Société bourguignonne de géographie et d'histoire; Dijon. 1888

Société des sciences historiques et naturelles de Semur . 1880

Deux-Sèvres.

Société botanique des Deux-Sèvres ; Niort 1904

Doubs.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 1844
Société d'histoire naturelle du Doubs ; Besançon 1900
Société de lecture de Besançon 1865
Société de médecine de Besançon 1861
Société d'émulation de Montbéliard 1851

Eure-et-Loir.

Société dunoise ; Châteaudun 1867

Finistère.

Société académique de Brest 1875

Gard.

Académie de Nîmes 1866
Société d'études des sciences naturelles de Nîmes 1883

Garonne (Haute).

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse . . 1872

Gironde.

Société archéologique de Bordeaux 1878
Société Linnéenne de Bordeaux 1878
Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux 1867

Hérault.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers . . . 1878
Académie de Montpellier 1869
Société archéologique de Montpellier 1869

Isère.

Société de statistique et d'histoire naturelle du département de l'Isère ; Grenoble 1857
Société dauphinoise d'ethnologie et d'anthropologie ; Grenoble 1898

Jura.

Société d'Emulation du Jura; Lons-le-Saunier. 1844
Revue viticole de Franche-Comté et de Bourgogne ; Poligny. 1895

Loir-et-Cher.

Société historique et archéologique du Vendomois; Vendôme 1898
Société des sciences et lettres ; Blois 1906

Loire.

Société de La Diana, à Montbrison 1895
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire; Saint-Etienne. . . 1866

Loire-Inférieure.

Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France; Nantes 1891

Loiret.

Société archéologique et historique de l'Orléanais; Orléans 1851

Maine-et-Loire.

Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire; Angers 1855

Manche.

Société nationale académique ; Cherbourg 1890
Société des sciences naturelles de Cherbourg 1854

Marne.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne ; Châlons-sur-Marne 1856

Marne (Haute-).

Société historique et archéologique de Langres. 1874

Meurthe-et-Moselle.

Société d'archéologie lorraine, à Nancy 1886
Société des sciences de Nancy 1866

Meuse.

Société philomathique de Verdun. 1851

Morbihan.

Société polymathique du Morbihan; Vannes. 1864

Nord

Société d'émulation de Roubaix. 1895

Oise.

Société historique de Compiègne. 1886

Pyrénées (Basses-).

Société des sciences, lettres et arts de Pau. 1873

Pyrénées Orientales.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales; Perpignan. 1856

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon . . 1860
Annales de l'Université de Lyon, quai Claude-Bernard, 18. 1896
Société d'agriculture, sciences et industrie; quai Saint-Antoine, 30, Lyon 1850
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. . 1856

Saône-et-Loire.

Société Eduenne; Autun. 1846
Société d'histoire naturelle d'Autun 1888
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. . 1857
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire; Chalon-sur-Saône 1877

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Mâcon . 1902
Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1896

Saône (Haute-).

Société grayloise d'Emulation; Gray 1898
Société d'agr., sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul. 1861
Société d'encouragement à l'agriculture; Vesoul. 1881

Sarthe.

Société d'agricult., sciences et arts de la Sarthe; Le Mans. 1869
Société historique et archéologique du Maine; Le Mans . 1879

Savoie.

Académie de Savoie; Chambéry 1869
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry. 1898
Société d'histoire naturelle ; Chambéry. 1895

Savoie (Haute-).

Société Florimontane ; Annecy 1871

Seine.

Association pour l'encouragement des études grecques en France; rue de l'Abbaye, 12, Paris. 1878
Institut de France; Paris. 1872
Musée Guimet; avenue du Trocadéro, 30, Paris 1880
Polybiblion; rue Saint-Simon, 4 et 5, Paris 1894
Revue épigraphique, librairie E. Leroux, rue Bonaparte, 28, Paris 1900
Société des antiquaires de France; Paris. 1867
Société d'anthropologie, rue de l'Ecole de Médecine, 15 . 1883
Société de botanique de France ; rue de Grenelle, 24. 1883
Société d'histoire de Paris et de l'Ile de France 1884
Société philomathique, à la Sorbonne 1880
Société française de physique, rue de Rennes, 44. . . . 1887
Société de Saint-Jean ; rue d'Ulm, 27 1906
Société de secours des amis des sciences. 1858
Société de spéléologie, rue de Lille, 34. 1897
Société zoologique de France, rue Serpente, 28 1880

Seine-Inférieure.

Société havraise d'études diverses; le Havre 1891
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen . 1879
Commission départementale des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen 1869
Société libre d'Emulation de la Seine-Inférieure; Rouen. 1880

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, belles-lettres et arts, Versailles. 1896
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise; Versailles 1861

Somme

Société d'Emulation d'Abbeville. 1894
Société des antiquaires de Picardie; Amiens. 1869

Vienne.

Société des antiquaires de l'Ouest; Poitiers 1867

Vienne (Haute-).

Société archéolog. et historique du Limousin; Limoges. 1852

Vosges.

Société d'Emulation du département des Vosges; Epinal. 1855
Société philomathique vosgienne; Saint-Dié. 1876

Yonne.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne; Auxerre 1852

ALGÉRIE.

Société historique algérienne; Alger 1870

ALLEMAGNE.

Académie impériale et royale des sciences (kais. kœnigl. Akad. der Wissenschaften); Berlin 1879
Société botanique de la province de Brandebourg (Botan. Verein der Provinz Brandenburg); Berlin . . . 1877

Société des sciences naturelles (Naturwissenschaftlicher Verein); Bremen 1866
Société des sciences naturelles de Fribourg en Brisgau (Bade) 1892
Société des sciences naturelles et médicales de la Haute-Hesse (Oberhessische Gesellschaft für Natur und Heilkunde); Giessen (Hesse). 1853
Société royale physico-économique (kœnigliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft); Kœnigsberg (Prusse). 1861
Académie royale des sciences (kœnigl. Baier. Akademie der Wissenschaften); Munich (Bavière) 1865
Bibliothèque de l'Université de Tubingue (Wurtemberg) . 1901

ALSACE-LORRAINE

Société d'histoire naturelle de Colmar. 1860
Société d'histoire naturelle de Metz. 1895
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace ; Strasbourg 1880

ANGLETERRE.

Société littéraire et philosophique (Litterary and philosophical Society); Manchester 1859
Bibliothèque de British Museum (Natural History) pour la revue Ornis, bulletin du Comité ornithologique international ; Londres 1900

AUTRICHE.

Institut impérial et royal de géologie de l'empire d'Autriche (Kaiserlich-kœniglich-geologische Reichsanstalt); Wien 1855
Muséum impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne. 1889

BELGIQUE.

Académie royale d'archéologie ; rue du Transvaal, 53; Anvers 1885
Académie royale de Belgique; Bruxelles 1868
Société d'archéologie ; rue Ravenstein, 11, Bruxelles . . 1891
Société des Bollandistes; boulevard militaire, 775, Bruxelles 1888

Société géologique de Belgique; Liège 1876

ITALIE.

Académie des sciences, lettres et arts de Modène 1879
R. Deputazione sovra gli Studi di Storia Patria; Torino. . 1884

LUXEMBOURG.

Société des sciences naturelles du grand duché de Luxembourg; Luxembourg 1854

NORVÈGE.

Université royale de Christiania 1877

PORTUGAL.

Commission des travaux géologiques du Portugal ; rua do Arco a Jesu, 113, Lisbonne 1885

SUÈDE

Académie royale suédoise des sciences, Stockholm . . . 1869
Kongl. Vetterhets historie och antiquitets Akademian, Stockholm. 1898
The Geological Institution of the University of Upsala . . 1895

SUISSE.

Société des sciences naturelles ; Bâle. 1872
Société des sciences naturelles ; Berne. 1855
Société générale d'histoire suisse (à la Bibl. de la Ville de Berne). 1880
Institut national de Genève. 1866
Société d'histoire et d'archéologie ; Genève 1863
Société vaudoise des sciences naturelles; M. Heurioud, rue du Bourg, 28, Lausanne 1847
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne . . . 1878
Société neuchateloise des sciences naturelles; Neuchatel. 1862
Société neuchateloise de géographie ; Neuchatel. 1891
Société jurassienne d'Emulation ; Porrentruy 1861
Société des sciences naturelles ; Zurich 1857
Société des antiquaires (à la Bibl. de la Ville); Zurich . . 1864

Musée national suisse (Anzeiger fur schweizerische Altertumskunde), Neue Folge, 1, Zurich 1899

AMÉRIQUE DU NORD.

Natural History Society ; Boston (Massachussetts). . . . 1865
Lloyd Library ; Cincinnati (Ohio). 1904
Geolog. and Natural History Survey; Madison (Wisconsin). 1901
Natural History Society; Milwaukee (Wisconsin) 1901
Geographical Society of Philadelphia (Pennsylvania) . . 1896
Academy of St-Louis (Missouri). 1897
Botanical Garden ; Saint-Louis (Missouri). 1890
Smithsonian Institution of Washington. 1869
United States Geological Survey; Washington. 1883

AMÉRIQUE DU SUD.

Musée national; Montevideo 1901

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS (36)

Recevant les Mémoires.

Bibliothèque de la Ville de Besançon.
Id. populaire de Besançon.
Id. de l'Université de Besançon.
Id. de l'Ecole de médecine de Besançon.
Id. du Chapitre métropolitain de Besançon.
Id. du Séminaire de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'instituteurs de Besançon.
Id. de l'Ecole normale d'institutrices de Besançon.
Id. du Lycée de jeunes filles de Besançon.
Id. de l'Ecole d'artillerie de Besançon.
Id. du Cercle militaire de Besançon.
Id. de la ville de Montbéliard.
Id. de la ville de Pontarlier.
Id. de la ville de Baume-les-Dames.
Id. de la ville de Vesoul.
Id. de la ville de Gray.
Id. de la ville de Lure.
Id. de la ville de Luxeuil.
Id. de la ville de Lons-le-Saunier.
Id. de la ville de Dole.
Id. de la ville de Poligny.
Id. de la ville de Salins.
Id. de la ville d'Arbois.
Id. de la ville de Saint-Claude.
Id. de la ville d'Angers.
Id. de la ville de Strasbourg.
Id. du Musée national de Saint-Germain-en-Laye.
Id. Mazarine, à Paris.
Id. de la Sorbonne, à Paris.
Id. de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie. à Fontainebleau.

Bibliothèque du Musée ethnographique du Trocadéro, à Paris.
Id. du British Museum, à Londres. (Librairie Dulau et Cie, Soho Square, 37.)
Archives départementales de la Côte-d'Or ; Dijon.
Id. du Doubs ; Besançon.
Id. de la Haute-Saône ; Vesoul.
Id. du Jura ; Lons-le-Saunier.

TABLE DES MATIÈRES DU VOLUME

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON. — TYP. ET LITH. DODIVERS.





